Digitized by Google

GALLIÆ
HELENÆ
AVGVSTÆ
DVCISSÆ
AN DM
EX LIBRIS
MCMV

5h6974

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

HENRI IV

PAR

M. AUGUSTE POIRSON

CONSEILLER HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN PROVISEUR

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert en 1857 et 1858

TROISIÈME EDITION

II

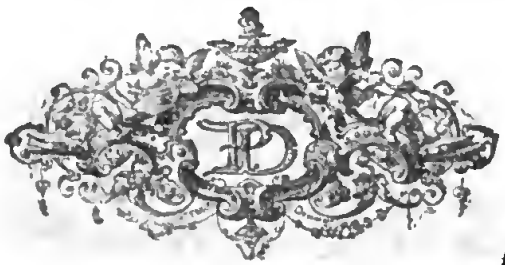

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1865

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU RÈGNE DE HENRI IV

LIVRE V.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE CONTRE L'ESPAGNE JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE CONTRE LA SAVOIE (JANVIER 1595-JANVIER 1601).

Aperçu général de cette période.

Cette période de six ans renferme la fin de la lutte de Henri et du parti national contre l'Espagne, la Savoie son alliée, les restes de la Ligue et du parti aristocratique. La guerre continue à être étrangère et civile à la fois; mais elle diffère de celle des six années précédentes, en ce que l'Espagne soutient désormais le principal effort de la guerre, et que les seigneurs et les pays, encore engagés dans la Ligue, ne paraissent plus que comme auxiliaires.

Effectivement et foncièrement, l'Espagne reste épuisée; mais Philippe II sort momentanément des plus graves embarras où il s'était trouvé lors de la mort du duc de Parme, embarras qui l'avaient empêché d'agir au moment décisif des États de la Ligue. Il s'affranchit de la gêne où il se trouve au début, il se procure de l'argent en arrachant à ses sujets leurs dernières ressources, en recourant aux expédients et au crédit, et il parvient à former des armements considérables. Il tourne la presque totalité des forces dont il dispose dans les Pays-Bas contre le Nord de la France, et de ce côté il est puissamment

aidé par l'expérience, les intrigues, les talents du ligueur de Rosne, qui, passé à l'étranger, cherche à se rendre plus considérable auprès de lui par l'excès du mal qu'il fait à son pays. Philippe attaque en outre le royaume à l'est avec les armées parties du Milanez; au midi et à l'ouest avec ses flottes et ses troupes, qui reçoivent l'assistance des rebelles de l'intérieur.

Parmi ces attaques de Philippe II, Henri enlève à la Ligue, dans l'Est et le Midi, autant ou plus de grandes villes et de provinces que dans la période précédente. Mais tandis qu'il poursuit ainsi, avec une admirable constance et avec succès, la reconstruction de la monarchie et de l'unité nationale, il est traversé et combattu à la fois par l'affaiblissement de la France égal à celui de l'Espagne, par le désordre des finances, par les fautes désastreuses de ses lieutenants et des habitants de quelques villes, par l'abandon, même calculé, de ses alliés à plus d'une reprise. L'étranger nous enlève plusieurs places importantes et entame notre territoire : les factions intérieures reprennent de la vie et de l'audace, et agitent violemment le pays. Ces circonstances réunies rendent la fin de la lutte très laborieuse. Elles jettent le parti royal et la France dans des dangers qui entachent leur honneur, compromettent leur fortune, et même un moment leur existence. Rude épreuve, dans laquelle Henri se montra plus grand et plus ferme que jamais, soutint l'Etat chancelant et releva sa nation. D'une part, il l'amena à employer ces ressources suprêmes, ces forces cachées, dont si peu de peuples savent user; d'une autre, il lui communiqua ce courage calme et cette constance dont elle manque si souvent, qui usent la mauvaise fortune, et qui, presque infailliblement, donnent le salut, ou même le succès, pour dénouement aux temps de crise et de revers.

CHAPITRE Ier.

Guerre contre l'Espagne et la Savoie, contre les restes de la Ligue et du parti aristocratique, depuis la déclaration de guerre à l'Espagne jusqu'au départ du roi pour la Bourgogne, avant le combat de Fontaine-Française (16 janvier-24 mai 1595).

Motifs divers qui déterminent le roi à déclarer la guerre à l'Espagne. La guerre est décidée dans une solennelle assemblée des princes du sang, des officiers de la couronne, des principaux du Conseil du roi. Manifeste de Henri : exposé de ses griefs contre Philippe II ; solidarité de la cause de la France et de celle de l'Europe entière — Préparatifs faits par Henri pour soutenir la guerre avec avantage. Il pourvoit aux alliances : engagement et promesse de concours et de grande diversion de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suisse : situation de ces trois puissances à l'égard de Philippe II. Au dedans, le roi cherche à prévenir les craintes, les mécontentements, l'agitation des partis : nouvel édit en faveur des Calvinistes. Il essaye de donner au royaume une bonne administration et de réparer le désordre des finances en constituant de nouveau le Conseil d'État et de finances. — Plan de campagne du roi : il résout de porter la guerre sur le territoire ennemi et d'attaquer à la fois le Luxembourg, l'Artois, la Franche-Comté. Détail de ses préparatifs militaires pour la défense et pour l'attaque : il forme jusqu'à sept divisions ou corps d'armée, pourvoit à la subsistance et à la solde des troupes, ainsi qu'à la défense des principales places frontières. — Trois corps d'armée français et de Lorrains auxiliaires envahissent la Franche-Comté, le Luxembourg, l'Artois (février - mars 1595), la Picardie et l'Ile de France délivrés des ravages exercés par la garnison de Soissons unie aux Espagnols partis des Pays-Bas. — Dispositions et projets de Philippe II. Il attaque la France sur cinq points à la fois. La guerre d'invasion d'abord heureuse, cesse de réussir : les Français et les Lorrains sont repoussés du Luxembourg, de l'Artois, de la Franche-Comté. Ce résultat provient principalement de ce que les Anglais et les Hollandais ont manqué à leurs promesses, et ne nous ont pas fourni les armées promises pour une grande diversion et pour l'invasion des possessions espagnoles. — Exposé de la politique hollandaise au début de la guerre, et de la politique anglaise de 1595 à 1598. Vices de cette politique qui rapporte tout à soi et au moment présent, contre les intérêts non seulement de la France et de l'Europe, mais même contre les intérêts dominants de l'Angleterre. — Le duc de Nemours, échappé de sa prison, et aidé des Suisses que lui envoye le duc de Savoie, rétablit sa domination dans un grand nombre de villes du Lyonnais et des pays voisins, et menace Lyon lui-même. Le connétable de Montmorency lui est opposé par Henri avec 5000 Languedociens. Il lui enlève Montluel, puis Vienne, et le défait (avril-mai 1595). Mais il est hors d'état d'achever sa ruine et de résister à l'armée du connétable de Castille dont Nemours attend l'appui, et il presse le roi d'accourir au secours du Lyonnais. — Projets de Mayenne : il espère ériger la Bourgogne en royaume. Etat de la Bourgogne. Remarquable insurrection des habitants de Beaune contre l'auto-

rité de Mayenne, suivie de celle des villes d'Auxonne, d'Autun, de Nuits, de Dijon. Il ne reste à Mayenne en Bourgogne que Seurre, Châlon, et les châteaux de Dijon et de Talan. (5 février - 1er juin 1595). Le nouveau maréchal de Biron qui a secondé activement ce mouvement avec son corps d'armée, se trouve hors d'état de défendre les conquêtes faites, les résultats obtenus, contre l'armée combinée du connétable de Castille et de Mayenne qui s'avance pour subjuguer la Bourgogne avant de passer dans le Lyonnais. Biron, comme Montmorency, réclame la présence et l'assistance du roi. L'intérêt de son absolution par le pape, et les restes de l'insurrection des Croquants appellent encore Henri dans les provinces de l'Est. Avant de s'y rendre, il établit un gouvernement à Paris, pour le temps de son absence, et pourvoit avec des soins redoublés, à la défense de la frontière du Nord, à la sûreté de la Champagne, de la Picardie, du Boulonnais.

Henri jusqu'alors s'était abstenu de déclarer la guerre au roi d'Espagne et de porter la guerre dans ses pays. Il avait calculé qu'en évitant de lui porter ce grand défi, il garderait des facilités pour conclure la paix, quand il l'aurait, par la fermeté de la résistance et par la destruction de la Ligue, découragé de la conquête de la France. Il hésita donc longtemps, répugna longtemps à une rupture ouverte [1]. Plusieurs graves raisons l'y décidèrent. Tous les princes ses confédérés disaient qu'il laisserait entamer son honneur et sa réputation, s'il ne répondait, par une protestation solennelle et par des représailles, aux attaques de Philippe II qui, non content de fomenter et d'entretenir depuis si longtemps la guerre civile dans le royaume, venait d'envahir notre territoire avec une armée, et de prendre La Capelle, non plus au nom de la Ligue et comme son allié, mais en son propre nom, pour son compte, et comme ennemi étranger [2]. En outre, les protestants alliés

[1] Sully, Œcon. roy., chap. 59, p. 190 A.

[2] Discours sur la déclaration de la guerre contre l'Espagnol, p. 6, 7. « C'est trop croire de modération en l'esprit de cest insatiable, d'es- » timer qu'il se fust retenu sans nous endommager, si nous ne luy » eussions dict mot. Le siége qu'il meit devant La Capelle auparavant » la dite déclaration, *faisant sommer ceste place en son nom, la battant » de ses canons, y mettant garnison de ses hommes, et tout cela ceux » de la Ligue s'estant séparés de luy,* qui se desfioit d'eux, fait assez » cognoistre qu'il ne travailloit que pour soy, et que nostre silence ne » l'eust pas rendu plus respectueux ny moins entreprenant sur nous. »

de Henri, scandalisés et inquiets de son abjuration, imputaient la patience avec laquelle il supportait les agressions à l'espoir de désarmer bientôt son ennemi par un accord, soupçonnaient entre lui et le roi d'Espagne le projet d'une alliance, d'une entente intime contre la Réforme, « quelque secrète intelligence, pour ames et armes » jointes, persécuter tous ceux qui étaient de contraire re- » ligion. » Il s'agissait de les détromper, de dissiper leurs vaines suppositions et leurs ombrages, de les rapprocher de la France par une démarche qui accusât hautement les véritables intentions du roi. Henri avait en outre besoin de lever le masque de la religion dont se couvraient ses ennemis à l'intérieur, ceux des ligueurs qui persistaient dans leur révolte armée. Ils prétendaient ne point faillir s'ils combattaient pour leur religion avec les Espagnols, contre lesquels il n'y avait encore nulle guerre ouverte. La déclaration de guerre à l'Espagne leur ôtait cette excuse : les ligueurs qui désormais restaient en intelligence avec cette puissance, ne pouvaient plus échapper au titre d'Espagnols, de traîtres à leur patrie : la position qui leur était faite les rendait odieux au pays, décourageait leurs chefs, les affaiblissait d'une manière irremédiable. Enfin, pour dernière et décisive raison d'une rupture, le roi trouvait les grandes promesses de quelques-uns de ses principaux serviteurs, et de ses alliés. Exposons tour à tour les unes et les autres. Le duc de Bouillon prétendait avoir des entreprises infaillibles sur les principales villes du Luxembourg, et Sancy sur celles de la Franche-Comté, au moyen des intelligences qu'il y avaient pratiquées. L'Angleterre et la Hollande adressaient à Henri les offres les plus séduisantes. « Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, dit Sul- » ly, promettaient de faire de si grandes diversions que » les forces d'Espagne y estant tout occupées, elles n'au-

» roient nul moyen de s'opposer aux armes du roy [1]. » Henri devait croire à un grand effort de la part de ces deux puissances, au moment où la France se mettait la première en ligne pour combattre l'ennemi commun. D'une part, la convention du mois d'août 1593, portant que Henri et Elisabeth ne pourraient faire ni paix ni trève avec l'Espagne que d'un commun accord, établissait entre la France et l'Angleterre le lien le plus étroit qui pût unir deux voisins. D'un autre côté, les récents et odieux complots du médecin Lopez, d'Edmond Yorke, de Richard Williams contre la vie d'Elisabeth, la conspiration de Stanley et de Trockmorton contre son autorité, les armements maritimes que l'Espagne faisait alors même contre l'Angleterre ; les scélérates menées des agents espagnols en Hollande, qui marchandaient Renichon et Dufour pour tuer le comte Maurice de Nassau, comme naguère le duc de Parme avait payé Balthazar Gérard pour assassiner Guillaume, devaient convaincre l'Angleterre et la Hollande qu'elles avaient dans le roi catholique un irréconciliable ennemi [2].

Outre l'actif concours de l'Angleterre et de la Hollande, le roi se promettait celui de la Suisse, en donnant suite à un projet mis en avant par Sancy et par Cheverny ; en resserrant l'alliance de la France avec les cantons helvétiques, par le rapport intime des intérêts et la propriété d'un pays possédé en commun. La Franche-Comté appartenait à l'Espagne, comme pays provenant de la succession de la maison de Bourgogne : au milieu de la rivalité et des guerres entre l'Espagne et la France, la province jouissait d'une neutralité garantie par les

[1] Matthieu, l. I, p. 182, 183. — Sully, Œcon. roy., ch. 59, p. 190 A.
[2] Thuanus, l. CIX, § 9, 10, p. 363, 364, 370, l. CXI, § dernier. — P. Cayet, l. VII, p. 657. — Camden, Annal. rer. angl., pars IV, p. 638-640.

Suisses, d'après d'anciens traités. Aux termes du pacte à intervenir, la France devait conquérir la Franche-Comté de l'aveu des cantons, en garder le domaine utile, en abandonner la souveraineté aux Suisses, qui se chargeraient de protéger et de défendre le pays contre l'attaque de l'étranger [1]. On pouvait raisonnablement espérer de voir les Suisses accueillir ces propositions, donner les mains à cet accord. En effet, la conquête de la Franche-Comté les délivrait du voisinage de Philippe II, mortel ennemi de leur religion. De plus, elle leur donnait de nouveaux moyens de protéger Genève, dont la défense contre le duc de Savoie, gendre et allié de Philippe II, leur causait sans relâche des inquiétudes et des embarras.

La rupture avec Philippe II engageait trop avant les destinées de la France pour que Henri la décidât seul. Il la proposa dans une assemblée où il appela les princes du sang, les officiers de la couronne, les principaux de son Conseil : la grande majorité se prononça pour la guerre ouverte contre l'Espagne. En conséquence, le roi la déclara solennement à Philippe II le 16 janvier 1595. Dans son manifeste, il s'attachait avant tout à établir la justice de sa cause, en prouvant que depuis la mort de François II, Philippe n'avait cessé d'attaquer la France par ses intrigues et par ses armes. Il ajoutait que joignant l'assassinat à la violence, il poussait contre lui par ses émissaires le couteau de Barrière et de Chastel. Il dénonçait l'ambition du roi catholique à ses voisins, montrait qu'elle les menaçait tous, qu'elle constituait un péril commun et permanent pour eux ; il montrait ainsi que la cause de la France était celle de l'Europe entière, et provoquait la solidarité dans la résistance [2].

Le roi sentait bien tout ce que demandait d'efforts de

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 191, 192.
[2] Cheverny, Mém., t. X, p. 542 B. — Texte de la déclaration de

sa part une lutte nouvelle et plus terrible contre l'Espagne, cette redoutable ennemie qui, malgré ses embarras et son déclin, n'en disposait pas moins de près de la moitié de l'Europe et des deux Indes. Henri, après avoir pourvu aux alliances et aux affaires du dehors, régla celles du dedans, prit les mesures que dictait une sage politique pour mettre à la disposition du gouvernement toutes les forces vives du pays.

Il chercha à prévenir les craintes, l'opposition, la révolte, dans le parti protestant dont il s'était séparé. Le 6 février 1595, il fit enregistrer au Parlement de Paris, et ordonna d'enregistrer dans les autres Parlements son nouvel édit en faveur des calvinistes. Par cet acte, il confirmait l'édit de 1577, le plus avantageux de ceux que ses prédécesseurs avaient accordés aux réformés, et il y ajoutait les articles secrets accordés à Mantes. La liberté de conscience, l'accès à tous les offices, compris ceux de judicature, l'accès aux charges et dignités de l'Etat étaient assurés aux dissidents. Le roi se flattait, et les plus sages des contemporains espéraient avec lui, qu'il avait ainsi gagné les religionnaires du royaume, et s'était en outre concilié la bienveillance des puissances étrangères protestantes [1].

Peu après, et avant son départ pour l'armée, il essaya

guerre dans P. Cayet, l. VII, p. 654, 655; dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 278-281. — Henri parle formellement dans un passage « *du* » *péril présent qui menace la Chrestienté*, lequel chascun recognoist » procéder de la discorde et juste jalousie que l'ambition du roy d'Es- » pagne a excité en icelle. »

[1] De Thou indique bien l'esprit dans lequel fut donné cet édit, quand il dit, l. CXII, § 1, t. V, p. 454 : « Rex, ut ad externum bellum nuper » denunciatum expeditior esset, edicti in Protestantium gratiam nuper » facti, promulgationem urgebat. » L'historien fait connaître les principales dispositions de cet acte législatif si important. Le Recueil des anciennes lois françaises, p. 97, 98, n'en fait pas mention. Les histoires de France récemment publiées l'omettent également.

de réparer les maux de la guerre civile, de donner au royaume une bonne administration intérieure, en composant à nouveau et en perfectionnant le Conseil d'État et de finances, essayé en 1594 après la mort de François d'O. Ce conseil n'avait remédié à aucun des désordres de la situation financière, l'une des grandes plaies de la France. Le roi attribuait l'impuissance dont il avait fait preuve à l'absence d'hommes possédant la connaissance théorique et pratique de la fortune publique. Aussi, dans celui qu'il institua en 1595, fit-il entrer à côté du maréchal de Retz, du secrétaire d'Etat Forget de Fresne, des conseillers d'Etat de Schomberg et de Maisse, quatre financiers, Lagrange-Leroi, les intendants Heudicourt, Marcel, Guibert. Il donna la neuvième place à Rosny, qui dans cette difficile matière s'était montré en plus d'une occasion d'une rare habileté. Le Conseil d'État et de finances fut indépendant de celui qui se tenait auprès du roi, et eut une large part dans l'administration générale du royaume entre les années 1595 et 1599. Les Œconomies royales nous apprennent dans quel esprit Henri l'institua, et de quelles attributions il l'investit. Le conseil fut établi à Paris comme corps sédentaire, résidant en un lieu certain, auquel toutes les demandes et plaintes des provinces se pussent adresser. Il devait tenir le gros des affaires en réputation et en ordre, donner provision à celles qui ne souffraient pas de retard et qui ne tiraient pas à trop grande conséquence; informer le roi de tout ce qui se passerait, lui renvoyer les questions d'intérêt majeur, recevoir ses décisions, et en assurer l'exécution [1].

Le roi se promettait beaucoup du nouveau conseil en

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 60, t. I, p. 192. — Le secrétaire de Sully, après lui avoir rappelé les attributions du Conseil d'Etat et de finances, et les noms des huit premiers membres de ce corps ajoute : « Auquel » conseil le Roy *vous fit adjouster trois jours après,* prenant pour

ce qui touchait aux finances. Tous les membres qui le composaient étaient renommés jusqu'alors pour leur intégrité, leurs lumières, leur expérience. Henri espérait qu'ils se surveilleraient, se contiendraient, se stimuleraient les uns les autres; qu'ils réprimeraient les négligences et les dilapidations précédentes; que les sommes enlevées au gaspillage et au vol seraient reversées sur les divers services publics, et profiteraient particulièrement à notre état militaire.

En même temps que le roi réglait ainsi l'intérieur du royaume et tentait une réforme, il arrêtait le plan de campagne et, avec des soins infinis, préparait une force armée proportionnée à la puissance de l'ennemi qu'il avait à combattre. Il résolut de porter les hostilités sur le territoire espagnol, de détourner ainsi du Boulenois, de la Picardie, de la Champagne, les ravages de la guerre, ou d'infliger à l'ennemi des pertes égales aux nôtres; d'attaquer Philippe II sur son terrain, dans ses principautés; et s'il n'était pas possible de ruiner entièrement sa domination dans les Pays-Bas, de lui enlever au moins les provinces les plus voisines du royaume. Il arrêta donc d'assaillir à la fois le Luxembourg, l'Artois, la Franche-Comté.

Il fit des armements considérables, et ne forma pas

» pretexte que M. le prince de Conty ayant toute créance en vous, » se disposeroit, par vostre moyen, à tout ce qu'ils adviseroient entre » eux, qu'il devroit dire et faire. » Ainsi dans le principe le Conseil se compose de neuf membres, sans compter le prince de Conti, président honorifique, et Maillant le secrétaire qui n'a pas de voix. Quand plus tard, les huit premiers membres nommés ont contraint Rosny à sortir du Conseil, et à se retirer à Moret, le roi, dans sa lettre du 15 avril 1596, réduit à huit le nombre des membres du Conseil d'État et de finances. « On m'a donné pour certain, et s'est-on fait fort de le » vérifier, *que ces huit personnes que j'ay mises en mes finances*, ont » bien encore pis fait que leur devancier. » (Sully, Œcon. roy., ch. 64, t. I, p. 207 A, et Lettr. Missiv., t. IV, p. 566.) On ne trouve dans les histoires de France modernes aucun exposé exact de ce second Conseil d'État et de finances.

moins de sept divisions ou corps de troupes. Il donna trois divisions à Longueville, gouverneur de Picardie; à Nevers, gouverneur de Champagne; au maréchal de Bouillon. Les deux premières se composaient des forces des provinces de Picardie et de Champagne, auxquelles quelques corps de troupes avaient été joints. La troisième comptait, outre les soldats levés par Bouillon dans sa principauté de Sedan, trois mille Hollandais auxiliaires, commandés par le comte Philippe de Nassau, car au début de la guerre la Hollande sembla devoir tenir à Henri les promesses que ses ambassadeurs lui avaient faites. Ces trois divisions devaient être renforcées d'un corps d'élite que l'intrépide Villars avait ordre d'amener de la Normandie. Le roi appela du Languedoc le nouveau connétable de Montmorency et cinq mille hommes dont il disposait, et le dirigea sur le Dauphiné et le Lyonnais, pays menacés à la fois par l'ennemi du dedans et par celui du dehors : c'était la quatrième division. Biron reçut la cinquième, destinée contre la Bourgogne, province où Mayenne maintenait son autorité et le parti de la Ligue. Les nouvelles levées faites sur divers points du royaume et rassemblées autour de Troyes en Champagne, formèrent la sixième division. La septième se composa de six mille Lorrains auxiliaires, commandés par le baron d'Haussonville et par Tremblecourt, que le duc de Lorraine après sa paix faite avec la France, venait de congédier. Henri les prit à son service et en grossit la force publique. Il pourvut aux subsistances et à la solde de toutes ces troupes pour six mois, en partie avec les produits insuffisants des impôts, en partie avec un emprunt de 100,000 écus qu'il avait négocié avec le grand-duc de Toscane, employant le crédit, dont les ressources ne lui étaient pas inconnues. Il compléta ses armements en appelant sous son drapeau la

noblesse de toutes les provinces ; en sommant les gouverneurs, leurs lieutenants et autres seigneurs qui avaient des compagnies de gens d'armes de les lui amener, et de fournir cet appoint à la défense nationale. D'O avait laissé les places fortes dans un état déplorable. Le roi organisa à la hâte la défense des plus importantes et des plus menacées, sous le rapport des fortifications, des garnisons, des approvisionnements : là où les fonds manquaient, il pourvut à leur sûreté par des emprunts contractés avec les municipalités des villes, comme on le voit par l'exemple de Metz [1]. Ces préparatifs étaient dignes de la France et du formidable ennemi qu'elle provoquait.

Le roi porta l'invasion sur le territoire espagnol : il fit attaquer à la fois la Franche-Comté, le Luxembourg, l'Artois. Ce plan, hardiment combiné, réussit d'abord. Les Lorrains, aux ordres du baron d'Haussonville et de Tremblecourt, entrèrent en Franche-Comté, prirent Vesoul, place importante sur la frontière de cette province, peu après s'emparèrent de Jonvelle et de Luxeuil, se répan-

[1] Les lettres du roi, dans le t. IV du Recueil des Lettres Missives, témoignent de ses soins infinis pour augmenter la force militaire de la France, à partir de la déclaration de guerre à l'Espagne, et donnent à cet égard des détails qu'on ne trouve dans aucune histoire contemporaine. 1° Pour la solde pendant six mois des troupes régulières, voir la lettre du 24 mars 1595 au duc de Nevers, p. 330. Il faut y joindre ce passage si curieux de Sancy dans son Mémoire sur l'occurrence de ses affaires, p. 193 : « Pendant le siége du chasteau de Dijon, le roy » m'envoya à Lyon pour luy faire venir *cent mille écus, que le Grand-* » *Duc luy fit fournir*, pour payer son armée. » 2° Les lettres des 17 janvier, 8 février, 21 mars, p. 300, 301, 328, au sénéchal de Bourdeille, au baron de Bourdeille, à M. de Noailles, pour la levée de la noblesse par l'arrière-ban, et l'appel des compagnies de gendarmes. 3° La lettre du 16 février au maire de Metz, p. 305, pour l'emprunt de 36,000 écus, destiné à l'entretien de la garnison de cette ville. En fait de préparations militaires, les historiens contemporains ne parlent que des six mille Lorrains pris à la solde de la France, dont le roi entretient Du Plessis dans ses lettres des 12 février et 12 avril, p. 303, 336, 337.

dirent dans les pays environnants, dont ils occupèrent une partie et dévastèrent le reste. Dans le Luxembourg, le duc de Bouillon, dont les forces se composaient d'un corps d'armée français, et de trois mille Hollandais auxiliaires que le comte Philippe de Nassau avait amenés, se maintint d'abord dans les places d'Yvoi, Montmédi, La Ferté, Chauvancy, qu'il avait enlevées à la fin de l'année précédente, défit dans une rencontre onze compagnies du comte Charles de Mansfeld, et menaça Thionville. L'envahissement de l'Artois, qui répondait à une attaque projetée par les ennemis contre la Picardie, commença pareillement sous d'heureux auspices. Après la mort de l'archiduc Ernest, survenue le 21 février 1595, le comte de Fuentes, chargé par intérim du commandement dans les Pays-Bas, ordonna au marquis de Varambon, gouverneur de l'Artois, d'entamer la frontière française voisine de son gouvernement, avec un corps de cinq mille hommes. Le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, rassembla des forces, vainquit Varambon, le fit prisonnier, ravagea l'Artois et saccagea la ville d'Avesnes-le-Comte (20 mars). Les Français couraient journellement jusqu'aux portes d'Arras et de Mons. La guerre d'invasion nous avait donc été pleinement favorable dans le cours des mois de février et de mars, et les lieutenants du roi, par la prise des places frontières, semblaient préluder à de plus importantes conquêtes. D'énergiques mesures avaient été prises en même temps pour garantir nos populations des maux que nous faisions subir à l'ennemi. La garnison de Soissons, ville qui obéissait encore à Mayenne, donnait la main aux partis espagnols formés dans les Pays-Bas, pour entrer dans le royaume : ils se réunissaient ensuite, battaient la campagne, et poussaient leurs incursions jusqu'à Amiens et Péronne, quelques-uns même jusqu'aux faubourgs de Paris. Sur l'ordre du roi, les gouverneurs de quatre

villes royales voisines de Soissons, réunirent leurs forces, attendirent la cavalerie de la garnison de Soissons, près de Crespy en Valois, la détruisirent, et délivrèrent la Picardie et l'Isle de France des ravages qu'elles subissaient depuis plusieurs années [1].

Partout les Espagnols étaient repoussés de notre territoire, attaqués sur le leur, et Philippe II lui-même était provoqué par celui qu'il n'appelait dédaigneusement encore que le prince de Béarn. Chez lui les colères de l'orgueil blessé s'unissaient donc à l'amer regret des calculs trompés, pour le jeter dans les résolutions les plus violentes. Il comprenait très bien que la monarchie universelle était pour lui au prix de la conquête de la France, et dans cette âme où les passions politiques ne reculaient que devant les désastres et ne cédaient qu'à la ruine, les échecs qu'il avait essuyés aux États de 1593, les progrès du parti royal dans le cours de l'année 1594, n'avaient eu d'autre effet que d'ajouter l'exaspération des espérances déçues aux fureurs de l'ambition. Il avait donc arrêté de jouer ses dernières ressources et la grandeur de l'Espagne dans la poursuite de ses projets contre la France. Écoutons le témoignage de Sully : « Il avait mandé au comte » de Fuentes, général de ses armées aux Pays-Bas, aussi » bien qu'enjoint au connétable de Castille, que quand » ce serait même à la perte et au préjudice de ses États » de Flandre et de Milan, ils eussent à entrer en France [2]. »

[1] P. Cayet, l. VI, VII, p. 623, 656, 662 B. — Matthieu, l. I, p. 185.— Thuanus, l. CXI, § 17 ; l. CXII, § 11, t. V, p. 445, 470. — Lettre du roi du 26 février, t. IV, p. 312.— D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 6, p. 347, 348. — Voici ce que d'Aubigné dit au sujet de l'archiduc Ernest, qui périt à peine âgé de quarante deux ans : « Le duc de Bouillon avoit » charge d'escouter les propositions que l'archiduc Ernest avoit mis » en avant. Mais tous ces desseins furent changez par la mort de l'ar- » chiduc, *qui fut prompte et non sans soupçon*, parce qu'il prestoit l'au- » reille aux désirs des peuples et au changement de leur condition. »

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 191 B.

Il attaqua le royaume sur cinq points à la fois, soit avec ses armées, soit avec le concours des seigneurs qui soutenaient encore le parti de la Ligue ou le parti aristocratique. Il ordonna à son armée des Pays-Bas de s'employer tout entière d'abord à chasser les Français du Luxembourg et de l'Artois envahis par eux, ensuite à pénétrer en Picardie. Il menaça en même temps la Bretagne par les troupes espagnoles, dont Mercœur continuait à subir la dangereuse assistance; la Bourgogne par celles que Mayenne était contraint d'y appeler pour la défendre; le Lyonnais par les corps auxiliaires que son gendre, le duc de Savoie, envoyait au duc de Nemours, échappé récemment de la prison de Saint-Pierre-Encise; la Provence enfin par son alliance avec Louis d'Aix, Casaux et d'Épernon. Il entretenait déjà d'étroites relations avec Louis d'Aix et Casaux, tyrans nés de la démagogie, qui asservissaient Marseille : il en noua au commencement de 1595 avec d'Épernon, et il les convertit en traité formel à la fin de cette année.

La France, qui au début de la lutte avait pris le rôle agressif, fut contrainte de l'abandonner, par suite de revers que l'invasion, d'abord heureuse, ne tarda pas à essuyer. Bouillon, ignorant l'art, si bien pratiqué par Lesdiguières, de joindre pour la solde et l'entretien de ses troupes les ressources créées par lui-même aux sommes restreintes que pouvait lui fournir un trésor public obéré, abandonné d'une partie de ses soldats qui désertèrent dès qu'il ne les paya plus, destitué tout à coup de l'aide des Hollandais auxiliaires, fut contraint d'abandonner les petites places qu'il avait occupées dans le Luxembourg, et repassa la Meuse. Après la mort du duc de Longueville, tué par accident à son entrée à Dourlens, ses troupes, en perdant leur chef, perdirent confiance, évacuèrent l'Artois et se replièrent sur la Picardie. Le 24 avril, le roi reçut

avis que le connétable de Castille était entré dans la Franche-Comté avec l'armée qu'il amenait du Milanez et qui dépassait douze mille hommes. La disproportion des forces entre les Espagnols et les Lorrains au service de la France était telle que ceux-ci ne pouvaient tenter une lutte sans témérité. Leurs corps se retirèrent tous successivement de Franche-Comté en Bourgogne, après que Tremblecourt, l'un de leurs chefs, eut valeureusement défendu Vesoul pendant quelque temps. De ce côté encore nous étions chassés du territoire ennemi, refoulés sur le nôtre, et nous avions à le défendre contre une prochaine invasion.

La situation nouvelle qui était faite à la France, les dangers qui la menaçaient, provenaient en grande partie de la conduite des alliés à notre égard : dès le début de la guerre, ils violaient à son égard les promesses faites, les engagements pris d'honneur. Les Anglais et les Hollandais avaient promis d'opposer à Philippe II des armées assez nombreuses pour attirer sur eux la plus grande partie des forces dont ce prince disposait, et pour faciliter à Henri la conquête des pays soumis à la domination espagnole. Elisabeth rappela son général Norris et les quatre mille Anglais qu'elle avait envoyés pour combattre les Espagnols en Bretagne. A la date du 25 février, le roi écrit à Beauvoir, son ambassadeur en Angleterre :

« Je ne sçais ce qui peut faire résoudre la reine de contremander le capitaine Noreis avec ses gens, alors que les Espagnols ont fait entrer en mon royaume une nouvelle armée... Edmond (l'ambassadeur Anglais), m'a fait entendre qu'elle avoit résolu de retirer lesdites forces parce qu'elle ne les avoit envoyées que pour reprendre Codron (le fort Codron), et qu'elle étoit contrainte de se décharger de la dépense d'icelles, pour mieux pourvoir à d'autres qui la pressent, n'étant sans jalousie pour quelque remuement du côté de l'Irlande. Laquelle, avec plusieurs autres considérations, l'empêcheront de *s'embarquer plus avant en la guerre contre l'Espagne.* »

La révolte du comte de Tyrone, qui éclata peu après en Irlande, n'eut aucunes suites, et laissa intacte la puissance d'Élisabeth. La flotte de Philippe II repoussée par des vents contraires, échoua dans l'attaque du pays de Cornouailles, et les côtes de l'Angleterre demeurèrent à l'abri de l'invasion espagnole. La reine, restée dans la pleine disposition de toutes ses ressources, n'en persista pas moins dans sa résolution, et quand Henri insista de nouveau pour être secouru contre l'ennemi commun, elle ne lui répondit plus que par des refus et d'injustes reproches. Ainsi, après l'avoir jeté par ses instigations et ses promesses dans la guerre ouverte contre Philippe II, elle refusait, elle, de s'y embarquer, de prendre sa part des dépenses et des dangers. La Hollande l'imita dans l'abandon où elle nous laissait. Le corps de trois mille soldats, que les Provinces-Unies avaient envoyé à notre secours à la fin de la précédente année, servait dans le Luxembourg. Le comte Philippe de Nassau, et les officiers sous ses ordres, conformément aux instructions qu'ils reçurent de leur gouvernement, décidèrent à la fin du mois d'avril 1595 qu'ils sortiraient du Luxembourg, abandonneraient le duc de Bouillon, et reprendraient le chemin de leur patrie. Peu après ils exécutèrent cette résolution, et le comte Philippe ramena les troupes hollandaises en Zélande [1].

Ici il faut s'arrêter un moment pour se rendre un compte exact de la conduite des alliés de la France à son égard, pendant la fin périlleuse de sa longue lutte contre l'Espagne. On trouve, dans Camden, la réponse d'Elisabeth et de ses ministres aux propositions que leur adresse

[1] Lettre du roi à Beauvoir du 25 février, dans les Lettres Miss., t. IV, p. 311. Nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps. — P. Cayet, l. VII, p. 661, 663. — Thuanus, l. CXIII, § 11, t. V, p. 504. — Matthieu, l. II, p. 249. — Camden, Annales rerum Anglicarum, pars IV, p. 640, 644.

Henri IV, d'entreprendre contre Philippe II la guerre ouverte à forces égales fournies par les deux puissances, conformément aux ouvertures qu'ils lui ont faites, aux engagements qu'ils ont pris avec lui au mois de janvier précédent. Un passage de cette lettre doit être cité, et demande un commentaire, car il est le point de départ, et en partie l'explication des rapports entre la France et l'Angleterre de 1595 à 1598. Elisabeth écrit au roi :

« La reine loue le dessein qu'il a de faire cette guerre, et souhaite qu'il lui soit heureux et prospère. Elle lui répond qu'elle a fait si bien *ouverte guerre* au roi d'Espagne, par terre, par mer, en Flandre, en Espagne, en Portugal, en Amérique, que les témoignages en sont répandus par toute la terre. Que si le roi de France *au lieu de se tenir toujours sur la défensive*, en avoit fait autant de son côté, en attaquant, le roi d'Espagne n'auroit pû endommager ni l'un ni l'autre des deux. » [1]

D'abord Elisabeth se vante d'avoir fait la *guerre ouverte*, d'avoir pris l'*offensive* contre le roi d'Espagne, et l'exposé de nos ambassadeurs en 1596 démontre jusqu'à l'évidence que la reine au contraire, jusqu'à cette époque, a pris grand soin de ne pas déclarer la guerre au roi d'Espagne, de ne pas faire cette blessure à son orgueil, cette provocation à sa vengeance, et de ne repousser ses attaques que par des hostilités détournées et en quelque sorte obliques. En second lieu, la reine reproche à Henri IV de s'être tenu sur la défensive de 1589 à 1595, alors qu'il avait à combattre dans l'intérieur du royaume toute la Ligue, c'est-à-dire plus de la moitié de la France au début, et quatre puissances étrangères faisant à la fois invasion sur notre territoire. Enfin elle lui adresse ce reproche au moment même où il prend l'*offensive* d'une manière éclatante par sa déclaration de guerre à Philippe II, quoiqu'il ait encore en tête une partie de la Ligue.

[1] Camden, Annales rerum Anglicarum, pars IV, p. 639.

Ces raisons ne sont pas sérieuses, et c'est dans l'étude des faits, dans la correspondance et les mémoires des diplomates du temps qu'il faut chercher la situation respective des deux cours, le secret des desseins du cabinet de Londres.

Evidemment la politique anglaise à l'égard de la France entre dans une période nouvelle. De 1589 à 1595, Elisabeth a généreusement secouru le roi et notre pays dans leur lutte contre Philippe II. De 1595 à 1598, elle change de sentiments et de conduite. Tant que la moitié de la France a été armée contre l'autre, tant que notre pays a été déchiré et faible, il a trouvé l'Angleterre favorable. Mais depuis que Henri a abattu la moitié de la Ligue, et qu'il se prépare à écraser le reste ; depuis que le royaume s'est reconstitué et replacé au rang des grandes puissances de l'Europe, dès ce moment il a trouvé l'Angleterre inquiète et hostile. Les deux ambassadeurs français, Sancy et Duvair, exposent ainsi à Elisabeth elle-même et à ses ministres, sans s'exposer à une réfutation, la politique anglaise à partir de 1595. « Il semble qu'aujourd'hui l'ac-
» croissement du roi soit suspect à la reine d'Angleterre...
» Depuis qu'elle a vu la fortune du roi se rendre plus
» favorable, elle lui a dénié tout secours, comme si elle
» eût été jalouse de sa grandeur [1]. » C'est bien là le secret des combinaisons et des démarches d'Elisabeth. Cédant aux suggestions de Guillaume Cécill, lord Burghley, grand trésorier et son principal ministre, elle s'applique à affaiblir la France par l'Espagne, à miner Henri IV par Philippe II, à élever l'Angleterre de tout ce dont ils s'abaisseront l'un et l'autre. Le système est de refuser d'abord tout secours à la France, plus tard de ne lui en

[1] Sancy, Discours à Elisabeth, dans la négociation d'Angleterre, p. 1145. — Duvair, Advis sur la constitution d'Angleterre, p. 1173, éd. in-fol. 1641.

accorder que de mesquins, d'insuffisants, ne donnant aucun moyen de terminer la lutte, propres seulement à l'alimenter. La combinaison dépasse bientôt cette politique de bascule. L'Angleterre va à d'autres projets plus hostiles contre notre pays, portant atteinte à son honneur et à sa sûreté, car elle essaye d'entamer son territoire, de s'approprier ses villes maritimes, de le mettre dans sa dépendance.

Tels sont les faits qu'établissent invinciblement les lettres du roi, les lettres et mémoires de ses ambassadeurs, de son ministre des affaires étrangères Villeroy, de Sully, la correspondance et les demandes officielles d'Elisabeth elle-même. Tel est le jour sous lequel ces documents présentent les projets et les calculs de l'Angleterre. Elle vise à l'abaissement du roi et du royaume. Cette politique de l'intérêt privé, de l'intérêt présent, manquait de loyauté envers la France, à l'égard de laquelle elle violait non-seulement les promesses faites, les engagements pris, mais même les conditions et les lois de toute alliance. Elle manquait de hautes vues et de prévoyance. En effet, la solennelle discussion du mois de mai 1596, démontre que le grand moyen pour l'Angleterre de prévenir les armements maritimes de l'Espagne, de retenir sur le continent les troupes dont elle pouvait charger ses flottes pour une descente en Angleterre, était que l'Angleterre envoyât elle-même ses armées combattre de concert avec celles de la France et de la Hollande, sur le continent, et surtout sur la frontière des Pays-Bas. Les événements de cette même année 1596 prouvèrent bien mieux encore qu'en se refusant à cette combinaison, l'Angleterre s'exposait au danger sérieux d'une invasion et d'une conquête, dont un hasard, un bonheur inespéré la garantirent seuls. Enfin cette politique manquait de grandeur, car en laissant échapper l'occasion d'abaisser l'Espagne

sans retour, elle ajournait indéfiniment les garanties de sûreté et de repos pour l'Europe entière, le triomphe de la liberté politique et religieuse de tous les peuples.

De nos relations avec l'Angleterre, passons à celles avec la Hollande. La Hollande au début de la guerre, et pendant presque toute cette année 1595, ne nous fournit aucun secours, ne nous prêta aucune assistance. Encore placée sous la dépendance étroite de l'Angleterre par le protectorat qu'elle a subi, la dette qu'elle a contractée, les places maritimes qu'elle a livrées, elle ne suit d'abord forcément d'autre politique que celle de cette puissance. Elle se laisse en outre entraîner au calcul que la France portant tout le faix de la guerre contre l'Espagne, une favorable occasion lui est offerte, en réservant toutes ses forces pour elle seule, d'agrandir son territoire aux dépens de Philippe II. Elle employe une partie de sa force militaire à ces entreprises, et laisse reposer l'autre [1]. Ce n'est que plus tard, au mois de novembre 1595, qu'elle fait acte d'alliée à notre égard, et quoique ce soit dans une mesure restreinte, cet acte lui vaut l'animadversion de l'Angleterre.

Le roi n'ayant plus à compter sur ses alliés pour aucun grand effort en commun, réduit aux seules ressources que lui fournissait la France, espéra que bien employées par ses lieutenants comme par lui-même, elles suffiraient pour repousser l'invasion espagnole. Entre les cinq points

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 59, p. 190 A. « Le roy se laissa emporter » à faire cette déclaration de guerre (à Philippe II), sur les persuasions » des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande... *En quoy, comme » l'expérience le vérifia depuis, ils pensèrent plus à leurs affaires qu'à » celles de la France.* » — Lettre de Villeroy, dans les Mémoires de Du Plessis, t. VI, p 461, en date du 26 février 1596. « Nous avons advis » de toutes parts que les ennemis se préparent à attaquer quelque » place. *En quoi nous sommes très mal assistez de nos voisins, lesquels » se reposent maintenant à l'ombre du feu qui nous consume.* »

du royaume menacés à la fois, deux devaient subir le principal effort de l'étranger. C'était d'une part la frontière du Nord et la Picardie, contre lesquelles se portaient les troupes ennemies parties des Pays-Bas; c'était d'une autre la frontière de l'Est et les provinces de Lyonnais et de Bourgogne, que menaçaient les armées parties de la Savoie et du Milanez, aidées des forces que Nemours et Mayenne conservaient encore. Le roi était bien résolu à se porter de sa personne au devant de l'ennemi : la question n'était pas pour lui s'il se battrait, mais où il se battrait, et il n'avait guère à hésiter sur le point où il irait chercher les dangers. Dans la France du nord, tout reconnaissait sa loi depuis l'année précédente. Dans le Lyonnais et la Bourgogne, au contraire, la Ligue restait puissante, tout était encore indécis et en péril, et les instantes sollicitations des lieutenants de Henri l'entraînaient de ce côté.

Dans le Lyonnais, le duc de Nemours, redevenu libre au mois de juillet de l'année précédente, avait rassemblé ses partisans, et reçu du duc de Savoie un secours de trois mille Suisses des cantons catholiques. Avec ces forces, il avait raffermi sa domination dans Thizy, Thoissey, Feurs, Saint-Germain, Saint-Bonnet, Montbrison, Vienne, Ambert, Saint-Pourçain, sans compter ce qu'il tenait au pays de Dombes : il était sur le point de se rendre maître de tout le plat pays du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais propre, du nord-ouest du Dauphiné, d'une portion de l'Auvergne. Il avait commencé le blocus de Lyon, avec le dessein et quelques chances de ramener cette ville sous son obéissance. D'Aubigné dit dans son style familier et énergique : « Il commençoit beau ménage... Il formoit des blocus au-dessus et au-dessous de Lyon, espérant ou le faire rendre par nécessité, ou en haussant le courage à ceux qui tenoient encore pour lui, pratiquer une intelli-

gence, une porte, et enfin Lyon tout entier. » D'où il résultait que l'une des quatre grandes villes de France, Lyon, et tout le pays circonvoisin couraient risque de rentrer sous la domination de la Ligue. Contre cet actif et dangereux ennemi, le roi employa utilement les négociations auprès des gouverneurs des villes ligueuses, et le concours de Montmorency, qui, après avoir échangé ses prétentions aristocratiques et ses projets d'indépendance dans le Languedoc, contre la charge de connétable, ne songeait plus qu'à honorer sa nouvelle dignité, et à rétablir le royaume dont il était devenu la seconde personne. Montmorency amena du Languedoc dans le Lyonnais cinq mille hommes qui arrêtèrent d'abord les progrès de Nemours. Le connétable s'empara ensuite avec beaucoup d'habileté de Montluel, ville de la Bresse, qui appartenait alors au duc de Savoie. En logeant une partie de ses Languedociens dans ce poste, il rompit le blocus de Lyon au nord-ouest, et déconcerta le dessein de Nemours sur cette ville. Il pratiqua en même temps Dizimieux qui commandait pour Nemours dans le fort Pipet, principale citadelle de Vienne. Profitant de la mésintelligence survenue entre cet officier d'une part, le gouverneur de la ville et la garnison italienne de l'autre, ébranlant sa fidélité déjà chancelante, par des offres d'argent et de dignités auxquelles tous les chefs de la Ligue se montrèrent accessibles, il lui persuada de livrer sa citadelle, dont l'occupation entraîna la réduction de Vienne (24 avril 1595). La perte de cette place importante, la seconde ville du Dauphiné, ne fut guère moins sensible à Nemours que celle de Lyon même, et renversa tous ses projets. « Ce fut, dit un contemporain, le coup d'état qui amena avec lui le repos de tout ce pays là. » Le connétable affermit ces premiers succès au milieu du mois de mai, par la défaite des troupes du duc de Nemours, par la nécessité

où il le réduisit de fuir en Savoie, par la réduction de Saint-Pourçain sur la frontière de la basse Auvergne et du Bourbonnais. Mais ces avantages, considérables en soi, n'étaient encore que précaires et incomplets. La fortune de Nemours pouvait encore être relevée par un effort des armées de la Savoie et de l'Espagne, et ses gouverneurs tenaient bon dans un grand nombre de villes du Lyonnais propre, des annexes du Lyonnais, de la basse Auvergne. Ce n'était pas avec ses cinq mille hommes que le connétable pouvait faire tête à l'étranger qui s'avançait, subjuguer les villes par la force ou l'épouvante, abattre les restes de la révolte, établir solidement la domination royale dans tous ces pays. Aussi Montmorency priait-il, pressait-il le roi d'accourir avec des forces suffisantes pour consolider son ouvrage, habilement élevé mais encore chancelant, et pour le compléter [1].

[1] La relation contemporaine dans P. Cayet, l. VII, p. 661-663. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 7 (et non 6). Thuanus, l. CXIII, t. V, p. 511, 512. — Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 191. « Le connestable de » Montmorency vouloit essayer de faire valoir et donner quelque » lustre à ceste espée fleurdelisée qui luy avoit esté nouvellement » mise en main... Il avoit traitté *par argent et promesses* avec le sieur » Dizimieux. » — Manuscrit du secrétaire de Philippe du Bec, folio 45 verso. « Le 20e de may, avons sçeu la deffaitte de la trouppe de » mgr. de Nemours par M. le connestable, et sa fuitte en Savoye, et » la reddition de Saint-Pourçain. » Ce passage fixe la date de ces trois faits, que la narration extraite par Cayet, p. 679 B, place ou semble placer quatre mois plus tard. — Montmorency craint, et craint avec raison que le connétable de Castille, parti du Milanez avec une armée, après avoir rétabli les affaires de Mayenne en Bourgogne, ne vienne secourir le duc de Nemours dans le Lyonnais et les pays voisins. C'est ce que témoigne Sully au même chapitre 60, p. 191 B. « Sur » cela les nouvelles estoient venues à M. de Montmorency que le » connétable de Castille estoit passé d'Espagne en Lombardie où il » faisoit de grandes levées, et bruire avec éclat ses armes et ses des- » seins pour entrer en France.... Ces nouvelles entendues par le con- » nestable de Montmorency, *il commença d'entrer en appréhension que* » *ce faix trop pesant ne luy tombast sur les bras.* Et pour éviter cet » inconvénient, usoit-il de telles sollicitations pour faire advancer » le roy. »

D'autres intérêts d'une haute gravité appelaient Henri sur la frontière de l'Est: l'état de la Bourgogne ne réclamait pas moins sa présence que l'état du Lyonnais. Il y avait chance d'enlever la Bourgogne à la Ligue, et de rattacher cette province à la monarchie ; mais il y avait danger aussi de l'en voir séparer pour toujours. La situation de ce pays, les nouveaux projets de Mayenne pour être bien connus demandent qu'on se reporte à la première moitié de l'année 1594. L'on a vu que Mayenne n'ayant tenu aucun compte des vœux et des instances des villes et des Élus de la Bourgogne, trois villes, Mâcon, Auxerre, Avallon, entre le mois de février et le mois de mai 1594, avaient rompu avec son usurpation et s'étaient replacées sous l'autorité de Henri [1]. La réduction de ces villes, en laissant le parti du roi dans un état d'infériorité encore sensible à l'égard de celui de Mayenne, lui avait donné cependant une fermeté et une consistance qu'il n'avait pas auparavant. Cette défection dans son propre gouvernement, l'abandon de la Ligue par les grandes villes et par des provinces entières sur tous les autres points du territoire, la prise de Laon, malgré les efforts de l'Espagne pour empêcher la conquête de cette place, avaient averti Mayenne que l'espoir d'usurper le royaume était pour lui perdu sans retour, et dès lors il n'avait plus songé qu'à le démembrer. Cessant désormais de disputer au roi catholique la souveraineté et la possession du corps de la monarchie, il espérait le trouver favorable à son projet. « M. du Maine, dit Sully, voyant Laon pris, avait, par l'avis du président Jeannin, qui depuis longtemps l'en sollicitait, résolu d'essayer de réunir ses forces trop éparses, et de se réduire en une seule province, qu'il désignait toujours devoir être la Bourgogne, tant pour ce qu'il la possédait quasi toute, que pour ce qu'elle était avoisinée de la

[1] Voir ci-dessus, t. I, liv., IV, ch. 4, p. 589, 590.

Franche-Comté, Suisse, Allemagne et Lorraine, et pour ce qu'elle appartenait de droit et par légitime succession au roi d'Espagne, *duquel il y aurait moyen d'en obtenir la cession, et par l'aide du Pape et de l'Empereur la faire ériger en royaume, comme elle en avait porté le titre autrefois*[1]. » Pour servir cette dernière ambition, pour amener l'Espagne à la favoriser, Mayenne, au sortir de Laon, s'était rendu dans les Pays-Bas, et avait entamé à Bruxelles des négociations avec l'archiduc Ernest, alors encore vivant, et avec les ministres de Philippe II. Ses démarches, le but auquel il tendait, furent bientôt connus en Bourgogne, et y excitèrent la plus vive fermentation. Si le roi catholique se prêtait aux vues de Mayenne, la province devenait Lorraine : s'il profitait des extrémités auxquelles le duc était réduit pour le dépouiller, elle passait sous la loi de l'Espagne : dans les deux suppositions les Bourguignons perdaient leur qualité de Français, au milieu du déchirement du royaume, et cette pensée les indignait. Deux autres griefs les animaient contre Mayenne. Il avait cherché à retenir de force les villes dans la sujétion, et particulièrement Seurre, Châlon, Dijon, la capitale du pays, Beaune enfin, dont il disait : « Que qui lui ôterait » Beaune lui arracherait le cœur, » parce que cette ville alors très forte, située entre Châlon et Dijon, tenait sous sa dépendance une partie considérable de la province. Il avait mis dans les châteaux des villes des aventuriers ne connaissant d'autre loi que sa volonté, prêts à servir son despotisme par les plus violents et les plus vils moyens, à Beaune Montmoyen, son serviteur particulier, à Seurre l'italien Guillermino, à Dijon l'italien Franceschi. Il avait distribué dans l'intérieur des villes des garnisons presque toutes composées de soldats étrangers, qu'il avait affran-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 56, t. I, p. 171. Nous ne conservons pas l'orthographe du temps.

chis de tout frein et de toute discipline, qu'il laissait vivre à discrétion chez les habitants. La bourgeoisie avait perdu ses libertés communales et sa liberté civile. Ses mécontentements, ses craintes plus grandes encore, ne tardèrent pas à se formuler dans des actes très significatifs. Au mois de septembre 1594, les Élus de la Bourgogne adressèrent à Mayenne, pendant son séjour à Bruxelles, une seconde lettre dans laquelle ils protestaient que le vœu général de la province était qu'on fît la paix avec le roi. La bourgeoisie et le corps de ville à Seurre, à Dijon et à Beaune commencèrent à se concerter pour contraindre Mayenne dans le cas où il résisterait à ce vœu, et pour chasser ses gouverneurs et ses garnisons[1]. L'insurrection fut à la fois un mouvement national et communal.

Pour arrêter ce mouvement de défection, Mayenne et ses sicaires recoururent à l'assassinat et à la plus abjecte perfidie. A Seurre, Guillermino fit tuer une partie des habitants, et en massacra plusieurs de sa main. A Beaune, la répression fut moins sanglante mais plus ignoble. Montmoyen ayant découvert que les habitants projetaient de livrer leur ville au roi, fit assurer leurs chefs qu'il avait formé le même dessein, et leur proposa de se concerter ensemble pour l'exécution. Il communia avec eux, et leur jura la main sur l'hostie une inviolable fidélité. Mais par une fraude sans nom, il avait suborné le prêtre, qui substituant d'autres paroles à la secrète n'avait pas consacré l'hostie. Voilà comment les ligueurs entendaient la religion et ce qu'ils en faisaient. Les chefs des Beaunois, dupes de ce stratagème sacrilége, et de leur confiance dans Montmoyen, lui découvrirent alors les détails cir-

[1] Thuanus, l. CXI, § 1, t. V, p. 622. — Dom Plancher, Histoire de Bourgogne, l. XXIII, p. 617, 618. — P. Cayet, l. VII, p. 658, 659. « Les habitans se voyans reduits sous la volonté d'un capitaine du » chasteau, et d'une garnison, commencèrent à se resoudre de se dé- » livrer du tout de ces nouveaux hostes là. »

constanciés de l'entreprise. Il les fit saisir aussitôt et conduire à la citadelle, où il les contraignit, à force de mauvais traitements et de menaces, à racheter leur vie de toute leur fortune. Il augmenta ensuite sa garnison de trois cents hommes, pilla et rançonna la plupart des habitants.

L'issue malheureuse de leur première tentative, les vengeances de Guillermino et de Montmoyen n'étonnèrent ni n'ébranlèrent les Bourguignons. Ils persistèrent à vouloir sauver leur nationalité, rétablir chez eux l'empire des lois, un gouvernement modéré, leurs franchises communales, sous l'autorité du souverain légitime ; et dans la poursuite de ce dessein, ils déployèrent, à un égal degré, la constance, la résolution, tous les genres de courage pour l'exécution : les bourgeois de Beaune donnèrent l'exemple et entraînèrent les autres. Deux de leurs chefs, le maire Bellin et Richard, députèrent au roi l'échevin Alexan pour l'instruire de leur résolution. Henri leur accorda quatre mois de trève, sous la condition que dans cet espace de temps ils lui feraient paraître de leur affection et de leur zèle. Peu après, les habitants de Dijon formèrent contre l'usurpation tyrannique de Mayenne un complot pareil à celui des bourgeois de Beaune. Instruits par un traître qui siégeait dans le conseil du roi, les présidents Jeannin et Desbarres mandèrent à Mayenne que s'il ne hâtait son retour, tout était perdu pour lui. Il quitta précipitamment Bruxelles, et se dirigea vers la Bourgogne. Il tenta d'arrêter le mouvement insurrectionnel en augmentant sa force militaire, et en recourant à la terreur par les supplices. Il envoya devant lui un corps de cavalerie, et un régiment d'infanterie tout composé de Lorrains et d'Allemands. Il dépêcha à Dijon un certain Pelissier, qui se concerta pour les exécutions avec les chefs de la garnison. Le maire Verne et le capitaine Gau eurent la

tête tranchée sur l'échafaud de Morimont : beaucoup d'habitants, et dans ce nombre quelques conseillers du parlement de Dijon, furent envoyés prisonniers à la citadelle : d'autres furent ruinés par les confiscations (29 octobre 1594).

Après avoir annoncé sa venue par ces exécutions, Mayenne arriva à Dijon le 2 novembre. Son premier soin fut de députer Harlay de Chanvalon à la cour de Madrid pour renouer et resserrer son alliance avec Philippe II, et pour obtenir le consentement de ce prince à l'érection du royaume de Bourgogne. Il prit ensuite toutes les mesures tendant à assurer l'asservissement des villes de la province. Pendant son séjour à Dijon il augmenta la garnison du château. Il envoya un corps de troupes à Beaune, donnant ainsi à la ville une garnison qu'elle n'avait pas encore eue jusque-là, indépendante de celle du château, et destinée à réduire la garde bourgeoise à l'impuissance. Il dépêcha ses deux ingénieurs italiens Camille et Carle pour visiter et examiner la place. Il suivit de près ces officiers, et il entra le 10 novembre dans Beaune. Il ordonna d'abattre les vastes et populeux faubourgs de la ville, et fit démolir deux mille maisons, sans se soucier de la ruine et de la désolation d'une population entière [1]. Une pauvre veuve, entre autres, lui amena ses six enfants en bas âge, et lui dit qu'il leur coupât donc la gorge, puisqu'il avait détruit la maison dont le produit fournissait seul à leur nourriture. Il fit ensuite élever de nouvelles fortifications près de l'église de Sainte-Madeleine, et prescrivit de murer toutes les portes hormis deux. Son but était d'empêcher à tout prix les communications et les intelligences des habitants avec les royaux du dehors, de

[1] Les faubourgs détruits furent ceux de Saint-Jean, de la Madeleine, du Perperet, de la Bertonnière, de Saint-Nicolas, et une partie de celui de Saint-Martin.

prévenir les approches imprévues de l'ennemi et les surprises. Il comptait que ces précautions mettraient Beaune à l'abri de toute attaque, et que les habitants, perdant l'espoir d'être secourus par les lieutenants du roi, renonceraient au projet de conjurer désormais contre son usurpation. Il enjoignit ensuite à Camille et à Carle de mettre dans un pareil état de défense les autres places de Bourgogne restées en son pouvoir. Il quitta Beaune pour retourner à Dijon, où il passa l'hiver, tenant le pied sur la gorge à l'une des deux villes, surveillant l'autre; appelant en outre le connétable de Castille et l'armée espagnole du Milanez à son secours; plaçant les peuples de son gouvernement entre ses garnisons et l'étranger [1].

Ainsi menacés au dedans et au dehors, serrés entre deux ennemis, les Bourguignons semblaient n'avoir qu'à baisser la tête et à se résigner à l'esclavage. Mais on était alors à une époque d'héroïques efforts, et les Bourguignons résolurent de périr ou de rester Français et de s'affranchir. A la fin de la Ligue ils continuaient cette série d'actes où la bourgeoisie, depuis la défense de Dieppe jusqu'à l'insurrection de Lyon et de Paris, avait joué les biens et la vie pour le triomphe de son opinion et de la cause nationale. Les citoyens de Beaune et des autres villes de Bourgogne informèrent le roi de leur dessein, et de la ferme résolution où ils étaient de le poursuivre à travers tous les dangers, en tenant les promesses qu'ils lui avaient précédemment adressées. Henri, de son côté, arrêta de prévenir le démembrement dont la France était menacée par la distraction de la Bourgogne, de délivrer

[1] Pour ces trois paragraphes, voir la pièce contemporaine intitulée: *Discours de la prise des ville et chasteau de Beaune, par M. le mareschal de Biron, Paris, Claude de Monstreil*, 1595, in-8, de 32 pages, p. 9-15. — Thuanus, l. CXII, § 3, t. V, p. 457, 458. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 7 (et non 6), p. 350. — Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, l. XXIII, t. IV, p. 621.

ses sujets opprimés, de favoriser le mouvement insurrectionnel et national qui se produisait. Aussitôt après la déclaration de guerre à l'Espagne, il envoya en Bourgogne un corps d'armée avec le plus hardi de ses capitaines, le maréchal Biron, qu'il avait déjà désigné et qu'il nomma peu après gouverneur de la province à la place de Mayenne [1].

Dès que le maire Bellin eut nouvelle, à la fin de janvier 1595, de l'approche de Biron et des troupes royales, il réunit dans une assemblée secrète les échevins, les principaux citoyens, les représentants de l'ordre judiciaire et du clergé, et leur proposa de se concerter avec le maréchal pour renverser l'autorité de Mayenne et rétablir celle du roi. L'entreprise fut résolue à l'unanimité, et il est remarquable que les chanoines de la collégiale s'associèrent à ce vote : le clergé lui-même rompait avec la Ligue guisarde et espagnole. Les conjurés envoyèrent un des échevins au sieur de Vaugrenan, gouverneur royal de Saint-Jean-de-Losne, pour porter à Biron leurs propositions. Ils offraient de prendre les armes et d'attaquer la garnison : ils demandaient au maréchal de s'approcher avec un corps de troupes et de les aider dans ce combat. Biron leur promit de donner le change à l'ennemi en feignant de conduire son armée au siége de Châteauneuf ; de tourner tout à coup vers eux ; de se porter par une marche imprévue et rapide sous leurs murs, et d'y paraître le dimanche 5 février à deux heures : il leur recommanda expressément de s'assurer de l'une des portes de leur ville pour donner entrée à ses soldats. Cette fois les habitants de Beaune furent trahis non pas par un membre du con-

[1] Dès la fin du mois de janvier 1595, le roi avait désigné Biron pour gouverneur de Bourgogne. Il ne le nomma officiellement et ne lui délivra ses lettres-patentes que le 20 avril 1595 (Thuanus, l. CXII, § 3, t. V, p. 457. — Dom Plancher, l. XXIII, t. IV, p. 622. — Le P. Anselme, t. VII, p. 362).

seil du roi, mais par l'un des courtisans qui avaient suivi Biron à l'armée, pour informer Mayenne de tous les desseins des royaux. Instruit par ce traître de ce qui se tramait contre lui, Mayenne se transporta à Beaune le 1er février. Il donna pour renfort à la garnison un corps de troupes qu'il avait amené avec lui. Il plaça du canon en tête des principales rues, pour faire feu sur les habitants s'ils tentaient un mouvement. Des deux portes de la ville qui étaient restées ouvertes, il en boucha une, n'en réserva qu'une seule pour le service public et les approvisionnements. Cette porte unique fut gardée en dedans par un détachement de la milice bourgeoise, mais au dehors par un corps de la garnison, de manière à empêcher les bourgeois d'avoir aucune communication avec la campagne, et d'introduire les royaux dans la ville. Le duc recommanda à Montmoyen de redoubler de vigilance et de ne reculer devant aucune mesure pour lui conserver Beaune. Il partit le 3 février pour Châlon. Mais à mi-chemin, jugeant les précautions prises insuffisantes, il envoya l'assassin Guillermino qui l'accompagnait, à Beaune, avec cinquante cuirassiers, le commandement de la garnison de la ville qu'il lui confiait, la liste des habitants dont il voulait qu'on s'assurât, l'ordre de désarmer la garde bourgeoise. Il croyait avoir pris ainsi d'infaillibles mesures pour rendre impossible toute révolte des citoyens, toute tentative de la part de Biron. Montmoyen et Guillermino ayant tenu conseil sur ce qu'ils devaient faire, arrêtèrent leur plan d'un commun accord.

Le lendemain 4 février, ils appelèrent auprès d'eux sous prétexte de quelques réparations, le procureur et l'avocat du roi au bailliage, s'assurèrent d'eux sur-le-champ, et les retinrent prisonniers. Ils mirent ensuite la garnison sous les armes, arrêtèrent et enfermèrent à la citadelle quatorze des citoyens les plus connus pour leur

esprit d'indépendance et pour leur courage, ceux qui en toute occasion avaient servi de chefs à la population. Ils s'étaient en même temps saisis de la personne du maire ; mais le soulèvement du peuple les contraignit à le relâcher, et cette circonstance les mit sur la réserve. Ils renvoyèrent au lendemain l'arrestation du maire et des échevins, le désarmement de la garde bourgeoise, pour avoir le temps de concerter et de préparer toutes leurs mesures avec les capitaines de la garnison, et pour assurer le succès de leurs violences.

Bellin, les échevins, deux des capitaines de la garde bourgeoise, Jacques et Michel Richard, informés des projets de leurs ennemis, résolurent d'en prévenir l'exécution au péril de leur tête. Ils se réunirent le 5 de grand matin, et après une courte délibération ils conclurent : « qu'ils devaient mourir plutôt que de rendre les armes, pour être égorgés ensuite comme un vil troupeau ; qu'il n'y avait plus moyen de suivre les voies de la prudence ; qu'ils se trouvaient placés entre la gloire et l'infamie, entre la liberté et l'esclavage, entre la vie et la mort. Que s'ils étaient hommes et citoyens, ils devaient sans balancer affronter le péril pour conserver la liberté, la vie et l'honneur. » Ils décidèrent en conséquence de ne pas attendre l'heure de deux heures et la venue des troupes de Biron, lesquelles n'arriveraient qu'après le désarmement de la garde bourgeoise et la ruine de leur projet, et de commencer le combat contre la garnison, sans autre secours que celui qu'ils pouvaient tirer d'eux-mêmes. Ils convinrent qu'au son de la cloche de l'horloge, le maire et les échevins paraîtraient armés, chacun dans leur quartier, à la tête des bourgeois de leur intelligence ; qu'en se répandant sur les divers points de la ville, ils appelleraient partout les habitants aux armes et à la liberté. Leur plan d'attaque fut tracé dans toutes ses parties, avec

une rare intelligence militaire : il y eut parmi ces bourgeois un homme de guerre improvisé. Ils prévinrent et surprirent leurs ennemis : ils les attaquèrent partout en même temps : ils ôtèrent aux soldats de la garnison leurs chefs et toute direction : ils rétablirent pour eux-mêmes les communications avec le dehors, se ménagèrent l'assistance de Biron et des troupes royales pour la fin de la lutte. La masse des habitants rivalisa dignement avec les magistrats municipaux. Privée de ses quatorze citoyens les plus déterminés, de la plupart de ses chefs, elle ne déploya ni moins de résolution ni moins d'énergie dans l'action : elle montra ce que peut contre la soldatesque la bourgeoisie, combattant pour la liberté, quand elle met sous ses pieds les lâches craintes, quand elle sait vouloir et oser.

Au second coup de la cloche de l'horloge, signal convenu, le maire Bellin descend le premier dans la rue, revêtu de l'écharpe blanche, l'épée nue au poing, criant : *Vive le roi!* provoquant les citoyens à se joindre à lui et à le seconder. En quelques minutes il est entouré de tous les habitants de son quartier, et non-seulement des hommes, parmi lesquels on remarque plusieurs ecclésiastiques, mais des femmes même et des enfants, sortant courageusement des maisons, les uns munis d'armes véritables, les autres se faisant arme de tout ce qu'ils trouvent sous la main. Dans les autres quartiers, les échevins appellent en même temps les citoyens à la défense de la cause publique, et décident un mouvement pareil. Tandis que l'insurrection se propage de proche en proche, et que des combattants se lèvent partout, Michel Richard exécute avec audace et bonheur le coup le plus hardi. Il était chargé de garder en dedans, avec un détachement de la milice bourgeoise, la seule porte de Beaune demeurée ouverte. Il fait fermer cette porte, qui sépare son

corps-de-garde de celui des soldats de la garnison postés au-dehors, et il leur ôte ainsi tout moyen de rentrer dans la ville. Bon nombre d'habitants armés se joignent promptement à lui et grossissent sa troupe. Il dirige d'abord un feu meurtrier sur les soldats, puis sort, les charge, désarme les uns, disperse les autres. Sans perdre un moment, il rentre dans Beaune, se précipite dans la tour voisine de la porte, contraint les soldats qui l'occupaient à fuir, après avoir jeté leurs armes. Les paysans, accourus des environs au bruit du tocsin, se ruent sur les débris de ces deux troupes de soldats et les tuent presque tous, les uns dans la campagne, les autres sur la contrescarpe du fossé. Les bourgeois restent dès-lors maîtres de toute cette partie de leur ville, et de la porte par laquelle ils doivent introduire les troupes de Biron. Dans le temps même que ces faits s'accomplissent à la porte de la ville, l'échevin Alexan et une troupe d'insurgés donnent, par une attaque impétueuse, à la maison où sont réunis et où se concertent Guillermino, chef de la garnison de la ville, l'ingénieur Carle, le président Latrecey, frère de Montmoyen, entourés d'une escorte de soldats. La porte est enfoncée : Alexan, armé d'un pistolet, marche droit à Guillermino, lui décharge son arme au visage et l'abat à ses pieds, atteint de blessures qui le mettent hors de combat. Carle, avec l'aide des soldats, oppose une vigoureuse résistance et chasse un moment les bourgeois du logis. Mais ceux-ci reçoivent des renforts, rentrent dans la maison, contraignent leurs ennemis à se rendre, et conduisent prisonniers à l'hôtel-de-ville Carle, Latrecey et Guillermino : ce dernier mourut le lendemain de ses blessures.

Privés de leurs chefs, les soldats de la garnison de la ville couraient çà et là dans les divers quartiers, sans savoir quel parti prendre. Ils se rassemblaient par petites

troupes, mais au fur et à mesure que ces pelotons se formaient, ils étaient attaqués et taillés en pièces par les habitants. Ils ne parvinrent à se réunir en nombre que sur deux points : dans la rue Dijonnaise et aux environs de la citadelle, où plusieurs compagnies avaient leur logement. Ceux de la rue Dijonnaise ne résistèrent pas à une première attaque très vigoureuse dirigée contre eux par les citoyens : ils furent détruits ou dispersés. Près du château, le combat fut plus opiniâtre et le succès plus disputé. Les soldats étaient soutenus par la garnison du château, et commandés par trois de leurs officiers qui, à travers mille dangers, étaient parvenus à se faire jour jusqu'à eux. Ils se mirent en ordre de bataille, attaquèrent les bourgeois dans la rue des Tonneliers, et suspendirent un moment la défaite partout ailleurs consommée de la troupe. Les habitants tournèrent contre eux la batterie que Mayenne avait dressée à la tête de cette rue pour tenir en bride la population, et sous ce feu les contraignirent bientôt à quitter la rue des Tonneliers et à se retirer dans celle des Boissons. Là la lutte recommença avec acharnement ; mais le second des frères Richard et les bourgeois sous ses ordres, après des prodiges de valeur, mirent une partie des soldats hors de combat et contraignirent les autres à fuir. Tous les débris de la garnison de la ville, infanterie et cavalerie, au nombre d'environ trois cents hommes, se réunirent dans la rue Belle-Croix, et protégés par le canon et la mousqueterie de la citadelle, parvinrent à se maintenir dans ce poste. Ce fut le seul qu'ils gardèrent : tous les autres quartiers, toutes les autres rues de Beaune étaient au pouvoir de l'insurrection victorieuse.

Les habitants, avec une intelligence qui ne leur fit pas défaut un moment, prirent aussitôt les mesures nécessaires pour empêcher les soldats de regagner du terrain,

et pour assurer leur propre victoire par les secours du dehors. Ils élevèrent des barricades tout autour de la rue Belle-Croix, et les garnirent d'arquebusiers et de piquiers, enfermant ainsi les restes de la garnison dans un étroit blocus. Aidés d'ouvriers qu'ils mirent en réquisition, ils brisèrent les serrures et les verroux des portes de la ville dont les clefs étaient dans la citadelle. Les portes ouvertes, ils tirèrent le canon de dessus les murailles pour avertir Biron qu'ils étaient aux prises avec leurs ennemis, et ils lui dépêchèrent en outre quelques-uns d'entre eux pour presser sa venue. Ces messagers trouvèrent Biron à une demi-lieue de Beaune.

Entré dans la ville avec ses troupes les plus lestes, il attaqua sans retard les restes de la garnison qui occupaient la rue Belle-Croix, les contraignit à mettre bas les armes et acheva la délivrance de la ville. Il fit avancer le même jour le gros de ses troupes, infanterie et cavalerie, appela le lendemain les Suisses avec douze canons, et ouvrit la tranchée devant le château. Le siége de cette citadelle, qui passait pour imprenable, dura six semaines, et il y fut tiré plus de 3,000 coups de canon. Mayenne et le duc de Nemours songèrent un moment à réunir six ou sept mille hommes et à secourir le château de Beaune. Mais quand ils apprirent que toute la noblesse de la province s'était rendue au camp de Biron, et que le roi y avait envoyé des renforts, ils renoncèrent à leur projet. Montmoyen désespérant dès-lors d'être dégagé, et voyant la brèche ouverte pour faire entrer trente hommes de front, capitula et remit à Biron le château de Beaune le 19 mars, jour des Rameaux 1595.

L'issue de cette entreprise entraînait à sa suite toute une révolution. L'auteur de la relation, écrite aussitôt après l'événement, en prévoyait et en annonçait les conséquences quand il disait : « La prise de Beaune est un

coup d'Etat en la France, étant la ruine et la mort du duc de Mayenne et de son parti. Car il ne faut pas douter que toutes les villes de Bourgogne ne fassent comme Beaune et ne se dépêtrent de cette tyrannie. » Les historiens du XVIe siècle ont célébré à l'envi le généreux effort des habitants de Beaune : d'Aubigné et Sully l'ont proposé à l'imitation des générations suivantes. Le dernier s'exprime ainsi : « Il se fit en Bourgogne des choses admirables, qui commencèrent à la fin de 94 et ne finirent qu'en avril 95, surtout en la ville de Beaune, dont les habitants firent des merveilles, tant en affection envers le roi et leur patrie, qu'en courage, résolution et persévérance, ayant par eux seuls défait ou contraint de s'enfuir dans le château une grande et forte garnison que M. du Maine avait mise dans leur ville, s'étant retranchés et barricadés contre ledit château, et ayant appelé M. de Biron à leur secours [1]. »

Nous avons dû raconter ce fait dans ses détails principaux. Il contient la vive peinture de l'esprit et des mœurs de la bourgeoisie dans l'une de nos principales provinces sous ce règne. Il présente aussi le tableau de ce que beaucoup de villes conservaient de leurs libertés communales à la fin du XVIe siècle : la décision de tous les grands intérêts de la cité par le maire, les échevins, les principaux habitants, se concertant entre eux et avec les représentants de l'ordre judiciaire et du clergé ; les allures politiques et guerrières des magistrats municipaux, aussi occupés de questions de gouvernement et de combi-

[1] Pour les sept paragraphes qui précèdent, voir la relation contemporaine, *Discours de la prise des ville et chasteau de Beaune par M. le mareschal de Biron*, p. 16-30. — Thuanus, l. CXII, § 3, t. V, p. 458-460. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 7 (et non 6), p. 350-352. — Sully, Œcon. roy., ch. 56, t. I, p. 171. — Lestoile, p. 260 A. — Lettres du roi des 12 février et 19 mars 1595, dans les Lettres miss., t. IV, p. 303, 331, 332. — Dom Plancher, l. XXIII, t. IV, p. 622, 624.

naisons militaires que de détails d'administration ; le droit et la coutume chez la masse des citoyens de prendre des déterminations dans toutes les circonstances importantes, non d'après le mot d'ordre et les caprices du pouvoir, mais d'après leurs convictions, leurs intérêts locaux, l'intérêt général de la France ; l'habitude des armes, l'expérience et le mépris du danger dans la milice bourgeoise. Cette vie de liberté entretenait les plus rares qualités de l'esprit comme les plus hautes vertus, et enfantait des prodiges.

A la nouvelle du succès de l'insurrection de Beaune, les gouverneurs et les garnisons des villes qui tenaient encore le parti de Mayenne en Bourgogne furent frappés d'épouvante et de découragement ; les citoyens redoublèrent d'audace. Beaufremont de Senecey, qui commandait dans Auxonne avec des forces considérables, craignant de se voir entraîné dans la ruine de Mayenne, livra sa place au roi, à condition d'obtenir la lieutenance générale de la province (fin d'avril). Le maire et dix des principaux habitants d'Autun traitèrent avec Biron, lui livrèrent l'une des portes de leur ville dans la nuit du 15 mai, et lui fournirent les moyens de surprendre et de détruire successivement les divers corps de soldats ligueurs préposés à la garde de la ville et du château. Les bourgeois de Nuits ne recoururent qu'à eux-mêmes pour se délivrer : le maréchal, qui n'était même pas prévenu de leur projet d'insurrection, apprit à son grand étonnement qu'ils étaient parvenus à envelopper la garnison et à la désarmer. Dijon fit sa révolution à la fin du mois de mai. Le grand prévôt de Mayenne avait été arrêté par les habitants de Beaune, porteur de deux listes de proscription, l'une pour Beaune, l'autre pour Dijon. Ceux de Beaune envoyèrent à ceux de Dijon la liste qui les concernait, et les informèrent du sort réservé aux principaux d'entre

eux. Les partisans du roi et de la cause française profitèrent de la fermentation qu'excita ce redoublement de tyrannie, pour pousser la masse de la population à un soulèvement contre le gouverneur de la ville, le vicomte de Tavannes, et contre l'italien Franceschi, gouverneur du château. Le Parlement de Dijon s'associant au vœu des habitants, et lui donnant une nouvelle autorité, rendit le 29 mai un arrêt portant que Henri IV serait reconnu pour roi, et seul désormais obéi de tous. Le vicomte de Tavannes et Franceschi appelèrent du dehors quelques troupes ligueuses qui se trouvaient à proximité, les joignirent aux forces qu'ils commandaient, et attaquèrent les habitants pour les ramener violemment sous l'obéissance de Mayenne. A la suite d'une lutte prolongée, les bourgeois avaient été acculés par Tavannes, réduits à une porte et à un coin de rue, quand Biron, qu'ils avaient appelé, vint à leur secours le 1er juin. Le maréchal regagna les quartiers de Dijon perdus, et contraignit les assaillants à se retirer, les uns sous la conduite de Franceschi à la citadelle, les autres avec Tavannes au château de Talan, situé à mille pas de la place. Mais la ville, arrachée aux ennemis, restait assiégée par ces deux forteresses : de plus elle voyait, avec toute la province, l'armée espagnole et ligueuse s'avancer. La Bourgogne et sa capitale avaient en perspective l'invasion, avec l'alternative du rétablissement du despotisme de Mayenne ou de la domination étrangère.

Pendant le soulèvement des villes de Bourgogne, dom Velasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanez, était parti de ce pays avec une armée, et était entré en Franche-Comté. Mayenne n'avait pas tardé à le joindre avec les forces qui lui restaient, et les troupes des coalisés s'étaient élevées alors à plus de dix mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Le connétable de Castille avait

employé le mois de mai à reprendre sur les Lorrains au service de la France les places qu'ils avaient occupées, et à rétablir en Franche-Comté le protectorat de son maître. Cette œuvre accomplie, il se présentait maintenant sur la frontière de la France. Les troupes réunies sous les ordres de Biron n'étaient pas en nombre pour affronter l'armée hispano-ligueuse, et le maréchal sentait bien qu'un effort des coalisés pouvait en peu de temps effacer jusqu'à la trace de l'insurrection bourguignonne et de ses propres conquêtes. Aussi avait-il à diverses reprises sollicité des renforts et la présence du roi, et maintenant il insistait plus vivement que jamais pour les obtenir. Ses demandes se rapportaient de tous points à celles de Montmorency. Le nouveau gouverneur de Bourgogne et le nouveau connétable s'accordaient pour appeler Henri à eux, reconnaissant qu'il pouvait seul achever ce qu'ils avaient commencé, sauver ce qui était en péril [1].

Le roi n'avait pas attendu leurs derniers avis pour prendre sa résolution. Les armées de Philippe II menaçaient notre territoire au Nord et l'Est. Mais sur la frontière du Nord, nous n'avions à défendre que des provinces déjà ramenées à l'obéissance, et nous n'avions affaire qu'à un ennemi dont les forces étaient alors médiocres. En effet, comme le témoignent d'Aubigné et de Thou, le comte de Fuentes, nommé gouverneur par intérim après

[1] Pour ces deux paragraphes, voir la lettre de Balthazard à Rosny dans les Œcon. roy., ch. 60, p. 197 A. — Thuanus, l. CXII, § 3, 4, p. 460, 462.— P. Cayet, l. VII, p. 661 A, 663. — Matthieu, l. I, p. 186. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 7 (et non 6), p. 352. — Dom Plancher, l. XXIII, t. IV, p. 627. — La lettre du roi à Rosny, t. IV, p. 374. « Le » lendemain de la réception des lettres de mes cousins le connestable » de Montmorency et mareschal de Biron, par lesquelles ils me don- » noient advis que le connestable de Castille assembloit de grandes » forces en Lombardie, *avec le dessein de descendre au Lyonnois et en* » *la Bourgogne, et me prioient de me vouloir advancer.* » La lettre du roi à Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 372, pour le nombre des troupes réunies par le connétable de Castille et par Mayenne.

la mort de l'archiduc Ernest, n'avait au commencement de la campagne que sept mille hommes, et les troupes italiennes et allemandes, que l'Espagne entretenait dans les Pays-Bas, venaient de signaler leur indiscipline par une nouvelle révolte [1]. Sur la frontière de l'Est au contraire, outre l'invasion espagnole à repousser, outre une armée bien plus nombreuse à combattre, il y avait quelques parties de l'Auvergne et deux provinces, le Lyonnais et la Bourgogne, dont il s'agissait d'achever et d'affermir la réduction [2]. Il fallait surtout s'assurer de la Bourgogne, dont Mayenne avait fait le dernier refuge de ses forces, le dernier rempart de sa puissance, si l'on voulait amener le chef de la Ligue à se soumettre. En outre les Croquants du Périgord et des pays voisins continuaient l'insurrection, qui se soutint jusqu'au mois d'août de cette année, et Henri devait l'approcher d'assez près pour être en mesure d'aller au besoin la comprimer avec une armée [3]. Dans la campagne de 1595, la partie la plus difficile, la plus compliquée et en même temps la plus importante de la tâche, soit au point de vue de la guerre, soit sous le

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 6 (et non 7), p. 348. « Le comte de » Fuentes ayant pris sa place (de l'archiduc Ernest), *bien qu'il n'eust* » *que* 7000 *hommes lors*, sort de l'Artois et va attaquer les premières » frontières. » Thuanus, l. CXII, § 10, 11, t. V, p. 468, 470. « Dum » Itali, adhuc stipendium expectantes, se Tilemone continent, Germani » eorum exemplo Bruxellis tumultuare cœperunt, capto ipsorum tri- » buno. »

[2] Lettre missiv. du roi aux consul et échevins de Lyon du 13 mai, t. IV, p. 354. « Nous partons dedans deux ou trois jours, pour nous » acheminer devers vous, et y porter nostre présence et autorité ac- » compagnée de toute la bonne volonté que vous pouvés désirer de » nous, *pour vous deslivrer d'oppression*, et vous soulager. . Il nous » sera très facile de nettoyer après le pays de Forest, et vous desli- » vrer de toute incommodité. »

[3] Lettres Miss. du roi à M. de Bourdeille, du 3 août, t. IV, p. 388, 389. « J'escris à mon cousin le maréchal de Matignon ce qui est de » mon intention sur l'assemblée des peuples en mon pays de Périgort, » que je veux pas estre supportez en leur désobéissance. »

rapport politique, était évidemment à la frontière de l'Est.

Une autre grave raison, tirée des rapports de la France avec la cour de Rome, entraînait le roi de ce côté. L'absolution par le pape importait plus encore à la paix intérieure du royaume qu'à ses affaires du dehors. Au commencement de 1594, nous l'avons vu, Clément VIII avait refusé l'absolution à Henri, en partie intimidé par les menaces de Philippe II, en partie convaincu que l'Espagne et la Ligue écraseraient le parti royal [1]. Les événements de 1594 avaient renversé toutes ces prévisions. Chaque jour avait vu la Ligue décliner, l'autorité de Henri s'étendre à quelque nouvelle partie du territoire, sa puissance grandir. Poussé à bout, il pouvait, par un schisme, distraire les deux tiers de la France de l'obédience du Saint-Siége. Clément VIII avait alors changé de dispositions et de politique. Son esprit s'était ouvert à l'idée de prévenir une dangereuse rupture avec la France royaliste, d'opposer Henri IV à Philippe II, pour tirer la cour de Rome de l'asservissement où la tenait le roi catholique, et dont il s'indignait à bon droit. Au mois d'avril 1595, il avait fait un premier pas dans la voie de la conciliation et d'un rapprochement avec Henri, en ordonnant aux Capucins, aux Minimes, et autres religieux dépendant directement du Saint-Siége, qui jusque-là avaient persévéré dans leur hostile opposition, de prier désormais pour la vie du roi, pour le bien et la prospérité de ses affaires [2]. Mais avant de passer outre, avant de prononcer l'absolution qui entraînait un conflit, peut-être une rupture avec l'Espagne, il fallait que le pontife trouvât un solide point d'appui dans la France, un déployement au dehors des forces de cette puissance. Henri ne pouvait

[1] Voir ci-dessus dans le tome Ier, p. 563-568.

[2] Lettre Miss. du roi à quelques villes du Languedoc, du 30 avril 1595, t. IV, p. 349.

s'attendre à voir Clément VIII embrasser cette résolution, se hasarder à ces démarches tranchées et décisives, s'il ne conduisait une armée sur le territoire espagnol et dans le voisinage de l'Italie.

Ces considérations réunies décidèrent Henri à se porter pour couvrir le territoire sur la frontière de l'Est, de préférence à celle du Nord. Cette résolution prise, il pourvut au gouvernement général durant son absence. Il remit l'administration et la correspondance avec les souverains étrangers, au Conseil d'Etat et de finances, qu'il venait de réorganiser, et qui dut lui renvoyer la décision des affaires les plus importantes[1]. Il confia le gouvernement au prince de Conti par les lettres-patentes du 23 mai : il le laissa à Paris pour y commander, avec le titre de lieutenant-général, et le conseil de Schomberg, l'un des hommes d'Etat les plus expérimentés du temps. Il pourvut avec un soin extrême, avec des précautions infinies, à la sûreté des provinces septentrionales. Il assigna la défense de la frontière du Nord au duc de Bouillon, à la fois prince de Sedan et maréchal de France ; au duc de Nevers, gouverneur de la Champagne ; au comte de Saint-Paul, qu'il nomma gouverneur de Picardie en remplacement de son frère le duc de Longueville, tué par accident à son entrée à Dourlens. Il leur enjoignit de lever chacun un corps de troupes dans le pays qui leur obéissait, et de former de la réunion de ces corps une armée destinée à tenir tête aux forces espagnoles. Il renforça cette armée d'un corps considérable de gentilshommes et de soldats, recrutés en Normandie et commandés par le brave Villars, le héros de la défense victorieuse de Rouen. Villars, engagé au

[1] Lettre missive à Elisabeth, du 5 octobre, t. IV, p. 418. « Les se-» cours duquel vous avés esté requise par *ceux de mon Conseil que* » *j'avois establis à Paris durant mon absence.* » — Autre lettre missive du 12 juin à Rosny, p. 375. — Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 192.

service du roi depuis un an, devenu amiral de France, lieutenant-général au bailliage de Rouen et de Caen, avait levé ces troupes en Normandie spécialement pour la circonstance, comme Montmorency venait d'en lever d'autres en Languedoc: chacune des forces vives du pays était appliquée sans retard à sa défense, dès qu'elle devenait disponible. Henri se promettait et semblait devoir attendre de ces chefs un actif et utile concours. Tous avaient fait preuve jusque-là de talents militaires, et deux d'entre eux, de cette audace sans témérité, qui ajoute dans une proportion incalculable à la force matérielle. Le roi leur donnait leurs gouvernements ou leurs principautés à défendre. Tous lui devaient leur haute position, à commencer par le duc de Bouillon qui tenait de lui sa principauté de Sedan. Déjà engagés à son égard par la reconnaissance, ils se lièrent de plus par la promesse spéciale et solennelle d'agir en toute circonstance avec une parfaite union entre eux, avec une entière loyauté envers le prince et le pays [1]. Le roi compléta la défense de la frontière du Nord par deux mesures, l'une réalisée, l'autre éventuelle, mais très probable. Le mauvais état de nos finances mit obs-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 192 A. — Ch. 61, p. 199 B. « Le roy » ordonna que MM. de Nevers, de Sainct-Paul, de Bouillon et admiral » de Villars, prissent bonne intelligence entre eux, *afin de réunir » après dans un mesme corps les forces qu'un chascun d'eux pourroit » mettre sur pied.* » Cette levée de corps nombreux, cette formation d'une armée pour la défense du Boulenois, de la Picardie et de la Champagne ; l'autre armée dont nous allons voir le roi entouré à son arrivée à Troyes, montrent dans quelle erreur sont tombés les historiens modernes quand ils disent : « Le duc de Bouillon que Henri IV » avoit chargé de défendre cette frontière, de concert avec le comte » de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, *n'avoit pas d'armée.* Il semble » que le roi, en commençant la guerre, avoit cru qu'il suffisoit de faire » appel à la noblesse. *Lui-même il s'étoit rendu en Bourgogne presque » sans soldats.* » (Sismondi, t. XXI, p. 365, 366.) — Voir les promesses d'union entre eux et de loyal concours, fait par les quatre chefs aux deux chapitres ci-dessus cités de Sully.

tacle à ce qu'il donnât dans une égale mesure des moyens de défense à toutes les places fortes de la frontière de Picardie ; mais il pourvut largement les plus menacées, Cambrai, Ardres, Dourlens, Montreuil, Boulogne, de garnisons, d'artillerie, de munitions. Tout en mettant en première ligne pour leur protection la force nationale levée par Nevers, Bouillon, Saint-Paul, Villars, il essaya de leur ménager l'assistance de nos alliés, et ne cessa, de la fin de mai à la fin de septembre, de réclamer les secours promis par l'Angleterre et la Hollande. Il dut espérer qu'il les obtiendrait ; car au point de vue de la sûreté, de l'indépendance toujours menacées de la Hollande, Elisabeth et le prince Maurice n'étaient guères moins intéressés que Henri lui-même à ce qu'aucune place de la frontière de France ne tombât aux mains des Espagnols [1].

[1] Thuanus, l. CXII, § 4, t. V, p. 461. — P. Cayet, l. VII, p. 663 B. — Sully, Œcon. roy., ch. 60, 61, p. 195 A, 199 B. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 9, p. 359. — P. Matthieu, l. I, p. 186, 198. — Sully, Œcon. roy., ch. 60, p. 192 A. « Le roy désirant d'éviter qu'en son absence » il n'arrivast des accidens fascheux et dommageables, *si les diversions » promises par les Anglois et les Hollandois ne se trouvoient pas suffi- » santes*, ordonna que MM. de Nevers, de Sainct-Paul, de Bouillon, et » admiral de Villars, prissent bonne intelligence les uns avec les » autres. » — Les lettres comprises dans le recueil des lettres missives indiquent d'autres lettres antérieures et inédites, adressées aux Hollandais et aux Anglais, et requérant leurs diversions et leurs secours depuis le 24 mai 1595, et le départ du roi de Paris, jusqu'au 5 octobre. Voir : 1° La lettre missive du 17 septembre, aux États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, quinze jours avant la reddition de la ville de Cambrai par la trahison des habitants, qu'il était impossible à Henri de prévoir et de redouter. 2° La lettre miss. à la reine d'Angleterre du 5 octobre, relatant les lettres écrites par son Conseil et par lui-même, durant son expédition de Bourgogne et de Franche-Comté et pendant son séjour à Lyon (t. IV, p. 403, 405, 418).

CHAPITRE II.

Départ du roi pour la Bourgogne. Combat de Fontaine-Française. Réduction de toute la Bourgogne moins deux villes. Invasion de la Franche-Comté. Entrée du roi avec son armée à Lyon. (24 mai-24 août 1595.)

Départ du roi pour la Bourgogne le 24 mai 1595. Il se rend à Troyes, le 30 mai, et à Dijon le 4 juin. Forces qu'il rassemble à son arrivée dans cette dernière ville : nouvelles qu'il reçoit de la marche de l'armée hispano-ligueuse. — Il fait les dispositions nécessaires pour presser les siéges des châteaux de Talan et de Dijon, pour interdire aux ennemis l'approche et le secours de ces places. Il concentre à Lux, et dispose pour une action générale, son infanterie et le gros de son armée. Il résout de s'approcher des ennemis avec sa cavalerie composée de quinze cents hommes, et si une surprise est possible, d'attaquer leur avant-garde, et d'enlever quelques-uns de leurs quartiers ; s'il ne peut y réussir, il se replayera sur Lux, et leur fermera par une bataille l'entrée de la Bourgogne et de notre territoire. — Le 5 juin, dès le matin, il ordonne à d'Haussonville et à Mirebeau d'aller faire une double reconnaissance de l'armée hispano-ligueuse, et donne rendez-vous à toute sa cavalerie pour trois heures à Fontaine-Française. Accompagné du maréchal de Biron et d'un détachement, il se dirige vers Fontaine-Française pour y être rendu à une heure, et pour mettre en ordre de bataille les divers corps de la cavalerie, au fur et à mesure qu'ils y arriveront. Rapport de Mirebeau laissant de l'incertitude sur les mouvements de l'ennemi. Le roi envoye le maréchal de Biron en avant, avec une troupe de cavaliers, pour faire une reconnaissance plus attentive, et avoir des renseignements certains. — Description de la localité entre Fontaine-Française et Saint-Seine : la disposition des lieux ne permet de reconnaître ce qui s'y passe que sur quelques points élevés. — Biron rencontre d'Haussonville revenant de la reconnaissance qu'il est allé faire, et dans laquelle il a pris complétement le change sur la marche et l'approche de l'ennemi. Le maréchal s'en rapporte imprudemment au rapport de d'Haussonville, au lieu de le vérifier par lui-même : il croit n'avoir devant lui qu'un détachement ennemi de deux cents chevaux, et il invite le roi à s'avancer et à se joindre à lui. — Il met en fuite soixante coureurs ennemis, et parvient au sommet de la colline intermédiaire entre Fontaine-Française et Saint-Seine. De ce point où la vue se porte au loin, La Curée lui fait reconnaître que toute l'armée ennemie descend en ce moment dans Saint-Seine; son étonnement et son désespoir. — Il se met en retraite, et se dirige vers la troupe du roi. Attaqué deux fois et arrêté dans sa marche, d'abord par un détachement de deux cents, ensuite par une division de cinq cents cavaliers ennemis, il est en danger de succomber avec tous ceux qu'il commande. Henri débouche en ce moment dans la plaine située au sortir de Fontaine-Française. Il se trouve dans l'alternative de les laisser périr, ou de se porter à leur secours avec cent-vingt gentilshommes, seules forces qu'il ait alors autour de lui. Le combat de

Fontaine-Française, dans les conditions où il se livre, n'est qu'un accident indépendant de la volonté et des prévisions de Henri. Sa troupe, grossie par quelques petits renforts qui lui surviennent, arrête l'ennemi, sauve Biron et ses compagnons d'armes. — Même après que la compagnie de Biron est arrivée et s'est jointe au roi, les Français ne comptent pas au-delà de trois cents hommes, et se trouvent en présence de la majeure partie de la cavalerie ennemie, forte de douze cents hommes. Dispositions militaires d'une habileté consommée prises par le roi pour porter le désordre dans les rangs ennemis. Henri et Biron font deux charges successives à la cavalerie hispano-ligueuse sur la colline intermédiaire entre Fontaine-Française et Saint-Seine, la refoulent et la dispersent. — Même après ces deux avantages obtenus, la troupe royale reste pendant quelque temps encore dans une situation précaire, par suite de l'extrême disproportion du nombre. Mayenne propose au connétable de Castille une attaque générale qui peut mettre les Français dans un sérieux danger : cette proposition est rejetée par le connétable. La moitié de la cavalerie du roi arrive sur le champ de bataille, et doit être suivie bientôt par tout le reste : Henri rentre dès lors dans les conditions d'une guerre ordinaire, dont l'armée hispano-ligueuse n'ose affronter les hasards. Le soir elle se retire à Saint-Seine, le lendemain à Gray, en Franche-Comté, et se retranche aux environs de cette ville. — Examen de la conduite de Henri à Fontaine-Française. — Le roi se rend en toute hâte à Dijon, force les châteaux de Talan et de Dijon à capituler, réduit toute la Bourgogne, hormis Châlon et Seurre (28 juin). Autres grands résultats du combat de Fontaine-Française. L'ordre public et la justice rétablis en Bourgogne : la population des campagnes délivrée de la tyrannie des soldats. — Le roi envahit et met à contribution la Franche-Comté à la fin du mois de juin, et pendant les mois de juillet et d'août. Il retire ses troupes de cette province à la demande des Suisses, qui renoncent au projet de partager la possession du pays avec la France. Il arrive à Lyon avec son armée le 24 août : grands intérêts qui l'y appellent.

Libre des soins que nécessitaient l'organisation du gouvernement intérieur en son absence, et la défense de la frontière du Nord, le roi partit de Paris le 24 mai, fit son entrée à Troyes le 30 du même mois, et prit le commandement du nouveau corps d'armée qu'il avait dès longtemps ordonné de rassembler autour de cette ville, pour servir à la fois d'escorte suffisante au chef de l'État, et de protection à notre territoire. A peine arrivé à Troyes, il reçut du maréchal de Biron un nouvel et plus pressant avis, l'informant que sans son aide il ne pouvait ni réduire les châteaux de Dijon et de Talan, ni s'opposer à la marche du connétable de Castille et de Mayenne s'avançant au secours de ces deux forteresses, et menaçant d'envahir la Bourgogne et le Lyonnais. Le connétable de

Castille annonçait quelle guerre il entendait faire dans notre pays, en disant : « Qu'il n'entrerait en France » qu'avec des flambeaux, qui chemineraient devant lui » pour tout mettre à feu et à sang. » Ces menaces se rapportaient de tous points aux actes dont Fuentes se souilla dans le Nord : c'était, sans le droit des gens, la guerre déjà épouvantable avec le droit des gens. Dès qu'il eut reçu l'avis de Biron, Henri dirigea à grandes journées ses troupes sur Dijon [1]. Il partit lui-même sans retard pour cette ville, et y arriva le 4 juin. Là son armée se composa du corps qu'il amenait; du corps qui jusqu'alors avait combattu sous les ordres de Biron; enfin de toute la noblesse du pays, appelée et accourue autour du roi, comme le prouvent les noms de Guillaume de Tavannes, frère du ligueur, de de Lux, de Mirebeau, et d'une foule d'autres cités par les relations contemporaines. Là encore, à Dijon, Henri apprit que le connétable de Castille était arrivé avec les forces espagnoles et ligueuses à Gray, dernière place de la Franche-Comté, située sur la rive gauche de la Saône; qu'il avait déjà fait passer toute son artillerie et la moitié de son armée sur deux ponts, le pont de pierre de la ville, et un autre pont de bateaux jeté sur la rivière pour la circonstance; qu'il ferait passer l'autre moitié de ses troupes le lendemain lundi; que la traversée effectuée, il marcherait en toute hâte au secours des châteaux de Dijon et de Talan. Sur ces nouvelles, Henri prit pour la défense et pour l'attaque, les mesures de génie militaire et de stratégie, commandées par les circonstances.

[1] P. Cayet, l. VII, p. 663 B. « Il commanda aux mareschaux de » camp le chemin qu'il vouloit *que les troupes tinssent*, et tailla les » journées les plus grandes que les gens de guerre pouvoient faire » selon la saison. » Donc le roi a des troupes et des troupes nombreuses autour de lui, au moment de son arrivée à Troyes.

Quand on veut le juger sainement comme général et comme homme; quand on ne veut pas, par l'impatience des récits circonstanciés, contribuer pour sa part à perpétuer des erreurs continuées jusqu'à nos jours dans toutes les histoires sans exception, il faut le suivre, dès ce moment, pas à pas, et dans le détail de toutes ses opérations militaires. Sur les nouvelles de la marche et des projets de l'ennemi, il alla, accompagné du maréchal de Biron reconnaître le château de Talan. Il visita toutes les avenues qui pouvaient y conduire l'Espagnol, indiqua les lieux où il fallait l'attendre et l'attaquer, marqua les places où il était nécessaire d'élever des forts; disposant tout ainsi pour interdire à l'ennemi, non-seulement l'entrée, mais même l'approche de cette citadelle, et pour la réduire elle-même en peu de temps à la nécessité d'une capitulation. Ces soins remplirent la journée du dimanche. Le soir, Henri pourvut à ce qui concernait Dijon. Il fit élever un retranchement en dedans de la ville, pour en séparer le château, protéger les habitants contre ses batteries, arrêter également sur ce point la marche du connétable de Castille, battre la citadelle et en hâter la prise. Il pourvut, dans les moindres détails, aux nécessités des deux siéges, envoyant chercher des canons et des troupes d'artilleurs dans toutes les localités voisines, jusqu'à Mâcon et à Lyon; ordonnant les escortes nécessaires pour protéger les pièces et ceux qui les servaient contre les soudaines attaques des Espagnols [1].

[1] Pour ces deux paragraphes, voir : Thuanus, l. CXIII, § 4, t. V, p. 461, 462. — P. Cayet, l. VII, p. 663 et 664 B, pour les noms des gentilshommes accourus autour de Henri. — Lettre du roi aux consul et échevins de la ville de Dijon du 7 juin, t. IV, p. 363. « Nous » désirons nous servir au siége du chasteau de Dijon d'un canon » qui est à Lyon et de deux affuts ferrez, qui y sont aussy, pour en » mettre un au canon qui est en nostre ville de Mascon. » Voir en outre pour ces mêmes détails et les autres contenus dans le texte les Lettres missives des 4 et 8 juin au connétable, t. IV, p. 371, 1040; et

Il arrêta ensuite, d'accord avec le maréchal de Biron, le plan d'opérations. Avant tout, il assura par des instructions précises données pour les transports et les convois, les subsistances des divers corps de l'armée. Il laissa le comte de Thorigny, l'un des maréchaux de camp, à Dijon, pour continuer le siége du château avec mille hommes de troupes régulières et la milice bourgeoise de la ville. Il ordonna à l'armée de se rendre le lendemain lundi, 5 juin, à Lux, à quatre lieues de Dijon, et à une égale distance de Dijon et de Gray. Il fut enjoint à la masse des troupes de stationner dans cette position, et d'y attendre le retour du roi et du maréchal. Henri et Biron destinèrent quinze cents hommes de cavalerie à des combats d'avant-postes. A la tête de ce corps, ils résolurent de joindre l'ennemi avant qu'il fût assuré de leur arrivée; de tenter de surprendre et d'enlever quelques-uns de ses quartiers; d'arrêter sa marche par de vifs et fréquents engagements; de gagner ainsi un jour ou deux, pendant lesquels on avancerait les fortifications autour des châteaux de Dijon et de Talan, pour en interdire les approches, et en hâter la reddition. Ces avantages obtenus, le roi et Biron devaient se reployer sur Lux et sur le gros de l'armée, engager avec l'ensemble des troupes françaises une bataille générale contre les forces espagnoles et ligueuses, leur fermer par une défaite et la route de Dijon et l'entrée de notre pays. Ces vues et ces mesures sont toutes non-seulement d'un capitaine consommé, mais d'un général se tenant sur une prudente réserve. Tout ce qui suit porte le même caractère. L'on voit donc que Henri était à mille lieues de vouloir, comme on l'affirme encore aujourd'hui, « re- » nouveler les héroïques témérités d'Aumale; » faire

la lettre du 5 juin aux maire, échevins, président, élus des aides et tailles de la ville de Langres, p. 1040.

dépendre le sort de la campagne et la défense du territoire des exploits aventureux d'une rencontre qui ne fut qu'un accident[1].

Suivant les résolutions arrêtées, le roi partit de Dijon, le 5 juin, à quatre heures du matin, et arriva à Lux à huit heures. Il avait mandé à tous ses serviteurs qui étaient sur la frontière, de lui donner, à Lux, les nouvelles les plus certaines qu'ils pourraient de ses ennemis. Leurs rapports ne se trouvant pas conformes, on décida qu'on marcherait sur Fontaine-Française, bourg situé à l'extrême frontière. Henri donna rendez-vous aux diverses troupes dont se composait son corps de quinze cents cavaliers à Fontaine-Française, pour trois heures après midi. Il enjoignit au baron d'Haussonville d'aller prendre cent chevau-légers qui campaient quelques lieues en avant, et de faire une reconnaissance attentive de l'armée ennemie. Il lui recommanda de s'assurer si les Espagnols marchaient ou séjournaient, et, au cas où ils seraient arrêtés dans quelque village, d'examiner s'il

[1] Ce plan et ces opérations sont formellement attestés: 1° Par Balthazard, chargé d'une mission près du roi par Rosny, et témoin oculaire, dont on trouve la lettre dans les Œcon. roy., ch. 60, p. 197 B. 2° Par la relation contemporaine intitulée : *Discours victorieux de la charge faicte par le roy aux troupes du connestable de Castille et duc de Mayenne*, Paris, J. Mettayer, in-8°, p. 7. Plusieurs des circonstances contenues dans ces deux récits sont confirmées par la lettre du roi à Montmorency du 8 juin, p. 365, et par l'exposé de d'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 352, 353. Voici les traits principaux : « Sa Majesté pro» posa au mareschal le dessein qu'elle avoit projeté, qui estoit de » prendre mil chevaux et cinq cens arquebuziers à cheval, et aller » prester une estrette aux ennemis, devant qu'ils fussent bien assurez » de son arrivée, *et par ce moyen retarder leur venue d'un jour ou* » *deux*, pour avoir plus de loisir de faire un retranchement par de» dans la ville (Dijon), pour en séparer le chasteau. *Prendre le reste de* » *son armée pour aller combattre le connestable de Castille à trois ou* » *quatre lieues de la dite ville.* » Les 1,500 cavaliers par lesquels le roi se fit suivre se composaient de 800 hommes de troupes régulières, dont Henri parle dans sa lettre du 8 juin, et de 700 gentilshommes ou gens d'armes de leurs compagnies, appelés de tous les pays environnants.

n'y aurait pas moyen de les attaquer à l'improviste, en leur cachant la marche des Français. Il lui prescrivit en outre de faire retour vers lui, et de lui fournir les renseignements demandés, dans le plus bref délai possible; et s'il ne pouvait revenir plus tôt, de régler du moins sa marche et ses mouvements, de manière à se trouver avec ses soldats à Fontaine-Française à trois heures, au moment du rendez-vous général. Le roi, multipliant les précautions et les moyens d'information, donna soixante chevaux au marquis de Mirebeau pour aller prendre langue, et faire de son côté une reconnaissance, en même temps que celle de d'Haussonville[1].

[1] Discours victorieux de la charge faicte par Sa Majesté, p. 7, 8. — La lettre de Balthazard à Rosny, dans les Œcon. roy., ch. 60, p. 198 A. — Journal de La Curée, dans l'imprimé, p. 86. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 353.

Nous allons essayer de présenter d'une manière vraie et complète le combat de Fontaine-Française, en nous aidant des document contemporains ci-après énoncés : 1° Le Journal de La Curée, témoin et acteur dans cette action : dans la première partie du combat il était auprès du maréchal de Biron, dans la seconde auprès du roi. Son récit est l'un des principaux documents sur cette action : les historiens modernes n'en ont fait aucun usage. Le récit a été imprimé dans le *Journal militaire de Henri IV*, par M. le comte de Valori, p. 83-92 ; mais les observations très-importantes, jointes par La Curée à son exposé, sont restées dans le manuscrit du Fonds du roi, n° 8,929, ayant pour titre : *Mémoires du règne de Henri III :* nous extrairons de ces observations ce qui est nécessaire pour compléter ou pour confirmer le récit. 2° Le passage des Mémoires de Guillaume de Tavannes, relatif à Fontaine-Française, qu'on trouve dans la collection de M. Michaud, t. VIII, p. 500 : comme La Curée, Guillaume de Tavannes est témoin et acteur. 3° La lettre de Henri IV à sa sœur, pour plusieurs détails. 4° La lettre du sieur Balthazard à M. de Rosny, touchant ce qui se passa à Fontaine-Française, dans les Œcon. roy., ch. 60, t. I, p. 197-199. Balthazard est témoin oculaire. 5° Le Discours victorieux de la charge faicte par Sa Majesté aux troupes du connestable de Castille et duc de Mayenne. Cet écrit nous a transmis les renseignements oraux et écrits fournis par les hommes du temps. 6° Les récits de d'Aubigné et de P. Matthieu, qui tenaient plusieurs circonstances et plusieurs mots de la bouche même de Henri IV.

Nous ne voyons pas qu'on ait tiré un parti sérieux de ces documents

Henri, accompagné du maréchal de Biron, partit de Lux, à une heure, se dirigeant vers Fontaine-Française. Il voulait arriver le premier au rendez-vous, pour mettre les diverses troupes qui devaient composer son corps de quinze cents cavaliers, en ordre de marche et de combat, au fur et à mesure qu'elles arriveraient. Il détacha en avant une compagnie de gens de pied, avec ordre d'occuper deux châteaux situés au village de Saint-Seine, sur la Vingeanne, pour défendre le passage de cette rivière, jugeant que c'était la route la meilleure et la plus droite que l'armée espagnole pouvait suivre pour se rendre à Dijon, et qu'il fallait tenter de l'arrêter sur ce point. Il restait alors avec deux cents chevaux, les uns appartenant à la compagnie du baron de Lux, les autres gentilshommes. Arrivé à une lieue avant Fontaine-Française, il fut joint par trois soldats que lui dépêchait le marquis de Mirebeau. Ils lui apportaient l'avis que le marquis avait rencontré un corps de cavaliers ennemis, lesquels l'avaient contraint de se replier précipitamment sur Fontaine-Française; qu'il n'avait pu bien reconnaître les troupes qui marchaient après ce détachement; mais qu'il avait distingué qu'elles formaient des files nombreuses, et qu'il osait presque assurer que c'était l'armée espagnole. Le roi résolut de vérifier ce que cette conjecture pouvait avoir de fondé, et de prendre sa détermination en conséquence. Il envoya le maréchal de Biron s'assurer si c'était l'armée ennemie, ou seulement un corps détaché, jeté en avant pour une reconnaissance et une escarmouche [1]. Si ce n'était qu'un détachement, le roi en se met-

divers dans les histoires de France récemment publiées. Les récits des auteurs présentent en outre plusieurs assertions erronées, à commencer par la date du combat, qu'ils mettent le surlendemain du 4 juin, c'est-à-dire le 6, au lieu du 5.

[1] Discours victorieux de la charge faicte par le roi, p. 8, 9.

tant à la tête des premières troupes qui arriveraient au rendez-vous de Fontaine-Française, se proposait de le détruire, et de commencer ainsi la guerre de chicane qu'il avait projetée contre le connétable de Castille. Si c'était toute l'armée ennemie, il devait se replier sur Lux, où s'assemblait en masse sa propre armée, se mettre à sa tête, et la conduire contre les Espagnols et les ligueurs. Son ardeur contenue se soumettait aux règles de la plus exacte prudence.

Le maréchal de Biron partit avec la compagnie du baron de Lux, et une escorte de vingt-cinq gentilshommes volontaires. En avant et auprès de Fontaine-Française, ils furent joints par quelques officiers dont les troupes n'étaient pas encore arrivées, entre autres par le brave La Curée. Après avoir traversé le village, ils se trouvèrent dans une localité qu'il importe de décrire : le travail des hommes n'y a rien changé depuis la fin du XVIe siècle. L'intervalle entre Fontaine-Française et Saint-Seine est très-accidenté. En partant de Fontaine, on y trouve successivement une plaine d'une petite étendue, un ruisseau bordé d'arbres formant un épais rideau, une colline située à mi-chemin entre les deux villages, un bois, la rivière Vingeanne, le village de Saint-Seine, enfin une éminence d'une hauteur considérable, nommée par quelques contemporains la côte, par d'autres la montagne, au pied de laquelle Saint-Seine est assis. La disposition de ces localités s'oppose à ce que l'on voie d'un village ce qui se passe dans l'autre [1]. Les obstacles naturels dont

[1] Discours victorieux, p. 9, 10. « Le mareschal ayant passé le vil-
» lage de Fontaine, veit soixante chevaux qui estoient sur une *colline*,
» *à moitié chemin dudit lieu* (de Fontaine-Française), *à Sainct-Seine* qui
» est situé au pied *d'une coste*, laquelle empesche que les villages ne
» se puissent veoir.... Le sieur mareschal recogneut près *d'un bois*
» *proche du lieu de Sainct-Seine* deux ou trois cents chevaux qui avoient
» chassé le sieur Daussonville.... Ceste troupe de cavalerie ennemie

ces lieux étaient remplis prescrivaient la plus attentive et la plus exacte reconnaissance : toute erreur entraînait à sa suite un danger, peut-être un désastre. Biron et ses compagnons d'armes, entrés dans la plaine, à la sortie de Fontaine-Française, rencontrèrent le baron d'Haussonville, envoyé dès le matin à la découverte, qu'un escadron de deux cents ennemis venait de charger et de contraindre à tourner le dos. D'Haussonville dit au maréchal qu'il avait battu le pays en s'avançant à six grandes lieues au-delà ; qu'il lui répondait que l'armée ennemie n'avait paru nulle part dans le voisinage ; que les royaux n'avaient en tête que les deux cents chevaux espagnols, par lesquels il avait été attaqué ; que ces deux cents chevaux, partis de la montagne qui domine Saint-Seine, se montraient alors entre la montagne et le ruisseau, au-delà duquel on les trouverait. D'Haussonville avait fait fausse route, et avait été mal servi et mal informé par ses coureurs : rien de ce qu'il avançait n'était fondé. Sur cet avis, dont il eut le tort de ne pas vérifier l'exactitude, Biron se hâta, avec une fatale précipitation, d'inviter le roi à s'avancer. Henri prit aussitôt le galop, et suivi des gentilshommes qui l'entouraient, il se dirigea vers le maréchal. Avant qu'ils se joignissent plusieurs engagements eurent lieu. Biron et sa troupe rencontrèrent d'abord un corps

» sentant approcher toute leur armée derrière laquelle *ce bois empes-* » *choit* que l'on ne veit. » Le ruisseau bordé d'arbres, et la Vingeanne en avant de Saint-Seine, sont mentionnés par La Curée et par Matthieu, comme on le verra plus loin.

Nous avons visité et examiné ces localités avec le plus grand soin, et dans la compagnie d'un officier supérieur, qui a bien voulu nous aider de ses lumières. Nous avons retrouvé tous ces accidents du terrain : un seul est un peu modifié. Le ruisseau est toujours bordé d'arbres formant rideau ; seulement le rideau est moins épais qu'à la fin du XVIe siècle. On ne peut découvrir le village de Saint-Seine, et reconnaître ce qui se passe à la sommité de la montagne, au pied de laquelle ce village est assis, que quand on est parvenu au haut de la colline intermédiaire entre Fontaine-Française et Saint-Seine.

de soixante cavaliers, lesquels s'étaient détachés du gros des deux cents chevaux espagnols, et occupaient la colline située entre Fontaine-Française et Saint-Seine. Biron attaqua ces soixante coureurs : après quelque résistance il les chassa, et gagna le haut de la colline. De là, l'on pouvait découvrir ce qui se passait dans le lointain. La Curée, en examinant la sommité de la montagne dont les ennemis étaient partis, distingua bientôt force gens de pied, et à la levée de leurs piques, il discerna que c'était un bataillon entier, que suivaient, selon toute apparence, des corps plus nombreux. Il appela le maréchal et lui dit ; « Voyez » cela ! » Biron n'eut pas plutôt porté les yeux et l'attention sur ce point, qu'il reconnut que l'armée espagnole descendait en masse dans Saint-Seine. Il s'écria alors : « Je » voudrais être mort ; j'ai envoyé querir le roi, et voilà » toute l'armée ennemie [1]. »

Il n'avait qu'un parti à prendre : c'était de rejoindre en toute hâte le roi, de l'informer de l'approche de toutes les forces espagnoles, et de le fortifier du petit nombre de combattants qu'il commandait. Il se mit aussitôt en retraite, se dirigeant vers Henri. Mais deux attaques de l'ennemi l'empêchèrent d'exécuter cette résolution. Il fut

[1] Journal de La Curée, p. 85, 86, 87 de l'imprimé. « M. le mares- » chal... s'y en allant en diligence, il renconstra La Curée près de Fon- » taine-Française... M. le mareschal trouva le baron Daussonville qui » lui dit que ce qui voyoit là estoient deux cents chevaux des enne- » mis qui s'etoient avancés ; qu'il avoit esté à six grandes lieues de » là, et qu'il *luy repondoit qu'il ne se parloit nullement de l'armée des* » *ennemis, sinon de ces deux cens chevaux.* » La Curée donne ensuite les détails reproduits dans le texte sur la fatale méprise de Biron. Il y revient à deux reprises, une fois dans le récit du combat, p. 87 de l'imprimé, et une autre fois dans les réflexions militaires qu'il ajoute à chacune de ses narrations, et qui sont restées inédites. Voici ce qu'on trouve dans le manuscrit du Fonds du roi, n° 8,929, fol. 28 verso. « Je » ne viz jamais un homme en tel desespoir qu'estoit M. le mareschal » de Biron, lorsqu'il reconneut que toute l'armée des ennemis y estoit, » et qu'il avoit envoyé quérir le roy, en ceste créance qu'il n'y eust » que deux cents chevaux. »

abordé et attaqué d'abord par la totalité des deux cents chevaux espagnols, qui s'efforcèrent de le tourner, de reconnaître ce qui était derrière lui, de s'assurer s'il était suivi par une division ou par une armée. Biron divisa sa troupe en trois, fit une charge vigoureuse, et déjoua le projet de reconnaissance des assaillants. Ensuite pour continuer plus sûrement et plus promptement sa retraite, il donna vingt chevaux au baron de Lux, et lui enjoignit de tenir l'ennemi en respect et à distance, dans le cas où il fondrait sur la troupe du maréchal. De Lux exécuta cet ordre bravement, et quelque temps avec succès. Mais ensuite les Espagnols le chargèrent avec tant d'impétuosité qu'ils le renversèrent de cheval, lui tuèrent quatre hommes, et contraignirent les autres à fuir à toute bride. Biron fut alors forcé de faire face à son tour pour repousser l'attaque à laquelle il se trouvait en butte, et pour dégager le baron en danger d'être accablé. Il y parvint, mais non sans peine. Ces premiers engagements l'arrêtèrent, le retardèrent, et il vit bientôt la cavalerie ennemie déboucher du coin du bois, et se diriger vers lui au nombre de douze cents hommes, en y comprenant les deux cents avec lesquels il avait été jusqu'alors aux prises. Une division de ce grand corps devança le reste. Elle comptait cinq cents hommes, moitié espagnols, moitié corps français, récemment amenés au connétable de Castille par Mayenne, et commandés par Thianges, Tenissay, Villars-Houdan. Les Français reconnurent Biron, et s'acharnèrent dès lors à sa poursuite, avec l'intention et l'espoir de l'accabler. Dans ce péril, le maréchal chercha à se faire aider par les cent chevau-légers que d'Haussonville avait ramenés de la reconnaissance, et qui campaient près de là. D'Haussonville leur porta l'ordre d'avancer; mais ils n'y répondirent que par une lâcheté. A la vue de la multitude des ennemis, la

cornette prit la fuite à toute bride, et fut suivie par le corps entier, qui laissa d'Haussonville rejoindre seul le maréchal et s'associer à ses dangers. Les attaques des ennemis se renouvelèrent plus vives. Pour que la retraite ne devînt pas une fuite, Biron fut contraint de tourner tête de temps en temps, et de faire quelques charges malgré lui. Dans la mêlée, il fut blessé au ventre et à la tête. Le sang lui fermait les yeux; la colère lui troublait le jugement, et il courait risque de périr avec tout ce qui était autour de lui[1].

Le roi qui avait marché en toute diligence, et qui s'était avancé dans la plaine de Fontaine-Française, arrivait en ce moment sur le lieu du combat, suivi seulement de cent vingt gentilshommes de la cornette blanche. L'heure du rendez-vous assigné aux divers corps n'était pas encore arrivée, et les plus diligents se présentaient à peine. Une compagnie de quarante chevaux étant survenue, Henri l'envoya en toute hâte pour dégager le maréchal; mais cette troupe fut renversée, rompue, menée battant jusqu'auprès du roi. En appelant par leurs noms les gens de bonne maison, il en retint à peine quelques-uns autour de lui; la plupart prirent la fuite[2]. Heureusement, il put les remplacer par soixante cavaliers de la compagnie de Guillaume de Tavannes, qui lui arrivèrent sur ces entrefaites, et à la tête desquels combattit Guillaume, aussi zélé royaliste que son frère le vicomte était ardent ligueur. Le roi les envoya en avant, les suivit avec ses gentils-

[1] Journal de La Curée, p. 87-89. — Davila, t. III, p. 553, 554, pour ce qui concerne le baron de Lux. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 353-354. — Discours victorieux, p. 11, 12. « Les dits *cinq cents che-* » *vaux qui avoient chargé le sieur mareschal*, feirent ferme à my- » coste. » — Matthieu, l. I, p. 187.

[2] Henri, dans sa lettre du 7 juin, t. IV, p. 364, indique la fuite de cette première troupe quand il dit : « Beaucoup de mes jeunes gen- » tilshommes, me voyant partout avec eulx, ont fait feu en ceste » rencontre... *Aussy il y en eust d'autres qui ne firent pas si bien, et* » *beaucoup qui firent très mal.* »

hommes, et se porta de sa personne au secours de Biron. Malgré la survenue de ce petit renfort, l'inégalité des forces restait extrême. Le duc de la Trémoille, le voyant s'engager dans cette périlleuse rencontre, lui dit : « Que c'était » trop hasarder celui de la tête duquel dépendait le salut » de l'Etat. » Henri répondit qu'on n'aurait jamais à lui reprocher d'avoir abandonné Biron et ses compagnons d'armes dans cette extrémité ; et comme on insistait pour le parti de la prudence et de la retraite, il coupa court à ces sollicitations en disant : « Je n'ai pas besoin de » conseil, mais d'assistance. » Peu après, donnant la raison de son audace à ceux qu'il entraînait à sa suite, il ajouta : « Il y a plus de péril à la fuite qu'à la chasse. » Les raisons qui le déterminèrent dans ces diverses résolutions peuvent être débattues ; mais ce qui est hors de doute, c'est que par sa fermeté, l'intelligente habileté de ses dispositions, son intrépidité héroïque, il sauva tout dans cette journée. Il n'était entouré que d'une poignée de braves ; mais il fut aidé par le prestige de son nom et de sa gloire, par le souvenir qu'il n'avait jamais abordé ses ennemis, sans leur faire sentir son courage et la force de son bras, par la présomption enfin qu'il était suivi de son armée. Sa vue imposa aux cinq cents cavaliers qui avaient attaqué Biron. Ils reculèrent, allèrent se reformer en arrière, et attendirent le gros de leur cavalerie pour renouveler le combat. Dès lors, le maréchal et sa troupe purent se retirer vers le roi, et trouvèrent leur salut auprès de lui[1].

A cette première rencontre, succédèrent deux engagements plus sérieux, où les royaux, après avoir reçu la compagnie de Biron, arrivée au moment de l'action, comp-

[1] Journal de La Curée, p. 89, 90. — Mémoires de Guillaume de Tavannes, t. VIII, p. 500 B. — Discours victorieux, p. 11, 12. — Matthieu, l. I, p. 187. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 354.

tèrent environ trois cents hommes. Dans ces luttes, l'ordre des ennemis fut le suivant. La plus grande partie de leur cavalerie descendit dans la plaine pour l'attaque. Mayenne, avec une réserve de trois cents chevaux, se tint sur la colline prêt à la seconder. Une division de l'infanterie espagnole, composée de plusieurs bataillons, et destinée à soutenir les deux corps, prit position sur la lisière du bois. Le connétable de Castille, avec une dernière et forte division de cavalerie, et avec la masse de l'infanterie espagnole, resta au-delà de la Vingeanne, et se posta sur le terrain compris entre cette rivière et Saint-Seine[1].

Le roi partagea le petit nombre de ses combattants en deux troupes, conduisit lui-même celle de gauche, et donna le commandement de celle de droite à Biron, qui malgré ses blessures, continua à combattre avec la même ardeur. Ces dispositions prises, Henri alla attaquer l'un après l'autre trois escadrons de cavalerie hispano-ligueuse, le premier de trois cents chevaux, le second de deux cents, le troisième de cent cinquante, formant ensemble six cent cinquante combattants[2]. Tous les gens du métier contemporains ont admiré l'ordre dans lequel il opéra cette attaque. Au front de sa troupe, était placée une ligne d'arquebusiers à cheval, dont la décharge porta dès l'abord la mort et l'épouvante dans les rangs qui lui étaient opposés. La Trémoille et d'Elbeuf, se détachèrent en avant avec cent vingt gentilshommes, qui ne connaissaient pas

[1] Lettre du roi au connétable du 8 juin, t. IV, p. 365. « Je n'avois » que deux ou trois cens chevaulx, au lieu que les ennemys avoient » toute leur cavallerie ensemble. » Pour la distribution et l'ordre du combat des divers corps de l'armée hispano-ligueuse, voir le Discours victorieux, p. 12, 13, et Matthieu, l. I, p. 188, lequel témoigne formellement que le connétable de Castille resta au-delà de la Vingeanne.

[2] Discours victorieux, p. 13.

le péril, firent une charge irrésistible, ébranlèrent et ouvrirent les escadrons ennemis. Le roi s'y précipita avec soixante chevaux, et acheva de les rompre et de les défaire. Les Espagnols et les ligueurs contribuèrent presque autant que les royaux à leur déroute. Leur premier escadron ayant cédé, se renversa sur ceux qui suivaient, et y porta le désordre d'abord, la fuite bientôt après. Henri paya ce premier avantage de ses périls personnels : l'un des gentilshommes qui s'était imposé le devoir de veiller sur lui dans la mêlée, abattit d'un coup de pistolet un ennemi, au moment où il se disposait à le frapper : un autre, Montataire, fut blessé en combattant à ses côtés. Tous ces dangers ne purent ni troubler son sang-froid, ni le détourner du soin de veiller, avec une sollicitude qui émeut, à la vie de ses serviteurs. Au milieu du combat, La Curée entendit une voix qui lui criait : « Garde » La Curée! » Il reconnut la voix de Henri, et en se retournant, il para avec son épée la lance de l'un des ennemis qui allait la lui passer à travers le corps. Tandis que le roi dispersait ainsi trois des escadrons hispano-ligueurs, Biron, avec soixante chevaux, attaquait les deux qui lui étaient opposés, et obtenait un succès pareil. Tous les fuyards se retirèrent vers Mayenne, qui, posté sur la colline avec trois cents chevaux de réserve, tenta d'arrêter le désordre. Il n'y parvint pas. Sa troupe prit à son tour l'épouvante, et partagea bientôt la déroute de la division de cavalerie qu'elle était chargée de soutenir. Le roi et Biron les poussèrent pêle-mêle toutes deux jusqu'au coin du bois. A cent pas du bois, elles furent recueillies par quatre cents chevaux frais que le connétable de Castille venait d'envoyer, et par le corps d'infanterie espagnole qui occupait cette position. Le roi et le maréchal trouvant les bataillons espagnols et force mousquetaires et arquebusiers rangés en file le long du bois, se gardè-

rent d'affronter ces forces et un feu meurtrier. Ils se retirèrent en bon ordre, et regagnèrent dans la plaine la place dont ils étaient partis pour charger. Mayenne alors rallia les divers corps de cavalerie hispano-ligueuse, formant ensemble mille à douze cents hommes, suivit le roi dans son mouvement rétrograde, et essaya de reprendre l'offensive; mais ses cavaliers avaient perdu l'assurance, la confiance en eux-mêmes par l'issue de la première action. Henri et Biron les voyant venir à eux, partagèrent de nouveau leurs soldats en deux troupes, fondirent impétueusement sur les escadrons espagnols et ligueurs, parvinrent à les refouler et à les disperser [1].

Même après ce double avantage obtenu, les Français restèrent pendant quelque temps sur une périlleuse défensive, par suite de l'extrême infériorité du nombre, et des nouvelles résolutions qui furent agitées dans le camp

[1] Journal de La Curée, p. 90. — Mémoires de Guillaume de Tavannes, t. VIII, p. 500 B. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 354. — Discours victorieux, p. 13, 14. Voici quelques-uns des détails les plus importants : « Sa Majesté marchoit à la teste des siens en bon ordre. » Il avoit deçà, delà, des compagnies d'harquebusiers à cheval qui » firent leur salve avec ceux des ennemis. — La Trimouille rallie 120 » gentilshommes, s'estant joint à lui le duc d'Elbœuf, et bien soutenu » du roi, qui print place de roy pour les ralimens, donne à la pre- » mière troupe, la rompt... Entre ceux qui, au gré du roi, se signa- » lèrent dans cette affaire, nous ne lui avons ouï surestimer que le duc » de la Trimouille et celui d'Elbœuf, qui se joignit à l'autre pour » abattre la rosée devant le roi... Le roi trouvant au coin du bois » force mousquetaires debandez en enfans perdus, puis 500 chevaux » que le comestable de Castille avoit fait avancer, fait un peu ferme. » Le Discours victorieux ajoute p. 14 : « Sa Majesté commença à se re- » tirer, sans toutefois estre pressée, *bien fust-elle suivie par toute la* » *cavalerie jusques sur le hault, et estant en la place d'où elle estoit* » *partie pour faire la charge*, retourna de rechef. » Dans sa lettre du 8 juin, p. 365, Henri fixe à mille ou douze cents le nombre des cavaliers ralliés par Mayenne qu'il eut en tête dans le second engagement. « Les ennemys avoient toute leur cavalerie ensemble, qui en » faisoit plus de mil à douze cens. » Le Discours victorieux porte ce nombre un peu plus haut.

contraire. D'abord ils tinrent avec peine contre la masse de leurs ennemis : ils ne parvinrent à ne pas se laisser entamer, à se préserver d'être accablés, que par des prodiges de courage, auxquels la fatigue et l'épuisement pouvaient mettre un terme : « Les Français, dit un contemporain étranger, inférieurs en nombre, avec des gens épuisés, des chevaux fatigués et maltraités, couroient un risque presque évident d'être défaits. Cependant le roi encourageant les siens de la voix, et encore mieux de l'exemple, et le maréchal tout couvert de sang, de sueur, de poussière, combattant en désespéré au premier rang, firent des efforts si prodigieux que leurs gens combattirent aussi au-dessus de leurs forces [1]. » Ensuite, l'un des chefs ennemis proposa une attaque infiniment plus dangereuse pour les royaux qu'aucune de celles qui avaient eu lieu jusqu'alors. Durant le second engagement, Mayenne reconnut que le roi n'était suivi ni de son armée, ni même de toute sa cavalerie. Il pressa alors le connétable de Castille de lui envoyer quatre cents cavaliers qu'il avait sous la main, et qui n'avaient pas encore donné, pour être joints aux divisions qui avaient combattu dans les charges précédentes. Mayenne proposait d'attaquer, avec tous les corps de la cavalerie hispano-ligueuse ainsi réunis, le petit nombre de combattants qui entouraient le roi, tandis que le connétable passerait lui-même la Vingeanne avec son infanterie, et couperait la retraite à l'ennemi. Il affirmait, qu'à suivre ce plan, la défaite de Henri était certaine, et sa captivité probable. Le connétable de Castille tint le conseil de Mayenne tout à la fois pour hasardeux et pour suspect. Il refusa de croire « qu'un roi de France fût venu » là sans avoir toutes ses forces à ses épaules, » et il craignit pour les armes espagnoles les hasards d'une action générale. Il soupçonna Mayenne de vouloir l'engager

[1] Davila, l. XIV, t. III, p. 555.

à la défense de la Bourgogne, sans délais, à tout prix, même au risque de la perte de la Franche-Comté, en cas d'échec. Il resta immobile dans le poste qu'il occupait, en attendant de plus sûres informations. Pendant ce débat entre les deux chefs, le fugitif moment d'une attaque, qui pouvait être heureuse, passa, et Henri fut tiré de la périlleuse situation où il était resté jusqu'alors par l'arrivée de la moitié des corps auxquels il avait assigné rendez-vous. Le comte d'Auvergne et Vitry, les compagnies de chevau-légers du roi et du duc de Vendôme, celles du duc d'Elbeuf et du comte de Cheverny, du chevalier d'Oyse, des sieurs de Rissé et d'Aix, débouchèrent successivement dans la plaine de Fontaine-Française. A l'ombre de ceux-là, les fuyards se rallièrent. Tous se joignirent à la troupe victorieuse du roi qui compta alors six cents chevaux. La cavalerie royale arrivant de moment en moment, ce nombre devait être promptement porté à quinze cents. Avec ces forces, Henri rentrait dans les conditions d'une guerre régulière. Même en supposant que l'ennemi, deux fois mis en déroute, se ravisât pour une attaque, et se portât contre lui avec la totalité de ses forces, il était assuré de sa retraite, regagnait le gros de son armée à Lux, et en se mettant à sa tête, se trouvait en mesure de livrer aux Espagnols et aux ligueurs une bataille rangée régulière. Mais ses ennemis étaient loin de toute pensée d'agression. A leur contenance, il jugea qu'il devait pousser l'avantage qu'il venait d'obtenir, et il lança contre eux les compagnies nouvellement arrivées. Ils n'attendirent pas le choc : à l'approche des royaux, ils firent un tour en limaçon, se sauvèrent, et allèrent chercher protection et sûreté derrière leur infanterie, abandonnant au roi le champ de bataille, les deux côtés de la colline jusqu'au bois, leurs morts, et une centaine de prisonniers. Henri revint alors de son côté, et fit halte au mi-

lieu de la plaine, où Biron et ses autres serviteurs vinrent le trouver. Tous exaltaient son jugement et sa bravoure, tous proclamaient qu'à lui seul était due la victoire. Il dit au maréchal Biron « Qu'il l'avait échappé belle, et que ce » jour-là il avait été son compère et son parrain. » La Curée, embrassant les genoux du roi qui était à cheval, s'écria : « Sire, il fait bon avoir un maître qui vous res- » semble, car il sauve au moins une fois le jour la vie à » ses serviteurs. J'ai reçu aujourd'hui deux fois cette grâce » de Votre Majesté, l'une en ce que j'ai participé au salut » général, et la seconde quand il vous plut me crier : » Garde La Curée ! » Le roi répliqua : « Il est vrai ; voilà » comme j'aime la conservation de mes bons serviteurs [1].»

Tel fut le combat de Fontaine-Française, livré le 5 juin 1595 [2]. On l'a comparé à la rencontre d'Aumale : il n'y ressemble en rien. A Aumale, le roi n'avait autour de lui que six mille hommes, et ce corps suffisant pour harceler, pour arrêter dans sa marche l'armée du prince de Parme, ne pouvait sans témérité se mesurer contre elle. Ajoutez que ce ne fut pas du tout avec le gros de ce corps, demeuré à Neufchâtel, mais avec une très-faible partie, avec cinq cents cavaliers, que Henri, ayant négligé de faire faire une reconnaissance par ses maréchaux de camp, en vint

[1] Discours victorieux, p. 14. « Sa Majesté estant en la place d'où » elle estoit partie, retourna de rechef, et se mit en deux trouppes » avec ledit sieur mareschal. » — Matthieu, l. I, p. 188. « Si le con- » nestable de Castille eut creu le duc de Mayenne et passé la Vin- » genne, le roy se fust trouvé foible. » Mém. de Tavannes, t. VIII, p. 500 B. « Voyant que le roy faisoit avancer d'autres compagnies de » celles qui estoient venues les dernières, ils firent un tour en limaçon » avec leur cavalerie, et après disparurent. » Pour les autres détails, voyez la lettre du roi au connétable, du 8 juin, p. 366. — D'Aubigné, l. IV, ch. 8, p. 354. — Le Journal de La Curée, p. 91, 92.

[2] La date de ce combat est indiquée fautivement dans presque toutes les histoires. Elle est fixée par la lettre du roi au Parlement de Paris, t. IV, p. 279, par le titre du *Discours victorieux* qui porte : « le cin- » quiesme juin 1595. »

aux prises avec toute l'armée de Farnèse. Aussi dans sa franchise d'homme supérieur, qui se juge lui-même comme il juge les autres, n'a-t-il jamais qualifié la rencontre d'Aumale que d'erreur. A Fontaine-Française au contraire, il ne voulait attaquer que l'avant-garde, que la cavalerie ennemie, avec sa cavalerie de quinze cents hommes, un peu inférieure en nombre, mais supérieure en qualité, et au moins égale à celle du connétable et de Mayenne, capitaines si peu comparables au duc de Parme. Si cette combinaison ne réussissait pas ; s'il devait avoir affaire à toute l'armée hispano-ligueuse, alors ce n'était plus avec sa cavalerie seule, mais avec la masse de son armée, concentrée à Lux, qu'il devait attaquer l'ennemi. Ce plan d'une irréprochable prudence ne fut dérangé que par des accidents impossibles à prévoir, par deux reconnaissances mal faites. D'Aubigné dit qu'il était alors dans la période de l'expérience et de la sagesse, et d'Aubigné a raison. Henri, jeté si violemment par des circonstances fortuites hors de la voie qu'il s'était tracée, courut risque dans cette journée de la vie, et lui-même écrit à sa sœur qu'elle a failli être son héritière [1]. En sauvant Biron et plusieurs des plus braves officiers de l'armée, en épargnant à la France une perte douloureuse, il l'exposa à une perte irréparable : en effet, sans lui elle ne pouvait ni s'assurer de son indépendance, ni sortir de l'anarchie et de la décadence où elle était tombée. C'est là le tort que lui reproche la sévérité de la politique. Les circonstances atténuantes, ou justifiantes, plaidées par lui-même, sont qu'il fut engagé dans l'action par les erreurs de d'Haussonville et de Biron ; qu'il ne put supporter l'idée de se déshonorer, en fuyant pour la première fois de sa vie devant l'ennemi, surtout cet ennemi étant l'Espa-

[1] Lettre du roi à Madame Catherine, du 7 juin, t. IV, p. 364 : « Je » vous ay veue bien près d'estre mon héritière. »

gnol ; par-dessus tout qu'il voulut arracher à la mort nombre de ses plus dévoués serviteurs et le meilleur de ses lieutenants [1]. La partie éternellement glorieuse et solidement utile de ce combat, c'est qu'il sauva notre frontière de l'Est de l'invasion étrangère, aussi bien que l'aurait fait le gain d'un bataille rangée ; qu'il consolida les conquêtes de Montmorency en Dauphiné et en Lyonnais, celles de Biron en Bourgogne ; qu'il abattit sans retour la Ligue dans toutes les provinces de l'Est, et prépara sa chute dans celles du Midi.

Le soir du combat de Fontaine-Française, l'armée espagnole retourna à Saint-Seine. Le lendemain elle délogea de ce lieu, repassa les ponts qu'elle avait jetés sur la Saône, évacua le territoire français, se retira à Gray en Franche-Comté, et se retrancha aux environs. Mayenne pressa inutilement le connétable de Castille de secourir les châteaux de Talan et de Dijon, quitta l'armée espagnole, furieux de l'abandon où elle le laissait, et se retira à Châlon. Le roi se rendit en toute hâte à Dijon, pressa le siége des châteaux, et contraignit successivement le vicomte de Tavannes à lui remettre celui de Talan, et Franceschi à lui rendre celui de Dijon, quand il eut perdu tout espoir de secours (28 juin). Toute la Bourgogne fut réduite alors sous l'obéissance du roi, hormis Châlon et Seurre. Ce furent les seules places qui restèrent à Mayenne, hors d'état de les défendre contre une sérieuse attaque, et conservant à peine assez de forces pour tomber avec dignité, s'il ne se hâtait de traiter. Maître de la Bourgogne, le roi, comme à Paris, comme à Rouen, comme partout où il avait fait reconnaître son autorité, rétablit l'ordre public et

[1] Lettres du roi au connétable et à Rosny, des 8 et 12 juin, t. IV, p. 366, 370, 375. « Voyant que les ennemys renversoient mon dict » cousin, *pour estre la partie mal faicte*... Vous ne doubterés nulle- » ment, je m'en asseure, que si les ennemys s'approchent, *je ne recu- » leray pas, surtout si ce sont les Espagnols.* »

le cours régulier de la justice. Il réunit le Parlement royal qui avait résidé tour à tour à Flavigny et à Semur, au Parlement si longtemps ligueur de Dijon : de ces deux fractions il reconstitua le Parlement de Bourgogne, en lui assignant Dijon pour résidence. Le premier acte de la cour fut un arrêt d'expulsion prononcé contre les Jésuites, qui depuis l'abjuration du roi, et jusqu'au dernier moment, s'étaient servis de la chaire pour attaquer avec violence sa personne et son autorité, et pour prêcher la révolte. Henri donna pour loi commune aux Bourguignons l'oubli du passé. Il délivra les campagnes des atrocités qu'elles souffraient depuis dix ans de la part des deux partis : un trait particulier fera juger de leur épouvantable situation, avant qu'il y eût rétabli le pouvoir des lois en même temps que son pouvoir. Biron permettait tous les excès à ses troupes pour gagner leur affection. L'un de ses soldats mit les deux yeux d'un paysan à la rançon de quarante écus, et comme le paysan ne put en fournir que vingt, il lui arracha un œil. Le malheureux vint trouver le roi au sortir de la messe, portant son œil dans sa main, et demandant justice. Henri lui donna de l'argent, des gardes pour le protéger, et enjoignit à Biron de punir de mort son bourreau. Dès ce moment les gens de la campagne furent respectés par les soldats.

Ces soins donnés au gouvernement intérieur, le roi, pour montrer qu'il était maître de la campagne, pour établir sa supériorité sur l'Espagnol, entra en Franche-Comté, et y fit la guerre pendant la fin du mois de juin et les mois de juillet et août. Le connétable de Castille n'osa en venir aux mains avec lui, et se tint derrière ses lignes retranchées de Gray. Dans le seul engagement partiel qui eut lieu entre les Français et les Espagnols, près d'Apremont, le 12 juillet, les Espagnols furent vaincus, et Alphonse Idiaquez, général de leur cavalerie et lieute-

nant du connétable, fut fait prisonnier. Henri soumit tout le plat pays, et fit un immense butin avec lequel il nourrit et enrichit ses troupes. Il prit quelques petites places, Apremont, Champlite, Pesme, Arbonnet, Lons-le-Saulnier. Il s'attaqua ensuite aux grandes villes. Les unes, et Besançon toute la première, échappèrent aux dangers de la guerre en offrant d'observer la neutralité et de payer des contributions, avec lesquelles Henri fit la solde pour trois mois des régiments suisses de son armée. Les autres villes fortes se montrèrent disposées à la résistance. Il se préparait à les assiéger, à subjuguer la Franche-Comté, à y établir la domination de la France, quand il fut arrêté dans ce dessein par l'intervention des cantons helvétiques. Les Suisses avaient d'abord goûté l'idée de partager avec lui la souveraineté du pays. Ils changèrent tout à coup de politique, craignant sans doute le voisinage d'un roi, dont la réputation et la puissance allaient croissant chaque jour. Ils arguèrent de la neutralité dont la Franche-Comté avait joui jusqu'alors, de l'obligation où ils étaient de la maintenir, supplièrent Henri de la respecter, et de retirer son armée. Le roi céda à leur désir, pour ne pas perdre leur alliance. En traversant la Bresse, il conduisit ses troupes à Lyon, où l'appelaient les plus grands intérêts, de la nature la plus diverse, et où il arriva le 24 août [1]. Ainsi la conquête de la Franche-Comté, la domi-

[1] Pour ces deux paragraphes, la relation dans Cayet, l. VII, p. 666. — Thuanus, l. CXII, § 4, 5, 8 ; l. CXIII, § 4, t. V, p. 463, 464, 468, 496. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 8, p. 855. — Matthieu, l. I, p. 189, 190. — Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, l. XXIII, p. 619, pour les sermons séditieux du père Christophe, jésuite cherchant à persuader au maire de Dijon et au commandant de persévérer dans la Ligue et dans la révolte. — Lettres inédites de Henry IV, recueillies par M. le prince Galitzin, lettres 76, 77, 78, p. 159-163. Ce recueil, fruit de longues recherches, contient plusieurs pièces d'une grande importance. — Recueil des Lettres missives des 17, 21, 23 septembre 1595, t. IV, p. 403, 406, 411, 412, pour l'invasion de la Franche-Comté, et les

nation partagée de cette province nous échappaient. Mais ce mécompte n'ôte rien à l'éclat solide du commencement de cette campagne. Notre territoire avait été préservé de l'invasion, celui de l'ennemi l'avait subie. La Ligue avait été vaincue une dernière fois, et avait le coup de grâce : un vaste champ, comme nous allons le voir, était ouvert au progrès de la cause royale et nationale, au parti de l'ordre sur les restes subsistants de la révolte de l'anarchie.

contributions frappées sur les villes : celle de Besancon est de 30,000 écus.

CHAPITRE III.

Retour sur les événements accomplis à la frontière du Nord. Lutte contre l'Espagne, la Ligue, le parti aristocratique, depuis le siége du Castelet jusqu'à la prise de Cambrai par les Espagnols. Absolution du roi par le pape. Rapports avec la Toscane, Venise, l'Angleterre, la Hollande. Siége de La Fère entrepris. Guerre en Bretagne, Savoie, Provence. (10 juin-21 novembre 1595.)

Projets formés par Philippe II pour l'invasion des provinces du Nord de la France: préparatifs faits dans les Pays-Bas par le comte de Fuentes : aide puissante que les Espagnols reçoivent du ligueur de Rosne. En Picardie, les ligueurs tiennent Soissons et Ham, les Espagnols La Fère. Fuentes et de Rosne après avoir obtenu de mettre une garnison dans Ham, essayent de se rendre maîtres du château par une insigne perfidie. Fuentes envahit en même temps notre territoire, envoie son armée attaquer le Castelet, et prend lui-même la conduite du siége le 10 juin. Les lieutenants du roi, introduits dans Ham, détruisent la garnison espagnole et se rendent maîtres de la place (21 juin). Fuentes, arrivé trop tard sous les murs de Ham, pour sauver ses compatriotes, venge leur défaite par une atrocité. Il s'empare du Castelet (25 juin) et assiége Doriens (15 juillet). — Forces rassemblées, d'après les ordres du roi, par ses lieutenants en Picardie, pour la défense de la province. Armée conduite au secours de Doriens par Bouillon, Saint-Paul, Villars. Excellent avis ouvert par Villars : motifs misérables qui le font rejeter par Bouillon et Saint-Paul. Défaite et perte des Français à la bataille de Doriens : Les Espagnols tuent Villars de sang-froid après l'action (24 juillet). Prise de Doriens par les Espagnols : ils se souillent de nouvelles cruautés. Ils menacent les villes de la Somme. — Entrevue de Bouillon, Saint-Paul, Nevers à Péquigny (1er août). Bouillon et Saint Paul se rendent dans le Boulenois pour le protéger. Nevers met les villes de la Somme en état de défense. Fuentes renonce au projet de les attaquer, et commence le siége de Cambrai (11, 13 août). — Le roi ne peut se transporter en ce moment à la frontière du Nord, sans laisser échapper les immenses avantages que ses succès, sa présence et celle de son armée lui ménagent, pour la destruction de la Ligue et du parti aristocratique dans les provinces de l'Est, du Centre, du Midi. 1° Dans l'Est, après la mort du duc de Nemours arrivée le 13 août, le roi se rend à Lyon le 24 août, et fait son entrée solennelle le 4 septembre. Les places soumises jusqu'alors à Nemours, qui ont mis Lyon en danger, capitulent toutes excepté Montbrison en Forez, Ambert en Auvergne. Le Lyonnais propre et le Beaujolais sont alors enlevés à la Ligue, rattachés à la France : le Forez et la Basse-Auvergne touchent au moment de l'être. Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours, hors d'état de résister à Henri, se dispose à traiter. — 2° Dans le centre soumission de Bois-Dauphin : l'autorité royale et la paix publique complètement rétablies dans l'Anjou et le Maine (fin d'août). — 3° Dans le midi. État de Toulouse et du Haut-Languedoc, où domine le ligueur Joyeuse, du mois de décembre 1594, au mois de mai 1595 ; violences de Joyeuse et retraite de la majorité du Parlement de Toulouse à Castel-Sarrasin. Du mois de juin au mois de septembre 1595, le voisinage de Henri et de ses forces précipite la révolution. Union du parlement de Castel-Sarrasin avec le parlement royal de Béziers. Dénonciation de ces magistrats, au nom du roi et de la Cour, contre Joyeuse et les ligueurs. Campagne de Ventadour et de Matignon et prise des villes voisines de Toulouse (juillet, août). Conquêtes de Cordes en Albigeois par Matignon. La ville

de Lautrec se révolte et quitte le parti de la Ligue (12 septembre). Joyeuse assiége le parlement dans Castel-Sarrasin : pendant ce siége, insurrection de Narbonne et de Carcassonne, et sommation faite à Joyeuse de se réconcilier avec le roi : il se dispose forcément à traiter. — 4° Dans les rapports de Henri et de la France avec le Saint-Siége. La crainte de voir la France se séparer de la cour de Rome par un schisme, dispose, mais dispose seulement Clément VIII à accorder au roi l'absolution : les succès de Henri, son séjour avec une armée dans le voisinage de l'Italie, son union avec la Toscane et Venise contre l'Espagne, décident le pape. Grands avantages résultant de l'absolution pour les relations extérieures et pour la pacification de la France. Difficultés que présente la négociation en ce qui regarde les conditions de l'absolution : efforts faits par la faction espagnole pour la faire échouer. Premières conditions mises en avant par la cour de Rome. Conditions définitives : elles laissent intactes, en ce qu'elles ont d'essentiel, la liberté religieuse des protestants, les libertés gallicanes en ce qui touche à l'Etat, comme en ce qui intéresse l'Eglise de France. Le Pape annonce le 30 août la résolution où il est de prononcer l'absolution, et accomplit cette résolution le 17 septembre 1595 — 5° Traité préliminaire entre le roi et Mayenne, signé le 23 septembre : ses conditions et ses conséquences. Durant la trêve portée par cette convention, le nouveau duc de Nemours, et le duc de Joyeuse négocient de leur côté, leur accord avec le roi. Sans être encore effectué, le désarmement de la Ligue est préparé et assuré dans tout le royaume, excepté en Bretagne. — 6° Le roi poursuit la révolte à main armée partout où elle ne cède pas, et se tourne contre d'Epernon et le parti aristocratique en Provence. Il envoie contre ce rebelle le duc de Guise, auquel il donne, outre les forces de la province, une partie de celles du Dauphiné, avec l'appui de Lesdiguières et du connétable de Montmorency (24 septembre). — Examen de la conduite du roi et de son séjour en Franche-Comté et à Lyon. — Après avoir achevé de pourvoir à tout pour les provinces de l'Est et du Midi, le 24 septembre, le roi part de Lyon en poste, le 25, pour se rendre à Paris, et de là, marcher au secours de Cambrai. — Retour sur les événements de la guerre dans le Nord depuis le commencement du siége de Cambrai par les Espagnols, sous la conduite de Fuentes et de de Rosne, les 11 et 13 août. Etat de Cambrai : Rapports obligés du roi avec Balagny. Conduite de Balagny pendant les dix premiers jours du siége, et progrès des Espagnols. Le roi envoie Dominique de Vic prendre la conduite de la défense de Cambrai : ce chef entre dans la ville avec des renforts le 2 septembre. L'un des partis entre lesquels sont divisés les habitants de Cambrai vient en députation à Lyon : efforts de Henri pour ramener la concorde parmi eux et entre eux et le gouverneur. Quoique le roi n'ait pu amener Nevers et Bouillon à réunir une armée, les Anglais et les Hollandais à envoyer leurs auxiliaires pour le secours de Cambrai; quoique l'armée espagnole se soit augmentée dans une proportion considérable, l'énergie et les talents de de Vic font entrer le siége dans une période de succès continus. Le 25 septembre, Fuentes agite dans son conseil de guerre s'il ne lèvera pas sur-le-champ le siége de Cambrai, et en s'arrêtant à la résolution de le continuer pendant quelques jours, il décide de ne pas attendre la venue du roi et de son armée. — Arrivée du roi à Paris le 1er octobre. Opposition intempestive et fatale du Parlement aux édits bursaux donnés par le roi pour se procurer un argent indispensable. Intérieur de Cambrai : jetons de cuivre de Balagny. La trahison des habitants de Cambrai, contraire aux promesses qu'ils ont faites deux jours encore auparavant au roi, introduit sans combat les Espagnols dans leur ville (2 octobre). Les Français retirés dans la citadelle se trouvent sans provisions. Le duc de Nevers, craignant pour la vie et la liberté de son fils enfermé

avec eux, leur donne le conseil de rendre la citadelle. Ils capitulent le 7 octobre, au moment où le roi, sorti des difficultés qui l'ont arrêté, est accouru à Montdidier, et est sur le point de les secourir. Le roi met les villes frontières à l'abri de l'attaque des Espagnols. Il projette le siége de La Fère. — Rapports de la France avec l'Angleterre et la Hollande. Politique de l'Angleterre; elle veut avoir Calais. Philippe propose une trêve à la France. Henri oblige les Hollandais à lui fournir des secours. — Commencement du siége de La Fère (8 novembre). Guerre en Bretagne, en Savoie, en Provence. Infâme traité de d'Epernon avec les Espagnols : ses revers (21 novembre).

Tandis que les armes du roi obtenaient ces succès à l'Est du royaume, elles éprouvaient des revers au Nord, où son absence ne se faisait que trop sentir. Philippe II, dans ses projets généraux d'invasion de la France, avait particulièrement compris la conquête de nos provinces septentrionales. D'après ses plans, les chefs espagnols devaient d'abord envahir les villes de Picardie les plus rapprochées des Pays-Bas, y joindre Cambrai, et tenir ainsi les clefs du royaume. Ils devaient partir de ces places pour subjuguer le reste de la Picardie et attaquer ensuite la Champagne et l'Ile-de-France. Comme moyen d'exécution de ce dessein, Philippe II augmenta l'armée des Pays-Bas des levées faites en Italie. Le comte de Fuentes, et Mondragon, vieux et habile capitaine, concertèrent leurs opérations pour la campagne. Mondragon, avec six mille hommes d'excellentes troupes, joints aux alliés de l'Espagne dans le voisinage, tint tête au prince Maurice et aux Hollandais. Fuentes conduisit dix mille hommes contre la France. : par sa fermeté, par son ascendant personnel, il fit rentrer les soldats mutinés dans le devoir et rétablit parmi eux une exacte discipline [1]. La cavalerie resta inférieure à celle de la France ; mais l'infanterie était excellente : c'étaient les vieilles bandes espagnoles formées aux batailles par leur général le duc de Parme, aux siéges par leur ennemi le prince Maurice. Les plans du roi catholique furent secondés bien plus

[1] P. Cayet, l. VII, p. 666, 667. — Davila, l. XV, t. III, supplém. p. 2. — Thuanus, l. CXII, § 20, t. V, p. 486.

puissamment encore par le concours que leur prêta le ligueur de Rosne. De Rosne était également redoutable par ses talents militaires et par son habileté à conduire les intrigues. Seul des anciens chefs de la Ligue, il savait combiner un plan de campagne : longtemps conseiller de Mayenne, initié à toutes les affaires et à tous les secrets, il savait quels ressorts on pouvait faire jouer utilement dans les villes qui avaient autrefois appartenu à la Ligue, comme Cambrai, et dans celles qui lui obéissaient encore : il ne connaissait pas moins bien le côté faible des villes royales par suite des intelligences qu'il avait liées avec quelques traîtres. Tous les succès des Espagnols, dans cette campagne et dans la suivante, doivent être rapportés à cet habile et dangereux transfuge.

Au moment de l'entrée des généraux de Philippe II en Picardie, l'Espagne et la Ligue ne conservaient plus que trois places dans cette province. Les Espagnols avaient contraint Mayenne de leur abandonner La Fère trois ans auparavant, et en avaient fait leur place d'armes. Ham, à cinq lieues ouest de La Fère, appartenait au duc d'Aumale : cette ville ouvrait la route à travers toute la Picardie jusqu'à Beauvais. Soissons continuait à obéir au duc de Mayenne. Au commencement de la campagne de 1595, les Espagnols conduisirent un grand convoi de vivres et de munitions à la Fère pour favoriser leurs opérations. Peu après ils tentèrent de s'emparer de Ham. D'Aumale, jeté ouvertement dans leur parti et pensionné par eux, leur avait permis de mettre une garnison de seize cents hommes dans la ville ; mais il avait laissé pour gouverneur dans le château de Moui de Gomeron, avec des troupes de la Ligue. Les Espagnols ne pouvaient devenir maîtres de la place qu'en occupant le château, et Gomeron, qui prétendait en conserver le gouvernement, refusait de le livrer. Pour l'avoir, de Rosne et Fuentes

recoururent à une insigne perfidie. Ils persuadèrent à Gomeron de s'aboucher avec eux, en vue de ménager une conciliation et un accord. De Rosne lui présenta un sauf-conduit de Fuentes et le conduisit à Bruxelles. A peine le gouverneur y fut-il arrivé, que Fuentes l'arrêta prisonnier, et le menaça de mort pour lui arracher un consentement : en même temps la garnison espagnole de la ville assiégea le château. Dans l'attaque de notre territoire et des villes de Picardie, Fuentes fit marcher de front ces perfidies et le déploiement de sa force militaire. Dès les premiers jours de juin, il envoya le prince de Chimay et son armée investir le Castelet, place intermédiaire entre Saint-Quentin et Cambrai. Il partit lui-même de Bruxelles le 10 juin, et vint prendre la conduite du siége. Il traînait Gomeron à sa suite, avec l'intention de s'en servir pour se rendre maître du château de Ham [1]. Entre les opérations contre le Castelet, et les événements survenus à Ham, il y a dès-lors simultanéité. Gomeron avait laissé dans sa forteresse sa mère et son beau-frère. Ceux-ci traitèrent avec les lieutenants du roi, d'Humières, le comte de Saint-Paul, Bouillon. Ils convinrent de les recevoir avec leurs troupes dans le château de Ham, pour entrer de là dans la ville où ils tailleraient en pièces la garnison, retiendraient les chefs prisonniers, et les leur livreraient pour retirer Gomeron des mains des Espagnols. Le traité reçut son exécution dans la nuit du 20 au 21 juin. Les Français introduits par la citadelle, attaquèrent aussitôt la garnison. On se battit douze heures dans les rues, dans les maisons incendiées. Enfin les Espagnols furent accablés par le nombre : quatre cents parvinrent à se sauver, huit cents périrent, quatre cents furent faits prisonniers. Ce nombre considérable de prisonniers prouve qu'on ne viola pas le droit des gens à

[1] Davila, l. XV, t. III, suppl. p. 5. — P. Cayet, l. VII, p. 667 B.

l'égard des Espagnols, et que rien ne les autorisait à faire dans notre pays une guerre d'extermination. La ville à moitié ruinée resta au pouvoir des Français, qui payèrent cher leur conquête. Ils perdirent plusieurs de leurs plus braves soldats, et vingt-cinq gentilshommes, entre lesquels Descluseaux et Lacroix, excellents mestres-de-camp, et le brave d'Humières. D'Humières, lieutenant-gouverneur de la Picardie et le premier gentilhomme de la province, qu'il défendait depuis plusieurs années, honoré pendant sa vie de toute l'armée, pleuré à sa mort comme le père des soldats, fut regretté de la France entière. La perte de tous ces chefs ne se fit que trop sentir peu après pour la fortune de nos armes [1].

Le léger avantage que nous venions d'obtenir par la conquête de Ham, fut suivi de nombreux revers. Tandis que les lieutenants du roi conduisaient leurs troupes à l'attaque de cette place, le comte de Fuentes poursuivait le siége du Castelet. A la première nouvelle de l'entrée des Français dans le château de Ham, il quitta le siége du Castelet avec une partie de ses troupes, et marcha au secours de ses compatriotes en péril, mais il arriva trop tard pour les sauver. Il vengea leur désastre par une atrocité. Il fit trancher la tête à Gomeron, au pied de la citadelle, en vue de sa mère et de son beau-frère. Il retourna ensuite sous les murs du Castelet, et contraignit la place à se rendre (25 juin). Après en avoir réparé les brèches et y avoir mis une garnison, il alla assiéger Dourlens (15

[1] Lettre de Lafond à M. de Rosny dans les Œcon. roy., ch. 60, p. 195. Lafond est témoin et acteur. — Thuanus, l. CXII, § 14, t. V, p. 473-477. Sur la fourberie de de Rosne et de Fuentes : « Ibi San Paulus cognoscit » ex Humerio, Ronæum, Hanæ in potestate habendæ cupidum, *in-* » *signi fraude* Ludovico Moio Gomeroni ejus præfecto illusisse. » — Sully, Œcon. roy., ch. 60, t. I, p. 195. « Le chasteau estoit assiégé par » la garnison de la ville. » — P. Cayet, l. VII, p. 666, 667. « Il de- » meura sur le carreau plus de huit cents de la garnison, et *quatre* » *cents prisonniers.* »

juillet). Là reparaît l'intervention de de Rosne : il indiqua à Fuentes, qui se trompait, le côté et le point par lesquels il fallait attaquer Dourlens. Le projet des Espagnols, en occupant ces villes, était de fermer aux Français la route de Cambrai, et d'attaquer ensuite cette place, rempart de nos possessions [1].

Le roi, retenu en Franche-Comté par la guerre et les négociations, appela à la défense de la frontière du Nord ses lieutenants et ses alliés. Il manda au duc de Nevers, au comte de Saint-Paul, à l'amiral de Villars, à Bouillon, de rassembler les forces de la Champagne, de la Picardie, de la Normandie, de la principauté de Sedan pour en former une armée. Cette armée n'était pas assez nombreuse pour affronter celle des Espagnols en bataille rangée ; mais, bien employée, elle devait renforcer nos garnisons, suivre et gêner les mouvements de l'ennemi, traverser et faire échouer toutes ses entreprises. Les contemporains témoignent formellement qu'elle suffisait à garantir nos villes et à protéger notre territoire [2]. Il s'agissait seulement que les chefs se conformassent aux ordres du roi, et qu'ils tinssent les promesses solennelles d'union et de concorde qu'ils lui avaient faites. Bouillon et Saint-Paul réunirent leurs corps de troupes, les joignirent à la noblesse et à l'infanterie amenées de Normandie par Villars, et se trouvèrent à la tête de quatre mille cent soldats, dont deux mille cinq cents hommes de pied et seize cents chevaux, tandis que Nevers achevait ses levées et se dis-

[1] P. Cayet, l. VII, p. 667, 668. — Thuanus, l. CXII, § 17, t. V, p. 480, 481. — Davila, l. XV, t. III, Suppl. p. 12.

[2] La relation contemporaine dans P. Cayet, l. VII, p. 668. « Tellement que toutes les troupes jointes de l'admiral de Villars et de » M. de Nevers, avec celles de M. le comte de Sainct-Paul et du ma» reschal de Bouillon *estoient bastantes d'empescher le comte de Fuentes* » *d'assiéger aucune place.* » Ce passage réfute ce qu'avance M. de Sismondi, t. XXI, p. 365, 366.

posait à les joindre. Bouillon, Saint-Paul, Villars, prêts les premiers, partirent pour secourir Dourlens, avec le dessein de jeter deux mille cinq cents hommes dans la place, au cas qu'ils n'en pussent faire lever le siége. Arrivés le 23 juillet à une demi-lieue des lignes de l'ennemi, ils tinrent conseil sur le parti qu'ils avaient à prendre. Villars, aussi prudent que brave, frappé de l'infériorité numérique des Français, opina pour ajourner, et pour éviter tout engagement qui pouvait amener une action générale. Il ouvrit l'avis d'attendre le duc de Nevers, qui était sur le point de les joindre avec quatorze cents hommes dont quatre cents cavaliers, de profiter de la supériorité qu'aurait alors l'armée royale en cavalerie, pour harceler celle des Espagnols et couper les vivres à leur armée, tandis qu'on jetterait du secours dans la ville, demeurée libre du côté de l'Authie. Tout donne à croire qu'en suivant ce plan, nous aurions sans combat contraint les Espagnols à lever le siége [1]. De misérables passions de religion et de parti firent rejeter cet avis. Bouillon, calviniste et politique, Saint-Paul, catholique mais politique, repoussèrent bien loin le sentiment du catholique et ancien ligueur Villars. Bouillon, de plus, qui se croyait au moins l'égal du duc de Nevers, auquel le roi avait déféré le commandement comme au plus ancien, ne voulait pas servir sous ses ordres. Arguant de la nécessité de jeter au plus vite du secours dans la place, ils décidèrent de ne pas attendre Nevers, de marcher sur-le-champ à l'ennemi, d'introduire l'infanterie dans Dourlens, tandis que Bouillon, Saint-Paul, l'amiral de Villars

[1] P. Cayet, l. VII, p. 669 B. « Les François ayant assemblé leurs » troupes, firent un corps d'armée de seize cents chevaux et deux » mille cinq cents hommes de pied. » — Lettre de Lafond dans les Œcon. roy., p. 195 B. — P. Matthieu, l. I, p. 196, 197, pour l'avis ouvert par Villars.

occuperaient l'armée espagnole par une attaque de cavalerie. En cédant à leurs haines, ils se privaient du quart des forces qu'ils pouvaient rassembler. Villars, vaincu par la majorité, prêta un loyal et valeureux concours à un avis qu'il n'approuvait pas.

On en vint aux mains le 24 juillet. Fuentes prit en tous points le contrepied de nos généraux, et prépara son succès par la sagesse de ses dispositions. Il laissa deux mille cinq cents hommes, sous la conduite de Fernand Tello de Portocarrero, pour défendre ses lignes et repousser les sorties des assiégés. Il s'avança au-devant des Français avec le reste de ses troupes, commandées par le prince de Chimay, Varambon, le duc d'Aumale, de Rosne, et présentant un effectif double au moins de celui de notre armée. Imposant silence aux petites passions et aux susceptibilités de l'orgueil national pour s'assurer la victoire ; appréciant les talents et l'expérience de de Rosne, il le nomma maréchal-de-camp de son armée et lui donna le commandement de son infanterie. De Rosne rangea cette infanterie dans un ordre excellent, et en fortifia la tête d'une batterie meurtrière de six canons. La cavalerie française, presque toute composée de gentilshommes, enfonça la cavalerie espagnole. Mais elle fut repoussée avec perte par l'infanterie et l'artillerie de de Rosne, contrainte de battre en retraite, et d'abandonner à la merci de l'ennemi son infanterie et ses chariots chargés de munitions. De Rosne attaquant notre infanterie avec des forces supérieures, la foudroyant avec ses canons d'un poste qui dominait la plaine, la détruisit presque entièrement. L'avis de Villars contre tout engagement avec l'armée espagnole qui pouvait amener une bataille, n'avait que trop gain de cause. Bouillon, Saint-Paul, Villars, s'éloignèrent du champ de bataille avec la cavalerie, et se dirigèrent vers Beauquesne : l'amiral couvrit la retraite.

Fuentes les poursuivit et les atteignit bientôt. Bouillon et Villars convinrent alors de faire, d'un commun effort, une charge contre les Espagnols pour les repousser. Villars se tournant vers ses cavaliers leur dit : « Or sus, » voici l'occasion tant désirée de faire connaître notre af- » fection et loyauté envers le roi et la France, et notre » valeur à l'ennemi. Partant que chacun de vous me » suive, et se résolve à faire comme moi. » Joignant les effets aux paroles, il se précipita dans la forêt de lances des ennemis, et leur fit une si rude charge qu'il les contraignit à plier et leur prit trois drapeaux. S'il eût été soutenu par Bouillon avec une égale vigueur, l'on peut conjecturer sans témérité que l'avantage nous restait, que les Espagnols reculaient au loin, et que notre cavalerie entière était du moins sauvée. Villars ne fut pas secouru tandis qu'il était aux prises avec l'ennemi ; Bouillon et Saint-Paul, quel qu'ait été leur mobile, hâtèrent leur retraite. Quoique le marquis de Belin fût l'officier le moins courageux de l'armée, il fut si indigné de l'abandon où on laissait l'amiral que, dans un accès de bravoure, il essaya de le dégager ; mais il ne put y parvenir. Villars, accablé bientôt par le nombre, abandonné d'une partie des siens, résistant héroïquement avec les plus braves, fut enfin enveloppé, renversé de cheval, contraint de se rendre prisonnier. Sa perte entraîna celle du corps qu'il commandait, et décida notre désastre. Les deux divisions de cavalerie de Bouillon et de Saint-Paul échappèrent seules. Toute l'infanterie et près de la moitié de la cavalerie furent taillées en pièces. Trois mille hommes succombèrent, et dans ce nombre six cents gentilshommes, plus de noblesse qu'il n'en avait péri à Coutras, Arques et Ivry. Après l'action, les Espagnols massacrèrent de sang-froid Villars et le maréchal-de-camp Sesseval : ils les traitaient de traîtres, parce qu'ils avaient

abandonné le parti de la Ligue. Non-seulement ils dépouillèrent, mais ils écorchèrent les corps des vaincus. Ils retournèrent ensuite sous les murs de Dourlens, prirent la place d'assaut, et se souillèrent de nouvelles horreurs : ils passèrent au fil de l'épée plus de deux mille personnes, parmi lesquelles des femmes, des enfants, des vieillards. On s'étonne et on s'indigne de trouver de telles cruautés chez une nation chrétienne et civilisée. Ils profitèrent de leur victoire pour s'avancer jusqu'à la Somme dont ils menacèrent les villes. L'épouvante y était extrême, et pouvait entraîner les plus désastreuses conséquences. Bouillon, Saint-Paul, Nevers s'assemblèrent le 1er août à Péquigny, pour prendre des mesures sur l'état des affaires. Après d'aigres contestations, ils convinrent enfin de ce qu'ils devaient faire. Bouillon et Saint-Paul se chargèrent d'aller dans le Boulenois, pour protéger la frontière en ces quartiers. Nevers prit la charge de visiter les places des deux côtés de la Somme en la remontant, et de les mettre en état de défense. Il s'y porta successivement, et avec les ressources que lui fournit son seul corps d'armée, en rassurant les habitants, en donnant ordre aux fortifications, en augmentant les garnisons, il parvint à mettre à l'abri de toute insulte Amiens, Corbie, Péronne, Saint-Quentin. Le comte de Fuentes renonça au projet de les attaquer. On put juger alors de ce qu'on aurait fait avec l'armée qu'on avait perdue à Dourlens, et en exécutant les plans du roi : toutes les tentatives de l'ennemi auraient échoué. Au contraire, après les désastres que nos armes avaient éprouvés, d'autres chances s'ouvraient aux Espagnols. Ils étaient maîtres de la campagne : l'occupation de Dourlens, après celle du Castelet et de La Fère, les approchait de tous côtés de Cambrai. Le moment était donc venu pour eux d'attaquer cette ville importante : le 11 août, Fuentes condui-

sit son armée à quatre milles des murs de la place, et annonça son dessein d'en entreprendre le siége [1].

[1] Pour les deux paragraphes qui précèdent, voyez : la lettre de Lafond, l'un des combattants à la bataille de Dourlens, insérée dans les Œcon. roy., ch. 60, p. 195, 196. — La relation contemporaine dans Cayet, l. VII, p. 668-670. — Davila, l. XV, t. III, supplément, p. 14-20. — Thuanus, l. CXII, § 18, 19, t. V, p. 481, 483, 484. — P. Matthieu, l. I, p. 196-198. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 9, p. 357, 358.

Les contemporains portent le jugement le plus opposé sur la seconde partie de la bataille de Dourlens, après la destruction de l'infanterie, sur les causes de la déroute de la cavalerie, sur celles de la défaite et de la mort de Villars, sur la conduite des chefs dans cette journée. De Thou, Matthieu, d'Aubigné imputent le revers partiel et final à l'opiniâtreté de Villars, animé d'un courage invincible, mais fatal, prolongeant le combat, contre les avis de Bouillon, alors qu'on ne devait plus s'occuper qu'à faire la retraite.

Le sentiment de ces trois historiens est combattu par cinq autres contemporains. 1° Lafond, l'un des gentilshommes qui ont combattu à Dourlens, et près de Villars, écrit à Rosny une lettre où il se propose, suivant ses expressions, de déjouer les artifices dont on a usé pour déguiser ce qui s'est passé dans cette bataille ; de faire connaître la pure vérité, d'après ce que ses yeux ont vu et ses oreilles entendu. Lafond accuse Bouillon d'avoir induit Villars à un combat à outrance, en lui proposant, ce qui fut entendu par toute la troupe de Villars, de faire chacun de leur côté une *charge furieuse* aux Espagnols ; d'avoir refusé ensuite de s'associer à ses périls, et de l'avoir abandonné, sous prétexte qu'il ne lui avait demandé de faire qu'une *fausse charge ;* d'avoir ainsi causé sa défaite et sa mort. — 2° Davila, l. XV, p. 17, ajoute : « Le duc de Bouillon, soit qu'il crût rendre un » plus grand service au roi en sauvant le reste de l'armée, soit *par* » *mauvaise volonté pour l'amiral, seigneur distingué par sa piété et* » *par son attachement pour la religion catholique,* persuada au comte » de Saint-Paul, qui à cause de sa grande jeunesse s'en rapportoit au » sentiment des généraux plus âgés que lui, de *ne rien tenter pour* » *dégager l'amiral, et de se retirer en sûreté avec le corps de bataille.* » Le marquis de Belin, *indigné de ce conseil,* s'avança avec l'arrière-» garde pour dégager l'amiral. Mais ayant rencontré quatre escadrons » de lanciers que lui opposa le comte de Fuentes, il ne put soutenir » le choc, et fut mis en déroute en un instant. » — 3° Le duc de Nevers qui le jour même de la bataille de Dourlens, apprit des fuyards ce qui s'y était passé, dit à Bouillon et à Saint-Paul, dans la première entrevue qu'il eut avec eux à Péquigny, « qu'ils avoient » été trop bardis à former leur dessein, et *trop prudents à faire leur* » *retraite.* » (Davila, l. XV, p. 20.) — 4° Rosny, coréligionnaire de Bouillon, se prononce contre lui, en insérant dans ses Œconomies

La nouvelle des revers essuyés au Nord vint trouver le roi en Franche-Comté ; mais il ne pouvait courir alors à la frontière de Picardie pour faire tête aux Espagnols : il devait quelque temps encore laisser ce soin à ses lieutenants. Les plus graves motifs lui commandaient de suivre et d'activer le mouvement qu'avaient produit au dedans et au dehors du royaume la victoire de Fontaine-Française, la conquête de presque toute la Bourgogne, l'occupation de la Franche-Comté. En ce qui regarde l'intérieur de la France, ces succès avaient frappé de consternation, dans les provinces de l'Est, dans celles du Centre, dans celles du Midi, les chefs et les villes qui tenaient encore le parti de la Ligue. La saine politique demandait qu'il employât les forces à la tête desquelles il se trouvait, et l'autorité de sa présence, à recevoir les soumissions de la révolte là où elle se montrait disposée à céder, à la combattre là où elle résistait, à préparer sa ruine là où il ne pouvait encore la prendre corps à corps, à recueillir les nouveaux et inappréciables avantages qui devaient en résulter pour la pacification et la sûreté du royaume. Aussi, en quittant la Franche-Comté, il conduisit son armée à Lyon, où l'appelaient ces intérêts divers, et l'intérêt non moins grave de sa réconciliation avec

royales, ch. 60, p. 196, la lettre de Lafond, qui accuse si hautement Bouillon. — 5° Henri IV incline au même sentiment, après avoir recueilli les renseignements sur la bataille de Dourlens. Dans son entrevue avec Rosny à Moret, il lui dit : « Je croy qu'enfin il se trou-» vera que le pauvre mort (Villars) qui ne faisoit que d'entrer en » mon service, aura été celuy (contre les impressions que les autres » essayoient de m'en donner, lorsque je leur nommay pour estre avec » eux) *qui s'y sera le plus vaillamment et loyalement comporté.* » Sully, Œcon. roy., c. 61, p. 199 B.

Le sentiment de ces cinq contemporains paraît absoudre Villars de témérité et d'opiniâtreté, et établir la culpabilité de Bouillon. L'intérêt de la vérité historique, l'honneur de plusieurs personnages les plus considérables du temps engagé dans la question, rendaient nécessaire la discussion qu'on vient de lire.

le Saint-Siége. Il arriva à Lyon le 24 août, et il fit son entrée solennelle dans la ville le 4 septembre. Les populations le reçurent avec un légitime enthousiasme [1]. Elles sentaient qu'il venait de les préserver de l'invasion des Espagnols : elles espéraient qu'il les délivrerait bientôt et définitivement de l'agression du duc de Savoie, du joug des chefs ligueurs, sous la domination tyrannique desquels elles avaient gémi et craint de perdre leur nationalité.

Dans le Lyonnais proprement dit, et le Beaujolais dépendance de ce gouvernement, les débris de la Ligue ne tinrent pas un moment contre le roi et contre les forces qu'il avait amenées avec lui : l'œuvre commencée par Montmorency fut achevée sans retard. Le désespoir de l'ambition trompée avait conduit au tombeau, le 13 août, le duc de Nemours retiré à Annecy en Savoie : sa mort décida la ruine de son parti. Les gouverneurs qu'il avait mis dans les villes qui enveloppaient et bloquaient Lyon, imitèrent à l'envi Dizimieux qui quelques mois auparavant avait livré Vienne. Le jour même de l'arrivée du roi à Lyon, Thoissey et Thizy capitulèrent : les autres villes ligueuses du voisinage se hâtèrent de se soumettre. Il ne resta d'engagées dans la révolte que Montbrison en Forez, Ambert en Auvergne, et quelques petites places environnantes. Ce n'était pas avec de si faibles moyens que le marquis de Saint-Sorlin, devenu duc de Nemours après la mort de son frère, pouvait suivre ses projets : il ne tarda pas à se convaincre que le seul parti à prendre pour lui était un accord avec le roi. Trois jours après son entrée solennelle à Lyon, Henri se rendit à Montluel, pourvut aux fortifications de cette ville enlevée au duc de Savoie, et la donna pour rempart à Lyon qu'elle avait

[1] Lettre missive de Henri IV, adressée de Lyon à du Plessis le 24 août, t. IV, p. 395. — P. Cayet, l. VII, p. 674-677.

longtemps menacé. Il compléta par des mesures administratives l'affranchissement et la pacification de ces provinces. Il pourvut du gouvernement du Lyonnais, devenu vacant par la mort du duc de Nemours, Philibert de la Guiche, le premier gentilhomme de la contrée, jusque-là grand-maître de l'artillerie, vieux guerrier qui avait contribué au gain de la bataille d'Ivry, et qui était également propre à bien régir et à défendre le pays [1]. Ainsi Lyon était délivré : le Lyonnais et le Beaujolais étaient enlevés à la Ligue et à l'anarchie, rattachés à la France ; le Forez et la basse Auvergne touchaient au moment de l'être.

La révolte profondément atteinte et presque expirante dans les provinces de l'Est, périssait en même temps dans celles du Centre. Boisdauphin, maréchal de l'Union, tenait depuis la défaite des royaux à Craon, les villes de Châteaugontier en Anjou, de Sablé dans le Maine, avec plusieurs châteaux sur les marches de ces provinces. Jugeant le parti de la Ligue et la cause de Mayenne perdus sans retour, il se hâta de les abandonner. Il fit sa soumission aussitôt après l'entrée du roi à Lyon : l'édit de sa réduction fut signé dans les derniers jours du mois d'août. Comme tous les chefs de la Ligue, Boisdauphin par son accord ne déposa les armes que moyennant forte récompense : la dignité de maréchal de France lui fut confirmée et il reçut 670,800 livres du temps (2,510,000 francs d'aujourd'hui). En rendant Châteaugontier, Sablé

[1] Lettre ajoutée au premier feuillet du manuscrit du secrétaire de Philippe du Bec. « Dès l'arrivée de Sa Majesté à Lyon, Tonessay » (Thoissey) et Tisy ont capitulé : c'estoient deux places qui moles- » toient la ville. » Ces faits nouveaux ne sont donnés que par les manuscrits. — Pour les autres, voir la relation dans P. Cayet, I, VII, p. 677 A, 679 B. — Thuanus, l. CXIII, § 17, 18, t. V, p. 515. « Philiberto Guichio illius provinciæ regulo. »

et les forteresses avoisinantes, il livra à Henri les moyens de rétablir complètement son autorité et la paix publique dans les deux provinces d'Anjou et de Maine [1].

Ce mouvement de dissolution de la Ligue, décidé dans les pays de l'Est et du Centre par la présence du roi et de son armée, s'étendit pareillement et simultanément aux provinces du Midi, au Languedoc occidental, au Rouergue, au comté de Comminges. Dans le Languedoc occidental, soumis au duc de Joyeuse, la plus grande partie du Parlement de Toulouse, après l'abjuration du roi, avait témoigné l'intention de le reconnaître. Henri, informé de ces dispositions et empressé de les seconder, avait envoyé dans la contrée, au mois de décembre 1594, Aymeric de Vic, frère de Dominique, conseiller d'Etat, habile et actif négociateur, pour traiter des conditions avec le Parlement et avec la municipalité de Toulouse. Ces deux corps avaient dressé des articles, et le 7 janvier 1595 le Parlement avait rendu un arrêt dans lequel il promettait de reconnaître Henri pour vrai et légitime héritier de la couronne, sous la condition qu'il donnerait les provisions nécessaires pour l'exécution des articles, et qu'il continuerait à poursuivre son absolution auprès du Pape. Peu après, le roi avait répondu favorablement aux articles, et fourni aux ligueurs modérés de nouveaux motifs de soumission. Joyeuse, qui voyait l'autorité lui échapper par cet accord, l'avait violemment traversé. Le 11 avril, il avait excité de nouveaux troubles dans Toulouse, recouru à la force armée, et établi un ordre de choses dans lequel en privant le Parlement et les magistrats de la cité de leur autorité,

[1] L'édit relatif à Boisdauphin compris dans le recueil des Édicts du Roy Henry IV, pour la réunion de ses subjects, Paris, 1601, in-8°, porte au folio 93 verso : « *Donné à Lyon au mois d'aoust, l'an de* » *grace* 1595. Enregistré.... en Parlement le 12e de septembre 1595. » — P. Cayet, l. VII, p. 680 A. — Sully, Œcon. roy., ch. 151, t. II, p. 30 A, pour les conditions pécuniaires.

le peuple de ses franchises municipales, il s'arrogeait à lui-même un pouvoir sans bornes. Le lendemain, le président Saint-Jory et la grande majorité du Parlement, fuyant cette tyrannie, s'étaient retirés à Castel-Sarrasin : dix membres seulement de la cour, exaltés ligueurs, étaient restés à Toulouse. Par ses lettres du 30 avril, le roi avait dénoncé à l'indignation des villes et communautés du Languedoc occidental les attentats de Joyeuse contre l'autorité du Parlement, contre la liberté du peuple de Toulouse, qui venaient s'ajouter à sa révolte contre l'autorité royale. Il avait averti les peuples de ne pas se laisser surprendre par les artifices et les impostures dont usait le rebelle pour colorer son ambition, éterniser la guerre civile, dissiper l'Etat. En effet, il devait payer l'assistance de l'étranger par de honteuses concessions, abandonner un certain nombre de villes du pays aux ennemis de la couronne, livrer les habitants en proie à l'avidité et à la tyrannie des Espagnols [1]. Par d'autres lettres du même jour, il avait autorisé les membres du Parlement sortis de Toulouse à résider dans une ville voisine et à y rendre la justice souveraine. Ces magistrats avaient tenu leur première séance le 6 mai, et par arrêt du 9 de ce mois avaient ordonné aux trésoriers de France, à la chambre des requêtes et au présidial, de se transférer de Toulouse à Castel-Sarrasin.

Une révolution pour le rétablissement de l'ordre était commencée : le voisinage du roi et des forces qu'il com-

[1] Lett. miss. du dernier jour d'avril, t. IV, p. 348, 349. « Les calomnies et détractions inventées et publiées de nouveau par le duc » de Joyeuse et ses adhérents, *pour colorer l'usurpation qu'ils ont » naguères faicte de l'auctorité du Parlement et de la liberté des habi- » tants de nostre ville de Thoulouse....* Nous ne doubtons pas que Dieu » ne le punisse, à la confusion de ceux qui l'assistent en ses desseings, » qui ne tendent *qu'à livrer nos villes aux ennemys de ceste couronne, » pour captiver la liberté de nos subjects, les investir de leurs biens, » et assouvir leurs passions.* »

mandait, le prestige de ses succès la hâtèrent et la précipitèrent entre le mois de juin et le mois de septembre. Les démarches des négociateurs et des corps publics, les opérations militaires des gouverneurs, les manifestations des peuples en faveur de la paix publique, prirent alors un caractère nouveau et bien plus accusé de décision et de vigueur. De Vic traita avec le Parlement que Montmorency avait établi à Beziers par ordre du roi pour y rendre la justice : ayant interposé l'autorité royale, il engagea ces nouveaux magistrats à se joindre à ceux de Castel-Sarrasin, afin de doubler par cette réunion leur autorité et leur force, et d'y puiser les moyens de contraindre Joyeuse et ses partisans à rentrer dans le devoir. Les deux corps se concertèrent dès-lors et agirent en commun, quoique leur fusion matérielle n'ait eu lieu que quelques mois plus tard [1]. Ils firent au nom du roi et du Parlement une dénonciation contre Joyeuse et les ligueurs, qui remua profondément les populations du Languedoc occidental. Ventadour, lieutenant-général dans le Languedoc oriental chargé du commandement en l'absence de Montmorency, et Matignon, gouverneur de Guyenne, appuyèrent cette déclaration par leurs armes. Ils réunirent leurs forces, emportèrent, dans le cours des mois de juillet et d'août, les villes et les châteaux voisins de Toulouse au nombre de douze, et terminèrent ces conquêtes par celle de Castenet qu'ils prirent et ruinèrent. L'occupation de ces postes était déjà un blocus, et devait servir de point de départ à à un siége ultérieur de Toulouse. Après une expé-

[1] Les mesures prises en commun par les Parlements de Beziers et de Castel-Sarrasin remontent au mois de juin, quoique les quatorze magistrats du Parlement de Béziers, par suite de quelques difficultés élevées sur les nominations faites par le roi et par Mayenne, n'aient été transférés à Castel-Sarrasin, et incorporés au Parlement de cette ville, que le 9 décembre 1595. (Dom Vaissette, Hist. gén. du Languedoc, l. XLI, t. V, p. 476.)

dition de deux mois, Ventadour licencia son corps d'armée que la guerre et les chaleurs avaient épuisé; mais Matignon put tenir le sien sous les armes, et le conduisit contre Cordes en Albigeois qu'il soumit à l'autorité du roi. Le parti de Joyeuse, affaibli par les opérations militaires, ne tarda pas à être ébranlé par de dangereuses insurrections. Le 12 septembre, les habitants de Lautrec, au diocèse de Castres, profitant d'une course entreprise aux environs par leur gouverneur et leur garnison, qui les retenaient malgré eux attachés à la révolte, leur fermèrent les portes, rétablirent l'autorité royale dans leurs murs, puis sortant le lendemain, firent main-basse sur tous les ligueurs. Joyeuse attribuait avec raison la première cause de ces revers à la dénonciation, faite au nom du roi et de la cour, par le Parlement de Castel-Sarrasin. Pendant la première quinzaine de septembre, il réunit des troupes, et alla assiéger ces magistrats dans la ville où ils avaient cherché refuge. Mais tandis qu'il battait les murs avec son artillerie, il apprit que la dénonciation avait excité une vive fermentation et d'inquiétants mouvements dans deux des principales villes de son obéissance, Narbonne et Carcassonne. Les habitants chassèrent ses garnisons, lui déclarèrent qu'ils étaient las de la guerre, et le sommèrent de traiter promptement avec Henri, s'il ne voulait les voir se révolter ouvertement contre lui, et se jeter dans le parti contraire, sans se soucier de ce qu'il pourrait alors devenir. Sur ces nouvelles, Joyeuse s'éloigna précipitamment de Castel-Sarrasin pour retourner à Toulouse, où il craignait de voir éclater de semblables manifestations. Il inclina alors à des pensées d'accommodement et de soumission que son ambition avait jusque-là repoussées [1].

[1] Thuanus, l. CXIII, § 14, t. V, p. 508, 509. — Dom Vaissette, Hist. gén. du Languedoc, l. XLI, t. V, p. 469-476. Les actes publics et les

La Ligue tombait en même temps dans les contrées voisines du Languedoc. En se séparant de Ventadour, Matignon marcha contre Rodez, contraignit cette ville à se soumettre, et fit reconnaître l'autorité royale dans le Rouergue entier. Le 29 août, une lettre de l'évêque de Comminges apprenait à Henri qu'après la prise de Saint-Gaudens, la soumission de Saint-Bertrand suivie de celle des autres villes, Montluc venait de ramener à son obéissance tout le comté de Comminges [1].

Le séjour de Henri à Lyon avec une armée, après son expédition en Franche-Comté, n'agit pas moins puissamment au dehors qu'au dedans du royaume, et devint auprès du Pape la raison déterminante de son absolution. Clément VIII était déjà ébranlé dans les rigueurs dont il avait usé jusqu'alors à l'égard de Henri, sous la pression de l'Espagne, depuis qu'il avait reconnu que ses refus devenaient un danger chaque jour plus menaçant pour ses finances, pour son autorité, pour les plus graves intérêts du siége pontifical. La chancellerie se plaignait à lui que la France royale ne prenait plus de provisions à Rome, et que l'interruption des rapports entre les deux cours avait tari pour le Saint-Siége l'une des principales sources de ses revenus [2]. Le royaume préludait à un schisme. La Pragmatique ou édit de 1592 recevait son exécution, et c'était déjà une rupture avec la cour de

mémoires du temps qu'il allègue éclaircissent et complètent l'exposé de de Thou.

[1] Thuanus, *ibid.*, p. 508. — Portefeuilles manuscrits de Godefroy, n° 262. — L'évêque de Comminges écrit à Henri le 29 août. « La plu-» part des villes n'ayant pas voulu estre forcées, comme Saint-Gaudens, » se soumirent en votre obéissance.... Vostre ville de Saint-Bertrand » monstre le chemin à toutes les autres en ce bon debvoir et vous » jure fidélité entre les mains de M. de Montluc. » C'est un fait nouveau.

[2] Mezeray, Gr. Hist., t. III, in-fol., p. 1145 : « Surtout la chancellerie » faisoit grand bruit dans la crainte qu'elle avoit de voir ses praticques » bien esclaircies, si la France n'y prenoit plus d'expéditions. »

Rome par le côté disciplinaire et administratif de la religion. Les Parlements continuaient à travailler de toutes leurs forces à empêcher que personne n'allât à Rome impétrer des bénéfices, et ils refusaient la possession de ces bénéfices à ceux qui en impétraient. Le roi faisait nommer par arrêt du grand-conseil des économes spirituels aux évêchés et aux divers bénéfices ecclésiastiques qui venaient à vaquer. En 1595, les idées de scission se fortifiaient et se développaient dans la magistrature et dans une partie du clergé : on parlait publiquement de rendre le régime actuel définitif, de substituer les économats spirituels aux bulles des papes : on songeait à créer un patriarche pour l'Eglise gallicane et à déférer le patriarchat à l'archevêque de Bourges. Les catholiques les plus sincères et les plus zélés, d'Ossat après le duc de Nevers, annonçaient au Pape « qu'ils prévoyaient un grand mal-» heur, et que peu à peu la France s'accoutumerait à se » passer de Rome. » Plusieurs cardinaux et prélats romains partageaient ces appréhensions, et l'un d'eux disait au Pape « que Clément VII avait perdu l'Angleterre par trop » de précipitation, et que Clément VIII perdrait la France » par trop de lenteur. » Ainsi d'une part, la cour de Rome en différant plus longtemps l'absolution, avait à craindre que Henri ne séparât à jamais la France du Saint-Siége par un schisme [1]. D'un autre côté, le roi avertissait le pape d'une manière éclatante qu'il pouvait oser contre l'Espagne en sa faveur, oser en même temps au profit de l'indépendance du siége pontifical. En effet, pendant la durée des négociations, il envahissait d'abord la

[1] Davila, l. XIV, in-4°, t. III, p. 563. — Thuanus, l. CXIII, § 21, t. V, p. 518, 519. — P. Cayet, l. VII, p. 685. — Mezeray, Gr. Hist., p. 1145. « Le pape entendoit dire qu'on renouveloit en France les pro-» positions d'y faire un patriarche, et de gouverner l'Eglise gallicane » selon la Pragmatique et les saints canons, sans avoir plus de com-» munications avec Rome. »

Franche-Comté, puis se reportait avec son armée à Lyon. Posté actuellement à quelques journées de marche des Alpes, il annonçait l'intention, dès que les circonstances le permettraient, de passer les monts, d'attaquer le Savoyard, allié de l'Espagne dans le Piémont; d'attaquer l'Espagne elle-même dans le Milanez, et de donner la main à tous les Etats italiens, ennemis de cette puissance. Aussi le grand-duc de Toscane et les Vénitiens se prononçaient-ils hautement en faveur de l'absolution, et offraient-ils au Pape, non moins désireux de briser le joug, leur appui contre le roi catholique. Henri témoigne en termes formels, dans sa correspondance, que si son absolution et sa réconciliation avec le Saint-Siége étaient fortement préparées, mais seulement préparées par l'appréhension où était Rome de s'aliéner la France sans retour, elles ne furent décidées que par sa présence en armes dans le voisinage de l'Italie, laquelle vint en aide toute puissante aux négociations de ses ambassadeurs et aux intérêts de la France [1].

Ces intérêts étaient de la plus haute gravité. En accordant ou en ratifiant l'absolution, en donnant au roi,

[1] Dans sa lettre écrite quatre jours après la proclamation solennelle de son absolution, t. IV, p. 406, 407, le roi indique quelle influence sa présence en Franche-Comté vient d'avoir sur la résolution du pape : « Je veux doresnavant faire la guerre deçà, et entamer mes » ennemys par le *Piedmont et Italie*, par la porte par laquelle *je reco-* » *gnois* que je peux mieux les endommager. En quoy je me promets » d'estre *plus favorisé des Italiens que jamais*, puisque Sa Saincteté » m'a recogneu pour tel que je suis, et que l'appréhension *qu'ils avoient* » *de nostre division les retenoit de me favoriser contre l'insolence des* » *Espagnols.* » — La lettre miss. du roi au grand duc de Toscane. du mois de mai 1595, t. IV, p. 361, 362, montre le grand-duc disposé dès lors à favoriser l'absolution et à soutenir le pape. Quelques mois plus tard ces dispositions devinrent plus prononcées, et se marquèrent par des effets. — Davila, l. XIV, t. III, in 4°, p. 566 : « Le pape était pressé » par l'évidence et par les vives sollicitations des ambassadeurs de » *Venise et de Toscane.* » — P. Cayet, l. VII, p. 687 B : « M. du Perron » fut aydé à l'ouvert.... *de l'ambassadeur de Venise.* »

comme on disait alors, la *rebénédiction*, le Pape, neuf mois après le duc de Lorraine, sortait de la coalition formée originairement contre la France, par l'Espagne, la Savoie, la Lorraine, l'Etat pontifical. L'absolution avançait merveilleusement le rétablissement entier et complet du corps de la monarchie et de la paix publique dans le royaume. Elle réduisait la Ligue, partout où elle subsistait encore, au rôle odieux et impossible à soutenir d'une faction, prolongeant la guerre civile, désormais même sans un prétexte. Mayenne en Bourgogne, les tyrans de Marseille en Provence, Joyeuse en Languedoc, ne travaillant plus que pour leur ambition, devaient ou poser les armes, ou se voir accablés, les uns un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, sous l'indignation publique [1]. Du même coup était abattu d'Epernon, le partisan armé et le représentant actuel des seigneurs qui tentaient de relever l'aristocratie féodale : sans les restes de la Ligue, ils devenaient tous impuissants à débattre au roi son autorité.

Henri et Clément VIII, la France et la cour de Rome, avaient un réciproque et considérable intérêt à se rapprocher, à s'unir. Le pape, qui précédemment avait repoussé les ouvertures des ambassadeurs du roi et n'avait pas souffert leur présence à Rome, avait en dernier lieu provoqué l'envoi de nouveaux négociateurs : c'était sur ses instances que le roi avait envoyé, le 12 juillet 1595, l'évêque d'Evreux, du Perron, s'adjoindre à d'Ossat, qui

[1] Les lettres écrites par le roi après son absolution les 17 et 25 novembre 1595, t. IV, p. 452, 459, montrent l'importance politique de sa réconciliation avec le Saint-Siége. « Le pape m'a receu en l'Eglise, » et reconnu pour tel que je suis, ce qui a grandement servy à faire » poser les armes à ceux qui se servoient du refus qu'il me faisoit.... » Grande est l'obligation que j'ay à Sa Saincteté, avec tout mon royau- » me, recognoissant combien ceste grâce peut affoiblir mes ennemys, » et est utile et nécessaire pour assurer la tranquilité de conscience de » mes subjets, qui n'estoient encore satisfaicts. »

depuis sept mois poursuivait une conclusion avec intelligence et activité. On pouvait croire que l'absolution et la réconciliation du roi avec le Saint-Siége se résoudraient en quelques jours. La négociation fut cependant hérissée de difficultés [1]. Les obstacles vinrent d'une part du pape lui-même et de ses ministres, de l'autre des Espagnols. Toute la cour de Rome était entêtée des prétentions ultramontaines les plus exagérées. Depuis dix ans, la Ligue, le duc de Guise, le duc de Mayenne, avaient sans cesse provoqué de la part des papes des décisions et des actes qui disposaient du souverain pouvoir en France, parce que les princes lorrains espéraient appuyer leur usurpation de la puissance temporelle des arrêts de la puissance spirituelle. C'étaient autant de précédents qui avaient jeté la cour de Rome dans des idées et des habitudes d'omnipotence théocratique que les circonstances présentes semblaient favoriser. En effet, il semblait à Clément VIII et à ses ministres que le roi, par sa démarche, leur offrait de lui-même l'occasion d'établir sur son temporel une suzeraineté que la royauté et les Parlements avaient jusqu'alors énergiquement repoussée [2].

D'un autre côté, les Espagnols firent un grand effort, rendirent un grand combat, pour empêcher Clément de réconcilier Henri à l'Eglise. Ils ne pouvaient plus employer contre le pontife la violence et la contrainte : la protection que lui offraient le grand-duc de Toscane et Venise, l'attitude de la France et le voisinage de ses armées rendaient l'usage de ces moyens impossible [3]. Mais les ministres de Philippe II recoururent aux cabales et

[1] Annotations et advertissements sur les articles accordez et promis au nom du Roy pour l'absolution de Sa Majesté, envoyés par du Perron et d'Ossat au chancelier Cheverny, dans les Mémoires de Cheverny, t. X, p. 545, 546.

[2] Thuanus, l. CXIII, § 21, t. v, p. 522.

[3] Voir ci-dessus les passages des originaux allégués, page 93.

aux intrigues. Ils publièrent d'abord de nombreux et violents écrits présentant l'absolution comme contraire à l'intérêt de la religion et à l'honneur du Saint-Siége, engagé à maintenir ses décisions : leur but et leur espoir étaient d'ameuter l'opinion publique, d'intimider le Pape, de le faire reculer. Leur faction s'unit étroitement dans le collége des cardinaux aux partisans les plus exagérés de la puissance pontificale, pour formuler et mettre en avant des conditions exorbitantes, qui élevassent une barrière infranchissable entre le roi et le pape; qui rendissent inacceptables à Henri l'absolution et la réconciliation avec le Saint-Siége au prix où on les mettait. Enfin, prévoyant le cas où ces difficultés s'aplaniraient, où le sentiment de la justice, la crainte de perdre la France, le désir de s'appuyer sur elle amèneraient Clément à l'abandon des prétentions exagérées et à une sentence favorable au roi, ils essayèrent de s'assurer de la majorité des voix dans le consistoire, et de faire rejeter par les cardinaux le projet d'absolution [1]. Du Perron et d'Ossat ouvrirent les négociations au milieu de ces intrigues.

« Il y eut, dit de Thou, des conditions proposées tant par le pape que par ceux qui, sous prétexte de soutenir et d'augmenter l'autorité de l'Eglise, vouloient conduire la chose au point de la reculer pour longtemps, et même de faire en sorte que jamais elle ne pût se terminer. » Les partisans du pape et de la faction d'Espagne deman-

[1] P. Cayet, l. VII, p. 687 B. « Les Espagnols firent voir le jour à quel-» ques escrits pleins d'invectives, et soustenoient que le Roy ne devoit » estre réconcilié avec le Saint-Siége. » — Annotations et advertissemens (de du Perron et d'Ossat) dans les Mém. de Cheverny, t. X, p. 546. « Les oppositions et contradictions qui ont esté faites à la négociation, » sont aussi grandes, ou plus, qu'en autre affaire du monde dont il soit » mémoire » — Davila, l. XIV, t. III, p. 566. « Clément craignoit que » les Espagnols ne lui reprochassent qu'il montroit moins d'ardeur et » de fermeté qu'eux pour soutenir l'honneur de la religion. »

daient pour préliminaire que l'édit de 1577 fût révoqué ; qu'on n'admît pas aux charges et aux dignités les hérétiques ; qu'aussitôt après la fin de la guerre, le roi ne souffrît en France que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Ces conditions furent mises en écrit par les ministres de la cour de Rome [1]. Voilà ce qui regardait la Réforme et les huguenots. En ce qui touchait à la prérogative royale, aux rapports et aux droits respectifs de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, on voulait que l'absolution réhabilitât le roi dans ses droits à la couronne, dont on le prétendait déchu par les bulles des papes Sixte-Quint et Grégoire XIV, que cette absolution devait lever. On fit sonder en secret du Perron et d'Ossat, de vive voix et par plus d'un intermédiaire, pour savoir s'ils consentiraient à déposer aux pieds du pape la couronne de France, et à remettre pour ainsi dire entre ses mains, par cette soumission, le royaume : on disait que Henri, se portant pour roi, s'était emparé du royaume contre tout droit divin et humain, puisqu'il avait été privé par le Saint-Siége de ses droits héréditaires en Navarre, et de tous autres qu'il prétendait avoir sur le royaume de France. On ajoutait que le pape mettrait ensuite la couronne sur la tête des négociateurs.

Du Perron et d'Ossat, guidés par les instructions de Villeroy et du chancelier Cheverny, repoussèrent avec égards et mesure, mais avec une inébranlable fermeté, tout ce qui portait atteinte à l'état des protestants et à la liberté de conscience, tout ce qui entamait le temporel et

[1] Thuanus, l. CXIII, § 21, t. V, p. 520. « Propositæ dein conditiones » hujusmodi, tam à *pontifice* quam ab iis qui, specie auctoritatis eccle- » siasticæ tuendæ et augendæ, *eo rem adducere cupiebant, ut vix longo* » *tempore, ac ne vix unquam exitum sortiretur. A pontificiis, et Hispa-* » *næ factioni addictis*, initio petebatur etc. Hæ conditiones scripto » comprehensæ à pontificiis. »

la puissance du roi, et même tout ce qui était foncièrement contraire aux libertés gallicanes religieuses et politiques. Après de longues discussions, il fut convenu entre eux et les ministres de Clément VIII, qu'il ne serait pas touché à l'édit de 1577; que dans la formule de profession de foi, prononcée par du Perron et d'Ossat au nom du roi, l'on retrancherait la clause qui obligeait Henri à ne laisser enseigner et prêcher que la religion catholique dans ses États; enfin que dans la publication et observation du concile de Trente qui devait avoir lieu en France, l'on n'aurait point égard aux articles du concile, qui pouvaient troubler la paix du royaume; et dès-lors se trouvaient écartés les décrets du concile qui proscrivaient la Réforme [1]. Tout se réduisit à un général et vague article dans lequel il était exprimé que le roi montrerait, en distribuant les honneurs et dignités du royaume, que les catholiques lui étaient très chers, et qu'il avait à cœur que la religion catholique, dont il faisait profession, fleurît en France. Les négociateurs repoussèrent, avec une égale fermeté et un égal succès, toutes les prétentions, toutes les tentatives d'empiétement de la cour pontificale sur la puissance du roi. Ils rejetèrent bien loin la proposition de mettre la couronne de France aux pieds du pape. Ils maintinrent constamment la maxime que les rois de France ne reconnaissaient pas de supérieur pour leur temporel; que les Français, surtout la noblesse, ne souffriraient jamais que leur souverain se soumît à qui que ce fût. Ils obtinrent que Henri ne serait pas réhabilité par le pape ni sacré de nouveau : il fut établi ainsi que le roi ne tenait ses droits que de

[1] Thuanus, l. CXIII, § 13, p. 519, 520. Voir de plus les citations de la page suivante contenant les annotations et advertissemens de du Perron et d'Ossat. sur le contenu des articles de la convention passée entre la cour de Rome et la cour de France.

Dieu et de la nation, et que les excommunications de Sixte-Quint et de Grégoire XIV n'avaient pu y porter atteinte. En ce qui touchait aux libertés religieuses du royaume, aux droits de l'Eglise gallicane, du Perron et d'Ossat ne purent empêcher que, dans le décret qui précédait la bulle d'absolution, Clément VIII ne révoquât comme nulle et sans effet l'absolution que les évêques français avaient donnée au roi. Mais ils refusèrent d'approuver la révocation, et ils exigèrent que l'article fût immédiatement suivi d'un autre qui approuvait et confirmait tous les actes de religion qui avaient été faits en la personne du roi et par le roi en conséquence de l'absolution donnée par les évêques, comme si Henri avait été dès-lors absous par le Pape. A ne considérer que l'apparence, la cour de Rome triomphait de ce qui avait été fait à Saint-Denis, et l'autorité des évêques recevait une atteinte; en réalité cette atteinte n'avait rien de grave ni de durable. Le refus des négociateurs d'approuver la révocation, la clause ajoutée à celle de l'annulation et donnant foncièrement gain de cause à l'absolution prononcée en France, et par-dessus tout la force des canons et décrets de l'Eglise qui déféraient aux évêques le jugement et l'absolution des hérétiques, garantissaient dans l'avenir les droits des prélats nationaux [1]. La partie des libertés gallicanes qui touchait au droit public trouva garantie et sauvegarde dans les restrictions apportées par l'article 7 de la convention à la publication du concile de Trente. Ces restrictions mettaient les Parlements en demeure de rejeter, au moment de l'enregistrement, comme devant troubler la paix du royaume, tous les décrets du concile contraires aux lois et coutumes de la France [2].

[1] Thuanus, l. CXIII, § 22. « Procuratores assentiri noluerunt... non » adprobata à procuratoribus revocatione, conventum etc. »

[2] « Article VII : Que le roy fera publier et observer le concile de

Tels furent les tempéraments à leurs prétentions et à leurs propositions premières que du Perron et d'Ossat obtinrent de Clément VIII et de ses ministres. La convention à passer entre les deux cours fut ensuite arrêtée. Les conditions mises à l'absolution du roi furent au nombre de seize, et les principaux avantages assurés à la cour de Rome furent formulés de la manière suivante : Les procureurs du roi feront en son nom abjuration du calvinisme et promesse d'obéir aux mandements du Saint-Siége et de l'Eglise, condition qu'emporte toute absolution avec elle. Le roi rétablira le catholicisme dans tous les lieux où la violence des guerres de religion l'a aboli, et particulièrement en Béarn, où il nommera et entretiendra deux évêques. Il fera élever et instruire dans le catholicisme le jeune prince de Condé, le seul prince du sang que les réformés pouvaient alors espérer de voir embrasser plus tard leur croyance : la cour de Rome n'avait plus ainsi à craindre que les calvinistes trouvassent pour chef un membre de la famille royale. Les sujets nommés par le roi aux archevêchés, évêchés, abbayes, demanderont désormais des provisions à Rome et obtiendront leur confirmation du Pape, comme avant le conflit. Les concordats entre la cour de France et la cour de Rome seront rétablis, gardés et maintenus. Le roi ne

» Trente, *excepté aux choses qui ne se pourront exécuter sans troubler* » *la tranquillité du royaume,* s'il s'y en trouve de telles. » — Annotations et advertissemens (de du Perron et d'Ossat) sur le précédent article. « L'exception qui est au pied de cet article, pour laquelle il a fallu » aux dits du Perron et d'Ossat suer sang et eau, montre assez le soing » qu'ils ont eu de ne rien promettre ny accepter qui peust troubler » la tranquillité du royaume, *soit pour le regard de ceux de la pré-* » *tendue religion reformée, ou autrement....* Les sieurs du Perron et » d'Ossat, *n'ont pas dépendu un seul point de l'autorité temporelle du* » *Roy, ny de ses cours de Parlement, ou d'aucun de ses magistrats,* » quelque grande presse qui leur ayt esté faite, et art dont on a usé » envers eux. » (Mémoires du chancelier Cheverny, t. X, p. 545 A, 546 A, 547 A.)

nommera aux dignités et bénéfices ecclésiastiques que des sujets exempts d'hérésie et de soupçon sérieux d'hérésie. Il fera publier et observer en France le concile de Trente, avec l'exception formelle des articles dont l'exécution serait de nature à troubler l'ordre et la paix du royaume. Le roi fera tous les jours acte particulier, et quatre fois par an acte public de catholicisme. Il bâtira un monastère d'hommes ou de femmes dans chacune des provinces de France y compris le Béarn. Il protégera la religion, garantira la personne et les biens des ecclésiastiques contre les violences des gens de guerre et de tous autres, s'emploiera à leur faire restituer les biens usurpés sur eux pendant les troubles civils.

Cette convention est la plus importante de celles intervenues entre la France et le Saint-Siége, entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle, depuis le concordat de François Ier et de Léon X. Plusieurs des articles accordés importaient autant à la bonne administration de la religion, à la liberté religieuse, à la paix publique en France, qu'aux intérêts de la cour de Rome. La clause qui rétablissait l'exercice du catholicisme, dans tous les lieux où il avait été détruit depuis trente ans, assurait aux catholiques une liberté de conscience, une pratique de leur culte, réclamées par tous les hommes du temps ayant quelque modération et quelques lumières. L'article portant que le jeune prince de Condé serait élevé dans le catholicisme, ôtait aux brouillons et aux ambitieux dans le parti calviniste l'autorité d'un chef prince du sang, une occasion aux soulèvements, un aliment aux guerres civiles [1]. Ces avantages de détail s'effaçaient devant le résultat général de la convention, la réconciliation du roi avec le Saint-Siége, qui poussait dans leurs

[1] Articles accordez et promis au nom du Roy, pour l'absolution de Sa Majesté, dans les Mém. de Cheverny, t. X, p. 545.

derniers retranchements les derniers soutiens de la Ligue, chefs et peuples ; rendait au royaume, dans un prochain avenir, la disposition de toutes ses forces contre l'étranger, s'aidant jusqu'alors de nos dissensions. L'Espagnol le sentit bien, et le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe II, s'efforça et se flatta de prévenir ce résultat. « Il crut, dit un contemporain, que c'étoit dans le consistoire ordinaire et à la manière accoutumée, que le pape vouloit entendre les avis et recueillir les voix des cardinaux. Il savoit qu'un grand nombre d'entre eux dépendoit du roi catholique, et d'autres par eux-mêmes étoient opposés à ce que l'on accordât l'absolution au roi de France. Après avoir compté exactement le nombre des voix, il imaginoit que l'avis de l'absolution ne passeroit jamais dans le consistoire, et il s'assuroit que le pape ne feroit jamais le contraire de ce qui auroit été décidé à la pluralité des voix. » Le pape échappa à ces difficultés par la marche qu'il donna à l'affaire. Au lieu de laisser agiter préalablement la question dans une réunion de cardinaux, il appela auprès de lui chacun de ces prélats, et dans des entretiens particuliers, put ramener les convictions et vaincre les résistances. Il réunit les cardinaux au palais de Monte-Cavallo le 30 août, et déclara en son nom et au nom des deux tiers du consistoire, l'intention où il était d'accorder au roi l'absolution : il ajouta que c'était dans l'intérêt et pour le bien du Saint-Siége. Un cardinal, partisan de l'Espagne, Marc-Antoine Colonna, voulut prendre la parole pour répondre à cette proposition, discuter et attaquer la mesure ; mais le pape lui imposa silence, congédia le consistoire et disposa tout pour l'exécution. Le 17 septembre, après avoir reçu de la bouche des deux négociateurs français la profession de foi du roi, son abjuration du calvinisme, sa promesse publique d'observer les conditions promises en son nom à la cour de

Rome, Clément VIII prononça solennellement son absolution dans l'église Saint-Pierre, malgré la protestation et les menaces de l'ambassadeur de Philippe II [1].

Les grands effets que devait produire la réconciliation du roi avec le Saint-Siége pour la destruction des restes de la Ligue, pour la pacification du royaume, ne se firent pas attendre. Mayenne, vaincu à Fontaine-Française; réduit aux seules villes de Soissons en Picardie, de Seurre et de Châlon en Bourgogne; craignant tout des Espagnols qui, dans son dernier voyage aux Pays-Bas, avaient agité s'ils ne s'assureraient pas de sa personne, comprit que les derniers liens d'une religion aveugle, qui pouvaient encore retenir quelques chefs et quelques peuples à la fortune des Guises et à la révolte, étaient brisés, et que le moment était venu pour lui de se perdre ou de

[1] Davila, l. XIV, t. III, p. 567-570. — La relation contemporaine dans Cayet, l. VII, p. 687-690.

Pour l'ensemble des détails concernant l'absolution du roi, voir outre les autorités ci-dessus citées, les lettres du cardinal d'Ossat, de la lettre VIII à la lettre XXIII, t. I, p. 242-481, Amsterdam, Humbert, 1712, in-12; le texte des articles accordez et promis au nom du Roy pour l'absolution de Sa Majesté, et les annotations et advertissemens, sur les précédents articles, par du Perron et d'Ossat, dans les Mémoires de Cheverny, t. X, p. 545-548; le lumineux exposé de de Thou, liv. CXIII § 21, 22, t. V, p. 518-523 de l'édition latine; la lettre miss. du roi du 29 août 1595, t. IV, p. 396. Dans cette lettre, le roi dit: « Le pape m'a » baillé son absolution le vingt-cinquiéme de ce mois, mesme on me » l'écrit de Venise. » A cette date du 25 août, il n'y avait encore aucune mesure officielle prise par le pape pour l'absolution: il ne pouvait y avoir que des intentions favorables manifestées de sa part, que les correspondants du roi à Venise transformérent en un fait accompli. — Les annotations, advertissemens sur les articles VII et X de la convention qu'on trouve dans les Mémoires de Cheverny, p. 547, réfutent complétement tout ce qu'avance M. de Sismondi, t. XXI, p. 346, au sujet des conditions de l'absolution en ce qui concernait les réformés et à leur détriment. Le rétablissement des Jésuites, désiré et sollicité par Clément VIII, ne fut pas stipulé dans la convention passée pour l'absolution qu'il accorda au roi; mais Henri promit plus tard au cardinal Aldobrandini, légat, de rétablir ces religieux *en quelques endroits de la France.*

se soumettre. Il ordonna à ses agents d'abandonner la prétention soutenue jusqu'alors par lui de traiter comme chef de parti, et de mettre fin aux négociations entamées depuis quelques mois. Elles se terminèrent le 23 septembre, six jours après la cérémonie publique de l'absolution du roi, par un traité préliminaire entre Henri et Mayenne signé à Châlon. Ils convinrent d'une trève de trois mois pour tout le royaume et arrêtèrent les bases d'un traité définitif. Mayenne ramenait à l'obéissance du roi les trois villes qu'il tenait encore ; abandonnait le gouvernement de Bourgogne, résignait les pouvoirs que lui avait conférés la Ligue, se replaçait dans la condition d'un sujet à l'égard de Henri, qui rentrait dans les droits pleins et entiers de la souveraineté. L'édit de Folembray ne fut signé qu'au commencement de l'année suivante ; mais il fut convenu dès-lors dans ses clauses principales[1]. Ainsi après le Lyonnais et les pays voisins, après une partie du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Dauphiné, la Bourgogne était rattachée au corps de l'Etat, et lui revenait pacifiée. L'absolution de Henri rendait son autorité respectable et sacrée, même à ceux des catholiques qui plaçaient la loi religieuse au-dessus des lois politiques. L'abdication de Mayenne laissait son autorité sans rivale, même nominale. Mayenne avait été son concurrent : les autres chefs rebelles, dans le parti de la Ligue et dans le parti aristocratique, ne l'étaient pas. De plus, en posant

[1] Lettres missives des 20 juillet, 29 août, 21 et 23 septembre, t. IV, p. 384, 385, 397, 406, 410, 411. Dans le passage suivant, Henri indique les mesures qu'il a prises pour la pacification de la Bourgogne, du Lyonnais, des annexes de ce pays, du Languedoc. « J'ay contrainct le » *duc de Mayenne à me reconnoistre, et pourveu aux provinces de deçà,* » où néanmoins je suis résoleu de revenir après avoir effectué ma » délibération de Cambray.... Le repos de mon royaume approche, » par la grâce de Dieu. » Thuanus, l. CXIII, §§ 4, 5, 21, 22, t. V, p. 464, 494, 495, 496. — P. Cayet, l. VII, p. 680-682 pour le texte du traité préliminaire et de la trève. — Lestoile, p. 265 B.

les armes, le duc affaiblissait les uns, et par son exemple entraînait les autres.

Plusieurs d'entre eux donnèrent dès-lors des gages d'une prochaine soumission. Saint-Sorlin, devenu duc de Nemours, Joyeuse, chef de la Ligue à Toulouse et dans le Languedoc occidental, acceptèrent et observèrent la trève conclue par Mayenne : durant l'armistice, ils négocièrent le traité de leur accord avec le roi, conclu et signé quelques mois plus tard [1]. Partout où la révolte ne cédait pas, Henri la poursuivait avec persévérance, intelligente adresse et succès. En Provence, son parti se trouvait en présence du duc de Savoie, du roi d'Espagne, des derniers soutiens de la Ligue, du chef le plus autorisé et le plus entreprenant de la faction des hauts seigneurs. Le duc de Savoie tenait encore deux villes. Le roi d'Espagne essayait de se saisir de Marseille, et espérait se la voir livrer par les tyrans nés de la démocratie. Le duc d'Epernon occupait plusieurs villes du pays, tentait de subjuguer le reste avec son armée de Gascons, qui ne connaissait d'autre loi que la sienne; de joindre le gouvernement de Provence à ceux d'Angoumois, de Saintonge, de Boulogne, de Metz qu'il possédait déjà; d'établir dans cette grande principauté de la féodalité ressuscitée une puissance rivale de celle du trône. On a vu précédemment que les divers ordres de la province avaient demandé sa destitution au roi, et que Henri déférant à leur vœu, conforme à l'intérêt public, avait pourvu le duc de Guise du gouvernement de Provence. D'Epernon bravait cette révocation, et se flattait de la mettre à néant avec l'appui de l'étranger [2]. Dès le mois de décembre de l'année précédente, aussitôt après la no-

[1] P. Cayet, l. VII, p. 682 A; l. VIII, p. 731, 732.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 58, p. 186 B. « Le gouvernement de la » Provence dont M. d'Espernon s'estoit emparé contre le désir du » Roy, et projettoit de retenir malgré lui. » — P. Cayet, l. VIII, p. 716.

mination du duc de Guise, il avait ouvert des négociations avec le duc de Savoie et avec le roi d'Espagne pour s'assurer leur assistance : maintenant il cherchait particulièrement à se concilier le roi catholique, en offrant de lui livrer Boulogne, l'une des villes où il commandait comme gouverneur [1]. Pour conjurer ces périls, pour tenir tête à la fois au duc de Savoie, au roi d'Espagne, aux ligueurs de Marseille, à d'Epernon, Henri, le 24 septembre, avant son départ de Lyon, envoya le duc de Guise en Provence. Il le pourvut des forces militaires et des soutiens que réclamait cette tâche difficile. Il ordonna à Lesdiguières de lui amener toutes les troupes disponibles dans le Dauphiné. Il lui ménagea les conseils et l'intervention de Montmorency, agissant comme connétable. Montmorency, parent de d'Epernon, avait été jusque-là son plus ferme soutien. Maintenant il s'indignait des projets de démembrement du royaume et de l'opiniâtreté de ce grand ambitieux, qui refusait insolemment les compensations que Henri daignait lui offrir, et il prenait parti contre lui pour le roi et pour la France [2].

Les résultats de ces sages mesures arrêtées pour la Provence, et pour le Languedoc occidental, comme pour les provinces de l'est et du centre, ne se firent pas attendre, et Henri, qui en prévoyait les effets, pouvait,

[1] Dépêche manuscrite du roi, en date du 24 décembre 1594, citée par M. Berger de Xivrey, dans les notes sur la lettre missive suivante. — Lettre missive du 23 octobre 1595, t. IV, p. 432. « J'ay moyen » d'empescher que le duc d'Espernon ne vende Boulogne aux Espa- » gnols, comme il menace. » Evidemment cette menace remonte à quelques mois.

[2] Lettre à Montmorency du 23 octobre, t. IV, p. 430. « Les offres » que vous avés faictes au duc d'Espernon, suivant l'instruction que » je vous avois donnée, estoient assez grandes et advantageuses » pour le contenter et retenir en son debvoir, s'il luy eust resté tant » soit peu d'affection et de bonne volonté envers le Roy, et au bien » du royaume. » Montmorency envoyé en Provence le 24 septembre y séjourna jusqu'au 29 octobre. (Lett. missiv., t. IV, p. 439.)

en écrivant à ses ambassadeurs, exprimer son plus ardent désir : « Le repos de mon royaume approche, par la grâce » de Dieu [1]. »

Deux des historiens du temps lui reprochent comme une faute son séjour prolongé en Franche-Comté et à Lyon. Ils prétendent qu'après l'avantage obtenu à Fontaine-Française, il devait sans retard partir pour la frontière de Picardie, où sa présence, selon toute probabilité, aurait prévenu les revers qu'on y essuya. Ces écrivains se sont faits les échos des bruits populaires du temps circulant dans la France du Nord. L'examen de l'ensemble de la situation, des besoins et des vœux des provinces, des témoignages des contemporains français et étrangers, repoussent cette accusation. Le roi, par son départ, aurait perdu les immenses avantages qu'il recueillit du 6 juin au 24 septembre. D'une part, il aurait compromis ou même perdu les chances de son absolution : d'une autre, en laissant le champ libre à l'armée espagnole et ligueuse restée presque entière, au connétable de Castille, à Mayenne, à Nemours, à Joyeuse, à d'Epernon, il aurait aventuré les destinées des cinq provinces de Bourgogne, de Lyonnais, d'Auvergne, de Provence, de Languedoc, pour sauver la frontière d'une seule. Non-seulement ces provinces réclamèrent sa présence et son séjour pendant tout le temps qu'ils durèrent, mais sollicitèrent instamment son retour chez elles au mois de janvier suivant, si ses affaires pouvaient le permettre. Dans son allocution au parlement de Paris du 1er octobre, Henri considérant ce qu'il laisse derrière lui d'entrepris, de commencé, mais encore d'incertain, surtout en Provence, démontre que loin de s'être trop longtemps arrêté à Lyon, il aurait eu besoin d'y rester six semaines de plus dans l'intérêt de la pacification du royaume. L'historien français Matthieu,

[1] Lettre du roi à de Breves, du 21 septembre 1595, t. IV, p. 406.

l'historien étranger Bentivoglio, prononcent que sa présence à Lyon, tant qu'elle dura, fut indispensable ; qu'il ne pouvait se rendre en Picardie avant le temps où il s'y transporta. Enfin la relation contemporaine, transcrite par P. Cayet et mettant dans tout leur jour les motifs et les résultats de sa conduite, dit d'une manière excellente : « Dès que cette trève avec les ducs de Mayenne, de Nemours, de Joyeuse fut publiée, on jugea qu'on ne devait plus craindre de ce côté-là, et que leur paix était autant que faite. Tellement que le roi, ayant envoyé M. le duc de Guise pour être seul gouverneur en *Provence*, et y mettre ordre aux divers partis qui s'y étaient faits, Sa Majesté laissant le *Lyonnais*, la *Bourgogne et toutes les provinces de ces quartiers-là en paix*, s'achemina vers Paris [1]. »

Il était capital d'en avoir fini sinon encore avec les derniers restes, au moins avec la partie la plus considérable,

[1] Dans sa lettre missive du 5 octobre à Elisabeth, postérieure à tous les revers de Picardie (tome IV, p. 421), Henri dit : « Mon voyage » estoit si nécessaire et m'a esté si utile pour les provinces ou j'ay » passé, que je n'ay aulcun regret de l'avoir faict. » Dans les lettres inédites de Henri IV, recueillies par M. le prince Galitzin, on trouve, page 169, l'instruction du roi à Lomenie envoyé en ambassade en Angleterre. Cette instruction porte entre autres la phrase suivante au sujet du séjour de Henri en Bourgogne, en Franche-Comté et à Lyon. « Le voyage de Sa Majesté estoit si nécessaire pour la *conservation des* » *provinces de Bourgongne, Lyonnoys et aultres*, desquelles Elle s'est » approchée, que si Elle n'y feut allée, *lesdictes provinces ne se pou-* » *voient conserver*, principalement celle de Bourgongne, en laquelle » Sa Majesté ne tenoit que trois ou quatre villes. » — Dans sa harangue au Parlement de Paris du 1er octobre, t. IV, p. 414, le roi dit : « J'ay » faict un long voyage, mais pas si long que j'eusse désiré ; *car si* » *j'eusse peu estre encore six semaines par delà, j'eusse nettoyé toutes* » *mes affaires qui sont grandes*. » D'accord avec Matthieu, l. I, p. 199, l'historien étranger Bentivoglio, l. XIII, p. 461, in-12, dit : « Henri » s'étoit d'abord proposé de marcher lui-même vers Cambray, pour » faire lever le siége, *mais il ne pouvoit encore effectuer sa résolution*. » Le résumé des effets produits par le voyage et le séjour de Henri se trouve dans la relation contemporaine, transcrite par P. Cayet, l. VII, p. 682 A.

avec le principe, avec le chef de la révolte intérieure, avant d'affronter les hasards et les dangers de la guerre contre l'Espagne : l'un des deux ennemis, auxquels la France avait affaire, était désarmé ou à peu près. C'était là ce que Henri avait poursuivi et obtenu. Ajoutez la circonstance qu'il dut croire jusqu'au bout, comme nous allons le voir, qu'il arriverait à temps pour arrêter les progrès des Espagnols, au nord du royaume, et se trouverait en mesure de leur arracher ce qu'ils nous avaient enlevé. Après avoir complété les préparatifs de pacification pour les provinces de l'Est et du Midi, par les mesures prises pour la Provence le 24 septembre, sans perdre un moment, il partit de Lyon la nuit, en poste, le 25, pour se rendre à Paris, et de là aller combattre le comte de Fuentes, attaché au siége de Cambrai [1]. Ce siége nous reporte au 11 août, et à six semaines en arrière du point où nous avons amené les événements.

La possession de Cambrai et du Cambresis donnait à la France les moyens de couvrir toute sa frontière de Picardie et de Champagne : sa perte ouvrait au contraire ces deux provinces à Philippe II et raffermissait la puissance de ce prince dans les Pays-Bas. Il était donc de la dernière importance que Cambrai dépendît de la France. Mais la domination, que nous étions appelés à y exercer, se bornait de toute nécessité, à la haute suzeraineté, au protectorat que nous avions acquis à la fin de 1593. Le roi ne pouvait songer à mettre la main sur la ville, à se l'approprier : il lui était interdit de dépouiller Balagny et de le ruiner. Même en supposant que les suggestions de Gabrielle d'Estrées l'aient favorablement disposé en

[1] Lettres missives des 27 septembre et 1er octobre, t. IV, p. 412, 413. — Lestoile, p. 266 B. Le roi part de Lyon en poste le 25 septembre; le 27 il est à Nevers, le 1er octobre à Paris. — La relation dans Cayet, l. VII, p. 682 B.

faveur de cet homme, il se décida certainement par des motifs tout autres, par des considérations d'honneur, de respect du droit, de politique. Le premier des chefs de la Ligue, Balagny s'était prononcé, durant la trève de 1593, en faveur de Henri : en 1594, il l'avait utilement aidé du secours de ses troupes au siége de Laon. Le roi était lié à son égard par trois traités et par la décision des corps de la cité. En effet aux termes des stipulations du 29 novembre 1593, du mois d'avril 1594, des 17 juillet et 12 août 1594, Henri s'était engagé à défendre envers et contre tous Balagny, sa femme, ses enfants; à leur garantir le gouvernement et la souveraineté de Cambrai, que les deux ordres de la cité, le doyen et le chapitre au nom du clergé, le prévôt des marchands et les échevins au nom de la bourgeoisie, leur avaient, de leur côté, déférés solennellement au mois de juillet 1594 [1]. En 1595, le roi ne pouvait manquer de parole à Balagny sans se déshonorer, et de plus sans donner une secousse dangereuse à l'État. Les villes de la Ligue, les chefs de la Ligue, avec lesquels il avait traité depuis deux ans, Mayenne et les trois autres avec lesquels il traitait maintenant, en le voyant spolier Balagny, se seraient persuadé qu'il n'y avait aucun fond à faire sur ses engagements, aucune sûreté à attendre pour eux. Les premiers auraient agité la France du Nord de leurs craintes et de leurs mécontentements, peut-être de soulèvements partiels. Les derniers, dans la France de l'Est et du Midi, n'auraient pas traité. D'une part, la pacification du royaume aurait été compromise; d'une autre, elle se serait arrêtée. Dans les rapports de protection obligée où le roi se trouvait à l'égard de Balagny, il n'y avait qu'un parti à prendre pour retenir Cambrai dans la dépendance

[1] Thuanus, l. CXI, § 4, 6, t. V, p. 425, 427-429. — P. Cayet, l. V, VI, p. 524, 581, 622.

de la France ; c'était de fournir au gouverneur les moyens de se défendre contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Le despotisme de Balagny, la fierté et l'avidité de sa femme avaient aliéné les habitants. Leurs torts réels avaient été grossis et envenimés par un parti considérable qui complotait en apparence pour Louis de Barlemont, ancien souverain de Cambrai, en réalité pour les Espagnols : de Rosne était l'âme de ces intrigues. Il s'agissait de réduire ce parti à l'impuissance, et de calmer, de rapprocher de leur gouverneur le reste des habitants. Il fallait, en outre, fournir à Balagny des ressources et des forces qui le missent à même de repousser les attaques de l'armée espagnole. Henri pourvut à tout avec vigilance et avec suite, en commençant par ce qui regardait la défense extérieure. Avant le siége, Balagny, guidé par ses conseils, libéralement aidé de son argent, fortifia sa ville avec beaucoup de soin, rendit sa citadelle plus redoutable encore ; les garnit d'artillerie, de munitions, de vivres en abondance ; leur donna pour défense une garnison aguerrie qui pouvait être facilement augmentée par les gouverneurs français des pays voisins et par le roi. Durant le siége, comme on le verra plus loin, le roi travailla à réformer le gouvernement intérieur de Cambrai, à donner aux habitants les satisfactions qu'ils réclamaient, à ménager une réconciliation entre eux et Balagny.

Le comte de Fuentes fit les approches de Cambrai le 11 août, et ouvrit le siége le 13 : son armée ne comptait alors que 10,000 hommes [1]. Il attendait, il est vrai, des renforts, que les populations des provinces soumises à l'Espagne dans les Pays-Bas et les lieutenants de Philippe II devaient amener à son camp ; mais les premiers

[1] La relation contemp. dans P. Cayet, l. VII, p. 673. « L'armée du » comte de Fuentes ne pouvait être au plus que de dix mille hommes. »

de ces renforts n'arrivèrent qu'un mois plus tard, et cette circonstance doit être soigneusement relevée. Les mesures prises dès l'année précédente par le roi catholique pour pressurer ses sujets, n'ayant pas encore produit leurs effets, il ne put rien donner à son général de ce qui était nécessaire pour les opérations d'un siége : ce furent les provinces voisines et l'archevêque, ancien souverain de Cambrai, qui le fournirent. Les peuples de l'Artois, du Hainaut, du Tournaisis, désolés depuis plusieurs années par les incursions de la garnison de Cambrai, désiraient passionnément la prise de la place : l'archevêque se flattait que les Espagnols lui rendraient sa principauté. Les Etats d'Artois s'engagèrent à fournir à Fuentes 100,000 florins, les Etats de Hainaut 200,000, le Tournaisis 200,000, l'archevêque 40,000 avec une quantité considérable d'artillerie, de munitions, de pionniers. Ce fut exclusivement de ces ressources que vécut et s'aida Fuentes pendant la première partie du siége.

Dès que Balagny se vit attaqué, il pressa par lettres et par messages tous les lieutenants du roi, et principalement les ducs de Nevers et de Bouillon, de le secourir. Nevers, fidèle en ce moment à son devoir, se hâta de répondre à l'appel de Balagny, en lui envoyant de Saint-Quentin son fils, le comte de Réthelois, avec 400 cavaliers, et quatre compagnies d'arquebusiers qu'il mit également à cheval, pour qu'ils fissent plus de diligence. Ce secours, conduit par Mornay de Buhy, capitaine expérimenté, malgré les efforts de la cavalerie espagnole pour lui barrer le passage, entra dans Cambrai le 15 août, deux jours après l'ouverture des opérations. Au commencement du siége, il était facile d'arrêter les premiers travaux et les progrès des assiégeants. L'armée ennemie était alors médiocre par le nombre, hors d'état d'investir entièrement la ville qui avait plus d'une lieue de tour, et

dont trois portes restèrent ouvertes pendant trois semaines. Avec la garnison, renforcée du secours, Balagny avait assez de monde pour diriger contre les Espagnols d'incessantes attaques. « Si les assiégés, dit un écrivain militaire du temps, soit par des sorties, soit par le feu de leur artillerie, eussent inquiété les travaux, ils n'auroient avancé qu'avec une extrême difficulté, et peut-être à la fin seroient-ils devenus inutiles [1]. » Rien de tout cela n'eut lieu : Balagny, par défaut de courage ou par manque de science militaire, resta dans une complète inaction pendant dix jours.

De la Franche-Comté où il séjournait alors, le roi, depuis la bataille de Dourlens, avait suivi avec une vigilance attentive les événements de la frontière du Nord, et s'était préparé à traverser les entreprises des Espagnols, à combattre pied à pied leurs progrès. Il avait envoyé en Picardie, avec ses instructions, Dominique de Vic, l'un de ses plus éminents capitaines. C'était l'officier de l'armée qui entendait le mieux la défense des places : à ces talents du militaire, il joignait ceux du négociateur, et il était éminemment propre à étouffer, si elles pouvaient l'être, les fatales dissensions nées entre les généraux français. De Vic était entré dans Cambrai le 15 août, le même jour que le duc de Rhételois ; mais il n'y était pas resté. Il était allé au-dehors tenter d'abord de former une armée qui contraignît les Espagnols à lever le siége : s'il n'y réussissait pas, il devait, en interposant l'autorité du roi, réunir des renforts considérables, les introduire dans Cambrai et rendre la place imprenable [2]. En même

[1] Davila, l. XV, t. III, supplément, p. 25.

[2] P. Cayet, l. VII, p. 674 A ; Lestoile, p. 265 A, disent tous deux que de Vic entra à Cambrai le 15 août. Matthieu, l. I, Davila, l. XV, p. 26, témoignent que de Vic ne resta pas alors dans la ville, et qu'il n'y rentra que le 2 septembre.

temps qu'il levait des soldats, il avait des entrevues à Saint-Quentin et à Ripemont avec les ducs de Nevers et de Bouillon. Après la défaite de Dourlens, ces deux généraux avaient recruté des troupes, grossies depuis des auxiliaires que le roi leur avait envoyés, et tout récemment d'un corps d'intrépides Gascons [1]. Nevers et Bouillon devaient réunir et combiner leurs forces, en former une armée, assaillir les Espagnols du côté de la campagne, tandis que du côté de la ville la garnison ferait une vigoureuse sortie ; Fuentes n'aurait pas tenu contre cette double attaque. De Vic représenta vivement à ces deux seigneurs ce que le roi et la France attendaient d'eux. Il n'obtint rien. Leurs animosités, ranimées plus vives que jamais, se refusèrent à tout rapprochement. Les contemporains leur reprochent sévèrement et justement d'avoir, par leur mésintelligence, perdu l'occasion d'attaquer en temps utile les lignes espagnoles, et de n'avoir ainsi ni prévenu ni empêché ce qui arriva dans la suite [2]. Le champ restait libre aux progrès de Fuentes : du 21 au 31 août, il ouvrit deux larges tranchées, et le 1er septembre, il les fit déboucher dans le fossé de Cambrai. De Vic n'ayant pu vaincre les haines de Nevers et de Bouillon, ne songea plus qu'à exécuter la grave mission dont Henri l'avait personnellement chargé. Il conduisit le 2 septembre cinq cents hommes de renfort dans Cambrai, ce qui porta le nombre des Français à quinze cents, ajoutés aux soldats qui dans le principe avaient formé la garnison [3]. Jusque-là

[1] Lettre missive du 29 août, t. IV, p. 397. « A quoy servira bien, pour » les empescher et jetter dedans, les Gascons qui sont allez trouver » mon cousin le duc de Bouillon. » Il parle des Espagnols et du siége de Cambrai.

[2] Matthieu, l. I, p. 199. « Ceste mauvaise intelligence perdit Cambray. »

[3] P. Cayet, l. VII, p. 684 A. « Les François au nombre de mil hommes » de pied et de près de cinq cents chevaux. » Page 673 B, pour les sept cents soldats formant originairement la garnison.

Balagny, en sa qualité de maréchal de France, s'était réservé toute l'autorité du commandement, dont il n'avait usé que pour ne rien faire. L'imminence du danger le fit céder. De Vic prit le commandement de la défense de la place, commença les travaux la nuit même qui suivit son arrivée, rendit aux troupes la confiance et le courage, et en peu de jours disposa tout pour braver et repousser les attaques des Espagnols.

Henri travailla en même temps à rétablir dans les murs de Cambrai l'ordre et la paix nécessaires à son salut. Les députés de l'un des partis qui divisaient la ville vinrent le trouver à Lyon. Ils le supplièrent de les délivrer de Balagny comme gouverneur et comme souverain, de leur rendre leur ancienne liberté, de mettre seulement une garnison française dans la citadelle, pour les protéger contre l'ennemi du dehors. A ces conditions, ils offraient de se défendre assez résolument pour repousser toutes les attaques des Espagnols et les contraindre à lever le siége. Le roi leur démontra l'impossibilité où il était de les satisfaire en ce qui regardait leur gouverneur, leur rappelant avec force ses propres engagements et les leurs. Mais il se hâta d'ajouter tout ce qu'il jugeait propre à les ramener et à les gagner. Il les exhorta à étouffer les partis parmi eux, à ne pas se laisser aller aveuglément à leur haine contre Balagny, à éviter de la sorte de favoriser les desseins des Espagnols, de perdre leur indépendance, de tomber sous un despotisme bien autrement dur que celui dont ils se plaignaient. Il ajouta qu'il se rendrait prochainement sous les murs de Cambrai, contraindrait les Espagnols à lever le siége, prendrait d'accord avec les habitants les mesures convenables pour redresser les griefs dont ils se plaignaient, et pour leur assurer un bon gouvernement intérieur. Un prompt secours et des réformes, telle était la perspective qu'il leur ouvrait. Ces

promesses calmèrent les esprits et les ramenèrent pour longtemps à la cause française : un fait éclatant, qui précède seulement de deux jours la fin du siége, le prouve.

En attendant qu'il pût marcher à la délivrance de Cambrai, Henri lui chercha des défenseurs au dedans et au dehors du royaume. Le 12 septembre il fit publier par le parlement de Paris le ban et l'arrière-ban pour l'armée du Nord. Cet ordre militaire amena en peu de temps à Péronne sous le drapeau du duc de Nevers 5,500 hommes, et de nouvelles troupes lui arrivaient chaque jour. En supposant qu'on ne pût rien tirer de Bouillon, les forces réunies dans le camp de Nevers, étaient à elles seules le fond d'une armée à la tête de laquelle le roi devait bientôt se mettre, et qui en attendant, donnait aux défenseurs de Cambrai un point d'appui et une chance de secours dont ils devaient tout espérer. En même temps, Henri s'adressa à ses alliés pour obtenir leur assistance. Par l'organe du Conseil qu'il avait laissé à Paris, et ensuite par ses propres dépêches, il pressa l'Angleterre et la Hollande, qui avaient toutes deux un évident intérêt et un intérêt presque égal à celui de la France, à ce que Philippe II ne s'établît pas à Cambrai, de lui envoyer chacune un corps de troupes auxiliaires. Elisabeth refusa péremptoirement tout secours. La Hollande n'en envoya non plus aucun, et pendant toute la campagne, du 8 février au 14 octobre, elle employa les forces dont elle disposait à l'attaque de trois places des Pays-Bas, Huy, Groll et Lière, qu'elle essaya d'arracher aux Espagnols, et de joindre à ses possessions. Tandis que nos alliés laissaient Cambrai dans cet abandon, le comte de Fuentes augmentait son armée des contingents que lui envoyaient de toutes parts les pays voisins et les lieutenants de Philippe : le 10 septembre, il la portait à dix-huit mille hommes de pied et à deux mille huit cents

chevaux, et il commençait à battre Cambrai avec soixante-douze pièces de canon [1].

Mais le roi avait trouvé dans de Vic un homme digne de s'associer à ses desseins. L'intelligence et la vigueur de sa défense suppléèrent aux forces que nous refusaient nos alliés, rendirent vain l'accroissement des troupes et

[1] Pour les forces réunies autour de Nevers, la relation dans Cayet, l. VII, p. 682, B § 3. — Pour la publication du ban et de l'arrière-ban, Thuanus, l. CXIII, § 5, t. V, p. 496. — Pour les secours demandés à l'Angleterre et à la Hollande et refusés par ces puissances, 1° La lettre missive du roi à Elisabeth du 5 octobre, t. IV, p. 418, relatant des faits accomplis dans les deux mois précédents. « Le secours duquel vous avés » esté requise pour les affaires de mon pays de Picardie *par ceulx de mon* » *Conseil que j'avois establis à Paris durant mon absence*, et pour lequel » je vous ay prié depuis par la depesche que le sieur de la Baroderie » vous a portée, estoit si nécessaire que ne l'ayant accordé, j'ay jugé » quelque diminution de vos favorables offices d'amitié accoustumez » en mon endroict. » 2° Deux lettres inédites d'Elisabeth, dont je dois la communication obligeante et libérale à M. Miller membre de l'Institut. Dans la première de ces lettres, la reine refuse d'envoyer aucun corps de troupes au secours de la France et de Cambrai. Dans la seconde, elle confirme par la phrase suivante les faits qu'énonce celle du roi du 5 octobre. « Il vous desplaict de trouver quelque affoiblissement » de ma bonne volonté, fondé soubz le non mander de forces en la » Picardie, quand vos conseillers et vous mesme le requerates. » 3° On voit que la lettre missive du roi écrite aux États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en date du 17 septembre, t. IV, p. 403-405, que du 11 août au 18 septembre, les Hollandais n'ont envoyé aucun secours pour le siége de Cambrai. Pressés par les reproches et les menaces que contient cette lettre du roi du 17 septembre, les Hollandais décident, le 22 de ce mois, qu'ils enverront un secours de deux régiments à la France. Cinq compagnies de ces deux régiments préparent leur départ le 22 septembre, et le reste des régiments le 1er octobre (Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XVIII, fol. 383 recto). A cette date, pas un soldat hollandais n'est encore entré en France, puisque dans sa harangue au Parlement de Paris du 1er octobre, p. 416, Henri dit : « Les Estats m'envoyent des gens de guerre. » Aucune partie du secours hollandais n'arriva ni avant le 2, ni avant le 7 octobre, jours où la ville d'abord de Cambrai, ensuite la citadelle se rendirent. Les Hollandais n'entrèrent pas dans le royaume avant le 8 octobre au plus tôt. — Pour l'emploi fait de leurs forces par les Hollandais et l'augmentation de l'armée de Fuentes, P. Cayet, l. VII, p. 658 A, 672 673, 674 A, 684.

du matériel militaire de l'armée espagnole, firent entrer le siége de Cambrai dans une période de succès continus pour les armes de la France. Fuentes battait Cambrai du côté du bastion Robert avec trente canons. De Vic fit élever par ses soldats, derrière la courtine, deux plates-formes qui dominaient les ennemis, et un cavalier à la gorge du bastion Robert. Sur ces ouvrages, il établit une contre-batterie si forte qu'elle démonta et creva neuf canons aux Espagnols, brisa leurs affûts, renversa leurs gabions, tua leurs plus braves soldats, et les contraignit à retirer le reste de leurs pièces et de leurs troupes, pour les soustraire à la destruction. Ils furent dix jours sans pouvoir rouvrir le feu contre la ville. Au bout de ce temps, ils redressèrent, mais sans plus de succès, leurs batteries en deux autres lieux, donnant à l'une quatorze canons, et à l'autre huit. Contre la première, de Vic établit une nouvelle contre-batterie qui la rendit inutile : contre la seconde il conduisit une mine qui, en éclatant, enterra une partie des pièces ennemies et abaissa tellement le terrain sous les autres, qu'aucun de leurs coups ne porta plus. En même temps, de Vic avait exécuté des sorties meurtrières, et fait éprouver aux Espagnols de sensibles pertes. La prolongation du siége amena pour Fuentes d'autres complications et d'autres dangers. Les provinces d'Artois, de Hainaut, de Tournaisis, après avoir défrayé jusqu'alors ses troupes, et lui avoir fourni la moitié de l'argent promis, se trouvaient hors d'état d'acquitter le reste. Philippe II, dans la pénurie de son trésor, le laissait sans argent, sans moyens de payer les soldats, d'acheter des vivres et de nouvelles munitions. L'armée espagnole était diminuée, harassée, découragée. Dans cette situation critique, Fuentes assembla son conseil de guerre le 25 septembre, et le consulta sur le parti à prendre. La plupart opinèrent à lever le siége : ils se

fondaient sur la considération que Nevers, d'un moment à l'autre, devait tenter avec ses 6,000 soldats de délivrer la ville et son fils; que l'armée espagnole, placée entre l'attaque de Nevers et la sortie de de Vic, courrait déjà un grave danger; qu'elle s'exposerait à un complet désastre, si elle attendait que le roi, qu'on savait prêt en ce moment à marcher en Picardie, vînt l'assaillir avec une armée entière. Sur l'insistance de de Rosne et de l'archevêque, qui conduisaient une intrigue dans l'intérieur de la ville, et demandaient qu'on en attendît l'effet, on résolut de continuer le siége, mais seulement pendant quelques jours. Cette menée ne semblait pas devoir mieux réussir aux Espagnols que les opérations militaires. En effet, les habitants s'étant réunis en assemblée solennelle dans les derniers jours de septembre, réitérèrent le serment de se maintenir sous le protectorat de la France, et le 30 septembre envoyèrent au roi une lettre contenant leur nouvel engagement et des protestations de leur fidélité [1].

Ainsi au moment où Henri, parti de Lyon le 25 septembre, s'achemina vers la frontière du Nord, les succès continus de la garnison, les dispositions des habitants lui donnaient et au-delà les moyens d'arriver à temps pour secourir Cambrai. La délibération des Espagnols ne laissait aucun doute sur le parti qu'ils prendraient : ils lèveraient le siége et décamperaient avant d'affronter l'attaque

[1] Pour les opérations du siége et la délibération de Fuentes, la relation dans P. Cayet, l. VII, p. 682 et l'exposé de Davila, l. XV, p. 27, 28. D'accord sur tous les faits principaux, ils ne diffèrent que sur des détails sans importance. — Pour l'état de l'armée espagnole, la Lettre missive du 8 octobre, t. IV, p. 425. « L'armée des Espagnols est ha» rassée, incommodée et sans vivres. » — Pour la délibération et le nouvel engagement des habitants de Cambrai, la Lettre missive du 14 octobre, t. IV, p. 428. « Par leurs lettres *datées deux jours avant* » *l'exécution de leur trahison*, les habitants me donnoient les assurances » de leur fidèle résolution à se maintenir soubz ma protection, *jurée* » *et reitérée peu de jours auparavant en assemblée publicque et solen*» *nelle.* » Fait nouveau fourni par cette lettre.

du roi et de son armée. Cette armée toute fraîche devait se composer, comme Henri nous l'apprend lui-même, des Suisses qu'il amenait à sa suite; de la noblesse qu'il trouvait sur son passage; des 6,000 Français que Nevers avait rassemblés; de 3,000 lansquenets qu'amenait Sancy, tous puissamment secondés par la garnison de de Vic [1]. Les chances de succès étaient magnifiques : un concours inoui de circonstances malheureuses put seul les détruire.

Les fonds faits par le roi pour l'entretien des armées, mais durant six mois seulement, avec le produit insuffisant des impôts et avec les emprunts à l'étranger, ces fonds étaient épuisés. Il fallait trouver d'autres ressources. Une meilleure gestion financière en aurait fourni la plus grande partie; mais aucune réforme n'avait eu lieu, et le Conseil de finances, réorganisé par Henri au commencement de cette année, trahissait sa confiance, perpétuait le désordre, continuait déplorablement François d'O. Il avait trouvé moyen d'écarter Rosny, le seul homme capable de combattre les dilapidations et le gaspillage, par une contradiction de tous les moments, par une sourde et constante persécution, et il l'avait contraint de se retirer à Moret. Henri cherchant vainement dans le trésor de quoi couvrir les dépenses extraordinaires de la guerre, de quoi faire l'argent exigé par la circonstance, le demanda aux expédients. Il rendit quatre édits bursaux, et dans sa course rapide de Lyon à Paris, écrivit le 27 septembre au parlement de Paris pour les enregistrer sans délai. « Nous vous enjoignons, disait-il, que sans aucune » remise ni retardement, et sans attendre aucune lettre » de jussion, que les soixante-dix canons qui battent » Cambrai, et vous appellent à son secours, vous ayez en

[1] Harangue de Henri au Parlement de Paris à la date du 1er octobre, t. IV, p. 416. Autres faits nouveaux.

» toute diligence à vérifier l'édit, et que nous le trouvions » vérifié à notre arrivée, qui sera dans deux jours. » Le Parlement, qui durant la Ligue avait mis la main aux affaires publiques, voulut gouverner de moitié avec la royauté après les troubles, et inaugura sa participation au pouvoir par une intempestive et désastreuse opposition. La lettre du roi ne lui ouvrit pas les yeux sur la nécessité qui dominait tout : il ne vit dans les édits bursaux que le préjudice apporté à quelques intérêts particuliers ou secondaires, et résista à l'injonction de Henri. Il l'obligea de l'assembler le 1er octobre, et de lui adresser des exhortations dont il ne tint encore aucun compte, car il ne céda qu'à des jussions réitérées [1]. Le roi perdit quelques jours irréparables dans ce conflit, et l'entêtement du Parlement entra dans la perte de la ville et de la citadelle de Cambrai pour une part considérable, quoique moindre que la trahison des habitants et les fautes nouvelles de nos généraux.

Le 2 octobre, Fuentes et de Rosne, instruits de l'approche du roi, tentèrent un grand effort pour s'emparer de Cambrai avant son arrivée. Ils battirent la place avec toute leur artillerie, pendant plusieurs heures, et parvinrent à ouvrir une brèche. Mais ils trouvaient derrière de Vic et sa garnison, aussi résolus que jamais pour l'assaut, et, comme le témoigne la relation contemporaine, « leurs » efforts eussent de peu profité, si le dedans de la ville » eust esté asseuré. » Il cessa de l'être par un changement

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 60, 61, p. 192, 193, 199. — Lettres missives des 27 septembre et 2 octobre au Parlement de Paris, t. IV, p. 412, 413, 417. Les quatre édits bursaux, non mentionnés ailleurs, nous le croyons, étaient un édit pour la création des jaugeurs de vins par tout le royaume; un autre pour la création d'un siége présidial à La Flèche, les nouvelles charges de juges étant vendues; un autre pour les revenus et augmentations du parisis des greffes, un autre pour des réunions diverses au domaine.

dans l'état des esprits. Le parti de l'archevêque et des Espagnols, docile aux suggestions des jésuites et à la direction de de Rosne, avait souvent tenté d'insurger la majorité contre l'autorité de Balagny, et d'ébranler chez elle le dévouement à la cause de la France. Jusque-là ce parti avait échoué, et la promesse de la majorité, adressée au roi le 30 septembre, semblait garantir la durée de ces dispositions. Un incident malheureux les changea et amena une subite défection. A la fin d'un long siége, Balagny, à bout de ressources pour payer la garnison, avait depuis quelques jours fait battre des jetons de cuivre; il leur avait attribué la valeur de vingt sous, et leur avait donné un cours forcé dans les transactions des soldats avec les habitants. Mais il avait averti en même temps que cette monnaie serait retirée aussitôt après le siége levé, et que tous les détenteurs des jetons en seraient alors remboursés en argent, cherchant ainsi à prévenir chez les bourgeois la crainte d'être lésés, et les ressentiments. Il n'y réussit pas. Le cours de cette monnaie engendra des disputes entre les soldats et les habitants, et chez ces derniers un profond mécontentement. Le parti de l'archevêque et des Espagnols l'exploita d'une manière désastreuse pour nous. Le 2 octobre, au moment de l'attaque de Fuentes, le peuple de Cambrai était réuni sur la place publique, pour partager la défense avec la garnison. Les agents de l'archevêque et de de Rosne s'abouchèrent avec les autres bourgeois, les pressant vivement de se joindre à eux pour secouer la domination de Balagny, et pour se soustraire aux dangers d'un assaut. Ces derniers, au mépris de leur serment de l'avant-veille, se laissèrent fatalement entraîner. Tous ensemble élevèrent des barricades, gagnèrent à la révolte les Suisses soudoyés par Balagny, se saisirent de la porte du Saint-Sépulcre, convinrent avec Fuentes de se rendre sous la

condition que leur ville, rentrant dans son ancien état, demeurerait libre, et qu'ils recouvreraient tous leurs priviléges et franchises. De Vic et Balagny tentèrent vainement de traverser cet accord par la persuasion, et les Français, occupés alors sur les remparts et se préparant à repousser l'assaut de l'ennemi, ne purent l'empêcher par la force. Les habitants introduisirent les assiégeants dans leurs murs, et les Espagnols, qui avaient échoué dans toutes leurs tentatives pour emporter la ville, s'en trouvèrent maîtres sans combat le 2 octobre.

Rien cependant n'était encore perdu sans retour. Pendant la capitulation des habitants, de Vic et les Français étaient parvenus à se retirer dans la citadelle. Ils avaient résolu de la défendre à toute extrémité jusqu'à l'arrivée du roi, et Henri accourant avec son armée, prenant de la citadelle le point de départ de son attaque, pouvait chasser l'Espagnol et recouvrer la ville. Mais à peine entrés dans la citadelle, les Français s'étant fait ouvrir les magasins, trouvèrent qu'il y avait à peine des vivres pour quelques jours : la dame de Balagny, aussi avide qu'imprévoyante, avait fait vendre les provisions à l'insu de son mari. Restait un moyen, un suprême moyen de défendre la forteresse, de ménager à Henri le temps d'amener ses forces : c'était que le duc de Nevers, qui avait réuni 6,000 soldats dans Péronne, à une journée de marche de Cambrai, fît un vigoureux effort et amenât aux assiégés, avec des troupes fraîches, les vivres et les munitions dont ils manquaient. De Vic et les Français requirent avec instance le duc de Nevers d'un secours ; mais, après tous les autres, ils virent ce dernier espoir d'une résistance possible leur échapper. Nevers avait son fils dans la citadelle; il ne voulut compromettre ni sa tête ni sa liberté, et au lieu de renfort, il envoya aux assiégés le conseil de capituler. Ignorant la marche et la

prochaine arrivée de Henri ; ayant à craindre de ne sortir du poste qu'ils défendaient que la corde au cou, ils traitèrent avec Fuentes à des conditions honorables le 7 octobre, et rendirent la citadelle le 9. Cependant le roi, sorti de ses différends avec le Parlement, et des soins qu'exigeait le rassemblement des troupes, s'était avancé avec une partie de ses forces jusqu'à Montdidier. Mais là il apprit qu'il n'y avait plus rien à tenter, et que le manque de résolution de Nevers, qu'il qualifia comme il le méritait, avait porté le coup de grâce à Cambrai [1]. Il n'eut plus dès lors à songer qu'à la protection du territoire voisin et à une éclatante revanche sur les Espagnols.

Récapitulant dans l'une de ses lettres tout ce qu'il avait fait pour sauver Cambrai, il établit, et les historiens étrangers reconnaissent, que cette place lui fut enlevée par des circonstances trompant dans leur fatal concours tous les calculs de la prudence humaine [2]. Mais la ville perdue contre toute raison, n'en était pas moins perdue

[1] Le roi instruit que le fils de Nevers se trouvait avec de Vic et les Français dans la citadelle de Cambrai, jugea de ce qui arriverait et dit : « Cela rendra la capitulation plus pressée : le duc ne voudra » laisser longtemps son fils dans cette peine. » (Matthieu, l. II, p. 218.) Matthieu ajoute que le roi délibérant d'aller attaquer Cambrai, malgré la prise de la citadelle, et Nevers l'en dissuadant, Henri s'écria : « C'est bon pour vous qui n'en avez jamais approché que de deux » lieues. » — La Lettre missive du roi du 14 octobre, t. IV, p. 428, relativement à l'état des Français après le refus de secours fait par Nevers. « Mes serviteurs eussent esté contraincts de sortir de la » citadelle la corde au col. »

Pour tous les autres détails relatifs au siége de Cambrai et compris dans les paragraphes précédents qui n'ont pas été accompagnés de citations, voir : Thuanus, l. CXI, § 4, 6, t. V, p. 425, 427-429, et l. CXIII § 2-7, p. 491-501. — Matthieu, l. I, II, p. 198, 199, 218, 219. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 9, p. 360, 361. — P. Cayet, l. VII, p. 673, 674, 682-684. — Davila, l. XV, t. III, suppl., p. 21-32. — Bentivoglio, l. XVIII, p. 452-475.

[2] Lettre miss. du 14 octobre, t. IV, p. 428. — Davila, l. XV, p. 29. « Des circonstances nouvelles et imprévues dissipèrent tous les obs- » tacles qui s'opposaient à l'entreprise des Espagnols. »

pour la France, et elle devint pleine possession espagnole par l'insigne manque de foi de Fuentes. Il n'accorda à l'archevêque de Cambrai que des droits honorifiques et vains, et réserva toute la souveraineté effective à l'Espagne. Il ne rendit pas davantage aux habitants leur régime communal et leurs franchises; il les réduisit sous l'absolu pouvoir de Philippe II, infiniment plus dur que la domination de Balagny[1]. Cette peine de leur trahison, cette stérile satisfaction donnée aux injures de la France ne changeaient rien à l'ascendant nouveau que les Espagnols avaient pris par leurs conquêtes. De Cambrai et du Cambrésis ils menacèrent incessamment le royaume. La prise de Cambrai, après celle du Castelet et de Dourlens, le massacre de Dourlens, avaient répandu la consternation dans tout le voisinage, et inspiré à plusieurs villes de Picardie de lâches et désastreuses résolutions. Les habitants, pour échapper aux rigueurs de la guerre, songeaient à se soumettre aux Espagnols dès qu'ils paraîtraient : nous étions menacés de voir nos revers s'étendre dans une mesure effrayante[2].

Le roi para d'abord à ce danger. Avec les troupes qu'il avait amenées, il protégea les villes en augmentant leurs garnisons, en tenant la campagne, en barrant le passage aux Espagnols : il rassura et ramena promptement les esprits à Ham, à Saint-Quentin, à Péronne, dans toutes les villes situées sur la Somme[3]. Après avoir ainsi prévenu de nouvelles pertes, il résolut de réparer l'échec que venaient d'essuyer le royaume et sa réputation, en expulsant l'Espagnol de l'intérieur de la Picardie et de la France, en entreprenant le siége de La Fère. La difficulté de l'entreprise était grande : il s'en rendit

[1] P. Cayet, l. VII, p. 684 A.
[2] Lettre miss. du 12 octobre, t. IV, p. 426.
[3] Lettre miss. des 12 et 23 octobre, t. IV, p. 426, 429.

compte, et pour assurer le succès il chercha à fortifier les troupes nationales des secours des alliés de la France.

Au mépris de leurs promesses et de leurs engagements du mois de janvier, l'Angleterre et la Hollande ne nous avaient pas fourni un soldat pendant la dernière campagne, et notamment pendant le siége de Cambrai. Cet abandon avait découvert à Henri une partie des secrets desseins de nos alliés : la négociation ouverte par lui, pour obtenir des contingents auxiliaires, lui dévoila tout le plan, toutes les combinaisons de la politique anglaise. Le but principal du ministère anglais, dominé et inspiré par le grand-trésorier, lord Burghley, était d'user de la rivalité et de la guerre entre la France et l'Espagne pour les abaisser l'une par l'autre, et pour assurer à l'Angleterre la prédominance dans les affaires de l'Europe. L'accessoire de ce projet était d'amener notre pays au point de la Hollande, que les ministres d'Elisabeth tenaient dans leur sujétion. Aux ambitieuses prétentions de cette politique dans les affaires continentales, venaient se joindre les calculs d'un intérêt maritime et les spéculations d'un intérêt commercial. Le ministère anglais visait à l'occupation de quelques-unes de nos places maritimes, qui, outre la facilité des invasions en France, lui ménageait deux avantages. Le premier, en procurant à l'Angleterre des possessions et des établissements des deux côtés du détroit, était de lui assurer l'empire exclusif de l'Océan, qu'elle affectait depuis quelques années. Le second était de lui donner des entrepôts qui lui permissent d'inonder incessamment la France des produits de son industrie, et de faire, d'une manière permanente et durable, ce qu'elle avait fait par occasion pendant les troubles de la Ligue, comme l'établit l'enquête ouverte à la fin de 1596 [1]. Des

[1] Lettre d'Élisabeth à son envoyé en France, dans les manuscrits de

résultats auxquels lord Burghley s'attachait avec ardeur, le premier était atteint. La perte de nos places frontières, la défaite de Dourlens nous avaient affaiblis en Picardie; le rappel des troupes de Norris avait arrêté le progrès de nos armes en Bretagne et ajourné la réduction de cette province; les succès obtenus par le roi sur la Ligue et sur l'Espagne à l'est et au midi, avaient été ainsi non détruits mais balancés [1]. Le grand-trésorier s'efforçait maintenant de faire réussir la seconde de ses combinaisons, et d'amener la France à l'abandon de quelques-unes des villes de ses côtes. En envoyant des secours en Bretagne, le ministère anglais avait réclamé une ville pour servir de lieu de retraite à ses troupes. Dédaignant Paimpol, que Henri leur avait assigné, sous prétexte que la place était incommode et malsaine, en réalité parce qu'ils ne la trouvaient pas assez importante, les ministres anglais avaient demandé Brest en 1593, et Morlaix après sa réduction en 1594. La patriotique opposition de de

Brienne, vol. 37, fol. 5, citée par M. de Sismondi, t. XXI, p. 419. « Calais » est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place » de grand renom, et *plus propre pour interrompre nostre pouvoir au* » *détroit de la mer, où ne pouvons endurer de compagnon.* » Davila, l. XV, p. 65. La Reine d'Angleterre avait souvent demandé à Henri « une » place sur les côtes de France, *propre au commerce des Anglois*, et à » leur servir de nantissement. » Voir ci-après, dans le livre consacré au commerce et à l'industrie les réclamations de Barth. Laffemas.

[1] Lettres inédites de Henri IV, à la date du 5 octobre 1595, dans le recueil du prince Galitzin, p. 171. « Sa Majesté n'esperoit pas moins » faire en la Bretagne qu'en la Normandie, si après les conquestes et » heureux succez qu'eut feu M. le mareschal d'Aumont l'année der- » nière en la Basse Bretagne, la dicte dame n'eust revocqué ses forces, » qui *fut cause d'arrester le cours des progrez que pouvoient faire les* » *affaires de Sa Majesté au dict pays.* » P. 170. « Cependant les forces » et favorables services dont la dicte dame a cy-devant assisté Sa » Majesté ayant esté employez contre les Espagnols et leurs adhérens, » ennemys communs de leurs royaulmes, ladicte dame ne peut qu'elle » n'ayt participé au fruict qui est provenu, ayant esté les progrès » et desseings desdicts ennemys interrompus par le moyen desdictes » forces. »

Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest, l'indignation des États de Bretagne dénonçant au roi l'attentat à leur indépendance et à l'intégrité de notre territoire, et lui écrivant qu'ils ne voulaient plus d'Anglais dans leur pays, avaient mis à néant les projets de l'Angleterre sur Brest et sur Morlaix. Boulogne et Calais étaient maintenant l'objet de la convoitise de lord Burghley. Attentif à la nécessité du roi et prévoyant sa demande, il lui avait fait proposer l'abandon de Calais par l'organe de Roger Willems, l'ambassadeur anglais. Quand le roi envoya, le 5 octobre, Loménie en Angleterre, avec charge de réclamer l'assistance et les contingents anglais et hollandais devant être employés au siége de La Fère, il lui prescrivit, dans ses instructions, de ne pas accepter la cession de Calais pour condition des secours que sollicitait la France. En même temps, il rejetait, et justement selon toute apparence, l'exigence de Calais sur ceux qui entouraient Elisabeth; lui disait que cette pensée intéressée n'était pas née dans son âme; la rappelait aux sentiments de la dignité royale et de la politique élevée ; la pressait de ne pas marchander l'assistance qu'il réclamait d'elle, de ne pas exploiter sa nécessité [1]. Ce noble langage ne trouva

[1] Pour Brest et pour Morlaix, voir Dom Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 430, 435, et Matthieu, l. II, p. 247, 249. « Sourdéac dit que » la place (Brest) estoit au Roy; qu'il la lui remettroit pour en dispo- » ser à sa volonté; et que si elle estoit à d'autres qu'à luy, il n'y de- » meureroit jamais ... La royne d'Angleterre fit revenir le général » Norris, et la Bretagne, ne voulant plus d'Anglais, pria le roy de leur » donner des Suisses. » — Pour Boulogne, Lettre miss. du 23 octobre 1595, t. IV, p. 432. « J'ay moyen d'empescher que le duc d'Espernon » ne vende Boulogne aux Espagnols, comme il menace, *quand je vou-* » *dray l'abandonner à la royne d'Angleterre*, l'aimant mieux en ses » mains qu'en la puissance du roi d'Espagne. » Il est clair que dans les mois précédents Elisabeth a sollicité Henri de lui céder Boulogne. — Pour Calais : Lettres inédites de Henri IV, p. 172, 5 octobre 1595, instruction baillée à M. de Loménie par le roy, l'envoyant en Angleterre. « Si la » dicte dame parle de Calais, *comme elle en avoit chargé le sieur Roger* » *Willems*, le sieur de Lomenye luy fera congnoistre que Sa Majesté ne

pas le chemin du cœur d'Elisabeth : quoi qu'en ait dit un historien contemporain, elle refusa au roi tout secours d'hommes et d'argent pour le siége de La Fère. Mais elle ne put empêcher que le roi, usant habilement auprès des Hollandais des offres que lui faisait le cabinet de Madrid, ne les amenât ou ne les contraignît à lui fournir des auxiliaires pour cette entreprise.

La conquête de Cambrai par les Espagnols, après celle du Castelet et de Dourlens, affectait certainement la France dans ses intérêts matériels et dans son honneur. Il n'en restait pas moins que le plan de Philippe II avait misérablement échoué dans son ensemble. Des cinq frontières qu'il avait dû envahir pour porter ensuite la guerre dans l'intérieur du royaume, il en avait à peine entamé une à son extrémité. Il avait rêvé la conquête de la France, et il en avait pris trois villes, en comptant Cambrai pour une possession française. Les chefs ligueurs, sur le concours desquels il avait compté, étaient domptés ; les uns avaient accompli leur soumission, les autres en traitaient forcément : la Ligue était abattue partout, excepté en Bretagne, et le principe de la Ligue était détruit par la réconciliation du roi avec le Saint-Siége. La révolte de d'Epernon, serrée et attaquée de près, était au moins en danger. Les choses étant amenées à ce point, ou bien Philippe II désespéra dès lors de subjuguer la France et ne prétendit plus qu'à en démembrer quelques provinces ; ou bien il voulut avoir pour quelque temps la libre disposition des forces, jusqu'alors employées contre la France, dans son attaque secrètement projetée de l'Angleterre, contre laquelle il nourrissait alors des desseins

» se peut persuader *qu'il soit tumbé en son esprit de demander la dicte* » *ville de Calais*, laquelle Sa Majesté n'aura moings de soin de con- » server.... que tout ce qu'il a pleu à Dieu mettre soubs son obéis- » sance. »

plus hostiles que jamais. Quel qu'ait été son motif déterminant, dans le cours du mois de septembre et au mois d'octobre 1595, par l'intermédiaire du pape d'un côté, du duc de Mercœur de l'autre, il fit proposer au roi une trève, durant laquelle seraient débattues les conditions d'une paix éventuelle. Henri sentait qu'en supposant qu'il dût faire quelque fond sur ces propositions, la paix en ce moment, ne pouvait être qu'onéreuse pour la France et pour lui : avant de prêter l'oreille à aucun accord, il voulait reconquérir ses villes perdues, et tirer une éclatante revanche des succès des Espagnols en Picardie [1].

Mais il profita des ouvertures du roi catholique, pour contraindre l'un des peuples alliés de la France, à remplir, au moins dans une certaine mesure, les engagements que cette nation avait pris à notre égard, au moment de la déclaration de guerre à l'Espagne. Les

[1] De Thou, d'ordinaire si exact, se trompe quand il dit, l. CXIII, § 9, t. V, p. 502, qu'Elisabeth envoya au roi quatre mille hommes pour le siége de La Fère : Elisabeth ne lui envoya pas un soldat. C'est ce que témoigne formellement le secrétaire d'Etat ou ministre de la guerre Villeroy, dans son mémoire placé en tête du volume manuscrit de ses dépêches, fol. 5 recto § 2 (Bibl. imp., Fonds français, n° 3,456). Il nous apprend qu'au siége de La Fère Henri ne fut aidé que par les Hollandais seuls : « La ville de La Fère fut rendue » au roy en ce temps-là, après l'avoir tenue assiégée huict mois en- » tiers, *sans y avoir été assisté d'autres forces que de celles desdits* » *sieurs des Estats.* » Le siége effectif de La Fère dura moins de sept mois; mais Villeroy compte dans le temps du siége celui des préparatifs et de l'envoi du corps auxiliaire des Hollandais, lequel eut lieu au mois d'octobre. — Davila, l. XV, t. III, suppl. p. 44. — P. Cayet, p. 684 B.

Lettres missives des 21 septembre, 23 octobre, 10 novembre 1595, t. IV, p. 407, 432, 444. « Mes ennemys me recherchent de la paix par » l'entremise du pape... Je suis recherché d'une tresve générale du » roy d'Espagne... Je n'ay aulcune volonté de traicter avec le roy » d'Espagne, *contre lequel les derniers exploicts m'animent plustost* » *qu'ils ne m'adoucissent*, et quand je vouldrois entendre, je ne le » ferois aulcunement par le moyen de mes subjects, et moins du » duc de Mercœur que d'un autre. »

Hollandais étaient restés sourds à toutes les invitations qu'il leur avait adressées pour secourir Cambrai. Loin de nous aider contre Philippe II d'aucune armée, ni même d'aucun corps de troupes; loin d'opérer en notre faveur les grandes diversions qu'ils avaient promises, ils avaient réduit l'effectif de leur armée, et apporté une grande mollesse dans leurs opérations militaires durant tout le cours de cette année, comptant que la France ferait la guerre à l'Espagne pour elle et pour eux à la fois. Ils avaient essuyé une suite d'échecs : ils avaient perdu la ville de Huy dont Fuentes les avait chassés : le prince Maurice avait été repoussé au siége de Groll : Philippe de Nassau avait été vaincu et tué dans un combat livré sur les bords de la Lippe : un autre de leurs chefs avait encore échoué à l'attaque de Lières [1]. Au mois de septembre, Henri les menaça de traiter avec Philippe II, s'ils ne lui tenaient les promesses qu'ils lui avaient faites, et s'ils ne sortaient de l'abandon d'eux-mêmes dans lequel ils étaient tombés. Toute trève ou paix de la France avec l'Espagne donnait à cette dernière puissance la facilité de tourner contre la Hollande les armées qu'elle avait jusqu'alors employées contre la France; et les Hollandais, dans la mauvaise fortune et la faiblesse où ils se trouvaient alors, couraient risque d'être écrasés par le roi catholique. Aussi se mirent-ils en devoir de donner quelque satisfaction à Henri. Vers le milieu d'octobre, ils lui envoyèrent deux mille hommes de leurs troupes, l'argent nécessaire pour en solder deux mille autres, une grande

[1] P. Cayet, l. VII, p. 658, 672, 673, 684. — Les Hollandais sont chassés le 13 mars de Huy dont ils se sont emparés. Le prince Maurice est contraint d'abandonner le siége de Groll le 25 juillet : les Espagnols annoncent cet événement dans des écrits qu'ils intitulent : « Prima Mauricii Nassovii fuga. » Philippe de Nassau est vaincu et tué sur les bords de la Lippe, le 2 septembre. De Hérauguire, gouverneur de Bréda, essuie un nouvel échec à l'attaque de Lières, le 14 octobre.

quantité de grains pour la subsistance de son armée [1]. Ils fournissaient ainsi à la France une partie de ce qui était nécessaire pour se relever dans sa lutte contre l'Espagne au nord. Ce secours qu'ils nous donnaient, contrariait les projets formés par l'Angleterre pour l'abaissement de notre pays : aussi leur valut-il la colère et la persécution d'Elisabeth. Elle déclara aux États de Hollande que, puisqu'ils avaient assez d'argent pour en fournir au roi de France, ils en avaient sans doute assez pour payer leurs dettes, et qu'elle voulait être remboursée de ce qu'elle avait avancé pour eux. Ces avances se montaient au chiffre de 4,500,000 livres d'alors, 16,500,000 francs d'aujourd'hui, somme énorme pour le temps. Elle ajoutait que s'ils ne lui donnaient pas une prompte satisfaction, en lui remboursant sur-le-champ une partie de la dette, et en lui assurant le reste dans un certain temps, elle prendrait les moyens propres à les y contraindre. L'occupation des trois villes de Ramekens, La Brille, Flessingue qu'elle tenait en ôtage des Hollandais, rendait sa menace formidable. Mais les événements qui survinrent inopinément, la nécessité où elle se trouva d'emprunter aux Hollandais une partie de leur marine pour la joindre à la sienne, la contraignirent à ajourner l'effet de son mauvais vouloir et de ses menaces. Les Hollandais purent impunément laisser à la France le secours dont ils venaient de l'aider, et Henri l'employer à l'attaque de La Fère, qu'il commença le 8 novembre 1595 [2].

[1] Lettre missive du 23 octobre, t. IV, p. 432. « Messieurs des Estats » m'ont envoyé deux mil hommes de pied, et j'ay deux mil François » entretenus de leurs deniers dans mes villes de cette frontière. » — Rapin de Thoyras, l. XVII, t. VII, p. 485.

[2] Camden, Ann. rer. anglic., pars IV, p. 648-650. — Du Vair, Advis sur la constitut. de l'Estat d'Angleterre, p. 1173. « Depuis le secours » que ceux des Pays-Bas ont donné au roy, elle a pris sujet, et n'a » cessé de les poursuivre de luy rendre l'argent qu'ils luy doivent,

Les contemporains ont compris quelle importance s'attachait pour la France à la conquête de cette place, et d'Aubigné dit : « Ce fut une entreprise qui ne sentait ni » un roi, ni un royaume abattus de tant d'incommo- » ditez [1]. » Si elle ne le sentait pas, malgré le désordre de nos finances, c'est que Henri, par ses récents succès sur la Ligue et par son absolution, venait de rendre à l'État des forces toutes nouvelles. Le roi, secondé par le maréchal de Biron, investit La Fère le 8 novembre 1595. La ville était entourée de toutes parts d'un marais, et l'on ne pouvait y arriver que par deux chaussées. Elle avait une nombreuse garnison : en outre, depuis trois ans, les armées espagnoles entrées en France y avaient entassé leurs munitions de guerre et déposé une partie considérable de leur artillerie. Le roi, comprenant quelles difficultés il rencontrerait en cherchant à emporter la place de vive force, forma le dessein de la réduire par un blocus et par la famine, plutôt que par un siége régulier. Il ferma les deux avenues qui menaient à La Fère par des forts qu'il garnit de canons et dans chacun desquels il posta mille fantassins. Il logea son infanterie dans un gros village sur les bords du marais, et sa cavalerie dans les hameaux qui sont au nord et qui regardent la Flandre. Il boucha ainsi absolument les passages qui conduisaient à la ville, et mit les Espagnols dans l'impossibilité d'y jeter aucun secours de quelque importance sans livrer bataille. Le désordre des armées espagnoles dans les Pays-Bas favorisa son entreprise durant tout l'hiver. Les mesures prises par Philippe II pour remplir son trésor, n'ayant encore rien produit, il continuait à laisser manquer Fuentes de

» qui monte à plus de quinze cent mille escus (4,500,000 livres du » temps). » — Meteren, l. XVIII, fol. 383. — Rapin de Thoyras, l. XVII, t. VII, p. 485.

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 12, p. 374.

l'argent nécessaire à la solde des troupes. Le comte, qui avait momentanément rétabli parmi elles la discipline par son ascendant personnel, fut hors d'état de la maintenir contre les suggestions du mécontentement et du besoin. La révolte éclata de nouveau parmi les soldats italiens, siciliens, wallons servant en Flandre, et s'étendit même à deux régiments espagnols stationnés près de Liramont. Ce fut dans ces circonstances difficiles que le cardinal Albert d'Autriche, nommé par Philippe II gouverneur des Pays-Bas, prit des mains du comte de Fuentes le gouvernement et l'armée, le 13 février de l'année suivante. Albert, avant le milieu du mois de mars 1596, fut hors d'état de ramener à l'obéissance les soldats révoltés et de les employer aux opérations militaires. Jusque-là son prédécesseur et lui restèrent forcément spectateurs immobiles des progrès de l'armée royale au siége de La Fère [1].

Tandis que le roi entreprenait personnellement d'arracher l'Espagnol de la Picardie et du cœur du royaume, il pressait ses lieutenants en Bretagne et en Provence de le seconder aux extrémités, de faire effort de leur côté pour extirper la Ligue et chasser entièrement l'étranger de ces provinces. En Bretagne, Philippe II avait essayé de réparer par les intrigues l'échec que ses armes avaient essuyé l'année précédente, et de rendre à l'établissement de Blavet son étendue et son importance : il avait introduit une garnison espagnole dans Vannes, et gagné le gouverneur de Douarnenez. Le maréchal d'Aumont, les ordres du roi reçus, s'apprêta à les mettre à exécution,

[1] Davila, l. XV, t. III, Supplément, p. 44-46. — Thuanus, l. CXIII, § 9, t. V, p. 502. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 12, p. 374. — P. Cayet, l. VII, p. 684 B, l. VIII, p. 733, 734. — P. Cayet marque exactement p. 733, 734, la marche et l'arrivée du cardinal Albert. Il partit d'Espagne au mois de septembre 1595, séjourna en Italie, se rendit dans le Luxembourg au mois de janvier 1596, et entra à Bruxelles le 11 février.

mais il reprit les hostilités dans des conditions défavorables. Le rappel de Norris et des troupes anglaises, qui avait eu lieu au commencement de cette année, affaiblit considérablement son armée, et le réduisit à des entreprises d'une importance secondaire. Après avoir pris Fougères, il attaqua le château fort de Comper, à quatre lieues de Rennes. Durant ce siége, il fut atteint au bras d'un coup d'arquebuse, et périt le 19 août des suites de cette blessure. Sa mort priva l'armée de sa vieille expérience et de ses talents, la province de la forte direction qu'il avait imprimée aux affaires. Saint-Luc lui succéda pour quelques mois dans le commandement général. Son passage au pouvoir ne fut marqué que par la conquête de deux petites places; la prise, au moyen d'un stratagème, de la forteresse de Comper, au commencement de novembre, par les deux frères d'Andigné; la défaite de trois corps ligueurs par de Rieux, le baron de Molac, Kergormart, aux environs de Châteauneuf, de Guiner et de Quintin. Quand Saint-Luc, nommé grand-maître de l'artillerie à la place de la Guiche, se rendit au siége de la Fère, et remit la lieutenance-générale de la Bretagne au maréchal de Brissac, on pouvait considérer la fortune publique non comme ayant faibli, mais comme restant stationnaire dans cette province [1].

Mais, en Provence, le parti français obtint de nouveaux et importants avantages sur les restes de la révolte et sur la faction de l'étranger. Dans ce pays, au commencement

[1] Instruction bâillée à M. de Loménie par le Roi, l'envoyant en Angleterre en 1595. Lettres inéd. de Henri IV, p. 171. « Sa Majesté n'es» peroit pas moins faire en la Bretaigne, si après les conquestes et heu» reux succès qu'eut feu M. le mareschal d'Aumont l'année dernière » en la Basse-Bretaigne, la dicte dame n'eust revocqué ses forces, qui » fut cause d'arrester le cours des progrez que prenoient les affaires » de Sa Majesté au dict pays. » — P. Cayet, l. VII, p. 695. — Thuanus, l. CXIII, § 11, 12, 13, t. V, p. 504-508.

de l'année 1595, Arles persistait dans la Ligue; bon nombre de villes remplies des garnisons de d'Épernon lui obéissaient de force; Berre et Grasse étaient encore occupées par le duc de Savoie; Marseille subissait le joug de Casaux et de Louis d'Aix, décidés à passer au roi d'Espagne s'ils ne pouvaient maintenir leur tyrannie. Rien de tout cela ne pouvait être durable, et rien ne pouvait arrêter le retour, chaque jour plus marqué, de la Provence, vers l'ordre et la pacification, si l'on considère quels étaient les rapports de la France avec l'étranger. Le plus prochain de nos ennemis extérieurs, le duc de Savoie, avait recouvré Briqueras en 1594, et au mois de mai 1595 il reprit Cavours. Mais peu auparavant Lesdiguières avait battu deux fois les troupes de Savoie et d'Espagne, et s'était emparé d'Exiles, en sorte que les États héréditaires du duc restaient ouverts aux Français, et qu'il ne pouvait, sans craindre de les perdre, porter des forces en Provence. Aussi cette province suivit-elle l'impulsion que la noblesse et le Parlement lui avaient imprimée dès l'année précédente. Aussitôt que l'absolution du roi prononcée par le pape fut connue, Arles se soumit à son autorité. Le connétable de Montmorency et de Fresne sommèrent d'Epernon de céder le gouvernement de la Provence au duc de Guise, et de sortir du pays. Il répondit à cette injonction en traitant avec le roi d'Espagne le 10 novembre 1595. La convention portait qu'il ferait la guerre au prince de Béarn, aux hérétiques et à leurs fauteurs; qu'il ne traiterait et ne résoudrait aucun accord ni paix avec eux, sans en avoir obtenu la permission de Sa Majesté catholique; qu'après s'être emparé de Toulon, il y introduirait une garnison espagnole. Philippe, de son côté, s'engageait à lui fournir six mille hommes de troupes, quelques galères, des munitions et 432,000 livres par an. D'Épernon, on le voit, ne reculait

devant aucune extrémité, devant aucun crime, pour se maintenir contre le duc de Guise dans le gouvernement de la Provence, et pour s'y créer une principauté indépendante. Cette ambition aurait été trompée par Philippe II, qui seul aurait profité de la trahison de d'Epernon, si leur accord avait sorti son plein et entier effet. Le roi catholique était si peu disposé à abandonner la Provence à personne, et à aucun titre, qu'il en réclamait la possession comme bien propre et comme héritage de sa fille. Mais l'accord de d'Epernon avec l'étranger fut étouffé à sa naissance. A peine la destitution de d'Epernon fut-elle confirmée par Montmorency, que ses principaux partisans l'abandonnèrent, et que les villes se soulevèrent contre lui. Moustiers, Aulps, Forcalquier, chassèrent ses garnisons. Le Parlement d'Aix confirma les lettres-patentes portant nomination du duc de Guise comme gouverneur, et déclara d'Epernon criminel de lèse-majesté s'il ne vidait le pays (17 novembre). Quatre jours plus tard, le duc de Guise entra en Provence, secondé des troupes royales, et des forces que lui prêtait Lesdiguières comme son lieutenant (21 novembre). Sisteron, Riez, Martigues, Marignane, se rendirent à lui. Tandis que la guerre et la défection enlevaient à d'Epernon la plupart de ses possessions, la haine des Provençaux attentait à ses jours par la fougade de Brignoles. Il était évident que sa domination et l'établissement du duc de Savoie en France touchaient à leur fin. C'était un indirect mais grave échec pour Philippe II, qui travaillait derrière eux à la conquête de la Provence. Mais la tenace ambition du roi catholique disputait pied à pied le terrain à la fortune contraire. Désespérant désormais d'envahir toute la Provence, il voulut la mettre en pièces et en prendre au moins le principal débris. Il jeta son dévolu sur Marseille, et pour se saisir de cette ville, res-

serra son alliance avec les tyrans Louis d'Aix et Casaux, qui, menacés par le parti royal, se réfugiaient sous sa protection[1].

Depuis soixante-dix ans Marseille était l'objet de l'ambition et de la convoitise des rois d'Espagne, parce qu'elle importait autant à leur défense qu'à leur agrandissement. Cette ville était l'une des deux routes par lesquelles la France pouvait entrer en Italie pour disputer à l'Espagne le Milanez et le royaume de Naples, et pour se liguer à main armée avec les nations de la péninsule qui tentaient de se soustraire à la tyrannique suzeraineté des rois catholiques, et revendiquaient sur eux leur indépendance. C'était une maxime de Charles-Quint que l'Espagne ne pouvait s'assurer de ses États d'Italie sans la

[1] Pour ces deux paragraphes, Thuanus, l. CXI, § 15, t. V, 443, 444, — l. CXIII, § 9, 11-16, t. V, p. 502, 504-513. — Bouche, Hist. de Provence, t. X, t. II, p. 806-810. — Dans les portefeuilles manuscrits de Godefroy, Lettres au roi du Parlement d'Aix en date des 9 février, 17 mars, 27 avril, 21 septembre, et lettre de la comtesse de Sault du 28 octobre 1595, dénonçant à Henri les projets de d'Epernon, et lui faisant connaître l'état du pays. — Traité conclu par d'Epernon avec le roi d'Espagne le 9 novembre 1595, et engagement contracté par lui envers le même prince, le lendemain 10 novembre, dans les papiers de Simancas, cote B, 83, 89. Voici le texte de l'engagement : « Je soussigné, Jean » Louis de La Valette, duc d'Epernon etc..., promets à Sa Majesté » Catholique *de faire la guerre au prince de Béarn*, et aux hérétiques » et fauteurs d'iceux dans le royaume de France, et ne traiter ni ré- » soudre aucun accord avec eux, sans en avoir la permission de Sa » Majesté Catholique ; et après lui du prince Philippe son fils. Lesquels » me promettront par même moyen, de me tenir et mes amis sous » leur protection, et m'assister quand j'en aurai besoin. Et de leur côté, » ne concluront aucune paix avec le prince de Béarn que je n'y sois » compris pour la conservation de moi, de mes amis, de nos biens et » charges. En foi de quoi, j'ai dit et signé la présente et cacheté du » sceau de mes armes, pour observer ce que dessus aux conditions » y posées. A Saint-Maximin, le 10 novembre 1595. » — M. Capefigue, t. VII, p. 327-330, et M. de Sismondi, t. XXI, p. 388, 389 ont signalé ce traité avant nous. Nous avons revu le texte sur l'original, et l'extrait que nous donnons, bien plus étendu que celui de M. de Sismondi, porte sur des points nouveaux et d'une haute importance.

possession de Marseille, et de là, les efforts faits par cet empereur pour la conquérir. Philippe II avait hérité des idées et des desseins de son père, et il jugeait le moment venu de les réaliser, avec le concours que Louis d'Aix et Casaux lui avaient offert depuis quelques mois, avant l'entrée du duc de Guise en Provence. A peine leur alliance et le danger de Marseille avaient-ils été connus, qu'ils avaient fortement remué et les puissances étrangères, et une partie de la population de la ville. Le grand-duc de Toscane s'était préoccupé de bonne heure de traverser les tentatives du duc de Savoie et du roi d'Espagne contre Marseille. Sur l'invitation du capitaine Bausset, gouverneur de la place, il avait envoyé, dès le 8 juillet 1591, des galères et un corps de troupes s'emparer de l'île et du château d'If : il avait fortifié avec le plus grand soin cette citadelle qui commandait l'entrée du port de Marseille, et où dès lors Bausset et le toscan Pesciolini avaient exercé en commun le commandement. Plus tard le grand-duc avait noué des rapports étroits avec la France, quand il avait vu Henri affermir sa fortune par la réduction de la moitié de la Ligue. Le premier des souverains italiens, après les Vénitiens, il avait embrassé son alliance, et travaillé à l'avancement de ses affaires, considérant sa grandeur comme le contrepoids à la puissance espagnole, comme le point d'appui de l'indépendance, dans la péninsule. Cette année, il lui avait fait un premier prêt de 300,000 écus pour solder ses armées, après la déclaration de guerre à Philippe II : il était activement intervenu avec Venise, pour obtenir son absolution du Saint-Siége, en même temps qu'il poussait le pape à passer dans leurs rangs, et à sortir de la dépendance de l'Espagne. Cela fait, unissant sans cesse et étroitement l'intérêt italien aux intérêts généraux de la France, il avait aiguillonné la sollicitude de Henri pour les affaires de Provence. Il

lui avait demandé de considérer que si les Espagnols s'emparaient de Marseille, et si le duc de Savoie conservait le marquisat de Saluces, l'entrée de l'Italie restait fermée aux Français par terre et par mer ; qu'ils ne pouvaient plus dès lors aider à la défendre contre la domination de l'Espagne, l'empêcher de devenir sa proie. Aux conseils il avait joint les moyens d'exécution : il avait fait déposer à Lyon une nouvelle somme de 80,000 écus, avec l'expresse recommandation que cet argent fût employé à la guerre du Midi et à l'occupation de Marseille [1]. Les troupes du duc de Guise étaient actuellement payées de ces deniers, tandis que les officiers et les agents du grand-duc entraient en intelligence avec tous ceux qui, hors des murs et dans les murs de la ville, pouvaient conspirer à briser la tyrannie domestique et à repousser le joug de l'étranger. Les bannis formaient la première classe de ces citoyens : l'autre se composait de ceux des bourgeois, et même des gens de guerre, qui en s'engageant précédemment dans la Ligue, avaient gardé un cœur droit et l'amour de leur patrie. En présence du danger public les sentiments de la nationalité et de la liberté se ranimaient plus vifs que jamais dans toute la population honnête de Marseille. Le champ ne devait pas rester libre à Philippe II, Louis d'Aix et Casaux : la résistance se proportionnait à l'attaque : une lutte terrible et décisive se préparait entre les deux partis.

[1] Galluzi, Histoire du grand-duché de Toscane, édition de 1781, en cinq volumes in-4°, livre V, chapitres 3, 5, 6, tome III, pages 53-56, 105, 115, 118. — M. de Sismondi, tome XXI, pages 391-395, a fait, d'après Galluzzi, un bon exposé des rapports du grand-duc de Toscane avec la France et avec Marseille. Mais il est impossible qu'il ne se soit pas glissé des fautes typographiques dans ses notes : les passages qu'il allègue ne se trouvent pas au tome V, mais au livre V de Galluzzi.

CHAPITRE IV.

Suite des progrès de la cause royale et nationale. Edits de Folembray : réduction de Marseille et de d'Epernon (31 janvier — 24 mars 1596).

Édit de Folembray et traité avec Mayenne (31 janvier 1596). Autres Édits de Folembray et accord avec le nouveau duc de Nemours et le duc de Joyeuse. Conditions auxquelles ils mettent leur soumission. Réduction consommée de la Bourgogne; de plusieurs portions du Velay, du Poitou, du Forez, de l'Auvergne, du Languedoc occidental. — Conduite du Parlement de Toulouse et observations sur l'intervention des Parlements pendant la période de la Ligue. — Nouveaux projets de Philippe II. — Conjuration de Libertà, des bannis et de la bourgeoisie de Marseille, pour la délivrance de cette ville. — Campagne du duc de Guise en Provence, et son approche de Marseille. Louis d'Aix et Casaux vaincus, les Espagnols chassés, par les efforts combinés de Libertà, des bourgeois, du duc de Guise (17 février). Importance de la réduction de Marseille. — Guerre faite et places enlevées par le duc de Guise au duc d'Épernon. Soumission d'Épernon, pacification de la Provence (24 mars 1596).

1596. Henri prouva que son génie et sa puissante activité suffisaient à la double tâche de désarmer les factions au dedans et de combattre l'ennemi du dehors. Mais dans la multiplicité des combinaisons et des actes qu'elle nécessitait, il était impossible qu'il échappât à toutes les erreurs, à toutes les fautes de détail. Il faut ajouter seulement, si l'on veut être juste, que l'on a mis au compte de ses fautes plusieurs revers qui eurent pour uniques causes les faux calculs et les manques de foi de ses alliés, des hasards malheureux, des circonstances de force majeure. Nous ne parlerons ici que des dernières. Le travail de la reconstitution du pays et celui de sa défense se nuisaient l'un à l'autre. L'épuisement de la France était extrême et ses finances en désordre : cependant il fallait en même temps défrayer la guerre, et satisfaire les chefs de la Ligue, qui exigeaient en argent tout ce qu'ils abandonnaient en indépendance : l'argent manqua souvent à

l'une des deux dépenses. Aussi allons-nous voir Henri dans le cours des trois dernières années poursuivre d'une part sans déviation et accomplir la pacification du royaume; d'une autre, dans la guerre contre l'Espagne, essuyer quelques grands revers, réparables il est vrai, mais difficilement réparables.

La réduction d'un grand nombre de seigneurs et de pays, préparée par d'actives et adroites négociations, par de prévoyantes mesures, dès l'année précédente, s'accomplit au commencement de l'an 1596. Le 31 janvier, Mayenne fit sa soumission publique. Par l'édit de Folembray, le roi lui accordait, à lui et à ses partisans, amnistie pleine et entière pour le passé; trois places de sûreté pour six ans, Châlon-sur-Saône, Seurre et Soissons; le gouvernement de l'Ile-de-France, avec distraction du gouvernement de Paris; des sommes enfin qui, soit pour l'acquittement de ses dettes, soit pour l'accroissement de sa fortune, ne montaient pas à moins de 3,580,000 livres du temps (12,888,000 francs d'aujourd'hui). Il obtenait en outre pour son fils, M. d'Aiguillon, la duché-pairie. On s'indignait que Mayenne obtînt non-seulement impunité, mais récompense pour les maux dont il avait accablé le royaume, et pour le meurtre de Henri III, dans lequel la voix publique l'accusait si hautement d'avoir trempé, que pour le garantir des poursuites de la justice, Henri fut obligé d'insérer un article exprès dans l'édit de Folembray, et d'écrire à la reine Louise, veuve de Henri III, une lettre dans laquelle il la suppliait, au nom de la France et des dangers publics, de se désister de ses poursuites. Aussi le Parlement de Paris refusa-t-il d'abord d'enregistrer l'édit, et ne céda-t-il qu'à trois jussions réitérées du roi, le 9 avril 1596. Mais Henri pensait, avec les hommes les plus sages et les plus expérimentés du temps, qu'au moment où la France épuisée

faiblissait dans la guerre contre l'Espagne, on ne pouvait payer trop cher la soumission du chef de la Ligue, et le retrait du gouvernement de Bourgogne, placé sur les frontières et dans le voisinage des possessions espagnoles. De plus, le duc ramenait sous l'obéissance de Henri quatre chefs ligueurs, les marquis de Villars et de Montpezat, ses deux beaux-fils; Lestrange, gouverneur du Puy-en-Velay; La Severie, gouverneur de la Garnache en Poitou [1]. Les événements qui suivirent justifièrent de reste les prévisions du roi et les concessions faites à Mayenne.

Dans le même mois de janvier, et par deux autres édits donnés également à Folembray, Henri traita avec le marquis de Saint-Sorlin, devenu duc de Nemours, et avec le duc de Joyeuse. Ils reconnurent tous deux l'autorité du prince, et ne durent plus agir qu'en qualité d'officiers de la couronne. Le duc de Nemours gardait le gouvernement de Montbrison en Forez, d'Ambert en Auvergne, et de quelques petites places voisines: il obtenait d'y conserver les garnisons que son frère y avait mises, avec la même solde qu'elles recevaient auparavant : il maintenait comme chefs militaires ceux qui commandaient dans ces places, à condition qu'ils feraient serment de les conserver, sous l'autorité du duc, en l'obéissance de Sa Majesté : il recevait 378,000 livres du temps (1,383,480 francs d'aujourd'hui). Quant aux Toulousains et à leur gouverneur le duc de Joyeuse, les habitants de Toulouse obtinrent l'exercice exclusif du culte catholique dans leurs murs, l'abolition pour tous les excès commis.

[1] Le texte de l'édit relatif à Mayenne dans le recueil intitulé : Edicts du roi Henry IV pour la réunion de ses subjects, Paris, 1601 in-8°, fol. 96-103 verso ; dans P. Cayet, l. VIII, p. 727-731, pour les articles publics, et p. 732 B pour les articles secrets. C'est à l'article 28 que se trouve l'énoncé de la soumission de Villars, Montpezat, Lestrange, La Severie. — Sully, Œcon. roy., ch. 151, t. II, p. 29 B. — L'exposé de l'édit de Folembray par Davila, l. XV, p. 40, contient quelques erreurs.

depuis 1589 et notamment pour l'assassinat du président Duranti, l'exemption des tailles pour cent ans. Le roi accorda à Joyeuse la charge de maréchal de France, la lieutenance-générale du Haut-Languedoc, avec des États provinciaux particuliers, et en outre 1,470,000 livres du temps (plus de 5 millions d'aujourd'hui)[1]. Par la soumission de ce chef, Henri pacifia et rattacha au royaume Toulouse, et la moitié du Languedoc qui avait jusqu'alors persisté dans la révolte. L'exemple et les sollicitations de Mayenne, les avantages qui lui étaient offerts n'auraient probablement pas suffi pour désarmer Joyeuse : il céda à la crainte de se voir abandonné. La révolte ouverte de la ville de Lautrec, l'insurrection et les injonctions des habitants de Narbonne et de Carcassonne, par dessus tout l'autorité prise dans les affaires de la province par les Parlements de Béziers et de Castel-Sarrazin, depuis leur réunion, le décidèrent à se soumettre.

Le Parlement de Toulouse, ainsi que ceux d'Aix et de Paris, interposa l'autorité politique dont les circonstances l'avaient investi pour mettre fin aux troubles, comme il s'en était servi sept ans auparavant pour favoriser la prise d'armes contre les rois Henri III et Henri IV. L'usurpation des attributs politiques par les corps judiciaires, l'appui qu'ils avaient donné à la révolte, l'erreur par suite de laquelle ils avaient mêlé le temporel au spirituel et soumis l'État à la religion, leur retour à l'ordre avant les autres corps de l'État, aussitôt après les satisfactions données à la religion et les dangers publics reconnus, sont également dignes d'observation.

[1] Le texte des traités avec le duc de Nemours et la ville de Toulouse, dans le recueil des Edicts du roi Henri IV, pour la réunion de ses subjects, du folio 103 verso au folio 114 recto, et dans P. Cayet, l. VIII, p. 731,732.— Les stipulations relatives au duc de Joyeuse, dans de Thou, Thuanus, l. CXV § 21, t. V, p. 588, et dans Sully, Œcon. roy., ch. 151, t. II, p. 30 A.

Après la soumission des Parlements, de presque toutes les grandes villes, de la plupart des seigneurs, la guerre civile étant près d'expirer, et l'unité nationale sur le point d'être complétement rétablie, le projet si longtemps nourri par Philippe II, de subjuguer toute la France, devenait une chimère, et il y renonça. Il ne songea plus qu'à conquérir une seule province frontière, la Picardie, qu'il comptait joindre aux Pays-Bas, et à occuper trois points importants. Il voulait s'assurer de Marseille, dans le Midi; de Blavet, dans l'Ouest; de Calais, au Nord. Ces villes eussent été trois portes par lesquelles il serait entré à son gré dans le royaume, comme les Anglais pendant tout le moyen-âge. De plus, il en eût fait des postes dominateurs sur la Méditerranée et l'Océan, semblables à ce que Gibraltar et Malte sont devenus depuis un siècle pour les Anglais. Enfin, de Blavet et de Calais il eût menacé sans cesse la côte d'Angleterre, et suivi contre cette puissance ses idées de vengeance et d'invasion. Chez cet homme, l'instinct de l'ambition était quelque chose de prodigieux : il n'est peut-être pas un moyen de domination dans lequel il n'ait à lui seul devancé les plus avides et les plus sagaces réunis ensemble.

En formant le projet de s'emparer de Marseille, Philippe avait tout préparé au dehors et au dedans de la ville pour assurer le succès de cette usurpation. Il avait envoyé de Gênes Charles Doria occuper le port de Marseille avec dix galères. Cette escadre devait être suivie d'une grande armée navale, qu'il avait fait équiper dans les ports de la mer de Gênes par Jean-André Doria, père de Charles, pour appuyer l'entreprise. Dans le même but, il avait enjoint à ses lieutenants de faire aux environs de Gênes des levées qui se rassemblaient maintenant, et allaient être dirigées sur la Provence. Les intelligences que Philippe II s'était ménagées dans Marseille formaient contre cette cité

un danger plus menaçant encore. Il avait gagné à son parti et à ses desseins Louis d'Aix, viguier, et Charles Casaux, premier consul. Ces deux hommes d'une adresse égale à leur audace et à leur perversité, s'étaient acquis avec la faveur du peuple une puissance absolue dans leur patrie. Ils étaient parvenus à se faire continuer cinq ans de suite dans leurs charges, et avaient converti en despotisme le pouvoir attaché à ces offices. Ils avaient banni une partie des plus notables citoyens : ils en avaient jeté un grand nombre d'autres dans les prisons, sur leur refus ou leur impuissance d'acquitter les contributions arbitraires et excessives qu'ils leur avaient imposées. Ils tenaient deux galères armées dans le port, et ils y avaient mis à la chaîne tous ceux qu'ils savaient être leurs ennemis, en leur imputant d'avoir comploté contre leur autorité : ils s'étaient débarrassés des plus redoutables par la mort. Ils occupaient les forteresses de Saint-Jean, de Notre-Dame de la Garde, de Saint-Victor, la porte d'Aix, la porte Royale, un fort enfin nouvellement bâti à l'embouchure du port, nommé la Tête de More, et servant de citadelle à la ville. Ils avaient à leur solde un corps nombreux de troupes, infanterie et cavalerie. Ils ne sortaient qu'entourés d'une escorte de gardes, portant leurs couleurs, armés de mousquets chargés. Pendant cinq ans, ces moyens de terreur avaient suffi pour assurer leur pouvoir, sans qu'ils eussent besoin de recourir à aucun support étranger, ni de rien céder de leur pleine indépendance. Mais depuis le déclin de la Ligue dans le Midi, en 1595, et depuis l'envoi du duc de Guise et de Lesdiguières en Provence, ils avaient craint de se trouver faibles contre leurs ennemis intérieurs, concertant leurs efforts avec les lieutenants du roi pour les renverser. Ils avaient alors abandonné la Ligue pour passer au parti espagnol. Après avoir tiré de Philippe II des assurances de

protection, de sauvegarde, d'accroissement de fortune, ils s'étaient donnés pleinement à lui, avaient promis de lui livrer Marseille, et à partir du mois de décembre 1595 avaient frayé chaque jour la voie à son usurpation. Ils avaient mis les galères de Charles Doria dans le port. Ils avaient logé douze cents soldats espagnols aux maisons du baron de Meoilhon, situées sur la rive au-delà du quai, près de la muraille, et pratiqué dans la muraille une porte, près le plan Forniguier, qui leur permettait d'introduire à toute heure les étrangers dans la ville.

Pour proclamer la royauté de Philippe II, ils n'attendaient plus que la favorable issue de deux événements qu'ils comptaient voir s'accomplir sous peu de jours. D'un côté, ils essayaient de se réconcilier avec une partie de ceux qui s'étaient montrés jusqu'alors hostiles à leurs desseins, et ils leur prodiguaient les promesses et les séductions : s'ils parvenaient à les gagner, ils comptaient abattre tellement le crédit de ceux qu'ils prévoyaient devoir s'opposer à leur entreprise, qu'au moment où ils feraient crier dans la ville *Vive Philippe!* et feraient arborer ses armes, il ne se trouverait personne en état de leur résister. D'un autre côté, ils attendaient de moment en moment l'arrivée de la flotte et de l'armée espagnoles, parties d'Italie : ils espéraient que l'approche de ces forces, en intimidant la population, dénouerait à leur avantage l'intrigue de la réconciliation, et donnerait en même temps à la force militaire qu'ils s'étaient créée dans l'intérieur de la ville un ascendant irrésistible. Ces mesures se prêtaient un si mutuel et si formidable appui, que les relations contemporaines disent : « Par raison humaine, ils pouvaient » desmembrer Marseille de l'Estat. » Cette grande cité toucha donc au moment de subir le joug espagnol.

Les desseins de Philippe II furent ruinés, les préparatifs de Louis d'Aix et de Casaux furent confondus, par

l'un de ces actes hardis, continuant noblement ceux auxquels venait de se porter la bourgeoisie de Lyon, de Paris, de Beaune, et par l'entreprise du duc de Guise renouvelée de celle du roi pour l'occupation de Paris. Les citoyens partisans du roi et de la cause nationale dans l'intérieur de Marseille, les bannis au dehors s'employèrent et contribuèrent également à conjurer le péril qui menaçait leur patrie. L'avocat Bausset, l'un des bannis, devint l'un des principaux ouvriers de cette grande entreprise. Or, quand on observe qu'il était frère du capitaine Bausset, lequel partageait le commandement du château d'If avec le toscan Pesciolini; quand on voit plus tard l'un des trois chefs de la conjuration s'adresser d'abord à ce dernier, l'on ne peut douter que les agents du grand-duc de Toscane n'aient eu les yeux ouverts sur l'imminence du danger, n'aient donné d'utiles avis aux partisans de la Ligue française, n'aient apporté leur part à la résistance. Le duc de Guise, après quelques tentatives inutiles sur Marseille, avait tourné exclusivement ses armes contre d'Epernon et le duc de Savoie. Il réservait une attaque contre Marseille, pour le temps où il pourrait y employer ses forces sans partage, après avoir au préalable accablé ces deux ennemis. Les bannis vinrent le solliciter de s'employer sans délai à la délivrance de leur ville. Ils lui représentaient que le moindre retard le mettrait aux prises non plus avec Louis d'Aix, Casaux et leurs complices, mais avec Philippe II et toutes les forces d'Espagne. Ils lui exposaient avec chaleur que la bourgeoisie gardait aux deux tyrans une haine implacable; que si elle ne hasardait rien en ce moment pour sa délivrance, c'est qu'elle se trouvait à la fois en butte aux coups des duumvirs, à l'attaque des galères espagnoles ancrées dans le port, à la menace de la flotte espagnole mouillant dans le voisinage, sans espoir de secours du côté du parti royal;

que dès qu'elle verrait paraître les troupes du roi, luire l'espoir de s'affranchir, elle s'armerait et briserait le joug; que le duc devait feindre une expédition au loin; s'approcher cependant en secret de Marseille avec un secours, et instruire les bourgeois zélés pour la liberté publique du moment où il arriverait dans le voisinage. En même temps que les bannis lui adressaient ces sollicitations, il recevait des principaux seigneurs et de la noblesse du pays l'offre de l'aider dans les opérations militaires.

Il entra dans ces idées, y subordonna ses plans, et résolut une prompte tentative sur Marseille. Dès-lors le duc au dehors, les chefs de la Ligue française au dedans, travaillèrent avec une ardeur rivale au succès de l'entreprise. Des mouvements royalistes éclataient dans plusieurs villes de la Provence. Guise arrêta de les seconder, et de faire servir ces petites expéditions à l'exécution de son principal projet. Par son ordre, le comte de Carces conduisit, au commencement de février 1596, quelques troupes vers Martigues et la Tour-de-Bouc, qui capitulèrent. De Croze mena dans la direction contraire un autre détachement contre Grasse : cette ville et sa citadelle jusqu'alors occupées par le duc de Savoie, se rendirent également. Guise suivit de près ses lieutenants, se rendit à Toulon avec le gros des forces royales, et commença l'attaque des places environnantes. C'était le moyen de cacher son dessein sur Marseille, d'inspirer à Louis d'Aix et à Casaux la confiance qu'ils n'étaient pas menacés, et il y réussit pleinement. A peine arrivé à Toulon, il fut joint par les représentants de la Ligue française, et instruit des décisifs progrès que la conjuration pour la liberté publique venait de faire à Marseille. L'avocat Bausset lui apporta les ouvertures et les promesses du capitaine Libertà. Pierre de Libertà descendait de l'une des familles nobles qui avaient combattu en Corse la

tyrannie des Espagnols et des Génois, et dont plusieurs étaient venues chercher un asile en France. Sa vieille haine était aiguillonnée par les dangers de la situation présente, et il avait résolu, avec son frère et ses amis, de ne pas se laisser assujétir à la domination espagnole, dans sa nouvelle patrie. Il s'était ouvert d'abord de son dessein au toscan Pesciolini, qui par l'intermédiaire du capitaine Bausset, son collègue, avait mis Libertà en rapport avec l'avocat Bausset[1]. Ce dernier l'avait affermi dans sa résolution, et avait concerté avec lui les moyens de l'exécuter. Libertà commandait à la porte Royale de Marseille. C'était un ouvrage de fortification, une espèce de citadelle, garnie de trois portes successives, dont la dernière donnait sur la campagne. Libertà offrait de livrer cette porte, par où l'on pouvait faire entrer autant de gens de guerre que l'on voudrait pour remettre la ville sous l'obéissance du roi. En même temps, le président Bernard, intendant de la justice dans la ville au nom de l'Union, mais ferme partisan de la Ligue française, manda au duc de Guise qu'il pouvait accepter avec une entière confiance les propositions de Libertà, et qu'au jour où il conduirait les troupes royales sous les murs de Marseille, il trouverait toute une classe de la bourgeoisie prête à lui donner la main.

Sur ces assurances, le duc de Guise prit, le 10 février, engagement par écrit avec Libertà. Le capitaine stipulait que Marseille conserverait son gouvernement communal, ne serait régie que par ses magistrats municipaux, ne serait occupée et gardée que par sa milice bourgeoise. C'était une garantie contre deux tentatives faites par le pouvoir, depuis 1566, pour donner des gouverneurs à

[1] Galluzzi, l. V, c. 6, p. 118. « Pietro di Libertà Corso, mal contento di essere stato trascurato nell'acordo fatto col Re di Spagna, » *offerì al Pescioloni tutta l'opera sua per togliere dal mondo il tiranno.* » Il s'agit de Casaux.

Marseille. Certes, cet homme avait à cœur la liberté. A l'exemple de tous les chefs de la Ligue, Libertà demanda salaire du service qu'il allait rendre, récompense proportionnée aux dangers dans lesquels, lui et ses amis allaient s'engager : la viguerie pour lui pendant un an, des charges de consuls pour les principaux conjurés, un fief noble, un évêché ou une abbaye pour l'un de ses parents, le commandement de l'un des forts de Marseille, une somme de 160,000 écus du temps. Mais on a méconnu avec injustice qu'il avait laissé le roi arbitre de ses prétentions; qu'il avait exécuté sans attendre la ratification, sans s'inquiéter si ses demandes seraient acceptées en entier ou réduites. Le duc de Guise examina et discuta ensuite de concert avec Bausset et ses officiers le plan du capitaine. Louis d'Aix et Casaux sortaient tous les jours ensemble, par la porte Royale, la seule porte de la ville restée ouverte, et allaient, entourés de leurs gardes, reconnaître les environs pour échapper aux attaques imprévues. Sur cette circonstance, Libertà proposait d'épier le moment où les deux tyrans franchiraient la porte, d'abaisser la herse qui la fermait, de leur ôter ainsi toute possibilité de rentrer , de les livrer avec leur escorte à l'attaque d'une embuscade que le duc de Guise cacherait dans les environs, et qui les mettrait en déroute. Cependant Libertà et ses amis se rendraient maîtres de la porte, et l'ouvriraient aux troupes du duc de Guise : le secours se joindrait aux habitants qui se déclareraient pour le roi: tous ensemble s'empareraient de la ville, et la remettraient en son ancienne liberté. Guise et son conseil jugèrent le projet bien combiné dans toutes ses parties, l'approuvèrent et en fixèrent l'exécution au matin du 17 février. Libertà et le président Bernard furent informés de cette détermination, et Libertà reçut en outre l'engagement du duc de Guise, par l'intermédiaire du no-

taire Duprey. Le duc de Guise, pour donner de plus en plus le change à Louis d'Aix et à Casaux, alla dans le voisinage de Toulon attaquer et réduire Hyères, Saint-Tropez, Draguignan : les habitants s'étaient montrés favorables au rétablissement de l'autorité royale, et le duc bloqua avec leur concours les citadelles de ces trois villes, devant lesquelles on s'attendait à le voir bientôt revenir. De là il conduisit ses troupes à l'attaque du château de La Garde, où le duc d'Epernon tenait une forte garnison, resserrant et menaçant sans cesse Toulon. Il commença le siége sans délai, et donna deux assauts à la place. Au moment où on le croyait tout occupé de cette entreprise, il fit plier bagage, renvoya son canon à Toulon, et marchant jour et nuit avec une extrême diligence, il arriva le 16, sans qu'on en eût le moindre soupçon et la moindre nouvelle, d'abord à Aubagne, ensuite à Saint-Julien, bourgade distante de deux lieues à peine de Marseille, où il donna rendez-vous à tout son monde pour dix heures du soir. Le même jour, la nuit venue, Libertà réunit à son logis son frère Barthélemy, les amis sur lesquels il comptait, Laurent, Impériali, de Reims, d'Hervieu, quelques autres capitaines et colonels de la ville : il leur annonça pour le lendemain matin l'exécution de l'entreprise jusqu'alors tenue secrète [1], et reçut leur promesse d'un chaleureux concours, chacun en leur corps de garde, au moment où elle éclaterait. A travers de subites difficultés, le duc de Guise exécuta ponctuellement les dispositions arrêtées à Toulon, et concertées avec Libertà et Bernard. Quoique la pluie tombât à torrent dans la nuit du 16 au 17, il amena les troupes de Saint-Julien : il posta son avant-garde composée de cavaliers en embuscade près

[1] La relation du temps, p. 8. « L'entreprise estoit si secrette qu'elle » ne se sçavoit au-dedans que par les ci-dessus nommez. » (Libertà, Bausset, Bernard, Duprey.)

de la porte Royale, et se tint lui-même plus loin avec le corps du secours, avec le gros de ses troupes. Le matin du 17, Libertà envoya de Reims au dehors s'informer si le contre-temps n'avait pas arrêté les royaux, et reçut bientôt l'assurance qu'ils étaient arrivés et prêts à le seconder. Tout présageait le succès, et semblait le garantir, quand des incidents inattendus menacèrent l'entreprise d'une ruine complète.

Louis d'Aix et Casaux furent informés, mais sans particularités, qu'il y avait complot contre eux, projet d'attaque contre la porte Royale. Le 17 le matin, un Minime venu de son couvent les avertit qu'il avait vu à deux cents pas de la ville quinze cavaliers qu'il soupçonnait être des ennemis. Sur ces avis, le viguier et le consul doublèrent leurs gardes, et s'entourèrent des plus résolus, prirent des dispositions pour faire face partout au danger, et y opposer une résistance qu'ils se flattèrent de rendre victorieuse. Louis d'Aix se chargea d'aller avec une forte escorte reconnaître les royaux et s'assurer de leurs mouvements. Casaux pendant ce temps, et contre sa coutume, resta dans la ville. Il mit sur pied toutes leurs troupes régulières et soldées : il requit en outre les Espagnols d'entrer dans la ville et de leur prêter assistance[1] : avec ces forces combinées, il devait d'une part se trouver en mesure de comprimer tous les mouvements à l'intérieur ; d'une autre, à la première menace venue du dehors, se porter sur les remparts, et repousser l'attaque du duc de Guise et des royaux. Si ces mesures préventives recevaient leur plein effet, de la tentative de délivrance il ne resterait rien : il s'agissait de pourvoir à ce redoutable imprévu. Libertà écarta le danger, en improvisant un plan d'après lequel il devait mettre dehors l'un des tyrans, et avoir la

[1] La relation contemporaine intitulée : *Discours véritable de la réduction de la ville de Marseille* en *l'obeyssance du Roy, le samedy dix-septième fevrier* 1596. Paris, J. Leblanc 1596, in-8° de 27 pages, p. 11.

vie de l'autre au péril de la sienne. Dès que Louis d'Aix eut franchi la dernière issue de la porte Royale, et se fut avancé dans la campagne, Libertà fit baisser la herse, et enferma le viguier dehors. C'était le signal convenu avec les royaux pour l'attaque de son escorte. Les cavaliers du duc de Guise, sortant de leur embuscade, la chargèrent impétueusement, la mirent en fuite, la dispersèrent en deux bandes, dont l'une se dirigea avec Louis d'Aix vers le port, dont l'autre se sauva vers la ville et y donna l'alarme. Les royaux, en la poursuivant, arrivèrent avec elle jusqu'au pied des remparts : là ils furent reçus à coups de canons et d'arquebuses, par ceux qui défendaient les murailles, et qui n'étaient pas prévenus de l'entreprise. Cette circonstance, qui surprit et effraya un moment les royaux, servit au succès du dessein. Casaux n'avait eu ni avis, ni indice, que Libertà eût fermé la porte sur Louis d'Aix, et la conduite des défenseurs des remparts le rassurait pleinement sur les dispositions de l'intérieur. Il se dirigea donc sans soupçon vers la porte Royale, convaincu qu'il n'avait qu'une attaque des royaux à repousser, et qu'il était tout-à-fait en mesure de déjouer leur tentative si elle se renouvelait. Il marchait à la tête d'une troupe considérable de ses gardes et de ses partisans armés et cuirassés: sur sa demande trois cents Espagnols venaient d'entrer dans la ville ; les autres se disposaient à les suivre [1]. C'est cette masse de forces que Libertà attaqua au début avec une poignée de douze ou quinze conjurés. Les relations contemporaines mettent dans tout leur jour, avec ses dangers, son énergie, son courage, sa présence d'esprit.

[1] Discours véritable, p. 11. « Le sieur de Libertà adverti que le » consul Casaux, à la sortie de sa maison, avoit mandé aux galleres » de mettre en terre, et de lui envoyer trois cents Espagnols pour » venir au secours de la porte Realle... et que jà lesdits Espagnols » commençoient de marcher et entrer par la porte dressée près le » Plan Fornignier. »

Elles disent : « Le sieur de Libertà, sacrifiant sa vie au service du roy et délivrance de sa patrie, n'ayant que son épée, s'avance, rencontre en tête Casaux à l'issue de la seconde porte, fend la presse de ses mousquetaires, et courageux se mêle parmi les piques, hallebardes et mousquetades. Il aborde Casaux et lui crie : Méchant traître, tu veux vendre ta ville aux Espagnols, mais je saurai bien t'en empêcher. Ces mots dits, il attaque Casaux qui avait l'épée à la main, lui donne un coup d'estoc et le terrasse. » Les gardes de Casaux qui n'avaient pu prévenir sa mort cherchent à la venger : ils se précipitent avec fureur sur Libertà. Quatre d'entre eux l'entourent et le tirent de si près qu'ils brûlent en plusieurs endroits ses vêtements. Leurs coups manquent, leurs balles s'égarent, il les attaque l'épée à la main et les met en fuite. Echappé à ce premier danger, il en trouve un autre. Le soldat le plus brave et le plus exercé aux armes de la troupe le joint, l'attaque avec un demi-pique, le blesse à la main, se dispose à redoubler et à lui porter des coups plus terribles. Si Libertà n'eût eu la prévoyance, le coup d'œil, le courage à un égal degré, il était en danger de perdre la vie. Après une lutte de quelques moments il se débarrasse de ce nouvel ennemi, et le contraint à prendre le même chemin que les quatre autres. Cependant le frère et les amis de Libertà étaient accourus à son aide : ils l'entouraient quand il se porta à l'attaque du gros de la troupe de Casaux. L'emploi de la force fut inutile. Ces soldats voyant l'un de leurs chefs par terre, l'autre en fuite, restèrent stupéfaits et immobiles, et le capitaine leur ayant promis la vie et la liberté, ils le reconnurent pour chef et s'offrirent à marcher sous ses ordres. Il put sans imprudence les recevoir dans sa troupe, parce qu'en même temps ses rangs se recrutaient et se grossissaient de moment en moment des premiers bourgeois, partisans de la

Ligne française, accourus à la nouvelle de son entreprise. A la tête de cette force improvisée, il s'empara successivement d'un corps de garde voisin, où étaient disposées les batteries; puis des diverses dépendances et des trois portes de la porte Royale : il demeura pleinement maître de cette forteresse, et la garnit de défenseurs sûrs au dedans et au dehors. Il dépêcha alors sur de rapides chevaux les capitaines Laurent et Impériali au duc de Guise, pour l'informer de la mort de Casaux, et le presser d'amener sans retard le corps du secours. Dans l'intervalle, entre le départ de ces messagers et l'arrivée du duc de Guise, Libertà eut à soutenir à la porte Royale une redoutable attaque de la faction ennemie. Louis d'Aix, en s'éloignant des murailles, s'était sauvé vers le port. L'enceinte de la ville étant très basse en cet endroit, le viguier s'était fait hisser par-dessus, avait traversé le port dans une barque, était rentré dans la ville par le côté de la mer, et avait appelé aux armes ses soldats et ses partisans. Après avoir rassemblé une troupe nombreuse, et s'être rallié au fils de Casaux, il venait à leur tête pour reprendre la porte. Mais ils furent repoussés avec vigueur par Libertà et ses amis, aidés du détachement du duc de Guise, qui peu d'instants auparavant avait mis l'escorte de Louis d'Aix en fuite. Louis d'Aix et le fils de Casaux, refoulés dans la ville, allèrent occuper l'Hôtel-de-Ville avec cinq cents hommes, tandis que Libertà introduisait le duc de Guise et le corps du secours. Les royaux commençaient à peine à entrer dans la ville, lorsqu'ils furent joints par le président Bernard et par deux mille bourgeois, que l'autorité et les exhortations de ce magistrat avaient armés pour la délivrance. Ils se mirent à la tête des troupes du duc de Guise, et allèrent avec elles attaquer l'Hôtel-de-Ville. Le siége fut rude : le duc combattant avec intrépidité au premier rang des assaillants, eut à essuyer avec eux les mousquetades,

les pierres, les pièces de bois, les feux d'artifice que les assiégés faisaient pleuvoir. Mais il les pressa si vivement que bientôt Louis d'Aix et le fils de Casaux, désespérant de la résistance, se sauvèrent en secret, et traversant le port dans une chaloupe, se retirèrent le premier au fort Saint-Victor, le second au fort de Notre-Dame-de-La-Garde. Après leur retraite, les royaux et les bourgeois eurent à forcer quatre corps-de-garde, dont un seul était défendu par plus de mille hommes armés. La résistance fut courte cependant, les soldats de l'anarchie se laissant intimider autant par les manifestations des citoyens que par les opérations militaires : tous les habitants avaient pris l'écharpe blanche, étaient accourus autour du duc de Guise, exprimaient avec une énergie terrible leur courroux contre les tyrans et leurs suppôts. Le duc, sans perdre un moment, attaqua et emporta le fort Saint-Jean, puis celui du cap de More situés sur la mer. Dès le commencement de l'insurrection, Charles Doria avait fait embarquer les douze cents Espagnols occupant la rive au-delà du quai, sur les dix galères mouillées dans le port. Aussitôt qu'il les eut rassemblés, il gagna en toute hâte la pleine mer : son départ acheva la délivrance.

En moins de deux heures, Marseille, qui était presque toute espagnole, redevint toute française. Ainsi qu'à Lyon, la révolution se fit aux cris de « Vive la liberté, » vive la France, vive le roi ! » Et rien n'était plus exact, puisque le rétablissement de l'autorité légitime affranchissait à la fois les habitants des tyrans domestiques et de la domination étrangère. Le duc de Guise, victorieux de toutes parts, employa le reste de la journée à empêcher que la ville ne souffrît aucun préjudice de cette insurrection. Le pillage n'eut lieu qu'aux maisons de Louis d'Aix et de Casaux, où les soldats et le peuple trouvèrent trois cent mille livres du temps, plus d'un million d'aujourd'hui,

que le viguier et le consul, dignes émules de Bussy-Leclerc, grands catholiques à sa façon, avaient extorqué à leurs concitoyens. Après cette exécution populaire, l'ordre fut pleinement rétabli. Le lendemain, les habitants rendirent à Dieu de solennelles actions de grâce, et procédèrent à la nomination des magistrats municipaux et des capitaines de la garde bourgeoise. Libertà, en récompense de ses services, reçut la charge de viguier et une somme de 50,000 écus : tous ceux qui l'avaient assisté dans son entreprise furent payés par d'autres charges et largesses. Les nouveaux viguier, consul et assesseurs signalèrent leur entrée en magistrature par un acte conforme aux ordres du roi, aux sages prescriptions du duc de Guise. Ils réunirent en assemblée générale les gentilshommes et les principaux bourgeois, et prirent avec eux une délibération prescrivant l'oubli des choses passées, le pardon et la remise des injures ; défendant aux citoyens de se provoquer entre eux de fait ou de parole. Tout ce qui suivit fut empreint de la même modération, de la même conciliation prudente, qui calment les passions et finissent les troubles. Deux jours plus tard, Louis d'Aix, hors d'état de prolonger la résistance, rendit le fort Saint-Victor au duc de Guise, et peu après le fils de Casaux remit le fort de Notre-Dame-de-La-Garde. Par la capitulation, ils obtinrent, eux et leurs partisans, de se retirer en toute sûreté à Gênes avec leurs biens : leur seule peine fut le bannissement. Marseille, dont l'antiquité était la moindre recommandation, tenait dès lors le premier rang entre les villes du royaume par sa grandeur, par la multitude de ses habitants aguerris, par ses richesses, par l'admirable situation de son port, qui lui donnait l'empire de la Méditerranée, le commerce de l'Afrique et du Levant. Telle était l'importance de sa réduction qu'en en recevant la nouvelle, Henri s'écria : « C'est à présent que je suis roi ! »

D'Épernon était encore en Provence à la tête d'un corps de troupes considérable ; mais il n'avait plus de point d'appui ni dans la population, ni dans les villes, ni dans l'étranger, et le duc de Guise le vainquit près de la rivière d'Argens. Après ce dernier coup, il obtempéra aux ordres du roi, portés par Roquelaure, et consentit à évacuer la Provence (24 mars 1596). Toutefois la France était tellement pressée par l'Espagne dans la guerre sur la frontière du Nord ; il était si nécessaire de réduire le nombre des ennemis qui, à l'intérieur, pouvaient occuper et distraire les forces publiques, que d'Epernon, vaincu et coupable d'un récent traité avec le roi d'Espagne, put stipuler et obtenir les conditions les plus avantageuses. Il reçut de la Provence 150,000 livres du temps pour lui, et 90,000 livres pour ses capitaines : il obtint du roi l'énorme somme de 496,000 livres, le maintien de son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge, la promesse de celui du Limosin. Par sa retraite, la Provence était pacifiée, et entièrement rattachée au corps de la monarchie. Par suite des réductions définitives, opérées depuis le mois de janvier, toute la Bourgogne, des portions du Forez, du Vélay, de l'Auvergne, la Provence entière, la moitié du Languedoc, la dernière ville du Poitou avaient été ramenées sous l'obéissance du roi. Le territoire de la France, pour être reconstitué en entier, l'unité nationale pour être complétement rétablie, n'attendaient plus qu'une partie de la Bretagne, et quatre villes de la Picardie occupées par l'Espagnol.

La faction des grands cherchant à se créer des principautés et à se rendre indépendante de la couronne, était loin d'être détruite : on la retrouve à l'œuvre quelques mois plus tard, et l'on peut suivre ses idées et ses desseins jusqu'aux temps de Biron, et même du duc de Bouillon. Mais de tous les seigneurs qui, depuis huit ans, avaient tenté de ressaisir l'indépendance féodale les armes à la

main, il ne restait plus, d'Épernon soumis, que Mercœur en Bretagne. L'insurrection de l'aristocratie touchait à sa fin, et l'on pouvait prévoir le moment où la souveraineté publique, naguère brisée, serait reformée en faisceau. D'un autre côté, les anciens parlements de la Ligue abjuraient les principes de cette faction, et adoptaient ceux que le parlement de Tours avait constamment professés pendant la grande tourmente du royaume. Dans les rapports de l'Église avec l'État, ils contraignaient le clergé à l'obéissance envers la puissance civile et l'autorité royale. Genebrard, archevêque d'Aix, ayant persisté dans la révolte contre Henri, fut déclaré par le parlement d'Aix criminel de lèse-majesté, banni à perpétuité du royaume, et ses biens confisqués au roi (26 janvier 1596). Il se sauva à Avignon : l'indulgence de Henri lui permit plus tard de se retirer dans son prieuré de Semur en Bourgogne; mais il perdit son archevêché [1]. Le besoin de l'ordre et de la paix provoquait une réaction de la Ligue contre elle-même.

[1] Pour ces huit paragraphes relatifs à la Provence, voir : 1° Les registres du pays, les mémoires contemporains dont plusieurs inédits, et les actes publics, dans Bouche, Hist. de Provence, l. X, § 14, t. II, p. 810-823. A la page 816, on trouve le texte de l'engagement contracté par le duc de Guise avec Libertà le 10 février, publié de nos jours plus complet. — 2° La narration contemporaine intitulée : *Discours véritable de la réduction, etc.* — 3° Une autre relation du temps dont P. Cayet, l. VIII, p. 717-721 donne l'extrait. — 4° Davila, l. XV, p. 50-53 à la fin du t. III. Dans l'exposé de Davila, il y a quelques erreurs, mais des détails précieux sur les préparatifs de Philippe II pour s'emparer de Marseille. — 5° Thuanus, l. CXVI, § 2, t. V, p. 592-595, et l. CXIX, § 1, p. 715. — 6° Sully, Œcon. roy., ch. 72, t. I, p. 242, et ch. 151, t. II, p. 30 A. — 7° Lettre du roi du 29 février 1596 au Connétable : cette lettre, écrite sur les premières nouvelles, contient deux inexactitudes au sujet du fils de Casaux et de Louis d'Aix : le fils de Casaux ne fut pas tué en même temps que son père, et Louis d'Aix fut traité avec humanité. Lettre du roi du 6 mars et du 7 août à M. de Libertat (sic), t. IV, p. 507, 516, 633. Il lui dit, p. 517 : « Le service » que vous nous avés faict en ceste occasion est le plus grand et » singulier que nous pouvions recevoir, non seulement de vous, mais » aussy de nul autre de nos serviteurs et subjects. »

CHAPITRE V.

Epuisement de la France. Profonde atteinte aux fortunes particulières et à la fortune publique, et désordre financier, entraînant comme conséquences l'insuffisance de l'état militaire, et pour une part considérable les revers à la guerre.

État de la France en 1596. Destruction de villes, de villages, de maisons. Dépopulation des campagnes; décadence et ruine menaçante de l'agriculture, de l'industrie, du commerce intérieur et extérieur. Misère du peuple, portée au comble par l'établissement de nouveaux impôts destinés à payer la soumission des chefs, des gouverneurs, des villes de la Ligue. Les fonds et revenus de la noblesse et de la bourgeoisie anéantis, depuis que les intérêts des créances et les fermages ont cessé d'être acquittés. — Détresse du trésor public provenant de trois causes : 1° L'insuffisance du produit de l'ensemble des impôts pour faire face aux divers services publics. Déficit annuel sur l'impôt foncier, par suite de la misère du peuple, et diminution sur l'impôt indirect. 2° La dette : chiffre de la dette, et vicieuse organisation de son paiement. 3° La mauvaise gestion et le désordre de l'état financier. — Le Conseil d'Etat et des finances, récemment réorganisé par Henri pour y remédier, trahit la confiance du roi. Les conseillers intègres s'occupent exclusivement d'affaires d'Etat et d'administration politique, et ne se mêlent pas des finances : les quatre conseillers financiers prennent part aux concussions, et font pire que leur prédécesseur François d'O. Le seul homme capable de les surveiller et de les arrêter, et en même temps de réprimer les officiers de finances, les agents du fisc, Rosny abreuvé par ses collègues de déboires et de contradictions, s'est retiré dans ses terres. — L'épuisement et les désordres financiers, qui minent le royaume à l'intérieur et le menacent d'une irremédiable décadence, réagissent en même temps sur son état militaire, et amènent en grande partie les revers qu'il essuie bientôt après. Lettres du roi à Rosny sur les désordres financiers et sur leurs effets. 1° Misérable état de l'armée en ce qui concerne sa solde et ses vivres. 2° Insuffisance des fortifications, des garnisons, des approvisionnements d'un grand nombre de villes frontières et exposées à l'attaque de l'Espagnol, dans la Champagne, la Picardie, le Boulonois. 3° Manque de fonds pour les entreprises les plus importantes et offrant le plus de chances de succès : détresse personnelle du roi et abaissement de la royauté. Le roi prévoit et annonce d'avance les funestes conséquences que cette pénurie et ce désordre doivent avoir sur les événements de la guerre.

Tandis que ces faits se passaient en Provence, le roi continuait le siége de La Fère, qui lui opposait une opiniâtre résistance. Depuis la fin de l'année 1593, jusqu'au commencement de 1595, les événements heureux s'étaient succédé presque sans interruption et sans mélange. En

1595 et dans le premier mois de 1596, les avantages l'avaient emporté sur les pertes au point de contraindre Philippe II à renoncer au projet de conquérir le royaume. Du mois d'avril 1595 au mois de septembre 1597, il y eut arrêt dans les progrès de la fortune du roi et de la pacification du royaume. La France essuya de grands revers, et tout ce que les talents et la constance de Henri avaient fait si péniblement jusqu'alors pour sa délivrance, fut remis en question. Ce retour d'adversité, cette dernière et dure épreuve eurent pour cause l'état d'épuisement presque total dans lequel se trouvaient les finances de l'État, et toutes les classes de citoyens sans exception. Le jeu de la machine politique fut menacé d'une complète perturbation : on put craindre de voir tous les services publics s'arrêter à la fois faute d'argent, et par une déplorable conséquence, les provinces frontières, si ce n'est le corps de la monarchie, devenir la proie de l'étranger.

A la mort de Henri III, la France était déjà couverte de blessures profondes par lesquelles une partie de sa force s'était écoulée. On comptait neuf villes rasées; le feu avait anéanti deux cent cinquante villages; cent vingt-huit mille maisons étaient détruites, la plupart des églises dépouillées ou démolies; les campagnes étaient dévastées par les brigandages des soldats de tous les partis, le commerce interrompu, les ateliers sans travaux; la dette publique montait à 245 millions de ce temps-là [1]. Les sept années du règne de Henri IV remplies par la guerre étrangère, et par la guerre civile étendue à toutes les provinces à la fois, avaient prodigieusement ajouté aux souffrances des villes, aux désastres de l'agriculture et du commerce, à la somme des maux qui pesaient sur les citoyens de tous les états. Les traités de la Ligue y mirent

[1] Le Secret des finances, par Fromenteau; Hist. financ. de la France, par M. Bailly, t. I, p. 284, 285.

le comble. Les contemporains ont très bien montré par quel fatal enchaînement toutes les classes étaient atteintes à la fois ; quel contre-coup déplorable les fermages des propriétaires, les contrats des créanciers avaient reçu de la détresse des paysans, de la ruine des marchands. « Les édits, traités et conventions, dit de Thou, que le roi fut obligé de faire avec les princes, les grands, les villes, les gouverneurs des places rebelles, pour rendre la paix au royaume, coûtèrent à l'État 18 millions de livres. Il fallut les imposer sur le malheureux peuple, que la guerre avait réduit à une extrême disette, et qui aurait eu un grand besoin d'être soulagé. Ces sommes qu'on exigea avec une rigueur inouïe, jointes aux impôts ordinaires, ruinèrent presque sans ressource non seulement le petit peuple, mais les familles les plus honorables, dont les fonds et les revenus se trouvèrent anéantis par la misère même où le peuple était réduit [1]. » Quand de Thou dit 18 millions de livres, il ne parle que des traités conclus avec les chefs de la Ligue jusqu'en 1596 ; de plus, il n'énonce que le chiffre rendu public de ces traités : il ne connaît pas les conditions secrètes, qui les portaient à 10 millions de plus. Lorsque ces traités furent complets, et ils ne tardèrent pas à l'être, la somme dont ils grévèrent les finances publiques fut de 32,142,000 livres du temps, plus de 112 millions d'aujourd'hui, comme les états produits par Sully l'établissent [2]. L'exécution des traités conclus avec la Ligue avait commencé deux ans plus tôt, et les effets s'en faisaient pleinement sentir en 1596.

Trente-deux ans de guerre civile avaient produit ces maux : le désordre des finances y avait mis le comble, et la mesure débordait. La détresse du trésor public prove-

[1] Thuanus, l. CXV, § 21, t. V, p. 589. De Thou dit 6 millions d'écus, ou 18 millions de livres du temps.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 151, t. II, p. 30.

nait de trois causes : l'insuffisance des impôts, la dette, la mauvaise gestion. Les impôts existants, quand bien même ils n'auraient subi aucune diminution, ne couvraient pas, à un quart près, les dépenses occasionnées par les divers services publics ; et ces impôts n'étaient pas recouvrés intégralement. Les provinces, qui dès l'abord, avaient embrassé la cause du roi, étaient épuisées et ruinées par la guerre : une partie de la population était tombée dans un dénuement qui la mettait hors d'état d'acquitter les contributions. Dans les pays récemment rentrés sous l'obéissance de Henri, les troubles avaient introduit les plus graves désordres dans la perception des revenus publics, comme dans toutes les autres parties de l'administration. Ajoutez que plusieurs villes ligueuses, Toulouse la dernière, en traitant avec le roi, avaient stipulé qu'elles seraient pour un espace plus ou moins long exemptées des tailles, et avaient ainsi restreint les versements que le trésor attendait des provinces. La misère chez les unes, les désordres et l'exemption chez les autres, avaient considérablement diminué les produits des tailles, des impôts directs. Les états de finances montrent que sur cette branche des revenus publics, le déficit annuel était de 3 millions dans un budget de 23 millions. L'impôt indirect n'avait pas moins souffert : le revenu, qu'on avait coutume de retirer des douanes et des entrées dans les ports de la Méditerranée et de l'Océan, était fort affaibli par l'interruption du commerce avec l'Espagne, les Indes occidentales et les autres Etats du roi catholique. Le négoce que l'on faisait avec l'Angleterre et la Hollande ne dédommageait pas de cette perte, parce que la navigation régulière était interrompue, et que le transport des marchandises était sans cesse exposé aux brigandages des pirates [1].

[1] Davila, l. XV, supplément au t. III, p. 76, 82. — Edicts du Roy

A la mort de François d'O, en 1594, la dette de l'État, prodigieusement accrue, montait à 315 millions environ de ce temps-là, plus d'un milliard du nôtre, à une époque où le crédit public se renfermait dans les limites les plus étroites. Depuis, les sommes forcément données aux chefs de la Ligue l'avaient encore augmentée. Le payement des intérêts de cette dette, détestablement organisé, comme nous le verrons bientôt, absorbait la plus grande partie des revenus de la France. Une autre partie, très considérable encore, des deniers levés sur la nation, au lieu d'arriver au trésor public, était détournée par la négligence, la connivence coupable, les vols des officiers de finances chargés de les recueillir. Ces agents auraient dû être ramenés à une meilleure gestion par le Conseil d'État et des finances, essayé, comme on l'a vu, en 1594, aussitôt après la mort de François d'O, formé et constitué de nouveau au commencement de 1595. Mais ce Conseil trahissait la confiance du roi et l'intérêt public. Des neuf membres dont il se composait, de Retz, de Fresne, de Schomberg, de Maisse étaient restés fidèles à la probité, puisque Henri les employa sans cesse plus tard. Mais ils s'étaient renfermés dans les affaires d'État, dans les matières d'administration politique, et ils avaient abandonné la direction et la surveillance des affaires financières aux gens de finance, aux quatre intendants. Rosny, que le roi leur avait donné pour collègue, était capable dès lors, ainsi qu'il le montra bientôt, d'éclairer, de surveiller, de contenir le Conseil, et en même temps de réprimer les officiers de finances. Mais à force de contradictions et de déboires, les intendants l'avaient contraint à quitter la place, à se retirer

pour la réunion de ses subjects. — Sully, Œcon. roy., ch. 85, t. I, p. 293. Les remises faites par Sully, pour les arrérages des tailles pendant les années 1589 et suivantes jusqu'à 1596, sont de plus de 20 millions ; ce qui pour ces sept années donne un déficit annuel de 3 millions.

dans ses domaines. Lui parti, ils avaient pris part aux péculats, et prodigieusement ajouté aux désordres qu'ils étaient chargés de détruire. Dès lors, les huit membres du conseil ne furent plus que huit incapables ou concussionnaires à brevet. Henri ne tarda pas à reconnaître l'insuffisance des uns, l'infidélité des autres, et il écrivait d'eux : « Qu'ils avaient bien encore fait pis que leur de-» vancier. » A la fin de 1595, et au commencement de 1596, Rosny resté exclus des délibérations et des décisions, ne fut employé par le roi que comme solliciteur pressant, comme commissaire actif auprès du Conseil des finances : son action se borna à ce qui regardait l'approvisionnement et la paye de l'armée qui continuait le siége de La Fère. Revêtu par le roi d'une commission particulière et de pouvoirs spéciaux pour cet objet auprès du Conseil des finances, il le pressa, le persécuta de manière à en tirer une partie des sommes nécessaires pour la continuation de l'entreprise. Il conclut aussi avec les fournisseurs un certain nombre de marchés avantageux [1]. Même dans ces attributions si restreintes, Rosny était loin d'agir avec toute liberté et toute-puissance, comme on le verra bientôt ; et il faut ajouter que dans l'ensemble des affaires publiques et des opérations, le siége de La Fère n'était qu'un point. Son action était donc très faible et très bornée, et là où sa main n'atteignait pas, c'est-à-dire presque partout, il y avait dilapidation de la richesse et ruine de la chose publique.

Telle était au commencement de 1596 la situation financière de la France, sous le rapport des deniers publics et du personnel des administrateurs. La correspondance

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 59, t. I, p. 189 B; ch. 60, p. 192, 193; ch. 63, p. 204, 205 « Près de ceux du Conseil des finances vous deviez » servir de solliciteur et de chasse-avant pour le recouvrement et en-» voy des choses nécessaires pour faciliter et advancer la prise de La » Fère. »

de Henri IV la peint énergiquement, et jour par jour. Tandis qu'il continue le siége de La Fère, ses relations avec son Conseil des finances pour obtenir ce dont il a strictement besoin, ce qui est indispensable pour faire réussir l'entreprise, forme une suite non interrompue de demandes pressantes, de reproches, d'ordres réitérés, après lesquels il n'est qu'imparfaitement obéi. Nous ouvrons cette correspondance et nous lisons :

« Le 6 mars 1596. Si je ne suis secouru d'argent bientôt pour payer les dépenses que je vous ai mandées, je me trouverai en une très grande peine; car les Suisses de Diesbach se débandent tous les jours; nos ouvrages demeurent; ma cavalerie ne peut subsister faute de payement. Toutefois j'ai avis de toutes parts que nos ennemis s'assemblent à l'entour de Mons; que le dixième de ce mois ils seront prêts à marcher, et qu'ils viennent droit à nous. Je vous prie, avec ceux de mon Conseil, de me secourir en cette occasion, qui est la plus importante qui se présentera jamais... J'oubliois à vous dire que le sieur de Buhy m'a écrit n'avoir pu être payé de la montre qui lui fut ordonnée et assignée l'année passée sur les deniers du taillon. Partant, je vous prie de faire venir les trésoriers ordinaires des guerres pour vous en rendre compte ; car ils doivent avoir reçu les dits deniers. Eclaircissez-vous en donc, je vous prie, et avertissez le sieur de Buhy de l'ordre que vous y aurez donné et de ce qu'il en peut espérer ; car il ne marchera pas sans argent, et je serois bien aise de l'avoir auprès de moi quand les ennemis se présenteront. »

« Le 8 mars. Les treize mille écus que vous m'avez envoyés sont arrivés sûrement et très à propos pour contenter notre cavalerie qui étoit à la faim, et retenir nos Suisses qui se vouloient débander, comme pour continuer nos ouvrages. »

« Le 16 mars. Il ne m'est pas possible de faire attendre plus longtemps les Suisses : principalement Diesbach et ses gens ne menacent pas moins que de ployer leurs enseignes et m'abandonner : ce qui m'arriveroit très mal à propos sur l'attente des ennemis en laquelle je me trouve, comme vous pouvez trop mieux juger. »

« Le 18 mars. J'ai nécessairement affaire des dites dix mille livres, pour satisfaire à ce qui manque du payement de mon armée du mois passé, et aux autres dépenses qui sont si pressées que je ne puis m'en passer ; qui me fait vous prier de tenir la main pour me faire envoyer promptement la dite somme... Vous savez combien je suis pressé

pour le payement de la cavalerie qui est en mon armée, pour celle des lansquenets, pour le travail qui se fait à la chaussée, et beaucoup d'autres dépenses qui sont nécessaires, et sans lesquelles ce siége ne peut être continué. Le seigneur d'Incarville vous représentera ce que je lui mande de l'état des vivres de mon armée, à quoi il est aussi besoin de pourvoir promptement. J'en écris à ceux de mon Conseil, auquel je vous prie de faire entendre l'état et les nécessités de mon armée, et tous ensemble y apporter un si prompt remède, que le mal que je prévois ne puisse arriver. »

« 23 mars. Il me reste de vous prier de tenir la main à ce qui est requis pour la nourriture de mon armée, et que vous donniez ordre qu'il soit envoyé quantité de bled et promptement, comme il est nécessaire : car il y en a si peu qu'elle ne vit qu'au jour la journée, et bien souvent les gens de guerre n'ont que demi-munition (demi-ration), et quelquefois ne reçoivent rien [1]. »

On s'indigne de voir le roi, le chef de l'État, non pas se perdre, mais s'user dans ces détails, dans ces soins d'un commis aux vivres et d'un sous-intendant des finances. Tout ce que les sollicitations de Henri, tout ce que la poursuite de Rosny purent obtenir du Conseil des finances ou plutôt lui arracher, ce fut la subsistance restreinte et la paye, souvent arriérée, mais enfin l'une et l'autre à peu près suffisantes de cette armée, depuis le commencement du mois de novembre 1595, jusqu'au 26 mars 1596. Mais à cette dernière date, le Conseil cessa de rien livrer à Rosny, de rien fournir au roi, les troupes se mutinaient, étaient sur le point de déserter, et l'entreprise aurait échoué, si le sieur de Gondy n'était arrivé dans ce moment avec une somme de 300,000 écus, produit d'un nouvel emprunt que le roi était parvenu à contracter avec le grand-duc de Toscane. Cette ressource se substitua à celles qu'on demandait en vain au Conseil des finances. Les soldats astreints à la discipline et aux travaux militaires, furent retenus dans leur camp pendant tout le temps que l'exigea

[1] Lettres missives, t. IV, p. 514, 515, 519, 531, 535, 542. L'orthographe seule a été changée.

l'intérêt public, pendant près de sept mois. Les contemporains s'accordent à reconnaître que l'état, si ce n'est entièrement régulier encore, au moins amélioré de la caisse et de l'intendance de l'armée, fut l'une des causes principales du succès du siége [1].

Mais si Henri parvint par des efforts incessants à pourvoir aux besoins de l'armée de la Fère, il fut impuissant à rétablir, et à régulariser l'ensemble des services publics, dont dépendaient pourtant la sûreté et l'intégrité du territoire, comme la bonne administration de l'État. Les garnisons des places frontières, les fortifications, le matériel et le personnel de l'artillerie, les munitions restèrent dans une misérable insuffisance qui nous mettait, au moins sur bien des points, à la merci de l'ennemi. Henri était personnellement réduit à une véritable indigence, qui ôtait à sa royauté toute dignité et tout prestige, chez une nation essentiellement vaniteuse. Le mal provenait pour moitié de la dilapidation des finances, et un acte de la volonté du prince, si énergique qu'il fût, ne suffisait pas alors pour y remédier. Il fallait que Rosny, dans une suite de grandes opérations financières, eût acquis l'expérience et

[1] Lettre missive à M. de Gondy du 26 mars 1596, et les citations en note de M. Berger de Xivrey, t. IV, p. 546, 547. « Comme vous m'avez » mandé que vous étiés chargé en partant de la partie que vous scavés, » je vous prie de me la faire délivrer promptement, *car j'en ay très » grand besoin pour payer mon infanterie...* M. de Gondy, vous parti- » ciperés à la gloire de la victoire du dict siége, qui ne peut durer » longtemps, *si vous me secourez au besoin.* » — Lettre de Gondy au grand duc de Toscane au moment de la reddition de La Fère : « On » s'est autorisé de ma venue... pour ranimer l'espérance et le cou- » rage du soldat, *sans quoi il n'étoit plus possible de retenir les mutins » qui étoient prêts à se débander...* Il est donc certain que mon arrivée » et ce que j'ai donné au roi, sont cause de la prise de cette place. » — Sully, Œcon. roy., ch. 63, p. 204, 205. « Si bien que l'abondance du » pain et des vivres que vous fistes toujours fournir à l'armée du Roy, » et la disette à laquelle s'en trouvèrent réduits les ennemys, furent » les seules causes de leur reddition. » Cette assertion, prise à la rigueur, serait inexacte.

la capacité, ainsi que l'autorité résultant du succès, qui lui manquaient encore : il fallait que Henri l'élevât peu à peu en puissance et en dignité avant de lui confier la direction des deniers publics, où il devait trouver pour contradicteurs et pour ennemis tout ce qu'il y avait de puissant dans le royaume. Voici sur ces différents points les renseignements que fournissent les lettres du roi.

Relativement à l'état de la ville de Metz, il écrit :

« 8 mars 1596. Vous verrez par les lettres du sieur de Sobole et celle des habitants de la ville de Metz ce qu'ils me représentent touchant la garnison de la dite ville, et l'opinion qu'ils ont de l'établissement de l'imposition pour laquelle j'ai envoyé le sieur de Bussy par delà ; en quoi j'estime qu'il pourra se présenter beaucoup de difficultés... D'autant que les moyens qui peuvent provenir des dites impositions ne sont présents, et que les soldats qui sont en cette garnison ne peuvent être entretenus d'espérance, attendu la nécessité en laquelle ils sont, qui a contraint le sieur de Sobole à vendre partie des bleds du magasin de la dite ville. Je vous prie de faire que ceux de mon Conseil qui sont à Paris trouvent jusqu'à cinq ou six mille écus, pour envoyer promptement à Metz pour la dite garnison [1]. »

Au sujet de la ville de Guise et des autres places situées sur la frontière de Picardie, il ajoute :

« 21 mars. J'ai trouvé ces villes de frontière en très mauvais état, parce que l'on n'emploie rien aux fortifications, et que les gens de guerre, tant de cheval que de pied, ne sont pas payés ; de sorte que les soldats quittent leurs gardes et leurs compagnies, *lesquelles sont déjà si foibles qu'il y en a plusieurs où il n'y a pas vingt-cinq et trente hommes, au lieu de cent dont elles doivent être composées. De sorte que je crains qu'il en arrive inconvénient; et pareillement de celles de Champagne qui sont encore en plus mauvais état.* Partant, je vous prie de faire délivrer au trésor de l'extraordinaire des guerres les assignations que vous avez destinées au payement des dites garnisons, et, s'il est possible, faire que l'on avance quelques sommes sur icelles pour les départir, afin d'empêcher ce débandement, lequel advenant, serait inévitable, *dont s'en suivra la ruine de mes affaires*,

[1] Lettres miss., t. IV, p. 521. Nous ne changeons dans ces extraits que l'orthographe.

car je ne puis être partout, et quand mes ennemis me tiendront d'un côté, *ils m'auront bientôt enlevé une place de l'autre.* Dont je vous confesse être en extrême peine, à laquelle je ne puis remédier qu'en payant les dits gens de guerre [1]. »

Voici enfin le tableau qu'il présente de la situation financière générale du royaume :

« 15 avril, à Rosny. Je vous jure avec vérité que toutes les traverses que j'ai subies jusqu'ici ne m'ont pas tant affligé et dépité l'esprit que je me trouve maintenant chagrin et ennuyé de me voir en continuelles contraditions avec mes plus autorisés serviteurs, officiers et conseillers d'État, lorsque je veux entreprendre quelque chose digne d'un généreux courage et de ma naissance et qualité, à dessein d'élever mon honneur, ma gloire et ma fortune, et celle de toute la France, au suprême degré que je me suis toujours proposé. Ayant écrit à ceux de mon Conseil des finances comme j'avois un dessein d'extrême importance en main, où j'avois besoin qu'il me fût fait un fonds de 800,000 écus, et partant, les priois et conjurois, par leurs loyautés et sincères affections envers moi et la France, de travailler en diligence au recouvrement certain de cette somme, toutes leurs réponses, après plusieurs remises, excuses et raisons pleines de discours embarrassés dont les uns détruisoient les autres, n'ont eu finalement autre conclusion que des représentations de difficultés et impossibilités. Voire ils n'ont pas craint de me mander que tant il s'en falloit qu'ils me pussent fournir une si notable somme, qu'ils se trouvoient bien empêchés à recouvrer les fonds pour faire rouler ma maison. Cela m'afflige infiniment, voire me porte quasi au désespoir, et m'aigrit de sorte l'esprit contre eux, que cela m'a fait absolument jeter les yeux sur vous, sur les assurances que vous m'avez souvent données d'avoir le vouloir et le pouvoir de me bien servir en cette charge, et m'a remis en mémoire ce que vous me dites à Saint-Quentin des grands divertissements qui avoient été faits depuis la mort de M. d'O, de notables sommes de deniers provenues des aliénations que l'on a faites de mes aides, gabelles et autres revenus. Ce qui m'ayant donné l'envie de m'en éclaircir davantage, j'ai bien encore appris d'autres plus que vous ; car on m'a donné pour certain, et s'est-on fait fort de le vérifier, que ces huit personnes que j'ai mises en mes finances ont bien encore fait pis que leur devancier, et qu'en l'année dernière et la présente, que j'ai eu tant d'affaires sur les bras faute d'argent, ces messieurs-là, et cette effrénée quantité d'intendants qui se sont fourrés

[1] Lettres missives, t. IV, p. 540.

avec eux par compère et par commère, ont bien augmenté les grivelées, et, mangeant le cochon ensemble, *ont consommé plus de quinze cent mille écus, qui étoient somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France*, en payement de vieilles dettes par eux prétendues.

» Je veux bien vous dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant jugez si je mérite d'être ainsi traité ; si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies; que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de richesse et d'opulence, et si vous n'êtes pas obligé de me venir assister loyalement, comme je vous en prie [1]. »

La misère, c'est le mot, la misère scandaleuse à laquelle le roi est réduit n'est que le signe d'un effroyable désordre ; tous les services publics sont en souffrance, à commencer par celui de la guerre. Les vols des financiers, les concussions de quelques gouverneurs dont on va voir un triste exemple, favorisés par l'incapacité et la mollesse des serviteurs demeurés fidèles, laissent l'État sans force, et une partie de nos villes frontières sans défense contre l'invasion espagnole. A cet égard les craintes de Henri sont pro-

[1] Lettres missives, t. IV, p. 565-568. Tous les faits énoncés dans cette lettre, toutes les idées, tous les sentiments sont incontestablement de Henri IV : la forme seule et le style en quelques parties ne sont pas de lui. Marbautt, ennemi de Sully, qui l'accuse plus d'une fois d'avoir supposé des lettres du roi, en reconnaissant que celle-ci était de Loménie, reconnaît en même temps qu'elle était du roi pour le fond (Remarques sur le chapitre 63 de l'édition originale, p. 26 A.). En effet Loménie, admis à la plus familière intimité du roi, a dans cette circonstance comme dans vingt autres, écrit sous sa dictée, reproduit exactement ses pensées, et se borne à donner à ses phrases un tour un peu différent. S'il y avait une discussion à élever sur cette lettre, ce ne serait par sur son authenticité quant au fond, c'est-à-dire quant à ce qui est exclusivement important, mais bien quant à sa date.

phétiques, et déplorablement justifiées par les événements.

Ces dangers de la France, qui appelaient impérieusement une réforme dans l'état financier et dans l'état militaire du royaume, n'auraient pu être conjurés qu'au cas où ses alliés lui auraient donné une assistance qu'ils lui refusaient depuis quatorze mois. Il aurait fallu que la Hollande et l'Angleterre envoyassent chacune une armée, qui jointes au contingent que la France pouvait fournir en dehors de l'armée occupée au siége de La Fère, auraient retenu et combattu l'armée espagnole dans la Flandre ; auraient préservé de l'invasion nos provinces et nos villes frontières. Cette aide la France ne l'obtint pas. La Hollande se borna au secours de deux mille hommes et au subside pour la solde de deux mille autres, qu'elle nous avait précédemment accordés, et qui lui avaient valu l'animadversion d'Elisabeth et de ses ministres. Dans ses rapports militaires avec l'Espagne, elle se tint sur la défensive : elle ne fit aucun grand armement, elle n'attaqua pas. Quant à l'Angleterre, elle persista dans l'abandon calculé où elle nous avait laissés l'année précédente. Le résultat de cette conduite de nos alliés nous exposait à des revers, et ces revers à leur tour devaient engendrer dans l'avenir des dangers pour la Hollande et l'Angleterre : il y avait solidarité dans la fortune des trois peuples. Le 26 février 1596, notre secrétaire d'État pour les affaires étrangères, Villeroy écrivait : « Nous » avons advis de toutes parts que les ennemis se préparent » à attaquer quelque place. En quoi nous sommes très » mal assistés de nos voisins, lesquels se reposans, se » maintiennent à l'ombre du feu qui nous consume, sans » appréhender davantage le bien ni le mal qui leur en » peult arriver [1]. »

[1] Lettre de Villeroy à Du Plessis, dans les Mém. et Corresp. de Du Plessis-Mornay, t. VI, p. 461.

CHAPITRE VI.

Dernières ressources ramassées par Philippe II. Revers de la France dans la guerre contre l'Espagne : perte de Calais, de Ham, de Guines, d'Ardres. Prise de La Fère par le roi. Licenciement forcé de l'armée royale, les frontières partout couvertes. Proposition féodale des seigneurs : leur parti et le parti protestant contenus. (Janvier-août 1596.)

Les exactions auxquelles Philippe II a soumis tous les pays de sa vaste domination depuis deux ans, lui fournissent, au commencement de 1596, des ressources financières qui lui permettent de former de grands armements sur terre et sur mer, de reprendre avec une nouvelle vigueur les hostilités contre la France, l'Angleterre, la Hollande; mais ce sont les dernières ressources de sa monarchie. — L'archiduc Albert d'Autriche, nommé par lui gouverneur des Pays-Bas espagnols, succède à Fuentes, prend le gouvernement et la conduite des armées le 13 février 1596. Il paie l'armée espagnole, et y rétablit momentanément la discipline (mars) Il arrête avec son conseil de guerre le plan de campagne. Il résout de tenter de sauver La Fère, en introduisant des secours dans la place, et en arrachant le roi de ce siége, par l'attaque des villes frontières de la Picardie et du Boulenois. Il jette un secours dans La Fère, mais ce secours est faible, et le roi ajoute à ses travaux d'investissement de manière à empêcher la place d'en recevoir de nouveaux. — Précautions prises par Henri pour mettre nos principales villes en état de repousser les attaques. Il prescrit les mesures nécessaires pour que Calais ait des moyens suffisants de défense. Malheureusement ces ordres ne sont pas exécutés, et la ville manque d'une partie des ressources qui l'auraient mise à l'abri de toute insulte : avidité et imprudence du gouverneur Bidossan. De Rosne, instruit de ces circonstances, décide le conseil espagnol à tenter la conquête de Calais. — Le roi suit attentivement les mouvements de l'armée espagnole, et déjoue ses projets contre Abbeville et Montreuil; mais ses lieutenants n'opposent aucun obstacle à sa marche et à ses attaques. — De Rosne conduit une division devant Calais le 9 avril, enlève les abords de la place, le pont de Nieulet et le Risban, et est joint bientôt par l'archiduc Albert et le gros de l'armée espagnole : ils commencent le siége (11 avril). Vaine tentative de la flotte hollandaise et des lieutenants du roi, Saint-Paul, Belin, Montluc pour introduire des secours dans la place (13 avril). Les Espagnols emportent le faubourg du Courgouet, et s'établissent au pied des remparts. Le roi quitte le camp de La Fère, et se porte avec un corps d'armée à la défense de Calais (15 avril). Avant son arrivée, l'armée espagnole prépare une grande attaque : lâcheté des habitants, de la garnison, du gouverneur : ils rendent la ville à l'archiduc sans avoir soutenu un seul assaut : Bidossan, la garnison, une partie des habitants se retirent dans la citadelle (17 avril). Le roi, arrivé le 18 à Abbeville, y reçoit cette nouvelle. — Plan admirable de Henri pour réunir vingt sept mille hommes, fournis par la France, l'Angleterre, la Hollande contre l'armée espagnole, défendre contre ses attaques la citadelle de Calais, lui arracher la ville

ou l'y accabler. Les Hollandais et Maurice lui ont donné précédemment la promesse de leur concours. Il envoie Sancy en Angleterre pour presser Elisabeth de lui prêter un moment les seize mille hommes rassemblés par elle à Douvres. Il dépêche un exprès à Bidossan et à la garnison pour les informer qu'ils seront secourus, et pour leur défendre, sur peine de la vie, de rendre la citadelle (18 avril). Ses efforts inouïs, sa marche par mer et par terre, d'Abbeville à Boulogne, pour rassembler des forces et réaliser son dessein : il court deux fois danger de la vie (18 21 avril). De Boulogne, il envoie à Bidossan un renfort de soldats d'élite, avec une immense quantité de vivres, de munitions, d'outils (23 avril). Campagnol, chef du secours, change les dispositions de Bidossan et de la garnison, et leur inspire la résolution de défendre la citadelle à toute extrémité. Le roi assigne rendez-vous aux Anglais et aux Hollandais qu'il attend à trois lieues de Calais, pour aller de là attaquer l'armée espagnole. — Elisabeth déclare à Sancy qu'elle ne prêtera son armée à la France que sous condition que le roi lui abandonnera Calais reconquis par l'effort des deux puissances : elle envoie Sidney porter à Henri la même déclaration : refus de Sancy et du roi : Henri tente mais en vain, de faire renoncer Elisabeth à cette exigence. Par l'ordre de la reine, les forces anglaises restent stationnaires et immobiles dans le port de Douvres. Les Hollandais de leur côté, soit lenteur dans leurs préparatifs et leur marche, soit crainte d'Elisabeth, n'envoient pas à Henri un seul des quatre mille soldats qu'ils lui ont promis. — Henri, hors d'état d'attaquer avec ses seules forces l'armée espagnole dans Calais, attend et espère un changement de dispositions et de conduite chez ses alliés, et songe en attendant à jeter de nouveaux secours dans la citadelle. De Rosne et Albert préviennent ce changement et ces secours, en donnant l'assaut à la citadelle. Les assiégés repoussent deux fois victorieusement les ennemis : à une troisième attaque, les Espagnols s'emparent de la brèche : remarquable et désastreux incident de la fin de la résistance. Massacre d'une partie de la garnison, captivité du reste, les Espagnols maîtres de la citadelle : butin qu'ils font dans Calais (24 avril). Après la prise de cette ville, ils font successivement la conquête de Ham, de Guines, d'Ardres. — Le roi après avoir réduit La Fère à capituler le 16 mai, y entre le 22. Cette conquête balance en partie les revers de la France : Henri en fait ressortir l'importance. Dans l'armée et dans l'ordre civil, une partie des chefs de la nation reprennent courage et confiance pour l'avenir dans la continuation de la lutte contre l'Espagne : ce retour viril ne pénètre pas sur-le-champ dans toutes les classes de la nation. Le roi cherche à fortifier les sentiments mâles et courageux par la punition des officiers, et particulièrement de Belin, qui cette année et la précédente ont donné l'exemple de la lâcheté. Il songe à se servir de l'armée naguère employée au siége de La Fère pour la reprise des villes conquises par l'Espagnol. Licenciement forcé de cette armée par manque d'argent : corps d'armée maintenu sous le drapeau : les frontières garanties sur tous les points du royaume. La diversion faite aux attaques contre la France par la guerre que l'archiduc Albert porte sur le territoire hollandais, les pertes essuyées par son armée au siége de Huist, la mort de de Rosne viennent en aide au roi et au royaume (août). L'opinion publique ne se rend un compte suffisant ni de cette diminution de la force militaire de l'Espagne, ni des soins et des efforts du roi, partout heureux, excepté sur un point. Les partis en le voyant contraint de congédier ses troupes au moment où il aurait le plus d'intérêt de les retenir, jugent sa fortune abaissée sans retour et s'agitent d'un bout de la France à l'autre. Proposition féodale des seigneurs dans Saint-Quentin : le roi déjoue les desseins de cette faction. Intrigues et actes hostiles des chefs du parti protestant : agitation parmi les réformés, et projets de scission mis en avant dans l'assemblée de Loudun. Patriotique

et utile intervention de Du Plessis-Mornay. Henri envoie des députés aux réformés, traite avec eux, prévient une rupture et une révolte à main armée (20 juillet 1596).

Les exactions auxquelles Philippe II avait soumis ses peuples en 1594, les sommes auxquelles il avait taxé les banquiers espagnols, italiens et flamands, ses sujets, ne lui avaient fourni que des rentrées insuffisantes en 1595[1]. Mais ces mesures fiscales, après avoir fait attendre longtemps leurs effets, les produisirent au commencement de 1596, et procurèrent pour le moment à Philippe des ressources financières considérables. Il avait en main l'argent nécessaire pour faire de nouvelles levées, payer ses armées de terre et y rétablir la discipline, préparer de formidables armements maritimes, lutter avec vigueur contre la France et la Hollande, menacer l'Angleterre d'une invasion. Mais il avait tiré en même temps de ses peuples les dernières ressources qu'ils pouvaient lui fournir. Si, dans les deux années qui allaient suivre, il ne prenait pas à la guerre un ascendant marqué sur ses ennemis, s'il ne leur infligeait pas quelques-uns de ces revers qui ne se réparent pas, il devait lui-même, au milieu de l'épuisement de sa monarchie, se trouver contraint d'accorder à ses adversaires une paix sans aucune satisfaction pour son ambition, sans compensation pour l'Espagne, après les ruineux sacrifices auxquels il l'avait condamnée.

Il avait investi du gouvernement des Pays-Bas le cardinal archiduc Albert, prince de la branche allemande de la maison d'Autriche et frère d'Ernest, auquel il destinait la main de sa fille Claire-Eugénie, quand le pape aurait relevé le cardinal de ses vœux. Par son ordre, Albert avait

[1] Pour les levées d'argent ordonnées par Philippe II en 1594, voir le tome I, p. 577 : pour l'état de gêne où il restait en 1595, à la fin du siége de Cambrai, voir le tome II, p. 112, 118.

quitté l'Espagne au mois de septembre 1595. Après avoir séjourné à Gênes, traversé le Milanez et la Savoie, où il avait fait partout des levées de soldats et ramassé de l'argent, il était arrivé, au mois de janvier 1596, dans le Luxembourg. Le 11 février, il avait fait son entrée solennelle à Bruxelles : deux jours plus tard, il avait été reconnu pour gouverneur dans l'assemblée générale des États des provinces restées soumises à la domination espagnole, et il avait pris le commandement que lui avait remis le comte de Fuentes. Il arrivait avec une escorte de grands seigneurs, mille chevaux, un nombre considérable de gens de pied, et quatre millions de florins. Durant le premier mois de son administration, il employa activement ses soins et l'argent qu'il apportait à satisfaire de leur solde les troupes espagnoles et italiennes, et à raffermir parmi elles l'ordre et la discipline que Fuentes avait rétablies pour quelques mois, mais qu'il n'avait pu maintenir jusqu'au bout. Au milieu du mois de mars, Albert se trouva en mesure de reprendre avec elles les opérations militaires, et de recommencer la lutte contre la Hollande et la France. Après avoir distrait une partie de ses forces pour tenir tête aux Hollandais, il conduisit contre la France une armée de vingt et un mille soldats. Il agita et arrêta, avec les officiers formant son conseil de guerre, le plan de la campagne qui allait s'ouvrir. Ils convinrent avant tout de chercher à sauver La Fère. Ils parvinrent à y jeter un secours le 13 mars sous la conduite de Basta. Mais d'une part le secours était faible; d'une autre, le roi ajouta à ses travaux d'investissement, de manière à empêcher la garnison de recevoir désormais de nouveaux renforts, de nouveaux vivres : la résistance n'était donc prolongée que pour bien peu de temps. Albert et ses généraux résolurent alors d'attaquer quelques-unes des principales places de la Picardie et du

Boulenois : leur calcul était ou qu'ils contraindraient le roi à marcher au secours de ses possessions menacées, et l'arracheraient ainsi au siége de La Fère ; ou bien que, par la conquête de ces villes, ils compenseraient la perte de La Fère, et maintiendraient la supériorité que les Espagnols avaient acquise l'année précédente sur ce théâtre de la guerre [1].

Le roi, dans la pénurie du trésor dont sa correspondance vient de nous présenter le tableau, dans l'obstacle qu'opposaient à de plus larges dépenses les malversations des financiers, plus encore que l'épuisement des peuples ; dans la nécessité où il se trouvait d'appliquer à la continuation du siége de La Fère la plus grande partie des ressources disponibles, avait été contraint de choisir entre les villes sans importance, et celles qui défendaient réellement le territoire, et parmi celles-là même de distinguer encore entre les plus et les moins menacées. Il avait pu donner aux plus exposées, à Montreuil, Ardres, Boulogne, Saint-Quentin, des augmentations considérables de fortifications, de garnisons, d'artillerie, de munitions. La suite des événements montre la justesse de ces prévisions, puisque l'ennemi projeta l'attaque de Montreuil et assiégea Ardres [2]. Deux motifs l'avaient détourné d'accorder à Calais ces accroissements de défense. Personne dans son conseil n'avait supposé que les Espagnols attaquassent Calais : la place, fortifiée à la fois par la nature et par l'art, avait passé jusqu'alors pour imprenable dans l'opinion des Espagnols aussi bien que des Français. Déjà défendue par elle-même, elle semblait devoir être pro-

[1] P. Cayet, l. VIII, p. 733-735.— Thuanus, l. CXV, § 19, et l. CXVI, § 3-6, t. V, p. 585, 596-601. — Davila, l. XV, p. 59. — Ferreras, XV partie, t. X, seconde moitié, p. 100.

[2] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 57 ; d'Aubigné, t. III, l. IV, c. 9, p. 359, témoignent du soin avec lequel le roi avait pourvu aux accroissements de défense de ces quatre villes.

tégée par les Hollandais et les Anglais, qui n'étaient guères moins intéressés que la France à ce que Calais ne tombât pas au pouvoir de Philippe II, et ne devînt pas une menace continuelle contre eux. Nos alliés se trouvaient complétement en mesure de déjouer les tentatives des Espagnols contre la place. En effet les Hollandais avaient refait et reposé leurs troupes pendant l'hiver : Elisabeth avait à Douvres une armée de quinze à seize mille hommes, réunie sous les ordres du comte d'Essex, et une flotte prête à appareiller [1].

Ces circonstances réunies avaient amené le roi à penser que Calais resterait à l'abri d'une attaque de la part des Espagnols ; mais elles étaient loin de l'avoir jeté dans une aveugle confiance. Il n'avait pas perdu de vue que Calais était l'une des principales clefs de la France, l'un de ses remparts du côté du nord, et il avait, d'une manière absolue, pourvu à sa défense dans une proportion considérable. Si les dispositions qu'il avait prises eussent été observées, la place, selon toute apparence, serait restée à l'abri de l'effort de l'ennemi. Il l'avait pourvue d'un amas

[1] Registre des despeches faittes par M. de Villeroy, manuscrit de la Biblioth. impériale, Fonds franc. n° 3,456, fol. 4 recto. Villeroy, alors secrétaire d'Etat, ou ministre de la guerre, dans le passage suivant d'un *Mémoire* placé en tête de ses dépêches, indique les motifs de la confiance du roi dans les secours qu'il attendait, et devait attendre, de l'Angleterre et de la Hollande, pour la défense de Calais. « La royne » d'Angleterre avoit aussy assemblé une autre armée soubs la conduicte » de M. le comte d'Essex qui estoit preste à faire voile ; et MM. des » Etats, s'estant reposez durant l'hiver, pouvoient pareillement mettre » ensemble promptement de bonnes forces, pour tous ensemble se- » courir la dite ville » (Calais). — Sancy, envoyé par Henri IV à Elisabeth, dit la même chose dans le *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, imprimé parmi les mémoires d'Estat, en suite de ceux de M. de Villeroy, Paris, Lacoste, in-8°, p. 202. — P. Mathieu, l. II, p. 222, ajoute : « La royne » d'Angleterre avoit *une armée preste à Douvres... Elle estoit de quinze* » *à seize mille hommes.* » Tout cela est confirmé par les témoignages de de Thou, l. CXVI, § 6, t. V, p. 599 ; et de Davila, l. XV, t. III 2e partie, p. 59 à la fin.

considérable de vivres et de munitions : il avait ordonné aux deux ingénieurs Lanoue et Lavallière de la visiter, pour qu'on fît à ses fortifications des réparations urgentes : il avait prescrit d'y entretenir la même garnison que celle qui avait suffi à sa défense depuis trente-huit ans [1]. Notre mauvais destin voulut qu'occupé des opérations pénibles du siége de La Fère, il ne put surveiller l'exécution de ces ordres. Ni les membres du Conseil d'État et des finances chargés de ce soin après François d'O, ni le gouverneur de la ville ne tinrent la main à ce que les fortifications fussent réparées, et elles restèrent dans un état de dégradation dangereux sur deux points, du côté du faubourg du Courguet et à l'un des quatre bastions qui défendaient la citadelle, à celui construit du côté de la ville [2]. On verra plus tard les funestes conséquences de cette négligence. En ce qui concernait la force de la garnison, le gouverneur trahit d'une manière bien plus coupable les intentions et les ordres du roi. « Bidossan, dit Davila, alors gouverneur de cette place, n'y avait pas plus de six cents fantassins, garnison visiblement trop faible pour la défendre ; cet officier, soit par avarice, soit trompé comme les autres, ayant mieux aimé s'en reposer sur la force de ses remparts, que sur le nombre et la valeur de ses troupes [3]. » Ainsi pour profiter de la nourriture et de la paye de ses soldats, Bidossan avait licencié la plus grande partie de la garnison. Sa lâcheté, qu'un accès de courage au dernier moment ne couvre pas, acheva ce que

[1] Villeroy, mémoire manuscrit ci-dessus cité fol. 4 recto. « La dite » ville de Calais estoit tenue l'une des plus fortes et *des mieux munies* » du royaume. » — Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 23, 24, in 12. « On » estima le pillage à plus de quinze cents mille escus, sans y compren- » dre *une quantité prodigieuse de vivres et de munitions de guerre.* »

[2] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 62. — Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 602, lignes 19-21.

[3] Davila, l. XV, p. 58. — P. Cayet, l. VIII, p. 735 A. témoigne de même.

son avidité et son imprévoyance avaient commencé pour l'un des grands revers de la France dans cette guerre.

De Rosne s'était fait instruire en détail de toutes ces circonstances, par quelques traîtres qui entretenaient des intelligences avec lui. Il proposa le siége de Calais au cardinal Albert, et lui présenta le succès comme infaillible. Albert, tout en gardant des doutes, résolut de tenter l'exécution de ce projet. Ils convinrent entre eux qu'un corps de quatre mille hommes et une batterie seraient mis à la disposition de de Rosne, et qu'Albert le soutiendrait avec le gros de l'armée, s'il réussissait dans les préliminaires de l'entreprise. Le 30 mars, leurs préparatifs étaient terminés à Valenciennes, et l'archiduc commença le même jour l'invasion de notre territoire sur plusieurs points. Il détacha quelques-uns de ses lieutenants et un corps de quatre mille hommes, avec ordre de se rendre au Castelet, puis à Guise, et de tenter de jeter du secours dans La Fère. Il dirigea un corps de troupes vers Saint-Paul, pour frayer la route, et préparer la voie à une attaque contre Montreuil. L'envoi de ces détachements n'avait pas pour unique but ces deux entreprises : il devait détourner l'attention des Français de la tentative sur Calais. Le 4 avril le soir, de Rosne partit de Valenciennes, emmenant avec lui deux régiments : le 5, il en prit deux autres avec sept canons à Saint-Omer, et conduisit en toute diligence ces forces réunies contre Calais. En même temps, Albert suivant de près ses lieutenants, s'avança du côté de Saint-Paul, puis tourna vers Montreuil, résolu d'en faire le siége, si celui de Calais présentait de trop grandes difficultés[1].

[1] P. Cayet, l. VIII, p. 735 A « On eut advis que le duc d'Arscot, qui » menoit l'avant-garde, estoit venu loger ez environs du Castelet avec » quatre mille hommes. » — La citation de la lettre du roi à la note suivante. — Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 600. « Interea Albertus,

Dès l'entrée des Espagnols en France, le roi avait suivi leurs démarches d'un œil attentif, pénétré une grande partie de leurs projets, pris les mesures propres à les faire échouer[1]. Il avait rendu ses lignes autour de La Fère infranchissables. Dès les 6 et 7 avril, il avait envoyé le gouverneur de Picardie Saint-Paul à Abbeville : il avait fait entrer le lieutenant-gouverneur Belin à Montreuil, avec dix-huit cents hommes de la province : peu après, il tira du camp de La Fère et dirigea sur la même ville Montluc avec deux mille autres soldats[2]. Ces forces jointes à celles que ses lieutenants avaient déjà réunies, leur donnaient les moyens non-seulement de protéger ces deux places, mais de surveiller les mouvements des Espagnols et de traverser leurs desseins. Henri réussit dans tout ce qu'il avait prévu et conduit. Le détachement espagnol, destiné à secourir La Fère, ne s'approcha de son camp que pour reconnaître que l'entreprise était plus qu'une imprudence et pour y renoncer. Albert, en conduisant son armée contre Montreuil, trouva la place à l'abri de toute insulte : sa marche fut une course inutile. Mais le roi était le seul à voir clair et à pourvoir à temps. Tandis que de son camp

» Augustino Mexio cum legione sua Pauli-fanum prœmisso, subsequi-
» tur, et ad Monstrolium deflectit, si Caletum expugnatu difficilius
» videretur, castra positurus. »

[1] Lettre missive au connétable du 3 avril, t. IV, p. 553.

[2] Lettre missive au connétable du 8 avril, t. IV, p. 561. « L'advis
» que j'ay eu de l'acheminement de l'armée des ennemys vers Mons-
» treuil est confirmé par tant d'autres, que je le tiens pour asseuré.
» J'ai envoyé mon cousin le comte de Saint-Paul *à Abbeville* et le
» sieur de Belin audict *Monstreuil*, avec quinze cents hommes de pied
» et trois cents arquebusiers à cheval. Il est demeuré sur ceste fron-
» tière trois mille hommes de pied et mille chevaulx, qui sont logez
» près de Guise, *qui ont charge de jeter des vivres dans La Fère*. J'espère
» que Dieu me fera la grâce de les en empescher. *Nos gardes sont si
» bonnes, qu'ils ne peuvent exécuter leur dessein sans combattre.* » —
Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 600. « Rex, quem locum hostis peteret
» adhuc incertus, Carolum Monlucium, castrorum præfectum, Mons-
» trolium, quod peti dicebatur, cum bis mille peditum præmiserat. »

de La Fère, il devinait ainsi et déjouait la moitié des plans de l'ennemi, ses lieutenants Bouillon, Saint-Paul, Belin, qui étaient sur les lieux, n'apercevaient et n'empêchaient rien. Dupes des démonstrations calculées des Espagnols contre les autres villes, ils ne soupçonnaient même pas leur principal projet, leur projet contre Calais. Ils ne fournirent à temps aucun secours à Bidossan : ils laissèrent passer successivement sans leur faire le moindre obstacle, et de Rosne avec sa division, et Albert avec le gros de l'armée espagnole.

De Rosne, en partant de Saint-Omer à la tête de son corps d'armée, marcha avec secret et célérité sur Calais et y parut le 9 avril, à la pointe du jour. L'abord de la place était défendu par des marais impraticables, s'étendant dans le plat pays l'espace de plusieurs milles, par le Risban, par le pont de Nieulet. La grosse tour du Risban, construite à la pointe des Dunes, fermait le port du côté de la mer, et empêchait les vaisseaux d'en approcher. Le pont de Nieulet, fortifié de deux tours et d'un rempart, gardait les avenues de la place du côté de la terre ferme : il occupait la tête d'une étroite chaussée, seul chemin que l'on pût suivre pour arriver jusqu'au pied des remparts. De Rosne savait que pour s'emparer de Calais, tout dépendait de se rendre promptement maître du pont de Nieulet et du Risban, parce que sans l'un, il serait difficile de traverser le marais pour s'approcher de la place ; et que sans l'autre, l'entrée du port demeurant toujours libre, la ville pourrait recevoir de si puissants secours qu'on ne tirerait aucun avantage de la faiblesse de sa garnison. Il attaqua avec une extrême vigueur, et emporta en quelques heures le pont de Nieulet et le Risban. Dans le premier poste, il ne trouva que quarante soldats, et dans le second que soixante, sans aucun officier de marque. Ces soldats, pris au dépourvu, effrayés des décharges

de l'artillerie, privés de chefs et de toute direction, s'enfuirent lâchement vers la ville, sans donner le temps à leur gouverneur de réparer sa première et impardonnable négligence, en leur envoyant des renforts. A peine maître des deux postes, de Rosne remit en batterie les pièces qu'il y trouva, y joignit ses canons, les garnit de ses quatre mille soldats, les mit dans un état de formidable défense. Il instruisit sans délai Albert de cet heureux succès, et l'archiduc quitta précipitamment les environs de Montreuil, contre lequel il venait d'échouer, pour se porter sur Calais avec l'armée espagnole. Il ne trouva sur sa route aucun des lieutenants du roi pour lui disputer le passage, et joignit de Rosne le 11 avril. Il fit tracer son camp entre Casal-de-Mer, le pont de Nieulet et le chemin de Gravelines, s'établit lui-même dans l'église Saint-Pierre à une demi-lieue des remparts de la place, forma le siége et fortifia ses quartiers. De Rosne établit quarante canons en trois batteries : l'une de dix-sept pièces dressées au bout du port et destinées à faciliter la prise du faubourg du Courguet ; l'autre de quinze pièces du côté du chemin de Gravelines ; la troisième de huit pièces contre les deux bastions royaux, c'est à dire fortifiés à la moderne, qui flanquaient cette partie des remparts [1].

Dès que Bidossan se vit attaqué, il demanda aux Français et aux étrangers les moyens de défense dont lui-même s'était privé. Mais en laissant tomber les abords de Calais au pouvoir de l'ennemi, il les avait réduits les uns et les autres à ne lui en fournir que de faibles, avec une extrême difficulté. L'occupation du pont de Nieulet et du Risban, le redoutable appareil dont de Rosne les avait garnis rendaient impossible l'entrée des grands secours dans Calais : on ne pouvait en introduire que de très

[1] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 61-63. — Thuanus, l. CXVI, §16, t. V, p. 600-601. — P. Cayet, l. VIII, p. 735.

médiocres en bravant des périls sans nombre, en usant d'adresse autant que de courage. Depuis la fin de l'année précédente, les Hollandais avaient fait acte de bonne volonté envers la France, et acquitté au moins en partie à son égard leur dette d'alliés en lui envoyant des secours. Pendant qu'un de leurs corps de troupes servait sous les ordres de Henri au blocus de la Fère, leur flotte stationnait alors dans le port de Boulogne. Ils répondirent les premiers à l'appel du gouverneur assiégé. Entre la prise des postes avancés de Calais et l'arrivée de l'archiduc Albert, le 10 avril, leur escadre chargée de soldats et de vivres parut à l'entrée du port de Calais, et tenta d'y jeter ce secours. Mais elle fut arrêtée par l'artillerie du Risban, très-maltraitée, contrainte de prendre le large : deux chaloupes seulement parvinrent à débarquer quatre-vingts soldats avec leurs deux capitaines, au faubourg du Courguet, dont ils entreprirent la défense. Le 13, Saint-Paul, Belin, Montluc, qui avaient réuni un corps d'armée à Abbeville, l'embarquèrent à Saint-Valéry, en destination pour Calais; mais ils furent repoussés par les vents contraires, et contraints de relâcher à Boulogne. Le lendemain, jour de Pâques, les Espagnols perfectionnèrent leurs batteries. Le lundi 15, ils commencèrent à faire un feu terrible d'une part du côté du chemin de Gravelines, d'une autre au bout du port et contre le faubourg du Courguet : ils voulaient diviser ainsi les forces et amoindrir la résistance des assiégés, et ils y parvinrent. Après avoir continué le feu pendant toute la journée, le soir, à la marée basse, leurs soldats traversèrent le port ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, attaquèrent le Courguet, combattirent quatre heures à la clarté de la lune, parvinrent à chasser les Français et les Hollandais, et restèrent maîtres du faubourg. De Rosne y établit sur-le-champ une batterie de vingt-deux pièces, sur les bords mêmes du fossé de Calais. Toutes ces opé-

rations avaient été dirigées sur les points attaqués par de Rosne avec calcul et dans un but déterminé. Non-seulement la prise des faubourgs conduisait l'armée espagnole jusqu'au pied des remparts de Calais, mais elle la menait jusqu'à la partie des fortifications que de Rosne savait d'avance être la plus faible [1].

Le roi, alors qu'il ignorait encore le point de notre territoire qu'attaqueraient les Espagnols, avait cherché en France et au dehors les moyens de parer leurs coups, quelque part qu'ils se portassent. Il avait mandé au duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, de réunir quatre mille fantassins et douze cents cavaliers qu'il avait disponibles, et de les conduire sans délai en Picardie [2]. En même temps, il s'était adressé aux puissances alliées, l'Angleterre et la Hollande, pour en obtenir de prompts secours. Le 11 avril, il avait écrit à Bacon qui avait tout crédit auprès du comte d'Essex, de se concerter avec le comte, ouvertement déclaré en faveur de la France, pour décider Elisabeth à lui tendre la main dans son danger [3].

[1] Davila, l. XV, p. 62-65. — Il dit, pages 62, 63 : « De Rosne, bien » informé que les murailles *ne valoient rien du côté du faubourg,* » *résolut d'établir une batterie au bout du port...* Il résolut de faire » dresser une seconde batterie du côté de Gravelines. On composa la » batterie du faubourg de dix-sept canons, et celle du chemin de Gra- » velines de quinze. » — De Thou, l. CXVI, § 6, t. V, p. 601, témoigne de même. « Ab ea parte *muri admodum debiles erant,* nullis » munitionibus aut pomœrio firmati. Itaque vallo nihil opus fuit; sed » statim in labro fossæ dispositis tormentis pulsatio instituta. » — P. Cayet, l. VIII, p. 735 B.

[2] Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 602. « Rex Essexium rogat, ut ad » locum designatum III à Caleto leucis exscensionem faceret : eo mox » se venturum *cum IV CIↃ peditum et CIↃ II delectis equitibus* ; *quibus* » *copiis sub id à Monpenserio e Neustria* opportuno maxime tempore » adductis subnixus : » Ces troupes amenées par Montpensier de la Normandie à Boulogne le 21 avril, ont été mandées au moins dix jours auparavant par le roi, c'est-à-dire le 11 avril. En effet il a fallu au duc de Montpensier le temps de les rassembler et de leur faire faire un trajet de 70 lieues.

[3] Lettre missive du 11 avril à M. Bacon, t. IV, p. 562.

Il avait envoyé un autre message aux États-Généraux de la Hollande et au comte Maurice : il reçut peu après la réponse de Maurice, et la promesse de lui amener quatre mille hommes dans un court délai [1]. Le 13 avril, il apprit que les Espagnols attaquaient Calais. Le 15, il laissa le commandement de l'armée et la conduite du siége de la Fère au connétable de Montmorency : il partit du camp de Traversy, accompagné du régiment des gardes et de cinq cents cavaliers, et il se dirigea vers Abbeville, où il comptait trouver ses lieutenants réunis, pour marcher avec eux au secours de Calais [2].

Albert et de Rosne pressentaient tout ce que l'arrivée du roi et de son corps d'armée apporterait d'obstacle à l'exécution de leur dessein : aussi redoublèrent-ils d'efforts pour brusquer l'attaque et la prise de la ville avant son arrivée. Déjà maîtres du pont de Nieulet, du Risban, du faubourg du Courguet, ils avaient, le mardi 16, conduit toute leur artillerie dans le faubourg, et établi une batterie de vingt-deux pièces sur le bord du fossé, pour attaquer le corps de la place. Le lendemain 17, ils battirent les murs, et comme en cet endroit les fortifications présentaient moins de solidité et de résistance que sur les autres points, ils parvinrent à pratiquer une brèche, et se préparèrent à donner l'assaut. Ils n'eurent pas à en courir les dangers. Les habitants, la garnison, le gouverneur conspirèrent

[1] Lettre missive du 18 avril au connétable, t. IV, p. 571. « Si ceulx » des Estats (les Hollandois) m'envoyent les quatre mil hommes qu'ils » m'ont promis. » Il est clair que la demande de secours adressée par Henri à la Hollande a lieu en même temps que la demande adressée à l'Angleterre, le 11 avril, et que Maurice répond et promet les jours qui suivent.

[2] Lettres missives au doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen du 15 avril, et au connétable du 16 avril, t. IV, p. 569, 570. Le roi, le 15, est encore au camp de Traversy, qu'il quitte ce jour là ; le 16, il est à Nesle, se dirigeant vers Abbeville. — Thuanus, l. CXVI, § 6, p. 601 : « Rex, relicto ad Faræ obsidionem Henrico Montmorencio, » equitum magistro, in viam se dat XVII kal. maias. »

à la fois pour leur livrer la ville sans combat. Les habitants devaient se joindre aux soldats, augmenter le nombre des défenseurs : mettant en oubli les exemples et les héroïques efforts de leurs ancêtres, tremblant à l'idée du massacre de Dourlens, ils pressèrent séditieusement le gouverneur de leur sauver les dangers d'un assaut en se rendant. Les soldats, de leur côté, craignirent d'être emportés l'épée à la main. Bidossan, au lieu de réagir énergiquement contre ces pusillanimes dispositions, s'y associa[1]. Il n'essaya ni de réparer la brèche, ni de défendre les murs, et il capitula dès le 17 au soir. Il convint d'abandonner aux Espagnols la ville avec toutes les munitions de guerre et de bouche qu'elle renfermait, pour avoir la permission de se retirer dans la citadelle. A peine y fut-il établi, qu'il trembla et traita de nouveau. Il promit d'en sortir et de la livrer à l'archiduc dans six jours, si pendant ce laps de temps il n'était pas secouru. A l'étranger et en France, il n'y eut qu'un cri contre tant de lâcheté. Le roi arrivé le 18 à Abbeville, où il reçut ces désastreuses nouvelles, écrivait au connétable : « Si toutes les » villes en font de même, il ne faut plus parler de rien » faire : ils n'ont pas enduré un assaut, et se sont contentés » des brèches[2] ! ». Mais il donna à peine un moment à l'indignation qui ne remédiait à rien, et revint aussitôt aux combinaisons militaires et aux négociations propres à conjurer le danger.

Le mal était grand, mais il n'était pas irréparable. On

[1] Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 601. « Oppidanis intus contra Bi- » dossanum tumultuantibus. » — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 65. — P. Cayet, l. VIII, p. 735 B. « Le sieur de Visdossein, au lieu de » réprimer les premiers qui parlèrent de se rendre à l'Espagnol, ne » songea qu'à se retirer dans le chasteau. »

[2] Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 17, 18. Lettre du roi au connétable du 18 avril, t. IV, p. 572 : nous ne conservons pas l'orthographe du temps.

Digitized by Google

pouvait encore sauver la citadelle de Calais, arracher la ville aux Espagnols et la rendre à la France. Le dessein hardi et intelligent conçu par Henri, dont on ne trouve l'exposé et la preuve que dans ses lettres et dans les mémoires de ses ambassadeurs, devait avoir infailliblement ce résultat[1]. Les moyens d'exécution étaient le rassemblement et la concentration, puis l'effort commun des divers corps de troupes et des armées qui, en ce moment, stationnaient soit en France, soit à l'étranger dans un rayon de quelques lieues autour du royaume. Les trois corps français, le premier formé par Saint-Paul, le second amené par le roi, le troisième rassemblé par Montpensier et déjà en marche, formaient ensemble un effectif de sept mille cinq cents soldats[2]. Le comte Maurice avait promis quatre mille Hollandais. D'Abbeville Henri dépêcha, le 18, Sancy à Elisabeth, pour réclamer son aide, et si la reine disposait en sa faveur des troupes qu'elle tenait à Douvres, sous le commandement du comte d'Essex, elle pouvait en cinq heures jeter seize mille hommes sur la côte de France. Ces divers contingents devaient, en se réunissant, former une armée de vingt-sept mille cinq cents soldats, plus que capable de reprendre aux Espagnols leur conquête, ou de les y écraser. Sancy, employé par le roi dans cette affaire, dit en parlant du seul secours que l'Angleterre pouvait fournir :

« Le roi résolut de m'envoyer en diligence en Angleterre prier la reine de faire avancer l'armée qu'elle avait toute prête à Douvres pour l'entreprise de Cadix, et la faire paraître devant Calais, estimant

[1] Ce n'est que dans les lettres du roi et les mémoires de ses ambassadeurs, notamment de Sancy, que l'on trouve l'exposé de ce plan : on le chercherait vainement ailleurs.

[2] Le corps de troupes rassemblé pour le secours par St-Paul, Belin, Montluc avait 800 soldats ; le corps amené par le roi 1,500 hommes ; le corps envoyé par Montpensier 5,200 hommes : total 7,500 hommes (Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 600, 602.)

qu'à la vue de cette armée, *qui était de quinze ou seize mille hommes, celle d'Espagne quitterait ce dessein, comme elle eût fait sans doute, si l'autre s'y fût aussi promptement présentée comme elle en avait moyen; car l'armée était à l'ancre, et pouvait en cinq heures faire l'effet que nous désirions d'elle.* »

Le roi écrivait au connétable le 18 :

« J'ai dès ce matin dépêché en Angleterre, pour solliciter la reine de me prêter toutes ses forces : si elle fait, et que ceux des États (les Hollandais) m'envoyent aussi les quatre mille hommes qu'ils m'ont promis, je penserai avoir de l'avantage sur les ennemis, et en nombre d'hommes, et en quantité de bons chefs [1]. »

L'heureux coup de main des Espagnols pouvait et devait se terminer par un désastre. Le roi fit marcher de front les deux parties de son plan : le secours de la citadelle, la réunion et la concentration des forces françaises et étrangères contre l'armée espagnole pour la reprise de la ville. Dans l'exécution de ce dessein, il apporta tout ce qu'un homme pouvait y mettre d'activité, d'énergie, de mépris du danger, d'opiniâtreté héroïque.

D'Abbeville il passa le même jour 18 à Saint-Valery. Là il envoya un exprès à Bidossan et à sa garnison, pour les informer qu'il les secourrait, et pour leur défendre de se rendre sur peine de la vie [2]. Là encore ayant appris que Saint-Paul, Belin et Montluc, battus par la tempête,

[1] Sancy, discours sur l'occur. de ses affaires, en suite des Mém. d'Estat de M. de Villeroy, p. 202. — Lettre du roi au connétable en date du 18 avril, t. IV, p. 571. Dans ces deux extraits, nous ne conservons pas l'orthographe du temps.

[2] Lettre missive au connétable, datée du 18 avril et de Saint-Valery, la seconde de ce jour. « Je vous envoye ce porteur en toute diligence » pour vous dire comme la *ville* de Calais se rendit hier. La citadelle » tient encores, et le moyen qu'il y avoit de secourir la ville, nous » l'avons de secourir *la citadelle*. A Saint-Valery XVIIIe avril. » — Lettre missive du 20 avril. « Je vous advertis jeudy, de Saint-Valéry.... » Je depeschay aussitost à ceux de la citadelle que je les secourois, » et qu'ils ne se rendissent poinct sur peine de la vie. » (Tome IV, p. 572, 573.)

n'avaient pu conduire le secours dans Calais, et avaient débarqué à Boulogne, il résolut de les joindre sans retard. Dans l'espoir d'arriver un jour plus tôt à Boulogne, en prenant la voie de la mer, il s'embarqua avec les plus déterminés de ses compagnons d'armes, à l'entrée de la nuit, et se fit transporter par eau au Crotoy, au milieu des vents déchaînés. Il reprit la mer à dix heures du soir au Crotoy, se dirigeant vers Boulogne. Mais arrivé à quatre lieues de cette ville, il en fut violemment repoussé par la tempête, et rejeté au Crotoy. Dans ces trajets, il avait subi de prodigieux labeurs, et il avait couru deux fois danger de la vie. Insensible à la fatigue, comme au péril, uniquement occupé d'atteindre le but, il prit aussitôt la route de terre pour se rendre à Boulogne, celle de la mer lui étant interdite, et quittant le Crotoy, il courut à Rue et à Montreuil (20 avril). A Montreuil, il reçut un message du comte d'Essex : le comte, consultant plus son penchant pour la France, que les intentions véritables et les ordres d'Elisabeth, lui mandait que sous quatre jours il serait en vue de Boulogne, avec huit mille hommes d'élite, parmi lesquels mille gentilshommes. Les forces que Henri avait espéré réunir se trouvaient ainsi réduites d'un quart, mais elles montaient encore à dix-neuf mille cinq cents soldats, et suffisaient largement à la reprise de Calais. Cette nouvelle reçue et répondue, il poursuivit rapidement sa route, et arriva à Boulogne le matin du 21 avril [1].

[1] Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 601. « Rex tempestate rejectus » Crotoium, primo et inde Monstrolium concesserat. Ubi per curso- » rium navigium à Roberto Ebroico Essexiæ comite, certior fit, fore » ut, intra quatriduum, cum VIII CIↃ bellatorum, in queis erant CIↃ » ex delecta nobilitate, in Bononiæ conspectu compareret. » — De Thou donne ces deux détails seulement; la succession des autres faits ne se trouve ni chez lui, ni dans aucun des contemporains; elle ne se trouve que dans la lettre du roi au connétable datée de Rue et du 20 avril, et annonçant qu'il sera rendu le lendemain matin 21 à Bou-

Il rallia aussitôt les trois corps de troupes français : le détachement par lequel il s'était fait suivre en quittant le camp de La Fère; le corps rassemblé par le comte de Saint-Paul; les cinq mille deux cents soldats que le duc de Montpensier venait d'amener de Normandie. Il employa sans retard un détachement de ces troupes à l'exécution de la première partie de son plan. Dès le matin du 22 avril, il envoya de Boulogne à Bidossan un secours de trois cents soldats, dont le duc de Bouillon protégea la marche avec un corps de cavalerie, et qui trompant la surveillance des Espagnols, parvinrent à entrer dans la citadelle. Cette troupe, composée d'hommes qui jusqu'alors n'avaient pas eu leurs pareils pour l'intrépidité, amenait avec elle une immense provision de vivres, de munitions, d'outils. Elle était commandée par Bertrand de Patras, sieur de Campagnol, et par Matelet, « esprit et » cœur ferré, » selon l'expression d'Aubigné. Campagnol changea en quelques heures les dispositions des soldats de la garnison, et du gouverneur. Il leur rappela avec force les ordres du roi : il leur représenta qu'il y allait de l'honneur de la France à défendre jusqu'à la dernière extrémité une place qui passait pour la plus forte de la contrée; que de là dépendait le succès de la campagne; que le roi viendrait en personne à leur secours; qu'ils ne devaient attendre de lui qu'un châtiment honteux, s'ils montraient de la lâcheté, mais qu'il les récompenserait magnifiquement s'ils faisaient leur devoir. Ces soldats, ainsi encouragés, se préparèrent à repousser valeureusement les attaques de l'Espagnol : Bidossan lui-même reprit cœur et retrouva l'honneur du gentilhomme. Le secours jeté dans la citadelle annulait la capitulation, en même temps qu'il donnait les moyens de prolonger la résistance.

logne (tome IV, p. 573). Cette suite de faits intéresse également l'histoire, les traditions locales, la peinture du caractère de Henri IV.

Digitized by Google

Avant que de Rosne et l'archiduc parvinssent à la surmonter, Henri espérait les attaquer et les accabler avec les forces réunies de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, ou les contraindre à abandonner précipitamment leur conquête. Dans cette pensée, il dépêcha d'une part au comte Maurice, d'une autre au comte d'Essex à Douvres, pour leur assigner rendez-vous à trois lieues de Calais. Il les informait, qu'au lieu et au jour indiqués, il se trouverait lui-même à la tête des corps de troupes françaises, et qu'après avoir opéré leur jonction avec eux, il marcherait sans retard à l'attaque de l'armée espagnole [1].

Tout trompa ses calculs et ses espérances, et il vit misérablement, fatalement, lui échapper un à un les moyens divers qu'il avait préparés pour sauver Calais. L'abandon dans lequel le laissèrent ses alliés, fut le fait principal et décisif. A la place de Brest qui lui avait échappé, Elisabeth voulait avoir Calais et un pied dans le royaume. Elle ne pouvait espérer obtenir cette ville du gré et du libre abandon du roi, tant qu'il la posséderait. Elle résolut donc de la lui faire perdre d'abord. Du 11 avril, jour où l'on avait appris en Angleterre l'attaque de Calais, au 17 avril, jour où la ville avait capitulé et reçu les Espagnols, la reine avait ordonné à son armée et à sa flotte, qui stationnaient à Douvres, en face et à cinq heures de la côte de France, de ne pas bouger du

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. IV, c. 9, p. 359. — Sully, Œcon. roy., ch. 61, t. I, p. 200 A. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 66. — P. Cayet, l. VIII, p. 736. « Vidossein recognut lors sa faute et dit à Campagnol » qu'il aimoit mieux mourir que de rendre sa place. » — Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 601, 602. Il dit à la page 602. « Rex, Essexium » serius quam speraverat adventantem Bononiæ prœstolatus, eum rogat » ut ad locum designatum III à Caleto leucis excensionem faceret : eo » mox se venturum.... quibus copiis sub id à Montpenserio e Neustria » opportuno maxime tempore adductis subnixus, cum hoste congredi, » si Angli præsto fuissent, se paratum ostendebat. »

port [1]. Quand la ville eut traité avec Albert et de Rosne, quand elle eut été enlevée à la France, la citadelle tenant encore, Elisabeth fit connaître alors ses intentions, dévoila ses desseins à Sancy, l'ambassadeur que Henri lui avait envoyé le 18, et qui était arrivé à Londres le 20. Elle était à mille lieues de vouloir établir l'Espagnol à Calais, placer ainsi l'Angleterre sous le coup sans cesse menaçant d'une invasion. Mais dans ses calculs, l'occupation espagnole n'était qu'un prélude, qu'une transition, qui, après avoir arraché Calais à la France, devait en définitive livrer cette ville à l'Angleterre. Elle déclara donc à Sancy qu'elle n'emploierait ses forces au recouvrement de la ville que sous la condition que le roi la lui abandonnerait, après qu'elle serait reconquise par l'effort commun de leurs armées. Sancy lui répondit qu'il était auprès d'elle pour empêcher que Calais ne se perdît, ou pour avoir moyen de le recouvrer s'il se perdait, et non pour travailler et aider à en spolier son pays. La reine insista et lui dit : « Que, puisque la ville avait échappé à la France, » il valait mieux qu'elle fût aux mains des amis du roi » que de ses ennemis. » Elle se mettait au nombre de ses amis ! Sancy lui répliqua que si la France devait perdre Calais, elle préférait le voir au pouvoir des Espagnols, sur lesquels elle le reprendrait bientôt, plutôt qu'au pouvoir des Anglais, qui l'avaient gardé des siècles [2]. Sur ce propos, la conférence fut rompue, mais Elisabeth ne lâcha pas prise. Dans la nuit du 20 au 21 avril, elle en-

[1] Sancy, passé en Angleterre le 18 avril, rendu le 20 à Londres, expose l'état de l'armée et de la flotte anglaises depuis plusieurs jours quand il dit, comme on l'a vu ci-dessus : « L'armée d'Angleterre estoit » à l'anchre, et pouvoit en cinq heures faire l'effet que nous désirions » d'elle. » (Sancy, Disc. sur l'occurr. de ses affaires, p. 203.) Si elle ne le fit pas, c'est qu'Elisabeth le lui avait défendu, comme le témoigne Davila l. XV, t. III, 2e partie, p. 64. « La flotte Angloise étoit retenue » par les ordres de la reine. »

[2] Sancy, Discours sur l'occurrence de ses affaires, p, 203, 204.

voya lord Sidney à Boulogne, avec charge de demander au roi que Calais étant sauvé de l'invasion espagnole, retournât sous la couronne d'Angleterre [1]. L'âme de Henri se révolta justement à l'idée de cette abdication de sa souveraineté sur l'une des possessions de la France. Il rejeta bien loin la proposition. Il répondit que s'il avait à être mordu, il aimait mieux que ce fût par un lion que par une lionne; que s'il devait être dépouillé, il lui valait mieux l'être par ses ennemis que par ses amis. Il tenta ensuite d'amener Elisabeth à des dispositions moins âprement intéressées par la lettre qu'il lui écrivit le 23, et dans laquelle il faisait appel à ses sentiments de grande reine et d'ancienne amie, rejetant avec adresse, avec raison peut-être, l'odieux de la proposition sur son entourage [2]. Comme il pensait qu'elle cédait surtout aux instigations de Burghley, il essaya de combattre l'influence du grand-trésorier par celle du comte d'Essex, et pressa le comte de tenir la promesse qu'il lui avait faite quelques jours auparavant de lui amener huit mille soldats. Ce fut tout aussi vainement. D'Essex, quoique hautement prononcé en faveur de la

[1] Du Vair, l'un de nos quatre ambassadeurs, *Discours de la négociation de MM. de Bouillon et de Sancy en Angleterre*, p. 1130, 1131, Paris, Cramoisy, 1641, in-fol. « La mesme nuict, le dict sieur de Sidné » partit despeché par la Reyne vers le Roy, dont le sieur de Sancy fust » adverty par ses amis le lendemain au matin... Le sieur de Sancy » fust adverty que le seigneur de Sidné *avoit charge de demander au* » *Roy Calais, au cas qu'il fust secouru.* » — Sancy, Discours etc. p. 204. « Elle envoya à l'heure mesme le sieur de Sidné, gouverneur de » Flessinghe vers le Roy; il le trouva le lendemain à Boulogne. »

[2] Lettre du roi à Elisabeth, du 23 avril dans les Lett. miss. t. IV, p. 573, 574. « Madame, j'ay receu votre lettre, par le sieur de Sidné » (sic) et entendu de luy la proposition qu'il dict avoir charge de faire » de vostre part, que j'ay trouvée si peu convenable à la sincérité de » ceste parfaite affection que j'ay tousjours trouvée en vostre bonté » que je crois plustost *qu'elle ayt esté persuadée par ceulx qui ne* » *sçavent pas quel est l'intérieur de vostre ame, que non pas qu'elle* » *soit née et conceue en icelle.* »

France, ne put rien faire pour elle : il fut retenu par des ordres si formels et si précis de la reine, qu'il n'osa quitter le port de Douvres. Ainsi jusqu'au dernier jour les Anglais nous laissèrent sans aucun secours. Les Hollandais de leur côté et le comte Maurice, après s'être engagés pour quatre mille soldats, ne nous en envoyèrent pas un, soit qu'ils missent dans leurs opérations une désastreuse lenteur, soit plutôt qu'ils craignissent d'ajouter à l'irritation d'Elisabeth, à la violence des procédés dont elle avait usé à leur égard, depuis qu'ils nous avaient accordé des secours pour le siége de La Fère [1].

Abandonné de ses alliés, le roi restait à Boulogne avec les seuls corps de troupes françaises, et ces corps réunis ne formaient pas la moitié de l'armée espagnole, doublement retranchée derrière ses lignes et derrière les murs de Calais ; il ne pouvait songer à l'attaquer. Il tourna donc toutes ses vues vers la conservation de la citadelle de Calais, espérant la sauver, et par elle reprendre la

[1] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 64-66. « La flotte angloise quoique » rassemblée dans le port de Douvres, et prête à mettre à la mer, » *étoit retenue par les ordres de la reine,* avec laquelle les ambassa- » deurs de France, et surtout Sancy, qui venoit de passer en Angleterre » pour ce sujet, traitoient des conditions auxquelles les troupes Angloi- » ses débarqueroient. Sancy qui s'étoit abouché avec le comte d'Essex » avoit conçu de grandes espérances de faire débarquer les Anglais, » et avec leur renfort, *de pouvoir secourir le château de Calais* dans le » temps marqué ; mais le comte d'Essex ne fut pas aussi actif que » Sancy le désiroit.... En vain Sancy lui remontra combien le besoin » étoit pressant, et la brièveté du terme accordé aux assiégés, et que » la conservation de Calais interressoit également les deux couronnes, » *il ne put le faire changer d'avis.* » — Thuanus, l. CXVI, § 7, p. 603, « Rex qui Anglos *non satis bona fide in eo negotio versari videret.* » Du Vair, Advis sur la const. de l'état d'Angleterre, p. 1172, 1173. « Le » comte d'Essex est aujourd'huy celuy qui a plus de faveur, et le » grand Trésorier celuy qui a plus de maniment.... La reyne a mer- » veilleusement à cœur la confiance que ceux des Estats (les Hollan- » dais) ont au Roy. Et depuis le secours qu'ils ont donné au dit » seigneur, elle n'a point cessé de les poursuivre de luy rendre l'argent » qu'ils luy doivent. »

ville. Ces espérances étaient raisonnables. En premier lieu, le renfort qu'il avait donné à la garnison permettait de défendre la citadelle, en supposant que les forces qu'avait maintenant Bidossan fussent bien employées : ajoutez que puisqu'il avait jeté un premier secours dans le château, il pouvait bien se flatter d'y en introduire d'autres. En second lieu, il pouvait et devait supposer un prochain changement dans les dispositions de ses voisins. De Thou témoigne formellement que les Anglais ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils ne pouvaient rien faire de plus dommageable et de plus menaçant pour eux que de laisser les Espagnols s'établir à Calais[1] : il ne s'agissait donc que de gagner du temps, jusqu'à ce qu'ils fussent revenus de leur erreur. Mais dans la vie des peuples et des souverains, il est des instants où tout tourne contre eux : la France et le roi se trouvaient dans l'un de ces moments. Le 24 avril, de Rosne et Albert battirent la citadelle depuis le matin jusqu'au milieu du jour. Bidossan, guéri de ses craintes et revenu à l'honneur, la garnison faisant valeureusement son devoir, reçurent avec vigueur les Espagnols, et les repoussèrent deux fois : encore un effort, et selon toute apparence, l'ennemi était repoussé; les chances de salut pour la citadelle, les chances de secours que Henri lui réservait, étaient maintenues et conservées. Les historiens contemporains prétendent que cet effort pouvait être fait et qu'il ne le fut pas. A la seconde attaque, Bidossan avait été tué d'un coup de canon : Campagnol qui avait pris le commandement après lui, continuait la défense avec la même intrépidité. Les chefs gardèrent jusqu'au bout le courage et le respect d'eux-mêmes; mais ils furent trahis par leurs soldats, et par ceux de leurs soldats dont on devait attendre qu'ils manqueraient les

[1] Thuanus, l. CXVI, § 11, p. 608. « Postea consilii de non mittendis » auxiliaribus, *nisi Caleto tradito*, pœnituit. »

derniers de cœur. Après la seconde attaque, les femmes et les habitants réfugiés dans la citadelle, commencèrent à remplir l'air de leurs cris et de leurs gémissements, et ébranlèrent la garnison. Les soldats de Matelet, les soldats du secours, qu'on croyait devoir se faire tuer jusqu'au dernier sur la brèche, donnèrent au contraire aux autres l'exemple de la lâcheté. D'Aubigné raconte ainsi ce déplorable incident : « Je vous dirai pour chose étrange qu'on n'en connaissoit pas un parmi ces trois cents... qui en autre occasion ne se fust signalé. Et toutefois quand les Espagnols qui avoient fait jouer une mine au château, se présentèrent à l'assaut, hormis quatre ou cinq, l'épouvante se mit telle parmi eux qu'ils aimèrent mieux aller se faire égorger à cinquante ou cent pas de la brèche, que de demeurer derrière un parapet de terre, qui restoit encore, et de repousser l'ennemi [1]. » Campagnol et Matelet, qui s'étaient placés à la tête des trois cents pour combattre, n'étant plus entourés que de morts, furent contraints de se rendre prisonniers. Dès qu'ils eurent mis bas les armes, le reste de la garnison n'opposa plus qu'une faible résistance : après la brèche, les Espagnols emportèrent les derniers retranchements et n'eurent guère plus qu'à tuer. La ville avait capitulé le 17 avril ; la citadelle fut forcée le 24, et Calais tout entier demeura au pouvoir des étrangers. Huit cents soldats furent passés au fil de l'épée. Les vainqueurs firent un butin de 500,000 écus du temps, plus de 5,490,000 francs d'aujourd'hui ; outre bon nombre de canons, ils trouvèrent dans la place une prodigieuse quantité de vivres et de munitions : la guerre pour eux alimentait la guerre [2].

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 9, p. 359, 360 : l'orthographe du temps n'est pas conservée.

[2] Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 601, 602. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 67. — Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 23, 24, Paris, Desaint, 1769, in-12.

Après la prise de Calais, ils étendirent rapidement leurs conquêtes en Picardie. Ham et Guines, qui, au temps de l'occupation anglaise, avaient longtemps résisté au duc de Guise, se rendirent à la première sommation d'un trompette. Le cardinal Albert et ses chefs agitèrent alors ensemble quel emploi ils feraient de leur armée et de la force que leur donnait le succès : de Rosne les décida pour le siége d'Ardres. Là ils ne trouvaient pas les facilités que le manque de ressources financières, l'avidité et l'imprudence de Bidossan leur avaient ménagées à l'attaque de Calais : Ardres était très-forte, et la prévoyance du roi l'avait abondamment pourvue de tous les moyens de résistance. « Ardres, dit d'Aubigné, se présentoit comme une place bien parfaite, qui avoit sept grands bastions royaux, grands fossés pleins d'eau, remparts raisonnables, avec force munitions, et pleine d'hommes choisis.» Mais le malheur avait voulu que Belin s'y rendît, et qu'en qualité de lieutenant-général de la province, il y prît le commandement à la place du gouverneur particulier, homme d'un courage et d'une expérience éprouvés. De Rosne, qui connaissait bien Belin et son manque de cœur, pour avoir servi avec lui dans la Ligue, dit que la place était rendue aux Espagnols, puisqu'il y était entré. Il ne se trompa pas. Après une inintelligente et courte défense, il traita, malgré le gouverneur et la garnison, qui le pressaient avec les plus vives instances de les laisser se défendre, et il livra Ardres aux Espagnols le 23 mai. Le roi avait forcé La Fère à capituler depuis sept jours, y était entré la veille, et avait la libre disposition de son armée pour secourir Ardres. C'était la faute de Bidossan plus que doublée, et l'expiation de moins. Les gouverneurs semblaient d'accord avec l'ennemi pour l'introduire dans nos villes [1].

[1] Thuanus, l. CXVI, § 6, 8, t. V, p. 602, 603-606. — D'Aubigné,

Ces prises de places, en se succédant coup sur coup, donnaient en ce moment de la lutte une supériorité marquée à Philippe II. Il trouvait sur notre territoire, dans nos cités et nos recettes capturées, dans nos populations mises à rançon, des suppléments aux ressources de son trésor. Déjà maître de six de nos villes sur la frontière du Nord, déjà établi dans une notable portion du pays entre les Pays-Bas et la Somme, il semblait s'acheminer à la conquête de la Picardie entière, et menaçait la Champagne et l'Ile-de-France. En outre, par la possession de Calais, il occupait l'un de ces postes qui dominaient l'Océan, et tenaient à la fois en échec la France et l'Angleterre. Les pertes matérielles, si sensibles qu'elles fussent; n'étaient pas les seules conséquences funestes que la guerre eût entraînées pour notre pays. Le découragement s'était glissé dans l'armée, la démoralisation avait atteint les populations des provinces du nord. Depuis la défaite et le sac de Dourlens, nos généraux, nos gouverneurs, nos soldats, même ceux éprouvés jusqu'alors, ne se présentaient plus sur le champ de bataille et sur la brèche qu'avec l'idée préconçue que tout engagement avec les Espagnols serait une défaite pour eux. De leur côté, les habitants des villes frontières ne voyaient plus pour fin possible à un siége que la ville emportée d'assaut, et la population massacrée. Tous, en toute circonstance, hormis la garnison d'Ardres, s'étaient conduits en conséquence, avec un abandon d'eux-mêmes, une pusillanimité incroyables. Le roi sentait la nation faiblir sous sa main et s'affaisser.

Au milieu de cette rude épreuve, la résolution et la fermeté de Henri restèrent inébranlables. Il fit face à tout, garantissant les places de Picardie au delà et en

t. III, l. IV, ch. 9, p. 359. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 69-75. — Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 29-31.

deçà de la Somme; enlevant à l'Espagnol sa plus forte ville dans cette province, exerçant contre lui de sanglantes représailles en Artois, et compensant ainsi nos pertes autant que le permettaient les circonstances; combattant le découragement par l'appel à l'opinion chez les hommes supérieurs et par la fermeté de son attitude; déjouant les tentatives faites par les factions pour affaiblir le pouvoir au moment où il avait besoin d'être plus fort et mieux obéi que jamais; donnant un nouveau principe de force à l'Etat par le changement apporté à sa situation financière, par la répression des directeurs et des agents du fisc, ennemis plus redoutables au pays que l'Espagnol lui-même; maîtrisant son juste mécontentement envers les puissances étrangères, et renouant ses rapports avec les Anglais et les Hollandais qui, si impolitiquement, si imprudemment pour eux-mêmes, avaient abandonné la France au milieu des attaques auxquelles elle était en butte; cherchant et trouvant dans ces alliances, avec d'utiles quoique secondaires diversions, les moyens d'enlever à Philippe II les ressources financières que ses alliés lui avaient fournies dans la campagne précédente, ses sujets dans celle-ci, et qui avaient été l'une des causes principales de sa supériorité dans le Nord.

Le 16 mai 1596, Henri reçut la capitulation de La Fère : le 22, il entra dans la ville après un siége de sept mois. L'importance de la reprise de cette ville demande que l'on résume ce qui contribua au succès de l'entreprise. Il faut rappeler d'abord les améliorations apportées dans l'intendance de l'armée, Rosny étant parvenu jusqu'au bout à fournir les vivres nécessaires à la subsistance des troupes; les fonds faits pour leur paye avec l'argent obtenu d'abord du Conseil des finances, tiré ensuite de l'étranger et apporté par l'envoyé du grand-duc de Toscane à la fin du siége, ce qui donna moyen de satis-

Digitized by Google

faire le soldat et de l'empêcher de se débander. Il faut indiquer encore l'empire pris par Henri sur la noblesse qu'il parvint, pour la première fois depuis son avénement, à retenir dans le camp pendant toute la durée du siége. Il faut mentionner enfin une invention et des travaux nouveaux d'art militaire. Le roi, suivant le conseil de quelques-uns de ses ingénieurs, résolut d'arrêter l'Oise par une digue au-dessous de la ville et de l'inonder. Il fit commencer l'ouvrage par un très-grand nombre de pionniers, l'encouragea et le pressa par sa présence, parvint bientôt à l'achever (25 février). Le but principal qu'on s'était proposé ne fut pas atteint : la rivière, en refluant, ne remonta pas à une assez grande hauteur pour contraindre les assiégés à se rendre ou à se laisser noyer. Mais le travail produisit un autre effet considérable : l'eau en s'écoulant laissa la ville pleine d'une fange dont l'exhalaison infecta l'air, et répandit dans la garnison des maladies dangereuses. Le gouverneur dès lors entra en disposition de capituler : il se décida lorsqu'il se fut assuré que l'archiduc Albert n'oserait en venir aux mains avec le roi, qu'il désespéra d'être secouru, et que sans être arrivé au moment de manquer de vivres, il l'entrevit [1].

[1] Lettres missives au Connétable et à La Force aux dates des 17, 22, 25 février; 6, 8, 14, 15, 23 mars; 16 mai; t. IV, p. 504-506, 515, 516, 519, 525-528, 542, 581. — Davila, l. XV, t. III, 2e part., p. 55, 56, 74, 75. — Thuanus, l. CXVI, § 9, t. V, p. 606, 607. — P. Cayet, l. VIII, p. 736 B. On tomberait dans l'erreur en donnant une portée exagérée à un passage des Œcon. roy., ch. 63, p. 204, 205. Si le pain et les autres vivres fournis à l'armée du roi sont l'une des causes, ils sont loin d'être la seule cause de la prise de la Fère, et la garnison espagnole ne fut pas amenée à capituler par le manque de vivres : elle en avait encore pour deux mois. Lettre miss. du roi au connétable du 16 mai, t. IV, p. 581. « Les assiégés ayant faict recognoistre leur » magasins par les sieurs de la Rochepot et de la Corbinière, il s'y » est trouvé plus de six cents septiers d'avoine et six vingts de bled, » qui estoient suffisans pour nourrir leurs gens de guerre pendant deux » mois. »

Le roi arracha ainsi les Espagnols du cœur de la Picardie et de l'intérieur du royaume, tandis qu'ils en envahissaient les frontières. Il signala l'importance de cette conquête, et en prit occasion pour mettre les avantages de la situation en regard de ses périls ; pour signaler à l'attention publique les progrès que la reconstitution du territoire et du corps de la monarchie avaient faits, grâce à ses efforts, l'année précédente et au commencement de la présente année ; pour montrer quelles ressources elle offrait au roi et au pays dans la continuation de leur lutte contre l'étranger. Le 22 mai, il écrivait aux principaux de ses serviteurs :

« L'effet de la prise de La Fère est très-bon, car il est certain que cette place étoit au milieu de la Picardie, limitrophe de l'Ile-de-France et de la Champagne, et encore de la Normandie ; qu'elle les tenoit toutes sujettes, et les chemins sans aucune sûreté. Par sa réduction, *le dedans du royaume demeure maintenant net et tranquille, toute la guerre étant en Bretagne, et aux extrémités du côté de la Picardie.* »

Si ces idées, comme quelques faits le démontreront bientôt, ne raffermirent pas encore tous les esprits, ne pénétrèrent même pas dans tous les rangs de la classe élevée, elles gagnèrent au moins quelques citoyens d'élite destinés à conduire la nation dans la guerre et dans les conseils : le connétable, Mayenne, Biron, Lesdiguières, Saint-Luc, parmi les gens d'épée ; Villeroy et les autres ministres entre les hommes d'Etat. Henri les inspira de son courage, de sa fermeté : ils cessèrent de mettre les choses au pis, se roidirent contre les revers passagers, commencèrent une salutaire réaction contre la peur et le découragement. Le roi fortifia cette disposition morale par quelques actes de juste sévérité. Il voulut apprendre aux chefs militaires que le manque de cœur qui avait amené nos défaites, et livré nos places à l'ennemi, ne

Digitized by Google

resterait pas désormais impuni. Tous les officiers qui, depuis la déroute de Dourlens, avaient donné aux soldats l'exemple de la lâcheté et de la fuite, furent traduits devant les États de Picardie, érigés pour cette circonstance en conseil de guerre et présidés par La Chastre. Quelques gentilshommes et capitaines, qu'on avait arrêtés et qui purent être jugés contradictoirement, furent condamnés à mort. Belin, qui avait pris la fuite, fut condamné absent à la dégradation de la noblesse, à la privation de toutes ses charges, à l'exil dans ses terres [1].

La réduction de La Fère laissait au roi la libre disposition de l'armée qui en avait fait le siége. Il la conduisit contre le cardinal Albert, et essaya par tous les moyens de l'amener à une bataille, qu'il déclina constamment. L'emploi de cette armée semblait dès lors indiqué. Henri avait à reprendre aux Espagnols les villes qu'ils venaient de nous enlever, en commençant par Calais, et l'occasion semblait d'autant plus favorable, que les incursions des Hollandais rappelaient Albert dans les Pays-Bas. La première pensée du roi fut de venger et de réparer nos pertes, et il soumit son projet aux gens de son conseil. Mais à un examen sérieux de la situation, ils reconnurent que l'exécution en était alors impossible. L'armée, par suite de son séjour prolongé devant La Fère, était en très mauvais état : les veilles, les travaux continuels, le mauvais air qui règne dans ce pays bas et marécageux, l'hiver

[1] Lettres missiv., t. IV, p. 581, 590, aux dates des 16 et 22 mai. Nous ne conservons pas l'orthographe du temps. Le roi avait reçu la capitulation de La Fère le 16 mai : il entra dans la ville le 22. — Thuanus, l. CXVI, § 6, t. V, p. 606. — Davila, l. XV, p. 75, 2e partie, t. III. — Bentivoglio, l. XIX, p. 31, 32. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 9, p. 359. « En cette jurisdiction, le comte (de Belin) fut condamné absent : » quelques gentils-hommes et capitaines convaincus des espouvante- » ments que nous avons notez y furent condamnez à mort. » Belin qu'il nomme comte avec plusieurs autres contemporains, est qualifié par d'autres de marquis.

passé au milieu de tous les genres d'incommodité, l'avaient fatiguée, harassée, surtout l'infanterie, et avaient porté la contagion dans ses rangs. La noblesse, qui formait la plus grande et la meilleure partie de la cavalerie, était diminuée de moitié, et son état demandait qu'on ne recourût plus à elle qu'à la dernière extrémité. Il n'y avait pas moyen de faire subsister l'armée en Picardie, province désolée et ruinée par la guerre dont elle était le théâtre depuis deux ans : il fallait aller chercher les vivres au loin et à grands frais. Les poudres et les munitions faisaient défaut, et à peine en avait-on assez pour la défense, comme on va le voir. Mais, par-dessus tout, le roi manquait d'argent : les dépenses occasionnées par le siége de La Fère avaient épuisé ses dernières ressources : il déclarait dans sa correspondance qu'on était arrivé à une misère qui n'était plus supportable : pour plus de six mois, il était hors d'état de fournir à la solde de l'armée portée au chiffre de 24,000 hommes où elle se trouvait maintenant [1]. L'attaque des places tombées au pouvoir de l'ennemi, toute tentative sérieuse pour rentrer dans l'intégrité de notre territoire, devait être nécessairement ajournée au temps où la perception ultérieure des impôts existants aurait versé de nouveaux fonds dans le Trésor, où une réforme financière aurait détruit les abus qui en diminuaient les produits, où des mesures législatives auraient fourni au gouvernement de nouvelles et indispensables ressources.

Dans cet état de choses, le roi renonça pour un temps à tout siége, à toute agression contre les Espagnols. Il congédia la noblesse pour arrêter son effrayante diminu-

[1] Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 32, 33. — Davila, l. XV, p. 76, 104. — Mathieu, l. II, p. 225. — Lettre miss. du 26 juin à Bellièvre, t. IV, p. 609. « Secourés moy donc par effet, et nous rassemblons après au » plus tost, *pour trouver moyen de sortir de ceste misère, car elle n'est* » *plus supportable.* »

tion, la recruter des fils de famille arrivés à l'âge de porter les armes, et la retrouver plus en état de servir dans les grandes occasions. Il licencia une partie des troupes, pour n'avoir plus à les payer, réservant celles jugées nécessaires à la défense, qu'il organisa avec un redoublement de vigilance et de soins. Il répartit les forces qu'il garda dans les places les plus importantes, de manière à ce qu'elles n'eussent rien à craindre du retour imprévu des ennemis. Il mit de fortes garnisons dans Boulogne, Montreuil, Abbeville, Péronne, Saint-Quentin. Il voulut en introduire une dans Amiens, d'abord dans la ville même, ensuite dans les faubourgs. Les habitants refusèrent de la recevoir, en alléguant leur ancien privilége de se garder eux-mêmes, la force de leur garde bourgeoise qui ne comptait pas moins de quinze mille hommes exercés aux armes, la circonstance que dans le cours des guerres passées ils s'étaient toujours défendus victorieusement contre l'étranger, et par-dessus tout leur sincère attachement à la cause royale. Henri, par respect pour les libertés municipales, pour les traités conclus avec les villes de la Ligue, céda, mais céda sans imprudence. Il ordonna au comte de Saint-Paul, gouverneur de la province, de prendre sa résidence dans Amiens, pour veiller de plus près à la sûreté et à la défense de la ville. Ce n'est pas tout : prenant quelque temps après occasion d'un grand convoi de vivres et de munitions qu'il y fit transporter, il ordonna aux trois mille Suisses qui avaient servi d'escorte de se loger dans les villages les plus rapprochés de la capitale de la Picardie[1]. Il posta le maréchal de Biron avec quatre mille fantassins et six cents cavaliers soldés sur les bords de la Somme,

[1] Thuanus, l. CXVIII, § 6, t. V, p. 674, pour le refus fait par les habitants d'Amiens de recevoir ni dans leurs murs, ni même dans leurs faubourgs, la garnison que le roi veut y mettre. « Itaque neque novo

pour couvrir et protéger les villes fortes, pour donner sur-le-champ avis au gouvernement des dangers qu'elles pouvaient courir : par ces précautions il rendait impossibles le retour et le succès de la soudaine attaque qui avait mis la ville de Calais au pouvoir des Espagnols. Manquant des fonds nécessaires pour compléter par des achats leur armement militaire et leurs moyens de défense, il usa d'industrie. Il tira des arsenaux de Clermont et des autres villes du centre, qui étaient à l'abri des attaques de l'ennemi, les poudres et les munitions qui appartenaient soit à l'Etat, soit en propre à ces villes, après avoir assigné le remboursement des dernières sur les deniers publics et les recettes des années suivantes : il envoya le tout dans les places de Picardie. Il veilla avec un soin pareil à la protection de la Champagne. Il fortifia partout les garnisons : il donna en outre aux villes et à la province pour leur défense un corps de deux mille hommes de pied et de quelques escadrons de cavalerie qui eurent ordre de tenir la campagne. Ce ne fut pas seulement à la sûreté de la frontière de Picardie et de Champagne, mais aussi à celle de la Provence, du Languedoc, de la Guyenne qu'il pourvut, préservant le territoire partout où l'Espagnol pouvait pénétrer. Informé qu'il avait des desseins sur les villes de Marseille, Narbonne, Bayonne, il mit ces places à l'abri des insultes, là, comme dans le Nord, recourant aux expédients partout où les moyens ordinaires faisaient défaut. Par exemple, il augmenta l'artillerie de Bayonne de six canons tirés de Navarrens, qui pouvait se dessaisir de

» tributo ullo, *neque præsidio tam intra urbem quam in suburbiis* » *accepto.* » Pour le reste, Sully, Œcon. roy., ch. 61, p. 201 A. — Davila, l. XV, t. III, Supp., p. 77, 92. — P. Cayet, l. IX, p. 758 B. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 69, 70.

ces pièces en gardant le nécessaire pour sa défense [1].

Ces soins infinis du roi produisirent leurs effets. Partout où sa main put s'étendre, comme on le verra bientôt, il préserva nos villes de la conquête : la seule qui se perdit fut celle qui avait imprudemment repoussé les moyens de défense qu'il lui avait offerts. Les diversions auxquelles se livrèrent nos ennemis, les pertes qu'ils subirent, lui vinrent en aide pour la défense de notre frontière contre l'Espagne, en attendant qu'il eût préparé les moyens de reprendre la lutte offensive contre cette puissance. L'archiduc Albert, après avoir mis Ardres et les autres villes nouvellement conquises en état de repousser les insultes; après avoir pillé et dévasté toutes les campagnes du Boulenois, conduisit son armée contre les possessions hollandaises dans les Pays-Bas, et attaqua la forte ville de Hulst, dans le pays de Waës, au commencement du mois de juillet. Il prit la place le 18 août, mais après un siége long et meurtrier, où il dépensa des sommes énormes, perdit cinq mille de ses plus braves soldats et soixante de ses meilleurs officiers. Affaiblie par ces morts, son armée fut hors d'état pour longtemps de rien entreprendre contre notre pays. Elle fit en même temps pour la conduite de la guerre, pour les grandes opérations, une perte aussi sensible, plus sensible peut-être. De Rosne fut tué à ce siége le 1er août. Le roi et la France furent délivrés de ce redoutable transfuge, dont l'audace, l'adresse, les combinaisons, les talents militaires, joints à la connaissance qu'il avait de l'état de nos villes, avaient fait presque toute la fortune des armes espagnoles depuis

[1] De ces détails pour la défense des frontières, le premier seul est donné par les historiens contemporains, Davila, l. XV, p. 77; les autres sont des faits nouveaux donnés exclusivement par les lettres missives du roi aux dates des 20 mai, 13 et 24 juin, 4 juillet 1596, tome IV, p. 586, 593, 594, 608, 615, 616.

la mort du duc de Parme, aux succès duquel il n'avait pas été étranger. C'est ce que reconnaissent eux-mêmes les historiens sujets de Philippe II [1].

Les hommes d'État dans le conseil et dans l'armée, en se rendant un compte exact de l'accroissement de force et de ressources que la destruction presque entière de la seconde moitié de la Ligue donnait au pays pour résister à l'étranger; de l'étendue et de la précision des mesures prises par le roi pour arrêter les progrès de l'ennemi et protéger notre territoire; des pertes essuyées par l'armée espagnole dans les Pays-Bas, prévoyaient, auguraient avec bonheur pour la France un retour de fortune, dans la suite de la lutte contre Philippe II, malgré les accidents et les caprices de la guerre. Mais les idées et les sentiments contraires prévalaient encore dans les masses, et dans une grande moitié de la classe élevée. Depuis la perte de nos six villes frontières, et surtout de Calais, le peuple frappé de la circonstance que les Espagnols avaient emporté toutes les places qu'ils avaient attaquées, crut qu'ils n'auraient désormais qu'à se présenter devant les autres pour les prendre. Les grands, témoins du licenciement de l'armée après la prise de La Fère, jugèrent le roi réduit aux extrémités. Ses efforts pour la défense nationale ne furent pas appréciés par l'opinion publique, et ses revers furent exploités par l'ambition.

[1] Lettre missiv. à la date du 4 juillet, t. IV, p. 615. — Matthieu, l. II, p. 225. — P. Cayet, l. VIII, p. 737-740. Bentivoglio, l. XIX, t. IV, p. 35-60, et pour de Rosne en particulier, p. 48, 49. « La Ligue n'eut » jamais de capitaine plus capable de la servir, soit dans les affaires » de cabinet, soit dans les expéditions militaires. Il avoit la confiance » intime du duc de Mayenne *et étoit le premier officier général de son* » *armée aux deux fameux secours de Paris et de Rouen.* De Rosne, » s'étant depuis engagé avec l'Espagne, s'attacha étroitement avec » cette couronne... Il sçavoit également former de grands projets et » les exécuter : aucun général ne donna jamais d'ordres plus précis » plus rapides et plus fermes. »

La faction des seigneurs qui venait de voir d'Epernon désarmé, après tant d'autres, et qui allait chaque jour s'affaiblissant, crut avoir trouvé l'occasion de se relever, de reprendre d'un coup tous ses avantages. Ils espérèrent que Henri, au milieu du dénuement où il se trouvait, leur aliénerait pour prix d'un secours présent, la souveraineté publique, et rétablirait en leur faveur l'organisation et la puissance féodales. Dans Saint-Quentin, ils lui offrirent de mettre à sa disposition une armée nombreuse et bien payée, qui semblait alors indispensable à la défense du pays, s'il consentait « à ce que ceux qui » avaient des gouvernements par commission les pussent » *posséder en propriété, en reconnaissant les tenir de la* » *couronne par un simple hommage lige.* » Ainsi aux gouvernements auraient été substitués les fiefs : la propriété et l'hérédité auraient remplacé l'ordre actuel, suivant lequel le roi nommait à chaque vacance pour gouverneur celui qui lui donnait le plus de garanties de capacité et de fidélité, et ôtait les gouvernements aux indignes et aux séditieux, comme il venait de le pratiquer à l'égard de d'Epernon pour la Provence. Les seigneurs avaient entraîné dans leurs projets les princes du sang, et persuadé au duc de Montpensier de porter au roi leur proposition. Henri n'avait pas alors d'enfants légitimes : il fit facilement comprendre au duc de Montpensier et aux princes de sa famille qu'ils demandaient la dégradation de la royauté, à laquelle les événements pouvaient d'un moment à l'autre les appeler, et en attendant l'abaissement nécessaire des princes du sang : il parvint à les tirer de la ligue des seigneurs, et même à les rendre ses contradicteurs et ses adversaires. La tentative de l'aristocratie échoua [1].

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 61, t. I, p. 201, 202. « Mon cousin, mon » amy, je crois que quelque malin esprit a charmé le vostre ou que

Mais au milieu des revers et de l'abaissement momentané de la royauté, l'esprit d'opposition et d'insurrection gagnait d'autres classes. Outre la faction des grands seigneurs, Henri eut à contenir le parti protestant, et à l'empêcher de se jeter dans un soulèvement qui aurait mis en péril les destinées du pays. Le roi voulait assurer aux protestants la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté civile, pleines et entières. Dans ce but, il leur avait rendu l'édit de 1577, le plus favorable de ceux qu'ils eussent obtenu de ses prédécesseurs, et il l'avait encore amplifié des articles de Mantes. Il l'avait fait enregistrer dans le Parlement de Paris, dont le ressort comprenait près de la moitié du royaume, et ordonné aux autres Parlements de suivre cet exemple. Mais il entendait que les réformés tinssent ces avantages de l'autorité souveraine, protectrice des droits de tous, qu'ils restassent soumis à la loi commune du pays, qu'ils se fondissent dans la nation. Mécontents des délais que quelques Parlements apportaient dans l'enregistrement ; irrités de quelques violences auxquelles ils étaient en butte de la part des catholiques, dans les pays où l'autorité royale n'était pas encore complétement rétablie, les chefs des réformés poursuivaient un nouvel édit. Tous, indistinctement, voulaient former de leurs co-religionnaires un corps à part dans l'État, ayant ses assemblées politiques, ses places fortes, ses finances distinctes de celles de la nation ; mais les plus modérés entendaient que ce fût sous la seule autorité du roi. L'ambition de La Trémoille et de Bouillon rêvait autre chose : elle espérait que la constitution nouvelle rétablirait le protectorat des

» vous n'estes pas dans vostre bon sens etc.... Le duc de Montpensier » ne manqua pas de tenir à ces gens là, qui l'avoient ainsi pipé, le » mesme langage que le roy lui avoit ordonné, ce qui les estonna » grandement. »

Digitized by Google

Églises réformées, distinct de la royauté, et qu'elle les porterait au pouvoir de chefs des huguenots. Tandis que Henri était encore arrêté au siége de La Fère, La Trémoille et Bouillon tirèrent les troupes réformées du camp royal, et les ramenèrent aux environs de La Rochelle. Cette défection qui affaiblissait plus encore la cause du roi que sa force militaire, était l'annonce menaçante de la formation d'un nouveau parti. Les députés des protestants étaient réunis en assemblée politique à Loudun, dès le 1er avril. Dans la discussion entre eux et le roi, au sujet du nouvel édit qu'ils sollicitaient, ils se laissèrent un moment entraîner aux menées de La Trémoille et de Bouillon; songèrent à une retraite dans leurs provinces et à une insurrection. Le roi, averti du danger par Duplessis-Mornay, envoya le 20 juillet les conseillers d'État Aymeric de Vic et Calignon, auxquels de Thou et Schomberg ne tardèrent pas à s'adjoindre, pour traiter avec les reformés: d'un autre côté, il prit des précautions militaires pour réprimer les tentatives coupables et désespérées, auxquelles les intriguants pouvaient entraîner le parti. Par ce mélange de conciliation et de déploiement de forces, s'il n'empêcha ni quelques attentats contre son autorité, ni les intrigues et l'agitation de l'année suivante, il prévint du moins une prise d'armes, étouffa les principes et le commencement d'une révolte. Il n'eut plus à craindre qu'une guerre civile vînt déchirer le royaume, et ajouter à son affaiblissement, au moment où il soutenait avec tant de peine la guerre contre l'Espagne.

Lettre missiv., t. IV, p. 616, 617, en date du 4 juillet 1596. « Je » veux me plaindre à vous d'aulcungs de mes subjects de la Religion, » lesquels se laissent entendre vouloir arrester mes desseins, et pour- » voir eux mesmes à leur seureté, sans plus s'attendre à moy ny aux » promesses que je leur ay faictes; comme si j'estois cause des lon- » gueurs et difficultez qui ont esté faictes au restablissement de l'édict

CHAPITRE VII.

La France est menacée d'être abandonnée de l'Angleterre et de la Hollande, au moment de ses revers, par la paix que ces deux puissances projettent avec Philippe II. Changement dans la situation : ligue offensive et défensive entre les trois Etats, du 24 mai 1596. Expédition contre Cadix. Tentative maritime de Philippe II pour l'invasion de l'Angleterre. Seconde banqueroute de ce prince : épuisement de l'Espagne (30 avril-20 novembre 1596).

Retour sur les relations diplomatiques, depuis la fin du mois d'avril 1596. Etat précis des relations de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, entre elles, et avec l'Espagne à cette époque. En Hollande, le parti populaire, en Angleterre, les ministres d'Elisabeth, inclinent fortement à la paix avec Philippe II. Raisons de ces dispositions : calculs et espoir de lord Burghley, principal ministre d'Elisabeth, hostile à la fois à la France et à la Hollande. Grand danger résultant pour la France de l'abandon dans lequel la laisseront ses alliés, si cet abandon a lieu. — Le péril est conjuré par la politique du roi, l'habileté et la fermeté de ses ambassadeurs, profitant du libre cours que Philippe II donne à ses passions et de ses nouveaux projets contre l'Angleterre. Exposé de la situation par les ambassadeurs de Henri, et préparatifs du roi catholique pour l'invasion de l'Angleterre. — Ouverture de la conférence de Greenwich : proposition d'une ligne offensive et défensive entre la France, l'Angleterre, la Hollande mise en avant par les négociateurs du roi, le duc de Bouillon et Sancy, auxquels s'adjoignent bientôt après du Vair et Ancel (30 avril 1596). Entre la première et la seconde séance de la conférence, fermentation à Londres excitée par la prise de Calais, et nouvelles reçues des revers essuyés sur mer par les Anglais, dans leurs attaques contre les possessions espagnoles d'Amérique. — Séances des 7 et 9 mai. Les ambassadeurs français

» de pacification de 1577, *que j'ay si souvent ordonné estre publié et* » *observé. Car c'est proprement ruyner mes affaires que de jouer une* » *telle partie en ceste saison, que je suis engagé si avant dans la guerre* » *avec le roy d'Espagne, avec les incommoditez que chascun sçait.* » — Thuanus, l. CXVII, § 3, t. V, p. 619. — Mémoires, l. VI, p. 365 A, 366 B, 367. — Duplessis-Mornay, Brief discours, dans ses Mém. et corresp., t. VII, p. 286, 288. — Madame Du Plessis, Mém., t. I, p. 300-302. « Les sieurs de la dicte assemblée s'en retournoient chacung en » sa province, en intention de chercher le remède à leurs maulx en » eux-mesmes, *dont se feust infailliblement ensuyvi ung trouble pour* » *achever la ruyne de cest Estat*, si par l'industrie de M. Duplessis, » le roy n'eust esté adverty à propos de ce danger imminent. » — Davila, l. XV, t. III, p. 83, 86, 87.

exposent avec force l'utilité et la nécessité de la ligue pour les trois puissances; le meilleur genre de guerre à faire au roi d'Espagne; la nécessité où se trouve Henri de traiter avec l'ennemi commun, s'il est abandonné de ses alliés; les termes précis où il en est avec Philippe, en fait de traité. Réserve et froideur avec lesquelles lord Burghley accueille sa proposition : intention de rompre exprimée par les ambassadeurs. — Séance du 11 mai. Burghley retire la demande faite indirectement à la France de céder à l'Angleterre Boulogne, à la place de Calais perdu, et propose un projet de ligue entre les deux puissances. Il cherche à retenir la France, jusqu'à ce qu'il connaisse le succès des ouvertures qu'il fait à l'Espagne. Événements survenus, et nouvelles apportées en Angleterre le 12 mai : les projets de Philippe II contre l'Angleterre divulgués : les calculs et les plans de lord Burghley renversés, bien qu'il conserve encore l'espoir de les faire réussir. — Propositions écrites adressées à la reine par les ambassadeurs, le 13, et examinées, le 14, dans le conseil d'Angleterre. Burghley élude et veut gagner du temps, espérant et attendant un dernier mot de l'Espagne. Les ambassadeurs se préparent à partir. Ils sont retenus par la reine qui se décide, le 20, à former la ligue. — Le traité de ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre est signé le 24 mai 1596 : Elisabeth autorise la Hollande, placée sous son protectorat, à y accéder. Clauses du traité et obligations réciproques des trois puissances contractantes, en ce qui concerne l'offensive et la défensive. Le traité est peu avantageux à la France à quelques égards, les seuls qui aient été vus par quelques-uns des contemporains. Sérieux avantages pour la France résultant du traité, exposés par l'un des ambassadeurs — Changement momentané de conduite d'Elisabeth à l'égard des Hollandais. Les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande attaquent et prennent Cadix : pertes énormes résultant pour l'Espagne de cette prise (1er juillet). Les Anglais et les Hollandais forcent et pillent plusieurs autres villes de l'Algarve. Philippe II envoie une grande flotte pour tenter l'invasion de l'Angleterre. Une partie de cette flotte est brisée par une tempête furieuse, et le reste dispersé à la vue de Viana-del-Minho (27 octobre). Seconde banqueroute de Philippe II (20 novembre). Epuisement de l'Espagne.

On a exposé, dans le précédent chapitre, la guerre contre l'Espagne sur la frontière du Nord, les revers et les pertes essuyés par la France, l'ébranlement que ces adversités communiquèrent aux diverses parties du royaume jusqu'au mois d'août 1596. Dans ce chapitre on s'occupera d'abord des relations étrangères et des traités, en remontant à quelques mois en deçà, en reprenant les événements à la fin du mois d'avril de la même année. On montrera ensuite quelle action ces traités exercèrent à leur tour sur les opérations de la guerre, sur la continuation de la lutte entre la France et l'Espagne, et sur les destinées d'une partie de l'Europe entre les mois de juin et de novembre 1596.

Digitized by Google

Tandis qu'à l'intérieur la vigilante activité du roi maintenait la paix publique contre l'effort des diverses factions, et d'un bout du royaume à l'autre défendait nos frontières, au dehors sa politique cherchait à la France, dans les alliances maintenues, rendues plus efficaces, étendues à de nouvelles puissances, des appuis et des moyens de résistance contre la persistante et redoutable attaque de Philippe II.

Une ligue entre la France, l'Angleterre, la Hollande mettant franchement et intégralement leurs forces en commun ; faisant agir leurs armées combinées tantôt à la frontière de Picardie, tantôt dans les Pays-Bas; conviant par cette conduite résolue et par ces premiers succès les protestants d'Allemagne, les couronnes du Nord, un peu plus tard les États d'Italie, à entrer dans une vaste coalition, une pareille ligue devait ruiner à jamais les projets de monarchie universelle de l'Espagne, l'abaisser sans retour, assurer à la moitié de l'Europe en même temps qu'à la France, l'indépendance et une paix durable. C'était là le projet de Henri IV, exposé par ses ambassadeurs[1].

Des secours limités et précaires, fournis à la France par l'Angleterre et la Hollande, des diversions, quoique insuffisantes, opérées par ces puissances, devaient aider notre pays à sortir de la périlleuse situation où il était engagé, sous la condition que le roi et la nation fissent un effort suprême, et que cet effort fût heureux.

La paix conclue par l'Angleterre et la Hollande avec

[1] Propositions faites à la Royne par les sieurs de Bouillon et de Sancy, ambassadeurs de Henri IV, p. 1155. « Quand les princes d'Allemagne verront *que par ceste ligue, et par les forces conjoinctes du Roy, de vous, et des Païs-bas, nous serons déjà forts et puissans pour attaquer nos ennemis, ils joindront volontiers leurs forces aux nostres,* » y estans desjà joincts d'affection et d'interest. *Les princes d'Italie feront de mesme.* »

l'Espagne, séparant leur cause de celle de la France, dans le cours de ses revers, exposait notre pays à la honte d'une paix désastreuse; ou lui imposait une résistance désespérée, qui en supposant même l'issue heureuse, devait, pour une longue suite d'années, le laisser dans un état d'épuisement complet et de décadence.

Pour arriver à la pleine intelligence du traité d'alliance offensive et défensive conclu au mois de mai 1596; pour bien juger de la politique de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, depuis la formation de cette ligue jusqu'au traité de Vervins, il faut d'une part examiner quels étaient les rapports entre les trois puissances, et leurs relations avec l'Espagne au moment où elles s'unirent. Il faut, d'une autre, bien préciser les obligations contractées par les coalisés aux termes du pacte qu'ils souscrivirent. C'est ce que nous allons essayer de faire en recourant aux actes et instruments publics, à la correspondance du roi et de ses ministres, à l'exposé de ses ambassadeurs.

Nous avons vu qu'au mois d'août 1593, Henri IV et Elisabeth avaient signé à Melun une convention aux termes de laquelle les deux souverains s'étaient engagés à ne traiter ni de paix ni d'aucun accord avec le roi d'Espagne, que du consentement l'un de l'autre. La condition imposée au roi emportait, de la part d'Elisabeth, l'obligation de fournir à son allié les moyens de faire tête à ses ennemis et de soutenir la guerre. Cette obligation était devenue plus étroite pour elle depuis qu'elle avait promis au mois de janvier 1595, au moment de la déclaration de guerre à Philippe II, d'opérer avec les Hollandais sur le continent de si puissantes diversions qu'elles occuperaient toutes les forces de l'Espagne, et donneraient un libre cours au progrès des armes du roi [1]. Elisabeth et ses ministres n'avaient tenu aucun compte de ces

[1] Voir ci-dessus l. IV, c. I, t. I, p. 503, 504; et l. V, c. I, t. II, p. 5, 6.

engagements. Dans le but et dans l'espoir d'affaiblir et d'abaisser la France, en la laissant seule aux prises avec l'Espagne, ils nous avaient retiré, au commencement de 1595, jusqu'aux faibles et insuffisants secours qu'ils nous avaient précédemment fournis. Entre l'attaque de Cambrai et la prise de la citadelle de Calais le 27 avril 1596, l'inaction de l'Angleterre avait été pour moitié dans nos pertes. Il était clair que le roi était relevé, par ce refus calculé de secours, de toutes les obligations contenues pour lui dans le pacte du mois d'août 1593. Elisabeth cependant continuait à prétendre qu'il était lié par la lettre de ce traité, et par sa parole, à laquelle il s'était imposé la loi de ne jamais manquer; elle se réclamait de l'une et de l'autre auprès de ses ambassadeurs [1]. Le roi maîtrisait ses justes ressentiments : sa politique apportait un soin infini à empêcher que les liens qui unissaient les deux puissances, déjà relâchés, ne se rompissent tout-à-fait. Il sentait que si les Anglais l'abandonnaient sur le continent, ils faisaient ailleurs une utile diversion en sa faveur, occupaient une partie des forces de l'Espagne, alors qu'ils interceptaient ses galions lui apportant les tributs de l'Amérique; qu'à la fin de 1595 et au com-

[1] Discours de la négociation des sieurs de Bouillon et de Sancy en Angleterre, dans les œuvres de Du Vair, p. 1145. Harangue de Sancy à la reine d'Angleterre le dimanche 19 mai 1596. « Il y a des gens au » Conseil du roy qui ne faudroient pas, Madame, de nous dire : Eh » quoi vous ne nous rapportez que des paroles, et vous savez bien » *que, depuis trois ans, la reyne ne nous donne autre chose, et que depuis* » *qu'elle a veu la fortune du Roy se rendre plus favorable, elle luy a* » *dénié tout secours.* » Dans les trois ans, Sancy ne compte pas le secours envoyé sous la conduite de Norris, parce qu'il a été retiré. — Propositions faites à la Reyne par les sieurs de Bouillon et de Sancy, p. 1156. « Vous nous dites que nous avons promis de ne nous point » accorder avec le roy d'Espagne, *et que quand mesme vous ne nous secour-* » *rez point, nous le devons faire.* Ceste obligation là de nostre part » n'emporte-t-elle pas une condition de la vostre : sçavoir est que » vous donniez le moyen de subsister et soustenir la guerre ? »

mencement de 1596, Drack emportait la ville de Nombre-de-Dios, et près de l'île de Pinos combattait la flotte de Philippe II [1].

La Hollande était sous le protectorat de l'Angleterre par les traités, et dans sa dépendance, par la crainte que lui inspirait pour son commerce et pour sa sûreté la puissance navale de sa redoutable voisine; par sa dette exigible; par les trois villes de Ramekens, La Brille, Flessingue, qu'elle lui avait engagées; par les secours de troupes qu'elle en recevait. Elisabeth usait durement à l'égard des Hollandais de son titre et de son autorité de protectrice. Ses ministres ne leur reconnaissaient pas la qualité d'État indépendant et souverain; leur contestaient le droit de transaction avec les étrangers; prétendaient que placés sous la protection de la reine, ils ne pouvaient *se porter à aucun traité qu'avec elle et sous elle.* Irritée du secours qu'ils avaient fourni au roi depuis le mois d'octobre précédent, parce que ce secours contrariait sa politique à l'égard de la France, elle avait traité et puni cet acte comme une infraction à leur devoir et à leurs obligations envers elle. Elle avait d'abord réclamé avec menaces l'énorme somme qu'ils lui devaient : peu après, au 7 avril, elle avait annoncé la résolution de leur retirer le contingent de troupes qu'elle leur avait prêté jusqu'alors, pour les contraindre à reprendre eux-mêmes les régiments qu'ils avaient envoyés au camp de La Fère [2]. Le mécon-

[1] Ferreras, XVe part., t. X, p. 101, 102.

[2] Discours de la négociation, p. 1146, 1173. « Le grand-trésorier » ne vouloit pas reconnoistre ceux du Pays-Bas en ce rang de princes, » ni permettre qu'ils traitassent à part, attendu qu'ils estoient sous la » protection de la Reyne, *ains qu'ils se portassent avec elle et sous* » *elle au traicté.* » Lettre Miss. du 7 avril 1596 à la reine d'Angleterre. « Pour composer et renforcer vostre armée vous avés retiré vos gens » de guerre qui estoient à la solde des Estats des Provinces-Unies » des Pays-Bas... Nous nous voyons frustrez de l'assistance des dicts » Estats, lesquels affoiblys des dicts gens de guerre, seroient contraincts

tentement voisin de l'inimitié d'Elisabeth, le tiraillement où ils se trouvaient entre l'Angleterre et la France, n'étaient pas le seul côté pénible de la situation des Hollandais. L'occupation de Dunkerque par les Espagnols, depuis le traité de Cateau-Cambresis, avait gêné et restreint leur commerce : ils craignaient de perdre celui de la Flandre et de l'Espagne, qui avait subsisté jusqu'alors, malgré leur révolte et leur guerre contre le roi catholique, à cause des avantages qu'y trouvaient les deux nations. Le peuple en Hollande était las d'une guerre qui se prolongeait depuis tant d'années, à laquelle il ne voyait pas de fin, et qui avait cessé d'être productive pour lui de conquêtes et de gloire : la campagne de 1595 avait été une suite d'entreprises manquées ou de revers, et en 1596 les armées de la république étaient réduites à se tenir sur la défensive [1]. Depuis dix-huit mois, Philippe II avait travaillé sans relâche à amener les Hollandais à une suspension d'armes, mêlant avec adresse les avances et les séductions aux menaces et aux moyens de contrainte. A la fin de 1594, en envoyant le cardinal Albert prendre le gouvernement des Pays-Bas, il avait tout-à-coup relâché les nombreux vaisseaux des Hollandais détenus dans les ports de l'Espagne et du Portugal, annoncé que leurs navires pourraient désormais librement commercer dans ses États, promis à cette fin de délivrer passe-port à tous ceux de leurs marchands qui le demanderaient. Tout cela

» de révoquer ceux qu'ils nous ont envoyés, et encore se tenir cette » année sur la deffensive... Je vous prie, Madame, de surseoir les ré- » solutions et entreprises juqu'à ce que vous ayés oy le sieur de Sancy. »

[1] Discours de la négociation. Propositions faites à la Reyne par les sieurs de Bouillon et de Sancy, p. 1153, et advis sur la Constitution de l'Estat d'Angleterre, p. 1170. « Avec Donquerque le commerce leur » a esté fort incommodé.... Les Holandois et Zelandois ont attiré tout » le trafic à eux, et bien que la guerre d'Espagne soit à leur occasion, » il n'y a qu'eux qui y trafiquent.... Ces peuples là sont las d'une » longue guerre, en laquelle ils ne voyent point de fin. »

Digitized by Google

leur avait été accordé, comme le leur déclarait le duc de Medina-Sidonia dans Séville, sur l'espoir qu'avec le temps ils auraient souvenance de ce gracieux bienfait du roi, et le reconnaîtraient de rechef pour leur légitime seigneur et prince. Au mois d'avril 1596, il les pressait, par l'intermédiaire des ambassadeurs de l'Empire, d'entrer en accord avec lui, leur offrant toutes les satisfactions qu'ils pouvaient désirer pour leur religion et pour leur gouvernement intérieur. En même temps, il leur présentait, en cas de refus, la perspective d'une prohibition générale de trafic dans ses États, remplaçant la liberté dont il les avait jusqu'alors laissés jouir[1]. Le prince Maurice et les citoyens éclairés, comme ils le montrèrent bientôt, n'étaient pas dupes des protestations et des offres de Philippe II. Ils sentaient très-bien qu'ils avaient à conquérir leur indépendance à la pointe de l'épée, et à la mettre sous la garantie des puissances étrangères; que Philippe ne voulait qu'une chose, se débarrasser pour un temps de la guerre avec la Hollande, jusqu'à ce qu'il eût terminé par les armes ou par les traités ses différends avec la France et l'Angleterre; qu'au jour où il y serait parvenu, les Hollandais le retrouveraient implacable ennemi de leur religion et de leurs libertés, vengeur impitoyable de leur révolte[2]. Mais le peuple ne voyait pas si loin, et uniquement touché des souffrances et des dan-

[1] Meteren, Hist. des Pays-Bas, folio 380 verso. — Discours de la négociation, p. 1168. — Pour la menace faite en dernier lieu par le roi d'Espagne aux Hollandais de leur retirer le commerce dans ses Etats, voir les propositions faites à la Reyne, p. 1153. « Il est croyable que » le Roy d'Espagne est pour interdire pour quelque temps à ces » peuples le commerce que les Hollandois faisoient en Espagne. »

[2] Propositions faites à la Reyne, p. 1153. « Le roy d'Espagne fait » offrir aux Hollandois de grandes et advantageuses conditions de » paix, et pour la religion et pour la seureté.... Le roi d'Espagne » faisant la paix avec le roi de France, se propose de tourner toutes » ses forces contre ceux des Pays-Bas.... La paix en France leur jettera » sur les bras tout le faix de la guerre. »

gers du moment, il se laissait séduire à l'espoir d'un accommodement et y prêtait l'oreille.

Si en Hollande on inclinait, ou au moins si le parti populaire inclinait à la paix, en Angleterre on y était résolu et on la recherchait. Là ce n'étaient pas les masses, mais le gouvernement qui se prenait à cette idée, qui embrassait cette résolution. On a vu précédemment quels ménagements la reine et ses ministres avaient gardés avec Philippe II, évitant de lui déclarer la guerre et de le pousser à bout, alors même qu'ils belligéraient contre lui. Depuis lors, ils s'étaient tenus dans la même réserve. L'expédition de Drack en Amérique à la fin de 1595, s'était faite au nom des particuliers, et non de la couronne d'Angleterre. Dans l'entreprise navale qu'ils préparaient contre Cadix, au commencement de 1596, ils publiaient que cette flotte était toute composée de vaisseaux d'armateurs et de soldats volontaires, qui s'étaient mis sous les ordres du comte d'Essex pour aller en course sur les côtes d'Espagne, et ils faisaient faire la déclaration des hostilités au nom des capitaines des navires [1]. Au milieu de ce compromis entre la guerre et des avances pour un rapprochement et un accord, survinrent les conquêtes de l'Espagne, et en dernier lieu la prise de Calais, qui eurent pour effet de répandre l'épouvante dans le conseil d'Angleterre, et de lui inspirer le désir de la paix à tout prix. Les entraînements du peuple en Hollande n'étaient rien en comparaison des résolutions agitées dans le cabinet de

[1] Davila, l. XV, t. III, supplément, p. 68. « Sur les vives instances » faites par les Français pour que le comte d'Essex passât en Picardie » avec sa flotte, les Anglais répondoient que cette *flotte étoit presque* » *toute composée de vaisseaux d'armateurs et de soldats volontaires qui* » *s'estoient mis sous les ordres du comte*, pour aller en course sur les » côtes d'Espagne. » — Advis sur la const. de l'Estat d'Angleterre, p. 1174. « Encores à présent *dans cette entreprise navale que la Reyne* » *fait* (contre Cadix) *elle a fait faire la déclaration sous le nom de ses* » *capitaines.* »

Londres, des moyens qu'il songeait à mettre en usage pour arriver à son but et se mettre à couvert. Les ambassadeurs français présentent en ces termes la vive peinture des dispositions des alliés de la France, et la correspondance diplomatique du temps établit dans tous ses points l'exactitude de leur exposé.

« Le cœur était fort crû aux Espagnols par le succès de Dourlens et de Cambrai, et au contraire celui des Français fort ravalé.

» La nouvelle de la prise de Calais avait porté l'étonnement des armes espagnoles hors même du royaume ; de sorte que la consternation était grande en Angleterre, et que ceux de Hollande et de Zélande commençaient fort à murmurer. On sçavait davantage, qui était pour augmenter la crainte de ce côté là, qu'il y avait des ambassadeurs de l'Empire à Bruxelles, qui s'acheminaient vers ceux des États, pour les sommer de la part de l'Empire, d'entendre à la paix avec le roi d'Espagne pour le bien de la chrétienté, et leur offrir pour cet effet tout ce qu'ils eussent pu demander.

» D'un autre côté, on voyait *tout le conseil d'Angleterre porté à la paix avec le roi d'Espagne, avec des moyens en main fort aisés pour l'obtenir, qui étaient Flessingue et la Brille en Hollande, et parlait-on déjà en Angleterre de recouvrer Calais.*

» Or est-il sans doute que si les Hollandais ou les Anglais se fussent portés les premiers à la paix, la France demeurait en proie au roi d'Espagne, lequel convertissant toutes ses forces contre ce royaume, avec les avantages qu'il a déjà, l'eût facilement accablé [1]. »

Quand les ambassadeurs disent que le roi d'Espagne aurait accablé la France, ils n'entendent pas qu'il l'aurait envahie et subjuguée. Après la destruction de la Ligue, la chose était impossible : Philippe en jugeait ainsi lui-même, et dans dix endroits de l'exposé de leur négociation, les ambassadeurs témoignent que Henri peut obtenir la paix de son ennemi en gardant le corps du royaume. Mais ce qu'ils comprennent, et ce qui était à craindre, c'était que la France, abandonnée de ses alliés au moment

[1] Advis sur le fait de la présente négociation, p. 1168. L'orthographe du temps n'est pas conservée.

le plus critique de sa fortune, ne fût réduite à céder au roi catholique, avec les villes frontières tombées en son pouvoir, une partie de la Picardie et de la Bretagne; ne subît un traité plus honteux et plus préjudiciable qu'aucun de ceux qu'elle avait consentis depuis le commencement de sa rivalité avec l'Espagne [1].

Cette expression éclaircie, il faut relever et expliquer tout ce que ce passage contient de remarquable sur la situation. La Hollande se laissait entraîner à des offres hypocrites, à une paix trompeuse et d'un moment. L'Angleterre la recherchait, et pour l'obtenir se portait à d'étranges extrémités. D'une part, elle offrait de transporter au roi catholique Flessingue et la Brille, qui ne lui appartenaient pas, qu'elle ne tenait des Hollandais qu'en dépôt. Les deux villes étaient maritimes et d'une extrême importance. La Brille comptait alors parmi les plus fortes places des Provinces-Unies, et c'était là qu'avait été jeté le fondement de la république ; Flessingue était une des trois villes que Charles-Quint avait conseillé à son fils de conserver avec le plus de soin, comme rempart de sa domination dans les Pays-Bas. En livrant ces deux villes à Philippe II, l'Angleterre, même en supposant qu'elle fît comprendre actuellement les Hollandais dans le traité qu'elle poursuivait, les privait d'une partie de leur commerce et de leurs moyens de défense, les exposait aux manques de foi et aux vengeances de leur ancien maître, compromettait leur indépendance dans l'avenir. A l'égard de la Hollande, les projets d'Elisabeth et de ses ministres

[1] Propositions faites à la Reyne par les sieurs de Bouillon et de Sancy, p. 1154. « Il faut que le roy estant occupé comme il est, laisse » perdre les meilleures places de son royaume, comme il a fait depuis » un an; ou il faut, *malgré luy, qu'il fasse la paix, quelque désavan-* » *tageuse et dangereuse qu'elle luy puisse estre*. Tout homme qui aimera » son service *et le salut de la France* ne luy donnera pas d'autre » conseil. » Voir de plus le Discours de la Négociation, p. 1135 à la fin, 1136, 1140, 1141.

étaient donc un abus de confiance condamnable et une grande imprudence. D'un autre côté, l'Angleterre, pour obtenir la paix, pour gagner Calais, l'objet de sa convoitise, se proposait de séparer sa cause de celle de la France, d'abandonner son alliée au fort de son danger; de violer à son égard et la convention de 1593 qui imposait aux deux États de ne traiter avec l'Espagne que d'un mutuel consentement, et les engagements de janvier 1595, suivant lesquels l'Angleterre devait fournir à la France les plus puissants moyens de soutenir la guerre. A l'égard de la France, les rapports internationaux, la loi des alliances, le droit des gens étaient outrageusement violés. La responsabilité de ces calculs et de ces résolutions pèse moins sur Elisabeth que sur ses conseillers : les ambassadeurs français nous apprennent qu'elle cédait aux obsessions et à l'aveugle politique de lord Burghley. « On » tient, disent-ils, que c'est le grand trésorier qui la » nourrit en cette humeur, et en espérance de la paix » avec l'Espagne [1]. »

Mais tandis que la reine et ses ministres rêvaient et poursuivaient la paix avec Philippe II, ce prince préparait l'invasion de l'Angleterre, le détrônement d'Elisabeth. En donnant un libre cours à ses passions désordonnées, il se chargea de tirer la France du danger de se voir abandonnée de ses alliés au moment où elle avait le plus besoin de leur concours. Il n'avait accepté pour bonnes et pour loyales aucunes des réserves calculées d'Elisabeth : il avait trouvé que pour ne lui avoir pas déclaré la guerre, elle ne la lui avait pas moins faite; qu'en prenant un biais pour le frapper, elle ne lui avait porté des coups ni moins rudes, ni moins sensibles, ni moins impardonnables. Depuis la destruction de l'Armada, il avait toute une suite de pertes ou de revers à venger sur son

[1] Advis sur la const. de l'Estat d'Angleterre, p 1174.

hérétique ennemie et à la colère, à la haine religieuse, se joignait chez lui l'ambition. Son idée fixe, son constant projet comme père et comme roi, avait été d'empiéter pour l'infante Claire-Eugénie l'un des royaumes voisins, et de s'avancer ainsi lui-même d'un pas vers la monarchie universelle. Depuis qu'il avait forcément renoncé à l'usurpation de la France, après la destruction presque totale de la Ligue, il avait mis le va-tout de son ambition et de la fortune de sa fille sur la conquête de l'Angleterre ; avait projeté de chasser Elisabeth de ce trône, qu'il avait occupé lui-même, et d'y porter l'Infante. L'histoire jusqu'ici n'a pas assez mis en lumière ce dernier dessein, cette suprême tentative du démon du Midi, qui ne pouvait cesser de conspirer contre le repos et l'indépendance de ses voisins qu'en cessant de vivre. Les préparatifs faits par lui dans ce but étaient formidables, et se partageaient entre la défense et l'attaque. Il avait envoyé une escadre en Amérique pour protéger ses possessions et ses arrivages contre les attaques de Drak et de Hawkins, pour chercher et combattre les Anglais : cette escadre, commandée par Bernardin d'Avellameda, y arriva le 11 mars 1596 : une autre plus considérable, préparée à Cadix, devait bientôt la joindre. En même temps, il armait en guerre des vaisseaux dans tous ses ports, pour envahir l'Angleterre et l'Irlande. Il avait engagé dans ses projets les catholiques Anglais réfugiés en Flandre, qui devaient monter sur sa flotte, proclamer sa royauté au moment du débarquement de ses troupes sur le rivage d'Angleterre, provoquer la révolte partout où ils pourraient pénétrer. Il avait traité, au mois de janvier, avec les catholiques d'Irlande, le comte de Tirone, O'Donnel, O'Rorc, Mac-Villiams et autres rebelles, lesquels étaient convenus avec lui, que si, dans un temps préfix, il leur envoyait une assez puissante armée pour dé-

faire les Anglais, ils joindraient leurs troupes aux siennes ; que si en attendant il leur fournissait des munitions de guerre, ils rejeteraient les conditions de paix que leur proposait le vice-roi. Le ministère anglais avait envoyé une armée en Irlande combattre les rebelles ; aux armements de Philippe II, il avait répondu en équipant une flotte, en se disposant à l'expédition de Cadix [1]. Mais, comme on le verra bientôt, ses préparatifs étaient loin d'être complets, et il s'abusait étrangement sur les projets de Philippe II. Il s'attendait de sa part à ces hostilités qu'une puissance entretient contre une autre puissance de vieille date et sans résultats décisifs, uniquement parce qu'elle est en guerre et pour l'acquit de son honneur, épiant et accueillant la première occasion favorable de conclure la paix. Les conseillers d'Elisabeth imaginaient l'obtenir de Philippe II en lui offrant de se désister de l'invasion des côtes d'Espagne, de renoncer à leur alliance avec la France et la Hollande, de lui abandonner Flessingue et la Brille. Ils ne soupçonnaient et ne redoutaient ni une guerre à outrance de la part de Philippe II, ni un effort de la monarchie espagnole : leur illusion était complète. Ils poussaient si loin l'espoir de la paix, le détachement des intérêts et de l'alliance de la France, que Sancy passé à Londres pour les presser de secourir Calais, ayant réclamé l'assistance demandée, et plaidé l'union des deux Etats comme le gage de leur commun salut, n'avait reçu le 23 avril de lord Burghley, chef du gouvernement, que cette réponse : « Autrefois la reine et le roi étaient liés par la religion : le roi ayant changé, le seul lien qui les unit maintenant est celui du voisinage, lien purement d'intérêt, et qui ne dure qu'autant que les princes y trouvent leur avantage particulier. » Pour marquer clairement qu'il trouvait l'avantage de l'Angleterre attaché à

[1] Camden, pars IV, p. 659, 662, 667.

la paix avec l'Espagne, le grand-trésorier avait ajouté ensuite des insultes aux récents revers de le France, avait prodigué les éloges à l'habileté et aux succès des Espagnols [1].

C'est dans cette situation que s'ouvrit la conférence de Greenwich entre les ministres anglais et les ambassadeurs français. Les envoyés de Henri étaient le duc de Bouillon, Sancy, le conseiller d'Etat du Vair, l'habile négociateur Ancel, récemment nommé ambassadeur vers les princes de l'Empire [2]. Plusieurs faits, en se succédant coup sur coup dans l'espace de quelques jours, la logique victorieuse de nos diplomates, leur conduite ferme, changèrent les dispositions si hostiles dans le principe à la France. Les réprésentants des deux puissances tinrent une première séance le mardi 30 avril. Les ambassadeurs français proposèrent une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, et dès l'abord prirent la question par ses hauts côtés, en demandant que chacune des puissances contractantes « tournât toutes ses forces contre l'ennemi commun [3]. » Entre la première et la seconde séance, la nouvelle de la perte totale de Calais, si menaçante pour le territoire et le commerce de l'Angleterre, excita un violent mécontentement, et presque une sédi-

[1] Discours de la négociation, p. 1131. — Thuanus, l. CXVI, § 11, t. V, p. 608.

[2] Dans la séance préparatoire du 30 avril, les représentants d'Elisabeth furent le grand-trésorier, Guillaume Cecill, baron de Burghley, l'amiral Howard, les lords Cobham et Buckhurst, Robert Cecill, fils de Guillaume. Dans la seconde séance et les suivantes, ce furent le grand-trésorier Burghley, le grand-chambellan Hunsdon, lord Cobham, le chancelier de l'échiquier Fortescue, Robert Cecill. (Disc. de la négoc., p. 1131, 1133, 1134, 1135.) Dans le Discours, ces noms ont été défigurés par les imprimeurs.

[3] Discours de la négociation, p. 1133. « Monsieur de Bouillon dit » que le roi l'avoit envoyé pour sçavoir si la Reyne voudroit présen- » tement résoudre le fait de la ligue offensive et défensive, *et tourner* » *ses forces contre l'ennemy commun.* »

tion parmi le peuple de Londres : il maudissait hautement ceux qui avaient empêché et arrêté le secours [1]. Le dimanche 5 mai, arriva un courrier apportant la nouvelle que Hawkins et Drack, les deux chefs de l'expédition d'Amérique étaient morts, et que l'entreprise avait échoué. Les Anglais, parcourant la mer des Antilles et le golfe du Mexique, avaient incendié quelques petites villes espagnoles, et en dernier lieu détruit Nombre-de-Dios et son arsenal. Mais leur flotte avait manqué la capture d'un riche convoi de trois cents tonnes d'or destiné pour l'Espagne : ses deux chefs avaient tour à tour succombé ; une partie de ses équipages avait péri par la dyssenterie ; dans le combat naval livré aux Espagnols entre l'île de Pinos et Cuba, elle n'avait obtenu aucun avantage, si même elle n'avait été vaincue ; les tempêtes lui avaient fait éprouver des pertes sensibles : composée au départ de vingt-sept voiles, dont six vaisseaux de guerre, elle revenait en Angleterre avec huit navires seulement, sans avoir rien exécuté qui répondît à ce qu'on attendait de cet armement [2]. L'abandon calculé de la France aboutissant à l'occupation de Calais par les Espagnols, les forces de l'Angleterre dispersées, envoyées au loin, organisées pour des courses de pirates et dans le but d'un gain présent, plutôt que pour la véritable guerre, tout le système de lord Burghley se montrait par les événements exposé à de cruels mécomptes, à de désastreux retours. D'un autre côté, Philippe II puisait dans ces événements un encouragement à ses projets d'invasion de l'Angleterre

[1] Discours de la négoc., p. 1132. « Cela apporta un grand mescon-» tentement au peuple de Londres. » — Propositions faites à la Reyne, p. 1158. « Depuis ce peu que nous sommes en vostre royaume et que » Calais a esté pris, nous oyons les souspirs de vos marchands qui » plorent l'incommodité, voire l'impossibilité du commerce. »

[2] Discours de la négociation, p. 1133. — Ferreras, XVe partie, t. X, seconde moitié, p. 101, 102. — Thuanus, l. CXV, § 3, t. V, p. 565, 566.

et s'y affermissait. Mais on ne pouvait s'attendre à ce que le grand-trésorier renonçât tout-à-coup à des plans et à des combinaisons qui l'avaient longuement préoccupé.

Les 7 et 9 mai, les négociateurs se réunirent. Bouillon et Sancy mirent de nouveau en avant la ligue offensive et défensive : ils plaidèrent l'utilité et la nécessité de cette ligue pour les deux nations, le meilleur système de défense contre le roi catholique, le meilleur genre de guerre à lui faire, avec une élévation de vues, une supériorité de raison, une connaissance des faits également remarquables. Le ministère anglais, dirent-ils, ne pouvait ignorer que le roi d'Espagne ne fût l'ennemi commun des deux couronnes, n'eût des desseins formés pour la ruine de l'une et de l'autre. Il ne fallait donc point douter, qu'il ne fût souverainement salutaire à l'un comme à l'autre Etat de s'opposer à lui à forces conjointes. Il était clair pour chacun qu'un prince ambitieux qui attaque, a bien plus de moyens de venir à bout de ses ennemis séparés qu'unis. Les progrès faits jusqu'à ce jour par le roi d'Espagne ne procédaient que de cette désunion, par suite de laquelle, au lieu de le prévenir, de l'attaquer avec une force puissante, on l'avait laissé assaillir avec tel avantage, qu'il n'y avait rien maintenant qui ne lui semblât possible. Connaissant ou devinant mieux que les conseillers d'Elisabeth les projets du roi d'Espagne, convaincus qu'il se proposait non pas seulement de fomenter les troubles d'Irlande, en envoyant des secours aux rebelles, mais de conquérir l'Angleterre et de détrôner Elisabeth, les ambassadeurs ajoutaient : Bien que l'Angleterre soit plus éloignée de lui, cependant son principal dessein est sur elle : ce que la reine a le plus à craindre c'est une descente par mer. Tout invite le roi catholique à lui faire la guerre : l'entreprise étant colorée du prétexte de la religion sera moins odieuse, et aura même quelque chose

de spécieux; son ambition l'y pousse; les injures qu'Elisabeth lui a faites l'y animent; les dépenses qu'il y a déjà consacrées l'y engagent[1]. Le vrai moyen d'empêcher l'invasion de l'Angleterre est d'occuper l'armée ennemie qui est aux Pays-Bas. En effet, Philippe II ne peut faire aucune levée importante en Espagne, où il ne trouve que de nouveaux soldats : les troupes embarquées sur sa flotte sont presque toutes composées de ces recrues, avec lesquelles les Espagnols n'ont envie de rien tenter de considérable : leur flotte est donc uniquement destinée à favoriser la descente en Angleterre des vieilles troupes qu'ils ont en Flandre. On en pouvait juger par la dernière expédition navale qu'ils avaient entreprise, par l'expédition de l'Armada, où ils comptaient moins sur les troupes qu'ils amenaient d'Espagne que sur l'armée du duc de Parme. Toutes les forces que Philippe II avait maintenant en Flandre ne montaient pas à plus de quatorze mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Si la France, l'Angleterre, la Hollande leur mettaient en tête une armée plus forte, ce qui était facile, dès lors toutes les tentatives par mer des Espagnols, étaient prévenues ou frappées d'impuissance, et l'Angleterre mise complétement à l'abri. Si, en outre, Elisabeth, par l'autorité qu'elle exerçait sur les Hollandais, obtenait d'eux qu'ils ne portassent plus de vivres en Flandre, on ruinerait indubitablement l'armée d'Espagne. La Flandre était le point d'où le roi catholique attaquait à son gré la France, l'Angleterre, la Hollande. C'était donc cette contrée qu'il s'agissait de lui arracher, avec les armées combinées des confédérés, en commençant l'attaque par l'Artois et le Hainaut, parce que ces pays étant les plus riches, les pertes qu'on lui ferait essuyer seraient plus sensibles, et parce qu'en y portant le théâtre de la guerre, on occuperait les forces avec les-

[1] Disc. de la négoc., et proposit. à la Reyne, p. 1134, 1136, 1153, 1154.

quelles il pouvait faire toutes ses entreprises contre la France et contre l'Angleterre [1]. Le parti pris, la conduite tenue par les trois puissances entraîneront, selon toute probabilité et dans un temps plus ou moins rapproché, les résolutions du reste de l'Europe. En voyant la France, l'Angleterre, la Hollande s'unir entre elles, et se présenter à la lutte avec des forces considérables, les princes protestants d'Allemagne, qui détestent et redoutent la maison d'Autriche, entreront dans la coalition, car ils ont mêmes intérêts et mêmes affections qu'elle. Les princes d'Italie feront de même; mais comme ils règlent tous leurs mouvements sur la fortune, s'ils voient les trois puissances désunies et faibles, s'ils perdent l'appui qu'ils espèrent de la France, ils chercheront à se concilier la faveur de l'Espagne, à la désarmer, en lui fournissant leurs soldats et leur argent [2].

Les négociateurs de Henri examinaient en même temps la situation de la France, ses rapports avec ses alliés, les propositions qu'elle avait reçues du roi d'Espagne, et soit dans la discussion avec les ministres d'Angleterre, soit dans les propositions par écrit qu'ils adressaient à la reine, ils s'expliquaient avec une netteté et une franchise, qui ne laissaient ni une obscurité ni un doute. Par la convention de 1593, Henri et la France s'étaient engagés

[1] Disc. de la négoc., p 1136. — Propositions à la Reyne, p. 1161. « Le seul moyen que l'ennemy commun n'empiète pas sur les associez » est de composer *un corps d'armée des forces des associez*, lequel » fasse la guerre au lieu où ils se peuvent plus aisément assembler.... » Il semble qu'il faut résoudre faire avec ceste armée la guerre » en l'Arthois, et en Hainault, pour ce que, par ce moyen, on gastera » le meilleur païs qu'ait l'ennemi, et occupera-t-on les forces avec » lesquelles il peut faire toutes ses entreprises sur la France et sur » l'Angleterre. » Le mot Flandre est employé par les ambassadeurs français et par tous les écrivains contemporains, dans le sens des provinces catholiques, des provinces restées soumises à la domination de l'Espagne dans les Pays-Bas.

[2] Propositions à la Reyne, p. 1155.

Digitized by Google

à ne traiter d'aucun accord avec le roi d'Espagne sans le consentement d'Elisabeth. Les ambassadeurs venaient pour renouveler solennellement cette promesse et pour s'en acquitter. Mais cette obligation de notre part emportait de la part de la reine la condition de nous fournir de quoi subsister et soutenir la guerre. Elle ne pouvait avoir entendu nous obliger par cette promesse à notre ruine : le roi n'était pas roi pour perdre, mais pour sauver ses sujets. Il ne pouvait rester dans la situation où l'avait réduit la continuation de la lutte, au milieu de l'abandon et du refus de secours de ses alliés. Il ne pouvait rester exposé à se voir enlever chaque jour quelque ville nouvelle, laisser son honneur s'entamer davantage, tomber dans le mépris de ses sujets, lesquels, las de la guerre, lui imposeraient, par la menace d'une révolte, l'acceptation des propositions du roi d'Espagne. Cette paix, consentie après des revers, serait désavantageuse : en outre, elle serait dangereuse, Henri ne se faisait à cet égard aucune illusion. En effet elle ôterait moins à Philippe II l'envie de lui nuire, que le progrès qu'il pourrait faire dès lors sur ses voisins, ne la lui redonnerait, avec les moyens de la satisfaire. Mais cette paix était pour Henri une affaire de nécessité et non de choix : il était contraint de préférer un péril à venir et incertain, à un danger présent et immense : il n'avait aucun serviteur qui pût lui déconseiller un accord. Ses alliés en souffriraient autant que lui : la paix serait telle que le roi catholique la désirait, conclue avec la France seule, lui donnant la facilité d'exécuter sans diversion ses desseins contre l'Angleterre et la Hollande.

Les négociateurs français avaient mis la discussion dans le champ de la grande politique, de la grande guerre, et en même temps de la plus grande franchise. Lord Burghley refusa de les y suivre, attaquant leurs propositions non de front mais de côté, évitant de les combattre,

mais les éludant. Il persista dans son plan politique : l'esprit toujours tourné vers l'idée et l'espoir d'un accord avec Philippe II, il accueillit les ouvertures des ambassadeurs avec réserve et froideur. Il dit qu'il s'étonnait qu'on demandât par un traité à la reine de faire la guerre au roi catholique, lorsqu'elle la lui faisait depuis tant d'années sur terre et sur mer, en Europe et aux Indes. Il ajouta qu'elle était épuisée d'hommes et d'argent ; qu'elle devait réserver les forces restreintes qu'elle conservait encore pour étouffer les troubles d'Irlande, où elle avait avis de nouveau que Philippe devait faire descendre ses troupes au mois de mai. Enfin il mit en doute la sincérité de la France à tenir les nouveaux engagements qu'elle offrait de prendre, en lui reprochant d'avoir souvent violé les anciens. C'était une allusion à la promesse faite aux Anglais de leur donner l'une des villes de nos côtes pour lieu de retraite, promesse sur laquelle il avait fallu revenir, lorsqu'on avait découvert leur dessein de convertir leur séjour en occupation, et qu'on avait vu éclater l'énergique opposition des gouverneurs et des États de Bretagne. Les fins de non-recevoir, par lesquelles lord Burghley accueillait leurs propositions, révoltèrent les ambassadeurs français. Sancy dit aux ministres anglais : « Si » vous n'avez pas moyen de nous secourir, vous nous » ferez grand plaisir de nous le déclarer de bonne heure, » et le roi vous en aura quelque obligation ; car pour le » moins nous ne demeurerons pas ici inutilement, et Sa » Majesté avisera à pourvoir à ses affaires. » Pour le roi, pourvoir à ses affaires était traiter avec l'Espagne. Les autres ambassadeurs joignirent l'expression de leur mécontentement à celle de Sancy, en ajoutant qu'il ne leur restait plus qu'à prendre congé de la reine [1].

[1] Discours de la négoc., p. 1134-1136. — Propositions à la Reyne, premier écrit.

Au milieu de la fermentation que la prise de Calais excitait à Londres, dans l'incertitude où restait le conseil d'Angleterre des déterminations que prendrait Philippe II, rompre d'une manière éclatante avec la France, pousser Henri à la paix avec l'Espagnol, était à la fois impolitique et impopulaire. Dans la séance du 11, lord Burghley travailla à ramener nos ambassadeurs par une concession, et à les séduire par les semblants d'un rapprochement et d'une intime union avec la France. En dehors de la conférence, l'un de ses agent avait sondé nos négociateurs, après Calais perdu pour l'Angleterre comme pour la France, sur l'abandon de Boulogne, comme moyen de faciliter le traité entre les deux puissances. Burghley renonça à cette prétention : il dit que si l'on avait fait aux ambassadeurs la demande de Boulogne, on avait eu grand tort; que les Anglais n'y avaient jamais songé, car ils devaient dépenser cent mille écus par an à la garde de cette place, dont la perte était inévitable pour eux plus tard. Abordant la grande question, la proposition des ambassadeurs, il fit lire par son fils un projet de traité. Dans ce projet, les mots de ligue offensive et défensive avec la France étaient portés ; mais ce n'étaient que des mots. En effet, pour l'offensive, il n'avait rien disposé, rien énoncé : pour la défensive, il réduisait, de six mille à trois mille hommes, le secours que l'Angleterre avait accordé à Charles IX, par le traité de 1572, et il rejetait l'envoi de ce secours au temps indéfini où les troubles d'Irlande seraient étouffés et où le comte d'Essex serait revenu de son expédition. Sur les vives réclamations de nos négociateurs, il colora et excusa la réserve où il se tenait du prétexte que l'Angleterre était menacée d'une paix du roi avec le roi d'Espagne ; que Henri lui avait écrit à lui-même, Burghley, qu'il était en traité; que la reine et ses conseillers manqueraient de toute pru-

dence s'ils lui donnaient la facilité de faire cet accord plus avantageux à leurs dépens et par le moyen même de leurs forces. Il lui fut répondu que Henri, scrupuleux observateur de sa parole dans tous les pactes qu'il avait souscrits jusqu'alors, n'observerait pas moins exactement celui qui était actuellement proposé; qu'entre traiter et être recherché de traiter, il y avait un abîme; que le roi n'était pas entré en traité, et qu'il n'y entrerait que quand ses amis le laisseraient sans moyens de faire mieux. Le grand-trésorier refusa de dépasser la ligne qu'il s'était tracée, et quand on fit effort pour l'attirer au-delà, il se réfugia dans de vagues protestations sur les dispositions d'Elisabeth et de ses ministres à favoriser les affaires de France [1]. Ainsi il écartait toute agression contre Philippe II de moitié avec la France, répudiait la communauté de la guerre ouverte, bornait les hostilités contre l'Espagne à la guerre d'Irlande, qui n'était qu'une défense; aux préparatifs de l'expédition contre Cadix, qui n'étaient qu'une menace, et que le gouvernement anglais pouvait toujours arrêter. En même temps, il continuait à présenter au roi catholique l'avance et la séduction de l'abandon de La Brille et de Flessingue, et il tentait de l'intimider et de l'entraîner à un accord en lui montrant la perspective de la ligue projetée entre la France et l'Angleterre. Evidemment, il se tenait entre la France et l'Espagne, essayant de retenir l'une jusqu'à ce qu'il eût conclu et pactisé avec l'autre. Dès le lendemain, les faits survenus, les nouvelles apprises renversaient ces calculs et ces adresses.

[1] Discours de la négoc., p. 1137, 1140-1142. A la page 1140, les négociateurs français signalent les omissions calculées du projet de traité présenté par lord Burghley. « Par les articles que les ministres anglois » avoient remis, *ils proposoient une ligue offensive*, et néantmoins *il* » *n'estoit rien disposé de ce qui se feroit pour l'offensive;* que le vray » effect de ceste ligue estoit pourtant d'attaquer l'ennemy à forces » conjoinctes, avec une puissante armée. »

Le dimanche 12 mai, un des espions qu'Elisabeth entretenait aux Pays-Bas, un Ecossais parti de Bruxelles vint informer le conseil d'Angleterre « que le roi d'Espagne devait faire une descente en Irlande; que le pape avait de nouveau excommunié la reine et donné son Etat au roi d'Espagne; que le roi d'Espagne le voulait conquérir pour l'archiduc. » Le conquérir pour l'archiduc était le conquérir pour sa fille, dont le mariage avec l'archiduc Albert était dès lors arrêté. Ainsi s'évanouissaient toutes les illusions dont lord Burghley avait jusqu'alors bercé Elisabeth. Presqu'en même temps Bouillon et Sancy furent informés par une lettre de Devic que la garnison de La Fère, hors d'état de prolonger sa résistance, traitait déjà depuis quelques jours avec le roi de sa capitulation, et qu'on pouvait la considérer comme faite [1]. L'Espagnol était expulsé du cœur de la Picardie, de l'intérieur du royaume : les affaires du roi étaient relevées : son traité possible avec Philippe II devenait plus facile et moins onéreux. Dès lors la situation était complétement retournée : la France pouvait se soustraire à la guerre, et en rejeter tout le faix et tous les dangers sur l'Angleterre et la Hollande.

Bien instruits de ces circonstances, les négociateurs français remirent le 13 à la reine un écrit dans lequel ils réclamaient avec plus de force que jamais une ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, en fixaient les conditions, levaient les difficultés que les circonstances présentes pouvaient opposer à l'exécution, tiraient le traité des réticences et du vague calculés de lord Burghley. En ce qui touchait à l'offensive, ils de-

[1] Discours de la négoc., p. 1141, 1142. — Lettre missive du 16 mai, t. IV, p. 581. On voit par cette lettre que la capitulation de La Fère déjà convenue depuis quelques jours, a été, *après diverses remises*, résolue et conclue le 16 mai. L'exécution fut remise à six jours.

mandaient : Que la France et l'Angleterre missent en commun une grande armée composée de contingents égaux fournis par les deux nations; que la Hollande, placée sous le protectorat de l'Angleterre, accédât à la ligue, et y contribuât dans les proportions arrêtées pour l'Angleterre; que les autres nations de l'Europe, intéressées pour leur indépendance à l'abaissement de l'Espagne, fussent invitées à entrer dans la coalition, par les ambassadeurs que le roi et la reine leur enverraient. Mais considérant qu'actuellement Elisabeth faisait emploi de l'ensemble de ses forces pour la guerre d'Irlande et l'expédition projetée contre Cadix, ils remettaient au temps où elle serait sortie de ces deux entreprises la formation de l'armée pour l'offensive. En ce qui concernait la défensive, ils réclamaient en principe un secours de six mille hommes, égal à celui qu'Elisabath avait fourni à Charles IX, offrant au nom du roi un pareil nombre de troupes, au cas que la reine fût attaquée et qu'elle requît le roi de l'assister. Dans l'application, dans la pratique, en présence des circonstances où l'on se trouvait, ils réduisaient à quatre mille hommes le corps de troupes qu'Elisabeth fournirait actuellement et sans délai. En attendant la signature du traité entre les parties contractantes, en attendant l'effet de ces démarches, vu l'urgence, ils requéraient la reine d'aider Henri d'un prêt de 25,000 écus, pour la défense de Boulogne et de Montreuil, les deux places de la côte française les plus rapprochées avec Calais des rivages de l'Angleterre [1].

Les propositions écrites des ambassadeurs français furent examinées et discutées, le mardi 14 mai après dîner, dans le conseil d'Angleterre. Burghley éleva contre les propositions des difficultés tendant toutes à un même

[1] Discours de la négoc., p. 1139. Propositions faites à la Reyne, contenues dans le quatrième écrit des ambassadeurs, p. 1163, 1164.

but : éviter un éclat, apporter des délais, des ajournements à la mise à exécution de la ligue. Il se flattait encore de n'avoir pas le dernier mot de l'Espagne. Il voulait gagner du temps, voir venir les événements, s'assurer si Philippe II persisterait dans ses projets d'invasion, ou s'il céderait aux avances et aux offres qui lui étaient adressées. Ces tergiversations indignèrent les ambassadeurs français : ils s'écrièrent qu'il n'y avait plus à traiter : le duc de Bouillon annonça l'intention de partir sur-le-champ, et pria le sieur Edmond d'aller demander un vaisseau pour le reconduire. Elisabeth était trop politique, trop menacée, trop intéressée à s'assurer la puissante diversion de la France, si ses ministres échouaient auprès de l'Espagne, pour laisser la négociation marcher à une rupture. Dès le soir même du 14, au retour d'une promenade à cheval, elle passa au logis de nos ambassadeurs, leur dit qu'elle était instruite qu'on avait traité avec eux l'après-dîner, et qu'ils n'étaient pas contents ; mais qu'elle n'entendait pas cela, et qu'elle voulait les renvoyer satisfaits. Le lendemain 15, elle leur fit une avance en leur annonçant que, sur la seule parole de Bouillon et de Sancy, elle accordait au roi un prêt de 20,000 écus ; somme pour laquelle Burghley avait demandé comme garantie des marchands de Rouen livrés en ôtages. Mais comme elle gardait le silence sur la ligue et sur ses conditions, ils la pressèrent de leur accorder leur audience de départ. Elle la leur fit attendre du 15 au 19. Dans cet intervalle, n'ayant reçu aucune ouverture du côté de l'Espagne, convaincue qu'elle n'avait à attendre de la part de Philippe II qu'une guerre implacable, elle se décida. Le 20 mai, elle entretint seule nos ambassadeurs dans la galerie, leur déclara qu'elle s'était résolue à secourir le roi, et qu'elle avait donné charge à ses ministres, qui s'en allaient à Londres, d'achever ce qui

avait été commencé. Peu auparavant elle leur avait promis d'autoriser les Hollandais à traiter et à se liguer avec la France. C'était l'opposé de ce que continuait à soutenir lord Burghley, lequel affirmait que l'Angleterre ne permettrait jamais à la Hollande de rien contracter en son nom, de pactiser avec les puissances étrangères [1]. Ce désaccord semble indiquer que la politique de Burghley perdit un moment faveur auprès d'Elisabeth, et que la reine, au moins pendant quelque temps, fut favorablement disposée pour Henri, pour les principes de la ligue, pour la grande politique. Sur ces assurances et ces favorables démonstrations, les ambassadeurs français se rendirent à Londres, à l'effet de poursuivre et de conclure le traité. Du 20 au 23, l'instrument de l'acte fut rédigé en latin, et les clauses débattues entre les négociateurs français et les ministres anglais. Toutes les difficultés qui pouvaient en arrêter l'acceptation de part et d'autre étaient levées, ils le signèrent le 24 mai 1596, et la ligue offensive et défensive entre les deux puissances fut solennellement conclue [2].

Le traité, compris en vingt-trois articles, porte des clauses successives dont les premières sont relatives à l'offensive, les autres à la défensive contre le roi d'Espagne, les dernières aux obligations réciproques du roi et de la reine. Voici les conditions principales, les stipulations les plus importantes :

Il y aura ligue offensive et défensive entre le roi et la reine, contre le roi d'Espagne, ses royaumes et principautés. Les princes et États, qui ont à se défendre des machinations et invasions que le roi d'Es-

[1] Discours de la négoc., p. 1143-1146.

[2] Le traité porte à la fin qu'il fut signé le 14 mai, vieux style. « Decimo quarto die maii, anno à nativitate Christi 1596. » Ce qui correspond au 24 mai 1596, nouveau style. Mais il ne fut scellé et mis en état d'être délivré aux négociateurs des deux puissances que le 26 mai, comme le porte le Discours de la négociation, p. 1148.

Digitized by Google

pagne dirige contre tous ses voisins, seront invités à entrer dans la confédération par les ambassadeurs des puissances contractantes [1].

Aussitôt que les affaires du roi et de la reine pourront le permettre, une grande armée sera mise sur pied : elle se composera des forces communes tant du roi et de la reine que de celles des souverains qui pourront entrer dans la confédération : elle attaquera le roi d'Espagne et envahira tous ses domaines. Le contingent de l'Angleterre sera de huit mille hommes, et celui de la France d'autant [2].

Comme le roi d'Espagne attaque avec de grandes forces les provinces du roi de France, voisines de ses possessions belges, outre l'armée susmentionnée, la reine, aussitôt qu'il lui sera possible, lèvera et fournira au roi quatre mille fantassins anglais, qui serviront contre le roi d'Espagne en Picardie, en Normandie, et dans les localités voisines, pourvu que ces localités ne s'éloignent pas plus de cinquante lieues de Boulogne. Lorsque les troubles d'Irlande seront apaisés, et que le calme sera établi en Angleterre, la reine, sans y être obligée, pourra ajouter aux quatre mille hommes de secours qu'elle s'engage à fournir. Ces troupes seront soldées par la reine, mais le roi devra dans les six mois lui rembourser intégralement les sommes qu'elle aura dépensées [3].

Ni le roi ni la reine ne pourront traiter d'aucune paix ni d'aucune trêve avec le roi d'Espagne, ses lieutenants et généraux, sans le consentement l'un de l'autre, contenu dans des lettres signées de leur propre main [4].

Le traité fut modifié par une convention secrète en ce qui concernait le secours que fournissait présentement Elisabeth. Pour donner de la réputation aux affaires du roi, et pour accréditer la ligue, le chiffre du secours resta

[1] Articles II, III, dans Dumont, Corps diplomatique, t. V, 1re partie, p. 525. Le texte du traité est en latin.

[2] Article IV. Le contingent de l'Angleterre et celui de la France ne sont pas spécifiés dans le traité ; mais ils sont indiqués par l'historiographe de France, Mezeray, sur des pièces qu'il avait vues. Il dit, Grand hist., p. 1183. « Il estoit convenu : Que la reyne fourniroit au » roy 4000 hommes levez à ses despens, *et lorsque les mouvemens* » *d'Irlande seroient appaisez,* 8000 *autres.* »

[3] Articles VIII, X, XI, XIV. La fin de ces articles s'explique par la circonstance qu'aux termes du traité de 1572, l'Angleterre s'était engagée à fournir six mille hommes de secours à Charles IX.

[4] Article V.

fixé à quatre mille hommes dans le traité public; mais d'après la convention, il fut réduit à deux mille hommes [1]. La France faisait cette concession en considération du redoublement de haine et d'efforts de la part de Philippe II auquel l'Angleterre allait se trouver exposée, et la reine, sans prendre d'engagement formel, promettait d'augmenter le secours dès qu'elle serait sortie du danger.

Du jour où la ligue offensive et défensive fut signée entre les deux Etats, le gouvernement du roi compta et avec raison, sur l'accession de la Hollande. Pour repousser les offres d'un périlleux accommodement avec Philippe II, que leur apportaient les envoyés de l'empereur, et auxquels ils avaient un moment prêté l'oreille, les Hollandais n'avaient besoin que d'être autorisés par Elisabeth à s'allier avec Henri, et ils l'étaient maintenant; et de trouver dans l'union des deux grandes puissances, la France et l'Angleterre, la garantie qu'ils seraient protégés contre les forces de l'Espagne [2]. L'accession effective de la Hollande à la ligue date donc du 24 mai, bien que son engagement écrit ne soit intervenu que quelques mois plus tard. Le traité fut conclu le 31 octobre 1596; la France et la Hollande jurèrent ensemble la ligue générale, et convinrent de plus des point particuliers qui suivent :

Au mois de mars 1597, l'armée du roi très-chrétien se rendra sur les frontières de Picardie et d'Artois. L'armée des seigneurs États,

[1] Mémoire manuscrit de Villeroy, folio 5 verso. « Il fut faict deux » conctratz, l'un *public*, pour donner crédit et réputation à la ligue, » et l'autre *secret*, lequel détruisoit les promesses et effets du pre- » mier. » Au folio 8 recto, il fixe à 1800 hommes effectifs le nombre des soldats fournis par l'Angleterre pour le secours: il y avait sans doute 200 malades ou déserteurs.

[2] Du Vair, Advis sur le fait de la présente négociation. — De Thou, liv. CXVI. « On étoit sûr que les États-généraux, voyant que l'union » de ces deux grandes puissances étoit capable de les mettre à l'abri » des forces de l'Espagne, ne voudroient plus prêter l'oreille aux pro- » positions de paix que l'Empereur leur faisoit faire. »

laquelle sera de sept à huit mille hommes d'infanterie et de quinze cents chevaux, avec les équipages et artillerie convenables, se rendra de son côté au lieu et temps dont le duc de Bouillon et le prince Maurice seront convenus. On délibérera alors, et l'on résoudra d'un avis commun sur ce que l'on aura à entreprendre avec les deux armées, pour attaquer l'ennemi commun.

En outre, pour l'année 1597, les seigneurs États des Provinces-Unies porteront à quatre mille hommes d'infanterie le secours qu'ils ont récemment fourni au roi, consistant dans les régiments commandés par les sieurs de la Noue et de Rignac. Les États promettent de remettre la somme de 450,000 livres, payables mois par mois, pour la solde de ce corps de quatre mille hommes.

Réciproquement, le roi sera tenu d'envoyer aux Etats quatre mille hommes de pied et mille chevaux, quand il en sera prié par eux, et quand ses affaires le lui permettront [1].

La suite des événements demande que les termes de ces deux traités soient bien précisés. L'engagement entre les puissances contractantes était réciproque, le contrat synallagmatique. Le roi était obligé envers l'Angleterre, et par suite envers la Hollande, à ne conclure sans leur consentement aucune paix, aucune trève avec le roi d'Espagne. Mais son engagement était rompu, à l'égard de l'Angleterre, du moment où Elisabeth ne fournissait pas, outre le secours de deux mille hommes, le contingent de troupes convenu pour faire la grande armée qui devait attaquer Philippe II dans tous ses domaines et dans les villes qu'il avait récemment enlevées à la France, devenues son domaine. Le roi était relevé de son engagement à l'égard de la Hollande, si les États-généraux négligeaient de lui envoyer les neuf mille cinq cents hommes

[1] Dumont, Corps diplomatique, p. 531-534, 538, 539, articles III, IV, du traité. La ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, fut convenue et arrêtée le 24 mai 1596 : elle fut signée par le roi de France le 29 août. Les Etats des Provinces-unies y accédèrent le 31 octobre : le roi ratifia les conventions faites avec eux au mois de janvier 1597. Mais bien avant que toutes ces lenteurs de la diplomatie fussent épuisées, et dès la fin du mois de juin 1596, les confédérés firent un mal infini au roi d'Espagne.

destinés à la même attaque, à la même guerre. Au moment même où les ambassadeurs de Henri signaient ces traités, ils prévoyaient le cas où nos alliés n'observeraient pas les clauses de la ligue, et prétendraient cependant contraindre le roi à l'observer, abusant contre lui de sa parole. Ils déclaraient Henri dégagé dès lors de ses promesses. Ils fixaient en même temps la mesure dans laquelle le traité devait être légitimement observé, et établissaient les vrais principes en matière de pactes et de ligues. « Le roi, disent-ils, est moins obligé, par ce traité, à la continuation de la guerre, qu'il ne l'était auparavant; car le roi et la reine d'Angleterre avaient, dès l'an 1593, promis purement et simplement l'un à l'autre de ne point faire la paix ni d'accord avec le roi d'Espagne, sans le consentement l'un de l'autre. Par ce traité, *cette première obligation est tacitement innovée, et mise en condition de l'exécution de la ligue offensive.* » Les ambassadeurs entrent ensuite dans la supposition où nos alliés ne rempliraient pas les engagements auxquels les oblige cette ligue non seulement en ce qui concerne les secours, mais en ce qui regarde l'armement général, et ils déclarent que le roi pourra dès lors traiter avec l'Espagne, s'il y est contraint par la nécessité ou invité par l'intérêt de son peuple. Ils terminent par cette réflexion : « Il ne s'est jamais fait ligue qui ait empêché ses confédérés, quelques clauses qu'il y ait eues, de pourvoir à leur salut, quand la nécessité les y a conviés, *n'étant les confédérations faites pour ruiner, mais pour sauver les Etats qui y entrent; et nul prince n'estime pouvoir légitimement obliger son Etat à la ruine*[1]. »

Les historiens et les hommes d'État contemporains ont

[1] Du Vair, Advis sur le fait de la présente négociation, p. 1169. L'orthographe du temps n'est reproduite ni dans ce passage ni dans celui qu'on trouvera cité plus bas.

porté sur le traité du 24 mai 1596 deux jugements opposés, et tous deux justes cependant, d'après le point de vue différent sous lequel ils l'ont considéré. Les uns n'ont vu que la médiocrité des secours qu'il procura directement à la France, et l'inexécution ultérieure du pacte en ce qui concernait la levée et l'union de trois armées confédérées, l'attaque à forces conjointes de Philippe II dans les Pays-Bas, l'abaissement de l'Espagne, la grande guerre. Ceux-là ont déclaré que l'alliance s'était faite à des conditions bien peu avantageuses pour notre pays; « que la ligue offensive et défensive entre les royaumes de France et d'Angleterre avait eu plus de réputation que d'effet [1]. » Les ambassadeurs ont relevé à juste titre l'importance et l'utilité du traité à d'autres égards. Après avoir signalé le redoutable danger auquel aurait été exposée la France, si elle s'était trouvée abandonnée de l'Angleterre et de la Hollande, au plus mauvais moment de sa lutte contre l'Espagne, ils ajoutent :

Pour parer à ce coup, il n'y avait autre remède que d'obliger la reine d'Angleterre à la guerre contre le roi d'Espagne, à quoi on ne l'avait encore jamais pu faire résoudre. Par ce moyen, on l'a obligée au secours de la France.

On a fait connaître à ceux de Hollande qu'ils seront aidés et soutenus par ces deux puissants voisins, la France et l'Angleterre [2]. Outre cela, on a fait que la reine d'Angleterre, qui ne l'avait point jusques aujourd'hui voulu permettre, a consenti que ceux des États de Hollande et de Zélande, qui sont en sa protection, s'unissent à la France, et secourent le roi de tout ce qu'ils pourront.

En ce faisant, on a fait entendre au roi d'Espagne qu'il ne peut espérer d'attaquer la France seule.

Par là aussi, et par l'espérance de ce secours, les provinces affligées, qui désespéraient de pouvoir être garanties par la force de la France, se sont rassurées.

[1] Sancy, Discours sur l'occurr. de ses affaires, p. 205.

[2] De Thou, dans son livre CXVI, contrôle et complète le témoignage des ambassadeurs au sujet des Hollandais. Voir la citation de son texte ci-dessus, page 241.

La réputation des affaires du roi s'est relevée parmi les étrangers, lesquels ordinairement n'affermissent que ce qu'ils estiment déjà fort et capable de se défendre [1].

Tels furent les avantages que la politique du roi, l'intelligence et la fermeté de ses ambassadeurs, profitant habilement de l'ambition et de la haine de Philippe II, de ses nouveaux projets contre l'Angleterre, assurèrent à la France par le traité du 24 mai 1596. Dans le cours des deux années suivantes, ce traité exerça sur nos affaires une influence qui, sans être souveraine ni décisive, fut pourtant favorable. L'Espagne ayant à faire tête à la fois à la France, à l'Angleterre, à la Hollande, fut obligée de partager ses forces pour repousser leur attaque, sinon combinée, au moins partielle et simultanée. L'Angleterre et la Hollande fournirent à Henri des secours qui bien que restreints, insuffisants pour décider l'événement, aidèrent cependant la France à traverser la crise où elle était engagée, et qui bientôt s'aggrava encore.

Dès que la ligue offensive eut été signée à Londres, et que l'Angleterre eut autorisée la Hollande à y accéder, les Anglais et les Hollandais, animés d'une nouvelle ardeur, d'une nouvelle audace, commencèrent contre Philippe II, sinon la grande guerre, au moins l'attaque dans ses foyers, que jusque là ils n'avaient osé visiter en armes, et firent une diversion, dont il ne faut ni diminuer ni exagérer l'importance. Elisabeth envoya d'abord dans tous les ports de l'Espagne et du Portugal sa déclaration solennelle de guerre à Philippe II, ce qui fut suivi du départ des marchands étrangers. Elle ordonna ensuite aux vaisseaux équipés dans les divers ports de son royaume, de se réunir dans celui de Plymouth, où ils furent ralliés bientôt par vingt-quatre voiles hollandaises. La flotte combinée d'Angleterre et de Hollande, forte de

[1] Du Vair, Advis sur la présente négociation, p. 1168, 1169.

cent cinquante vaisseaux, fut mise sous le commandement de l'amiral Howard, et l'armée expéditionnaire sous celui du comte d'Essex [1]. Elles parurent en rade de Cadix à la fin du mois de juin 1596. Après un combat acharné livré dans le port le 1er juillet, Essex jeta le lendemain sur la côte ses troupes de débarquement, prit Cadix, tua tous les Espagnols trouvés les armes à la main, contraignit la garnison et les citoyens réfugiés dans la citadelle à mettre bas les armes; pilla la ville, força les habitants à racheter leurs vies d'une somme de 120,000 ducats et à livrer quarante ôtages qui furent emmenés en Angleterre; réduisit peu après le gouverneur de la province Medina-Sidonia à incendier la flotte militaire et marchande de l'Espagne. Les Espagnols perdirent en cette occasion deux galions où l'on avait embarqué cent canons de fonte verte; treize vaisseaux de guerre; treize bâtiments de transport, lesquels avaient été préparés pour l'expédition contre l'Angleterre, et où se trouvaient entassés les lingots venus d'Amérique et les produits des impôts d'une partie de l'Espagne, des armes pour cinq ou six mille hommes, des munitions de guerre; enfin onze navires équipés pour les Indes, en tout trente-neuf vaisseaux appartenant au roi. Les navires marchands qui étaient retirés dans le canal, et que Medina-Sidonia ordonna d'incendier, montaient à trente-deux. Ils étaient chargés de denrées d'un prix inestimable, pour le rachat desquelles les marchands avaient composé avec les

[1] Pour le texte de la déclaration de guerre qu'Elisabeth n'avait jusque là jamais voulu faire à Philippe II, voir P. Cayet, l. VIII, p. 743. « Les deux généraux firent une déclaration des causes *qui » avoient meu leur royne de la dresser,* laquelle fut imprimée en fran- » çois, anglois, flamand, espagnol, latin et italien... Ceste déclaration » fut envoyée en divers ports d'Espagne et de Portugal. » — Pour la force de la flotte d'Angleterre et de Hollande, voir Rapin de Thoyras, l. XVII, t. VII, p. 487.

Digitized by Google

Anglais à la somme de 2 millions d'écus ou 6 millions du temps, environ 24 millions du nôtre : la rançon échappa aux vainqueurs, et les denrées furent perdues pour les marchands réduits au désespoir. Le nombre total des bâtiments brûlés était de soixante et onze [1]. Les Hollandais, entrant dans les idées du roi, voulaient convertir l'incursion en invasion. Ils demandaient avec instance qu'on profitât de ce premier succès; qu'on attaquât San-Lucar à l'embouchure du Guadalquivir; que par l'occupation de cette place, l'on invitât les Maures à s'unir aux conférés, que l'on remplaçât les ravages et les destructions par l'invasion, afin de mettre l'Angleterre et la Hollande à couvert, en portant la guerre dans le cœur de l'Espagne. Le comte d'Essex embrassa ce projet avec ardeur, mais en vain. Les Anglais ne voulaient qu'une chose, accroître le butin dont ils étaient déjà chargés, et le mettre en sûreté. Ils trouvèrent dans l'amiral Howard un chef docile à leur désir, soit qu'il craignît pour eux l'influence du climat et les maladies, soit qu'il redoutât une révolte de leur part. En s'éloignant de Cadix saccagé, les Anglais cinglèrent vers les côtes du Portugal, alors soumis à la domination espagnole, débarquèrent dans l'Algarve le 28 juillet, prirent et pillèrent Faro, puis quelques autres villes sans défense de l'intérieur des terres. Ces exécutions terminées, ils appareillèrent pour le retour au milieu d'août, et rentrèrent dans leur patrie au commence-

[1] Camden, part. IV, p. 675, édit. de 1625; Ferreras, XVe partie, t. X, seconde moitié, p. 104-105; Thuanus, l. CXVI, § 15, t. V, p. 621; Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XVIII, fol. 388 recto; Rapin de Thoyras, l. XVII, t. VII, p 488, 489, fournissent le chiffre détaillé et exact des vaisseaux de guerre perdus par les Espagnols, et P. Cayet, celui des vaisseaux marchands. Il dit, l. VIII, p. 744, au sujet des navires marchands : « Les marchands composèrent pour les marchandises qui » estoient dans les navires, à la somme de 2 millions d'escus. Mais il » vint mandement du duc de Medina-Sidonia de brûler tous les vais- » seaux, ce qui fut incontinent exécuté. *Trente deux navires*, chargés

ment de septembre. Depuis huit ans qu'il avait commencé les hostilités contre l'Angleterre et la France, Philippe, pour la première fois, était attaqué en Espagne, au centre même de sa monarchie. Le marché le plus important du commerce de ses sujets était ruiné : une portion de sa marine militaire avait été détruite : il avait souffert en outre un préjudice estimé par les Anglais à 20 millions du temps, près de 80 millions d'aujourd'hui. Un coup sensible avait donc été porté à sa réputation et à sa puissance. Mais l'atteinte n'était pas assez profonde pour affecter encore l'ensemble de ses ressources, pour déconcerter ses plans, pour le faire renoncer à ses desseins, et particulièrement à l'invasion de l'Angleterre. C'est ce que démontrèrent les événements dans les deux mois qui suivirent, et dans le cours de l'année 1597.

Henri espérant un genre de guerre tout autre et prochain, suivit ses alliés dans celui des incursions qu'ils faisaient alors, et ajouta aux dommages du roi catholique en attaquant une autre partie de la monarchie espagnole. Par son ordre, le nouveau maréchal de Biron parcourut et dévasta trois fois l'Artois, entre le 1er septembre et le 13 octobre, avec une partie du corps d'armée qu'il avait reçu pour la défense de la Picardie. La première course dura huit jours. Biron vainquit dans un combat le marquis de Varambon, gouverneur espagnol de la province, le fit prisonnier et l'envoya à Paris. Cette défaite donna une terrible alarme par tout le pays d'Artois, et le livra pour quelque temps sans défense aux Français. Ils se répandirent dans le comté de Saint-Paul, emportèrent et pillèrent la ville de Saint-Paul et quelques autres villes sans défense, enlevèrent des campagnes tout ce qui valait la

» de riches marchandises et d'un prix inestimable furent tous brû-
» lés. » Il mentionne ensuite formellement le désaccord entre le comte d'Essex et l'amiral Howard.

peine d'être pris. Dans la seconde expédition, six chefs, parmi lesquels le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, et Saint-Luc, joignirent leurs troupes à celles du maréchal et formèrent une petite armée [1]. Biron, après avoir défait les Espagnols dans une nouvelle rencontre, dévasta les environs de Bapaume, Benvilliers, Courcelles, Béthune, Thérouanne. Par ordre de l'archiduc Albert, huit mille soldats tirés des garnisons voisines et de l'armée qui avait servi au siége de Hulst, se réunirent sous les ordres du duc d'Arscot pour défendre l'Artois, mais ils n'y parvinrent pas. Tandis qu'ils se portaient et campaient dans le comté de Saint-Paul, Biron envahissait l'Artois par un autre côté, et dans sa troisième incursion désolait le pays jusqu'aux environs de Douai [2]. La dévastation du Boulenois par l'archiduc Albert avait provoqué de terribles représailles : les Français les exercèrent dans toute leur rigueur. Ils incendièrent beaucoup de localités, surtout celles où ils trouvèrent de la résistance. Ils pillèrent les villes sans défense, mirent les villages et les bourgs à contribution, enlevèrent les blés, le bétail, les draps produits des manufactures du pays, et ramenèrent tout ce butin avec une foule de prisonniers en Picardie.

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. VIII, p. 741-743. — Les secrétaires de Sully, dans les Œcon. roy., ch. 63, t. I, p. 205 A, induisent en erreur quand ils placent la tentative pour surprendre Arras à la fin de l'an 1596, et pendant les incursions de Biron en Artois. La tentative contre Arras eut lieu, non à la fin de 1596, mais le 26 mars 1597, pendant le commencement du siége d'Amiens. C'est ce dont témoignent Meteren, hist. des Pays-Bas, l. XIX, fol. 409, recto, et les Lettres Missives du roi. Ce qui a trompé les secrétaires de Sully, c'est que d'Aubigné a parlé deux fois de la tentative contre Arras, *une première fois, en* 1596, *par avance;* une seconde fois à sa vraie date de mars 1597 : les secrétaires n'ont consulté que le premier passage de d'Aubigné.

[2] P. Cayet, l. VIII, p. 741-743. — Sully, Œcon. roy., ch. 63, t. I, p. 205 A.

Les pertes des Espagnols furent énormes, et vinrent se joindre à celles que la prise de Cadix leur avait occasionnées.

Certes depuis la conclusion de la ligue offensive, la guerre d'incursions s'était faite avec toute la vigueur, toute l'âpreté imaginables. Cette guerre ne décidait rien, comme l'avait jugé Henri IV, comme l'avaient annoncé ses ambassadeurs. Les attaques de Philippe II ne pouvaient être prévenues dans leur retour, sa puissance ne pouvait être foncièrement abaissée que par la grande guerre, entreprise avec les armées réunies des coalisés, et portée en Espagne, portée encore dans les Pays-Bas, d'où il menaçait sans cesse la France, l'Angleterre et la Hollande. Les événements de la fin de 1596 fournirent une première preuve de cette vérité. Tandis qu'Elisabeth et ses ministres s'imaginaient que Philippe, courbé sous les coups, abattu par les pertes qui l'avaient atteint à Cadix et en Artois, était hors d'état d'agir contre eux, il préparait une éclatante vengeance, et une invasion en Angleterre. Entre les mois d'août et d'octobre, il rassembla les vaisseaux qui lui restaient, en frêta un grand nombre d'étrangers, et disposa d'une flotte que les contemporains qualifient de formidable. Il se concerta avec les chefs rebelles d'Irlande, pour soulever en même temps ce pays, et se trouva en mesure d'attaquer à la fois Élisabeth sur terre et sur mer. A supposer même qu'il ne pût emprunter aucun corps d'élite aux vieilles bandes rassemblées dans les Pays-Bas sous les ordres d'Albert, son armée de débarquement trouvait un point d'appui solide, une aide puissante dans Calais conquis par lui. Un sérieux danger, que la guerre continentale aurait prévenu, menaça donc l'Angleterre. Un accident, un hasard heureux, le conjura, il est vrai; mais, dans une sage politique, on

compte sur des combinaisons ayant des effets certains, et non sur des hasards. La grande flotte espagnole partit de Lisbonne, se rendit au Ferrol pour embarquer les troupes de terre, et de là prit la route d'Angleterre. Mais une furieuse tempête l'assaillit, le 27 octobre, à la hauteur de Viana-del-Minho, brisa quarante vaisseaux, dispersa le reste, noya une multitude de soldats, réduisit tout cet armement à l'inaction et à l'impuissance pour le reste de la campagne[1].

Aux pertes que Philippe II avait essuyées à Cadix et dans l'Artois, venait s'ajouter ce dommage. Les dépenses immenses qu'il avait faites pour cet armement naval étaient perdues : il fallait en subir de nouvelles pour combler les vides de la flotte, sans songer à en couvrir les frais par des sacrifices imposés à ses sujets, car l'excès des impôts était arrivé à son comble. L'épuisement de ses finances, l'épuisement de l'Espagne se révélèrent alors, et il n'y remédia que par un honteux expédient. Renouvelant son manque de foi de 1575, il fit une seconde banqueroute le 20 novembre 1596. Il annonça qu'il cessait de payer les sommes qui lui avaient été prêtées par les banquiers d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas ; qu'il leur ôtait de plus le gage de leurs créances en leur retirant les produits des domaines royaux sur lesquels leurs créances avaient été assignées, en septembre 1575 et décembre 1577 ; en déclarant que les deniers provenant de ces revenus seraient désormais versés dans ses coffres. Il

[1] Camden, part. IV, p. 676, 677. — Rapin de Thoyras, l. XVII, t. VII, p. 491. — Ferreras, XVe partie, t. X, seconde moitié, p. 106. — Lettres miss. à la date du 26 octobre 1596, t. IV, p. 654. Cette lettre indique clairement de quel danger Elisabeth est menacée de la part de l'Espagne en Irlande depuis quelques mois. « Madame, vostre ambassadeur m'a dict *ce qui vous est survenu* en Irlande. Croyés que » la malice de nostre ennemy est si grande et si obstinée, qu'il ne » cessera de troubler nos Estats, tant qu'il vivra. »

les frustrait à la fois du capital et des intérêts. Ce vol, qui ruina une partie des maisons de banque de l'Europe, lui rendait la jouissance de ses revenus. Les fonds qu'il se procura ainsi lui donnèrent les moyens d'équiper l'année suivante une nouvelle flotte contre l'Angleterre. Mais ils étaient loin de suffire à la totalité de ses charges, et comme il perdit tout crédit, il se trouva sans ressources pour faire face aux autres dépenses publiques, et pour payer les armées de terre. L'archiduc Albert, laissé par lui sans argent, vit ses lettres de change protestées, et fut réduit pendant quatre mois à une entière inaction [1].

[1] Thuanus, l. CXVII, § 11, t. V, p. 651. — P. Cayet, l. VIII, p. 746. « Lesquelles assignations baillées sur tous et quelconques de ses do- » maines, il tenoit en suspens et vouloit que les marchands n'en » pussent jouir et les recevoir, ains que les deniers qui en procéde- » roient seroient remis en ses coffres, et que tous contracts d'intérêts » cessassent. »

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Projets et plan du roi pour la restauration de l'état financier et militaire de la France. Il fait rentrer Rosny au conseil des finances. Premières réformes partielles opérées par Rosny. Préludes de l'Assemblée des Notables convoquée à Rouen (juillet-novembre 1596).

Importance de la question financière dans la fin de la guerre entre la France et l'Espagne. Henri projette de constituer à nouveau l'état financier du royaume, dans l'intérêt des opérations militaires en général, et dans le but particulier de tenir sur pied jusqu'à la paix une armée soldée pendant toute l'année, et véritablement régulière et permanente. — Nouvelles malversations exercées au détriment du roi et de la France. — Henri fait rentrer Rosny au Conseil des finances, vers le milieu d'octobre 1596. Rosny visite quatre généralités pour procurer au roi la somme nécessaire à une entreprise sur Arras, et pour s'instruire de la gestion financière. Première réforme partielle opérée par Rosny. Il ramasse 1,500,000 livres du temps, et conduit ces deniers à Rouen. Efforts des financiers et des courtisans pour perdre Rosny, pour gaspiller ou soustraire les sommes apportées par lui. Il déjoue toutes ces tentatives. — Le roi, pour généraliser la réforme partielle qui vient d'être tentée, pour faire rendre aux impôts existants le produit dont ils sont susceptibles, pour établir de nouveaux impôts, mettre les ressources au niveau des dépenses, a résolu, dès le mois de juillet précédent, de s'appuyer de la représentation nationale. Il veut profiter de la présence des députés pour le rétablissement de l'ordre et de la prospérité publics : instructions adressées aux députés avant leur arrivée. Raisons qui le déterminent à préférer une assemblée de Notables aux États-généraux. Il convoque les Notables à Rouen. Préludes de cette assemblée : nomination et esprit des députés.

Tous les hommes d'État français et étrangers comprenaient combien la question d'argent dominait de haut la rivalité entre la France et l'Espagne; quelle étroite connexité existait entre l'état des finances, et les succès ou les revers des deux monarchies. Le roi après s'être rendu maître de La Fère avait été contraint, faute de fonds, de licencier l'armée avec laquelle il pouvait reprendre aux Espagnols les villes qu'ils venaient de lui enlever. Le cardinal Sforza disait qu'il ne devait se tenir assuré de la conservation d'aucune de ses places fortes, tant qu'il

n'aurait pas l'argent nécessaire pour tenir sur la frontière douze à quatorze mille hommes de troupes régulières, entretenues non pas pendant trois mois ou six mois, mais pendant toute l'année, et jusqu'à la fin de la guerre, pour surveiller et prévenir les desseins de l'ennemi. Henri, par d'héroïques efforts, presque exclusivement avec ses ressources et son crédit personnels; avec l'aide d'un certain nombre de serviteurs fidèles, mais ne restant sous son drapeau que l'espace de quelques semaines; avec des forces régulières souvent insuffisantes, toujours intermittentes et capricieuses, était parvenu à préserver jusqu'ici le royaume du démembrement intérieur et de l'invasion étrangère. Mais les événements des deux années dont on sortait avaient montré qu'à ce régime chevaleresque et en grande partie féodal, devait succéder un régime politique dans lequel la nation entière prendrait part aux événements qui allaient décider de son sort, se chargerait elle-même de ses destinées, se préparerait une défense suffisante, et paierait pour l'avoir. C'était, pour changer le système de guerre, tout un système financier à changer en même temps. Tandis que Philippe essayait, par la banqueroute, de se rendre les ressources que réclamait l'exécution de ses projets gigantesques et se nuisant l'un à l'autre, l'invasion de l'Angleterre, la soumission de la Hollande, la conquête de quelques-unes des provinces de la France, Henri s'attachait au projet unique et restreint de trouver les fonds nécessaires pour la défense nationale, pour la continuation de la guerre en vue seule de la paix, sans rien céder du territoire de la France, tout en faisant honneur aux engagements pris, tout en laissant la fortune publique pour garant de leurs créances aux nationaux et aux étrangers. Pour se procurer cet argent, il fallait égaler les recettes aux besoins, réprimer les dilapidations des officiers de

finances, des agents du fisc, et faire rentrer dans le trésor les sommes qu'ils en détournaient; tirer un meilleur parti des subsides existants; établir de nouveaux impôts, n'atteignant que les classes de la nation, qui pouvaient les porter. A quelques semaines de distance, le roi commença la réforme et la constitution nouvelle de notre état financier dans ces trois parties principales.

Après la prise de La Fère et vers le milieu de l'année 1596, il découvrit que, malgré leurs promesses récentes et contraires, les membres du Conseil des finances persévéraient les uns dans leur condamnable négligence, les autres dans leurs malversations. Il acquit la preuve qu'on avait vendu pour 30,000 écus, c'est-à-dire à vil prix, les aides de Normandie; que le produit en provenant ne serait pas même versé dans ses caisses, mais appliqué au paiement d'anciennes dettes prétendues; que les cinq grosses fermes, gabelles du sel et parties casuelles, étaient données à ferme pour le quart seulement de ce qu'elles valaient, plusieurs des membres du Conseil des finances étant intéressés dans les baux avec les financiers auxquels ces baux avaient été passés. Ces deux points particuliers établis, il en conclut que dans les diverses parties de l'administration des finances, il était « mal servi et dérobé. » Pour remédier au mal, il fallait d'abord le reconnaître, le voir par des yeux éclairés et intègres. Dans ce but, il fit rentrer Rosny au Conseil des finances, et lui délivra les provisions de sa charge vers le milieu du mois d'octobre 1596. En les lui donnant, il lui dit : « Ne me promettez-vous pas d'être » bon ménager, et que vous et moy nous couperons bras » et jambes à madame Grivelée, comme vous m'avez » dit tant de fois que cela se pouvait faire? » C'est une époque mémorable dans l'histoire, non pas seulement des finances et des ressources intérieures du royaume, mais aussi de son gouvernement, car la royauté sortit bientôt

de l'état précaire et de la faiblesse auxquels elle avait été réduite jusqu'alors, et prit sur ses ennemis du dedans comme du dehors un ascendant irrésistible.

Dès son entrée au Conseil des finances, Rosny obtint du roi l'autorisation de visiter quatre généralités ou recettes générales. De cette enquête devaient résulter deux effets, l'un spécial et présent, l'autre général et à venir. D'une part, il devait essayer par tous les moyens de ramasser une somme de trois à quatre cent mille écus que le roi demandait en vain depuis longtemps à son Conseil des finances, et dont il avait indispensablement besoin pour la guerre contre l'Espagne et le siége projeté d'Arras. D'un autre côté, Rosny voulait s'instruire du produit exact des impôts et des revenus royaux, de la manière dont ils avaient été administrés jusqu'alors, des améliorations dont ils étaient susceptibles, et il comptait faire servir ces connaissances à la réforme des finances sur une échelle plus ou moins grande, selon que son autorité serait plus ou moins étendue. Pour arriver à connaître la vérité, il fallait obtenir des renseignements suffisants des divers officiers de finances, et s'ils refusaient de les fournir, avoir moyen de les contraindre. Rosny se munit des pouvoirs nécessaires avant de commencer la visite des généralités. A son arrivée, les trésoriers de France, élus, contrôleurs, greffiers des bureaux et élections, receveurs, poussés par le Conseil des finances lui-même, ou s'absentèrent ou refusèrent de lui rien dire et de produire aucun registre. Il les interdit, suspendit tous leurs offices, et en amena plusieurs à la soumission par la crainte.

Il choisit alors parmi eux deux trésoriers en chaque bureau, et deux élus en chaque élection, pour remplir les fonctions de tous. Il obtint d'eux : 1° les comptes et les états de l'année courante et des quatre années précédentes ; 2° le relevé exact de tous les prélèvements faits à

titre quelconque sur les divers impôts avant qu'ils fussent versés dans les caisses du roi : il sut, par exemple, que les intérêts de telle dette étaient pris d'avance sur les gabelles, et que telle pension était acquittée d'avance aussi sur les aides. Ces anticipations étaient la cause de la moitié au moins des désordres, comme nous le verrons bientôt. Il possédait dès lors les documents nécessaires pour établir les principes d'une réforme financière. Il s'occupa en même temps de ramasser les sommes dont Henri avait un si pressant besoin. Il n'examina les comptes que de quatre généralités pendant quatre ans et l'année courante : parmi les innombrables articles de dépense, il n'apura que ce qui concernait les assignations pour de vieilles dettes, le remboursement de prêts, les arrérages de gages, les rentes et pensions à des gens obscurs et indignes, les rescriptions en blanc ou sous des noms supposés. Et sur ces seuls articles, soit en refusant le paiement, soit en exigeant le remboursement, toutes les fois qu'il n'y avait pas titre suffisant, ou qu'il y avait fraude manifeste, il rassembla 500,000 écus, c'est à dire, 1,500,000 livres du temps (environ 5,490,000 francs d'aujourd'hui). Il plaça ces sommes sur soixante-dix charrettes, et les conduisit à Rouen, où se tenait alors l'assemblée des Notables.

Si un sévère examen des titres et une comptabilité régulière s'établissaient dans les finances, dès lors la source des grâces pour les pensionnaires abusifs, et des gains illicites et énormes pour les financiers, était tarie. Ils firent donc d'incroyables efforts pour perdre Rosny sur sa première démarche. Pendant son absence, ils publièrent qu'il avait usé de ses pouvoirs avec une tyrannie qui rendait le roi odieux; qu'il avait rempli les prisons des officiers et des commis des finances; que par un raffinement de cruauté et d'insolence, il traînait à sa suite cinquante

des principaux d'entre eux enchaînés. Ils ajoutaient que l'argent ramassé par Rosny était le produit des plus violentes exactions exercées sur le peuple ; que ces rigueurs n'auraient même pas le mérite de soulager le roi ni l'État, puisque les sommes dont Rosny remplissait le trésor avec tant de peine étant celles-là même sur lesquelles étaient assignées les pensions des princes du sang, du connétable et des autres grands officiers de la couronne, de la foule de ceux qui s'étaient déclarés pour le roi, surtout dans les derniers temps, ce prince serait réduit ou à rendre d'une main ce qu'il recevrait de l'autre, ou à s'exposer à un mécontentement général, et peut-être à une dangereuse défection. Les financiers espéraient faire condamner Rosny avant qu'il fût entendu, et ils soulevèrent tant de clameurs contre lui qu'ils ébranlèrent le roi. Toutefois Henri s'arrêta, heureusement pour la France, à la résolution d'examiner, et à la première explication avec Rosny, il se convainquit que toutes les allégations de ses ennemis étaient autant d'impostures. Battus sur ce terrain, les financiers et les courtisans se placèrent aussitôt sur un autre pour continuer leurs attaques. Ils tentèrent d'épuiser en quelques jours les sommes apportées par Rosny, de telle sorte qu'il ne restât ni à ce fidèle serviteur le mérite d'avoir secouru le roi dans ses nécessités, ni à Henri les ressources nécessaires pour tenir tête à l'étranger et au parti aristocratique. Ceux qui étaient chargés de la solde des Suisses réclamaient 30,000 écus, quand ils en avaient 10,000 seulement à payer. Une nuée de créanciers de l'État prétendaient être remboursés immédiatement sur l'argent voituré à Rouen, dont il ne serait pas resté un seul denier. Enfin les agents de l'Épargne ou Trésor osaient bien nier une partie des sommes versées par Rosny entre leurs mains ; le contrôleur général tenta de soustraire par ce moyen 90,000 écus ou 270,000 livres du temps. Rosny

ne combattit victorieusement ce vol qu'en produisant quatre bordereaux conservés par lui à l'insu de ses ennemis, dressés pendant sa visite des généralités, et signés par les receveurs-généraux des deux dernières années. Le roi resta maître des sommes qui lui appartenaient, et les appliqua aux préparatifs du siége d'Arras, qu'il projetait depuis quelque temps [1].

Mais Rosny n'avait introduit un commencement de réforme que dans quatre recettes générales, et l'argent qu'il avait ramassé était à peine un expédient pour les besoins d'un moment et pour une entreprise particulière. Il fallait des ressources bien autrement étendues et durables, si l'on voulait terminer honorablement pour la France la guerre dangereuse et prolongée qu'elle soutenait contre l'Espagne ; si l'on prétendait fournir aux dépenses des divers services publics, la plupart interrompus. Même après le premier effort de Rosny, les contemporains représentent les affaires de Henri comme réduites encore à l'extrémité, et les moyens les plus violents comme indispensables à leur rétablissement [2]. On ne pouvait trouver de ressources que dans la réforme et l'amélioration des branches de revenus publics déjà existants, et dans l'établissement au moins temporaire de nouveaux impôts. Pour opérer les réformes dont le salut de l'État dépendait, mais qui depuis sept ans défiaient et déjouaient tous les efforts, tant le mal était profond, le roi devait aider et doubler

[1] Pour ces cinq paragraphes, Sully, Œcon. roy., ch. 67, 68, 69, t. I, p. 224-235. — Lettre du roi du 17 octobre 1596, prouvant que, dès cette date, Rosny est entré au conseil des finances et a été chargé de visiter quatre recettes générales. (Lettres miss., t. IV, p. 650.)

[2] La Force, lettre à sa femme du 2 janvier 1597. Il rappelle quel a été l'état des finances dans le cours des derniers mois, et il dit : «On craint » que les Notables veuillent retarder tous les payements pour un an » ou deux, afin de relever les affaires du roy, car on s'est trouvé tout » à coup à l'extrémité.» (Mém. de La Force, t. I, p. 280.) On va voir que les Notables furent contraints d'adopter cette mesure.

en quelque sorte son autorité de l'autorité de la France elle-même, du concours d'une assemblée nationale. Pour établir de nouveaux impôts, l'assentiment et le vote de cette assemblée étaient légalement indispensables, d'après les lois anciennes de la monarchie, d'après l'axiôme de notre droit public, respecté par Henri, proclamé par ses ministres : « que les levées de deniers pour produire bien » et jamais mal, ne devoient se faire que par le commun » consentement des peuples qui les payoient [1]. » Aussi avait-il dès le mois de juillet résolu la tenue de cette assemblée, qu'il avait d'abord assignée à Compiègne, et qu'il convoquait maintenant à Rouen.

Si la guerre et les finances étaient forcément, dans les circonstances où l'on se trouvait, la principale préoccupation du roi, elles étaient loin d'être la seule. Il méditait dès lors la réforme générale de l'État, la régénération de la France ; et dans les travaux administratifs qu'il avait résolu d'entreprendre, il voulait s'aider des avis et de l'expérience des représentants des divers ordres et des diverses provinces de la France, apportant l'expression des besoins et des vœux de leurs commettants, comme il entendait se servir de leur concours et de leur autorité pour le rétablissement de la fortune publique. C'est ce qu'il annonce formellement dans la circulaire adressée aux députés qui doivent composer cette assemblée. Il leur déclare qu'il est résolu de remédier aux désordres que le dernier règne a légués au sien, que la guerre civile et étrangère a entretenus, et il ajoute « que la mort lui sera » moins dure qu'il ne lui est de vivre et de souffrir plus » longuement les misères dont le royaume est accablé [2]. » Il leur prescrit de se mettre en rapport, avant de partir,

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 186, t. II, p. 263.

[2] Circulaire du roi du 25 juillet 1596 dans les Lett. miss., t. IV, p. 621. Nous ne conservons pas l'orthographe du temps.

avec les meilleurs et les plus éclairés citoyens de chaque ville, de chaque province, pour être en mesure de lui exposer les moyens jugés les plus propres à détruire les abus locaux, à rétablir partout l'ordre public, à raviver les principes de la prospérité, à soulager la détresse du peuple, surtout du peuple des campagnes. Le paysan succombe sous le faix des impôts : il est de plus pillé chaque jour par les soldats, dont la France a un indispensable besoin pour faire tête à l'Espagnol, et que le gouvernement ne peut astreindre à la discipline, parce qu'il est hors d'état de leur assurer une paie régulière non interrompue, suffisante à leurs besoins. Les députés auront donc à combiner les mesures et le système financiers qu'ils adopteront, de telle sorte qu'ils fournissent à la couronne le moyen de solder l'armée, de soustraire les laboureurs à cette oppression, de diminuer les charges du peuple, en réduisant l'impôt du peuple, la taille.

Le roi avait donc résolu de faire intervenir la représentation nationale, par la consultation et les avis dans ce qui regardait l'administration générale du royaume ; par le concours dans ce qui concernait la réforme de la gestion financière ; par le consentement et le vote dans l'établissement des impôts nouveaux, et par l'affectation de leur produit à une certaine dépense. Peu après, il confirma solennellement son intention par le passage de son discours d'ouverture dans lequel il disait aux députés : « Qu'il ne les avoit point appelés, comme faisoient ses prédécesseurs, pour leur faire approuver ses volontés, mais pour recevoir leurs conseils, pour les croire, pour les suivre. » Ces paroles n'auraient eu aucun sens, si elles n'avaient été l'annonce d'un grand changement dans l'exercice du pouvoir, dans la conduite pratique du gouvernement. Henri avait à choisir entre les Etats-généraux, et une assemblée de Notables. En droit, les Etats-

généraux étaient *délibératifs et non résolutifs*, comme on disait alors. Leurs seules prérogatives étaient de faire connaître les griefs de la nation au gouvernement; de lui donner des conseils sur les matières dont il les saisissait; de lui adresser des propositions tendant à introduire des changements dans la législation et dans l'administration. Ils n'avaient aucune autorité pour faire ni une ordonnance ni un édit : à la royauté seule appartenait toute la puissance législative. En fait, les États-généraux, forts de leur nombre et de l'ascendant qu'ils exerçaient dans les provinces, réduisaient tout roi faible et embarrassé à faire ce qu'ils voulaient; et quand ils obéissaient à l'esprit de fanatisme ou de faction, ils précipitaient l'État dans la guerre civile et dans l'anarchie. C'est la conduite qu'avaient tenue, sous Henri III, les États de 1577 et ceux de 1588. Outre que l'influence et l'autorité des Notables sur le pays étaient infiniment moindres, leurs attributions politiques étaient bien plus restreintes que celles des États-généraux : ils n'avaient que le droit de conseil, sans le droit de proposition ni de remontrance. Dans la pratique, la dernière assemblée des Notables, celle de 1558, sous Henri II, était restée encore au-dessous de ce rôle de simple conseillère : dans l'unique séance qu'elle avait eue, la royauté lui avait intimé ses ordres, que les députés s'étaient déclarés prêts à exécuter [1]. De pareilles réunions n'avaient pour but que de rendre en apparence la nation consentante et complice de ce que résolvait absolument et exclusivement

[1] La réunion qui eut lieu à Fontainebleau en 1560 ne fut pas une assemblée de Notables, mais seulement un Conseil extraordinaire. Du reste cette réunion ne donna qu'un avis. (Garnier, Hist. de France, t. XXVIII, p. 348, 416, 423.) Il ne faut pas juger de ce que furent et de ce que firent quelques assemblées de Notables postérieures à celle de Rouen, et à l'imitation de celle de Rouen; mais de ce qu'elles étaient auparavant.

le pouvoir. L'autorité de Henri IV était trop récemment reconnue par la moitié du royaume, trop mal affermie, pour qu'il pût convoquer des États-généraux sans s'exposer à compromettre la paix et l'ordre public à peine renaissants. Le plus libre et le plus hardi des contemporains, d'Aubigné, ne laisse aucun doute à cet égard. Après avoir annoncé l'assemblée des Notables, il ajoute : « Les troubles qui n'estoient pas esteints par la France, » ne permettoient une plus grande convocation ; les cœurs » des peuples n'estoient pas encore assez ployez à l'obéis- » sance, comme il parut par les esmotions qui sur- » vinrent[1]. » Le roi, en conséquence, se décida pour une assemblée de Notables. Mais d'une part, cette assemblée n'était que le prélude des États-généraux, dont la convocation était annoncée pour une époque rapprochée; d'une autre, Henri voulut qu'au lieu d'être réduits à l'abaissement et à la nullité où les avait tenus Henri II, les Notables fussent élevés à la dignité des États-généraux, saisis de leurs droits et prérogatives. On sera peut-être bien aise de trouver ici la preuve de l'exactitude de tout cet exposé, et l'expression des intentions de Henri dans ses propres paroles :

« Nous vous prions de vous informer... de ce à quoy il est besoing de pourveoir pour establir un bon et asseuré repos, et aussy de ce dont nous pourrons estre secoureus, affin que nous ayons moyen d'empescher les désordres qui se voyent maintenant en ce royaulme, et de résister par la force aux forces et desseings de nos ennemys. »

« Il faudra adviser où se pourra recouvrer ailleurs ce qui ne se trouve en nos finances, voulant espérer que tous nos bons subjects se disposeront volontiers à nous accommoder pour un temps quelconque de quelque petite partie de leurs moyens, pour sauver le surplus, avec leur patrie, de la conservation de laquelle despend celle de leurs honneurs, de leur vie, de leurs femmes et de leurs enfants. Ce

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 14, t. III, p. 382, éd. 1620. — Legrain, Décade, l. VI, p. 320.

que nous eussions volontiers faict représenter *en une pleine assemblée d'Estats-généraux de ce royaume*, si les armes et efforts de nos ennemys permettoient que l'on peust différer plus longtemps de pourvoir et remédier au mal qui nous presse si violemment. Ce que différant à un autre temps, nous vous dirons que nostre intention est, *attendant la venue des dits Estats*, de faire cesser tous ces désordres au mieux et le plus tost qu'il se pourra, et qu'en la *convocation que nous avons présentement ordonnée soient faicts les mesmes reglemens et reformations*, en ce qui concerne principalement la police militante, l'ordre, distribution de nos finances, *que si l'affaire estoit traictée en pleine assemblée des Estats-généraux.* »

« Il fault maintenant que nous réveillons tous en nos cœurs l'ancienne vertu françoise; *que nostre noblesse se resolve avec nous de ne despouiller jamais les armes que nous n'ayons eu raison de nos ennemys*, ce qui ne sera pas difficile si avec la valeur de nostre noblesse, l'ecclesiastique ayde l'Estat de ce qui est de sa vocation et de ses moyens, et si nous sommes assistez de nos bonnes villes et plat pays, selon les moyens que chascun en aura, qui seront trop mieux employez *au payement d'une armée qui s'opposera courageusement à celle des Espagnols, que si par ce défault, l'ennemy ne trouvant pas de forces à la campagne qui résistassent aux siennes*, s'en faisoit le maistre, ravageait le plat pays, et saccageait les villes comme bon luy semblerait. »

« Nous désirons la réformation au faict de nos finances autant qu'ait jamais faict prince qui ayt porté cette couronne. En ce qui écherra, ou serons conseillés, nous commencerons volontiers la réformation par nous-même; jugeant que l'ordre et le bon mesnage dont il sera usé fera *que l'on pourra satisfaire aux despenses nécessaires pour la conservation de notre Estat, et nous donnera moyen de soulager nos pauvres sujets contribuables à la taille d'une partie des levées qui se font dessus eux.* C'est ce que nous désirons de tout notre cœur, et nous ne vivrons jamais contents que cettui notre désir n'ait été témoigné par les effets [1]. »

Ainsi dans le prudent essai d'un gouvernement où les libertés publiques devaient reprendre leur place, sinon par la convocation périodique, au moins par la réunion. dans toutes les circonstances importantes, des députés de

[1] Lettres de convocation du 25 juillet 1596, dans les Lettres miss., t. IV, p. 621-624.

la France, le roi commençait par les Notables, et si la tentative réussissait, on devait en venir aux États-généraux. C'était une occasion offerte à la nation d'entrer en participation du gouvernement du pays, dans une circonstance critique, mais sous un roi ferme et jusque-là victorieux, par les voies légales, en dehors de l'esprit et des mesures révolutionnaires.

Les Notables furent pris dans le Clergé, dans la Noblesse, dans les diverses fractions du Tiers-Etat, les Parlements, les cours des Comptes et des Aides, les magistrats municipaux, les trésoriers et les receveurs généraux de France [1]. C'était un appel à toutes les lumières et à tous les dévouements. Rosny, qui débattit avec le roi les propositions de l'assemblée, et qui devait connaître sa composition aussi bien que sa forme; Mezeray, si rapproché de ces temps, attestent tous deux que les députés furent nommés par les corps auxquels chacun d'eux appartenait. Le chancelier de Cheverny écrit dans ses Mémoires : « Le roi convoqua à Rouen une assemblée de personnes » de tous ordres de son Estat par lui choisis. » Les historiens et les publicistes modernes ont interprétés diversement ce passage. Les uns en ont inféré que le roi avait choisi les députés. Les autres ont dit : le mot *choisis* se rapporte à *tous ordres*, et non à *personnes* : le roi choisit les ordres dans lesquels devaient être pris les députés, et les ordres élurent librement leurs représentants. Nous pensons que cette interprétation, à laquelle donnent raison l'orthographe, et les témoignages de Sully et de Mezeray, est la seule véritable; que le roi n'intervint dans la nomination des Notables que par la désignation des ordres, et par la ratification donnée dans les lettres de convocation,

[1] La liste des députés dans la collect. des États-généraux et autres assemblées nationales, t. XVI, p. 2-8. — Cérémonial français de Denys Godefroy, t. II, p. 384, 385.

aux choix qui avaient été faits[1]. Au reste, quel qu'ait été le mode de nomination des députés, il ne donna à l'assemblée que des membres de la plus grande indépendance et de la plus grande fermeté de caractère, tels que Harlay, Groulart, le cardinal de Gondy : leurs collègues se montrèrent aussi libres qu'eux de tout engagement à l'égard du pouvoir, et si l'assemblée des Notables pécha, c'est certainement par l'audace et non par la servilité.

Ainsi le roi fit élire et composa les Notables dans des conditions de liberté inconnues jusqu'alors, leur attribua des prérogatives et une puissance qu'ils n'avaient jamais

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 69, t. I, p. 232 B. « Que comme il n'avoit » nullement voulu imiter les roys ses devanciers en l'*affectation et* » *désignation* de certains députez *particuliers à sa fantaisie*, pour en » disposer selon icelle, soit bonne, soit mauvaise, mais en avoit déféré » la nomination à ceux de l'Église, de la noblesse et du peuple, aussi » ne vouloit-il maintenant, qu'ils estoient assemblez en corps, prescrire » aucunes règles, formes, bornes, ny limites. » — Mezeray, t. III, p. 1184, in-fol. Paris, Guillemot, 1651. « Afin que cette assemblée fut » entiérement plausible, et que les résolutions qui s'y prendroient » passassent plus facilement dans l'approbation des peuples, le Roy » *déféra la nomination de ceux qui y devoient assister à leurs compa-* » *gnies, sans affecter ni désigner pas un.* » M. de Larcy, Des vicissitudes politiques de la France, p. 197, remarque que dans le passage de Cheverny, le mot *choisis* se rapporte à *tous ordres* et non à *personnes*. — Les lettres de convocation, adressées le 25 juillet à Martin Langlois, prévôt des marchands de Paris, qu'on trouve dans les Lettres miss., t. IV, p. 621, portent les paroles suivantes : « Nous avons pris conseil » de convoquer présentement une notable assemblée d'aulcuns de nos » subjects, entre les quels nous avons estimé vous devoir choisir pour » l'asseurance que nous avons de vostre fidélité.... Nous vous prions de » vous disposer à venir, incontinent la présente receue, en nostre ville » de Compiègne, pour vous y rendre *avec l'un des eschevins de nostre* » *ville de Paris.* » L'assemblée, comme on l'a vu, primitivement assignée à Compiègne, fut transférée de Compiègne à Rouen. Dans la première phrase, le choix fait par le roi de Martin Langlois n'implique qu'une ratification ; n'exclut en aucune manière une élection préalable antérieure, faite par le corps municipal de Paris. Dans la seconde phrase, l'échevin qui doit accompagner Langlois à l'assemblée n'est pas nommé : donc il n'est pas choisi par le roi : donc il sera porté à l'assemblée par la libre élection du corps de l'Hôtel-de-Ville.

eues ; disposa tout pour que leur intervention dans les affaires publiques fût effective et efficace ; n'ôta à l'assemblée, dans sa composition première, que ce qui pouvait ramener les troubles et compromettre les destinées du pays. Lors donc que des écrivains modernes l'accusent d'avoir nommé lui-même les Notables, d'avoir préféré les Notables aux États-généraux, pour avoir meilleur marché des libertés publiques, pour continuer le pouvoir absolu, alors que pour le continuer, il n'avait qu'à s'abstenir de convoquer une assemblée, ils mettent des accusations passionnées à la place de la vérité.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Assemblée des Notables à Rouen. Accroissement des revenus publics, et ressources nouvelles fournies à l'État. Établissement, danger, et prompte fin du Conseil de raison (4 novembre 1596-30 avril 1597).

Le roi se rend à Rouen, dès le 14 octobre 1596, pour conférer avec les Notables, au fur et à mesure qu'ils arrivent, sur les réformes à opérer dans tout le royaume.—Ouverture de l'Assemblée des Notables, discours du roi (4 novembre 1596). Discours du chancelier : ses deux propositions adressées aux Notables. Mot du roi à Gabrielle d'Estrées : véritable sens de cette parole. – Les Notables se constituent, se divisent en trois chambres, commencent leurs travaux (5, 6, 8 novembre). Ils se rendent compte des revenus publics et des charges. Les revenus ne sont que de 23 millions du temps. Les charges montent à 16 millions : il ne reste que 7 millions pour la guerre et les autres services publics. Les Notables veulent porter, pour l'année 1597, les revenus à 30 millions, par l'amélioration des anciens impôts, et par l'établissement d'un nouvel impôt, *le sou pour livre* ou *la pancarte*. Exagérations et erreurs de leurs calculs. En attendant l'effet de ces deux mesures, ils fournissent au gouvernement un fonds pour les besoins présents, en reculant d'une année les appointements des fonctionnaires de l'ordre civil, et en ordonnant d'en verser le montant dans le trésor du roi. En tout ce qui touche aux matières financières, ils ne proposent pas seulement, ils décident. Ils obtiennent du roi et de son Conseil, qu'une assemblée de Notables sera réunie dans trois ans, et jugera s'il y a lieu de maintenir ou d'abroger le nouvel impôt. — Les Notables demandent 1° l'établissement d'un *Conseil de raison*, dont les membres seront tirés de leur assemblée; 2° le partage des revenus publics en deux portions égales, dont l'une sera attribuée au Conseil de raison, l'autre laissée au roi. Danger de cet établissement au point de vue politique, compris par le roi, vivement exposé au sein de son Conseil, qui se prononce fortement pour le rejet de la proposition. — Rosny ouvre secrètement l'avis d'accepter la proposition : motifs sur lesquels il se fonde. Le roi essaye de faire revenir les Notables de leur entraînement, de prévenir le partage des revenus publics, et celui du pouvoir (26 janvier 1597). Il échoue, accepte la proposition des Notables, leur enjoint de nommer sans retard les membres devant composer le Conseil de raison, et les congédie le lendemain. — Propositions de réforme contenues dans les cahiers du Clergé, de la Noblesse, du Tiers-état. — Inexpérience et inhabileté du Conseil de raison dans l'administration. Il ne fonctionne et ne dure que trois mois : au bout de ce temps, il remet ses pouvoirs entre les mains du roi (février-avril 1597). — Conséquences de son insuccès et de son abdication sur l'état politique de la France.

Le roi se rendit à Rouen dès le 14 octobre, plusieurs jours avant la réunion des Notables. Au fur et à mesure que les députés arrivèrent, il les interrogea longuement

et à diverses reprises sur la situation et les besoins de leurs villes et de leurs provinces respectives, afin d'opérer ou de préparer les réformes nécessaires. Groulart l'entretint quatre heures, en deux fois, de l'état de Rouen et de la Normandie [1].

Les Notables comparurent à Rouen au nombre de quatre-vingts : neuf du Clergé, dix-neuf de la Noblesse, cinquante-deux du Tiers-Etat. Le plus grand nombre était donc de beaucoup du côté du Tiers-Etat, et dans cet ordre, la majorité appartenait aux Parlements et aux autres cours souveraines. Le roi ouvrit leur assemblée, le 4 novembre 1596, par un discours qui est dans le souvenir de tous les bons citoyens. « Si je voulois, dit-il, » acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle » et longue harangue, et je vous la prononcerois avec » assez de gravité. Mais, messieurs, mon désir me pousse » à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libé- » rateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parve- » nir je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, » comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à » cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement » quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les » François. Par la grâce divine, par les prières et par » les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profes- » sion des armes ; par l'épée de ma brave et généreuse » noblesse, de laquelle je ne distingue point les princes, » pour être notre plus beau titre, foi de gentilhomme ; » par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte. » Sauvons-la à cette heure de la ruine. Participez, mes » chers sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez » fait à la première. Je ne vous ai point appelés,

[1] Groulart, Voyages en cour, ch. 7, t. XI, p. 562 B, 564 A, collect. Michaud. — Le Grain, Décade, l. VI, p. 319. « Le Roy se rendit le » premier à Rouan. »

» comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire
» approuver leurs volontés. Je vous ai fait assembler
» pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les
» suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos
» mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes
» grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je
» porte à mes sujets, l'extrême envie que j'ai d'ajouter
» ces deux beaux titres à celui de roi, me font trouver
» tout aisé et honorable [1]. »

Le chancelier prit ensuite la parole pour développer et expliquer les intentions du roi, et pour adresser des propositions à l'assemblée. Dans la première partie, il conviait les Notables à étudier et à exposer au gouvernement les mesures qu'ils jugeraient les plus propres à réformer l'État. Dans la seconde, il ne s'occupait que du danger présent et des moyens de le conjurer. Il s'agissait de trouver sans retard les sommes nécessaires au roi pour résister à l'étranger, et préserver le royaume de l'invasion de l'Espagnol, déjà maître des villes frontières. Le domaine du roi était entièrement engagé ; son crédit chez ses alliés, la reine d'Angleterre, les Hollandais, les Suisses, les princes d'Allemagne, était tout à fait épuisé, et il ne fallait pas compter sur eux pour de nouveaux emprunts. Il était donc nécessaire de tirer de la nation l'argent dont on avait besoin. Le roi connaissait la profonde misère du peuple et en gémissait : aussi suppliait-il les Notables de choisir parmi les mesures à adopter celles qui lui seraient le moins pesantes, qui étendraient les charges à tous les ordres indistinctement, qui permet-

[1] Ce discours, imprimé en dernier lieu sur l'original dans les Lettres missives, t. IV, p. 657, 658, se trouve déjà complet et pur de toute altération dans P. Cayet, l. VIII, p. 746, 747, et dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 364. Partout ailleurs il est tronqué et altéré. Nous n'avons changé que l'orthographe.

traient de lever les deniers le plus insensiblement que faire se pourrait, et avec la moindre oppression du peuple[1].

Si l'on en croit l'un des auteurs des Mémoires du temps, Gabrielle d'Estrées, témoignant à Henri son étonnement sur ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle, le roi lui répliqua : « Ventre saint-gris, il est vrai, mais je l'en-» tends avec mon épée au côté[2]. » En prenant sur un seul témoignage cette parole pour authentique, l'on n'y peut voir que l'expression d'une politique intelligente et ferme. Henri entend que la participation des Notables aux affaires publiques ne devienne pas le signal d'une révolution qui bouleverse l'édifice social de fond en comble ou rallume les feux de la guerre civile ; et si les Notables pouvaient imiter un seul instant la factieuse conduite des derniers États de Blois, le roi interviendrait alors avec sa puissance exécutive, et arrêterait le mal. C'est son droit et son devoir, et son mot n'exprime pas autre chose.

Les 5 et 6 novembre, l'assemblée se constitua et se divisa en trois chambres. Le 8, elle commença ses travaux en se rendant compte d'abord des ressources et des charges. Les revenus publics ne montaient qu'à vingt-trois millions du temps, dont seize millions en tailles et le reste en autres droits. Les charges montaient à seize millions. D'où il résultait que pour subvenir aux frais de la guerre, pour entretenir les fortifications, les grands chemins, les ponts et chaussées, la maison du roi, sans parler de la marine, dont il n'était guère alors question, l'État ne pouvait disposer que de sept millions[3]. Cette somme était tout-à-fait insuffisante, et les Notables réso-

[1] Cheverny, Mém. dans la collect. Michaud, t. X, p. 551. — Legrain, Decade, l. VI, p. 321, 322.

[2] Lestoile, Reg. journ. du règne de Henri IV, p. 279 A.

[3] Groulart, Voy. en cour, ch. 7, p. 565, 566. — Véron de Forbonnais, Recherches sur les finances de la France, t. I, p. 28, 29.

lurent, en portant les recettes de vingt-trois millions à trente, d'augmenter les ressources de sept millions. Pour combler la différence et se procurer les sept millions en plus, ils résolurent de réformer et d'améliorer quelques-unes des branches des revenus publics pour deux millions, et d'établir un nouvel impôt nommé *sou pour livre* ou *pancarte*, dont ils estimèrent le produit à cinq millions. Ils statuèrent donc qu'on lèverait un droit d'entrée d'un sou pour livre sur toutes les denrées et marchandises qui se vendraient désormais dans les villes, bourgs fermés, foires du royaume, excepté sur le blé, comme étant la nourriture du pauvre [1]. Le sou pour livre était sous un autre nom les octrois et les impôts indirects d'aujourd'hui, mais étendus à un bien plus grand nombre d'objets. La plupart des impôts de l'ancienne monarchie frappaient le peuple seul, et principalement le peuple des campagnes. Dès l'établissement du sou pour livre, les esprits réfléchis virent clairement que le nouvel impôt était plus juste et plus également réparti. L'un des contemporains dit en termes formels : « C'est la plus juste » et la plus raisonnable subvention que l'on puisse in- » venter, parce que toutes personnes y contribuent et à » l'égal, selon les facultés de chacun, sans qu'il soit be- » soin de les discuter. Car chacun y contribue selon qu'il » a moyen d'avoir des marchandises, et autant l'ecclé- » siastique et le noble que le roturier et non privilégié [2]. » Le sou pour livre épargnait la presque totalité de la

[1] Sully, Œcon. royales, ch. 70, t. I, p. 237 B, 239 B. — Le texte pour le premier édit de la *pancarte*, ou droit d'entrée sur toutes les denrées et marchandises, en toutes villes, bourgs, bourgades, foires du royaume, dans Fontanon, t. II, p. 531. — Mezeray, t. III, p. 1186, 1187. « Sur toutes marchandises, excepté sur le bled, qui » est la nourriture des pauvres. »

[2] Legrain, Decade de Henri le Grand, l. VI, p. 322, in-folio, Paris, 1614. — Plusieurs des contemporains nous semblent avoir jugé le sou pour livre bien plus sainement que quelques historiens modernes.

classe des paysans, puisqu'il n'atteignait pas les villages[1]. En peu de temps, il devait par son produit permettre de diminuer les autres impôts, notamment la taille. Le peuple devait donc l'accepter avec transport : loin de là, il le combattit à outrance, surtout en Poitou, Saintonge, Limosin, Périgord, Agenois, Quercy[2]. Sa résistance s'explique par des dispositions permanentes et par des circonstances particulières. Le peuple, surtout dans les provinces du midi de la France, a fait de tout temps une violente opposition aux nouveaux impôts, qu'il a considérés comme des attentats à sa liberté, et non comme une dette payée à la patrie. En 1596, la misère était au comble : un impôt sur les consommations était ajouté aux impôts personnels que la nécessité forçait de maintenir provisoirement dans leur entier. Le peuple des villes et des bourgs fut uniquement sensible au léger renchérissement dans les denrées que produisait le sou pour livre, ferma les yeux sur les résultats avantageux qu'il devait amener plus tard, et s'opposa avec fureur à son établissement[3].

Les Notables n'avaient compté ni avec la misère de la masse de la nation, qui restreignit pendant longtemps les achats au strict nécessaire, ni avec la fraude, ni avec les soulèvements du Poitou et des provinces voisines, qui

[1] Legrain, p. 322, dit : « ez villes closes, » ce qui exclut les villages.

[2] D'Aubigné, l. IV, t. III, p. 382.

[3] Le sou pour livre rencontra dès le principe une opposition passionnée dans les provinces du Midi et bien avant la révolte de 1602. Sully, Œcon. roy., ch. 73, t. I, p. 245 A. « En premier lieu à cause des » grandes difficultez que les membres du Conseil de raison rencon- » troient en l'établissement de ce beau sol pour livre dont ils avoient » fait tant de cas au Roy. » — Legrain, Decade, l. VI, p. 324. « Plu- » sieurs provinces se rendirent refractaires aux commissaires envoyez » par le Roy pour establir ceste *pancarte*, spécialement les plus reculées » du Parlement de Paris, et entre celles-là le Poictou et autres adja- » centes. »

s'opposèrent à l'établissement du nouvel impôt dans une partie du royaume. Les Notables avaient estimé le produit annuel du sou pour livre à cinq millions : il ne rendit jamais au delà d'un million cent mille livres [1]. Ils se trompèrent encore dans l'espoir d'accroître sur-le-champ les produits de plusieurs branches des revenus publics. Ces augmentations ne vinrent que bien plus tard, à la suite de pénibles et lentes améliorations ; et ce n'est qu'après les réformes de Sully, et dans les dernières années du règne, que l'on trouve le chiffre de trente millions de recettes, qu'ils avaient rêvé pour l'année 1597 [2].

Si les Notables ne soupçonnèrent et ne prévirent aucun des mécomptes de leur calcul, aucun des obstacles qui s'opposaient pour longtemps à la réalisation de leur plan, ils sentirent du moins qu'il ne pouvait avoir une exécution immédiate. L'augmentation du produit des anciens impôts par les réformes, le produit du sou pour livre ne devaient avoir leur effet que dans quelques mois au plus tôt. En attendant, pour tirer le gouvernement de la détresse où il était réduit, la France, des dangers qu'elle courait, ils recoururent à un expédient. Ils statuèrent que les gages des officiers, c'est-à-dire les appointements de tous ceux qui servaient l'État dans l'ordre civil, seraient reculés d'une année. Cette décision reçut son exécution sans délai, et les fonds affectés aux appointements de ces fonctionnaires furent versés dans le Trésor du roi. Les termes dont se servent les historiens contemporains pour exprimer le concours des Notables dans ces diverses mesures financières, impliquent une décision et non une simple proposition [3].

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 70, p. 237 B, à la fin. — Les états recueillis par Forbonnais, t. I, p. 97. — Legrain, Decade, l. VI, p. 324.

[2] Les états publiés par Forbonnais, t. I, p. 126.

[3] Legrain, Decade, l. VI, p. 322. « La conclusion de l'Assemblée fut » qu'il falloit faire un fonds, et que les plus prompts moyens d'en

Les Notables, après avoir terminé leur travail préparatoire sur les charges et les ressources, après avoir arrêté les moyens, en partie imaginaires, de mettre en équilibre les dépenses et les recettes, adoptèrent des mesures où l'on trouve un prodigieux mélange d'idées, les unes saines, pratiques, en même temps que libres, conformes aux usages des pays d'Etats, les autres empreintes de l'esprit de système et d'aventure. Ils ne votèrent l'impôt du sou pour livre que pour trois ans. Ils demandèrent qu'au bout de ce temps le roi convoquât une nouvelle assemblée, à laquelle leurs délégués rendraient compte de ce qu'ils avaient fait, et qui jugerait s'il y avait nécessité et convenance de continuer les charges nouvelles imposées à la France. Ces deux propositions furent acceptées par Henri et par son Conseil sans difficulté et sans retard [1]. Les Notables, au lieu de s'arrêter là, se jetèrent dans les innovations et dans les expériences politiques les plus téméraires.

Ils avaient porté fictivement les revenus publics à trente millions. Ils résolurent d'en faire l'emploi et la distribution, et dans les mesures qu'ils adoptèrent, ils prirent au mot le roi qui avait dit qu'il se mettait en tutelle entre leurs mains. Ils proposèrent d'établir un *Conseil de rai-*

» avoir estoient ces deux, *qui seroyent executez....* Aussitost que cet » article *fust arresté* à Rouan, on fict partir des commissaires, les- » quels se transportèrent dans les provinces et generalitez, exami- » noyent les estats des receveurs, et prenoyent en leurs tabliers et » comptoirs les deniers qu'ils debvoient avoir pour les gaiges des » dits officiers. »

[1] Legrain, Decade, l. VI, p. 322. Conclusions des Notables. « Que » l'imposition du sol pour livre seroit levée *durant trois années consé-* » *cutives.* » — Mezeray, t. III, p. 1186. « Il y fut arresté que, par la » permission du Roy, on laisseroit des desputez pour avoir le soin de » faire exécuter ce qui auroit esté résolu; et *qu'à trois ans de là il* » *seroit tenu une autre assemblée* de Notables, par devant laquelle ils » rendroient compte de leurs diligences. *Ces choses furent promises* » *sur l'heure.* »

son dont les membres, choisis parmi les Notables, seraient nommés pour la première fois par eux, et quand des vacances surviendraient, par les Parlements. Ils partagèrent les revenus de l'État en deux portions égales : l'une nationale, l'autre royale. La première portion montant à quinze millions de livres ou cinq millions d'écus, était affectée au gage des officiers, aux fiefs et aumônes, aux rentes et à leurs arrérages, aux dettes du royaume et des particuliers. Le Conseil de raison devait disposer d'une manière absolue de cette moitié des revenus publics, sans que le roi, son Conseil, les Parlements pussent apporter le moindre changement à la destination que le Conseil lui aurait donnée. La seconde portion, également de quinze millions, était attribuée au roi et au Conseil des finances pour les dépenses de sa personne et de sa maison, pour les frais de la guerre, de l'artillerie, des fortifications, des ambassades, des dons et pensions, des bâtiments[1]. L'intention de la plupart des députés était droite : ils avaient dessein, en administrant la moitié des revenus publics, d'empêcher les dilapidations exercées jusqu'alors par les agents royaux. Mais leur imprudence était extrême. Les moindres inconvénients de leurs mesures étaient de troubler et de confondre tous les pouvoirs, d'attribuer à un corps délibérant, auquel le pouvoir législatif convient seul, l'administration qui est du domaine

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 70, p. 237, 238. « L'une desquelles portions » montant à cinq millions d'escus seroit affectée au payement des gages » des officiers, fiefs et aumosnes, rentes, arrérages d'icelles, œuvres » publiques, et dettes du général et des particuliers, dont ce Con- » seil de raison auroit la disposition et ordination absolue, *sans que* » *le roy, son conseil, ni les cours souveraines y eussent aucun pouvoir,* » *ny qu'ils en peussent rien divertir, changer ny innover.* » La manière dont s'explique Groulart sur les actes des Notables, ch. 7, t. XI, p. 574 A, prouve la parfaite bonne foi, mais aussi l'inexpérience et l'imprévoyance de cette assemblée, dans l'établissement du Conseil de raison, et dans toutes ces déterminations.

exclusif du pouvoir exécutif, de soustraire à tout contrôle et à toute responsabilité, les délégués de ce corps, lesquels auraient dû devenir comptables. Livrer au Conseil de raison la moitié des revenus publics, c'était, comme on le comprit et comme on le dit alors : « dresser autel » contre autel, former un Estat dans l'Estat, partager » l'autorité royale[1], » et les résultats de cette innovation étaient de donner peut-être à Henri les plus dangereux ennemis qu'il eût eus encore. En effet, que le Conseil de raison devînt un seul moment accessible à l'ambition et à l'esprit de révolte, il attaquait la royauté avec la moitié de l'argent de la France, et, en abaissant, en dégradant le roi, il replongeait le pays dans la guerre civile et dans l'anarchie. Les plus factieux et les plus imprudents États-généraux n'avaient pas surpassé les Notables en audace.

Ces propositions, qui formaient la partie politique du travail des Notables, furent présentées au roi le 26 janvier 1597, en même temps que les demandes de réformes administratives contenues dans leurs cahiers, sur lesquelles nous reviendrons tout-à-l'heure. Les ouvertures des Notables concernant l'établissement du Conseil de raison furent accueillies par le Conseil du roi avec indignation, par Henri avec crainte, et son Conseil lui proposa tout d'une voix de les rejeter. Rosny seul le pressa secrètement de les accepter, et de conjurer, par l'adresse et la patience seules, les conséquences de cette grande imprudence, appuyant son sentiment sur des raisons tirées de la connaissance des hommes et des affaires. La continuation de la guerre contre l'Espagne, lui disait-il, exigeait impérieusement que l'on adoptât les mesures qui augmentaient réellement les revenus publics, quoique

[1] Groulart, Voyages en cour, ch. VII, p. 573, 574. — Sully, Œcon. roy., ch. 70, p. 238.

d'une somme bien inférieure à l'estimation des Notables. Le roi ne pouvait, sans se déshonorer et sans perdre la confiance de ses peuples, violer la parole qu'il avait donnée à la première séance des Notables, de se conformer aux résolutions de l'Assemblée. Le Conseil de raison, et la dangereuse autorité qu'il s'attribuait, ne pouvaient pas durer trois mois, comme on le verrait à l'épreuve et à la pratique. En effet, le Conseil serait composé d'un nombre considérable d'hommes de divers pays, de sentiments et d'humeurs contraires, d'intérêts opposés en ce qui les concernait personnellement, comme en ce qui regardait leurs provinces : leurs différends, en outre, ne pourraient être terminés par l'intervention d'une autorité supérieure, puisqu'ils n'en reconnaissaient aucune. On verrait donc, dès le premier jour, naître dans le sein de ce corps des disputes et des rivalités qui mineraient son existence. Rosny affirmait que les difficultés de la gestion financière viendraient s'ajouter aux passions et aux rivalités du Conseil de raison pour précipiter sa ruine, dès que le roi aurait obtenu des Notables ce qu'ils ne pouvaient raisonnablement lui refuser. Il s'agissait qu'ils consentissent à lui laisser choisir les branches des revenus publics, dont il devait tirer les quinze millions laissés à sa disposition. D'après la connaissance que Rosny avait déjà de la nature et du mode de perception des divers impôts, il garantissait à Henri qu'en prenant les gabelles, les anciennes aides, les traites, les droits de navigation, les subsides payés par les pays d'Etats, cette portion des impôts, sagement administrée, augmenterait de plus d'un tiers en moins de deux ans, et serait d'un recouvrement facile ; tandis que le Conseil de raison trouverait d'insurmontables embarras dans la levée des contributions qui lui seraient abandonnées, et qui se composeraient de la plus grande partie des tailles, et du nouvel impôt du sou

pour livre. Rosny prétendait que le concours de ces difficultés détruirait en peu de temps les chimériques et périlleux établissements imaginés par les Notables.

Tout donnait à penser que ces calculs étaient justes, que les choses suivraient cette marche; mais ce n'était qu'une présomption dans des circonstances très graves. Le roi jugea plus sûr à la fois, plus loyal, plus digne de lui, de tout tenter pour ramener les Notables d'un premier entraînement, et pour n'employer qu'à la dernière extrémité l'expédient de Rosny. Le 28 janvier, le matin, il envoya deux membres du conseil d'État, Sancy et d'Incarville, demander aux Notables de revenir sur la séparation des revenus publics et du pouvoir, et de rétablir l'unité, en faisant rentrer dans les mains du roi la disposition de tous les subsides. Les Notables refusèrent par l'organe du cardinal de Gondy, montrant par ce quatrième acte de quelle liberté ils avaient joui dans cette assemblée, en même temps qu'ils affermissaient la séparation des revenus et de la prérogative [1]. Le roi dès lors n'eut plus qu'à suivre la politique conseillée par Rosny. Il se rendit au sein de l'assemblée des Notables, leur déclara qu'il acceptait leurs propositions, réclama le choix des impôts qu'il administrerait, l'obtint d'eux, et leur enjoignit de nommer dans les vingt-quatre heures les membres du Conseil de raison. Le Conseil se constitua aussitôt, entra en exercice, exerça les pouvoirs énormes et extraordinaires consentis par la couronne. Le lendemain, Henri congédia l'assemblée des Notables [2].

[1] Groulart, Voyages en cour, ch. VII, p. 574. « Messieurs du Conseil... » nous remonstrèrent par les sieurs de Sancy et d'Incarville la difficulté qu'il y auroit d'avoir les deniers que Sa Majesté s'attendoit » recevoir, si on vouloit tenir à la rigueur du département (partage) » qui estoit dans notre cahier. Leur fut fort prudemment répliqué par » M. le cardinal de Gondy qu'on ne pouvoit plus y rien changer. »

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 70, p. 239, 240. — Groulart, *ibid.*

Outre la demande de cet établissement politique, le cahier des Notables contenait le projet de nombreuses réformes. Là les députés parlaient de sujets qu'ils connaissaient aussi bien qu'ils ignoraient profondément la sage distribution et l'équilibre des pouvoirs, les secrets de la gestion financière. Aussi la plupart de leurs propositions étaient-elles fondées en raison et pratiques. Le Clergé demandait que l'on pourvût par la voie de l'élection aux archevêchés et évêchés, souvent conférés à des sujets indignes ou à des enfants; que s'il ne plaisait au roi de rétablir maintenant l'élection, il observât au moins l'ordonnance rendue à ce sujet sur la proposition des États de Blois de 1577, et fît faire de sévères informations sur la religion, la vie, les mœurs des hommes qu'il élèverait à l'épiscopat; que pour réformer les abus et corriger les déréglements du clergé, les métropolitains tinssent de trois ans en trois ans des conciles provinciaux; que l'on dirigeât de rigoureuses recherches contre les simoniaques et les confidentiaires [1]; que l'on rétablît la discipline dans les couvents de filles, où elle était entièrement détruite au grand scandale du pays; que le gouvernement protégeât les églises contre les violences et les profanations des gens de guerre. — La Noblesse demandait que, comme salaire de ses services, on préférât les membres de son ordre aux autres dans la distribution des dignités ecclésiastiques; qu'on choisît exclusivement parmi eux les baillis et les sénéchaux, et de préférence les présidents, conseillers, lieutenants des bailliages, quand ils feraient preuve de suffisante capacité; que dans les compagnies de cavalerie toutes les places et soldes fussent réservées pour les gentilshommes; que les lettres de noblesse ne fussent ac-

[1] Ceux qui avaient la disposition, ou le revenu illicite de bénéfices ecclésiastiques, sous le nom des titulaires qu'ils avaient fait pourvoir de ces bénéfices.

cordées qu'à ceux qui les auraient méritées par d'éclatants services rendus à l'Etat; que les roturiers et ceux qui avaient acheté des lettres de noblesse ne pussent porter les noms des terres, châteaux, places qu'ils auraient acquis; que les gentilshommes domiciliés dans les villes conservassent les priviléges de la noblesse et fussent exempts des gardes et corvées. — Le Tiers-État demandait que l'on ramenât les mœurs à la simplicité et à la frugalité anciennes; que pour diminuer les dépenses, que le luxe et l'émulation de la noblesse faisaient croître tous les jours, on renouvelât les anciennes lois somptuaires; que les magistratures dans les bailliages, après que le nombre en aurait été diminué, conformément aux décisions des États de Blois, cessassent d'être vénales; que l'on fixât les honoraires des avocats et le salaire des procureurs dans les cours souveraines, et qu'on prévînt ainsi la ruine des plaideurs; que dans l'ordre des payements que ferait l'Épargne ou trésor du gouvernement, la solde des troupes précédât les pensions et dons du roi; que l'on revînt sur les aliénations frauduleuses du domaine; que le nombre des gouverneurs de provinces, de villes, de châteaux fût diminué; que les forteresses élevées durant les guerres civiles, dont les garnisons rançonnaient les campagnes et même les villes, fussent détruites [1].

La sagesse de ces demandes dont un grand nombre se transformèrent plus tard en réformes utiles, contraste singulièrement avec la grave erreur de l'établissement du Conseil de raison. De Harlay, Groulart, et quelques autres grands citoyens appartenant au parti politique, siégeaient aux Notables réunis à Rouen. De pareils hommes n'avaient certainement d'autre but que de soustraire l'Etat et le roi aux vols des financiers, en ôtant aux officiers royaux la disposition de la moitié des revenus pu-

[1] Thuanus, lib. CXVII, § 5, t. V, p. 635, 636.

blics. Mais la majorité des Notables prétendait autre chose.

Pendant les troubles de la Ligue, les trois ordres avaient à l'envi empiété sur le roi. Il est curieux de voir la première assemblée nationale, bien que restreinte aux proportions d'assemblée de Notables, suivre les mêmes projets, obéir à la même ambition, se jeter sur les prérogatives de la couronne pour les partager. Il faut noter que les Parlements et les autres cours souveraines qui l'emportaient en nombre sur chacune des autres fractions de l'assemblée, espéraient par l'établissement du Conseil de raison opérer un grand démembrement de la puissance royale, et, par le privilége qu'ils se réservaient de nommer les membres du Conseil au fur et à mesure des vacances, étendre infiniment leurs attributions et leur puissance politique. Que l'on dégradât et que l'on affaiblît la royauté, qu'on lui suscitât des rivalités dangereuses; que pour agrandir un corps sans donner de nouvelles libertés à la nation, on jouât ainsi l'ordre public, la sûreté et l'honneur de la France, dans sa lutte prolongée contre l'Espagne, c'est ce qui ne paraît ni avoir frappé les bons, mais fort aveugles citoyens, qui siégeaient dans l'assemblée; ni avoir arrêté ceux qui déplaçaient les pouvoirs avec le sentiment de ce qu'ils faisaient. Le cours des événements fit seul justice de ces imprudents essais et de ces usurpations.

1597. Le Conseil de raison exerça ses fonctions durant trois mois environ. Ceux qui le composaient n'étaient pas suffisamment rompus aux affaires, et paraissent avoir été tout à fait étrangers à la connaissance des finances, alors véritable science occulte. Dès les premières opérations pour le recouvrement des deniers de 1597, ils tombèrent dans d'inextricables difficultés. Le sou pour livre leur avait été attribué : ils ne trouvèrent personne qui voulût s'en charger. On leur demanda les autres fermes,

mais à un rabais qui les déconcerta. Les pensionnaires de l'État les pressaient de leurs demandes, et ne parlaient que par millions à des gens qui n'avaient pas encore recouvré une obole. Aigris par le chagrin et le dépit, ils s'accusèrent bientôt réciproquement d'ignorance et de précipitation, et leur mésintelligence hâta la dissolution du Conseil. A bout de toute industrie, et succombant sous le faix, ils vinrent trouver le roi, confessèrent qu'ils avaient eu grand tort d'aspirer à gouverner l'Etat, et le supplièrent de reprendre et le maniement de tous les deniers publics, et l'autorité qu'ils lui avaient enlevée [1]. Ainsi se termina l'important, mais court démembrement des prérogatives royales : la couronne recouvra et exerça dès-lors la plénitude des pouvoirs publics.

Le gouvernement représentatif successivement développé et perfectionné par le temps, comporte aujourd'hui dans sa plénitude le partage nettement établi des pouvoirs législatif et exécutif, l'existence et le jeu de deux chambres, la convocation périodique des représentants de la nation, le vote annuel de l'impôt, la discussion libre et publique de tout ce qui touche aux grands intérêts du pays. Que Henri IV et les Notables assemblés à Rouen, aient tenté, à la fin du XVIe siècle, d'établir un semblable gouvernement en France, alors qu'il n'existait nulle part en Europe, dans cette plénitude et cette perfection, c'est ce qui ne viendra à l'idée de personne. Mais, d'un autre côté, il faut ou nier l'évidence, ou reconnaître que deux grandes choses s'accomplirent à l'assemblée de Rouen. D'une part, le roi inaugura et commença le changement foncier qu'il avait résolu d'apporter au gouvernement de ses prédécesseurs, par un retour aux anciennes institutions du pays. D'une autre, une sérieuse tentative fut faite par

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 73, p. 245.

les Notables, alors fidèles encore aux idées saines et pratiques, pour perfectionner ces institutions, pour les développer dans le sens de la liberté. Henri était convaincu, par l'exemple des derniers Valois, que l'absolutisme dégénérait vite ; que dans sa corruption il devenait la pire des institutions politiques, le fléau de la nation en même temps que le grand danger de la couronne : il était persuadé de plus qu'avec des agents d'administration formés sous un semblable régime, une réforme et l'établissement d'un bon gouvernement présentaient de telles difficultés, qu'un homme, abandonné à ses seules lumières et à son seul pouvoir, pouvait craindre d'échouer. Le roi résolut donc de substituer la monarchie tempérée, demeurée en vigueur jusqu'à la mort de Charles VII, à la monarchie absolue établie par François Ier et Henri II, poussée jusqu'à la tyrannie sous Charles IX par le massacre des huguenots ; sous Henri III, par une dilapidation des finances, une prostitution des charges et honneurs publics également monstrueuses. La différence essentielle entre la monarchie tempérée et l'absolutisme réside dans la faculté laissée ou ôtée à la nation de voter les impôts, le pouvoir ne pouvant se rendre arbitraire, tant qu'il n'a pas la libre disposition de la fortune publique. Comines témoin de ce qui s'était pratiqué sous Charles VII, et plein des maximes de ce temps, a dit d'une manière excellente : « Il n'y a ni roi ni seigneur en terre, qui ait » pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur » ses sujets, sans octroi et consentement de ceux qui » doivent payer, sinon par tyrannie et violence [1]. » Henri partageait ces idées : il en fit la première application à l'assemblée des Notables, et rétablit dans son principe essentiel la monarchie tempérée. Il laissa les Notables décider souverainement du nouvel impôt du droit d'entrée,

[1] Mémoires de P. de Comines, ch. 19, t. IV, p. 132, collect. Michaud.

Digitized by Google

connaître des anciens impôts, de la totalité des subsides, et les réformer. En outre, il les consulta sur toutes les parties de l'administration publique, provoqua leurs conseils et leurs avis pour sa conduite et celle de ses ministres dans la régénération de la France. La monarchie tempérée n'est pas la monarchie représentative ; mais tout faisait espérer que le rétablissement de la première servirait de prélude à l'inauguration de la seconde : le roi s'y prêtait, la nation y tendait. En effet Henri avait accordé aux Notables la réunion d'une nouvelle et prochaine assemblée, ayant pouvoir de prononcer le maintien ou l'abrogation de l'impôt qu'ils avaient voté ; d'agiter toutes les questions qui venaient de leur être soumises. Les Notables, de leur côté, en sollicitant et en obtenant la convocation de cette assemblée dans le délai fixe de trois ans, avaient travaillé à donner aux assemblées nationales des Notables et des États-généraux, une périodicité et une régularité dont elles avaient manqué jusqu'alors. Un pas immense dans la voie de la sage liberté avait donc été fait : en s'y avançant d'un pas mesuré mais continu, le pays devait bientôt toucher le but, arriver à des garanties politiques pleines et entières. Tout chez nous et autour de nous favorisait ce mouvement. La France avait les pays d'États. En dehors de leur puissance administrative qu'il fallait bien se garder de leur prendre, il suffisait de leur emprunter le retour invariable et fréquent de leurs assemblées, leur pouvoir de voter l'impôt, leur pouvoir législatif réglant les questions d'intérêt local, et de les appliquer à la constitution du pays, pour lui donner le gouvernement représentatif d'alors. Beaucoup d'hommes politiques avaient les yeux fixés sur celui d'Angleterre, et regrettaient celui de Castille, avant les atteintes que Philippe y avait portées [1]. On n'était donc séparé du moment où la

[1] Jean de Tavannes, en écrivant les Mémoires sur son père Gas-

France devait être mise en possession de ces libérales institutions, que par le laps de temps nécessaire pour raffermir au préalable l'ordre public, pour tenter de successifs et prudents essais.

Le funeste établissement du *Conseil de raison* confondit et perdit tout. En l'instituant, les Notables tentèrent d'appliquer à la France entière le *Bureau* des pays d'États. Dans l'une comme dans l'autre institution, c'étaient les délégués des députés, qui, nommés par eux, exerçaient leur pouvoir, assuraient l'exécution de leurs décisions, faisaient emploi des deniers et dirigeaient toute l'administration du pays, dans l'intervalle entre deux sessions. Mais ce qui était sans inconvénient appliqué au territoire borné, aux ressources limitées d'une province, dès qu'on le généralisait, dès qu'on l'étendait à la France entière, avec la disposition de la moitié des subsides du royaume, avec une autorité rivale de celle de la couronne, devenait un immense danger. La royauté ne trouvait en deçà de la témérité agressive des Notables que les complots des États-généraux de 1588 contre le pouvoir souverain; que la décision des États-généraux de 1593 votant l'usurpation de la couronne par l'Espagnol et les Guises. Elle ne put plus considérer la représentation nationale, dans l'état présent des esprits, que comme une menace incessante contre son autorité tout ensemble et contre la paix publique à peine rétablie, et elle ne songea plus qu'à constituer sans son

pard, insérés au tome VIII de la collect. Michaud, dit, page 233 A. « Heureux sont les Castillans et les Anglois chez lesquels il ne s'im- » pose rien sans leur consentement. Les François feroient beaucoup » pour eux, si *doucement ils pouvoient se reglisser à ce privilége dont ils* » *ont jouy*, et qui leur estoit conservé par *les assemblées d'Estats*, qui » estoient gardiateurs du bien public. Ce fut un mauvais dessein du » roi Louis XI, lequel *mettant ses successeurs hors de page*, se mit » hors de bonne conscience et seureté, toujours en danger de guerre » civile, et en péril du cousteau des assassinateurs. »

concours une monarchie tempérée et un bon gouvernement.

On a dit que quand le Conseil de raison résigna ses pouvoirs, la France donna sa démission entre les mains du roi. C'est l'expression piquante d'une vérité. Le nord et le centre du royaume, soupirant alors uniquement après l'ordre et le repos, et le voulant à tout prix; effrayés de l'audace des Notables, et des conséquences qu'elle pouvait entraîner; frappés de l'incapacité administrative du Conseil de raison, applaudirent à sa chute et à la suspension indéfinie des assemblées législatives. En 1602, les provinces du midi se révoltèrent contre la perception de l'impôt du sou pour livre; mais elles ne réclamèrent en aucune manière une convocation nouvelle de députés du royaume : elles avaient leurs États particuliers, et ne se souciaient ni des États-généraux ni des Notables. On trouve dans deux historiens du temps, Le Grain et Sully, l'expression du sentiment de la masse de la nation. Le Grain dit : « Le roi abolit en son règne la loi des États-» généraux plutôt que de la profaner à l'exemple de ses » prédécesseurs. Il a rendu sa domination si douce, que » *ses sujets en ont tiré plus d'heur, de profit, de soulage-» ment, que les annuelles assemblées des États-généraux » ne leur en eussent pu apporter.* » Sully dirige dans ses Œconomies royales un chapitre entier contre les assemblées nationales, tendant à prouver qu'en tout temps elles ont été inutiles ou funestes au pays. On ne pouvait leur faire une oraison funèbre plus aigre et plus dénigrante. Sully, fidèle en matière de subsides au sentiment de Comines, admet bien que la nation doit voter les sacrifices qu'elle s'impose; mais son thème est que cela fait, elle n'a plus ni à se réunir ni à se mêler du gouvernement, tâche dont la royauté, qu'il veut du reste modérée, s'acquittera incomparablement mieux qu'elle [1]. Les Par-

[1] Le Grain, Decad., l. VI, p. 321. — Sully, Œcon. roy., ch. 70, t. I, p. 236, 237.

lements, de leur côté, se gardèrent bien de réclamer. Ceux des provinces craignirent d'ébranler la paix publique dans un pays encore si fort agité, et de se rendre odieux. Celui de Paris avait l'ambition de succéder par les remontrances, par l'enregistrement accordé ou refusé, à l'autorité des Notables et des États-généraux, qu'il avait essayé de supplanter au commencement de 1589 et en 1593. Ainsi les assemblées nationales périrent sous ce règne, de l'aveu, de l'assentiment de tout le monde. Ainsi toutes les classes de la nation se rendirent complices de cet acte de renoncement à soi-même, se livrèrent à la discrétion du pouvoir, remirent leurs destinées à la volonté d'un homme, au lieu de les placer sous la protection d'institutions politiques. C'était une lourde faute, une souveraine imprudence. La garde de la liberté demande moins d'entraînement irréfléchi, plus de prévoyance, plus de suite dans les idées et dans la conduite, plus de désintéressement dans les corps dépositaires de quelques parties des pouvoirs publics, plus de patriotisme et de résolution dans les masses qu'on n'en eut chez nous à la fin du XVIe siècle.

La nation avait renvoyé au roi la puissance discrétionnaire, le pouvoir dictatorial. La modération de Henri n'y trouva même pas la tentation d'un excès : il n'usa de cette puissance qu'avec une sagesse et une retenue infinies. En ce qui touchait à la constitution, il acheva l'établissement de la monarchie tempérée qu'il avait inaugurée à l'assemblée des Notables, en augmentant les prérogatives des corps conservateurs, en donnant pour contrepoids au pouvoir souverain les libertés locales des pays d'États, les libertés municipales, qu'il respecta toutes, et dont il développa quelques-unes. Quant à l'administration, il la réforma avec une rapidité, la perfectionna dans une mesure qui émerveillent : de plus il la régla

souverainement par le sentiment paternel. La France eut alors le meilleur gouvernement auquel elle eût été soumise jusqu'alors.

Nous examinerons plus tard quelles garanties de durée avait ce gouvernement si parfait; quels supports voulait lui donner la volonté éclairée du roi; quels moyens et quelle occasion trouva la nation de le consolider après sa mort en intervenant elle-même dans les affaires publiques; quel usage elle fit des facilités que lui ouvraient les circonstances pour l'avenir de ses destinées et pour l'établissement de sa liberté politique.

CHAPITRE X.

Ambassade du roi de France aux princes protestants d'Allemagne. Médiation du Saint-Siége. Suite de la guerre de la France, de l'Angleterre, de la Hollande contre l'Espagne. Perte et reprise d'Amiens. Nouvelles négociations. (Janvier-décembre 1597.)

Le roi envoie en ambassade Bongars et Guillaume Ancel vers les princes protestants d'Allemagne, pour les engager dans la ligue offensive et défensive de 1596, et obtenir d'eux un secours de troupes : il échoue. — Médiation du pape Clément VIII : premières ouvertures pour la paix entre la France et l'Espagne : proposition d'une trêve et d'une paix, légitimement repoussée par la France. — Reprise des hostilités. Perte d'Amiens. — État des partis et de l'opinion, dangers de la France. — Inébranlable fermeté du roi : sa salutaire influence sur les dispositions de son Conseil, de la cour, de la noblesse, du peuple. Plan de campagne qu'il improvise, premières mesures financières et militaires qu'il prend pour la défense de toutes les frontières de la France, et pour la reprise d'Amiens. Son voyage sur la frontière du Nord, son retour à Paris et sa harangue aux députés du Parlement de Paris (12 mars—13 avril 1597). — Résistance des Parlements de Paris et de Rouen, lit de justice tenu par le roi, enregistrement des édits bursaux (21 mai); ressources financières fournies au royaume par ces mesures. — Tentatives des Espagnols pour s'emparer par surprise de diverses villes, et première tentative des factions pour faire soulever une partie du royaume, déjouée par l'active surveillance de Henri (avril-mai). — Le roi demande vainement à ses alliés les Anglais et les Hollandais de satisfaire aux conditions de la ligue jurée entre eux. — Nouvelles propositions de paix que Philippe II adresse au roi par l'intermédiaire du pape, et que Henri repousse. — Le roi presse les levées pour la formation d'une grande armée française et permanente, et pourvoit à l'approvisionnement et à la solde de cette armée en donnant à Rosny la principale autorité dans la direction des finances : il repart pour l'armée du nord (1er, 4 juin). — Siége et reprise d'Amiens (25 septembre). — Succès de la France en Bretagne et en Savoie. — Efforts des factions à l'intérieur déjoués. — Désastre de la flotte espagnole dans la tentative d'invasion de l'Angleterre. — Conquêtes des Hollandais sur les Espagnols dans les Pays-Bas. — Les négociations pour la paix rouvertes entre la France et l'Espagne : nouvelles négociations de la France avec ses alliés. — Etat de la Bretagne : l'expédition de Bretagne résolue (octobre-décembre 1597).

D'actives négociations, les unes ouvertes par la France pour ajouter à ses moyens de résistance contre l'Espagne ; les autres entreprises par le Saint-Siége dans le but de rétablir la paix entre les deux monarchies, remplirent les premiers mois de l'année 1597.

Le roi envoya en ambassade Bongars et Guillaume

Digitized by Google

Ancel aux princes protestants et aux villes d'Allemagne, pour les engager à lui prêter secours dans une lutte qui était l'affaire de l'Europe entière, en même temps que le danger de la France. Du mois de décembre 1596 au mois d'avril 1597, les négociateurs parcoururent les diverses cours d'Allemagne, visitèrent l'électeur Palatin, le marquis d'Anspach, le duc de Wurtemberg, le prince de Bade, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick, les princes d'Anhalt, le régent de Saxe, l'électeur de Brandebourg. Ils leur représentèrent, dans les termes les plus forts : Que Philippe II travaillait depuis trente-six ans à l'établissement de sa monarchie sur toute la chrétienté par l'asservissement de ses voisins, et qu'il poursuivait actuellement cette œuvre ambitieuse par l'invasion projetée de la France, de l'Angleterre, de la Hollande. Que l'Allemagne, si elle ouvrait les yeux, devait voir la domination espagnole s'approcher d'elle par l'occupation de Rhinberg et d'autres villes sur les bords du Rhin ; par les garnisons mises dans quelques places de la Westphalie ; par les incursions des soldats espagnols jusque dans la Hesse ; par l'étroite union rétablie entre la branche espagnole et la branche allemande de la maison d'Autriche, la cour de Vienne attendant désormais, dans toutes les questions importantes, les décisions de Madrid et les oracles de l'Escurial. Si des affaires politiques on portait son attention sur les affaires de conscience, les princes professant la réforme devaient savoir ce qu'ils avaient à attendre, eux et leur religion, du roi catholique, qui, hors de l'Allemagne, après avoir exterminé les protestants dans tous ses États, trempé dans le massacre des huguenots français, continué depuis tant d'années une guerre acharnée contre l'Angleterre et la Hollande, sans cesse attenté à la vie d'Elisabeth et des princes d'Orange, avait en Allemagne dicté récemment à l'empereur, son parent, les rigueurs contre les protes-

tants d'Aix-la-Chapelle, l'exclusion des princes protestants de l'administration du duché de Clèves. La solidarité de l'indépendance politique, la solidarité de la liberté religieuse demandaient que tous les souverains de l'Europe s'unissent contre ce commun ennemi. Henri, par l'organe de ses ambassadeurs, pressait donc les princes allemands d'accéder à la ligue offensive et défensive formée l'année précédente par la France, l'Angleterre, la Hollande. Il les sollicitait en outre de lui fournir un contingent de quatre mille fantassins et de mille cavaliers, soudoyés par eux pour deux ans. Les puissantes raisons dont Bongars et Ancel avaient appuyé leur demande laissèrent dans les esprits des impressions qui plus tard influèrent sur les déterminations de l'Allemagne; mais alors elles ne décidèrent personne à accueillir la demande elle-même. La récente abjuration de Henri IV, les revers essuyés par la France au nord, et la perte d'Amiens dans le cours même des négociations, avaient refroidi les amitiés et alarmé les intérêts: la considération de la guerre de Turquie, les actives menées de l'ambassadeur espagnol Mendoza traversèrent et firent échouer les démarches du roi et de ses négociateurs. Ils ne retirèrent des princes allemands que de stériles protestations d'intérêt, et quelques secours particuliers insignifiants [1].

Tandis que le roi cherchait en vain à se ménager du côté de l'Allemagne une grande assistance dans sa guerre contre Philippe II, le pape faisait les premières tentatives pour amener les deux souverains à un accord et à la paix. Clément VIII était un grand, et par plusieurs côtés un saint pape. Après avoir brisé la chaîne à laquelle Philippe II avait tenu ses prédécesseurs, il avait, au moment où il prononça l'absolution de Henri IV, pris le rôle de médiateur, d'arbitre des dif-

[1] Thuanus, l. CXVIII, § 1-4, t. V, p. 662-673.

férends entre les souverains de l'Europe, de père commun des fidèles. Son dessein était d'assurer par les traités l'existence encore menacée de la France, de donner un contre-poids à la puissance de l'Espagne, d'assurer ainsi l'indépendance du Saint-Siége et des autres États de l'Europe. Il voulait terminer une guerre qui ensanglantait la Chrétienté, comblait la mesure des souffrances et de la misère des peuples, ruinait de fait la religion, dans tous les lieux qui en étaient le théâtre, par les fureurs et l'épouvantable licence des gens de guerre, source féconde de toutes les impiétés, en même temps que de toutes les violences. Il espérait que Henri IV et Philippe II réconciliés, enverraient, avec lui, des armées au secours de l'Autriche et à la défense de la Hongrie, protégeraient la religion et les nations chrétiennes contre l'attaque des Turcs, borneraient les conquêtes de ce peuple, arrêteraient les progrès de l'islamisme et de la barbarie dans l'orient de l'Europe. Le premier des princes de l'Occident, il avait envoyé au mois d'août 1595, douze mille hommes seconder l'effort des Allemands contre les Osmanlis et prendre part à la conquête de Gran [1] : il levait maintenant une autre armée à laquelle il donnait la même destination. A ces nobles projets se mêlaient, en les déparant un peu, des vues d'intérêt, et la passion contre les puissances protestantes. Au mois de juillet 1596, Philippe II avait ourdi un complot contre la vie de Clément VIII, pour le punir de ses libres actes de l'année précédente [2]. Le pape cherchait à mettre ses jours à l'abri : il espérait, au cas où il parviendrait à persuader au roi

[1] P. Cayet, l. VII, p. 705-707.

[2] Lettre missive du roi à M. de Villeroy, du 13 août 1596, t. IV, p. 635. « Souvenés vous de faire la depesche de mon cousin le duc » de Luxembourg pour Rome, et qu'elle soit preste à partir aussy tost » que je seray par delà; *mesmement sur l'advis que j'ay eu que Sa » Saincteté a descouvert une entreprise sur sa vie, de la trame d'Es- » pagne, dont l'a adverty le cardinal Sforce.* »

d'Espagne de le prendre pour arbitre, que ce prince, en acceptant sa médiation, en terminant sa lutte avec la France, oublierait ou amnistierait les incidents de cette lutte; qu'il lui pardonnerait d'avoir tiré le Saint-Siége de la dépendance et de la vassalité; d'avoir absous et aidé son rival. Il se flattait que les armes du roi catholique n'ayant plus d'occupation contre la France, s'emploieraient contre l'hérétique Hollande, l'hérétique Angleterre, et y détruiraient la révolte contre l'Eglise [1]. Le temps n'était pas encore venu où l'esprit de l'Evangile dominerait assez les papes, pour qu'ils

[1] Voici les précieux renseignements fournis par les lettres de d'Ossat sur l'esprit et les dispositions de plusieurs cardinaux et du pape Clément VIII à l'égard de l'Espagne en 1597, sur les projets et sur plusieurs actes significatifs du pontife.

Dépêche de d'Ossat du 17 janvier 1597, lettre 92, t. II, p. 325-327, Amsterdam, 1708, in-12. « Le cardinal Sforza, qui est de noble et » illustre extraction, courageux et généreux à merveilles, *entendu en* » *affaires d'Etat autant ou plus qu'autre que je connoisse par deça, porte* » *fort impatiemment la tyrannie des Espagnols.* — Le cardinal Aquaviva » est aussi fort noble et généreux; il a pu sentir d'autant plus *la pe-* » *santeur de la domination espagnole,* qu'il est né et a été élevé sous » icelle, et y a tous les siens. »

Dépêche du 1er février, lettre 96, t. II, p. 367. « Encore que le » Pape n'ait aucune mauvaise affection envers le roi, *ni aucun amour* » *vers le roi d'Espagne.* » Nous transcrivons ici ce passage pour faire connaître les dispositions de Clément VIII à l'égard de Henri IV et de Philippe II. On trouvera plus loin, aux notes des pages 299, 300, la suite de cette citation et l'expression de la haine du pape contre les puissances hérétiques.

Dépêche du 18 février, lettre 98, p. 384. « Sa Sainteté me dit qu'elle » ne cesseroit de procurer la paix entre les princes chrétiens, l'esti- » mant nécessaire à toute la Chrétienté, et utile à chacun des dits » princes en particulier. Et quand il n'y auroit autre considération » que celle de la religion, qui pâtit trop en temps de guerre, il conti- » nueroit à promouvoir la paix par tous les moyens dont il se pour- » roit aviser. »

Dépêche du 20 avril, lettre 104, p. 455. « Sa Sainteté s'est résolue » d'envoyer secours à l'Empereur pour la guerre de Hongrie contre » le Turc, et commença-t-on à sonner le tambourin dans Rome même » le 14 de ce mois. On dit qu'il y envoye huit mille hommes de pied et » mille ou douze cents de cheval, qui seront commandés par le seigneur » Jean-François Aldobrandin. »

ne demandassent qu'à la persuasion de ramener les dissidents.

Clément VIII avait activement agi auprès des deux souverains pour les amener à composer leurs différends. Au mois de juillet 1596, il avait envoyé comme légat en France Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, en lui donnant mission spéciale de travailler à un accord, et le légat, fidèle à ses instructions, avait en toute circonstance présenté au roi les raisons tirées de la considération du bien public et de son avantage particulier, qu'il avait jugées les plus propres à le disposer à la paix. En même temps, le pape avait essayé de porter Philippe II à désarmer, en faisant plaider auprès de lui la cause de la paix par le nonce qui était en Espagne, et par le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome [1]. Guidé par les instructions que ces deux intermédiaires lui avaient fournies, il avait sondé assez sûrement les dispositions de Philippe II, vu assez clair dans ses désirs, ses espérances, ses projets, pour pouvoir, au mois de janvier 1597, adresser à Henri IV une proposition qui exprimât fidèlement et complétement les pensées et les prétentions du cabinet de Madrid. Philippe II jugeait sainement sa situation et celle de sa monarchie. Ses conquêtes en Picardie, humiliaient et abaissaient momentanément la France.

[1] Lettres missives des 27 juin, 1er et 3 juillet 1596, tome IV, p. 601, 608, 614. — Mémoires très particuliers pour servir à l'histoire de Henri III, roy de France et de Pologne, et de Henry IV, roy de France et de Navarre, Paris, Denis Thierry, 1667, in-18, la seconde édition. Le second des mémoires contenus dans ce volume est très certainement ou de Sillery, l'un des négociateurs de la paix de Vervins, ou du secrétaire de Sillery : on en trouve la preuve aux pages 150, 177. En ce qui touche la médiation du pape, le Mémoire dit, page 137 : « Le Pape » manda au cardinal de Florence, légat en France, de remonstrer » au Roy ce qui estoit du bien public, et de son avantage particu- » lier, pour le disposer à la paix. Il usa du mesme procédé envers » le roy d'Espagne, par le nonce qui estoit en Espagne et par le duc » de Sessa, ambassadeur à Rome pour le roy d'Espagne. »

Mais la victoire de Fontaine-Française et l'invasion de la Franche-Comté, l'absolution du roi, la soumission de Mayenne, de Nemours, de Joyeuse, entraînant celle des pays qu'ils occupaient depuis l'extrémité de la Bourgogne jusqu'à celle du Languedoc, la réduction de Marseille et de d'Epernon, la prise de la Fère, la ligue offensive et défensive entre la France, l'Angleterre, la Hollande, suivie du ravage de Cadix et de l'Artois, le déplorable état des finances espagnoles, rétablissaient l'équilibre en faveur de la France. La rapide succession de ces événements avait convaincu le roi catholique que, dans ses plans de monarchie universelle, le projet de subjuguer le royaume, était, de son vivant, d'une impossible exécution, et demandait impérieusement à être ajourné. Il ne songeait donc plus ni à l'envahir en entier, ni même à lui enlever quelques-unes de ses provinces frontières, comme il en avait longtemps conservé l'espérance : il voulait garder seulement en Picardie et en Bretagne un certain nombre de places, qui protégeassent ses provinces des Pays-Bas, et qui rouvrissent l'entrée de la France à l'Espagne, si l'avenir rendait à ses successeurs l'occasion d'attaquer le royaume avec avantage, et de reprendre l'œuvre interrompue de son père et de lui-même [1]. Il s'était d'autant plus arrêté à cette idée, qu'il persistait dans son projet d'envahir l'Angleterre ; qu'il comprenait parfaitement que, pour réussir, ce dessein demandait qu'il renonçât à tout projet de conquête contre la France ; qu'il sentait

[1] Les contemporains ont bien fait connaître cette modification et cette réduction des projets de Philippe II contre la France, quand ils ont dit : « Les Espagnols commencerent à cognoistre que la couronne » de France estoit *un trop gros morceau pour l'avaler par espérance* » *tout d'un coup*, et imitans les procedures du duc de Savoie, ne » voulurent plus doresnavant prendre de places que celles qui es- » toient prez des frontieres de leur pays et en leur bienséance. » (P. Cayet, t. VI, p. 574. A.) Ce changement dans la politique de Philippe, exposé précédemment par l'historien, s'applique aux années 1596, 1597.

la nécessité de réunir et de concentrer ses forces au lieu de les disperser.

Le pape, bien informé des intentions de Philippe II, avait fait à la cour de France des ouvertures en conséquence. Du 17 au 31 janvier 1597, il avait conféré plusieurs fois avec d'Ossat, qui représentait la France à Rome, et qui dirigeait les affaires et les négociations en l'absence de l'ambassadeur. Il lui avait exposé les conditions que le roi catholique mettait à un accord, l'avait chargé d'en informer sa cour, et de provoquer une réponse du roi sur ces propositions. Les bases de la convention préalable devant conduire à la paix étaient les suivantes : Une suspension d'armes aurait lieu entre la France et l'Espagne ; durant cette trève, l'on travaillerait au traité qui devait rétablir la paix entre les deux États. Le roi d'Espagne retiendrait, pendant la trève, les villes de la Picardie, du Boulenois, de la Bretagne, tombées en son pouvoir ; cette garde préalable annonçait chez lui l'intention d'obtenir de la France, par le traité de paix, la cession et l'abandon définitifs ou de la totalité, ou de la plus grande partie de ces places. La Hollande et l'Angleterre seraient exclues de la trève et plus tard de la paix, Henri renonçant désormais à faire cause commune avec elles et à les défendre. Philippe II continuerait librement la guerre contre ces deux puissances, avec le dessein avoué de ramener la Hollande sous sa loi, et de subjuguer l'Angleterre : seulement au lieu de placer sur le trône d'Élisabeth dépouillée l'Infante et l'archiduc, comme il l'avait jusqu'alors projeté, il y mettrait un prince neutre entre la France et l'Espagne. Le pape présentait ces conditions comme acceptables. Il était trop frappé de l'avantage, que Henri trouverait dans la trève, de borner le cours, jusqu'alors non interrompu, des succès de son ennemi sur la frontière du Nord; de conserver par l'abandon de quelques

villes le corps de la monarchie; de rendre la paix à son royaume. Il accordait trop à l'espérance que la France, quoique réduite, quoique momentanément abaissée aux yeux des puissances étrangères, puisant dans la paix les moyens de se refaire et de redevenir puissante, fournirait à l'Europe en général, et à l'Italie en particulier, les garanties dont elles avaient manqué jusqu'alors contre l'omnipotence espagnole. Par-dessus tout, il se laissait séduire et tromper par l'espoir que Philippe donnait au sujet de l'Angleterre. Ou le roi catholique, la conquête faite, fausserait sa parole, et placerait la couronne sur la tête de sa fille et de son gendre; ou s'il déférait la royauté à un étranger, il le choisirait tel qu'il ne serait qu'un esclave couronné, et le ministre de ses volontés. De la sorte, il s'acheminerait vers la monarchie universelle du côté de l'Angleterre, de tout ce dont il ne s'en approcherait pas du côté de la France, et il laisserait en outre à son successeur de nouveaux et puissants moyens d'attaquer plus tard la France et de la mettre en péril. Le pape, égaré par sa haine contre les puissances protestantes, par l'espoir de leur porter de la main de Philippe II les coups dont il ne pouvait pas les atteindre lui-même, avait fermé les yeux sur ces éventualités. Sous l'empire de cette même passion, sa droiture naturelle avait fléchi, et avait incliné vers les maximes machiavéliques, qui de son temps et dans son pays exerçaient un déplorable empire : au sujet des rapports d'Henri avec ses alliés, il s'était laissé emporter à d'étranges assertions. D'Ossat avait élevé des objections contre une partie des propositions mises en avant par le roi d'Espagne : il avait dit au pape que Henri, qui faisait une particulière profession de tenir sa parole, refuserait sans aucun doute de violer la foi qu'il avait jurée à l'Angleterre et à la Hollande; de rompre l'alliance qu'il venait de renouveler avec elles; de les abandonner à la merci de

Digitized by Google

leur ennemi. Clément VIII lui avait répondu qu'il n'était pas tenu de tenir la parole donnée à des hérétiques ; et que les princes trouvaient dans la raison d'État l'excuse ou même le droit de violer leurs engagements. D'Ossat, sans rien laisser paraître de son étonnement et de son scandale, sans sortir de son rôle d'intermédiaire impassible, s'était hâté d'informer le roi des propositions de Philippe II, et de l'accueil que leur faisait le pape[1]. Dans la dépêche que Henri adressa le 7 mars 1597, à d'Ossat, pour être communiquée au pontife, tout en usant à son égard de précautions et de ménagements infinis, il releva les erreurs de sa politique, les écarts de sa morale, avec une force sans réplique. Il écrivit à son chargé d'affaires :

« Je donnerai ici la réponse aux propos que notre Saint-Père a tenus d'une suspension d'armes avec le roi d'Espagne, et à ceux du cardinal de Saint-Georges.

» Je vous dirai que comme je n'envie point le bien d'autrui et ne fais la guerre que pour recouvrer celui qui m'appartient, il ne faut user d'autres raisons, pour me disposer à la paix, que de persuader à mon ennemi de me rendre et laisser ce qu'il a usurpé sur moi, et me détient injustement. Partant, si Sa Sainteté peut gagner ce point sur lui, qui est accompagné de tant de justice, qu'il me semble qu'elle n'en doit être éconduite, vous la pourrez assurer qu'elle disposera toujours de moi comme elle voudra, pour mettre en paix la Chrétienté; car je lui porte tant d'honneur et de respect, et ai si avant

[1] Lettres 96-98, du cardinal d'Ossat, alors évêque de Rennes, en date des 1er, 9, 18 février 1597, rendant compte de ses conférences avec Clément VIII du 17 au 31 janvier, t. II, p. 357-393, Amsterdam, 1708, in-12. « Je dis à Sa Saincteté que le Roy qui faisoit particulière profession » de tenir sa parole, ne pourroit sitôt se developper de cette alliance, » qui ne faisoit que venir d'être renouvelée et jurée. Le pape me dit » que ce serment avoit été fait à une hérétique, et que Sa Majesté » avoit fait un autre premier serment à Dieu et à lui pape. Et puis ajouta » ce qu'il m'avoit dit en l'audience précédente que les rois et autres » princes souverains se permettoient toutes choses qui tournoient a » leur profit, et que la chose en étoit venue si avant qu'on ne le leur » imputoit point, et ne leur en savoit-on pas mauvais gré. Et allégua

éprouvé sa bienveillance, que non seulement je me fierai du tout en elle, mais me laisserai conduire entièrement à ses bons conseils

» Vrai est que j'ai si bonne opinion de son équanimité et prudence, que je ne croirai jamais qu'elle me conseille d'abandonner à mon ennemi, outré d'ambition, mes places et mes amis, comme je ferais par une suspension d'armes telle qu'elle a été proposée; car elle ne servirait que pour lui faciliter le moyen de me nuire et parvenir à la monarchie qu'il s'est figurée, et je n'en rapporterais que honte et dommage. J'ai encore, grâces à Dieu, assez de forces, de courage et d'amis, voire trop de moyen de me défendre de mon ennemi et l'endommager, pour accepter ce parti.

» J'ai de nouveau engagé ma foi et *promis à la reine d'Angleterre et aux États des provinces-unies des Pays-Bas de joindre mes forces aux leurs, pour tous ensemble nous opposer à la violence des armes du roi d'Espagne*. Comment pourrais-je traiter avec lui à leur dommage, suivant la proposition qui vous a été faite, mais seulement défaillir d'un seul point à ce que je leur ai promis, sans manquer à mon devoir, et à ma foi, et à mes propres affaires? Je ne sache point que l'on sçut trouver de prétexte assez suffisant pour colorer une telle lâcheté et perfidie; mais quand il serait autrement, j'aimerais mieux perdre la vie que de m'en aider. J'ai toujours eu, en mes propres affaires, plus de fiance en Dieu qu'en la force et industrie des hommes; dont je me suis très-bien trouvé. Et comme sa justice divine est infaillible, je ne croirai jamais qu'elle favorise une déloyauté si manifeste que celle que je commettrais, si j'abandonnais maintenant mes amis et alliés pour accommoder mes affaires.

» Davantage tant s'en faut que j'en reçusse aucun profit, que j'en avancerais ma ruine, et filerais la corde avec laquelle les Espagnols m'étrangleraient après plus facilement. Car s'ils avaient conquis l'Angle-

» un dire de Francisco Maria, duc d'Urbin, qui vouloit dire que si un » simple gentilhomme ou seigneur non souverain manquoit à sa parole, » il en seroit deshonoré et blamé d'un chacun, mais que les princes » souverains, pour raison d'Etat, pouvoient sans autre grand blâme, » faire des traitez et s'en départir, prendre des alliances et les laisser, » mentir, trahir, et toutes telles autres choses. Je n'avois que trop à » répliquer à tout cela; mais je n'estimai me devoir arrêter en un » lieu si glissant et sentant si mal.... Encore que le pape n'ait aucune » mauvaise affection envers le Roy, ni aucun amour vers le Roy d'Es- » pagne et que d'ailleurs il ait l'âme bonne, néanmoins la haine qu'il » porte aux hérétiques le transporte si avant, qu'il se laisse échapper » de la bouche, bien que sous le nom d'autrui, à des maximes perni- » cieuses et indignes de tout homme de bien. »

terre, il faudrait que les États des Provinces-unies des Pays-Bas reçussent d'eux tôt après telle loi qu'ils voudraient, quoi advenant qui pourrait résister à leur puissance? Et de dire que le tiers qu'on établirait en Angleterre aurait ses intérêts à part, qui le rendraient bientôt neutre entre le roi d'Espagne et moi, c'est chose bien douteuse; car il est à présumer que la nation anglaise, qui est belliqueuse et puissante, sera plus difficile à dompter qu'on ne présuppose, de sorte que ce roi-là aura longtemps besoin de celui qui l'aura introduit, du côté duquel, à cette cause, il penchera plutôt que de l'autre. Quand le roi d'Espagne ne tirerait de cette conquête ou entreprise d'Angleterre autre avantage que de m'avoir ôté l'assistance dudit pays, fait manquer à ma parole, et se faire reconnaître de Hollande et Zélande, serait-il pas bien récompensé de toutes ses peines, et moi de mon impudeur et perfidie, si je le laissais faire?

» Mon épée et ma foi, après la grâce et bonté de Dieu, m'ont remis la couronne sur la tête, que mes ennemis, par leurs corruptions et séductions avaient fort ébranlée. Il faut que l'une et l'autre l'y maintiennent et assurent, et que je perde plutôt la vie que de finir la guerre autrement qu'avec honneur, comme je l'ai commencée et poursuivie jusqu'à présent.

» Si Sa Sainteté veut mettre la Chrétienté en paix, comme elle montre, et comme je crois qu'elle a envie de faire, il ne faut pas qu'elle cherche les moyens de favoriser les desseins du roi d'Espagne au préjudice de ses voisins. Il n'est déjà que trop puissant, et enflé de grandeur et convoitise du bien d'autrui : *il a besoin d'un contrepoids, qui serve à tenir la balance égale, et à contenir dedans les limites de la raison et justice ses conceptions.*

» Mon honneur et mon propre bien m'obligent à ne poser jamais les armes que je n'aye recouvré le mien, qu'occupe injustement le roi d'Espagne; et le sien, avec le péril que court sa maison du côté de Hongrie, lui devrait faire reconnaître la raison et borner ses desseins. Si je fais donc ce que dois, que le roi d'Espagne y manque de son côté, il faut que Sa Sainteté se prenne à lui des calamités publiques, car il en est la seule cause ; comme elle éprouvera bientôt combien je suis disposé à la paix, si elle peut obtenir de lui qu'il se mette à la raison, et me restitue ce qu'il a pris sur moi [1]. Mais je désire que Sa Sainteté sache que je ne ferai jamais paix ni trève avec lui, qu'il ne se soumette à ce devoir, *quoi qu'il puisse arriver.* La suppliant trouver bon que *je conserve mon honneur et mon*

[1] Ce passage, tel qu'il est imprimé, est inintelligible : nous croyons le restituer dans la pensée de Henri IV.

royaume entier, pour faire service au Saint-Siége et à la Chrétienté, sans céder à l'audace de mon ennemi, qui se baigne en la ruine d'un chacun pour assouvir son ambition.

» Si je voulais qu'il acceptât de moi la paix aux dépens de ses États, Sa Sainteté aurait occasion de se plaindre de moi et de m'attribuer la division de la chrétienté. Mais mon but est tout autre : je ne demande que le mien, et que chacun soit conservé en ce qui lui appartient. Partant si l'empereur fait la paix avec le Turc, ou s'il continue à perdre en la guerre contre lui, et que la Chrétienté en pâtisse en quelque sorte que ce soit, que Sa Sainteté en accuse l'opiniâtreté dudit roi, et qu'il lui plaise favoriser la justice de ma cause, sans prêter l'oreille plus avant à toutes propositions que mes amis et alliés n'y soyent compris, et que mes places ne me soyent rendues [1]. »

Il était impossible de prendre les questions de plus haut et de les traiter d'une manière plus droite, plus élevée, plus généreuse. Le roi rétablissait sur une base solide, au nom de la France, les principes de probité humaine, de morale chrétienne, battus en brèche par la politique italienne et par la subtilité théologique, en observant les convenances au point de ne nommer nulle part, et d'honorer de paroles, le pape qu'il réfutait partout et sans cesse. Il donnait pour conditions à la paix le maintien de l'honneur national, le recouvrement par la France de toutes ses villes et de tout son territoire, des gages assurés à son existence jusqu'alors menacée et à sa sécurité à venir. Dans les rapports du royaume avec ses voisins, il établissait comme lois la scrupuleuse observation de la ligue de 1596, l'étroite union de la France, de l'Angleterre, de la Hollande ; alliance qui donnerait une mutuelle garantie aux destinées des trois nations ; faisceau contre lequel viendraient se briser toutes les tentatives faites pour les asservir. Comme moyens qu'elles ne fussent même pas inquiétées, il demandait la franchise et la

[1] Lettres inédites de Henry IV, recueillies par le prince A. Galitzin, Paris, Techener, in-8°, 1860, p. 219-224. Nous n'avons pas conservé l'orthographe du temps.

vigueur de la guerre offensive et de la grande guerre. Comme résultats, il présentait dès à présent un contrepoids donné à la puissance de l'Espagne, et dans l'avenir cette puissance abaissée, Philippe II contraint de renoncer à ses projets de monarchie universelle, de déposer les armes, de donner non pas seulement aux puissances confédérées, mais à toutes les nations de l'Europe, et la paix et des garanties sérieuses d'indépendance. La dépêche de Henri contient tout le secret de sa conduite jusqu'à la paix de Vervins, soit avec le Saint-Siége et l'Espagne, soit avec l'Angleterre et la Hollande. C'est un programme honnête et héroïque, un ultimatum tel qu'on en trouve peu dans l'histoire. Il se déclarait disposé à périr avant d'en abandonner un seul point, et il tint parole.

Le noble but auquel il tendait était encore éloigné. Philippe II tint bon dans ses dernières prétentions, livra un combat désespéré pour les soutenir, parut un moment sur le point d'élever une insurmontable opposition à l'exécution des desseins de Henri. Les vicissitudes de la guerre, les fautes de ses sujets, l'inexactitude de ses alliés à tenir leurs engagements, se jetèrent aussi à la traverse, et il ne fallut rien moins que toutes ses qualités réunies, déployées avec une énergie nouvelle, pour franchir l'espace qu'il s'agissait de traverser, pour surmonter les difficultés qu'il fallait vaincre.

Les offres inacceptables de trève et de paix mises en avant par le roi catholique étant repoussées, on en revint aux armes, et des deux côtés on fit de nouveaux préparatifs pour la guerre. Pendant la malheureuse tentative du Conseil de raison, Rosny, qui avait gagné la confiance du roi et pris une grande autorité dans le Conseil des finances, commençait avec un travail infini, mais commençait seulement une réforme dans les finances, dont

nous parlerons ailleurs. Les revenus publics ne purent augmenter sur-le-champ : il fallait du temps pour l'établissement du nouvel impôt sur les denrées, et pour l'amélioration des fermes. Le roi, réduit à l'argent qu'avait fourni la visite de quatre généralités, et au produit des impôts courants, l'appliqua à un grand dessein.

Il projetait le siége d'Arras. Il rassembla pour cette entreprise un matériel considérable de guerre dans Amiens, où il comptait établir son principal arsenal à l'ouverture de la campagne, quarante pièces de canon, huit cents caques de poudre, des amas de boulets et d'outils, une grande provision de vivres. Il assura en outre les subsistances de l'armée pour toute la durée de la campagne : des marchés avaient été passés par Rosny avec quatre munitionnaires pour fournir cinquante mille pains par jour, et les transporter sur le point qui leur serait indiqué plus tard. La conquête de tout l'Artois aurait suivi la prise d'Arras ; les pertes faites par la France auraient été plus que couvertes ; nous aurions eu entre les mains des gages pour recouvrer nos villes tombées au pouvoir de l'ennemi. En réunissant ces moyens d'attaque contre les Espagnols, la prudence de Henri avait essayé de les mettre, avec Amiens lui-même, à l'abri de leurs surprises. On a vu précédemment les précautions qu'il avait prises pour la conservation de cette place importante. N'ayant pu persuader aux habitants de recevoir une garnison, il avait cherché les moyens d'y suppléer. Il avait ordonné au comte de Saint-Paul, gouverneur d'Amiens et de toute la Picardie, de résider dans la ville, pour avoir l'œil sur les démarches de l'ennemi, surveiller la fidélité et entretenir la vigilance du maire et des échevins, réunir et opposer aux attaques, si elles avaient lieu, les quinze mille hommes armés de la garde bourgeoise. Il avait logé le corps des Suisses du colonel Galaty à

Bosme, distant d'Amiens seulement de deux petites lieues, pour qu'il pût se joindre aux habitants, augmenter leur force et secourir la place au premier danger [1].

Au moment même où il était occupé des préparatifs contre Arras et l'Artois, Hernantello de Portocarrero, gouverneur de Dourlens pour les Espagnols, formait le projet de surprendre Amiens. Du temps que cette ville était engagée dans la Ligue, il s'y était rendu plusieurs fois : depuis il l'avait encore visitée déguisé en capucin, et il en avait reconnu avec soin l'intérieur et les environs. Il fut guidé de plus par les avis et les conseils de quelques ligueurs français réfugiés aux Pays-Bas, qui étaient en rapport avec des traîtres de leur opinion restés dans Amiens : il noua des intelligences avec ces derniers, du nombre desquels était secrètement le maire [2]. Ainsi l'on retrouve le parti de la Ligue dans le dernier désastre de la France, et pactisant comme toujours avec l'étranger. Un scélérat, nommé Dumoulin, banni de la ville pour ses crimes et ruiné, cherchant l'impunité et l'occasion de réparer ses affaires, avait informé Hernantello que la garde faite aux portes par les bourgeois avec soin pendant la nuit, l'était négligemment durant le jour, temps où l'on ne croyait pas avoir à redouter les entreprises de l'ennemi. Contrairement aux intentions formelles et aux prescriptions du roi, le gouverneur Saint-Paul et les échevins n'avaient pas tenu la main à ce qu'un nombre suffisant de bourgeois fût sans cesse sous les armes, et ils ne les surveillaient pas dans leur service pendant la durée des gardes. Dès que Hernantello eut reconnu qu'une

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 73, p. 243, 244. — P. Cayet, l. IX, p. 758 — Matthieu, l. II, p. 228. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 16, p. 388.

[2] P. Cayet, l. IX, p. 758 B. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. XVI, p. 387. — Le père Daire, dans son histoire de la ville d'Amiens, t. I, p. 348, 351, 354, 577, prouve, par les manuscrits, et par la lettre des échevins au roi du 24 janvier 1599, la trahison du maire nommé Famechon.

surprise était possible, il demanda au cardinal Albert, gouverneur des Pays-Bas, les forces nécessaires pour l'exécuter, lui remontrant que c'était le moyen de détourner sur Paris les dangers qui menaçaient Arras, et de mettre à couvert les pays de la domination du roi d'Espagne. Le cardinal envoya les ordres, et fit les dispositions voulues pour la réussite de l'entreprise. Quatre mille fantassins et sept cents chevaux, partis des diverses garnisons des places occupées par les Espagnols en Picardie, se réunirent sous la conduite d'Hernantello, aux environs de Dourlens, le 10 mars. Il les fit marcher toute la nuit vers Amiens, et le matin, avant le jour, il arriva avec eux aux environs de la ville. Il fallait dérober au gouverneur et aux habitants la connaissance de l'approche de ces forces. Au dehors, il distribua sur tous les chemins des soldats qui arrêtèrent les passants, et les empêchèrent de porter aucun avis à Amiens ; au dedans, le maire, son complice, ne mit aucune vedette à l'hôtel-de-ville et à la tour du Beffroi.

Hernantello partagea et échelonna ses troupes dans l'ordre suivant. Il enjoignit à deux de ses capitaines de conduire deux cents arquebusiers près de la chapelle de Saint-Montan qui était à une portée de mousquet des murailles, et de les embusquer dans des haies et dans des ruines : ce corps était destiné à soutenir ceux qui devaient tenter de s'emparer de l'une des portes de la ville. Hernantello se posta avec le gros de son infanterie, près de l'abbaye de la Madeleine, située à un quart de lieue d'Amiens : il cacha non loin de là sa cavalerie dans une vallée, au milieu d'une saussaie. Le matin, entre six et sept heures, les portes de la ville s'ouvrirent : dès qu'un signal l'en eut informé, il commença l'exécution. Par son ordre, quarante soldats déterminés, parlant français, et arrivant par divers chemins, se présentèrent à la porte

Montre-Écu [1]. Ils étaient déguisés en paysans, vêtus de longues saies de drap et de toile à la mode du pays, sous lesquelles ils tenaient cachés des pistolets et des poignards. Quatre d'entre eux conduisaient un chariot où l'on avait entassé de forts échalas que recouvrait une quantité de foin et de paille. Les autres soldats étaient chargés de hottes, de corbeilles, de sacs remplis de pommes et de noix, qu'ils feignaient de porter au marché. Par suite d'un vicieux usage, toléré avec une souveraine imprudence, les bourgeois aisés envoyaient les pauvres faire la garde à leur place, moyennant une légère rétribution, et il ne se trouvait alors à la porte Montre-Écu qu'une vingtaine d'habitants, la plupart indigents, vieux ou invalides. Quand les soldats déguisés virent le chariot arriver près de la porte, l'un d'eux feignant de recharger son sac sur ses épaules, en délia adroitement l'ouverture, et les noix qu'il contenait se répandirent à terre. Les bourgeois de garde se précipitèrent pour les ramasser, avec des paroles de moquerie pour la maladresse du prétendu paysan. Cependant le chariot étant arrivé sous la voûte de la porte à l'endroit où était suspendue la herse, l'un de ceux qui conduisaient l'attelage coupa les traits de chevaux, afin que par ce moyen le chariot restât en place. Au même moment, un autre tira un coup de pistolet, signal convenu pour faire avancer la première embuscade, laquelle devait donner un pareil signal à la seconde, et celle-ci à la troisième. Tous les soldats mettant alors la main aux armes se précipitèrent sur les bourgeois, tuèrent les uns, blessèrent et dispersèrent les autres, et s'emparèrent du corps de garde. Aux cris des blessés, la sentinelle qui était pla-

[1] Cette porte, enclavée aujourd'hui dans la citadelle, avait été ainsi nommée, soit parce qu'elle avait été construite sur l'emplacement d'une ancienne fabrique de monnaie, soit parce qu'elle avait reçu l'écu de France entouré d'une devise. (Le P. Daire, Histoire de la ville d'Amiens, t. I, p. 484, Paris, Delaguette, 1757, in-4°.)

cée au haut de la porte, coupa la corde de la herse, s'efforça de l'abaisser et de fermer l'entrée de la ville ; mais la herse en tombant trouva l'obstacle du chariot, ne put descendre jusqu'à terre, et livra passage des deux côtés aux assaillants. Les habitants voisins de la porte tentèrent tout aussi vainement de la défendre. Les deux cents soldats de la première embuscade, promptement accourus, se joignirent aux premiers attaquants, accablèrent sans peine les bourgeois et demeurèrent maîtres de la porte. Quelques-uns d'entre eux se détachèrent pour monter sur le haut de cette porte, massacrèrent la sentinelle, relevèrent la herse, et ouvrirent le passage à la masse des forces espagnoles.

Hernantello ne tarda pas à paraître à la tête de toute son infanterie et de deux compagnies de sa cavalerie. Il marcha droit vers la grande place, dans le dessein de s'établir au cœur de la ville, et de hâter l'occupation en la faisant rayonner autour de ce point central. L'étranger était dans la place, mais il n'en était pas maître, et les moyens de salut manquèrent peut-être moins à Amiens qu'ils ne furent perdus. A la première nouvelle de l'entrée des Espagnols, un certain nombre de bourgeois se réunit en armes au Bloc, sur le ruisseau des Tanneurs : un rassemblement plus considérable se forma près des portes de Beauvais et de Noyon : ces portes étaient situées à l'extrémité de la ville opposée à celle par où l'ennemi venait de pénétrer, et il ne parvint à s'en saisir qu'une heure plus tard. La conduite que le gouverneur, le comte de Saint-Paul, avait à suivre, était dès lors tracée. Il devait, avec les gentilshommes de sa suite, se mettre à la tête des bourgeois disposés à la résistance ; rallier ceux qui s'étaient réunis autour des portes de Beauvais et de Noyon ; se barricader avec eux dans ce quartier de la ville et disputer le terrain aux Espagnols ; appeler à son aide

par un prompt message les Suisses de Galaty postés à Bosme ; les joindre à la garnison de Corbie, qui se mit en marche à la première nouvelle de son danger ; attendre enfin les secours qui lui seraient promptement venus de Pecquigny et des villes voisines. Avec ces forces réunies, il aurait commencé contre l'ennemi un combat à la suite duquel il l'aurait probablement chassé. Le comte de Saint-Paul avait prouvé son courage à Ivry, et tout récemment dans les expéditions d'Artois ; mais la rapidité et la justesse du coup d'œil lui faisaient défaut, et au jugement de tous les historiens, il en manqua complétement dans cette grave circonstance. Il sortit précipitamment des murs, et se rendit au quartier des Suisses, avec l'idée de se mettre à leur tête, de rentrer avec eux dans Amiens, d'attaquer les Espagnols, qu'il espérait trouver dispersés dans les différents quartiers et occupés au pillage des maisons. La prévoyance de son ennemi s'était mise en garde contre ce danger, et déjoua ce calcul. Hernantello avait défendu, sous peine de mort, de commencer le pillage avant l'entière occupation de la ville, et son premier soin, dès qu'il y fut entré, fut d'empêcher ses soldats de s'écarter, en postant des corps de garde à tous les carrefours, à mesure qu'il avança. Parvenu au Bloc, il rencontra le corps des habitants qui s'y étaient rassemblés, et une vive résistance. Les bourgeois tuèrent l'un de ses capitaines et plusieurs de ses soldats, et quatre-vingts d'entre eux périrent les armes à la main : de ce nombre étaient le conseiller Lemâtre, dont les avis auraient dû sauver la ville ; Leroi, secrétaire ; Brisset, trésorier ; Cadot, ancien échevin ; de Blayrie, échevin en charge. Après la retraite du gouverneur, après l'extermination de la partie courageuse et résistante de la population, les Espagnols, encore aidés par le hasard de quelques circonstances, eurent bon marché de la masse des habitants. On était alors en carême,

et il faisait un froid intense. Parmi les bourgeois, les uns réunis à la cathédrale assistaient au sermon : les autres, retenus par la rigueur du temps, étaient demeurés dans leurs maisons. Au bruit qu'on entendait dans les rues, ceux qui remplissaient la cathédrale essayèrent d'en sortir ; mais ils trouvèrent les portes déjà occupées par les Espagnols et les Wallons, et furent refoulés à l'intérieur. Ceux qui étaient restés dans leurs maisons, consternés à l'aspect des ennemis qui s'avançaient dans un appareil menaçant, et avec la contenance de gens décidés à périr ou à vaincre, renoncèrent à toute pensée de résistance, fermèrent leurs portes et leurs boutiques, remettant leur destinée à la miséricorde de Dieu et à la merci du vainqueur. Ceux enfin qui s'étaient rassemblés autour des portes de Beauvais et de Noyon, laissés sans commandement et sans direction, manquant de tout ce qui entraîne les volontés et raffermit les courages, ne songèrent qu'à se soustraire au despotisme et aux violences de l'étranger et fuirent de la ville. En moins d'une demi-heure, Hernantello se saisit du Beffroi, de l'hôtel-de-ville, des places publiques, des églises, des forteresses, de l'arsenal. Sa cavalerie ayant traversé la chaussée de Saint-Leu, et l'ayant rejoint, il la rangea en bataille sur la place aux Herbes et sur le marché au Blé. Il termina l'occupation en s'emparant plus tard des remparts et des portes les plus éloignées de la ville. Cependant le comte de Saint-Paul s'était rendu au quartier des Suisses, et les avait dirigés sur Amiens. Mais arrivé à une demi-lieue de la place, il apprit que tous les endroits par lesquels il avait espéré y rentrer, étaient maintenant gardés. Une tentative d'escalade et d'assaut ne présageant qu'une défaite et une perte d'hommes, après un désastre, il y renonça (11 mars 1597). Pendant le court séjour qu'il fit à Corbie, il projeta, mais en vain, de surprendre

Amiens. Il se retira alors à Abbeville, laissant les Espagnols pleinement maîtres de leur conquête [1]. Hernantello usa de la victoire, sinon avec cruauté, du moins avec une impitoyable rigueur. Il contraignit les habitants à lui apporter leurs armes qu'il fit enfermer : dès qu'il n'eut plus rien à craindre, il donna toute licence à ses soldats. Le pillage des maisons dura trois jours : les habitants, quoique dépouillés jusqu'à la chemise, comme disent les histoires locales, furent mis à rançon, et cruellement traités jusqu'à l'entier payement. Hernantello s'empara en outre des denrées apportées dans Amiens par les marchands de toutes les provinces du royaume, et par ceux des Pays-Bas, qui fréquentaient ce marché. Le butin fut estimé à un million d'écus, trois millions de livres de ce temps-là, près de onze millions d'aujourd'hui : une partie de cette riche proie fut envoyée à Arras. Cette perte n'était ni la seule, ni la plus sensible qu'eût essuyée la France. En s'emparant d'Amiens, Hernantello s'était saisi en même temps de la caisse militaire, de l'artillerie, des munitions, des vivres, amassés par le roi pour l'attaque de l'Artois. Le royaume avait perdu tout son matériel pour la guerre du Nord : l'Espagnol avait trouvé dans sa conquête les moyens de la défendre ; la guerre pour lui nourrissait la guerre [2].

[1] On voit par Cheverny, p. 552 A, et par P. Cayet, l. IX, p. 759 B, que le comte de Saint-Paul séjourna quelques jours à Corbie ; par la Lettre missive du 12 mars, t. IV, p. 698, et par l'histoire des Mayeurs d'Abbeville, qu'il se retira ensuite à Abbeville.

[2] Pour ces trois paragraphes relatifs à la surprise d'Amiens, voir : Thuanus, l. CXVIII, § 6, t. V, p. 674, 675. — P. Cayet, l. IX, p. 758-759. — La petite chronique de Flandre. — Cheverny, Mém., t. X, p. 551-553, coll. Michaud. — P. Matthieu, l. II, p. 228. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 16, p. 386-388. — Dupleix, Hist. génér. de France, t. IV, p. 311, Paris, Sonnius, 1632, in-fol. — Davila, l. XV, t. III, 2e part., p. 93, 94. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 71, 72, 75-81. — Lettre du roi au Connétable du 12 mars 1597, et aux eschevins et habitants de la ville d'Abbeville du 25 mars, t. IV, p. 697, 698, 721. —

Quatre-vingts habitants, en donnant leur vie, avaient sauvé leur honneur personnel ; mais celui de leur ville et de leurs concitoyens avait péri. Les bourgeois d'Amiens avaient donné la triste contre-partie de l'héroïque conduite de la bourgeoisie de Bourgogne. Il était impossible de faire plus sottement, et plus lâchement, au moins en masse, un plus grand mal à la France. Hernantello écrivait au cardinal Albert et à Philippe II qu'Amiens désormais servirait de borne au pays d'Artois, comme il avait fait jadis au temps du duc Philippe de Bourgogne, et que la prise de cette ville rendait Paris frontière [1]. Les Espagnols, déjà maîtres de six places dans la Picardie et dans le Boulenois, venaient d'enlever une grande ville réputée imprenable, que le roi lui-même appelait le boulevard de la France. D'un côté, ils paraissaient au moment de conquérir sans résistance toute la partie de notre territoire entre les Pays-Bas et la Somme. D'un autre, ils pouvaient faire des courses jusqu'aux portes de Paris, attaquer la capitale elle-même, et s'avancer en armes jusqu'au centre du pays. Jamais, depuis le commencement de la rivalité entre la France et la maison d'Autriche, ils n'avaient été ni établis si avant dans le royaume, ni si menaçants. A ces dangers du dehors, se joignaient les graves embarras de la situation intérieure. Le duc de

Le P. Daire, Hist. de la ville d'Amiens, t. I, p. 350-354, pour quelques détails tirés des manuscrits existants à Amiens, des registres de la ville, des registres du bailliage. — La carte de Cassini dans son Atlas général de France n° 20, et la carte du dépôt de la guerre. — Il y a divergence sur plusieurs circonstances entre les historiens originaux. La lettre du roi, écrite le 12, le lendemain de la surprise d'Amiens, et sur les premières nouvelles, contient une inexactitude : elle porte que le comte de Saint-Paul resta plus d'une heure et demie à Amiens après l'entrée des Espagnols. Les historiens contemporains, qui ont eu le temps de vérifier les faits, témoignent d'une manière contraire; ils disent : « Le comte de Saint-Paul, qui estoit alors de-» dans, n'eut loisir que de se lever et passer l'eau. » (La Somme.)

[1] P. Cayet, l. IX, p. 759 B. — Matthieu, l. II, p. 229.

Mercœur soutenait la révolte en Bretagne, et les Espagnols s'apprêtaient à lui envoyer un nouveau corps d'armée : ils unissaient leurs efforts pour en faire la conquête, en attendant qu'ils se la disputassent les armes à la main. Le parti de l'aristocratie féodale et celui de la Ligue se relevèrent, et s'agitèrent d'une manière menaçante sur divers points du royaume. Beaucoup de villes, soumises depuis peu, n'étaient pas affermies dans l'obéissance, et dans plusieurs provinces les esprits se montrèrent indécis et flottants. Le roi se voyait abandonné des protestants français : en traitant avec ses commissaires pour obtenir un nouvel édit, ils continuaient leurs assemblées à Saumur et à Châtellerault, agitaient de nouveau leur projet de république, et en attendant ils s'abstenaient de paraître à l'armée : à l'égard du roi et du royaume, ils en étaient à la séparation, et pouvaient facilement passer à la révolte. Le peuple, succombant à la misère et à une maladie pestilentielle, périssait par milliers, à Paris, et la contagion s'était étendue à plusieurs provinces. Enfin l'éclat imprudent que Henri donnait à sa liaison avec Gabrielle d'Estrées excitait les murmures d'un peuple qui, après s'être livré lui-même pendant huit ans aux excès politiques les plus désastreux, ne s'en montrait pas moins impitoyable pour une faiblesse. La prise d'Amiens ne pouvait arriver dans de plus mauvaises circonstances. Pasquier dit : « Il sem» bloit que le roi eust perdu sa bonne ville, et sa réputa» tion, et le cœur de ses sujets tout ensemble. » De Thou ajoute : « Ce triste événement sembloit avoir éteint à la » fois et la majesté royale et le nom françois[1].»

Dans toute crise il y a des moyens de salut, pourvu que

[1] Pasquier, l. XVI, lettre 7, t. II, p. 473 B. — Thuanus, l. CXVIII, § 6, 7, t. V, p. 674-676. — P. Cayet, l. IX, p. 659. — Lestoile, p. 272, 274, 280, 281, 282, 285.

la défaillance ne s'ajoute pas au péril. Henri montra alors ce qu'une volonté énergique et un cœur ferme peuvent sur les destinées d'une nation, au milieu des dangers publics. Par son courage inébranlable, par la prompte résolution d'un esprit supérieur, il répara une faute qui n'était pas la sienne, et prévint les désastres qu'elle devait entraîner. La nouvelle de la prise d'Amiens fut portée à Paris le 12 mars, pendant la nuit. Le roi, en la recevant, dit : « Il faut ravoir cette ville ou mourir. » Il appela aussitôt auprès de lui les princes du sang, les principaux seigneurs, tout ce qu'il put réunir de gentilshommes, et leur annonça qu'il marcheroit le premier à leur tête. « Le roi a tant de courage qu'il en fournit » à tout le monde » : c'est le mot de l'un des ministres alors près de lui. Il releva ainsi sa cour, son conseil, le peuple de Paris de la consternation où ils se laissaient aller, et où ils menaçaient d'entraîner le pays. Il fallait avant tout de l'argent, pour remplacer l'artillerie, les munitions, les vivres perdus dans Amiens; pour payer et nourrir l'armée qu'il s'agissait de lever. La réforme financière ébauchée, l'impôt du sou pour livre nouvellement voté par les Notables, ne pouvaient fournir des fonds que plus tard, quand ils auraient eu leur effet. Le roi, guidé par les indications de Rosny, recourut aux expédients. Il arrêta une augmentation de quinze sols sur chaque minot de sel. Il décréta un emprunt sur les plus riches de la Cour et des grandes villes, assignant leur remboursement dans deux ans, avec l'intérêt de leur prêt, sur une amélioration de 1,200,000 livres déjà faite par Rosny dans la ferme des gabelles. Il fit expédier une commission pour la recherche des financiers qui avaient malversé. Il décida une création nouvelle d'offices, par augmentation des anciens, savoir : de quatre conseillers en chaque cour souveraine, de deux conseillers en cha-

que présidial et de deux assesseurs en chaque siége royal, de quatre maîtres des comptes en chaque chambre, de deux trésoriers de France en chaque bureau des finances, de deux élus en chaque élection. Il décida en outre d'ajouter un troisième officier comptable dans chacun des offices de receveurs, de payeurs, de contrôleurs et autres agents du fisc : c'est ce que l'on nomma les triennaux. Les nouveaux magistrats et les nouveaux officiers de finances étaient tenus de payer sur-le-champ le prix de leurs charges. Fidèle au principe de ne rien exiger de la nation sans l'aveu de ses représentants, le roi réunit dans une grande assemblée les principaux magistrats du Parlement, les membres de l'Hôtel-de-ville, les Notables qui avaient siégé à Rouen et dont la plupart se trouvaient encore à Paris, soumit à leur délibération l'augmentation nécessaire des charges publiques, et obtint leur consentement avant de signer les édits bursaux nécessaires pour la levée de cet argent [1].

Après avoir pourvu aux finances dans la matinée du

[1] Matthieu, l. II, p. 229. — Billet de Villeroy au Connétable du 12 mars, à la suite de la Lettre missive du 12 mars, t. IV, p. 698. — Lestoile, p. 282 A. « Il marcha à la teste des siens et le premier, pour » faire paroistre que la peur ne logeoit pas en son ame, et ne pouvoit » prendre pied en son cœur, lequel il monstra fort résolu en cette » adversité. *Ce qui servit beaucoup au peuple pour l'asseurer, et d'es-* » *guillon à toute sa noblesse, de bien combattre et faire ferme*, sous » la conduite d'un si brave et généreux Roy.» — Sully, Œcon. roy., ch. 74, p. 248, 249, expose les mesures financières, les expédients imaginés pour se procurer promptement de l'argent. Il relate en outre avec détails l'assemblée composée des principaux du Parlement, des membres de l'Hôtel-de-Ville, de la plupart des Notables qui avaient siégé à Rouen, et l'acceptation par cette assemblée des mesures que le roi proposait. « Ce qui fut finalement conclud et exécuté *tant les* » *paroles et la présence du Roy* eurent de vertu. » Cette assemblée est tout-à-fait indépendante des réunions des Chambres du Parlement et de l'Hôtel-de-Ville de Paris qui eurent lieu, *après le départ du roi*, et que mentionne Lestoile, p. 282 A. — Cheverny, t. X, p. 553 A, distingue très nettement *le grand et célèbre Conseil* où le consentement fut donné aux édits bursaux, des assemblées qui eurent lieu ensuite.

12 mars, il s'occupa avec le connétable de Montmorency, le reste du jour, de la guerre, et traça le plan général de défense et de campagne, avec une promptitude et une sûreté de vues qui étonnent. Il se chargea d'aller personnellement tenir tête aux Espagnols sur la frontière du Nord. Il ordonna à Lesdiguières, qui était alors auprès de lui, de se rendre dans le Dauphiné, pour protéger ce pays et la Provence, pour attaquer le duc de Savoie dans ses États, pour empêcher une partie des forces espagnoles du Milanez d'aller joindre l'armée du cardinal Albert dans les Pays-Bas, en les obligeant à demeurer en Italie pour défendre la Savoie : des fonds spéciaux furent assignés à Lesdiguières pour cette expédition. Malgré les exigences de la guerre du Nord, alors la principale, malgré l'exiguité des ressources dont le roi disposait en ce moment, instruit des besoins et des dangers de la Bretagne, il pourvut à ce qu'on envoyât des vivres, des munitions, de l'artillerie au gouverneur Brissac et au lieutenant-général Saint-Luc, leur fournit les moyens d'arrêter les progrès de Mercœur et de la conquête espagnole dans cette province. Le roi et le connétable convinrent qu'avec les soldats déjà sous le drapeau, l'on formerait sans délai deux gros corps de troupes[1]. L'un divisé, distribué en divers endroits, devait d'une part fournir des moyens de résistance aux villes situées entre Paris et Amiens, en leur donnant des garnisons; d'une autre, compléter la défense des villes de la Somme partout où cela était nécessaire. L'autre corps, tenu en masse, était destiné à opérer sous les murs d'Amiens. Ces deux corps devaient se composer des troupes conservées en Picardie après le siége de la Fère et de quel-

[1] Le roi, sorti de Paris le 12 mars, rappelle au connétable, dans sa lettre du 13, t. IV, p. 700, ce dont ils sont convenus ensemble avant son départ. « Je vous diray que j'ay escript partout pour assembler des forces de cheval et de pied, *afin de faire les deux gros, dont j'ay conféré avec vous.* »

ques détachements tirés en toute hâte de l'Ile de France, de l'Orléanais et des autres gouvernements du centre, moins exposés à l'invasion. Ces forces bonnes pour le premier moment, pour le commencement des hostilités, étaient bien loin de suffire aux besoins de la campagne qui allait s'ouvrir. Il fallait compter que l'ennemi, en cours de succès, attaquerait le royaume sur tous les points à la fois. Le siége seul d'Amiens demandait vingt-cinq à trente mille hommes : le roi venait d'être instruit par Mayenne que cette ville serait plus difficile à prendre que La Rochelle, et l'on devait s'attendre à voir une armée espagnole s'avancer au secours de la place, et tenter un effort désespéré pour la dégager. Il était donc indispensable d'accroître dans de grandes proportions notre force militaire. Le roi ordonna partout des levées qui devaient porter l'armée au nombre réclamé par la gravité des circonstances. Pour fournir à la solde des troupes maintenant sous les armes, pour prévenir leur désertion dont on était menacé, on ne pouvait attendre ni que les ressources ordinaires, ni même que les édits bursaux amenassent des fonds au trésor : il fallait de l'argent comptant. Henri sut en trouver : il obtint des financiers Zamet, d'Elbène, Cénamy, qu'ils appliquassent aux besoins publics les fonds considérables dont ils disposaient, en leur faisant, jusqu'à leur remboursement, l'abandon du produit d'une partie des gabelles. Il enjoignit au connétable de passer un marché pour la fourniture de vingt mille pains par jour pendant six mois. Il choisit Paris pour arsenal et pour centre des préparatifs militaires. Il prescrivit d'y fondre des canons, d'y fabriquer sans relâche de la poudre, des boulets, des trains pour les pièces, jusqu'à ce que ce qui était nécessaire pour munir l'armée et assiéger Amiens fût au complet. Enfin il laissa à Paris le connétable, la seconde personne du royaume, en le chargeant

spécialement de trois choses : de poursuivre auprès du Parlement l'enregistrement des édits bursaux ; de ne laisser ni trêve ni relâche au Conseil d'Etat et des finances jusqu'à ce qu'il eût pris jour par jour les mesures réclamées par l'urgence des circonstances ; de diriger sur le camp de Picardie tout ce que demandait la guerre, hommes, vivres, artillerie, munitions, argent, au fur et à mesure qu'on les aurait rassemblés.

Cette improvisation de tout un plan de guerre et de campagne eut lieu dans la journée du 12 mars, et dans la conférence avec le connétable de Montmorency. On peut s'en étonner, mais il est impossible d'en douter. En effet, les mémoires envoyés de Pontoise à Montmorency, dès le 12 mars le soir, le roi n'étant déjà plus à Paris, et ses lettres au connétable du 13 au 19 mars établissent péremptoirement que tout ce que nous venons d'exposer avait été convenu et arrêté d'avance entre eux, antérieurement au départ du roi. C'est une des circonstances entre vingt autres, où l'on peut juger jusqu'à quel point tous les intérêts, tous les besoins, toutes les ressources du royaume étaient présents à cette puissante intelligence, et comment Henri comprenait et remplissait ses devoirs de roi [1].

[1] Nous croyons faire connaître, les premiers, au moins dans leur ensemble, les plans de guerre et de campagne de Henri après la prise d'Amiens. Il peut être nécessaire de justifier l'exactitude de ce que nous avançons par des extraits de ses lettres, contenues dans le t. IV des Lettres missives, et écrites du 12 mars le soir au 19 mars, p. 698-709. Page 698, date importante : « de Pontoise, le XIIe de mars 1597, » au soir. » Page 700, le 13 mars, au Connétable. « Je vous prie d'y » faire pourveoir, et pareillement à tout le *contenu du mémoire que je* » *vous ay envoyé de Pontoise*, et surtout de faire fournir ce qu'il faut » pour *la fonte et remontage de nostre artillerie, achapts de poudre et* » *de balles à canon*, affin de nous remonter de pièces et de munitions » le plus tost que nous pourrons. » — Page 705, Lettre du 18 mars : « Je vous prie, mon cousin, de donner ordre que l'on pourvoye à » *l'artilterie*, et suivant le bon acheminement que j'ay apprins par

Ces mesures financières et militaires arrêtées, le roi donna au maréchal de Biron les forces qu'on avait alors

» votre lettre du XVIe de ce mois, que vous avés commencé à y don-
» ner, car sans artillerie, toutes nos forces demeureront inutiles.
» J'écriray aux gens tenans ma court de Parlement, suivant vostre
» advis, estimant qu'ils se font plus de tort qu'à moy par leurs belles
» déclamations, qui ne servent qu'à tesmoigner la mauvaise volonté
» des autheurs d'icelles et à *scandaliser un chascun.* » (Il s'agit des expédients et des édits bursaux.) — Pages 701, 705, 741. Lettres des 14 et 18 mars et du 18 avril : « Je vous prie faire pourveoir aux 20,000
» *escus ordonnez au sieur de Lesdiguières,* car sans cela, il ne peut rien
» faire.... J'espère avoir faict bientost mes blocus, auprès d'Amiens ;....
» mais sans argent nous ne pouvons rien faire que destruire le pays....
» Les affaires tirent en longueur, pour le faict de *M. de Lesdiguières* et
» aultres, auxquels l'on ne peut donner ordre que le faict de l'assignation
» du sel des *sieurs Zamet et Cénamy* ne soit vuidé. C'est pourquoy je
» vous prie de le faire juger par ceulx de mon *Conseil des finances....*
» Pour le regard du *sieur d'Elbène,* je vous responds que je luy
» donneray tout contentement. » Page 706, Lettre du 18 mars : « Je
» vous envoye une lettre du *sieur de Saint-Luc,* par laquelle vous
» verrés en quel estat sont les affaires de son costé (en Bretagne) et
» ce dont il a besoing, tant pour *l'artillerie que pour les vivres,* et
» principalement pour recouvrer des avoines. Dont je vous prie de
» conférer avec le sieur d'Incarville, affin de trouver moyen d'y pour-
» veoir. » La lettre du 9 avril complète au sujet de la Bretagne et de St-Luc, ces énoncés contenus dans la lettre du 18 mars. « Le sieur
» de St-Luc s'en va par delà pour solliciter l'argent nécessaire pour
» l'équipage de l'artillerie et la fortification des places de son gouver-
» nement. » Page 709, Lettre du 19 mars : « Les régiments de gens de
» pied de Champagne et Piedmont ne pouvant venir icy (à Montdi-
» dier) parce que ils sont nécessaires où nous les avons envoyez, il
» faut que par force je commande aux compagnies qui sont par deçà
» de *faire leurs creues jusqu'à cent hommes pour enseigne,* tant à celles
» qui doibvent servir en l'armée que aux autres qui demeurent aux
» garnisons, *comme je vous ay desjà faict escrire...* Souvenés-vous aussi
» de faire advancer en çà toutes les compagnies de cheval et de pied
» qui sont en la *Beausse* et ailleurs. Envoyés-moi aussi le colonel
» Baltazar et ses gens. » — Les historiens du temps confirment tous ces énoncés des Lettres du Roi. Nous ne citerons que les passages suivants. Matthieu, l. II, p. 229. « Le Roy commanda à Lesdiguières
» de s'en aller en Dauphiné pour faire teste au duc de Savoye et aux
» troupes qui pourroient venir d'Italie pour le secours des assiégez
» (d'Amiens). Il fit partir le même jour (12 mars) le mareschal de Biron
» avec toutes les forces qui estoient lors sur pied, afin de bloquer
» Amiens. Il demanda au duc de Mayenne ce qu'il luy sembloit de la

sous la main : il lui enjoignit de se rendre à leur tête, sans perdre un moment, aux abords d'Amiens, d'y rallier les troupes de Picardie, et d'y attendre ses ordres. Lui-même partit de Paris le 12 mars, à la tête des seigneurs et des gentilshommes qui se trouvaient alors dans la capitale, sans même attendre ses gardes et son écurie. Il emmenait avec lui Villeroy, secrétaire d'État ou ministre de la guerre, pour la prompte et sûre expédition des affaires, dans un temps où tout moment et toute occasion perdus pouvaient entraîner un désastre. Le soir, il était à Pontoise, d'où il envoyait au connétable des instructions pour l'exécution des mesures qu'ils avaient concertées entre eux[1].

En sortant de Pontoise, le 13, il se rendit à Beauvais, à Montdidier, à Breteuil. Après ces quatre villes, échelonnées sur la route de Paris à Amiens, il visita les places situées sur le cours de la Somme, Corbie, Hangest-sur-Somme, Pecquigny. Il s'avança ensuite dans le pays jusqu'à Vignacourt, à trois lieues sud de Dourlens[2]. Son plan était de couvrir Paris et de sauver celles des villes de Picardie qui avaient échappé à la conquête espagnole. Mais soit improbité et incurie, soit manque de ressources par l'insuffisance des impôts, le Conseil des finances avait laissé le désordre et la désorganisation arriver au point que les premiers corps appelés et ralliés par le roi, les premières garnisons qu'il visita, étaient près de déserter et

» force d'Amiens : il luy dit qu'il la tenoit plus forte que La Rochelle. » — Cheverny, Mém., t. X, p. 553 A, collect. Michaud. « Le roy des- » pescha diligemment de tous costez, et envoya des commissions pour » dresser une armée royalle, la plus forte et munitionnée de toutes » choses, et principalement d'artillerie qu'il luy fust possible. »

[1] Lettres du roi au Connétable des 12 et 13 mars, t. IV, p. 698-700. Villeroy était secrétaire d'Etat ou ministre de la guerre, et en même temps des affaires étrangères.

[2] Lettres missives au connétable, du 13 au 25 mars, t. IV, p. 700-722. — Thuanus, l. CXVIII, § 7, t. V, p. 676, 677.

de se dissoudre. On en jugera par quelques passages de ses lettres au connétable. En ce qui concerne les garnisons, il dit : « Les gens de guerre n'ont reçu payement il y a plus » de cinq mois, et je vous dirai que je suis plus étonné » comment ils vivent et servent à ce prix, que je n'ai » occasion de me plaindre d'eux pour leur indiscipline. » En ce qui regarde les troupes qui se rassemblent en armée aux environs d'Amiens, il ajoute : « Vous savez » que sans argent, sans pain, sans canons, sans munitions » de guerre, il est difficile de conserver une armée, ni » d'en tirer service. J'en suis là réduit..... Faites je vous » prie, mon cousin, avec ceux de mon Conseil, que je » sois secouru promptement, et que le troisième mois de » mon armée ne soit retranché, pour ma bienvenue en » icelle[1]. » Cette situation, il la changea; ces difficultés, qui semblaient insurmontables, il les leva toutes en quelques jours. A force d'injonctions adressées aux gouverneurs des provinces et des villes du centre; à force d'instances auprès du connétable et du Conseil d'État et des finances, il reçut, le 19 mars, un renfort considérable de gens de pied et de cheval, et les premiers fonds venus de Paris[2]. Il distribua sans retard cet argent aux troupes réparties dans les diverses villes de Picardie, les satisfit d'une partie de leur solde arriérée, les décida à rester dans leurs garnisons. Le 24 mars, il reçut à son camp d'Hangest les munitions, les vivres, les commissaires des vivres qu'amenait d'Escures. Il assura aussitôt les subsistances des hommes et des chevaux, établit ses maga-

[1] Lettres au connétable, des 19 et 24 mars, t. IV, p. 710, 717, 718.

[2] Lettre du 19 mars, p. 708. « Toutes les compagnies de gens de » pied et de cheval que j'ay mandées *commencent à arriver* et s'as- » sembler aux rendés vous que je leur ay donnez.... Vous ne m'avés » envoyé que dix mil escuz pour payer la cavalerie legere *qui est aux* » *garnisons*. Je vous prie de nous faire tenir encores trois mil escuz » *pour le parfaict de ladicte monstre.* »

sins à Abbeville, Corbie, Péronne, Montdidier, et sa vigilance, qui s'étendait aux moindres détails, ordonna de diriger par la Seine et l'Oise les avoines nécessaires à la subsistance de la cavalerie [1]. Du 24 au 31, il pressa et obtint l'envoi de nouvelles sommes de deniers, acquitta la solde de l'armée réunie près d'Amiens, pour le mois courant, retint dans le camp et sous le drapeau les corps qui se disposaient à le quitter [2]. L'effroi était encore plus grand parmi les habitants des villes et des campagnes que le désordre parmi les gens de guerre : c'était un sauve-qui-peut général entre Amiens et la capitale [3]. La présence du roi dissipa bientôt cette panique : en se portant au milieu des populations pour partager leurs dangers, il leur communiqua sa fermeté résistante, et les disposa à attendre résolument l'ennemi, s'il osait se présenter. Après avoir relevé leur courage, il leur fournit les moyens matériels de résistance. Dans tous les villages, il ordonna de fortifier les églises et les clochers. Celles des cités qui avaient le droit de se garder elles-mêmes, faites sages par l'exemple d'Amiens, offrirent de recevoir telle loi et telles garnisons qu'il jugerait nécessaires : il s'empressa de satifaire à leur vœu, leur donna une force, les mit dans une situation militaire entièrement nouvelle. Partout, dans les faubourgs des villes, il veilla à ce qu'on abattît ce qui pouvait favoriser les approches de l'ennemi; partout il fit réparer les fortifications et y ajouta. Par ce

[1] Lettre du 24 mars, p. 717, 718, à la fin.

[2] Lettre du 24 mars, p. 718. A cette date, les dispositions des troupes sont les suivantes : « Les officiers de l'artillerie et les cappitaines du » charroy demandent leur troisiesme mois, protestans de tout quicter » s'ils ne le reçoivent; Galaty en dit autant. » La solde payée du 24 au 31 prévient cette désertion.

[3] Harangue du roi au Parlement de Paris, prononcée le 13 avril, lors de son retour et de son séjour momentané à Paris, dans les Lettres missives, t. IV, p. 744.

Digitized by Google

concours de mesures, il mit les villes en état de n'avoir plus à redouter les surprises et les soudaines attaques, soit dans la direction de Paris à Amiens, soit dans la longue ligne de la Somme depuis St-Quentin et Ham jusqu'à Abbeville, où il s'assurait que le gouverneur de la province Saint-Paul avait mis la place à l'abri des insultes [1].

En même temps que le roi se livrait avec cette attention intelligente aux soins de la défense, il projetait l'attaque, et se décidait, contre l'avis de tous ses capitaines, excepté de Lesdiguières, à cerner Amiens et à préluder ainsi à un blocus et à un siége en règle. La prompte exécution de ces opérations préliminaires importait au plus haut point. En effet, si on laissait les Espagnols s'établir fortement dans Amiens; si on leur permettait d'y rassembler ce qu'il fallait pour nourrir leur garnison et les habitants, pour refaire incessamment leurs soldats des fatigues et des blessures essuyées dans les assauts, pour ajouter aux fortifications, il devait arriver de deux choses l'une : ou que la reprise de la place deviendrait impossible, ou que la longueur du siége achèverait la décadence de la monarchie, comme plus tard la durée du siége d'Os-

[1] Harangue du roi au Parlement, t. IV, p. 744. — Lettres missives, pages 699, 700, 702, 704, 730. — Détails sur les travaux de fortification exécutés par l'ordre du roi : 1° Dans la direction de Paris à Amiens, à Beauvais par exemple, « Monsieur de Beauvais, ayant recogneu, à » mon arrivée en ceste ville, qu'il estoit nécessaire, *pour la seureté* » *d'icelle*, d'abattre la tour de Croux, qui fait l'un des coings des jardins » de vostre évesché, j'ay advisé de le faire et en employer les démoli- » tions aux réparations de ladicte ville.» 2° Dans la ligne de la Somme depuis Ham jusqu'à Abbeville : « Il est nécessaire de faire travailler » aux *fortifications* de la ville et chasteau de Ham, pour les incon- » vénients qui peuvent arriver à mon service, par faulte d'y pourveoir. » C'est pourquoy je vous prie, mon cousin, faire en sorte que l'on or- » donne quelque chose *pour y besoigner*. — Je n'ay point eu de nou- » velles de mon cousin le comte de Saint-Paul depuis qu'il est arrivé » à Abbeville; mais on m'a dict que les habitans ont reçeu en leur » ville les Suisses du colonel Galaty. Si ainsy est, *ladicte ville est bien* » *asseurée.* »

tende décida celle de l'Espagne. Les contemporains l'ont bien senti, et ils ont dit : « Il falloit bloquer Amiens sans » retard, et oster aux Espagnols les moyens que la liberté » des avenues pouvoit leur donner [1]. » Mais à la première vue, la prompte exécution de ce dessein paraissait impraticable. Les Espagnols avaient quatre mille cinq cents hommes dans Amiens, Le roi, après avoir complété la défense des places de la Somme, et pourvu de garnisons les villes entre la Somme et Paris, ne pouvait donner à Biron que trois mille fantassins et six cents chevaux, pour occuper les abords d'Amiens. Il se décida cependant, et il se décida sagement pour l'entreprise, parce que les yeux ouverts sur tout, profitant de tout, il s'était assuré que la situation de l'ennemi ôtait à son projet ce qu'il semblait avoir de prématuré et de téméraire. La banqueroute faite par Philippe II lui avait rendu la libre disposition de ses revenus ; mais ces fonds étaient actuellement absorbés par les armements qu'il continuait en Espagne contre l'Angleterre, et les banquiers qu'il n'avait pas ruinés lui avaient fermé leur bourse : il avait forcément ajourné, à l'époque de nouveaux recouvrements, les sommes destinées aux Pays-Bas [2]. L'archiduc Albert, laissé sans argent et sans crédit, se trouvait hors d'état de rassembler, de soudoyer, de conduire une armée en France. Tout donnait à penser que la crise financière où se trouvait l'Espagne durerait plusieurs mois, et Henri en profita pour prendre ses avantages. Dès qu'il fut arrivé à Corbie, il conduisit ses troupes au-delà de la Somme, et ordonna à Biron de diriger les premières attaques contre

[1] P. Matthieu, l. II, p. 229.

[2] Meteren, hist. des Pays-Bas, l. XVIII, fol. 397 : « Cependant le roy » d'Espagne recevant librement toutes les rentes et imposts s'en ayda. » Il falloit qu'il *payast premièrement en Espaigne,* avant de pouvoir » envoyer quelques deniers ès Pays-Bas. »

Amiens du côté de la Flandre, quoique ce côté fût le mieux fortifié, parce que c'était celui par où les ennemis, partant du Cambrésis et de Dourlens, pouvaient y introduire du secours. Le maréchal, en attendant qu'il fût en état d'investir la place, l'incommoda. Il établit ses quartiers à Longpré, village situé à trois quarts de lieue des murs, sur la rive droite de la Somme, dans la direction de l'Ouest et de Pecquigny. Il partit incessamment de ce poste pour battre la campagne, harcela par des courses continuelles les garnisons d'Amiens et de Dourlens lorsqu'elles tentaient de sortir de ces villes, gêna et réduisit les communications entre elles, intercepta une grande partie des convois destinés aux assiégés. En même temps, le roi cerna l'ennemi sur un autre point. Corbie et Pecquigny sont situées l'une au-dessus, l'autre au-dessous d'Amiens, et celui qui en est le maître tient Amiens étroitement resserré. Henri y jeta de forts détachements, pressa Hernantello et sa garnison de ce côté, comme du côté du Nord [1].

Tandis que ces opérations prévenaient et diminuaient les difficultés du siége prochain, le camp royal recevait des renforts, et le 24 mars les troupes étaient portées à six mille hommes d'infanterie et à six cents cavaliers. Henri forma alors le dessein de remplacer le siége régulier qu'il avait précédemment projeté contre Arras, par une soudaine attaque, par un hardi coup de main, et de

[1] Lettre missive du 21 mars, t. IV, p. 715. — Thuanus, l. CXVIII, § 7, t. V, p. 677. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 97, 98 : il porte un peu plus haut que de Thou le nombre de troupes que Henri put donner à Biron. A la page 101, il donne la situation de Longpré, et place ce village à cinq quarts de lieue d'Amiens : c'est une inexactitude ; la distance du village à la ville n'est que de trois quarts de lieue, comme on le voit par la carte de Cassini, et par celle du Dépôt de la Guerre. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 16, p. 388. « Le mareschal » de Biron alla *non investir mais incommoder la place.* » — Matthieu, l. II, p. 229, 230.

se ménager par cette conquête la compensation de la perte d'Amiens ou son rachat. Arras fut assailli par deux points en même temps : d'un côté, les troupes royales tentèrent une escalade ; d'un autre, elles essayèrent de faire sauter l'une des portes de la ville par une explosion et au moyen de pétards. Les ennemis étaient pris à l'improviste, et contraints de diviser leurs forces pour repousser cette double attaque ; tout semblait donc promettre un heureux succès à l'entreprise. Elle échoua par des accidents. Les échelles ne se trouvèrent pas assez hautes pour conduire nos soldats jusqu'à la sommité des remparts. La porte contre laquelle on fit jouer les pétards croula ; mais au lieu d'ouvrir aux assaillants l'entrée de la place, elle l'encombra de ruines. Soit imprévoyance et entêtement de la part de Biron, soit manque de matériel militaire par suite de la pénurie de la caisse de l'armée, les troupes n'avaient pas été munies de pétards de rechange : l'on se trouva hors d'état de renouveler l'explosion, et il fallut s'éloigner (26 mars). L'entreprise sur Arras, dirigée en commun par le roi et Biron, fut suivie quelques jours plus tard d'une autre entreprise sur Dourlens, conduite par Biron seul. Le maréchal voulait d'un coup priver les assiégés des convois qui avaient échappé à ses courses, et il essaya, mais en vain, de se saisir de la place par escalade. Bien que les deux villes attaquées nous eussent échappé, ces tentatives ne furent pas sans quelque heureux résultat : elles renvoyèrent à l'Espagnol une partie de la terreur qu'il avait répandue en France ; en nous montrant capables de reprendre l'offensive sur le territoire ennemi, elles nous relevèrent, nous redressèrent [1].

[1] Lettre missive du roi à Du Plessis du 5 avril, t. IV, p. 731. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 16, p. 388, 389. — Bentivoglio, traduction, l. XX, t. IV, p. 88, 89. — Meteren, l. XIX, fol. 400 recto. — Thuanus, l. CXVIII. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 100. Plusieurs

Revenu de l'expédition d'Arras sous les murs d'Amiens, le roi pressa avec une nouvelle ardeur les préparatifs de la reprise de cette ville. Il sentait que l'une des conditions principales du succès était le changement de l'état de l'armée : depuis son arrivée au camp, il n'avait cessé d'y travailler ; il acheva cette réforme entre le 26 mars et son départ pour Paris. Après le siége de La Fère, toute discipline sérieuse avait péri dans l'armée, faute d'argent, faute de moyens de satisfaire le soldat. L'État ne lui fournissait que le pain de munition : il avait à se procurer, avec sa paye, les autres vivres et les vêtements [1]. Cette paye, on vient de le voir, avait été suspendue cinq mois pour les troupes en garnison. L'arriéré pour les troupes qui tenaient la campagne, et dont le roi essayait alors de faire le noyau d'une armée, était moins considérable, mais la montre se faisait souvent attendre. Les soldats demandaient à la violence ce qui leur manquait. Ils quittaient leurs garnisons, ils quittaient le camp, s'exemptant des gardes et d'une partie du service, laissant les villes et l'armée exposées aux surprises de l'ennemi, et aussi loin qu'ils pouvaient pénétrer dans le pays, ils allaient dévaster les campagnes et rançonner les paysans : pour se livrer plus aisément à leurs excursions de brigands, ils s'étaient débarrassés de la pique, l'arme la plus redoutable du temps au jugement du prince

historiens contemporains omettent l'attaque contre Arras. Le fait est établi par la Lettre Missive du roi, par d'Aubigné, par Bentivoglio, par Meteren enfin, qui donne la date précise du 26 mars 1597. Dans les Œconomies royales, ch. 63, p. 205 A, les secrétaires de Sully déplacent cet événement, et lui assignent fautivement pour date la fin de l'année 1596. La Lettre du roi expose très bien les chances de succès qu'avait l'entreprise sur Arras : pour l'effet produit par l'attaque de cette ville et de Dourlens, voyez ci-après la harangue de Henri au Parlement de Paris.

[1] Lett. Miss., t. IV, p. 813. « Les soldats n'ont moyen de vivre que » de leurs monstres et du pain qui leur est distribué journellement. »

Maurice [1] Le roi, après avoir assuré aux soldats du camp le pain de munition, après leur avoir distribué la paye du mois courant, du mois de mars, et leur avoir ainsi fourni les moyens de se procurer les autres vivres, leur donna des habillements. Quant il eut pourvu à leurs besoins, il les ramena à une exacte discipline. Il les retint dans le camp, les astreignit à toutes les parties du service militaire, les prépara aux travaux de campement et de siége, leur fit reprendre la pique, réprima leurs désobéissances et leurs brigandages en les soumettant à la justice prévotale de Rapin et de ses archers, les mit dans l'état des vieilles bandes espagnoles, avec la subordination de plus [2].

Les ennemis sentirent combien était menaçant pour eux le nouvel ordre introduit dans les troupes déjà rassemblées, et préparé pour la grande armée qui devait bientôt s'y joindre : ils tentèrent partout les moyens de conjurer le danger. Hernantello tint les assiégeants tant qu'il put à distance par un feu continu de coulevrines : il détruisit les faubourgs pour leur interdire les approches d'Amiens. L'archiduc Albert prépara, et Gusman introduisit le 1er avril dans la place un renfort qui échappa à

[1] Discours au Roy sur le reiglement de l'infanterie, par Solagnac, Paris, veuve Nicolas Roffet, in-8°, p. 24. « Je ne trouve pas estrange » qu'un soldat qui est contraint d'aller courir bien loin et pour vivre, » et pour dérober quelque chose pour avoir une mauvaise paire de » soulliers, ne se veuille pas charger de la picque, et s'en trouve tout » embarrassé. »

[2] Lettres Missives des 18, 19 mars, 3, 5 avril, t. IV, p. 704, 708, 710, 729, 732. « J'ay besoing sur toutes choses d'estre asseuré que *le troi-* » *sième mois* de l'armée et des garnisons sera prest au temps qu'il » doit estre payé. — Je vous prie m'envoyer le prevost Rapin avec » trente archers, estans payez pour servir *en mon armée, où il se* » *commet infinis excés et desordres par faulte de justice.* » — « Mon » infanterie est très leste, car depuis que je leur ay faict bailler des » habillements et des picques, vous les prendriés pour les vieilles » bandes espagnoles. »

Biron, et qui amena six cents cavaliers, deux ingénieurs italiens consommés dans l'art de la fortification et de l'artillerie, les sommes d'argent déposées dans Arras après la surprise d'Amiens[1]. Mais le corps de Gusman n'avait pu se charger de ce qui était nécessaire pour le ravitaillement de la place, et ce secours fut le seul que reçurent les assiégés, tous les autres s'étant trouvés arrêtés par l'effet des mesures que le roi prit sur-le-champ. Renforts d'hommes, convois de vivres et de munitions, ressources propres à tenir la garnison espagnole dans le bien-être et dans un bon état sanitaire, tout ce qu'Amiens pouvait recevoir du côté de Dourlens, du Cambresis et de la Flandre, le roi résolut de l'intercepter, et pour y parvenir, décida qu'on entreprendrait le blocus de la ville du côté du Nord, au moyen d'une vaste contrevallation et circonvallation. Il appela au camp Errard, le plus habile des ingénieurs français du temps, le donna pour conseil et pour guide à Biron, le chargea de tracer et de conduire les travaux : il ne quitta l'armée qu'après les avoir fait commencer sous ses yeux (5 avril)[2].

Le roi avait fait trois choses pour le rétablissement des affaires. Il avait annoncé à la France et à l'Europe le dessein de reprendre Amiens et commencé l'investissement de la ville. Il avait préservé de l'invasion les villes de la Somme. Il avait barré et fermé aux Espagnols les deux routes qu'ils pouvaient suivre, l'une en partant de Calais, l'autre en partant des frontières de la Flandre,

[1] Thuanus, l. CXVIII, § 7, p. 678. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 89, 90. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 99, 100.

[2] Lettres Miss. des 13 mars et 22 avril, t. IV, p. 700 et 750 pour Errard ; autre lettre du 5 avril, p. 733, pour les nouvelles mesures tendant à resserrer les Espagnols, et pour le commencement du blocus. « Je » laisseray à Amiens mon cousin le mareschal de Biron, pour com- » mander aux forces que nous avons mises ensemble, *pour tousjours* » *tenir nos ennemys en subjection, commencer et désigner les blocus* » qu'il faut que nous facions contre la dicte ville d'Amiens. »

dans le cas où, sortis de leurs embarras plus tôt qu'on ne s'y attendait, ils seraient tentés de faire une pointe sur la capitale et d'essayer contre elle une attaque : toutes les villes, tous les postes qu'ils devaient forcément rencontrer sur leur route avaient été occupés et fortifiés. Dans ce plan de la défense du territoire, aussi sagement restreint que fortement conçu, les diverses parties se tenaient, se liaient entre elles, se prêtaient un mutuel appui, et les chances des batailles rangées avec leurs formidables conséquences étaient exclues : partout les Français attendaient l'ennemi derrière leurs murailles ou leurs retranchements. Le roi partit du camp le 5 avril, se rendit le 12 à Paris, où les intérêts les plus graves et les plus divers appelaient son active intervention [1]. Il fallait surmonter la résistance du Parlement aux édits bursaux, suivre les négociations avec nos alliés les Anglais et les Hollandais; répondre aux nouvelles ouvertures d'accord entre la France et l'Espagne mises en avant par le Saint-Siége ; surveiller les intrigues des partis à l'intérieur et prévenir les soulèvements ; lever une armée suffisante pour assiéger Amiens en règle, et tenir tête aux Espagnols quand ils tenteraient plus tard de dégager la ville; réformer les finances pour subvenir aux frais du siége et à l'entretien de cette armée. Henri suffit à tout, embrassant cette masse d'intérêts, dirigeant ce flot d'affaires, par la force de son intelligence et l'énergie de sa volonté.

Dès le 17 mars, le Parlement avait commencé l'opposition contre les édits bursaux rendus pour faire de l'argent, bien qu'ils eussent été consentis par les députés de ce corps, par les membres de l'Hôtel-de-ville, par les Notables réunis avant le départ du roi. Dans la résistance du Parlement il y avait, comme il arrive souvent, un mélange de souci du bien public, mais inintelligent

[1] Lestoile, p. 283 A, § 3. — Lettr. missiv., t. IV, p. 744.

et intempestif, de passions mesquines, d'ambition politique. La vente des offices était un abus. Les offices étaient déjà trop nombreux, et leur multiplicité doublement calamiteuse pour le pays : en effet, d'une part, il fallait payer les traitements de tous ceux qui en étaient pourvus; d'une autre, les concussions des officiers de finances, dont on augmentait la quantité par les édits bursaux, tiraient du peuple infiniment plus de deniers qu'ils n'en versaient dans les caisses du roi. A cet égard, tout le monde était d'accord; mais la question était de savoir s'il ne fallait pas, pour conjurer un grand danger, user d'un abus existant, sauf à le détruire plus tard, en continuant, après la crise, l'augmentation de quinze sous sur chaque minot de sel, pour la suppression des offices jugés à charge au peuple et à l'État[1]. Même à s'en tenir aux considérations politiques et économiques, même à ne supposer au Parlement que des mobiles purs, son opposition était une faute grave. Mais en combattant une mesure qu'il jugeait vicieuse, il consultait moins l'intérêt public que son intérêt. Il n'aurait pas été fâché de se soustraire au prêt volontaire, décidé par le roi, auquel il devait contribuer pour sa part. La création de nouvelles places de conseillers dans les Parlements et dans les autres cours de justice restreignait les gains que les anciens conseillers tiraient des épices, et diminuait la dignité et l'importance de leurs charges. Par-dessus ces considérations, le motif déterminant du Parlement était d'affermir et d'étendre les prérogatives politiques importantes que les troubles lui avaient données, et qu'il croyait trouver l'occasion de consolider. En acceptant et en autorisant la lieutenance-générale du duc de Mayenne; en rejetant plus tard la décision au sujet de l'élection d'un roi, le Parlement s'était fait une large part dans la puissance législative,

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 74, p. 248 B.

s'était constitué à l'état de pouvoir exerçant le droit de sanction et de décision suprême, et avait réduit le Conseil de l'Union et les Etats-généraux au rôle de requérants. Dans l'affaire des édits bursaux, il prenait la royauté à partie, tentait de se la subordonner, et d'établir un ordre de choses dans lequel la couronne décidant en premier ressort, le Parlement aurait eu le dernier mot, la suprématie dans toutes les matières législatives, au moyen de l'octroi ou du refus de l'enregistrement.

Quand le roi revint à Paris le 12 avril, il trouva que l'intervention du connétable auprès du Parlement avait échoué. Il tenta de lever l'opposition de ce corps en adressant à ses principaux membres réunis autour de lui le 13 avril un discours où, évitant avec soin toute discussion et tout conflit sur le partage des pouvoirs publics, il faisait appel avec une éloquence émouvante à leurs sentiments de citoyens, réclamait de leur part un concours qui ne se fît pas attendre pour l'organisation de la défense nationale, et annonçait héroïquement sa résolution de ne pas survivre à l'État s'il ne trouvait pas les moyens de le sauver.

« Messieurs, leur dit-il, ce n'est pas seulement le soin de pourvoir à ma santé qui m'a fait revenir de la frontière de Picardie, mais bien pour exciter un chacun de penser aux nécessités qui paroissent; estimant que nul ne pouvoit ni mieux ni avec plus de force representer le mal et procurer les remèdes.

» Vous avez, par votre pieté [1], secouru l'année passée infinis pauvres souffreteux qui étoient dans votre ville : je viens vous demander l'aumône pour ceux que j'ai laissés sur la frontière de Picardie. Vous avez secouru des personnes qui étoient dans les rues, sur les tabliers ou accagnardés près du feu : je vous demande l'aumône pour des gens qui ont servi, qui servent nuit et jour, et employent leur vie pour vous tenir en repos. Je désire, Messieurs, qu'on tienne une assemblée générale en cette ville mardi prochain, afin que, comme

[1] Dans le sens de charité.

autrefois, en pareilles occasions, on a fait un effort pour secourir l'État qui n'étoit si faible ni si allangui qu'il est à présent, chacun contribue à ce besoin.

» J'ai été sur la frontière : j'ai fait ce que j'ai pu pour assurer les peuples. J'ai trouvé, y arrivant, que ceux de Beauvais s'en venoient en cette ville [1], ceux des environs d'Amiens à Beauvais. J'ai encouragé ceux du plat pays; j'ai fait fortifier leurs clochers; et faut que je vous die, Messieurs, que les oyant crier à mon arrivée *Vive le Roi!* ce m'était autant de coups de poignard dans le sein, voyant que je serois contraint de les abandonner au premier jour [2].

» Il ne fit jamais plus beau sur la frontière ; nos gens de guerre pleins de courage et d'ardeur ; le peuple même qui est entre Amiens et Dourlens, plus voisin des ennemis, plus résolu de s'opposer à leurs armes. Nous avons des nécessités, nos ennemis n'en sont pas exempts; c'est chose que nous avons apprise par leurs lettres mêmes. Ils n'ont encore eu moyen de jeter des hommes dans Amiens, et ce m'est un regret incroyable de voir perdre tant de belles occasions.

» J'ai tenté des entreprises; nous avons apporté tout ce qui étoit des hommes : Dieu ne l'a pas voulu; il a fallu subir à son ordonnance. Encore est-ce beaucoup d'avoir essayé à les exécuter, et beaucoup de terreur à nos ennemis d'avoir osé l'entreprendre.

» Je vous prie, assemblez-vous, car si on me donne une armée, j'apporterai gaiement ma vie pour vous sauver et relever l'État. Si non, il faudra que je cherche des occasions, en me perdant, de donner ma vie avec honneur, aimant mieux faillir à l'État que si l'État me faillait. J'ai assez de courage pour l'un et pour l'autre [3]. »

Quelques-uns des plus vieux et des plus sages conseillers entrèrent dans les vues du roi, et essayèrent, mais vainement, d'y attirer leurs collègues : la majorité resta opposante. Elle continuait à s'immiscer dans le gouvernement, et l'on ne pouvait s'en mêler d'une manière plus

[1] A Paris.

[2] Il n'est question, et ne peut être question dans ce passage que des populations entre Amiens et Dourlens, dont il est parlé dans la phrase suivante : le roi a soigneusement pourvu à la défense de celles situées entre Paris et Amiens et sur les rives de la Somme.

[3] Imprimé dans le Journal militaire de Henri IV, p. 200; dans les Lettres missives, t. IV, p. 743-745 d'après les manuscrits de Dupuy. Nous ne conservons pas l'orthographe du temps.

aveugle et plus malheureuse. Henri résolu à épuiser les moyens de la persuasion avant de recourir à l'autorité, appela auprès de lui les députés du Parlement et leur dit : « Qu'ils feroient commes ces fous d'Amiens qui pour lui avoir refusé deux mille écus, en avoient baillé un million à l'ennemi[1]. Que pour lui, il s'en iroit en Flandre se faire donner peut-être quelque coup de pistolet par la tête ; qu'alors ils sauroient à leurs dépens ce que c'étoit que de perdre un roi. » Il ne gagna rien. Le 12 mai, les chambres assemblées refusèrent les édits : le 19, il leur envoya le connétable, le chancelier, l'archevêque de Bourges, pour faire publier les édits, sans pouvoir en venir à bout. Alors il jugea qu'il n'y avait plus rien à attendre de leur raison pour le bien public, et que c'était à la fermeté de la couronne à y pourvoir. Usant de son droit, il tint un lit de justice le 21, fit enregistrer les édits en sa présence, et par ses lettres du 4 juin fixa à 20,000 écus la cotisation du Parlement dans le prêt volontaire[2]. Le Parlement de Rouen resta également insensible aux dangers publics et aux exhortations de son président Gronlart. Vainement le roi épuisa-t-il auprès de ce corps les moyens de persuasion employés auprès du Parlement de Paris ; vainement lui écrivait-il dans ces termes mêlés de raison profonde et d'éloquence. « Pensez donc aux dangers d'une invasion » plutôt qu'aux formalités des lois et ordonnances, qu'il » faut maintenant accommoder aux temps, et non pré- » tendre forcer par elles le temps et la nécessité. *Il n'y a* » *d'irrémédiable que la perte de l'État* » (28 mai)[3]. Ils

[1] Les deux mille écus dont parle le roi étaient destinés à payer en partie la garnison suisse qui devait dans le principe défendre Amiens.

[2] Lestoile, p. 284, 285. — Lettre du roi au connétable, allocution et lettre du roi au Parlement de Paris, dans les Lettres missives, t. IV, p. 764, 772.

[3] Lettre close du roi au Parlement de Rouen en date du 28 mai 1597,

résistèrent deux mois encore, et cédèrent moins qu'ils ne composèrent, quand Henri eut réduit de moitié la cotisation qu'il demandait à la ville de Rouen, ainsi que le nombre des charges de judicature qu'il voulait établir, et quand il les eut menacés de recourir à un lit de justice et à la force armée.

Ces détails contiennent l'histoire de l'esprit public en ce temps. Trop souvent on ne rencontre dans ceux qui sont appelés à influer sur les destinées du pays que des vues étroites, des passions égoïstes, l'esprit de corps et de la localité. La royauté seule s'élève aux considérations d'ensemble, s'occupe seule des intérêts généraux et des dangers publics, se trouve avoir le monopole de la grande politique et du patriotisme. Bien que le roi eût la conscience de sa supériorité, et tant de raisons de se plaindre des Parlements, il se garda bien de les abaisser ou de les corrompre, de les réduire, comme sous Charles IX et Henri III, à enregistrer ses volontés. Il connaissait trop le faible du pouvoir absolu, pour ne pas accepter la liberté avec ses inconvénients; pour ne pas laisser à ses cours de justice leurs remontrances, leurs oppositions, leurs lenteurs à obéir, dont la couronne avait à faire souvent son profit, tantôt pour le fond même des mesures, tantôt pour les détails. Nous verrons bientôt les Parlements, dans plusieurs circonstances importantes, exercer utilement les prérogatives qu'il leur laissa, mais en prévenant l'abus qu'ils pouvaient en faire, en préservant la chose publique de leurs écarts et de leurs erreurs.

Le roi, sorti avec des peines infinies des contradictions qu'il avait rencontrées dans les Parlements, ménagea à la fortune publique de prochains accroissements proportionnés aux exigences de la situation. L'augmentation

citée par M. Floquet, t. IV, p. 120. Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil des Lettres missives.

d'impôt sur le sel fournissait une première et considérable ressource. On devait tirer des prêts volontaires 300,000 écus; des triennaux 1,200,000 écus; des financiers, qui aimèrent mieux se taxer eux-mêmes que de souffrir une recherche, 1,200,000 écus: c'était en tout 2,700,000 écus, c'est-à-dire au delà de 8 millions de livres du temps [1]. Ces divers fonds s'ajoutant aux anciens impôts, au nouveau subside du sou pour livre, devaient faire face à la dépense extraordinaire du siége d'Amiens, comme aux dépenses ordinaires de l'État. La condition était pourtant qu'une nouvelle et active surveillance assurât à l'Épargne ou Trésor public le recouvrement intégral des impôts, et y versât, également sans distraction et sans diminution, le produit des édits bursaux. Jamais il n'avait été si nécessaire de se procurer des ressources, et de tenir sous les armes une grande force militaire. Tandis que les Espagnols étaient à trente lieues de Paris, et ordonnaient partout des levées pour la formation prochaine d'une nombreuse armée; tandis que l'activité de leurs négociations cherchait à envelopper la France d'un nouveau cercle d'ennemis, les restes de la Ligue, le parti de l'aristocratie féodale s'agitaient d'un bout du royaume à l'autre, et menaçaient l'État de subversion. Durant les mois d'avril et de mai, quatre tentatives furent faites pour enlever au roi Reims, Poitiers, Rouen, Saint-Quentin, et dans toutes on trouve le parti fanatique du clergé complotant avec la population ligueuse pour livrer ces places au roi catholique ou à Mercœur. Au commencement d'avril, il fallut chasser de Reims les Capucins pour rompre leurs intrigues avec quelques bourgeois factieux, et garantir la sûreté de la ville. Quelques jours plus tard, on apprit que Poitiers avait failli être surpris. Rouen courut un danger plus sérieux encore, et selon toute apparence aurait eu le sort d'Amiens, si la

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 74, p. 249 B.

prudence du roi, deux mois auparavant, n'avait pris des mesures préventives. Le cardinal Albert devait partir de la Flandre, Mercœur de la Bretagne, et se trouver chacun avec un corps d'armée sous les remparts de Rouen. Un Anglais et un ancien conseiller du Parlement ligueur promettaient de leur en livrer les portes. La collusion ou la mollesse seulement, aurait assuré le succès de l'entreprise. Mais à la suite de l'assemblée des Notables, le 2 février, le roi avait changé les capitaines de la garde bourgeoise de Rouen, presque tous anciens ligueurs, et avait pourvu à ce qu'on les remplaçât par onze hommes d'un dévouement sûr. Les conspirateurs, au temps où le complot devait éclater, furent contenus par la vigilance et la fermeté des serviteurs fidèles de la couronne (avril). Les pratiques du cardinal Albert pour se faire livrer Metz par argent n'eurent pas un meilleur sort; l'autorité locale parvint à les déjouer (avril). Le 12 mai, le roi transmit au vicomte d'Auchy, gouverneur de Saint-Quentin, les avis nécessaires pour ruiner une entreprise sur sa place, que les Espagnols regardaient comme assurée, depuis qu'ils étaient parvenus à se ménager des intelligences avec une partie des habitants par l'intermédiaire d'un chanoine. Lestoile ajoute que, depuis la prise d'Amiens, on n'entendait parler chaque jour que de nouvelles conjurations et de trahisons semblables. Ces trames ourdies dans tant de villes, coïncidaient avec des soulèvements tentés dans les campagnes, par le vicomte de Tavannes pour la Ligue; par le comte d'Auvergne pour le parti qui cherchait à ressusciter l'indépendance des hauts seigneurs à l'égard de la couronne (mai). Ils échouèrent tous deux. Le roi, qui avait épié leurs démarches, fit saisir à temps le vicomte de Tavannes par Vitry, et l'enferma à la Bastille. Il envoya aux gouverneurs des provinces des instructions qui réduisirent le comte d'Auvergne à une complète im-

Digitized by Google

puissance dans le pays d'Auvergne où il s'était rendu, et qu'il avait tenté de faire insurger [1]. Par cette active surveillance exercée de Paris sur toutes les parties du royaume, par ces précautions infinies, Henri parvint à conserver à la France toutes ses villes, et à maintenir la paix publique contre les efforts des factions conjurées.

Il avait paré les premiers coups, écarté les plus pressants dangers ; mais la situation, en cessant d'être désespérée, restait chargée d'incertitudes et de périls. Au dedans, l'on avait à craindre que la France, soit fatigue et impuissance, soit étonnement et découragement, ne répondît mal à l'appel du roi ; que les factions ne revinssent à la charge, et à la suite d'une tentative plus heureuse ne décidassent des soulèvements. Au dehors, dans le temps même où les faits dont on vient de voir l'exposé s'accomplissaient, dans le cours du mois d'avril, Philippe II et l'archiduc Albert préparaient les moyens d'attaque contre la France avec un redoublement d'activité et de passion. Conformément aux instructions du roi catholique, l'archiduc ordonna et disposa tout pour la levée d'une armée de 28,000 hommes, la plus nombreuse que les Espagnols eussent encore mise sur pied dans les Pays-Bas, en attendant qu'il pût la soudoyer et marcher à sa tête [2]. Elle devait se composer d'un corps nombreux d'in-

[1] Lestoile, p. 283 B, 284 A, 285 B. — Groulart, ch. 7, t. XI, p. 575. — Registres secrets du Parlement de Normandie aux dates des 19 et 30 avril cités par M. Floquet, t. IV, p. 115-118.—Lettre de d'Ossat à la date du 20 avril 1597, t. IV, p. 464, 465. Amsterdam, P. Humbert, 1708, in-12. — Lettres missives aux dates des 12 et 26 mai, t. IV, p. 763, 767.

[2] De Thou, l. CXVIII, § 7 et 12 du texte latin, t. V, p. 678, 682, porte l'armée rassemblée dans les Pays-Bas par l'archiduc Albert à vingt-huit mille hommes, dont sept mille Allemands laissés par lui à la garde des Pays-Bas, et vingt-un mille Espagnols, Italiens, Wallons, conduits en France pour le secours d'Amiens. A mille soldats près, ce chiffre se rapporte à celui fourni par le roi, dans sa circulaire

fanterie que les lieutenants de Philippe II amèneraient du Milanez ; des vieilles bandes espagnoles qui avaient survécu aux siéges de Calais et de Hulst ; des garnisons tirées des places fortes, lesquelles seraient remplacées par des soldats levés en Allemagne, qu'on opposerait au prince Maurice et aux Hollandais. En informant Hernantello de ces préparatifs, Albert lui mandait qu'il le secourrait, quand bien même Anvers et Bruxelles devraient se perdre, avec tout ce que le roi d'Espagne possédait dans les Pays-Bas. Certes ni Philippe II ni l'archiduc ne pouvaient tenir, et ne tinrent pas à l'idée d'abandonner les Pays-Bas, que le premier considérait comme la dot la plus assurée qu'il pût constituer à sa fille de prédilection Claire-Eugénie ; et le second, comme sa souveraineté à venir et prochaine : c'est ce qu'ils prouvèrent l'un et l'autre peu après. Mais l'emportement des termes dont ils se servaient marquait l'excès de leur irritation contre la France, et annonçait la guerre à outrance qu'ils projetaient contre elle. En même temps, l'archiduc sollicitait par lettres le duc de Mercœur de recommencer la guerre : il lui annonçait qu'une flotte, armée dans le port de Ferrol en Galice, débarquerait incessamment des troupes sur les côtes de France, et assurerait en Bretagne la supériorité au parti hispano-ligueur sur le parti royal : il obtenait que le duc rompît les négociations entamées avec les plénipotentiaires de Henri[1]. Par d'autres lettres, Albert pressait le duc de Savoie d'envahir le Dauphiné avec une armée. Il voulait

du 16 septembre, imprimée parmi les Lettres Miss., t. IV, p. 844. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 115, ne parle que de l'armée menée en France par l'archiduc, et en porte le nombre plus haut.

[1] P. Cayet, l. IX, p. 760 B. — Matthieu, l. II, p. 233 et 250 § 3. — Mém. et corresp. de Duplessis-Mornay, t. VII, p. 176-187. — D'Aubigné, l. IV, c. 16, t. III, p. 387, 388. « Entre les dommages qu'apporta » ceste prise (d'Amiens) il arriva que les restes de la Ligue, et surtout » le duc de Mercœur, en prit occasion de discontinuer les traitez » commencez. »

que les forces de la France étant divisées en trois endroits, il pût lui-même plus aisément combattre le roi ou l'empêcher de reprendre Amiens [1]. Armée des Pays-Bas, armée hispano-ligueuse du duc de Mercœur, armée du duc de Savoie, Philippe II et Albert n'attendaient qu'à être sortis de leurs embarras financiers, pour pousser ces masses contre le royaume. Or deux circonstances pouvaient leur donner tout à coup l'argent dont ils avaient besoin : l'arrivée de la flotte qu'attendait Philippe II, et qui devait lui apporter les lingots de l'Amérique ; une transaction nouvelle passée par lui avec les banquiers de l'Europe, et mettant leurs capitaux à sa disposition. Le pays se trouvait donc sous le coup d'une formidable agression, et parmi les hasards de la guerre, il suffisait d'un nouveau revers ajouté à la perte d'Amiens, pour exposer la fortune publique à faire naufrage et la France à périr.

En présence de ces redoutables éventualités, Henri s'adressa à ses alliés, la reine d'Angleterre et les Hollandais. Il les pressa de lui envoyer un nombre de troupes tout autre que celui qu'ils lui avaient fourni jusqu'alors, le contingent des Anglais se bornant à 2,000 hommes servant pour six mois, et celui des Hollandais à deux régiments avec la paye de deux autres composés de Gascons. « Sa » Majesté, dit Villeroy, advertit la dite royne, et lesdits » sieurs des Estats (les Hollandais), les priant et conju- » rant de la vouloir assister de nouvelles forces en ceste » occasion, pour empescher la suite de ce coup mortel que » son royaume et son honneur avoit receuz [2]. » Les négociations avec ces deux puissances, ouvertes par le roi

[1] P. Cayet, l. IX, p. 760 B, § 3.

[2] Mémoire manuscrit de Villeroy, fol. 7 verso. Villeroy, qu'on ne l'oublie pas, est secrétaire d'État ou ministre des affaires étrangères, et de tous les contemporains le mieux informé de tout ce qui se rapporte aux négociations.

pendant qu'il était encore à l'armée, poursuivies lors de son séjour à Paris et à Saint-Germain, durèrent pendant tout le mois d'avril, et marchèrent de front avec les préparatifs continués pour la reprise d'Amiens.

Henri dépêcha le 2 avril le sieur de Foucquerolles à la reine Élisabeth, pour la presser d'interpréter en sa faveur, dans le sens le plus large, la récente convention conclue entre la France et l'Angleterre. Le traité de la ligue offensive et défensive du 24 mai 1596 contenait deux conditions. La première s'appliquait au contingent de troupes que les Anglais s'étaient engagés à nous fournir, qu'ils nous avaient envoyé, au commencement du mois de novembre 1596, et qui ne devait servir en France que durant six mois. Le roi demandait non-seulement qu'Élisabeth lui laissât ce secours au-delà des six mois expirés, mais en outre que le nombre des troupes anglaises, restreint à 2,000 hommes par la convention secrète, fût accru jusqu'à 4,000, conformément aux termes du traité public. Henri demandait encore que la reine, prenant en considération ses dangers et ses nécessités, lui fournît de l'artillerie et des munitions, et qu'elle lui accordât des délais pour les dernières sommes qu'il lui avait empruntées [1]. L'autre condition de la ligue de 1596, celle-là éventuelle, mais bien autrement générale et importante, concernait le projet d'un grand armement à faire en commun par les deux couronnes, et le roi réclamait l'exécution de cette clause. Les articles IV et VIII du traité portaient que dès que les affaires de la reine pourraient le lui permettre, indépendamment du petit secours qu'elle avait fourni à la France, elle enverrait sur le continent

[1] M. Prévost-Paradol, dans son savant et ingénieux ouvrage, intitulé : *Elisabeth et Henri IV*, chap. 2, p. 32-39, présente un exposé plein d'intérêt de cette partie de la mission de Foucquerolles, d'après l'instruction manuscrite de ce négociateur.

une armée pour se joindre à celle de Henri, et pour attaquer Philippe II dans ses domaines et possessions. C'était l'occasion ou jamais de remplir cette condition, et Élisabeth se trouvait parfaitement en mesure d'y satisfaire. Elle avait alors sur pied deux armées, l'une en Irlande pour repousser l'invasion que les Espagnols pouvaient y tenter ; l'autre prête à monter sur la flotte pour entreprendre une expédition : les troupes anglaises venaient de s'accroître de 6,000 hommes, composés en partie de vieux soldats [1]. Le roi proposait un plan de campagne conforme au système de la grande guerre, avec toutes les chances imaginables de succès. Il demandait à Élisabeth d'attaquer Calais, tandis que lui-même assiégerait Amiens : par ce moyen, l'Espagnol serait contraint de diviser ses forces pour défendre les deux villes, ce qui en faciliterait la conquête : celui des alliés qui le premier aurait pris la place attaquée par lui, se porterait sur-le-champ au secours de l'autre, et l'aiderait à terminer l'entreprise à laquelle il serait attaché : après la réduction de Calais et d'Amiens, les armées confédérées entreraient ensemble dans les Pays-Bas espagnols, et les envahiraient au bénéfice commun des deux souverains. Reprenant les raisons et les considérations qu'il avait déjà exposées à la reine et au conseil d'Angleterre, l'année précédente par l'organe de ses ambassadeurs, Henri leur faisait représenter de nouveau et plus fortement, que l'assuré moyen de détourner de l'Angleterre et de la France les invasions dont les menaçait Philippe II, était de porter la guerre en Espagne et dans les Pays-Bas ; que si les confédérés se hâtaient de l'y attaquer, avant

[1] Camden, partie IV, p. 683, 684. « Primo vere,.... quinque millia » militum conscripta, prœter mille veteranos, quos Verus ex Belgio » duxerat. » Les deux armées distinctes dont Elisabeth disposait alors, sont clairement indiquées dans le passage suivant. « Cum jam *classis* » ad insulas missa, et *exercitus* in Hiberniâ, pecuniam exhaurirent. »

qu'il eût terminé ses préparatifs, ils le contraindraient à se tenir sur la défensive, au lieu de prendre l'offensive contre eux. En ce qui concernait les Pays-Bas, Henri jugeait très-bien que, malgré tout ce que Philippe II et l'archiduc Albert pouvaient dire et écrire aux assiégés d'Amiens pour leur donner courage, ils ne laisseraient pas perdre ces provinces, qu'ils rangeaient l'une et l'autre parmi les plus importantes de la monarchie espagnole, et où ils avaient l'un et l'autre un particulier et si puissant intérêt. L'instruction de Foucquerolles portait en propres termes :

« Le sieur de Foucquerolles remonstrera à la royne que si l'on veut gagner quelque chose contre l'ennemi, il faut y travailler, devant qu'il ayt recueilli les forces qu'il faict lever en Italie et en Allemagne *ni mis à terre celles qu'il a préparées en Espagne, lesquelles sont très grandes*. Car quand il les aura amassées, ce sera tout ce que l'on pourra faire que de l'empescher d'assaillir et forcer les places ; *au lieu que si l'on commençoit dès à présent à l'assaillir de tous costez*, comme il ne peut recueillir et avoir ses forces de deux mois, l'on pourroit gagner sur luy tel advantage, qu'il faudroit qu'il se tint par après sur la deffensive au lieu d'assaillir. Que le vray moyen *d'empescher ses descentes et desseings en Angleterre et en Bretagne*, est de l'assaillir en Flandres, ce que leurs Majestez assistées des dicts Estats (les Hollandais) peuvent faire facilement et puissamment, quand elles voudront s'y résoudre, comme Sa Majesté les en a faict souvent requérir ; et a donné charge au sieur de Foucquerolles d'en prier de rechef la dicte dame [1]. »

En réclamant l'aide de l'Angleterre, Henri avait tenu compte de la périlleuse situation où se trouvait le royaume, des précédentes réclamations, ainsi que de la pensée favorite et constante d'Élisabeth. Il offrait de lui engager et

[1] Mémoire manuscrit de Villeroy, fol. 7 verso, parmi les manuscrits de l'ancien fonds français, ou fonds du roi, n° 8, 963. — « Instruction » au sieur de Foucquerolles envoyé par sa majesté en Angleterre, le » deuxième apvril 1597. » Le passage cité se trouve au fol. 12 de ce dernier manuscrit.

de lui laisser en garde Calais, sous la condition qu'elle occuperait la ville comme appartenant à la couronne de France : s'il réservait au royaume la souveraineté et la propriété de cette place importante, il en aliénait du moins la possession à l'Angleterre [1]. Ainsi la reine, conformément à ce qu'elle avait demandé, obtenait une ville de retraite pour ses soldats : elle recevait une garantie pour les sommes qu'elle avait fournies à Henri et pour celles qu'elle pouvait encore lui prêter : elle chassait l'Espagnol d'un poste d'où il menaçait sans cesse l'Angleterre : elle donnait pied aux Anglais en France pour un laps de temps indéterminé, flattait au plus haut degré leur orgueil national, nous plaçait à leur égard dans une situation, sinon périlleuse, du moins délicate et difficile. Ni ces avantages, ni les engagements contractés par elle dans le traité de la ligue, ne la décidèrent à céder aux sollicitations de Henri. Elle répondit qu'elle emploierait son armée expéditionnaire à une autre entreprise contre le roi d'Espagne ; qu'elle bornerait les secours accordés à la France aux 2,000 hommes qu'elle lui avait envoyés peu auparavant, et pour l'espace de temps qui avait été déterminé, c'est-à-dire pour six mois [2]. Ainsi elle était revenue à la politique de lord Burghley, dont elle s'était un moment éloignée : cédant aux suggestions de ce mi-

[1] Mémoire manuscrit de Villeroy, fol. 7 verso. « Sa Majesté fist offrir » à la dicte dame de luy engager et laisser en garde la ville de » Calais. » Instruction de Fouquerolles : « Il dira à la dicte dame que » Sa Majesté est maintenant contraincte de convenir avec elle du dé- » laissement de la dicte ville de Calais, *à condition toutes fois qu'elle* » *la gardera comme appartenante à la couronne de France.* » M. Prévost-Paradol a cité avant nous ce dernier passage, dans son ouvrage, chap. 2, p. 35, note.

[2] Mémoire manusc. de Villeroy, fol. 7, verso. « Sa Majesté ne peut » seullement tirer de la dite royne asseurance d'un plus grand secours » que les deux mil hommes de pied, lesquels elle avoit quelques mois » devant faict passer en ce royaume, mesmes d'en continuer l'entre- » tenement les dits premiers six mois passez. »

nistre, elle s'attachait de nouveau à la combinaison de miner et d'abaisser la France par l'Espagne, Villeroy et Matthieu témoignent de l'effet produit par la détermination à laquelle elle s'arrêta. Le roi, disent-ils, fut plus étonné de la réponse de la reine d'Angleterre qu'il ne l'avait été de la prise d'Amiens : il vit avec autant de surprise que de douleur l'aide lui manquer du côté où il en avait le plus attendu, dans l'extrémité où étaient réduites ses affaires. La France entière fut scandalisée et offensée de la conduite de la reine et de ses ministres, chacun s'étant promis toute autre chose de cette ligue si fastueusement annoncée. Plusieurs dès lors jugèrent et dirent que l'une des raisons, et peut-être la raison déterminante pour Élisabeth d'accéder à la ligue, avait été d'induire le roi à continuer la guerre ; que dès lors son but avait été de la faire durer, au lieu de la terminer ; que dans l'avenir, ses efforts tendraient à l'entretenir entre les deux rois. Les étrangers en jugèrent de même, et Grotius, qui voit très-bien ce qu'elle se proposait, en essayant de donner une durée indéfinie aux hostilités, dit à ce sujet : « Les prospérités de Henri avaient fait succéder chez » Élisabeth à une commisération de peu de durée l'an- » cienne animosité que les Anglais ont toujours témoi- » gnée contre la France [1]. » Villeroy et de Maisse, certainement les mieux instruits des contemporains, l'un en qualité de ministre, l'autre en qualité d'ambassadeur, affirment que tout ce que Henri put obtenir, ce fut qu'Élisabeth continuât à la France le faible secours de 2,000 soldats anglais, au delà des six mois expirés, et pendant

[1] Mémoire manuscrit de Villeroy, fol. 8 recto. — Matthieu, liv. II, p. 230. — Grotius, Annal., lib. IV, p. 228, id. 1657 in-fol. « Henrici » res secundæ, pro brevi miseratione, veterem gentis invidiam repo- » suerant. » Grotius avait terminé en 1612, la composition de ses Annales imprimée beaucoup plus tard.

la durée et la prolongation du siége d'Amiens. L'un des historiens du temps confirme leur témoignage en termes formels [1]. Trois autres historiens du temps avancent que le contingent anglais fut porté de 2,000 à 4,000 hommes [2]. Mais évidemment ils ont été trompés par les termes du *traité public*, en contradiction avec la *convention secrète*, laquelle réduisait à 2,000 le nombre des soldats fournis par l'Angleterre. A supposer même que l'augmentation eût eu lieu, elle n'aurait été nullement en rapport avec les dangers de notre pays : elle n'aurait changé en rien le fond de la politique d'Élisabeth, l'isolement relatif dans lequel elle laissait la France. Henri fut instruit de la détermination de la reine le 28 avril, par le retour de Foucquerolles sur le continent, et par la déclaration de l'ambassadeur anglais à Paris [3].

Henri chercha du côté de la Hollande, en même temps que du côté de l'Angleterre, l'assistance d'une grande force militaire. Aux termes du traité de la ligue de 1596, les Hollandais étaient tenus à deux choses. Ils devaient nous fournir un contingent de troupes, et ils s'étaient acquittés envers nous de cette moindre partie de leurs

[1] Villeroy, dans son Mém. manusc., fol. 8 recto, à la fin, témoigne que pendant toute la durée du siége d'Amiens, le contingent anglais se borna à 1,800 hommes effectifs, chiffre encore au-dessous de celui que portait la *convention secrète* entre les deux couronnes. « Au recou» vrement de la ville d'Amiens, Sa Majesté a esté aussy assistée de » vingt enseignes de pied de la dite royne d'Angleterre, qui pouvoient » faire en tout, *lorsqu'elles estoient plus fortes, dix huit cents hommes* » *au plus.* » — De Maisse, dans son journal, cité par M. Prévost-Paradol, p. 36, note, affirme la même chose.— P. Cayet, l. IX, p. 771 A. « Le roy fit faire monstre à toute son infanterie qui estoit de dix-huit » mille de pied, y compris *environ* deux mille Anglois et mille Suisses.»

[2] De Thou, l. CVIII, § 8, t. V, p. 678; Davila, l. XV, p. 100; Camden, pars IV, p. 697, disent que le contingent anglais fut de 4,000 hommes, trompés, comme nous venons de le faire observer, par les termes du *traité public*, lequel imposait à l'Angleterre de fournir à la France un secours de 4,000 soldats.

[3] Lettre du roi au connétable du 28 avril, t IV, p. 755.

obligations. Ils devaient en outre envoyer au mois de mars 1597 une armée de 9,500 hommes, qui sur un point déterminé par le prince Maurice et par le duc de Bouillon, se joindrait à l'armée française, et agirait de concert avec elle contre l'Espagnol.

Pendant tout le cours du mois d'avril, le roi, par son ambassadeur Buzanval, et par lui-même, ne cessa de réclamer l'exécution de cette clause avec les plus vives instances [1]. De ce côté encore il échoua, fut déçu dans ses légitimes espérances. Deux motifs portèrent les Hollandais à manquer à leurs engagements. Après la prise de Cadix, Élisabeth se croyant désormais hors de toute atteinte d'invasion, à l'abri de tout danger, en était revenue avec les Hollandais aux persécutions et aux menaces, pour les contraindre à lui rendre l'argent qu'elle leur avait prêté. Ils n'avaient obtenu, avec peine, un sursis qu'en offrant divers moyens de se libérer de leur dette, et en s'engageant à fournir une escadre à sa flotte, quand on avait appris que Philippe II suivait contre elle ses desseins et ses armements [2]. Intimidés par ses rigueurs, dominés par son autorité de protectrice, craignant de sa part de nouvelles violences s'ils ne conformaient toutes leurs démarches aux siennes, ils s'arrêtèrent à l'idée de n'aider la France en péril d'une partie considérable de leur force militaire, de n'envoyer une armée combattre avec son armée, qu'après en avoir reçu l'exemple d'Éli-

[1] Mémoire manusc. de Villeroy, fol. 7 verso. On peut voir ci-dessus, dans le texte p. 340, la citation entière. Voici ce qui se rapporte aux Hollandais : « Sa Majesté advertit les *dits sieurs des Estats* (les » Hollandais), les priant et conjurant de la vouloir assister de nou- » velles forces en ceste occasion.»

[2] P. Cayet, l. VIII, p. 745 B, 746 A. « La royne d'Angleterre avoit fait » demander aux sieurs des Estats des Provinces-Unies qu'ils eussent à » luy rendre quelque partie des deniers dont elle les avoit secourus » depuis dix ans en ça. Le comte Lincoln passant par La Haye en fit » la demande, etc. »

sabeth. Un autre motif, un motif d'égoïsme, les confirma dans cette résolution. Déjà vainqueurs des lieutenants de l'archiduc Albert, dans le combat de Tournhout livré le 23 janvier, ils calculèrent que tandis que la France occuperait au siége d'Amiens la majeure partie des forces espagnoles des Pays-Bas, les villes possédées par Philippe II dans les provinces de Gueldre, d'Over-Yssel, de Frise, resteraient sans suffisante défense ; que c'était pour eux une excellente occasion de s'en emparer et d'en arrondir leur territoire ; que dès lors l'emploi de leurs troupes devait être réservé pour ces conquêtes. Ainsi sous l'empire de la crainte et de l'intérêt personnel, les Hollandais retinrent l'armée qu'ils nous avaient promise. Le roi était informé de leur refus le 29 avril, et il le consignait dans ce mot au connétable : « Chacun nous abandonne ! » Il continua les négociations avec eux jusqu'au 3 juillet ; mais ses démarches et ses sollicitations restèrent infructueuses [1].

C'était de la part de l'Angleterre et de la Hollande une flagrante infraction au traité de la ligue offensive et défensive de 1596. Elles refusaient de se jeter avec leurs

[1] Lettre du roi au connétable, du 29 avril, t. IV, p. 756. « Il est » nécessaire de penser à nos affaires, *puisque chacun nous abandonne.* » Voici dans quels termes Henri pressait les Hollandais de lui fournir une armée. Lettres missiv., t. IV, p. 797 : « Vous m'avés promis de » vous mettre en campagne, et assaillir de vostre costé nostre ennemy » commun, quand je feray le semblable du mien. *Je vous semonds* » *maintenant de vostre promesse*, sur l'asseurance et foy de laquelle » j'ay fondé la résolution que j'ay prise... Lorsque vous n'aviés tant de » moyen d'endommager l'ennemy, je n'avois tant de besoing de vostre » assistance : *lorsque vous n'estiés obligé à moy, comme vous estes par* » *nostre traicté d'alliance solennellement juré*, vous avés faict de » belles et grandes entreprises, conduict de belles et fortes armées. » Quoy ! sera-t-il dict que vous fassiez moins aujourd'huy que vous » avez plus de moyen de y prouffiter pour vous et pour vos alliez ? » *Je ne me suis point promis cela de vous, principalement depuis nostre* » *susdicte alliance.* » — Pour le combat de Tournhout, P. Cayet, l. IX, p. 757, 758, et Meteren, l. XIX, fol. 399.

armées entre Philippe II et la France, au moment de son épuisement, de ses plus pressants périls, des plus menaçants succès de l'Espagne. Henri se contint toutefois dans l'intérêt de son peuple, et n'eut même pas une parole blessante pour le manque de foi de ses alliés. Il considérait que s'ils lui refusaient leurs armées, ils lui fournissaient ensemble au-delà de 6,000 auxiliaires[1], notable partie des troupes qu'il était alors donné à la France de rassembler, et de rassembler avec une peine infinie, sur la frontière du nord. Il jugeait que s'ils ne voulaient s'engager dans la grande guerre, amenant des résultats décisifs, reprendre Amiens et Calais, porter de là les hostilités dans les Pays-Bas espagnols, les étendre en même temps à l'Espagne avec l'armée expéditionnaire et la flotte anglo-hollandaises, ils nous prêteraient du moins une aide utile, bien qu'indirecte, par les diversions qu'ils feraient aux attaques de Philippe II contre le royaume ; par l'occupation qu'ils donneraient à ses armes sur divers points à la fois du théâtre de la guerre.

La France se trouvait entre l'abandon relatif de ses alliés, et les menaçants préparatifs du roi d'Espagne et de l'archiduc. Le roi manquait encore des moyens, au moins des moyens assurés et actuellement réalisés, de préserver le royaume d'une invasion. Dans cette situation, c'était pour lui un devoir de prêter l'oreille aux nouvelles propositions que lui adressait l'Espagne, par l'intermédiaire des représentants du pape médiateur, et d'examiner s'il pouvait les accueillir avec honneur. L'un des délégués du pape était le cardinal de Florence, légat. L'autre était Calatagirone, général des Cordeliers, habile négociateur que Clément VIII venait d'envoyer pour agir sous la direction du légat : ce religieux s'était rendu dans les Pays-Bas, et s'était abouché avec l'archiduc Albert, avant de passer

[1] Lettre Missive du 11 août, t. IV, p. 826.

en France. Henri ordonna, le 29 avril, au connétable et au sieur de Bellièvre de se mettre en rapport avec les représentants du pape, et de recevoir les ouvertures dont ils étaient chargés de la part du roi catholique et de l'archiduc[1]. Dans l'audience que le général des Cordeliers reçut quelques jours après du roi, il lui déclara que l'archiduc Albert avait pouvoir de traiter en son nom et au nom de Philippe II ; que la prise d'Amiens n'empêcherait pas la paix, s'il voulait y entendre[2]. Il lui exposa ensuite les conditions auxquelles ses ennemis la mettaient. Ils lui laissaient le corps du royaume, mais ils lui imposaient des sacrifices dont on peut mesurer l'étendue par la réponse même du roi, et par ce mot de l'un de ses ministres : « Le coup de la prise d'Amiens fut tel, qu'il » rendit insupportable l'audace de ceux qui luy faisoient » la guerre[3]. » Il n'était pas question de la Bretagne, province sur laquelle les Espagnols prétendaient des droits de propriété[4]. Philippe II exigeait que Henri lui

[1] Lettre Miss. du roi au connétable, 29 avril 1597, t. IV, 756. Henri séjourne alors à Saint-Germain, où il donne des soins à sa santé altérée par tant de travaux et de fatigues. « Mon cousin, j'envoye le » sieur de Bellièvre à Paris, visiter *mon cousin le cardinal de Florence,* » sur l'occasion que je luy ay donné charge de vous faire entendre, » affin de s'y conduire par vostre bon avis, *estant nécessaire de penser* » *à nos affaires, puisque chacun nous abandonne* (l'Angleterre et la » Hollande). »

[2] P. Matthieu, hist. de Henri IV, l. II, p. 254. « Bonaventure Cala» tagirone vint trouver le roy après la prise d'Amiens. Il croyoit » qu'en la perplexité de ses affaires, il accepteroit facilement ceste » proposition, l'asseurant que le cardinal d'Austriche avoit pouvoir » de traicter, et que la prise d'Amiens n'empescheroit pas le traicté, » pourveu que la royne d'Angleterre n'y fust pas comprise. »

[3] Mémoire manusc. de Villeroy, fol. 7 verso.

[4] Thuanus, l. CXVIII, § 7, t. V, p. 677. *In Armorica... quæ provincia Hispanorum jus in ea sibi vindicantium, valde opportuna est.* Les Espagnols conservent ces prétentions, même après la reprise d'Amiens. Sillery exposant les premières négociations ouvertes pour la paix de Vervins, dit dans son Mémoire, p. 144 : « Le sieur Richardot..... sans » parler de Bretagne. »

cédât, y compris Amiens, les villes de la Picardie que la guerre avait mises en son pouvoir. Il prétendait en outre que la France séparât sans retard sa cause de celle de l'Angleterre et de la Hollande, contre lesquelles il persistait à vouloir se mesurer corps à corps, et qu'il entendait attaquer sans tiraillement et sans diversion. Le roi, avec une résolution inébranlable pour le maintien de son honneur et de celui de la France, avec une loyauté pareille envers ses alliés, répondit sans hésiter au général des Cordeliers : « Je ne fais rien par force : les choses » ne sont pas en l'état d'accord, la partie n'est pas bien » faite : nous en reparlerons quand j'aurai repris Amiens, » Calais et Ardres. Et puis l'on se trompe de croire que » j'entendrai jamais à un accord sans l'avis de la reine » d'Angleterre et des États, et de vouloir profiter en cela » ou en autre chose de la disgrâce qui m'est arrivée en » la ville d'Amiens. J'ai bonne espérance que Dieu, pro- » tecteur de la justice et de mes actions, me fera raison » en peu de temps ; que si le dommage que j'ai reçu a » été grand, la honte qui en demeurera au roi d'Espagne » et au cardinal, en sera encore plus grande [1]. »

Henri n'avait pu décider l'Angleterre et la Hollande à lui fournir les armées auxiliaires auxquelles les obligeaient et les traités, et les pressants dangers d'un allié. Il ne songea plus dès lors qu'à tirer de la France une force militaire capable de reprendre Amiens ; et après cette conquête faite, de continuer la guerre contre l'Espagnol, jusqu'à ce qu'il l'eût contraint de déposer les armes, de mettre fin aux hostilités, sans exiger de lui aucune cession de villes, aucun abandon de territoire. Il s'agissait de donner au pays non-seulement une armée nombreuse, mais une armée complétement régulière

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 254 : nous ne reproduisons pas l'orthographe. — Mémoire manusc. de Villeroy, fol. 8 recto.

et permanente, qu'il n'avait pas eue depuis le commencement de ce règne. Ce que l'on avait essayé sous ce rapport au siége de La Fère était à peine un prélude : la paye, comme on l'a vu, avait failli manquer à la fin du siége, et l'entreprise échouer par la désertion : la ville prise, le roi avait été contraint de licencier l'armée. Le nombre des troupes à rassembler pour l'attaque d'Amiens, leurs subsistances dans un pays dévasté [1], leur solde, leur bon état sanitaire, les habitudes à leur donner pour un long siége en règle, étaient également nécessaires et difficiles. Il y avait toute une révolution à faire dans notre état militaire : les écrivains du métier l'ont bien senti, et l'un d'eux a signalé cette rupture avec le passé en disant : « Le roi établit un ordre » pour la durée de son armée, qu'il n'avoit jamais es- » saïé [2]. » Pendant son séjour à Paris et à Saint-Germain, il ne passa pas un seul jour sans travailler à cette œuvre pénible. Dans la composition de la nouvelle armée, il appela comme vieux corps les régiments de Picardie, de Champagne, de Navarre [3]. L'Ile-de-France, la Normandie, l'Orléanais, la Touraine, le Berry, provinces les plus rapprochées de la Picardie, les plus menacées par les progrès de l'Espagnol, s'étaient engagées peu auparavant à lever et à entretenir à leurs frais, trois régiments de 1,500 hommes chacun, d'après l'un des contemporains, six régiments selon un autre [4]. Le roi surveilla et hâta l'effet de ces promesses : il pressa en même temps la

[1] Davila, l. XV, t. III, 2e part., pages 104, 116.
[2] D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 16, p. 388. — Davila, l. XV, p. 104.
[3] D'Aubigné, l. IV, ch. 17, p. 390. — Davila, l. XV, p. 100, 109.
[4] Sully, Œcon. roy., ch. 74, t. I, p. 248 B, dit ou semble dire que que les cinq provinces ensemble, ne fournirent que *trois* régiments. Mais le passage présente quelque obscurité, et Mezeray, Grande hist., t. III, p. 1192, in-fol., témoigne qu'elles en fournirent *six*. — Lettre Missive du 25 août, t. IV, p. 831.

levée des recrues dans tous les autres gouvernements. A quelque intervalle entre eux, les contingents des divers pays se rendirent au camp d'Amiens, grossirent journellement l'armée, depuis le commencement du mois de juin. Par ses lettres de convocation du 4 juin, et par l'arrêt qu'il fit rendre le même jour au Parlement de Paris, le roi appela les gentilshommes au service du ban et de l'arrière-ban, et leur donna rendez-vous pour la fin du mois au camp devant Amiens, en leur prescrivant de s'y rendre armés et équipés. La noblesse, malgré son effrayante diminution, répondit avec empressement à l'appel, et ne tarda pas à se porter en masse au secours de la patrie en péril [1]. Henri obtint des gentilshommes qu'ils s'astreignissent à ce qu'ils avaient déjà observé au siége de La Fère ; qu'ils ne quittassent le camp pour retourner dans leurs châteaux qu'après la ville rendue et l'entreprise terminée. Le pays répondait à l'appel du roi et s'aidait lui-même. Villeroy, témoin de ce grand mouvement national, l'a décrit en ces termes : « Les efforts » que la France fit en ce péril, que courut Sa Majesté au » sujet de la ville d'Amiens, ont été tels que chacun » sçait [2]. » Les divers corps qu'on vient d'énumérer formaient le fond de l'armée : l'accessoire était le contingent anglais et le contingent hollandais, formant ensemble de 6 à 7,000 hommes. Les troupes françaises et étrangères réunies devaient avant la fin du siége présenter un effectif de 30,000 hommes.

[1] Lettres du Roy sur la convocation du ban et de l'arrière-ban, adressantes aux baillifs et séneschaux de ce royaume, 4 juin 1597. — Lettre de convocation du même jour du prévôt de Paris. — Arrêt de la Cour du Parlement au même sujet et à la même date. Ces trois pièces se trouvent imprimées dans le tome II, p. 171-183, des Mélanges hist. et critiques, par Damiens de Gomicourt, Amsterdam et Paris, Dehansy, 2 vol. in-12.

[2] Mémoire manusc. de Villeroy, fol. 8 recto.

Le roi sentit que vainement il aurait assuré l'accroissement continu et progressif de la force militaire, s'il ne pourvoyait à sa subsistance et à sa durée, en introduisant un changement radical, en opérant une révolution dans la direction et le maniement de la fortune publique. Depuis la mort de François d'O, la surintendance avait été supprimée. Sancy n'avait pas été investi de cette charge, comme le disent quelques historiens contemporains, mais il avait exercé la principale autorité dans les finances[1]. Presque toutes les mesures financières avaient été décidées sur ses avis et sur ses propositions dans les deux Conseils où il siégeait, le Conseil privé ou étroit qui se tenait autour du roi, et le Conseil d'État[2]. Sancy

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 75, p. 250 A. — Thuanus, l. CXI, § 9, t. V, 433. De Thou dit : « Post mortem Doi, non unus sed plures ærario, » pari auctoritate præpositi, iisque omnibus præficitur Nivernius. » Ad annum duravit hæc in plureis didita ærarii administratio, *donec* » *uni rursus Nicolao Harleio Sancio attributa est.* » C'est une inexactitude; le témoignage formel et circonstancié de Sully, ch. 59, t. I, p. 189, établit que Sancy n'obtint jamais la charge précédemment exercée par François d'O, la surintendance.

[2] Au temps où Sancy exerça la principale autorité dans les finances, de 1595 à 1597, il y avait trois Conseils : 1° Le Conseil privé ou étroit qui se tenait autour du roi, et où siégeaient seulement les ministres et ses plus confidents serviteurs ; 2° Le Conseil d'État, infiniment plus nombreux, lequel se composait des membres du Conseil privé, des principaux seigneurs, des principaux magistrats des cours souveraines, des hauts fonctionnaires dans l'ordre administratif, des ambassadeurs et chargés d'affaires; 3° Le Conseil d'État et des finances, ou par abréviation le Conseil des finances, composé seulement de huit membres, et siégeant à Paris.

Le Conseil privé ou étroit et le Conseil d'État, sont clairement distingués dans ce passage du Brief discours de du Plessis-Mornay, Mém. et corresp., t. VII, p. 287, 288. « Le roy escrivit à M. du Plessis qu'il » estoit resoleu d'envoyer au premier jour quelques notables person- » nages *de son Conseil privé* pour adviser à leur contentement (des » Calvinistes)... Ces personnages furent MM. de Vic et Callignon, » *conseillers au Conseil d'Estat et de Sa Majesté*, qui arrivèrent le » 20 juin (1596) à Loudun. » Ces deux conseils sont fréquemment indiqués dans les Lettres Missiv. du roi et particulièrement dans celle

avait dévoué sa fortune, son intelligente et active intervention comme diplomate, à la défense de la cause royale et de la cause de la France : sous le règne précédent, et sous ce règne, il leur avait rendu les plus grands services, dans les circonstances les plus difficiles. Rien ne prouve qu'il ait voulu s'en payer par ses mains; qu'il ait eu à se reprocher des détournements coupables, des concussions [1]. Mais soit défaut d'expérience dans les finances et de travail, soit mollesse et complaisance pour des hommes qui avaient été ses collègues ou ses amis du temps de Henri III, il n'avait rien changé, rien réformé, rien diminué aux dilapidations. Les lettres du roi, précédemment citées, montrent dans quel misérable état il avait laissé l'armée et les garnisons de 1595 à 1597. Son manque d'activité, d'initiative de surveillance, fut mis dans tout son jour par la visite de Rosny dans les quatre généralités ; par les sommes que ce dernier sut en rapporter; par l'aigre explication qui eut lieu peu de temps après entre eux. Sancy laissa l'un de ses subordonnés qui l'avait sans doute trompé, s'autoriser de son nom et le

adressée à du Plessis le 12 février 1595, t. IV, p. 303. « A Monsieur » du Plessis, *conseiller en mon Conseil d'Estat et privé.* »

Le Conseil d'État et des finances, ou le Conseil des finances tout court, est mentionné par Sully, Œcon. roy., ch. 59, 60, 67, t. I, p. 189 B, 192 B, 225 A, et par la Lettre Miss. du 27 juillet 1597, t. IV, p. 812.

Sancy fut membre du Conseil privé et du Conseil d'État; il ne fit jamais partie du Conseil des finances, comme on le voit par les deux listes des membres de ce Conseil que donne Sully aux chapitres ci-dessus cités.

Le Conseil des finances fut maintenu, non-seulement jusqu'à l'année 1599, époque du rétablissement de la surintendance en faveur de Rosny, mais même jusqu'à la mort du roi, comme le prouvent la lettre de ce prince du 28 avril 1607, et l'arrêt du 16 août 1608, insérés dans les Œcon. roy., chap. 158 et 187, t. II, p. 185 B, 268 A. Le Conseil privé et le Conseil d'État subsistèrent pendant toute la durée du règne.

[1] Dans son *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, publié au commencement du règne de Louis XIII, écrit où il fait un appel à l'opinion publique et provoque la contradiction, Sancy semble établir victorieusement qu'il est resté pur de concussions et de vols.

compromettre, en réclamant 30,000 écus pour la solde des Suisses, auxquels il n'en était dû que 10,000 : Rosny refusa de livrer au delà de ce qui était dû, et sur ce seul article, dans cette seule circonstance, sauva au roi et à l'État une perte de 20,000 écus[1]. Le roi présent à cette scène, le roi qui se plaignait d'être plus dérobé et plus mal servi que du temps de d'O lui-même, apprit alors à qui il devait retirer, à qui il devait donner sa confiance, s'il voulait à la fois terminer avec succès la lutte contre l'Espagne, et régénérer la France. Le 1er juin, trois jours avant son départ de Paris, il opéra dans la direction de la fortune publique le changement commandé par la gravité des circonstances. Il assembla son Conseil : là il déclara qu'ayant résolu de ne s'occuper au siége d'Amiens que des opérations militaires, il entendait être pourvu d'argent et des autres choses nécessaires. Qu'ayant souvent expérimenté que ce dont plusieurs avaient également la charge, était toujours négligé, il avait résolu de choisir dans son Conseil un particulier qui eût à lui répondre de tout, auquel il s'adresserait pour en obtenir ce dont il avait besoin, et sur lequel il ferait peser toute la responsabilité de ce service ; que Rosny était celui sur lequel son choix s'était arrêté ; que pour le mettre en état d'accomplir sa tâche, il lui donnait pouvoir de proposer et de poursuivre sans relâche auprès du Conseil les mesures auxquelles il fallait recourir pour atteindre le but désiré. Rosny se trouvait dès lors chargé de la paye et de l'approvisionnement de l'armée, et par une extension nécessaire, de la rentrée et de l'emploi des revenus, de la mise en valeur des ressources du royaume en général, du parti à tirer en particulier des derniers édits bursaux. Aussi comme consécration de l'autorité qu'il attribuait à Rosny, le roi ordonna-t-il de lui expédier les brevets nécessaires

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 68, t. I, p. 230-232.

pour le recouvrement des deniers publics [1]. Rosny dès-lors n'était plus seulement, comme durant le siége de La Fère, l'agent principal et continu du roi auprès du Conseil d'État et du Conseil des finances; il devenait son représentant, son lieutenant. La charge de surintendant, avec les pouvoirs qui s'y rattachaient, n'était pas encore rétablie pour lui : Henri se réservait, pour quelque temps encore, le dernier mot, la décision dans toutes les questions importantes, comme le montrent ses lettres. Mais il donnait à Rosny la principale autorité dans le département des finances : les membres du Conseil d'État, les membres du Conseil des finances qui dura deux ans encore, se trouvaient subordonnés à l'homme du choix du roi. Non-seulement la haute direction, mais la gestion même dépendaient désormais de lui, car les justes sévérités qu'il avait exercées dans les quatre généralités naguère visitées par lui, apprenaient à tous les officiers de finances, grands et petits, à quelles conditions de probité, de régularité, de zèle pour la chose publique, ils pouvaient espérer de conserver leurs fonctions. Sancy jugea très-bien la portée de la mesure que Henri venait de prendre : la confiance du roi se retirait de lui, passait à un autre, « commençoit en sa personne un establissement absolu aux » finances. » Les pouvoirs nouveaux dont Rosny était investi décidèrent Sancy à la retraite un mois plus tard. Il se rendit au camp d'Amiens, pour y commander les Suisses, dont il était colonel-général, et par son départ, il laissa le champ libre aux réformes et au crédit chaque jour croissant de Rosny. Ce dernier trouva bien encore

[1] Cette particularité très remarquable et très significative pour les pouvoirs financiers et politiques conférés à Rosny, est rapportée en ces termes dans les Œcon. roy., ch. 75, p. 250, à la fin : « Le roy » donna ordre aux expéditions nécessaires *pour le recouvrement des* » *deniers*; puis vous ayant recommandé la vigilance et la diligence » il partit de Paris, et s'en alla rassembler ses troupes. »

quelques contradicteurs dans le Conseil d'État et dans le Conseil des finances, mais leur opposition ne dura pas au-delà d'une prochaine affaire, dont tout l'honneur resta à leur jeune, intègre et habile collègue [1]. On verra au quatrième et au cinquième mois du siége d'Amiens, son intervention agir souverainement sur la paye, les subsistances, et par conséquent la durée de l'armée; et l'événement de l'entreprise dépendre de la réforme dans les finances et dans l'administration militaire que le roi venait d'accomplir.

Henri partit de Paris le 4 juin, et arriva le 7 au camp devant Amiens. Il était accompagné de quelques-uns des princes du sang, du duc de Mayenne et de son fils le prince de Joinville: le connétable ne tarda pas à le rejoindre. Il trouva les travaux de l'investissement déjà fort avancés par l'activité de Biron, et par l'habileté d'Errard. Ces travaux nous reportent au 5 avril, et demandent à être exposés dans leur succession. On commença par jeter un pont sur la Somme, au-dessous du village de Longpré, et on le fortifia de deux bastions, un de chaque côté de la rivière, tant pour passer librement au-dessus et au-dessous de la place, que pour empêcher

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 75, t. I, p. 250 : « Plusieurs jugèrent bien » par là que c'estoit commencer en vostre personne un establissement » absolu aux finances, duquel ils s'estoient tousjours doutez; de sorte » que messieurs de Sancy et Schomberg, qui s'estoient le plus arrogé » d'authorité, se résolurent de suivre le Roy, et quitter le Conseil » sédentaire de Paris, auquel ils ressentoient bien que leur grande » puissance alloit chaque jour diminuant. » Les contradictions que Rosny trouve dans le Conseil après le départ de Sancy, ne durent pas au delà du 28 juillet et de sa contestation avec quelques membres de ce Conseil, au sujet de la vente d'une partie des offices de triennaux, comme on le voit dans le chap. 75 de Sully, p. 251, et dans la Lettre Missiv. du 28 juillet, t. IV, p. 816. — Dans ce même chapitre, le roi dit de Rosny : « Qu'il le choisissoit comme celuy de son Conseil qu'il » cognoissoit de plus longue main, *le plus jeune et vigoureux pour* » *aller et venir.* » Il n'avait alors que trente-six ans : l'opinion populaire en fait dès ce temps un homme très-mûr, ou même un vieillard.

les ennemis de traverser la Somme en cet endroit où elle se partage, et de secourir la ville du côté où elle n'était pas assiégée. On travailla ensuite à la contrevallation. On tira un retranchement qui enveloppait la plaine en forme de demi-lune : il partait près des bords de la rivière du château de Rivery, situé à un quart de lieue environ d'Amiens du côté de Corbie, remontait au-delà de la porte Montre-Écu jusqu'au chemin d'Arras, se terminait, aussi au bord de la rivière, à un quart de lieue au-dessous de la ville, du côté de Pecquigny. Il se composait d'un fossé, d'un parapet, de sept forts royaux, la plupart pentagones, qui battaient et flanquaient le retranchement. Un autre retranchement, d'une aussi vaste enceinte, garni d'autant de forts, forma la circonvallation. Il se développait à gauche de la contrevallation, partait au nord du chemin d'Arras, et s'arrêtait à cinq cents pas du village de Longpré, à quelque distance de la rive droite de la Somme et du pont de bateaux fortifié. De ce côté, le nombre des forts était le même, le fossé plus profond, le parapet plus élevé, pour repousser, à couvert de ces fortifications, l'attaque de l'armée espagnole. On employa à ce travail toute l'armée, et un très grand nombre de pionniers, qui rassemblés de tout le pays d'alentour par les ordres sévères de Biron, travaillaient nuit et jour presque sans aucun salaire. Hernantello traversa et ralentit les ouvrages, mais sans réussir à les interrompre, par de fréquentes escarmouches, dont la plus vive fut celle du 24 mai. La contrevallation et la circonvallation présentaient, dans leur développement, une étendue de 40,000 toises. Elles interdisaient à Amiens les communications avec la moitié de la campagne environnante : elles fermaient en outre tous les chemins qui conduisaient à Dourlens, dans le Cambresis, dans la Flandre. Ainsi vivres, fourrages, munitions, renforts d'hommes, tout ce

que la garnison pouvait ou se procurer d'elle-même, ou recevoir du dehors, du côté du nord, lui était désormais enlevé ; aucun secours ne pouvait, sur ce point, entrer dans la place, si les Espagnols ne parvenaient au préalable à forcer les lignes royales [1]. L'arrivée du roi ne fut pas vue sans regret par le maréchal de Biron, qui voulait achever les retranchements avant que ce prince vînt au siége, et ne lui laisser guère, après son arrivée, qu'une autorité de nom et de représentation. Le roi s'efforça de calmer son dépit en louant extrêmement son ouvrage et son activité, et en réglant qu'il commanderait l'armée, qu'il dirigerait tous les travaux du siége, comme il avait fait jusqu'alors. Mais nous verrons bientôt qu'il ne parvint à fléchir ni ce ressentiment ni cet orgueil. Henri prit son poste, avec les princes, dans l'église de la Madeleine, où il restait encore quelques voûtes entières, et il ne voulut point l'abandonner, malgré les volées de canon qui portaient jusqu'à cet endroit : longtemps après le siége d'Amiens, on montrait la trace d'un boulet qui avait menacé sa vie, tandis qu'il donnait à tous l'exemple de braver les dangers. Le connétable, les ducs de Mayenne et d'Epernon, le prince de Joinville établirent leurs quartiers dans les forts, et le maréchal de Biron prit le sien

[1] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 101, 102. Circulaire du roi du 16 septembre, t. IV, p. 844 : « Nous feismes advancer une partie de » nostre cavalerie et de nos gens de pieds jusques au *village de Long-* » *pré, éloigné de notre camp de cinq cents pas.* » — Le plan du siége d'Amiens, dressé en 1598, par Claude Chastillon, topographe du roi. Ce plan précieux, portant pour titre : « Portrait de la ville d'Amiens, » assiégée par le roi Henri IIII, » se trouve à la Bibliothèque impériale, département des estampes, dans le volume intitulé : Topographie de la France, Somme, IVe arrondissement, Amiens. De Thou, dans son livre CXVIII, § 9, ne donne une courte indication que sur la contrevallation : il ne parle pas de la circonvallation. Il indique le 29 mai pour la sortie des Espagnols : Davila, présent au siége, donne la date du 24. — Mezeray, t. III, p. 1093, indique la mesure des travaux d'investissement.

dans l'Hermitage ou chapelle de Saint-Montan, à une portée de mousquet de la contrescarpe, dans le dessein de commencer l'attaque de la place du côté de la porte Montre-Écu, dès que les lignes du camp seraient achevées [1].

En l'absence du roi, le nombre des troupes n'avait pas varié : à son arrivée au camp, l'armée ne se composait encore que de six mille hommes de pied, bien disciplinés, et d'un corps peu nombreux de cavalerie. Mais les renforts survenus la portèrent en peu de temps à douze mille fantassins et à trois mille chevaux [2]. Un ordre admirable y fut établi. La paye fut fournie aux soldats régulièrement tous les mois pour empêcher la désertion : c'était Villeroy, appelé au camp, qui distribuait l'argent à chaque revue, de peur qu'il n'y eût de la fraude et des détournements. Un marché perpétuel fut établi dans le camp, de manière que les vivres fussent aussi abondants et ne fussent pas plus chers qu'à Paris ; tout prétexte dès lors fut ôté aux soldats de quitter les quartiers, en les exposant aux soudaines attaques de l'ennemi, et de se répandre dans les campagnes pour les piller et les dévaster. Ce fut la seule armée depuis trente ans qui fût pourvue du nécessaire ; la première qui eût un hopital réglé dans

[1] Davila, l. XV, p. 103. — Thuanus, l. CXVIII, § 9, t. V, p. 679. — Lettre Miss. du 9 juin, t. IV, p. 778 : « Arrivant *hier* en mon armée, » je l'ai trouvée en bataille près des forts et retranchemens que mon » cousin le mareschal de Biron a faict faire.... L'ouvrage des forts et » retranchemens est tellement advancé, que je puis dès demain loger » à la Magdeleine, qui est le lieu le plus proche de la ville. »

[2] Dans sa Lettre Miss. du 9 juin, t. IV, p. 778, le roi dit : « Le nom- » bre de l'infanterie est de plus de six mil hommes. J'ay trouvé peu » de cavalerie en mon armée. J'ay receu beaucoup de contentement » pour le bon ordre et discipline qui est entre eux. » — Thuanus, l. CXVIII, § 9, t. V, p. 679. Voici la traduction de ce passage : « Le » roi se logea près de l'église de la Magdeleine.... l'armée du roi étoit » composée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux.»

lequel les blessés et les malades reçussent les secours qu'on leur donnait alors pour la première fois : chaque troupe auparavant avait soin de ses blessés comme elle pouvait, et le manque de soins avait fait périr autant de monde que les armes. L'hôpital fut pourvu de toutes les choses nécessaires et même délicates; « jusque-là que » plusieurs personnes de qualité et de moyens, étant ma- » lades, s'y faisoient porter pour y être mieux accomo- » dées et traitées que dans Paris. » On recueillit les fruits de ces soins infinis : grâce aux commodités qui régnaient dans le camp, au bien-être des soldats, il y eut très peu de maladies, et personne n'en mourut. L'ordre nouveau et excellent établi par le roi et par Rosny à l'armée d'Amiens assura en grande partie le succès du siége ; mais il avait une bien autre portée : il dura en France, il s'étendit peu à peu aux autres armées de l'Europe, et devint un bienfait pour l'humanité [1].

Le roi, après avoir visité la tranchée et les lignes, donna les ordres nécessaires pour l'achèvement des travaux exécutés en son absence, et pour l'entier et strict blocus d'Amiens au nord. Il s'occupa ensuite activement d'étendre l'investissement au midi de la place. Depuis que les assiégés s'étaient vus resserrés du côté de la Flandre, ils avaient été chercher des blés et des fourrages du côté de la France et du Midi, dans les campagnes situées sur la rive gauche de la Somme [2]. Henri travailla à les priver de cette ressource. En même temps, il pourvut à

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 75, t. I, p. 250 B. — Thuanus, l. CXVIII, § 9, t. V, p. 679. — Davila, l. XV, 2e partie, p. 105. — Le Grain, Décade, l. VI, p. 336. — D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 16, p. 388 : « Si » bien que le Roi mena, comme on disait, un Paris devant Amiens. »

[2] D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 16, p. 389. « Les trenchées du costé » d'Artois estans diligemment commencées et avancées par l'ingénieur » Herard, les Espagnols *qui n'estoient assiegez que de loin de deça la* » *Somme*, venoient recueillir les bleds et fourrages. »

ce que les armées espagnoles partant des Pays-Bas, et s'efforçant soit de jeter du secours dans Amiens, soit de faire lever le siége, en se portant vers le sud, et en essayant de traverser la Somme, ne trouvassent plus un seul point du parcours de la rivière qui ne fût garni de troupes. A cet effet, il distribua plusieurs régiments, et des corps nombreux de chevau-légers, depuis le village de Pont-de-Mez à gauche où de Vic avait son quartier, jusqu'à Saint-Acheul à droite où campaient deux régiments, dont l'un appelé le régiment de Regnacq. Dès lors les assiégés ne purent plus sortir pour aller chercher des subsistances, sans avoir un combat à livrer ; et dans l'une de ces rencontres, tous leurs soldats ayant été tués ou faits prisonniers, ils renoncèrent à ces excursions, et vécurent forcément sur des provisions qui diminuèrent chaque jour. Biron avait construit au-dessous de Longpré un pont de bateaux fortifié : le roi en établit deux autres, l'un au-dessous du fort du Précipice à l'extrémité occidentale de la contrevallation ; l'autre au-dessous du village de Camons à l'extrémité orientale. Il ôta ainsi aux armées espagnoles tout moyen, sinon de traverser la Somme, au moins de la traverser aux abords d'Amiens ; il établit en outre une facile communication entre les deux parties de son armée, et leur donna moyen de se secourir mutuellement[1].

Cette distribution de divers corps de troupes, ces travaux de génie militaire établirent le blocus au midi comme au nord de la ville, et le rendirent complet vers le milieu du mois de juin. L'armée du roi avait reçu des

[1] D'Aubigné, même chapitre : « Pour ce que quelques compagnies de » chevau-legers royaux defendoient les bleds et les fourrages, il s'y fit » plusieurs charges. » Voyez en outre la légende du plan du siége par le topographe Chastillon. D'Aubigné et Chastillon sont les seuls des contemporains qui fassent connaître les dispositions militaires du roi sur la rive gauche de la Somme, et cette partie des opérations du siége d'Amiens.

renforts, et comptait alors dix-huit mille hommes. On résolut de commencer sans retard les approches de la place. Elles présentaient les plus grandes difficultés : le nombre des assiégés leur permettait les sorties fréquentes : les murailles étaient garnies de soixante canons, trente de batterie basse, et trente pour les défenses : cette formidable artillerie était dirigée par d'habiles officiers italiens [1]. Le roi agita avec son conseil de guerre le mode d'attaque. On fut frappé de l'effet inévitable et meurtrier du feu des batteries ennemies : on considéra qu'à la suite des guerres continuées depuis tant d'années, le royaume était extrêmement épuisé d'hommes, et la noblesse diminuée de plus de moitié ; que la saine politique, autant que l'humanité, prescrivait de ménager la vie du soldat. En conséquence le roi décida qu'on ferait les approches à la faveur des tranchées, quoique ce travail dût être plus difficile et plus long. Biron, après avoir fortifié de redoutes la Madeleine et l'Hermitage ou chapelle de Saint-Montan, commença à ouvrir trois tranchées, la tranchée des Anglais, la tranchée Royale, la tranchée de Nonestan, toutes dirigées vers la partie de la contrescarpe qui avoisinait la porte Montre-Écu. Les soldats construisirent des barraques en bois pour se garantir de l'intempérie des saisons, et le roi leur ayant accordé trente sous par toise d'ouvrage, ils se portèrent avec ardeur aux travaux : les Suisses et les Anglais, les vieux régiments français de Navarre et de Picardie donnaient l'exemple aux recrues [2]. Hernantello et sa garnison proportionnèrent la défense

[1] Davila, l. XV, p. 105. — D'Aubigné, l. IV, ch. 16, p. 389. « En juin » commencèrent les approches qui furent de dure digestion. »

[2] Lettre Miss. du 13 juillet, t. IV, p. 810. « *Si nous n'eussions faict » besogner nos soldats à trente sous la toise,* nous ne serions pas si » près des fossez d'Amiens. » Cette lettre énonce les travaux d'approches de la place exécutés depuis un mois. — Davila, l. XV, p. 104 à a fin.

à l'attaque, combattirent à outrance pour troubler et retarder les travaux, pour tenir les assiégeants éloignés de leurs murs, pour donner le temps à l'archiduc et à l'armée espagnole de venir à leur secours. Du 29 juin au 5 juillet, ils firent une sortie et livrèrent un combat chaque jour. Les pertes qu'ils avaient essuyées dans deux de ces actions, ayant un peu ralenti leur ardeur, Biron eut le temps d'établir dans l'Hermitage onze grosses pièces d'artillerie qui, foudroyant toute la plaine, empêchaient les Espagnols de sortir de la contrescarpe, et protégeaient les travailleurs. Pendant la relâche que les ennemis donnaient à leurs attaques, une difficulté étrangère à la guerre surgit tout-à-coup, et menaça le succès de l'entreprise : le roi eut à craindre une première fois que les opérations militaires ne fussent arrêtées par le manque d'argent. A peine investi de la principale autorité dans les finances, Rosny avait conduit au camp, le 20 juin, une première voiture chargée de 150,000 écus, et destinée à la montre des troupes pendant le mois de mai [1]. Cette solde reçue, plusieurs corps de l'armée réclamèrent avec une inqualifiable impatience celle du mois de juin, et au commencement de juillet en hâtèrent le payement par des actes d'indiscipline : le 8 juillet, le roi voyait, avec un juste effroi, les désertions se produire dans le corps des canonniers, et les officiers refuser un plus long service s'ils ne recevaient de l'argent. En quelques jours, Rosny écarta cette difficulté, fournit les fonds nécessaires pour satisfaire à cette exigence, tira le roi de cet embarras et de ce danger [2].

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 75, p. 250 B, mentionne les voitures d'argent qu'il amena chaque mois au camp pour la solde de l'armée. La première qu'il y conduisit arriva le 20 juin, comme on le voit par cette lettre postérieure du roi. Lettre Missive du 27 juillet, t. IV, p. 813 : « La monstre dernière fut faicte le vingtiesme du mois passé » (20 juin).

[2] D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 16, p. 389.—Bentivoglio, l. XX, t. IV,

Les travaux exécutés en commun par les soldats et par les pionniers encore accrus de nombre, avaient été poussés avec une extrême vigueur, et au milieu du mois de juillet, les tranchées n'étaient plus séparées du fossé que par un faible espace. Hernantello résolut alors de faire un suprême effort, une dernière tentative pour ruiner les tranchées, enclouer les canons de Biron, détruire d'un coup tout ce que les assiégeants avaient fait jusqu'alors pour les approches de la place. Le 17 juillet, il fit une grande sortie, une sortie dans laquelle il engagea les corps les plus braves de sa garnison, infanterie et cavalerie. Les Espagnols attaquèrent les Français à midi, à l'improviste et par deux endroits à la fois ; pénétrèrent à plus de deux mille pas en avant dans les tranchées, tuant à chaque redoute tout ce qu'ils rencontraient ; mirent en fuite le régiment de Navarre ou celui de Champagne d'après les témoignages divers des contemporains ; taillèrent en pièces une partie du régiment de Picardie avec perte de cinq cents soldats et des trois mestres-de-camp, l'un des frères Montigny, Flessan, Foucquerolles. Poussant ensuite leur avantage, ils arrivèrent en vue de l'Hermitage, et se disposèrent à emporter les redoutes et à enclouer les canons qui les garnissaient. L'entrée des redoutes était fort étroite. Biron, avec quatre gentilshommes de sa suite et une poignée de soldats, la défendit la pique à la main contre deux attaques furieuses. Mais le nombre des ennemis augmentant sans cesse, il courut risque bientôt de succomber, et sa batterie de onze canons d'être enlevée. Couvert de sang et de sueur, les cheveux

p. 95. — Davila, l. XV, p. 103, 104, 107, 108. — Lettre du roi à Rosny du 8 juillet, t. IV, p. 804. Le roi presse Rosny de lui envoyer de nouveaux fonds et ajoute : « A faulte de cela, je prevois beaucoup de mal, » *s'en estans allez d'aujourd'huy desjà cinq canoniers, et les autres* » *officiers ne voulans servir sans argent.* » — Sully, Œcon. roy., ch. 75, t. I, p. 250 B, 251 B.

brûlés du côté droit, il faisait des signaux pour annoncer l'extrême danger qu'il courait. Henri les aperçut, et prit sur-le-champ son parti : il mit pied à terre, et s'armant d'une pique, suivi des gentilshommes qui se trouvaient autour de sa personne, il vola au secours de ses serviteurs en péril, sauva la vie au maréchal comme il l'avait déjà fait à Fontaine-Française, et préserva d'un coup de main la batterie attaquée. Après lui arrivèrent de proche en proche les comtes d'Auvergne et de Saint-Paul, et un grand nombre de nobles qui sortirent du poste de la Madeleine. Un combat qui ressemblait fort à une bataille rangée, s'engagea alors pendant deux heures entre les Français et les Espagnols. L'aide intrépide que nous prêtèrent les Anglais, les charges exécutées à la tête de son escadron par le prince de Joinville, qui ce jour-là fit des prodiges de valeur, la survenue de Mayenne avec six cents chevaux décidèrent enfin l'avantage en notre faveur. Les Espagnols furent contraints de battre en retraite vers le fossé, et furent poursuivis jusqu'à la contrescarpe, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille[1].

Depuis ce jour, les assiégés ne firent plus de sorties. Ils étaient hors d'état de les renouveler et d'arrêter désormais les progrès du siége. Les combats et en dernier lieu celui du 17, leur avaient enlevé beaucoup de monde, les maladies davantage. Les maladies, qui de bonne heure

[1] Davila, l. XV, p. 108-111. — Thuanus, l. CXVIII, § 9, t. V, p. 679. — P. Cayet, l. IX, p. 765 B. P. Matthieu, hist. des derniers troubles, fol. 116, verso. — Davila, témoin et acteur dans cette journée où il fut blessé, en donne l'exposé le plus circonstancié, et dans l'ensemble le meilleur. On peut y relever cependant quelques inexactitudes. Il assigne à la grande sortie le 16 au lieu du 17 juillet, date donnée par tous les autres contemporains. Le nombre des morts du côté des Français, qu'il porte à neuf cents, est exagéré de moitié. Villeroy qui payait l'armée, et qui avait une liste exacte des morts, dit que, dans tout le siége, l'armée royale ne perdit guère au delà de six cents hommes. De Thou tenait ce renseignement de Villeroy.

avaient attaqué leurs soldats, prirent, au milieu de juillet, un développement et un caractère de gravité également désastreux : les fièvres malignes dégénérèrent en contagion, et les moindres blessures devinrent mortelles : la garnison, portée au-delà de cinq mille hommes par les secours au commencement d'avril, fut réduite à deux mille hommes au temps qui nous occupe. Bien d'autres circonstances ajoutaient à la rigueur de sa situation, à ses dangers, et toutes avaient été préparées par la promptitude avec laquelle le roi, dans sa prévoyance, avait fait cerner d'abord, bloquer ensuite la place. Dès le 21 juin, les assiégés n'avaient plus qu'une médiocre quantité de provisions. Au commencement du mois d'août, les vivres leur firent faute et la disette les pressa : dans la ville, le septier de blé se vendait 6 livres, la livre de mouton 3 livres, la livre de lard 30 sous, un poulet 100 sous, une livre de beurre 40 sous ; prix qu'il faut augmenter de quatre à peu près, quand on veut avoir la valeur de l'argent d'aujourd'hui. En même temps, Hernantello et ses soldats avaient à lutter contre la haine et les incessantes entreprises des habitants, dont la surveillance les épuisait. La destruction de leurs faubourgs, après le pillage impitoyable de leurs maisons, la dureté et l'insolence de la domination espagnole avaient porté au comble l'exaspération des bourgeois, et dès le commencement du siége ils avaient dit : « Qu'ils aimeroient mieux être pillés une autre fois » par l'armée du roi, que de vivre sous l'orgueil de cette » nouvelle domination. » Le capitaine Sireuil, introduit dans les murs sous un déguisement, le conseiller au bailliage Adrien de Mareuil ourdirent une première conspiration, dans laquelle entrèrent les religieux Augustins, bon nombre d'habitants, quelques soldats wallons achetés, qui convinrent ensemble de livrer au roi l'une des portes de la ville. Le complot fut découvert le 10 juin :

un Augustin et sept bourgeois le payèrent de leur tête. Leur supplice n'arrêta rien : les complots se succédèrent sans interruption. Pour empêcher les bourgeois de se soulever, les Espagnols furent obligés, à chaque sortie, de faire la ronde en même temps dans toutes les rues avec de fortes patrouilles : plus tard, quand les sorties cessèrent, quand l'armée royale attaqua les fortifications, les assiégés furent contraints, dès qu'on donnait l'alarme, de tenir à la fois des troupes sur les places publiques et sur les remparts [1].

Tandis que l'ennemi allait ainsi s'usant et s'affaiblissant, le roi se fortifiait chaque jour, ajoutait à ses moyens d'attaque contre Amiens, à ses chances de conquête. Du milieu du mois de juillet au commencement d'août, il recevait incessamment de nouveaux corps de troupes que lui envoyaient les provinces. L'artillerie était commandée par Saint-Luc, qui après avoir pourvu aux besoins de la Bretagne, était venu au camp exercer les fonctions de grand-maître. Excité par son propre génie, et par l'émulation de surpasser La Guiche son prédécesseur, il s'employait avec une extrême habileté à tous les travaux, et donnait à ses soldats une précision de tir inconnue jusqu'alors. Quarante-cinq canons, dont une partie avait été fondue au camp, étaient dressés en batterie contre la place, et l'adresse des canonniers démontait la plupart des pièces ennemies, éteignait presque partout le feu des assiégés [2]. Tout présageait à l'armée française un pro-

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, p. 230. — Davila, l. XV, p. 106, 108, 111. — Le P. Daire, Hist. de la ville d'Amiens, t. I, p. 376. — Lettre de Biron au roi dans Matthieu. — Lettres Miss. des 15 et 21 juin, t. IV, p. 784, 788. — Les deux lettres d'Hernantello sur sa situation à l'archiduc Albert, dans P. Cayet, l. IX, p. 766, 767.

[2] Bentivoglio, l. XX, p. 105, 106. — Davila, l. XV, p. 104, 117; à cette dernière page, il dit, qu'après l'arrivée des ducs de Montpensier et de Nevers, l'armée du roi monta à vingt mille fantassins et à plus

chain succès, lorsqu'un nouveau manque de ressources financières vint se jeter à la traverse, et un moment tout compromettre. Les membres du Conseil d'État et des finances, soit improbité, soit inhabileté, avaient conclu, pour la vente des offices de triennaux, des marchés qui devaient frustrer l'Épargne d'une partie considérable de ses ressources. En outre, ils s'étaient mal rendu compte des rentrées d'impôts qu'on pouvait faire, en usant des diligences et de la pression nécessaires. Dans la prévision d'un prochain épuisement de fonds, et pendant une courte absence que Rosny avait faite de Paris, ils écrivaient, le 27 juillet, au roi, qu'ils ne pouvaient plus fournir à la paye de son armée que pour un mois. S'ils eussent administré seuls, s'ils eussent conservé seulement l'autorité dont ils jouissaient avant le 1er juin, le siége d'Amiens aurait fini comme ceux de Paris et de Rouen ; les soldats auraient déserté ou se seraient mutinés, comme les Suisses en 1590 et 1592, et tout aurait été perdu. C'est ainsi qu'en jugeait le roi, comme on peut le voir par la lettre qu'il écrivait le 28 juillet à Rosny. Mais Rosny avait passé pour la vente des offices de triennaux des marchés qui donnaient à l'Epargne près du double de ce qu'avaient trouvé les membres du Conseil d'État et des finances : en outre, il avait opéré la rentrée des impôts exigibles, et s'était assuré de leur

de huit mille chevaux. — P. Cayet, l. IX, p. 766, 767. « Le roy recevoit tous les jours de nouvelles troupes des diverses provinces.... » Le roy ayant fait mener quarante-cinq pièces de canon devant Amiens, » estonna tellement les assiegez qu'Hernantello fut contrainct d'escrire » de nouveau au cardinal Albert. » — Lettre d'Hernantello à l'archiduc Albert. « Nos deffenses sont bien visitées par l'artillerie de l'ennemy; la nostre ne peut jouer qu'avec grande difficulté; elle est » offensée de la leur. » On fond simultanément des canons à Paris et au camp du roi. Matthieu dit, liv. II, p. 231, § 2. « Parce que le » Roy avoit perdu son canon, en perdant ceste ville d'Amiens, *il en » fist fondre et monter dans le camp*, mesmes des pièces de batterie.»

exact payement pour les prochaines échéances. Il put donc répondre à la lettre désespérée du roi, qu'il lui garantissait encore quatre montres pour son armée, et qu'il ne manquerait pas d'argent jusqu'à la fin du siége. En effet les voitures d'argent se succédèrent, et à la fin de chaque mois apportèrent, avec une ponctuelle exactitude, la solde des troupes et les sommes nécessaires aux travaux [1].

Les choses étant remises en état, chacune des opérations du siége devait être, et fut un progrès pour les Français. Le 1er août ayant poussé leurs tranchées jusqu'au fossé, ils les débouchèrent, plantèrent leurs étendards sur la contrescarpe et s'y établirent. Toutes leurs attaques se dirigèrent vers la porte Montre-Écu, vers les ouvrages qui la protégeaient, vers la partie des fortifications qui l'avoisinait. On peut voir l'exposé détaillé de ces opérations fait par un homme du métier, par Davila présent au siége. Nous n'en présenterons que le résumé; mais au point de vue des progrès de l'art militaire, nous ferons remarquer que les ouvrages furent attaqués à la fois par l'artillerie, par la sape et par la mine, dont on fit alors un plus fréquent usage qu'à aucun des siéges entre-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 75. Aux pages 250, 251, il donne l'exposé de son altercation avec les membres du Conseil d'État et des finances, et des marchés passés par lui, à près de moitié de bénéfice, pour la vente des offices de triennaux. De la page 251 B à la page 255, il relate 1° la lettre pleine d'émotion et d'inquiétude du roi du 28 juillet, commençant par ces mots : « Mon amy, un homme de bien comme » vous n'a que sa parole; c'est pourquoy m'estant fié sur celle que » vous m'avez donnée de faire encor fournir près de quatre monstres » à mon armée, je vous envoye la lettre que m'escrivent ceux de » mon Conseil, par laquelle ils me désespèrent d'en pouvoir fournir » plus d'une, afin que vous vous acquittiez de ce que vous m'avez » promis, et que vous fassiez voir que vous en sçavez plus qu'eux. » 2° La réponse rassurante qu'il fit courrier par courrier au roi. 3° «Son » accoustumé recouvrement des deniers provenant des imposts. » 4° Les envois successifs de voitures d'argent au camp d'Amiens à la fin de chaque mois.

pris jusqu'alors en France [1]. Les Français, après avoir fortifié les débouchés des tranchées, commencèrent à élever un grand cavalier, pour battre les défenses et les flancs des bastions. Les jours suivants, ils descendirent dans le fossé avec beaucoup de peine ; ruinèrent les casemates et les canonnières qui s'y trouvaient, suivant l'ancienne manière de fortifier les places ; puis poussèrent leurs galeries jusque sous la muraille. Saint-Luc établit une batterie de huit canons contre le ravelin qui couvrait le pont et la porte Montre-Écu ; l'artillerie tira jusqu'au 24 : alors les Français et les Anglais montèrent à l'assaut des deux côtés, et se rendirent maîtres du ravelin. En même temps, ils avaient attaqué le bastion de la porte, et ils s'en emparèrent, ainsi que de la muraille contigue, le 28. Le 29, sur la nouvelle que les premiers corps espagnols, réunis en Flandre pour la délivrance d'Amiens, paraissaient aux environs de Corbie, le roi partit du camp à la tête de deux cent cinquante chevaux, auxquels se joignirent bientôt le corps de Biron, et un corps de cavalerie légère commandé par le survivant des frères Montigny. Henri rencontra mille cavaliers ennemis, conduits par tous leurs vieux capitaines, allant reconnaître le prochain logis de leur armée et le moyen de secourir Amiens. Il leur tua trois cents hommes, leur prit deux cornettes, mit le reste en fuite, et les poursuivit jusqu'à une lieue de Bapaume. Après cette rencontre, certain que l'armée de l'archiduc Albert ne tarderait pas à s'approcher des murs, il forma le projet de s'emparer d'Amiens avant que cette armée n'arrivât, et fit, à son retour au camp, presser si vivement les travaux, que, le 3 septembre, ses troupes purent tenter d'emporter les demi-lunes. Elles n'y réussirent pas, mais dans l'attaque elles frappèrent l'ennemi

[1] D'Aubigné, l. IV, ch. 17, p. 390. « Le siége se poursuivit par *mines* » principalement, *plus pratiquées lors qu'elles n'avoient esté en France.* »

de l'une de ces pertes qui ne se réparent pas. En défendant les ouvrages attaqués, Hernantello reçut dans le côté gauche un coup d'arquebuse dont il mourut sur-le-champ. Les officiers espagnols déférèrent le commandement au marquis de Montenegro, qui lui succéda sans le remplacer; car dès ce moment, malgré la bravoure du nouveau gouverneur, la confiance et l'ardeur de la garnison déclinèrent d'une manière sensible. Deux jours après la mort d'Hernantello, les Français eurent à pleurer celle de Saint-Luc, Saint-Luc l'émule de Givry par les talents militaires, la douceur des mœurs, l'élégance des manières, la culture de l'esprit. Le deuil que répandit cette perte ne ralentit en rien l'ardeur des attaques : l'armée du roi venait de recevoir les derniers renforts amenés par le duc de Nevers du Nivernais, par le duc de Montpensier de la Normandie, et l'armée se trouvait portée à trente mille hommes. Le 12 septembre, les Français donnèrent l'assaut aux remparts construits en face des tranchées, et paraissaient devoir surmonter prochainement la résistance des assiégés, quand l'arrivée de l'armée espagnole détourna les esprits de ces attaques pour les occuper à en soutenir de plus dangereuses [1].

Le secours d'Amiens par les Espagnols, comme le siége d'Amiens par les Français, dépendait avant tout de l'argent qu'on pouvait y employer : dans les deux monarchies, la question militaire et la question politique se trouvaient subordonnées à la question financière. Au commencement du mois d'août, Philippe II avait terminé

[1] Discours véritable de la route et deffaicte des mareschaux de camp de l'armée du cardinal d'Autriche, advenue le 29 aoust mil cinq cens nonante sept, Paris, Jamet Mettayer, in-8° de 12 pages. — Lettre Miss. du roi à sa sœur Catherine du 30 août, t. IV, p. 830. — Davila, l. XV, t. III, p. 111-115. — P. Cayet, l. IX, p. 767, 768. — Thuanus, l. CXVIII, § 10, 12, t. V, p. 681-683. Plusieurs des dates assignées par Davila et par de Thou à ces divers événements diffèrent entre elles.

et payé l'armement naval destiné contre l'Angleterre et contre la Bretagne [1]. D'un autre côté, il était informé que la flotte des deux Indes venait d'entrer dans les mers d'Europe, et il s'était assuré que le prochain arrivage des tributs de l'Amérique et de l'Inde portugaise remplacerait dans son trésor les sommes dont il se dessaisirait. Il se décida à envoyer à l'archiduc Albert les subsides qu'il lui faisait attendre depuis si longtemps. Albert se trouva alors, mais seulement alors, en mesure de former une armée et de la conduire contre la France. Il hâta l'arrivée des levées qu'il avait ordonnées depuis plusieurs mois en Italie et en Allemagne, mais qu'il n'avait pu, faute d'argent, réunir autour de lui [2]. Au milieu du mois d'août, Alphonse d'Avalos lui amena du Milanez quatre mille hommes d'infanterie italienne, et peu après, il reçut sept mille Allemands levés dans les duchés de Saxe et de Saxe-Lawenbourg [3]. En joignant ces recrues aux vieilles bandes espagnoles et italiennes entretenues dans les Flandres, il se trouva à la tête de vingt-huit mille soldats. Après avoir distrait de ces forces les sept mille Allemands qu'il laissa, sous les ordres des comtes de Berg et de Bie, dans les Pays-Bas, pour s'opposer aux efforts du prince d'Orange et des Hollandais, il donna ordre à toutes les autres troupes de se rendre à Douai, où il fit la revue de son armée expéditionnaire. Elle montait à dix-huit mille hommes de pied et à trois mille

[1] Voir ci-dessus, la citation de Meteren, et la Lettre missive du 4 juin, t. IV, p. 776, où le roi parle du grand armement naval de Philippe contre l'Angleterre et de ses espérances de conquête.

[2] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 115 : « L'on n'avoit pu trouver à » temps l'argent nécessaire pour payer les troupes. Aussi celles qui » venoient d'Italie sous les ordres d'Alphonse d'Avalos, s'étoient mises » tard en marche, et celles qu'on levoit en Allemagne ne s'étoient » assemblées que lentement. »

[3] Thuanus, l. CXVIII, § 7 et 12, t. V, p. 678, 682.

chevaux [1]. Il partit de Douai au commencement de septembre, avec une artillerie de dix-huit canons, et un grand attirail de pontons, de chariots, de munitions. Il se rendit à Arras où les chefs du corps qu'il avait précédemment envoyé en France, lui rendirent compte de la reconnaissance qu'ils avaient faite, et où il agita avec son Conseil de guerre quel chemin il faudrait tenir, à quelles opérations il faudrait recourir, pour jeter du secours dans Amiens, et pour forcer l'armée française à décamper et à lever le siége [2].

On ne peut se faire une juste idée du plan qu'adoptèrent les chefs espagnols dans l'expédition ayant pour but soit de délivrer Amiens, soit d'y jeter du secours, qu'en se rendant compte d'abord des circonstances qui, depuis un mois, avaient dominé leurs idées, formé leurs convictions, et en présentant ensuite l'exposé de leurs délibérations, pendant leur séjour à Arras. On ne trouve de renseignements précis à cet égard que chez quatre des contemporains, Hernantello en l'une de ses lettres, les deux historiens étrangers Davila et Bentivoglio, enfin l'auteur de la narration française du temps intitulée *Discours véritable*. Dans la lettre qu'il adressait le 14 août, quelques jours avant sa mort, à l'archiduc Albert, Hernantello disait :

« Les discours humains sont faillis. Notre espérance est dans Dieu et en la pressée venue de Votre Altesse, *pour donner bataille ou la recevoir. Les tranchées de l'ennemi sont extraordinaires et fort profondes, avec des portes et redoutes, pour ne pas perdre un seul soldat,*

[1] Thuanus, l. CXVIII, § 12, p. 682. Il donne dans le texte le chiffre de 18,000 fantassins et de 3,000 cavaliers : « Lustrato exercitu, recensita » XVIII CIↃ peditum, CIↃ IↃ levis armaturæ, totidem cataphracti equi» tes. » A mille hommes près, il est d'accord avec la circulaire du roi, t. IV, p. 844. La traduction de de Thou, t. XIII, p. 119, fait en ce passage, comme en tant d'autres, deux contresens, et réduit de trois mille à trois cents le nombre des cavaliers d'Albert.

[2] P. Cayet, l. IX, p. 768 B. — Davila, l. XV, p. 116.

s'il veut les garder. » Après avoir indiqué à l'archiduc le chemin que selon lui il doit tenir, Hernantello ajoute : « Il me semble que cette route est celle que Votre Altesse doit prendre, puisque par icelle, *elle évite la tranchée, et tous les inconvénients qui peuvent rendre votre entrée difficile*, et celle par où, avec plus de facilité, je puis tendre la main à l'armée [1]. »

Davila rend compte, en ces termes, de la délibération d'Albert et de ses lieutenants, tandis qu'ils séjournaient encore à Arras.

« L'archiduc revint à Arras, et il proposa dans son Conseil de guerre quel chemin il faudroit tenir *pour jeter du secours dans Amiens, ou pour forcer l'armée française à décamper.* Quelques-uns étoient d'avis qu'on passât la Somme au-dessous de Corbie, et qu'on fît marcher l'armée du côté d'Amiens qui regarde la France, et que le roi n'assiégeoit point par là [2]; prétendant que, par ce moyen, on pourroit jeter dans la place un secours considérable, sans risquer d'en venir à une bataille; et que ce nouveau secours, joint à l'hiver qui approchoit, mettant un puissant obstacle aux efforts du roi, les rendroit inutiles. Mais la plupart des généraux considérèrent que passer la rivière, pour entrer dans un pays ruiné, désert, environné de tant de villes ennemies, étoit pour ainsi dire se faire assiéger soi-même : que le roi, maître de tous les passages de la Somme, ne manqueroit pas de leur couper la retraite, et qu'ils seroient forcés de périr de famine, ou de prendre les résolutions les plus étranges et les plus hasardeuses. Cette difficulté fit conclure *à marcher droit au camp des Français* par le chemin de Dourlens, *dans l'espérance que le roi sortiroit de ses lignes, pour livrer bataille, et leur fourniroit quelque moyen de faire entrer du secours dans Amiens* [3]. »

Bentivoglio expose comme Davila les motifs de la détermination et du plan des Espagnols, et poursuit ainsi :

« Après avoir pesé toutes ces difficultés, on résolut de secourir

[1] Lettre d'Hernantello à l'archiduc, dans P. Cayet, l. IX, p. 766, 767, et dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 504-507.

[2] Il ne l'assiégeait pas de ce côté, il n'y avait pas fait construire une contrevallation et une circonvallation, comme au nord d'Amiens, mais il avait distribué des détachements depuis Pont-de-Mez jusqu'à Saint-Acheul.

[3] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 116 (et non 106).

Amiens du côté de l'Artois, *et même de livrer bataille, s'il étoit nécessaire.* Les Espagnols comptoient beaucoup sur la bonté de leur infanterie, qui mieux disciplinée que celle de l'ennemi, leur paraissoit devoir au moins compenser les avantages qu'il pouvoit se promettre de la supériorité de sa cavalerie [1]. »

Peu après, les chefs espagnols ajoutèrent à leur plan. D'une part, ils enjoignirent à Montenegro, le nouveau chef de la garnison d'Amiens, de faire une sortie à leur approche, de mettre les Français entre une double attaque, celle des assiégés et celle de leur armée. D'une autre, ils résolurent d'envoyer un corps de troupes au-delà de la Somme, pour tenter d'introduire un secours par la rive gauche et le midi de la ville, tandis que le gros de leur armée opérerait sur la rive droite et au nord. C'est ce qu'atteste le passage suivant de la narration française du temps, ayant pour titre *Discours véritable :*

« Les ennemis ne croyoient pas que Sa Majesté fût assez forte pour garder les tranchées, faire tête à leur armée, et défendre ensemble les passages de la ville par-delà la rivière [2]. »

En rapprochant ces divers passages, on saisit clairement la pensée militaire des généraux espagnols. Ils considéraient d'abord comme possible, que l'armée royale, effrayée de leur nombre, de leur ordre formidable de bataille, de l'emploi extraordinaire qu'ils comptaient faire de leur artillerie, du déploiement de leurs forces sur les deux rives à la fois de la Somme, décamperait et renoncerait au siége d'Amiens. Leur second calcul et leur seconde espérance était que, si le roi repoussait l'idée de

[1] Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 115 de la traduction, édit. in-12.

[2] Discours véritable de l'entreprise faicte par le cardinal Albert d'Austriche pour secourir la ville d'Amiens les xv et xvj du mois de septembre 1597. Paris, Jamet Mettayer, 1597, in-8° de 16 pages. Cette pièce se trouve dans le volume de la Bibliothèque Mazarine portant au dos : N° 1162, années 1596-1599. Le passage cité se trouve à la page 8 du Discours : nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

s'éloigner, il accepterait par honneur la bataille qu'ils lui présentaient, et qu'ils le vaincraient. Dans ces deux hypothèses, la délivrance de la ville assiégée était immédiate. Enfin à supposer que le roi ne décampât point à leur approche ; à supposer qu'il n'acceptât pas la bataille et qu'il se tînt retranché dans ses lignes, ils se flattaient du moins qu'il ne suffirait pas à la multiplicité de leurs attaques, du côté de la ville, du côté de la campagne, en-deçà à la fois et au-delà de la Somme ; que conséquemment ils trouveraient l'occasion et la facilité d'introduire un renfort dans la place assiégée, soit du côté de l'Artois et par la porte Montre-Écu, soit du côté de la France par la porte de la Hautoye ou par celle de Beauvais ; que ce secours, joint à l'hiver qui s'approchait, à l'impuissance où se trouvait le royaume de continuer les sacrifices financiers qu'il s'imposait depuis six mois, rendraient vains les efforts de Henri, et la conquête d'Amiens impossible. De ce plan, examiné dans toutes ses parties et dans tous ses détails, était formellement exclue une attaque des lignes du roi, un siége de son camp : sur les renseignements fournis par Hernantello, Albert et ses lieutenants les tenaient pour une entreprise téméraire, où ils se briseraient avec perte et avec honte. Ils ne devaient renoncer à cette crainte, changer d'idée, se décider à cette attaque, qu'au cas où une trahison leur livrerait un poste qui leur donnât la facilité de pénétrer presque sans combat dans les retranchements de Henri et de les forcer.

L'archiduc se rendit à Dourlens le 12 septembre, et y établit de grands magasins de vivres, tant pour fournir à la subsistance de ses troupes, que pour en faire entrer dans la ville assiégée si l'on pouvait y pénétrer. Ce jour, il fit passer l'Authie à son armée en divers endroits et sur des ponts de bateaux. Le 13 et le 14, il s'avança len-

tement à travers le pays. Le roi alla reconnaître en personne son armée, et par l'envoi de forts détachements, mit à l'abri de ses entreprises Pontdormy et Pecquigny, deux localités qui avaient des passages sur la Somme, et dont l'occupation aurait grandement incommodé l'armée royale. Prévenus dans ce dessein, les Espagnols campèrent et passèrent la nuit du 14 aux environs de l'abbaye de Bertaucourt : là ils firent une décharge générale de leur artillerie pour informer la garnison d'Amiens qu'ils venaient à son secours, et pour l'avertir qu'elle eût à se tenir prête à une sortie [1].

Le roi, de retour à son camp, délibéra avec le maréchal de Biron et le duc de Mayenne sur le parti qu'il y avait à prendre. Biron proposait de réunir en masse tous les corps de la cavalerie française, et d'aller en rase campagne attaquer celle des Espagnols. Il prétendait que notre cavalerie l'emportant par le nombre et la valeur des hommes, par la bonté des chevaux, l'on devait compter sur une victoire assurée : il ajoutait que par cette manœuvre, le roi écarterait l'ennemi de son infanterie sur laquelle il avait peu à compter. Le conseil de livrer bataille donné par Biron était complétement d'accord avec le désir et l'espoir des Espagnols qui, si l'on en venait à une action générale, ne doutaient pas de la victoire. On verra bientôt comment le maréchal s'entendait si bien avec eux. Le duc de Mayenne combattit énergiquement cet avis. Il représenta qu'on connaissait mal la force des ennemis; qu'en hasardant la cavalerie seule contre une puissante armée composée de vieux soldats, on l'exposait

[1] Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 116 (et non 106) et p. 118. — Discours véritable, p. 5. « Le lendemain quatorzième, Sa Majesté... » pourveut à la seureté des lieux de Pecquigny et dudit Pontdormy, » qui sont passages sur la rivière de Somme... dont estans maistres, » ils pouvoient grandement incommoder l'armée de Sa Majesté. »

à recevoir quelque funeste échec, qui entraînerait la défaite de l'infanterie abandonnée à elle-même, et par conséquent la perte de l'armée, la perte des quartiers et des travaux infinis que les troupes s'étaient imposés pour les fortifier; que c'était hasarder le royaume sur un coup de dé. L'objet que Sa Majesté s'est proposé, ajouta-t-il, n'est pas de rassembler la France entière pour faire un vain défi à l'Espagnol, mais de recouvrer Amiens. Puisque le roi peut y réussir, sans se commettre avec sa fortune, dont les revers sont surtout à craindre dans les batailles, il est imprudent de s'y exposer. Le roi ne doit pas perdre l'avantage de ses retranchements : il doit y attendre l'ennemi, et croire ou qu'il n'osera les attaquer, ou qu'il ne les attaquera qu'avec perte et avec honte. Henri se détermina par cet avis, et confia au duc de Mayenne la défense des retranchements [1].

Le 15, de grand matin, les Espagnols quittèrent leur logis de Bertaucourt, passèrent à Vignacourt, puis gagnèrent les bords de la Somme, un peu au-dessous de Pecquigny, situé sur la rive opposée et à trois lieues d'Amiens : en côtoyant la rive droite de la rivière, ils marchèrent droit sur les quartiers des Français [2]. L'armée espagnole s'avança dans l'ordre formidable que lui avait appris le prince de Parme. La cavalerie, répartie en plusieurs escadrons, ouvrait la marche. Venait ensuite l'infanterie, partagée en trois divisions, l'avant-garde, le corps de bataille, l'arrière-garde. Les corps des deux premières divisions étaient disposés de manière à se former au premier ordre en bataillons carrés. L'artillerie était placée à la tête de l'infanterie : elle était masquée par les

[1] Davila, l. XV, p. 116, 117. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 119, 120 de la traduction.

[2] Discours véritable, p. 5. — Advis très notable et très véritable par un proche de la personne du Roy dans Lestoile, p. 287 B. — Thuanus, l. CXVIII, § 12, p. 682, 683.

escadrons de la cavalerie qui la précédaient, et qui en se séparant des deux côtés, donnaient un libre jeu aux décharges des canons. La rivière couvrait la droite de l'armée de l'archiduc, et les chariots qu'il avait disposés en trois longues files, protégeaient sa gauche. Ces chariots, au nombre de six cents, que liaient les uns aux autres des chaînes de fer, étaient défendus par cinq cents arquebusiers, placés dans les intervalles laissés de distance en distance : ils formaient à la fois des remparts mobiles pour l'armée durant sa marche, et des retranchements pour son camp, partout où elle s'arrêtait : ils étaient chargés de bateaux et de pontons pour passer les rivières qui se rencontreraient sur la route, avec des munitions de guerre et des vivres destinés à Amiens. Le comte de Mansfeld, vieux guerrier âgé de quatre-vingts ans et porté en litière, remplissait les fonctions de mestre-de-camp général de l'armée : il servait de conseil à l'archiduc, avec le duc d'Arschot et l'amirante d'Arragon[1].

Le roi, résolu à attendre l'ennemi derrière ses lignes, fit toutes les dispositions en conséquence. Il n'envoya hors du camp que la cavalerie légère commandée par le survivant des frères Montigny, et soutenue par le corps du duc de Montpensier : il enjoignit à cette cavalerie de n'engager aucune action générale ; de se borner à observer, à harceler, à fatiguer l'ennemi. Il laissa trois mille hommes pour garder les tranchées et repousser les sorties des assiégés. Il distribua une partie de l'infanterie dans les forts : il en posta une autre partie en dedans et au pied

[1] Davila, l. XV, p. 116, 117. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 116, 117 de la traduction. — P. Cayet, l. IX, p. 768 B. — Thuanus, l. CXVIII, § 12, p. 682, 683. — Pour deux détails importans : Le Discours véritable, p. 6. « Les ennemis ayant mis leur canon à la teste de leur infan» terie. » — D'Aubigné, l. IV, ch. 17, p. 392. « Pour les charges de la » cavalerie et à chaque moustache du front quatre canons, que deux » troupes de cavalerie descouvroient à propos. »

des retranchements, et il enjoignit à la grosse cavalerie de se mettre en bataille derrière elle pour défendre les lignes. Il prescrivit à de Born, qui commandait l'artillerie depuis la mort de Saint-Luc, de former à la hâte une redoutable batterie, d'épier le moment où l'armée espagnole paraîtrait sur une hauteur qu'elle avait nécessairement à franchir pour arriver jusqu'au village de Longpré, et d'ouvrir alors contre elle le feu le plus continu et le plus nourri. Il ordonna au connétable de demeurer dans le camp, et à tous les princes et officiers de la couronne de se tenir près de leurs régiments[1]. Les préparatifs terminés pour recevoir l'ennemi sur la rive droite, le roi s'occupa aussitôt de prévenir ses entreprises sur la rive gauche et au midi d'Amiens. Il quitta le camp, passa le pont établi au-dessous de Longpré, qu'il pourvut de nouveaux moyens de défense, et à la tête d'un corps de cavalerie, alla dans la direction de Pecquigny, observer la marche de l'armée de l'archiduc au-delà de la rivière, pour traverser ses mouvements et ceux de ses lieutenants. Quand les Espagnols furent arrivés au village de Saint-Sauveur, l'archiduc détacha le comte de Bucquoy avec un corps de deux mille hommes d'élite, conduits par quatre cents officiers. Il lui ordonna de jeter un pont volant sur la Somme et de tenter d'introduire ce secours et des vivres dans Amiens, par

[1] P. Cayet, l. IX, p. 768, 769. — Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 118. — Discours véritable, p. 6, 7. « Le sieur de Montigny estoit » logé sur l'advenue de l'armée de Sa Majesté... Sa Majesté commanda » à M. le mareschal de Biron de faire venir toutes les compagnies de » cavallerie, et faire sortir les regimens de gens de pied à la place de » bataille, et y loger une partie de l'artillerie, après avoir donné ordre » à la seureté des tranchées contre la ville... ordonnant à M. le con- » nestable de demeurer dans le camp, et à tous les princes et officiers » de la couronne de se tenir près de leurs régiments. » — Thuanus, l. CXVIII, § 12, t. V, p. 683. « Tormentariis, quibus Bornius, post » Sanlucii mortem præerat, accelerare jussis, ut hostem tumulum » oppositum, qua Longumpratum venientibus transeundum erat supe- » rantem, crebra displotione infestaret. »

le côté méridional de la ville et la porte de la Hautoye ou de Beauvais, tandis que lui-même, avec le gros de son armée, se porterait sur le camp français. Bucquoy exécuta la première partie de ses instructions, et s'établit avec sa division au village d'Ailly, sur les bords de la Somme. On a vu que le roi avait depuis plusieurs mois disséminé des détachements entre Pont-de-Mez et Saint-Acheul, pour repousser les courses de la garnison, et la priver des fourrages et des vivres qu'elle tirait de ce côté de la campagne. Il réunit ces troupes aux environs du village d'Ailly, les renforça de bon nombre de gens de cheval et de pied appelés du camp, et commanda au sieur Saint-Denis Maillot de s'opposer à tout mouvement en avant des Espagnols, et de les empêcher de gagner Amiens. L'accomplissement des devoirs de chef d'armée, tout du moins donne à le croire, fut la seule vraie cause de l'absence momentanée que le roi fit du camp : elle est formellement attestée par deux témoins oculaires [1]. Contrairement à cela, on lit dans d'Aubigné : « Je ne puis » cacher que le Roy, pour monstrer à ses capitaines com-

[1] Discours véritable, p. 7, 8, 9, 15 à la fin, 16. On lit à la page 7 : « Sa Majesté passa la rivière au pont de Longpré, qu'elle avoit fait » accomoder avec quelques compagnies de gens de cheval et de pied, » et ayant laissé celles-ci au dit pont pour la seureté d'iceluy, elle » alla elle mesme, avec la cavalerie, recognoistre la façon de laquelle » les ennemis marchoient, se defiant tousjours qu'en faisant parade » de leur armée, ils feroient passer la rivière à deux ou trois mil » hommes de pied pour jetter dedans la ville. » — Advis très-notable et très-véritable d'un proche de la personne du Roy, dans Lestoile, p. 287 B. « Les ennemis s'arrestèrent près le village de Saint-Sauveur, » et envoyèrent deux mille hommes de pied gagner la rivière de là, » auprès du village d'Ailli : elle ne leur fut nullement disputée, quoi- » qu'il y eut force de gens de pied là, lesquels pensèrent faire plus de » service au Roy, l'allans joindre pour combattre auprès de luy. Le » Roy sur ces entrefaictes, faisant contraire jugement, au lieu de rece- » voir les gens de guerre qui l'alloient trouver, leur fait faire ferme, » et fait passer l'eau, pour les renforcer, à bon nombre de gens de » guerre. de cheval et de pied. »

» bien il estoit juste aux mesures, le lundi matin se donna » le plaisir de la chasse, tellement qu'il n'arriva aux af- » faires que nous vous présenterons qu'à trois ou quatre » heures du soir. En son absence, *sur les onze heures*, » parut l'armée espagnole[1]. » Cette assertion est réfutée directement par le témoignage des deux hommes alors près de la personne de Henri que nous venons de citer. Elle l'est indirectement par le silence de tous ceux qui ont présenté l'exposé des faits de cette journée : ni le véridique de Thou, ni les autres historiens et abbréviateurs français contemporains, ni les deux historiens étrangers Davila et Bentivoglio, ne disent un mot de cette partie de chasse[2]. Ajoutez que dans le même passage, d'Aubigné prétend que les Espagnols s'approchèrent des lignes du roi à onze heures, tandis qu'ils n'y arrivèrent qu'entre une heure et deux heures de l'après-midi[3]. Mal informé de l'approche de l'armée ennemie, il ne paraît pas mieux instruit de la cause de l'absence du roi. Tout se réunit donc pour établir que son allégation est sans fondement, et pour la réduire à ce qu'elle était probablement, un faux bruit semé sur le roi par ses ennemis, et accueilli par l'historien sans un suffisant examen.

Tandis que Henri, sur la rive gauche de la Somme, organisait la résistance sur le passage de Bucquoy, sur la rive droite l'archiduc Albert s'avançait à la tête de ses

[1] D'Aubigné, l. IV, ch. 17, t. III, p. 392.

[2] Thuanus, § 12, 13, t. V, p. 683. — P. Cayet, l. IX, p. 768, 769. — Davila, t. III, 2e partie, p. 118-120. — Bentivoglio, l. XX, t. IV de la trad., p. 122-124.

[3] P. Cayet, p. 768 B. — Davila, témoin et acteur, p. 119. — L'auteur de la lettre d'avis insérée dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p 515, autre témoin oculaire : « Hier, quinze du mois, les ennemis » partirent de quatre lieues de nostre quartier, et vinrent avec telle » diligence, que *sur les deux heures après midy*, nous les eusmes, » contre l'opinion de tout le monde, a la veue de Longpré, où le Roy » estoit logé. » Le roi avait momentanément quitté Longpré, pour passer la Somme.

troupes, et déployait son armée, rangée dans la plus belle ordonnance, à deux portées de canon des lignes des Français. Bientôt il s'approcha encore davantage, occupa une éminence à une canonnade de Longpré, et poussa son avant-garde dans la plaine, à trois cents pas de ce village. Longpré, où l'on avait établi l'un des quartiers de notre armée, était situé en dehors et à cinq cents pas en avant de la ligne de circonvallation [1]. Le maréchal de Biron avait refusé de fortifier Longpré. En s'emparant de ce poste, demeuré sans fortification, resté ouvert, les Espagnols trouvaient le meilleur point de départ pour l'attaque du camp du roi, s'ils s'y décidaient; le plus sûr moyen d'attirer son armée à une bataille; la facilité enfin de s'emparer du pont fortifié établi au-dessous de Longpré, avec les redoutables conséquences que cette prise devait entraîner. Biron n'avait pas pardonné au roi de ne lui avoir pas laissé conduire seul le siége d'Amiens; et son ambition, comme celle de son père, rêvait la perpétuité de la guerre. Par une indigne perfidie, il avait prévenu l'archiduc que Longpré était l'endroit vulnérable de la position du roi; que c'était par conséquent sur ce point qu'il

[1] Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 121. « L'archiduc s'étoit avancé près » des retranchemens des François, et on découvrit son armée, rangée » dans la plus belle ordonnance, sur une hauteur *à deux portées* de » canon. Il s'approcha encore davantage. » — Circulaire du roi du 16 septembre, dans les Lettres missiv., t. IV, p. 844. « Nos ennemys » s'advancèrent en ceste façon jusques à *une canonnade* de nostre » camp... Nous feismes advancer une partie de nostre cavallerie et de » nos gens de pied jusques *au village de Longpré, esloigné de nostre* » *dict camp de cinq cens pas*, et jusques à ceux de la teste de leur » armée. » — Lettre d'avis dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 515. « Les ennemis approchoient toujours, de sorte qu'étant *à trois cens pas* » *de Longpré*, nous pensions, etc. » L'archiduc, avec le gros de son armée, occupait la hauteur à une portée de canon du camp ou de la circonvallation, c'est-à-dire à environ deux mille cinq cents pas : Longpré était à cinq cents pas de la circonvallation, et l'avant-garde espagnole à trois cents pas de Longpré, entre ce village et l'armée de l'archiduc.

avait à porter l'effort de son armée, s'il voulait réussir. Laissons l'historien qui tenait ses renseignements de la bouche même du roi continuer cet exposé. « Le duc de Mayenne, dit Matthieu, ayant reconnu l'armée ennemie du haut d'une colline, jugea que si elle faisait ce qu'elle pouvait faire, celle du roi serait en peine de la repousser. Il donna avis au roi de fortifier Longpré, et le roi m'a dit depuis que ce conseil avait été le salut de son armée; que le maréchal de Biron ne l'avait pas voulu retrancher, étant d'intelligence avec l'archiduc pour laisser passer et entrer des secours, afin, disait le roi, qu'il me vît toujours en peine, et se rendît toujours nécessaire. Il me l'a confessé depuis, et demandé pardon [1]. » A la suite de la délibération du 14, Mayenne et le roi avaient, d'un commun accord, fait commencer des retranchements à Longpré pour garantir et les troupes qui y stationnaient et la circonvallation. Sans être achevés, ces travaux donnaient déjà des moyens d'une sérieuse défense, circonstance qu'il faut remarquer, parce que la fortification commencée fournit des moyens de résistance à l'armée royale au moment de son plus grand danger [2].

Les opérations de l'archiduc, aidées par la perfidie de Biron, furent favorisées par un premier succès partiel, et par quelques-uns de ces hasards si fréquents à la guerre. La cavalerie légère de Montigny et le corps de Montpen-

[1] P. Matthieu, l. II, p. 234, 235, 255. L'orthographe du temps n'est pas reproduite. L'aveu fait par Biron, le pardon qu'il demande, se rapportent au pardon postérieur de Lyon. La lettre du roi, du 12 juillet 1602, t. V, p. 629, établit avec détails que les trahisons de Biron remontaient même à la fin de l'année 1595.

[2] A la date du 14, Davila, l. XV, t. III, 2e partie, p. 118, dit : « Le » roi se détermina à rester (dans le camp), et à confier la défense des » lignes au duc de Mayenne... *Ce général se transporta en personne à* » *Longpré pour le faire mieux fortifier.* » A la page 121 et à la date du 16, Davila ajoute que les retranchements furent achevés un peu plus tard.

sier, maltraités par les décharges incessantes du canon des Espagnols, n'avaient pu tenir contre leur cavalerie : ils avaient été contraints de se retirer précipitamment vers le camp ; le faux bruit de leur défaite s'y était répandu, et y avait jeté la consternation [1]. Les valets de l'armée et les vivandières qui logeaient au quartier de Longpré, prirent la fuite à toutes jambes à l'approche des ennemis, et coururent se sauver dans les lignes. Ce désordre épouvanta l'infanterie, composée en majorité de nouvelles levées et peu aguerrie. Plusieurs corps abandonnèrent les retranchements, et avec tant de précipitation, que le connétable ne put ni les arrêter ni les empêcher de fuir avec leurs enseignes vers la rivière [2]. L'avant-garde espagnole, nous l'avons dit, était alors à trois cents pas de Longpré, et demandait le combat à grands cris. L'archiduc n'était pas assuré du succès : des généraux tels que Henri IV et Mayenne changent souvent tout à coup, par leurs combinaisons et leurs manœuvres, un danger passager en une victoire définitive. Toutefois on pensa généralement dans l'armée espagnole, et même dans l'armée française, que si, en ce moment où notre nouvelle infanterie était en déroute, Albert eût donné promptement et vigoureusement avec toutes ses forces combinées ; si changeant sur place son plan primitif, il se fût décidé à une attaque du camp du roi, il aurait eu chance au moins de le forcer, d'accabler nos vieux soldats qui tenaient bon, de vaincre, de délivrer Amiens. Ce moment il le laissa échapper, cette

[1] Discours véritable, p. 6. « Les ennemis commencèrent à marcher » droict où le sieur de Montigny estoit logé *sur l'advenue de l'armée* » *de Sa Majesté.* » — Advis très-notable et très-véritable, dans Lestoile, p. 287 B. « A la teste marchoit la cavalerie des ennemis, laquelle quoi- » que inférieure à la nostre en nombre et en valeur, chassa toutefois » la nostre à la faveur du canon, qui marchoit avec une si rude façon, » que plusieurs eussent appelé une fuitte cette retraicte trop précipi- » tée. »

[2] Davila, t. III, 2e partie, p. 119.

chance, il la perdit. Au lieu d'agir, il consulta avec ses généraux et fit halte. Le duc d'Arschot dit qu'on ne devait pas céder à l'ardeur aveugle et inconsidérée du soldat; qu'il fallait reconnaître d'abord avec soin la position de l'ennemi, s'assurer de sa situation, observer ses démarches ultérieures. Le comte de Mansfeld ajouta qu'on ne pouvait, sans une témérité évidente, attaquer les lignes du roi. Le désordre, dont on se promettait tant d'avantages, n'était peut-être que l'effet de quelque méprise des ennemis, que les chefs feraient cesser bientôt. Si les Français venaient présenter la bataille, il fallait l'accepter sans balancer, et compter sur la victoire. Tenter de forcer l'ennemi dans ses retranchements, c'était courir à une défaite certaine, et mettre la Flandre dans le péril le plus imminent. Les plus vieux capitaines se rangèrent à cet avis, et l'archiduc s'y arrêta[1]. Les généraux espagnols persistèrent donc dans leur première idée de ne pas affronter un assaut du camp du roi. Leur projet fut d'emporter Longpré situé au-devant de nos lignes; de foudroyer de ce poste avec leur artillerie nos retranchements et de s'efforcer de les détruire; de cribler notre armée de coups de canon et de rendre pour elle le séjour du camp impossible; de la contraindre ainsi à la retraite ou à une bataille; enfin si toutes ces tentatives échouaient, de s'aider du village de Longpré pour s'emparer du pont fortifié qui était établi au-dessous, et de conduire un grand secours dans la ville assiégée par le midi et la rive gauche de la Somme. Nos chefs profitèrent avec promptitude et habileté du répit que leur laissaient les Espagnols. Mayenne, chargé spécialement par le roi de la défense des lignes, jeta à Longpré, au-devant de l'avant-garde ennemie, un gros corps de vieilles troupes suisses, quelque cavalerie et six pièces de canon que lui

[1] Davila, l. XV, p. 119, 120. — Bentivoglio, l. XX, t. IV, p. 122-124 de la traduction.

amena de Born. Par les mesures que prit le duc, il mit Longpré en état de résister : il offrit en outre un rempart à l'armée royale au moment de sa dispersion, et fournit aux autres chefs les moyens de rassurer les troupes et de réparer leur désordre. Ni les Suisses ni l'artillerie n'auraient pu tenir sans la fortification commencée à Longpré, et c'est dans ce sens que le roi disait, et disait avec raison, qu'elle avait été le salut de son armée. Les ducs de Montpensier et de Nevers, marchant avec la cavalerie légère dont ils déployèrent les rangs, garnirent toute la face des retranchements, et donnèrent le temps à l'infanterie de revenir de son épouvante. Ses chefs dissipèrent sa frayeur en lui montrant l'avant-garde espagnole qui faisait halte au milieu de la campagne, et ils l'amenèrent tout entière à reprendre ses postes [1].

Le roi, arrivé en ce moment, acheva de rétablir les affaires. A la première nouvelle de la panique répandue dans son camp, il avait donné les derniers ordres pour tenir en respect et en arrêt le corps de Bucquoy, et avait envoyé devant lui un gros corps d'infanterie pour soutenir ses gens en péril, les raffermir et les rallier. Peu après, il repassa la Somme, acheva sur son passage de rendre la confiance et le courage à ses soldats, et courut à la tête du village de Longpré joindre Mayenne, qui travaillait sans relâche à ajouter aux fortifications de ce poste. Henri, pour mieux assurer sa circonvallation, la garnit de ses meilleures troupes. En même temps, il sortit de ses lignes à la tête de la cavalerie divisée en un grand nombre d'escadrons, et après l'avoir rangée en dehors sur un front étendu, après avoir ordonné au connétable d'amener l'infanterie pour soutenir la cavalerie dès le premier engagement, il attendit l'ennemi en bonne posture. L'archiduc descendait alors la colline, au sommet de laquelle il avait

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. 17, p. 392. — Davila, p. 119, 120.

tenu jusqu'alors le gros de son armée, et se dirigeait sur Longpré ouvrant sa marche par des décharges incessantes d'artillerie. Quand il fut à mi-côte, le roi ordonna à de Born d'ouvrir le feu. Chaque coup de nos pièces emportait des rangs entiers d'Espagnols : leur feu était si meurtrier, les pertes si sensibles, que l'archiduc ne put passer outre : renonçant à la tentative sur Longpré, il rebroussa chemin, regagna le haut de l'éminence et s'éloigna [1]. Peu après, on le vit paraître au bord de la Somme, et son canon battit aussitôt avec fureur le pont établi au-dessous de Longpré, les chemins et les logis qui en étaient voisins. Son dessein était évident : il voulait, en se saisissant du pont, couper la communication entre les deux parties de l'armée royale, conduire ses troupes au-delà de la rivière, écraser le corps que le roi y avait laissé contre Bucquoy, s'il s'opposait à son passage; introduire du secours dans Amiens, par la porte de la Hautoye ou de Beauvais; détruire ainsi en un jour le labeur de six mois. Son attaque du pont ne lui réussit pas mieux que sa tentative sur Longpré. Le roi avait prévu son dessein, quitté Longpré, et passé l'eau de nouveau, avant son arrivée. Il fit venir quatre canons, les dressa en batterie à la tête du pont, salua de leurs décharges les bataillons espagnols, contraignit l'archiduc de changer encore de place, et de s'éloigner vers le village d'Arquesne, distant de Longpré d'un quart de lieue. Les assiégés ne furent pas plus heureux du côté de la ville que l'archiduc du côté de la campagne. Montenegro voulut faire une sortie sur les tranchées que les Français avaient poussées dans

[1] Discours véritable, p. 10. « Les ennemis *paroissoient au dessus de* » *Longpré*, avec leur artillerie dont ils tiroient incessamment. » — Mezeray, t. III, p. 1199. « Comme les Espagnols passoient le costeau » qui les avoit empeschez de voir pleinement le camp du Roy, et qui » les couvroit aussi, Born, *ayant attendu qu'ils fussent à moitié de la* » *descente*, fit jouer le canon si à propos, etc. »

le fossé, et sur le terre-plein vis-à-vis de ses remparts. Mais il trouva que le régiment de Navarre qui les gardait n'avait fait aucun mouvement, et qu'un corps de Suisses, posté un peu au-dessus, l'attendait de pied ferme et en bataille. Le reste du jour se passa en escarmouches et en canonnades que le roi fit entretenir très-fréquentes et très-vives, pour tenir l'armée d'Albert dans l'éloignement de ses lignes où il l'avait placée, et il y parvint. Le soir venu, il ordonna au duc de Mayenne d'achever les retranchements de Longpré : le duc y fit travailler toute la nuit, et le lendemain c'était l'endroit le mieux fortifié de notre camp. Tandis que ces travaux s'exécutaient, Henri reportait son attention et son infatigable activité sur la rive gauche de la Somme, et s'occupait d'opposer une insurmontable résistance aux essais de secours et au passage de Bucquoy. Il appelait au-delà de la Somme le régiment de cavalerie de Fervaques, quatre compagnies d'infanterie d'élite, leur donnait pour les diriger trois des officiers les plus braves et les plus intelligents de l'armée, de Vic, de la Boissière, Descluseaux, accroissait jusqu'à trois mille quatre cents le nombre des soldats opérant sur cette rive. Quand il se fut assuré que tout était dans l'ordre voulu, la nuit étant déjà fort avancée, il traversa derechef la Somme, et rentra dans son camp pour se préparer aux événements du lendemain [1].

[1] Discours véritable, p. 9, 10, 11. — Advis très-notable et très-véritable, dans Lestoile, p. 288 A. — Circulaire du roi du 16 septembre dans les Lettres missiv., t. IV, p. 844. — Bentivoglio, t. IV, p. 124. — Davila, p. 120. — Thuanus, l. CXVIII, § 3, t. V, p. 684. Nous ne donnerons de citations que sur trois points, les plus importants et les moins connus. Discours véritable, p. 9. « Sa Majesté ayant repassé l'eau *vint* » *à la teste du village de Longpré*, où elle trouva M. de Mayenne qui » faisoit travailler au retranchement d'iceluy. » P. 10. « Sa Majesté se » ressouvenant des gens de l'ennemy qu'elle avoit veuz *delà la rivière*, » y fit passer le régiment de cavallerie du sieur de Fervaques, *et y* » *retourna elle-mesme*, pour mieux recognoistre aussi la contenance de » l'ennemy (l'archiduc), qui s'estoit rangé le long de la coste *regar-*

Le lendemain 16, de grand matin, l'archiduc fit reconnaître Longpré. Informé de l'état de défense dans lequel ce poste avait été mis, il jugea que retourner à une attaque serait perdre inutilement ses soldats, et il lui fallut y renoncer. En même temps, il vit évanouir sa dernière espérance d'introduire du secours dans Amiens. Au-delà de la Somme, de Vic attaqua le corps de Bucquoy. Après un combat acharné, où il tua et noya quelques centaines de soldats, il le contraignit à se retirer en désordre vers le camp de l'archiduc, laissant ses deux ponts entre les mains des Français. Albert craignait de manquer de vivres s'il prolongeait son séjour en France, et il avait hâte de retourner dans les Pays-Bas pour s'opposer aux progrès des Hollandais. Il commença sans retard sa retraite, la protégea avec soin par l'ordre dans lequel il rangea ses troupes et ses chariots, et se dirigea vers Vignacourt. Le roi, après avoir laissé sous les murs d'Amiens un nombre plus que suffisant de troupes pour contenir les assiégés et continuer à les canonner, se mit à la poursuite de l'archiduc avec douze mille fantassins et quatre mille chevaux. L'un de ses dix souhaits depuis bien des

» *dant la rivière, avec son canon, duquel il battoit le pont de Longpré.* — Advis très-notable, p. 288. « Cest effroy s'augmenta encore par les » coups de canon qui desjà donnoient à nostre pont de bateaux près » d'en estre rompu, et *par conséquent à leur laisser libre le passage de* » *la ville, et à nous oster la communication de nos troupes qui estoient de* » *là...* S'ils eussent poussé leur poincte, le meilleur marché que nous » en pouvions avoir *estoit de voir secourir la ville en notre présence*, et » *perdre en un jour le labeur de six mois.* » Circulaire du roi, p. 844. « Voyant que nos ennemys s'estoient retirez contre la coste, du costé » de la rivière, d'où ils combattoient à coups de canon le pont que » nous avions sur ladicte rivière, nous *feismes passer delà l'eau quatre* » *pièces*, desquelles ayant tiré sur eux quelques coups, nous leur feis- » mes encore changer de place. » Le Discours véritable, p. 11, écrit le village d'Arquesne; la circulaire du roi le village d'Arquelles. Ce village, incendié par les Espagnols au moment de leur retraite, paraît avoir disparu; il n'est mentionné dans aucun des dictionnaires géographiques, ni dans aucune des cartes que nous avons consultés.

années était « de gagner en personne une bataille contre le » roi d'Espagne, pour revanche de tous les maux qu'il luy » avoit faits, » et le 16 septembre il ajoutait : « Si je » gagne la bataille, je passe victorieux jusqu'à Anvers, » et je suis roi des Pays-Bas[1].» Quoique les troupes d'Albert fissent bonne contenance et se retirassent dans le meilleur ordre, on reconnut cependant que les revers de la veille et du matin, la honte de la retraite, le nombre et l'ardeur des Français attachés à leur poursuite, avaient porté le découragement et l'effroi dans leurs rangs. La tentation de livrer bataille était donc forte, et Henri agita s'il ne chercherait pas à y contraindre les Espagnols. Mayenne et le connétable furent d'avis de ne pas risquer dans les hasards d'un combat la reprise maintenant assurée d'Amiens, la paix probable et prochaine du royaume. Henri, habitué à ployer à l'intérêt public ses passions et ses désirs, préféra le certain assuré à l'aventureux le plus brillant. Il suivit, comme il le dit dans ses lettres, le conseil des plus sages, se borna à harceler l'armée de l'archiduc dans l'espace de trois lieues, et à la renvoyer à Arras diminuée de bon nombre de soldats qu'emporta notre artillerie [2].

Ayant ramené son armée au camp, il envoya un trompette dans la ville, pour témoigner aux assiégés que c'était toujours à regret qu'il voyait couler le sang chrétien ; pour les exhorter à ne plus s'opiniâtrer à la défense de la place, puisque la retraite d'Albert leur avait ôté toute espérance de secours, et à se ménager une capitulation qu'il accorderait honorable, proportionnée au courage déployé

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 72, t. I, p. 243 A. — P. Matthieu, l. II, p. 236.

[2] Pour l'ensemble de ce paragraphe : Thuanus, l. CXVIII, § 13, t. V, p. 684. — P. Cayet, l. IX, p. 769. — Discours véritable, p. 12, 13. — Lettre d'avis dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 516. « Les ennemis

la défense d'Amiens. Montenegro convint avec le roi le 19 septembre de lui rendre la place dans six jours, si durant cet espace de temps il ne recevait pas un secours de deux mille hommes, et sous la condition qu'il se retirerait librement à Dourlens ou à Arras, avec tous les honneurs de la guerre, ses armes et ses bagages, tous les hommes composant sa garnison, ses malades et ses blessés transportés sur des charrettes fournies par le roi, ceux enfin des habitants d'Amiens qui s'étaient compromis par l'éclat de leur dévouement à la cause espagnole, ou qui voulaient fuir la contagion répandue dans leurs murs. La capitulation, approuvée par l'archiduc, reçut son exécution le 25 septembre. Ce jour, à dix heures du matin, les Espagnols sortirent d'Amiens par la porte de Beauvais, toute l'armée française étant rangée en bataille à une demi-lieue de la ville, et Henri les attendant dans le costume et la pompe de la royauté. Arrivés à vingt pas du roi, Montenegro et ses capitaines mirent pied à terre, et lui baisèrent humblement la botte. Il reçut ces marques de soumission avec toute l'humanité imaginable, embrassa Montenegro, adressa à ses capitaines des paroles de courtoisie. A quatre heures après midi, accompagné de mille gentilshommes, il entra victorieux dans Amiens, et alla droit à la cathédrale rendre grâces à Dieu du succès d'un siége qui avait coûté à la France un effort de six mois et demi, et six millions de livres du temps, environ vingt-deux millions d'aujourd'hui. Henri prit aussitôt les mesures nécessaires pour assurer sa conquête. Il y avait quelque chose qui passait avant les priviléges

» estoient étonnés, encore qu'ils fissent bonne mine et se retirassent en » fort bel ordre. » — Circulaire du roi du 16 septembre, t. IV, p. 844. « Les ennemys sont partys avec effroy. » Lettre à Rosny du 18 septembre, p. 846. « J'ay suivy le conseil des sages, et comme j'espère que » cecy me donnera bientost ceste ville, je veux dire avec eux que je » n'auray pas peu faict. »

d'une ville; c'était le salut du pays. En maintenant aux habitants d'Amiens le reste de leurs droits communaux, le roi leur ôta celui de se garder eux-mêmes, dont ils avaient fait un si funeste usage. Il leur donna une garnison de vingt compagnies d'infanterie et de trois de cavalerie, avec le brave et intelligent de Vic pour gouverneur. De Vic, en peu de temps, repeupla la ville, répara les murailles, et commença la construction de la citadelle sur l'emplacement de la porte Montre-Écu [1].

A la date du 29 août, l'un des mieux informés des contemporains disait au sujet du siége d'Amiens : « Toute » l'Europe estoit en peine à qui demeureroit la victoire de » ce siége, parce que d'icelui dépendoit la servitude du » François ou sa liberté [2]. » Ainsi à supposer qu'Amiens fût resté aux mains des Espagnols; que l'armée de l'archiduc Albert eût vaincu ou contraint à la retraite l'armée royale, l'indépendance de la France, ou du moins de la France du Nord, aurait été en péril. Ce grand danger était écarté sans retour. Dans la moitié de notre frontière du Nord, l'invasion espagnole avait reculé d'Amiens à Dourlens : elle se concentrait maintenant dans la lisière étroite de territoire la plus rapprochée des Pays-Bas. L'inébranlable fermeté du roi au milieu du revers, son courage à la guerre, son intelligente application des grands principes de l'art militaire et du génie militaire

[1] Avis certain de tout ce qui s'est passé en la sortie des Espagnols de la ville d'Amiens, dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 517-519. — P. Cayet, l. IX, p. 770, 771 : il donne le texte de la capitulation. — Thuanus, l. CXVIII, § 14, p. 684, 685 et § 9, p. 679. Le texte de de Thou porte que le siége d'Amiens coûta six millions d'écus ou dix-huit millions de livres du temps : tout porte à croire qu'il y a erreur, et qu'il faut lire six millions de *livres*, au lieu de six millions *d'écus*. — Lestoile, p. 289. « Avant la prise d'Amiens par les Espagnols, les » priviléges en estoient rois, et non pas le Roi. » — Lettres du roi à Du Plessis et à la Guiche des 22 et 25 septembre, p. 851, 852.

[2] Lestoile, p. 287 A.

en particulier, avaient fait en partie la fortune du siége d'Amiens : le reste du succès était dû à la formation d'une grande force militaire permanente, et au bon état non pas encore des finances, mais au moins de la caisse de l'armée. L'action puissante des divers services de l'État les uns sur les autres avait éclaté dans cette circonstance et dans ce pays, où depuis la défaite de Dourlens nous avions éprouvé presque sans interruption des revers et des pertes : les résultats de la guerre avaient changé, parce que l'état de l'armée et du trésor public avait changé. Le roi et Rosny firent les plus grands efforts pour maintenir les choses au point où ils les avaient amenées, pour tirer de la conquête d'Amiens tous les fruits qu'elle devait naturellement produire. Le 21 septembre Henri pressait Rosny de lui envoyer le septième mois de son armée, pour empêcher, comme il le disait, que la plus grande partie ne s'en débandât. Rosny répondit à cette sommation en lui envoyant sans retard l'argent demandé[1]. Mais le roi, même l'argent à la main, ne put arrêter les chefs, ni retenir au-delà de cinq cents gentilshommes sur cinq mille, ni contraindre l'infanterie, quoique soudoyée, à rester entière sous le drapeau. Après six mois et demi de siége, la fatigue, le désir de revoir leurs foyers étaient si grands chez ces gens de guerre, que Henri fut impuissant à obtenir d'eux cette persévérance ferme qui manque si souvent aux Français : le 28 septembre, les deux tiers de l'armée avaient quitté le camp. Avec les dix ou douze mille soldats qui lui restaient, il poussa vigoureusement la guerre contre l'ennemi. Il marcha en Artois, pour rendre au cardinal la visite qu'il lui avait faite, canonna l'armée espagnole dans Arras où elle s'était retirée, la provoqua ce jour là et le

[1] Lettre du roi à Rosny du 21 septembre, t. IV, p. 849. — Sully, Œcon. roy., ch. 79, t. I, p. 268 A.

lendemain à un combat qu'elle déclina (3, 4 octobre). « La présentation de la bataille et le refus d'icelle, dit Sully, sonna fort haut aux pays estrangers », et l'événement qui suivit ne détruisit pas l'effet de cette hardie démonstration. En s'éloignant d'Arras, le roi alla tenter le siége de Dourlens. Les pluies continuelles qui survinrent, l'approche de l'hiver, le nombre restreint des troupes qui lui étaient restées lui ayant ôté l'espoir de réduire promptement cette ville, le 16 octobre il mit en garnison son armée, à laquelle il continua sa solde, pour la trouver prête à marcher au printemps suivant [1].

Ce petit revers se perdit et s'effaça dans la reprise d'Amiens, l'attaque d'Arras, et les nombreux avantages obtenus durant le siége d'Amiens par les gouverneurs et lieutenants du roi, en Champagne sur la frontière du Nord, en Bretagne sur la frontière de l'Ouest, en Dauphiné et en Savoie sur la frontière de l'Est. Partout les chefs, portant les armes pour Philippe II ou ses alliés, essuyèrent des revers : partout l'invasion espagnole fut refoulée.

Depuis la perte d'Ardres, le roi avait fait un choix sévère des gouverneurs de places. La vigilance et le courage de ces officiers prévint et déjoua les desseins successivement formés par l'archiduc Albert, par les capitaines, par les populations espagnoles des provinces voisines, pour s'emparer des villes de Champagne, sises aux bords de la Meuse, Mézières, Sedan, Mouzon, Rocroy, Maubert-Fontaine. Dans la seule entreprise contre Villefranche, à laquelle les Espagnols, commandés par le capitaine

[1] Lettre du roi à sa sœur du 28 septembre, et autres lettres des 3, 6, 9, 11, 16, 27 octobre, dans le recueil des Lettres Missives, p. 855, 858, 859, 864, 865, 866, 868, et dans les Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince de Galitzin, p. 245. — Sully, Œcon. roy., ch. 79, p. 268. — A la date du 16 octobre, le roi n'est déjà plus devant Dourlens : il s'est rendu à Amiens.

Gaucher, donnèrent un commencement d'exécution, ils perdirent trois cents soldats tués sur la place, cent vingt faits prisonniers, avec tous leurs officiers (4 août) [1].

Le duc de Mercœur avait résolu de se saisir de Chinon dans la Touraine, de Châtellerault dans le Poitou, et d'attaquer l'Anjou. Tous ces desseins furent ruinés par suite des échecs qu'essuya coup sur coup son lieutenant Saint-Laurens. Le chef royaliste La Tremblaye défit une première fois Saint-Laurens au bois de la Roche, sur le chemin de Messac. Les ligueurs comptaient au-delà de six cents soldats : cent cinquante restèrent sur la place ; le reste des gens de pied fut mis en fuite, et grand nombre assommés par les paysans (20 juillet). Saint-Laurens, réfugié à Dinan, forma un nouveau corps de troupes, tiré des garnisons voisines. La Tremblaye, uni aux Malouins, attaqua et détruisit deux cent cinquante hommes de ce corps, postés à Saint-Siriac, paroisse proche de Saint-Malo, sur la rivière qui va à Dinan. Il assiégea ensuite le château du Plessis-Bertrand qui servait de refuge aux ligueurs, après leurs courses dévastatrices dans la province . La Tremblaye fut tué à ce siége, et Saint-Laurens s'avança pour dégager la place. Les capitaines de la Tremblaye, quittant le siége, marchèrent à sa rencontre, le défirent, lui tuèrent six cents soldats. La perte résultant de ces trois défaites, disent les contemporains, fut estimée la plus grande que les ligueurs eussent encore essuyée dans cette province. Elle réduisit le duc de Mercœur à une complète inaction pendant le reste de la campagne. Dans le même temps, un autre chef ligueur, plus lié encore avec les Espagnols qu'avec Mercœur, vit la moitié de ses

[1] Discours véritable de la défaite des Bourguignons (sujets du roi d'Espagne) à Villefranche, dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 498-501. — P. Cayet, l. IX, p. 765. — Thuanus, l. CXIX, § 3, t. V, p. 700, 701. Villefranche est située à sept lieues de Sedan, entre Stenay et Dun.

établissements détruits sur la côte la plus occidentale de la Bretagne, et les ravages qu'il exerçait contre les populations royalistes du voisinage réprimés. Eder de Beaumanoir, baron de Fontenelle, s'était rendu redoutable sur terre et sur mer, où il exerçait tous les genres de brigandage, foulant aux pieds les lois divines et humaines. Après avoir dévasté le diocèse de Cornouaille, il avait établi dans le château de Penmarch une troupe de bandits qu'il payait pour faire des courses de tous côtés, et une seconde troupe à Douarnenez pour exercer la piraterie. De Rieux, gouverneur de Brest, ayant reçu du maréchal de Brissac un corps de troupes étrangères, et ayant fait venir du canon de Brest, attaqua et prit le château de Penmarch. Tous ceux qu'on y trouva furent pendus : on jugea que ces scélérats méritaient de périr, non par l'épée du soldat, mais par la main du bourreau. De Rieux, disposé d'abord à poursuivre Fontenelle dans son dernier repaire, reconnut ensuite que les forces dont il disposait n'étaient pas en proportion avec l'entreprise. Il renonça à attaquer Douarnenez, mais il bloqua la ville de manière à empêcher ceux qui l'occupaient d'en sortir pour faire des courses aux environs [1].

La guerre de Savoie donna des résultats plus décisifs et plus glorieux encore. Le duc de Savoie était moins l'allié que le lieutenant de Philippe II, car il avait constamment attaqué la France avec les troupes espagnoles du Milanez et avec les Suisses soudoyés par l'Espagne. Dans l'année 1597, les mêmes forces furent mises à sa disposition, et il reçut du roi catholique l'injonction de tout hasarder pour conquérir le Dauphiné, ou pour envahir la

[1] Les deux Discours de la défaite du Sr de Saint-Laurens, lieutenant du duc de Mercœur, dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 496-498, 513, 514. — P. Cayet, l. IX, p. 761, 762. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 21, p. 411. — Thuanus, l. CXVIII, § 17, 19, t. V, p. 687, 690.

Provence, tandis que le cardinal Albert et l'armée des Pays-Bas combattraient en Picardie. Henri, peu après la perte d'Amiens, avait renvoyé Lesdiguières en Dauphiné, en le nommant son lieutenant général, et en lui donnant pour mission de défendre les deux provinces menacées. Lesdiguières, le constant adversaire du duc de Savoie, s'acquitta merveilleusement de cette tâche difficile : à l'ouverture de la compagne il couvrit notre territoire en transportant la guerre sur celui de l'ennemi ; plus tard, quand le Dauphiné fut envahi, il le délivra par des victoires. Après avoir rassemblé une armée de six mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux, il commença les hostilités à la fin du mois de juin. Dans les campagnes précédentes, il avait envahi les États du duc de Savoie du côté du Piémont : dans celle de 1597, il dirigea ses efforts contre la Maurienne et la Savoie proprement dite. Après avoir franchi les montagnes qui s'opposaient à son passage, après avoir délogé du sommet de ces montagnes les ennemis qui s'y étaient retranchés, il entra dans les États du duc. En moins de quarante jours, il enleva successivement dans la Maurienne et dans la Savoie Saint-Jean-de-Maurienne, principale ville du pays, Saint-André, le château de Saint-Michel, Aiguebelle, le bourg et le château de la Rochette, Chamoux, Chamousset. Il interrompit ses conquêtes pour prendre un fort construit par le duc de Savoie en vue de cette dernière place, mais sur la rive opposée de l'Isère, et destiné à intercepter les communications de l'armée de Lesdiguières. Le général français, après avoir assuré ses communications et ses derrières, retourna à l'attaque des places ennemies, et enleva la tour de Charbonnière et le château de l'Éguille, place non moins forte d'assiette que de fortification. Par la prise de ces villes et de ces forts, les Français se trouvèrent maîtres de toute la Maurienne,

Digitized by Google

et de tout le pays au-delà de l'Isère, depuis le mont Cénis jusqu'à Montmélian. Le duc de Savoie tenta d'arrêter les progrès de son adversaire. Il se présenta aux Molettes, à demi-lieue de Montmélian, avec une armée de quinze mille hommes de pied et de quinze cents chevaux presque toute composée d'Espagnols, de Napolitains, de Suisses à la solde de Philippe II. Dans un premier engagement qui eut lieu le 12 août, Lesdiguières lui tua cinq cents hommes : le 14, après un combat de cinq heures, il le vainquit avec une perte de plus de douze cents soldats. Le duc se flatta de tirer parti de ses revers, et attaqua le Dauphiné qu'il croyait trouver dégarni, tandis que Lesdiguières employait ses forces à s'établir dans sa récente conquête. Mais Lesdiguières l'avait deviné et prévenu. Le duc trouva un corps d'armée qui avait été détaché pour lui disputer l'entrée du Dauphiné, et il paya par de nombreuses défaites ses tentatives d'invasion. Une première division de ses troupes qu'il avait envoyée contre Briançon perdit quatorze cents hommes, et fut presque entièrement détruite : une autre fut vaincue et dispersée près de La Frette (16 août, 9 septembre). Lesdiguières termina la campagne par l'envoi vers Barcelonnette de quatre régiments qui s'emparèrent d'Alost et de Saint-Génis, et par la mise en quartiers dans la Maurienne des troupes que son gendre Créquy commandait. Créquy défit à Saint-André douze enseignes de gens de pied et deux cornettes de cavalerie aux ordres du comte de Carraval, qu'il fit prisonnier. Les projets de persécution sanguinaire ne réussirent pas mieux au duc de Savoie que ses tentatives d'invasion sur notre territoire. Les troupes que lui-même, et la duchesse sa femme, digne fille de Philippe II, avaient envoyées dans la vallée de Pragelas pour exterminer les protestants, furent dé-

faites, et quatorze cents de ses soldats furent noyés ou précipités dans les rochers [1].

Tandis que ces efforts victorieux faits sur toute la frontière du royaume, le préservaient de l'invasion, en même temps et par une heureuse coïncidence, les projets anarchiques, les tentatives des factions intérieures pour transporter à l'étranger l'autorité du roi, et pour rompre l'unité nationale, se trouvaient déjoués. « Amiens, dit » Mme Duplessis-Mornay, fut repris contre l'opinion de la » plus part [2], » parce que la masse de la nation ignorait encore ce qu'elle avait à attendre pour son salut des talents militaires et administratifs et de la force d'âme du prince qui la gouvernait. Les factions, contenues par sa vigilance et sa fermeté en avril et en mai, avaient espéré qu'il ne suffirait pas à la double tâche de les comprimer et de combattre l'Espagnol, et sur ce coupable calcul, elles avaient relevé la tête. Le parti protestant continuait à être agité et entraîné par l'ambition de ses chefs Bouillon et La Trémoille, qui lui persuadaient d'arracher au roi, au milieu de la perplexité de ses affaires, une charte nouvelle portant concession d'une multitude de places fortes, d'assemblées politiques, de finances, distinctes de celles de la nation. Au mois de juin, tandis que Henri retournait au camp devant Amiens, les réformés prenaient à l'égard de la couronne une attitude décrite par P. Matthieu en ces termes : « Ceux de la religion s'étoient assemblez à Châtellerault pour avoir un édict si ample, qu'il pourveust à

[1] Sommaire récit des progrès de l'armée du Roi en Savoie, dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 489. — P. Cayet, l. IX, p. 762-764. — Thuanus, l. CXIX, § 1, 2, t. V, p. 694-700. — Les détails donnés par d'Aubigné, l. IV, § 20, t. III, p. 402, sur les opérations de Lesdiguières et du duc de Savoie, sont erronés en ce sens qu'ils se rapportent aux années précédentes et non à l'an 1597.

[2] Mémoires de Mme Duplessis, p. 315.

tout ce que leurs pères n'avoient osé espérer, et que les plus hardis n'avoient encore demandé [1]. » Le parti de l'aristocratie féodale se ranima en même temps, et pactisa avec le parti réformé. Des deux princes du sang, qui précédemment s'étaient engagés dans le tiers-parti, le duc de Soissons refusa malgré les pressantes sollicitations du roi de se rendre au camp d'Amiens [2]; le duc de Montpensier ne vint que très tard et au dernier moment, et ils se concertèrent avec les chefs de la faction protestante. Tous ensemble ils attirèrent un moment dans leurs rangs les seigneurs bretons, trompés par une fausse appréciation de la situation. La prise d'Amiens avait fait croire au plus grand nombre que le roi n'avait plus aucune ressource : les esprits agités et flottants roulaient différents projets ; et comme on s'imaginait que c'en était fait de la monarchie française, chacun songeait à ses intérêts particuliers, et ne croyait pas en cela trahir son devoir. Les seigneurs bretons s'assemblèrent. Le duc de Montpensier, qui était en Normandie, les ducs de Bouillon et de la Trémoille qui étaient en Poitou, eurent part à la résolution prise dans cette réunion de députer en Angleterre. La députation en commun n'eut pas lieu, et par un secret accord, l'on convint que les protestants la feraient seuls. Polignac de Saint-Germain fut envoyé de leur part en Angleterre, pour prier Élisabeth de secourir le royaume et la religion réformée, dans l'état déplorable où l'un et l'autre étaient, disaient-ils, réduits [3]. C'était une France, composée des pays protestants et de quelques contrées voisines, détachées du corps de la monarchie, dont on déférait le protectorat à Élisabeth, comme celui de

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 230.
[2] Lettres du roi au comte de Soissons du 29 juillet, t. IV, p. 816, 817, et du 28 août, p. 836, 837.
[3] Thuanus, l. CXVIII, § 15, t. V, p. 686, 690.

Hollande. Le 11 août, le roi écrivait à son ambassadeur à Rome :

« Si je tenois les huguenots en bride par ma conduite et la crainte de mes armes, ils éclateroient et feroient plus de mal que devant, fomentés du dehors à diverses fins et sous prétexte de religion.... Je suis contraint de lâcher quelques grâces aux huguenots, pour ôter le moyen aux chefs de parti et factieux de les émouvoir. Ils sont encore assemblés à Châtellerault, et je n'en reçois aucune assistance en ce siége d'Amiens, au grand retardement d'icelui et à mon très-grand regret [1]. »

La surveillance armée exercée par Henri, l'intervention de quelques-uns de ses serviteurs arrêtèrent les progrès du mal. Eclairés par le maréchal de Brissac, par les commissaires du roi Schomberg et de Thou, ramenés par les succès obtenus sur le ligueur Saint-Laurens, les seigneurs bretons ouvrirent les yeux sur les démarches où on les entraînait, revinrent à leurs sentiments de fidélité et de dévouement envers cette royauté, ce pouvoir central qui sauvait alors le pays. Nous ne retracerons pas ici en détail la conduite et les actes du parti protestant et de ses chefs, que nous exposerons ailleurs : nous n'en prendrons que ce qui se rapporte à la situation générale. Les mesures de force et de conciliation auxquelles recourut Henri, l'autorité et les sages conseils de Duplessis-Mornay [2], la reprise d'Amiens imposèrent aux réformés et les arrêtèrent. Ils continuèrent à poursuivre leur édit : ils restèrent hostiles et menaçants; mais ils renoncèrent au protectorat de l'Angleterre, à l'aliénation de la souverai-

[1] Lettre Missive au duc de Luxembourg du 11 août, t. IV, p. 825, 826, sans l'orthographe du temps.

[2] Mém. de Mme Duplessis, t. I, p. 315. En rendant compte de l'opposition faite par son mari aux intrigues des chefs et à la révolte du parti protestant, elle dit : « Ce doncq qu'on peut faire pour ce coup » en ceste assemblée (de Chatellerault) *feut que le mal n'esclast pas* » *plus avant.* »

neté nationale à l'étranger, et n'osèrent en venir à un soulèvement contre le pouvoir. La révolte fut contenue jusqu'au temps où le roi put lui opposer victorieusement sa présence, celle d'une armée, et l'Édit de Nantes. Au commencement du mois d'octobre la dangereuse fermentation excitée par les factions diverses entrait dans un temps d'arrêt, et le danger public était amorti.

La ruine des partis anarchiques en France n'était pour l'Espagne qu'un échec indirect; mais tous les coups frappés sur l'archiduc, sur le capitaine Gaucher, sur le duc de Mercœur, sur le duc de Savoie, avaient atteint directement Philippe II. A ces revers en France se joignaient les pertes sensibles qu'il avait essuyées dans les Pays-Bas. Le prince Maurice avait profité de l'absence d'Albert et de l'armée espagnole, pendant qu'ils se portaient en France au secours d'Amiens, pour attaquer et entamer les possessions du roi catholique. La campagne de Maurice entre le 8 août et le mois d'octobre, avait été un enchaînement de succès. Conformément au projet formé par lui de chasser les Espagnols des bords du Rhin, il les avait attaqués d'abord dans l'électorat de Cologne et dans le cercle de Westphalie, et leur avait pris Alpen, Rhinberg, Mœurs, le fort Camille. De là il avait porté la guerre dans les provinces de Gueldre, d'Over-Yssel, de Frise, et emporté successivement Groll, Bréfort, Enschède, Oldenzeel, Otmarson, Goor. Ces conquêtes avaient eu pour résultat d'expulser entièrement les Espagnols de ces trois pays, d'y établir la domination exclusive de la Hollande. Revenant à son dessein de dépouiller l'ennemi de toutes ses possessions sur la ligne du Rhin, il se disposait maintenant à attaquer la forte place de Linghen, dont il ne tarda pas à s'emparer [1].

[1] P. Cayet, l. IX, p. 772-775.—Thuanus, CXIX, § 7, t. V, p. 703-706. — Lettre du roi au connétable du 26 août, t. IV, p. 836, pour quelques-unes des conquêtes de Maurice.

Philippe II tenta de prendre sur l'Angleterre la revanche des revers qu'il avait essuyés en France et dans les Pays-Bas; de relever par un coup d'éclat la réputation de ses armes et l'état de ses affaires. L'Espagne et l'Angleterre avaient rouvert les hostilités l'une contre l'autre au mois de juillet de cette année. Le comte d'Essex, après avoir joint à la flotte anglaise vingt-cinq vaisseaux fournis par les Hollandais, était sorti du port de Plymouth le 20 juillet, avec ordre d'Elisabeth de continuer contre l'Espagne la guerre d'incursions et de piraterie, que les Anglais avaient entreprise l'année précédente. Battu par les vents contraires, Essex avait été contraint de relâcher dans les ports d'Angleterre huit jours après son départ [1]. Il avait repris la mer du 17 au 30 septembre, et était allé attendre, aux Açores, la flotte espagnole composée de vingt-cinq vaisseaux et chargée des tributs de l'Amérique. Elle lui avait échappé, était entrée à Angra le 7 octobre, et y avait mis en sûreté les richesses qu'elle portait. Tandis que les Anglais s'épuisaient en efforts inutiles, et hors d'état de rien produire de décisif, Philippe II préparait contre l'Angleterre une attaque d'un genre bien différent, d'une tout autre portée. Le 19 octobre, il fit sortir du Férol sa flotte composée de cent quatre-vingts vaisseaux et commandée par l'Adélantado don Martin de Padilla. L'Adélantado avait pour instructions de jeter sur la côte de Bretagne un corps expéditionnaire destiné à relever le parti du duc de Mercœur; d'entrer ensuite dans la Manche pour l'invasion de l'Angleterre, de cingler vers Falmouth

[1] On ne trouve que dans les Lettres du roi, et dans Meteren, un exposé exact des opérations maritimes de l'Angleterre pendant cette année. La lettre du roi du 6 septembre, t. IV, p. 841, rappelle en ces termes un premier fait accompli depuis quelque temps : « L'armée » de mer de la royne d'Angleterre, conduicte par le comte d'Essex » n'a eu si bonne fortune; car estant sortie en mer pour fondre » en Espagne, elle a esté forcée de relascher en Angleterre à cause » du mauvais temps. »

et le pays de Cornouaille, et d'y débarquer l'armée espagnole. La conquête du royaume, commencée par ce pays, devait s'étendre de proche en proche aux comtés voisins; aidée d'une part par un corps de quatre mille soldats d'élite et par les amas de vivres, d'armes, de munitions, que Philippe avait rassemblés de longue main à Calais et à Dunkerque; favorisée, d'une autre, par l'insurrection nouvelle de l'Irlande et la prise d'armes des comtes de Tyrone et d'Odonel. Les tempêtes ruinèrent ce plan, confondirent ce dessein. Arrivée à soixante lieues du canal d'Angleterre, la flotte espagnole fut assaillie par un vent furieux du Nord : huit vaisseaux seulement périrent, mais le reste fut dispersé et contraint de chercher un refuge dans les ports d'Espagne et de Portugal; toute l'artillerie fut perdue, avec une somme de cinquante mille ducats (18-30 octobre) [1]. Si la force navale de l'Espagne restait à peu près entière et encore menaçante, toute entreprise contre l'Angleterre était du moins impossible pour cette année.

La dispersion de la flotte espagnole, la vaine tentative de l'invasion de l'Angleterre, en ruinant les calculs et les dernières espérances de Philippe II, ouvrent une nouvelle période aux relations entre l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, aux combinaisons de la politique, aux travaux de la diplomatie.

Au 1er novembre, voici quelle était la situation du roi catholique et de l'Espagne. Depuis 1588, depuis près de dix ans, Philippe II en dehors de la tentative de subjuguer la Hollande révoltée, avait employé les armées et

[1] Ferreras, Hist. générale d'Espagne, XVe partie, t. X, seconde moitié, p. 110, 111 de la traduction. — Herrera, l. XIII, c. 21, t. III, p. 730. — Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XIX, fol. 397, 398, 404. — Lettre du roi à de Brèves à la date du 23 novembre, exposant les faits accomplis à la fin d'octobre, dans les Lettres Missiv., t. IV, p. 880. — P. Cayet, Chr. nov., l. IX, p. 789, 790; Chr. sept., l. I, p. 36.

les tributs de ses peuples d'Europe, les trésors des deux Indes, à la tentative de conquête de la France, à la tentative de conquête de l'Angleterre. Son projet avait été de rendre ces deux monarchies sujettes de sa fille Claire-Eugénie, qu'il appelait son miroir et la lumière de ses yeux; vassales de l'Espagne, qui devait s'acheminer ainsi à la monarchie universelle. Les deux desseins avaient échoué : l'Espagne y avait perdu ses soldats, ses richesses, sa gloire et la puissance de l'opinion. Sans être entièrement épuisée, puisque nous allons la voir, à la fin de cette année, faire de redoutables préparatifs militaires, et trouver des moyens financiers pour payer ses troupes jusqu'à l'an 1600, elle était prodigieusement affaiblie, réduite à la gêne et aux expédients. L'âge et la maladie avertissaient Philippe de pourvoir aux destinées de sa monarchie et à l'avenir de sa fille. « Lorsqu'il eut appris, disent les historiens espagnols, que Henri IV, roi de France, avait été absous par le pape, et était presque généralement reconnu de tout son royaume, il perdit entièrement l'espérance, dont il s'était longtemps flatté, de faire l'infante Claire-Eugénie reine de France, en la donnant en mariage au prince qui aurait été élu pour cette couronne. De là vint qu'il résolut de marier cette infante à l'archiduc Albert et de lui donner en dot les états de Flandre. Comme il commençait à sentir le poids des années et des infirmités, il voulut que le prince don Philippe, son fils, assistât au conseil des dépêches, pour s'instruire dans l'art de gouverner. » Ce fils n'avait que dix-neuf ans. Il s'agissait pour Philippe II de mettre l'inexpérience de son successeur à l'abri d'une guerre contre la France, l'Angleterre, la Hollande coalisées. Il s'agissait encore pour lui d'assurer à l'infante, contre la bonne volonté très-douteuse de son frère, et contre les armes des confédérés, ce qui restait des provinces des Pays-Bas, cet établissement princier, qu'il

prenait maintenant non plus sur ses voisins, mais sur ses domaines. Le seul moyen qui lui fut donné de soustraire son fils et sa fille à ces redoutables éventualités, était de rétablir la paix entre l'Espagne et la France; de concentrer dès-lors contre l'Angleterre et la Hollande la force militaire, les ressources financières qui restaient à sa monarchie pour mettre les côtes d'Espagne à l'abri des ravages des Anglais et reporter la guerre dans leur pays; pour mettre les Pays-Bas espagnols à l'abri des attaques et des projets des Hollandais [1].

Après la reprise d'Amiens, après les revers essuyés par les lieutenants et par les alliés de Philippe II en France et en Savoie, les agents du pape médiateur, le cardinal de Florence et le général des Cordeliers, avaient rouvert les négociations pour la paix entre l'Espagne et la France, croyant que le moment était venu pour le roi catholique de fléchir et de s'accommoder. Le père général, dans une première conférence tenue le 4 octobre, avait abouché Richardot, président du conseil privé des Pays-Bas, ministre d'Espagne, avec Villeroy, secrétaire d'Etat des affaires étrangères de France [2]. Philippe II espérait alors encore l'invasion de l'Angleterre et un grand succès, et

[1] Thuanus, l. CXX, § 14, t. V, p. 735. — Ferreras, Hist. générale d'Espagne, XVe partie, t. X de la traduction, seconde moitié, p. 100, 105, 106. — Discours sur le traité de paix fait à Vervins, dans les Mém. très-particuliers, p. 379, 380. « Il est certain que, sans ceste » paix, le dessain du roy d'Espagne, qui veut marier l'infante sa fille » avec le cardinal d'Austriche, et luy donner les Pays-Bas et le comté » de Bourgogne, ne peut avoir lieu, et qu'ils ne pourroient s'establir » au dit pays, estans travaillés de guerre de tous costés, tant de la » part de la France, que de l'Angleterre et de la Hollande, par mer » et par terre. »

[2] Mém. de Sillery, dans les Mém. particuliers etc., p. 143. « Le » général des Cordeliers revint tost après avec le sieur Richardot, » président du privé Conseil des Pays-Bas, qui *conféra deux fois* avec » le sieur de Villeroy. » — La date du 4 octobre, pour la première conférence, est donnée par la dépêche ci-après citée. On y lit, p. 246 : « Le quatriesme jour du dict mois, le père général, » etc.

Richardot avait mis en avant pour les Espagnols la prétention de garder une partie de leurs conquêtes en France. Villeroy, et peu après Henri, avaient rejeté bien loin ces premières ouvertures [1]. Après la dispersion de leur flotte, les Espagnols firent un pas considérable vers la conciliation, dans une seconde conférence tenue au commencement de novembre. Ils proposèrent de rétablir entre les deux couronnes le traité de Cateau-Cambrésis, ce qui impliquait la restitution à la France des villes que la guerre lui avait enlevées. A la vérité l'archiduc faisait une restriction temporaire pour Calais; mais il annonçait que la difficulté serait levée pendant la durée des négociations, et que le roi catholique ou bien offrirait à Henri des compensations dont celui-ci se contenterait; ou qu'il se laisserait même persuader, par l'autorité du pape, de rendre cette place comme les autres à la France. Les Espagnols demandaient en même temps une assemblée de députés, un congrès, pour composer les différends entre les deux puissances et arriver à un accord [2]. Ainsi les bases d'une pacification étaient posées, les offres en étaient solennellement faites. C'est ce qu'annonçait Henri dans sa lettre du mois de novembre, quand il écrivait ces

[1] Dépêche au duc de Luxembourg, ambassadeur à Rome, en date du 6 octobre, dans les Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince Galitzin, p. 242-247. On y lit, p. 242, 243 : « Voilà les termes » de ceste négociation, *de laquelle j'espère peu de fruict*, parce que » j'ai affaire à gens qui ne veulent rien quicter de ce qu'ils tiennent, » et que je ne veux rien perdre de ce qui m'appartient... Il faut que » le Saint-Père permette que je traicte pour mes alliez comme pour » moy. »

[2] Mém. de Sillery, p. 144. Il dit au sujet des propositions de Philippe II et de l'archiduc, transmises par Richardot : « Il estoit d'avis de faire » une assemblée de députez de part et d'autre, qui se pourroient » accorder de tous les autres points. Ne restant que celuy de Calais, » le *roy d'Espagne pourroit estre persuadé par l'authorité du pape de* » *la restituer*, ou le roy de France de se contenter d'autres condi- » tions. »

mots significatifs : « Nos justes armes, assistées par la » grâce de Dieu, ont enfin humilié notre ennemi ; car il » demande la paix, et déclare qu'il se mettra à la raison » pour l'obtenir [1]. »

Le roi se trouvait entre deux partis à prendre. Il pouvait faire la paix avec l'Espagne, en rentrant dans tout ce qu'il avait perdu par la faute de ses lieutenants et de ses gouverneurs : l'épuisement de son royaume, plus grand encore que celui de l'Espagne ; la nécessité de rétablir l'autorité du prince avec l'empire des lois et de la justice, le vœu de ses peuples le poussaient à cette résolution, dont le seul faible était de n'assurer que le présent. Il pouvait encore continuer la guerre, en vue d'abaisser sans retour l'Espagne, et de préserver la France en même temps que le reste de l'Europe des retours d'ambition de cette puissance, non plus sous le vieux Philippe II, mais sous ses successeurs. Mais l'état de la France exigeait impérieusement que cette guerre fût courte et décisive, par l'entier changement de procédés et de conduite de nos alliés, par la stricte observation des clauses principales de la ligue de 1596, jusqu'alors violées. Avant de se décider, Henri sonda la Hollande et l'Angleterre pour savoir ce qu'il pouvait attendre d'elles, dans le cas où il inclinerait vers la continuation des hostilités.

Buzanval, son ambassadeur en Hollande, provoqua les États-généraux des Provinces unies à se prononcer sur cette question, dans le discours qu'il leur tint, dans la proposition qu'il leur adressa le 6 novembre 1597. Il les exhortait à la grande guerre, à la guerre faite par les armées réunies et combinées des confédérés, dans le but de mettre désormais la France à l'abri de l'invasion espagnole, et

[1] Lettre Missive du roi à Elisabeth du 15 novembre, t. IV, p. 877. Cette lettre relate un fait antérieur de plusieurs jours et se rapportant au commencement de novembre.

de lui rendre ses places fortes de la Picardie et du Boulenois; mais dans le but en même temps de chasser le roi catholique des Pays-Bas, d'où il menaçait incessamment l'indépendance et l'existence de la Hollande et de l'Angleterre. Il sommait les Hollandais de déclarer s'ils remplaceraient le petit secours qu'ils lui avaient donné jusqu'alors, le contingent de quatre régiments, par une armée qu'ils lui avaient promise pour le mois de mars précédent et qu'ils ne lui avaient pas fournie; à quelle époque ils lui enverraient cette armée; quels subsides ils fourniraient à son trésor épuisé. Un détail montrera bientôt que, pour continuer la guerre contre l'Espagne avec chance de succès, l'argent était aussi nécessaire, si ce n'est plus nécessaire encore à la France, que les troupes auxiliaires de ses alliés.

« Sa Majesté, leur dit-il, est si accoutumée à tels honorables hasards, et si prodigue de sa vie pour conserver celle d'autrui, qu'elle ne laissera point de continuer ses travaux, pourvu qu'ils puissent servir à ceux qui vivent sous lui et avec lui, c'est-à-dire pourvu que son royaume puisse être soulagé et conservé par iceux, et non accablé d'une inévitable ruine. *Ce qui arriveroit apparemment si la guerre se poursuivoit par les moyens faibles qu'on a tenus jusqu'à cette heure.*

» Voici donc un point principal que Sa Majesté m'a commandé de vous remontrer : à savoir *que son État est si épuisé de finances*, et par conséquent de nerfs et de forces, par les derniers extraordinaires efforts qu'il a fallu faire au recouvrement de la ville d'Amiens, *qu'il lui est impossible de pouvoir plus longuement soutenir seul les assauts de l'ennemi, sans succomber sous le faix.* Partant il vous prie et vous exhorte d'aviser, et de lui déclarer les moyens lesquels vous pourrez tenir avec lui, *pour partager le plus également que faire se pourra le faix et la charge de la guerre.*

» D'autre part, la longueur des guerres ayant causé mille désordres dans le corps de la France, la justice y étant comme ensevelie, et tout bon ordre perverti par la licence des armes, de sorte que peu à peu l'obéissance due au prince et aux lois s'en va entièrement abolie, *Sa Majesté vous fait remontrer qu'il n'y a plus moyen de nourrir cette guerre en longueur, comme il semble qu'on ait voulu faire jusqu'à*

présent; d'autant que le corps de la France étant cassé et faible, comme je vous ai dit, il est impossible qu'il puisse soutenir plus longuement ces misères. C'est pourquoi, il faut apporter au plus tôt de fermes remèdes pour le guérir et remettre sus.

» Sa Majesté estime que cela se peut faire aisément, *si nous courons tous d'une même haleine au but que nous nous sommes proposé en faisant la ligue, c'est-à-dire à chasser les Espagnols hors des Pays-Bas, ou au moins à les presser et restreindre de si près, et par le côté de la France et par celui de ces pays*, qu'ils puissent sentir à leur tour les difficultés et perplexités èsquelles ils nous mettent, courant et s'avançant, selon les occasions et le moindre heur qui se présente, jusques dans le cœur et les entrailles de la France.

» Pour ce regard, le roi a envoyé vers la sérénissime reine d'Angleterre, afin de lui faire représenter vivement les mêmes choses que je vous ai déclarées, et l'inciter à embrasser cette cause, *avec plus de vigueur et plus d'intelligence avec Sa Majesté qu'elle n'a fait jusques à cette heure; étant Sa Majesté intentionnée de remuer toutes pierres, avant de venir au second moyen duquel je vous parlerai maintenant*, pour conserver et entretenir son État. »

Le second moyen, comme le déclarait l'ambassadeur, était d'accepter la paix que lui proposait l'Espagne, en exigeant qu'elle lui rendît ses places perdues, et qu'elle comprît au traité l'Angleterre et la Hollande. Mais il était résolu à n'accueillir les ouvertures que lui faisait Philippe II, qu'après s'être assuré de ce qu'il pouvait attendre ou de ce qu'il devait désespérer d'obtenir de ses alliés [1].

La réponse faite par les États de Hollande à l'ambassadeur, et au roi lui-même dans la lettre qu'ils lui écrivirent le 12 novembre, était évasive et dilatoire. Au lieu de lui envoyer une armée et des subsides, ils lui annonçaient un envoi de députés et une résolution sur la pro-

[1] Proposition faite par le Sr de Buzanval à MM. des Estats des Provinces-unies des Pays-Bas le 6e jour de novembre 1597, dans le manuscrit de l'ambassade de Hurault de Maisse, du folio 74 au folio 80. Je dois la communication libérale de ce manuscrit à l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel : je le prie de recevoir ici l'expression de ma gratitude. L'orthographe du temps n'est pas conservée.

position de Buzanval, après le retour du prince Maurice, quand ils se seraient concertés avec lui, et quand ils auraient pris l'avis de la reine d'Angleterre, avec laquelle ils étaient alliés. Ils ne donnaient à Henri que des ajournements, avec la perspective à craindre d'un refus en définitive. C'est ce que porte le contexte de leur réponse, et ce que reconnaissent leurs propres historiens [1].

Après avoir sondé la Hollande, le roi interrogea l'Angleterre. A considérer la conduite qu'Élisabeth avait tenue lors de l'attaque de Calais et après la perte d'Amiens, Henri conservait peu d'espoir qu'elle renonçât à son calcul d'affaiblir la France par l'Espagne en éternisant la guerre; qu'elle lui accordât l'aide d'une armée pour une guerre forte, décisive et courte. La récente réponse des Hollandais, si peu explicite, si peu favorable, et en même temps si peu libre de l'influence anglaise, ajoutait à ses doutes et à ses appréhensions. Aussi dans l'audience qu'il donna à de Maisse, député par lui vers Élisabeth, l'ambassadeur lui ayant demandé de lui déclarer ouvertement son intention pour qu'il pût s'y conformer; pour qu'il travaillât soit à procurer la paix, soit à chercher les voies et moyens de continuer la guerre, Henri, après un moment de réflexion et d'incertitude, lui dit qu'il était résolu à la paix et qu'il la voulait [2]. Telle était alors sa disposition, mais ce n'était

[1] Lettre de MM. des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-Bas au Roy, de La Haye le 12e de novembre 1597, dans le manuscrit de l'ambassade de Hurault de Maisse, folios 8/4 et suivants. — Mém. manuscrit de Villeroy, folio 9 recto. — Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XIX, folio 408. « Ils respondirent que quant à eux, ils se resou» droyent sur la proposition du sieur de Buzanval, avec l'advis de la » royne d'Angleterre, avec laquelle ils estoient alliez. »

[2] Ambass. de de Maisse, fol. 39 du manuscrit. « Le dit Sr de Maisse » supplia le roy à son partement de luy déclarer ouvertement son » intention, et ce qu'il estimoit estre plus pour le bien de son service, » ou de procurer la paix, ou de continuer la guerre; non pour autre » raison si non pour pouvoir se conformer le plus qu'il pourroit, en » traictant avec les Anglois, à ce qui seroit de la volonté et intention

aucunement chez lui un parti pris sans retour, définitivement arrêté. Dans le cas où, contre son attente, il trouverait Élisabeth disposée à entreprendre une guerre telle qu'il entendait la faire, son intention était alors de poursuivre les hostilités, et les raisons qu'il donnait pour les continuer étaient les plus fortes qu'on pût alléguer. Voici ce qu'on lisait dans l'instruction de de Maisse :

« Le principal point de sa légation est d'assurer et étreindre plus que jamais l'union et bonne intelligence qui doit être entre leurs Majestés, leurs royaumes et sujets, pour leur conservation et grandeur, *soit qu'ils veulent continuer la guerre au roi d'Espagne* et à ses adhérents leurs communs ennemis ; ou bien entendre à la paix, dont Sa Majesté est aujourd'hui poursuivie plus que jamais.

» Si ladite dame reine n'étoit d'avis que le roi entendît aux ouvertures de la paix, par laquelle on lui offre la restitution de ses places, le sieur de Maisse avoit commandement de lui remontrer qu'elle eût donc à proposer et faciliter tous les moyens convenables *pour abréger la guerre*, et nettoyer les provinces des Pays-Bas de la domination des Espagnols, *sans plus employer ses armées et moyens au loin*, pour ne donner occasion aux Français de se plaindre, et porter seuls le faix de la guerre, comme ils avoient fait depuis qu'elle avoit été déclarée au roi d'Espagne.

» Si ladite dame pouvoit être aussi bien inspirée et persuadée pour les raisons que le sieur de Maisse lui pourroit alléguer d'entrer en quelques ouvertures avec le roi pour mieux assaillir et faire la guerre aux Pays-Bas et en Bretagne *qu'il n'avoit été fait par le passé*, il avoit charge d'en avertir incontinent le roi, et faire connoître à ladite dame reine : *Que le roi ne s'en éloigneroit point, comme celui qui n'avoit faute de raisons et de volonté pour être persuadé à suivre plutôt ce chemin que l'autre ; tant Sa Majesté désire affoiblir cette puissance espagnole, laquelle ne désire ni recherche la paix que pour reprendre haleine ou désunir les alliés, et pour mieux parvenir puis après à son premier but, qui est de se rendre maître de tout le monde* [1]. »

» de Sa Majesté. Sur quoy le Roy, après y avoir quelque peu pensé, » dit qu'il estoit resoleu à la paix et qu'il la vouloit. » Passage cité par M. Prévost-Paradol, *Elisabeth et Henri IV*, p. 60.

[1] Manuscrit de l'ambass. de de Maisse, fol. 11, 36, 37. L'orthographe du temps n'est pas conservée.

Ce partage chez le roi et chez ses ministres, entre les dispositions à la paix et les dispositions à la guerre, subsiste et dure pendant tout le temps de l'ambassade de de Maisse, du 24 novembre 1597 au 19 janvier 1598 [1]. Cette incertitude se marque en termes formels, et dans la lettre que Villeroy écrit à de Maisse le 2 décembre ; et encore dans celle du 20 décembre, que Henri adresse lui-même à son ambassadeur, et où l'on trouve le passage suivant :

« Je ne puis sur votre dépêche *prendre un parti et une résolution pour le présent*, et avant que d'attendre celle que la reine vous déclarera sur votre proposition, laquelle je vous prie de continuer solliciter et poursuivre sans interruption, afin que j'en sois éclairci au plus tôt [2]. »

De Maisse reçut quatre audiences d'Elisabeth, les 8, 15, 24 et 31 décembre [3]. Dans les trois premières, la reine par des divagations calculées, par des doutes élevés

[1] De Maisse partit de Rouen pour son ambassade le 24 novembre 1597, arriva à Londres le 2 décembre, retourna en France et arriva à Dieppe le 19 janvier 1598.

[2] Manusc. de l'ambass. de de Maisse : 1° pour la lettre de Villeroy à de Maisse, du 2 décembre 1597, fol. 57. « Le légat et le général des » Cordeliers pressent une conférence de nos deputez avec ceux du » roy d'Espagne, comme le seul moyen d'advancer et conclurre le » dict traicté qu'ils poursuivent. *Mais nous ne précipiterons rien atten-* » *dans toujours les intentions de la royne, et les deputez des dits Estats* » (les Hollandais). » 2° pour la lettre de Henri à de Maisse du 20 décembre, fol. 116 verso, 117. — Sillery, l'un des négociateurs de la paix de Vervins, témoigne que le roi et ses ministres ne voulurent prendre aucune résolution avant d'avoir été informés par de Maisse de celle du Conseil d'Angleterre. Il dit, p. 147, 148, en parlant des négociations avec les ministres espagnols et les agents du pape médiateur : « Il falloit que, sans monstrer qu'on eust volonté de différer, » ou pust avoir le retour de M. de Maisse. »

[3] Journal manusc. de de Maisse, fol. 231 et suiv.; 256 et suiv.; 283, 284. Le *Journal* de de Maisse est distinct de l'*Ambassade*. Dans le volume qui les contient, l'ambassade occupe du feuillet 1 au feuillet 204; le journal remplit du feuillet 208 au feuillet 421. On trouvera l'exposé plein d'intérêt et de détails curieux de ces quatre audiences, dans l'ouvrage de M. Prévost-Paradol, *Elisabeth et Henri IV*, ch. VIII, IX, X, p. 149, 155, 168, 180.

à dessein tantôt sur la bonne foi de Philippe II et de l'archiduc, en proposant la paix, tantôt sur la valeur des pouvoirs de leurs négociateurs, empêcha l'ambassadeur d'aborder et d'exposer l'objet principal de sa mission. Enfin dans la quatrième audience, il parvint à rompre le filet où on l'avait tenu jusqu'alors enlacé, à reprendre sa liberté, à s'expliquer. Lui-même il relate, dans une lettre adressée à Henri, et le tour qu'il prit pour éviter de blesser la susceptibilité de la reine, et le discours qu'il lui adressa. Il lui dit :

« Que les Etats-généraux des Pays-Bas devoient bientôt envoyer des députés en France. Que sur cela, on aviseroit à ce qu'on auroit à faire pour la paix ou pour la guerre. Que si les députés avoient envie de se porter à la paix, Votre Majesté traiteroit pour eux comme pour soi-même, et aux plus sûres et avantageuses conditions qu'elle pourroit. Mais que s'ils vouloient continuer la guerre, je pensois aussi que Votre Majesté se résoudroit, pourvu qu'elle se vît assurée de recouvrer les places que les Espagnols lui retiennent et qu'ils offrent maintenant de lui restituer, et que lesdits *États voulussent employer leurs forces de ce côté là. Mais qu'enfin s'ils ne vouloient faire ni la paix ni la guerre*, j'estimois que Votre Majesté seroit déchargée, et devant Dieu et devant les hommes, de la promesse qu'il leur avoit faite, et à ses alliés, de ne traiter sans eux.

» La reine, ayant un peu pensé, me dit que Votre Majesté lui en pouvoit dire tout autant qu'aux États, et que c'étoit tout autant que si Votre Majesté disoit à ses alliés que s'ils ne l'aidoient à reprendre ses places, qu'elle feroit la paix ; mais qu'il falloit regarder à ce que chacun pouvoit faire et se contenter de la raison. Elle montra s'altérer un petit.

» Je lui dis que je la suppliois de se mettre en votre place, et considérer l'état du royaume de France, sa nécessité, les longues guerres qu'il avoit souffertes, les hasards où Votre Majesté se mettoit tous les jours, et mille autres inconvénients qui étoient à craindre.

» *Qu'il n'y avoit plus moyen de continuer la guerre de la façon qu'elle avoit été faite depuis la Ligue, qui étoit plus l'entretenir qu'en chercher la fin, et qu'en somme il falloit faire guerre prompte et résolue dans les Pays-Bas, où tous les alliés employassent à bon escient leurs forces, et aidassent Votre Majesté à ravoir ce qu'elle avoit*

perdu, depuis que tout le fort de la guerre étoit tombé sur elle, et la traiter communément entre tous les alliés [1].

» Je lui remontrai qu'une ligue, quelque étroite qu'elle fût, n'emportoit pas quant et soi une guerre perpétuelle ; au contraire que le but en étoit de parvenir à la paix.

» Que si les alliés ne vouloient entendre à la paix, et *cependant laisser consommer et ruiner leur compagnon* sans le secourir comme il faut, j'estimois qu'il feroit sagement de prendre son parti, et *ne se perdre à l'appétit des autres* [2]. »

La guerre, telle que la demandaient Henri et son ambassadeur, la guerre faite avec les armées des coalisés dans les Pays-Bas et en Espagne, était dans l'intérêt bien entendu de l'Angleterre, au moins autant que dans l'intérêt de la France, comme les faits le démontrèrent bientôt. La tempête avait laissé presque intacte la force navale de l'Espagne : dans les derniers jours de 1597, Philippe II projeta de s'en servir pour une nouvelle invasion de l'Angleterre : sept mille hommes, partant de Dunkerque, devaient débarquer dans la province de Cornouaille, se saisir d'un port et s'y fortifier, en attendant le gros de l'armée. Philippe III, son successeur, se chargea de l'exécution de ce dessein, en changeant seulement le point d'attaque. L'an 1598, il envoya en Irlande des munitions et un corps nombreux de troupes aux comtes de Tyrone et d'Odonel, qui chacun pouvaient lever douze à quinze mille hommes parmi leurs vassaux. Les confédérés vainquirent d'abord les Anglais, occupèrent la forte place de Kingsale, et demeurèrent maîtres de la campagne jusqu'en 1601. Un hasard qui causa la défaite du comte de Tyrone, alors qu'il devait espérer la victoire, ramena seul la fortune du côté de l'Angleterre, qui avait couru le sérieux danger de perdre l'Irlande, et de voir l'Espagnol,

[1] *La* se rapporte à guerre : *la traiter* veut donc dire *traiter la guerre*.

[2] Lettre au roi du 9 janvier 1598, dans le manusc. de l'ambassade de de Maisse, fol. 137, 138.

établi au cœur même de son empire, continuer de là ses attaques contre elle [1].

La politique à courte vue de lord Burghley ne soupçonna et ne prévit aucun de ces périls ; repoussa secrètement, dès l'abord, les plans de grande guerre, de guerre offensive, proposés par Henri et par son ambassadeur ; n'employa les délais, qu'ils lui laissaient pour répondre, qu'à essayer contre la France et la Hollande une perfidie qu'il n'eut pas le triste honneur de faire réussir. Dès les premiers jours du mois de décembre, il persuada à Elisabeth de rechercher la paix avec les Espagnols, de tout tenter pour prévenir par le traité qu'elle ferait avec eux, celui que Henri pouvait conclure, et ne voulait pas conclure, avant de connaître la détermination de ses alliés. Aux termes de l'accord proposé à l'archiduc Albert par les agents d'Elisabeth dans les Pays-Bas, la reine offrait de livrer deux des villes principales que les Hollandais lui avaient données en dépôt, Flessingue et Ostende, où elle avait des garnisons et des gouverneurs, et elle demandait à recevoir Calais et Ardres en échange. Henri fut instruit le 16 décembre des projets et des menées du gouvernement anglais [2]. Par ce marché déloyal, l'Angle-

[1] Manuscrit du Journal de de Maisse, fol. 307. — Thuanus, l. CXXI, § 8 et l. CXXV, § 18, t. V, p. 758 et t. VI, p. 65, 66. — P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 35, 36 ; l. IV, p. 167.

[2] Manuscrit du Journal de de Maisse, fol 265, 266. « 16 décembre 1597. » Ceux qui traictent de la paix entre la reine et les Espagnols, et » ceux qu'elle y emploie sont le milhort Cobau et le milhort Bocchot » (sic) lesquels entretiennent tous les jours quelque intelligence avec » le cardinal (Albert), par le moyen de quelques Anglois qui sont » refugiez là pour la religion catholique, et toute fois ne laiss nt de » s'en servir. *Et n'y a doubte que s'ils pouvoient, ils ne s'accommo-* » *dassent avec le cardinal... Si la reine pouvoit avoir Calais des Espa-* » *gnols,* elle se pourroit accommoder avec eux. »—Lettres de de Maisse au roi des 9 et 11 janvier 1598, dans le manuscrit de l'ambassade, fol. 149, 182. — Les détails précis fournis par de Maisse sur les propositions adressées par Elisabeth et ses ministres au cardinal Albert, sont confirmés par le témoignage des agents du pape médiateur.

terre tout à la fois compromettait d'une manière grave l'indépendance et le commerce des Provinces-unies, et cherchait à se donner une arme menaçante contre la France. En sortant de la guerre avec l'Espagne, elle y laissait à leurs risques et périls la France et la Hollande, car dans le projet de traité, il n'y avait pas un seul mot qui indiquât que ses alliés y seraient compris. Tout était sacrifié à l'égoïste désir de se soustraire au fardeau des hostilités, et de gagner Calais et Ardres sans avoir à les conquérir : c'est ce que l'on a qualifié avant nous de double trahison envers la France et la Hollande [1].

Cette nouvelle laissa le roi inébranlable dans les deux résolutions auxquelles il attachait son honneur. La première était de n'accorder aucun accueil aux propositions de paix de l'Espagne avant d'avoir reçu de l'Angleterre et de la Hollande la déclaration qu'elles refusaient de s'associer à la guerre forte et courte contre leur commun ennemi, et de lui fournir le secours de leurs armées. Le 21 décembre, en répondant aux renseignements que de Maisse lui avait fournis sur les pratiques de l'Angleterre, il lui écrivait :

« La reine veut, par ce moyen, *prévenir mon accord et traiter avec le cardinal.* Pour tout cela, M. de Maisse, je vous assûre *que je ne me hâterai pas davantage de le conclure*, car je ne ferai jamais rien indigne d'un prince de foi et d'honneur. J'ai bâti ma fortune sur ce fondement, duquel je me suis très bien trouvé, grâces à Dieu. *Sachez que je ne changerai point,* encore que je sois de votre avis que quoi qu'ils disent et fassent paroître où vous êtes, ils n'en useroient de même en mon endroit, s'ils se trouvoient aux termes où je suis.

Mém. de Sillery, p. 179. 180. « Le père général estant venu voir le » sieur de Sillery, luy dit... que quinze jours après que ceste négo- » ciation seroit rompue avec la France, elle seroit conclue avec la » royne d'Angleterre, *qui bailleroit Ostende et Flesingen pour avoir* » *Calais, Ardres et Monthulin.* »

[1] M. Prévost-Paradol, ch. 9, p. 145.

Partant sollicitez leur réponse, et mettez-vous en peine de découvrir leurs intentions [1].

La seconde résolution fixe et arrêtée de Henri était de stipuler les mêmes garanties de paix et d'indépendance pour l'Angleterre et la Hollande que pour la France elle-même, et de n'entrer en aucun traité d'accord avec l'Espagne qu'après les avoir reçues. Dès le 23 novembre il avait envoyé Sillery à Saint-Quentin où le légat et le général des Cordeliers s'étaient transportés pour travailler plus activement à un accord. Il avait donné à Sillery charge spéciale de tirer des ministres de Philippe II et de l'archiduc l'assurance et parole que toutes ses places, et spécialement Calais, lui seraient rendues, et que ses alliés seraient reçus au traité ; d'obtenir pour ces promesses la garantie du cardinal de Florence et du général des Cordeliers ; de déclarer en même temps, jusqu'à ce qu'il eût reçu ces engagements formels, qu'il ne consentirait à aucune assemblée, et n'enverrait aucuns députés pour traiter de la paix. Il renouvelait ces injonctions à Sillery, par ses lettres du mois de décembre, tandis que de Maisse pressait la réponse des ministres anglais et de la reine [2].

De Maisse la reçut le 10 janvier 1598. Lord Burghley lui déclara que la reine et le Conseil n'avaient pris aucune résolution relativement à la paix ni à la guerre, telle que le roi proposait de la faire, et que des députés lui seraient envoyés pour débattre ces questions avec lui. Le même jour, et dans la dernière audience qu'elle accorda à de Maisse, Élisabeth lui témoigna qu'elle n'avait pas encore arrêté le choix de ces députés ; et en effet elle ne les

[1] Lettre du roi à de Maisse du 21 décembre dans le manuscrit de l'Ambassade, fol. 123.

[2] Mém. de Sillery, pages 145, 147, 149, 154, 155. — Lettre du roi au duc de Luxembourg du 30 novembre, dans les Lettres missives, t. IV, p. 884.

envoya en France que près de deux mois après. Elle ajouta qu'une guerre faite par les armées des coalisés n'était pas maintenant opportune; qu'on devait l'ajourner à la mort de Philippe II, selon toute probabilité fort prochaine, temps où il serait facile d'accabler l'archiduc. Voilà, en fait de force militaire, ce que Henri recevait de l'Angleterre pour continuer la lutte contre l'Espagne : quant à l'argent, au lieu de l'en assister, lord Burghley réclamait avec instance le recouvrement des 20,000 écus, prêtés naguère à Henri sur la caution de Bouillon et de Sancy. Dans sa dépêche au roi du 11 janvier, de Maisse résumait en ces termes les dispositions d'Élisabeth inspirée et dominée par lord Burghley, et l'état de la négociation et des affaires : « La nécessité porte votre Majesté à la » paix ; la crainte et la défiance conduisent les États à la » guerre ; *la reine ne désire à bon escient ni l'un ni » l'autre, mais elle veut voir ses voisins embrouillés, et » cependant faire ses affaires.* Sur ces trois fondements » si divers, je ne sais quel édifice on pourra bâtir. » Et de Maisse pressait le roi de ne pas se préoccuper d'un accord si douteux, et surtout de ne pas l'attendre. Le témoignage de l'ambassadeur est confirmé par les historiens étrangers. Meteren qualifie de refus la réponse faite par le gouvernement anglais aux propositions et à la demande du roi [1].

Cette politique de l'intérêt personnel laissait au roi la pleine liberté de poursuivre son traité avec l'Espagne, et les menées déloyales du ministère anglais n'y mettaient aucun obstacle. En effet lord Burghley avait échoué dans le projet de conclure son marché, de consommer l'échange

[1] Journal de de Maisse du fol. 404 au fol. 409. — Ambassade, fol. 184, 186. — M. Prévost-Paradol, ch. XI, p. 200-205. — Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XIX, fol. 408 recto. « La royne refusa la de- » mande du roy, n'est qu'elle veit plus grande nécessité. »

de Flessingue et d'Ostende contre Calais et Ardres, de pactiser avec l'Espagne. Les Hollandais instruits de cette trame, s'étaient, malgré les garnisons et les gouverneurs anglais, rendus les plus forts dans les villes données par eux en otage à Élisabeth, et se trouvaient, au moins pour le moment, en mesure de l'empêcher de les livrer à l'Espagne [1].

D'un autre côté, le roi catholique venait d'assurer l'avenir de l'infante Claire-Eugénie, en la mariant le 2 décembre avec l'archiduc Albert, et en leur promettant dès-lors la souveraineté des Pays-Bas espagnols et de la Franche-Comté. Il ne voulait laisser l'héritage d'une guerre avec la France ni à sa fille, ni à son gendre, ni à son fils et successeur encore jeune et sans expérience. Pour sa part, l'archiduc Albert sentait tout ce que la principauté que son mariage venait de lui donner, garderait d'incertain et de précaire, tant qu'on n'aurait pas mis un terme aux hostilités, tant qu'il resterait en butte aux attaques d'un aussi grand et puissant ennemi qu'était le roi de France [2]. Aussi à la suite d'un nouveau

[1] Lettre de de Maisse à M. de Villeroy du dernier de décembre 1597, et lettre au roi du 9 janvier 1598 dans le manuscrit de l'Ambassade, fol. 135, 136, 149. La réponse est : « Quant à *l'eschange* que vous » craignez que ceste dame face avec le cardinal, *la volonté y peust* » *bien estre, mais il n'est pas à son pouvoir de livrer le contre eschange.* » *Ceux des Estats y sont les maistres, et ont la puce à l'oreille à bon* » *escient.* » — Lettre de Villeroy à MM. de Bellièvre et Sillery, dans les Mém. et corresp. de Duplessis, t. VIII, p. 80. « Sa Majesté est » bien asseurée que la royne d'Angleterre ne traictera point avec les » Espagnols sans Calais, et qu'ils ne luy rendront jamais la dicte ville » quelle ne leur rende aussi celles qu'elle tient en Zélande, *desquelles* » *sa Majesté sçait très-bien qu'elle ne peult pas disposer.* »

[2] Thuanus, l. CXIX, § 11, t. V, p. 709. — Mém. de Sillery, p. 158, 169, 184. De Thou dit que le mariage de l'archiduc Albert et de l'infante Claire-Eugénie, fut célébré le 2 décembre 1597. Sillery ajoute, p. 169, à la date du 7 février 1598 : « Le Sr Richardot s'estendit à » louer le bon naturel du cardinal d'Austriche, qu'il appeloit leur » maistre, *comme estant désigné seigneur des Pays-Bas par le mariage*

voyage que le général des Cordeliers fit à Bruxelles, il rapporta le 30 décembre en France, une réponse de l'archiduc donnant pleine satisfaction au roi sur les deux conditions qu'il avait constamment mises à la tenue d'un congrès pour la paix : la restitution de toutes ses villes, nommément de Calais ; l'admission de l'Angleterre et de la Hollande au traité. Du 1er au 12 janvier 1598, Henri reçut ces assurances du père général [1], dans le temps même où il était informé par de Maisse que l'Angleterre éludait de lui prêter ses armées pour la prompte fin de la guerre, tentait de le prévenir dans sa conclusion d'un traité, et de le dépouiller. Cette conduite de ses alliés le poussait plus fortement que jamais à un accord avec l'Espagne : l'examen de la situation l'y décida. Le roi catholique ignorant quelle issue auraient les négociations, incertain s'il obtiendrait la paix qu'il recherchait, s'était préparé avec soin à la guerre pour la campagne qui allait s'ouvrir. Dans les deux derniers mois de 1597, il avait recruté et complété ses régiments des Pays-Bas. Au commencement de 1598, il cherchait et trouvait les moyens de nourrir et de payer ses armées, en revenant sur les mesures de banqueroute qu'il avait prises quatorze mois auparavant, et en concluant un nouvel accord avec les banquiers des diverses places de l'Europe, représentés par quatre d'entre eux. Le décret du 20 novembre 1596 était aboli : les gages et assignations donnés autrefois aux banquiers pour les anciennes dettes leur étaient rendus. Philippe leur engageait jusques à l'an 1600, tous ses revenus d'Europe, les arrivages des

» *de l'infante.* » Mais le mariage ne fut rendu public en Europe, et le transport officiel de la souveraineté des Pays-Bas et de la Franche-Comté à l'archiduc et à l'infante par Philippe II, ne fut fait que le 6 mai 1598, comme on le voit dans P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 13.

[1] Mémoire de Sillery, p. 155, 156, 159.

flottes de l'Amérique et des Indes, avec un intérêt de 10 pour cent par an, sous la condition qu'ils lui feraient un nouveau prêt de 7,200,000 ducats de 53 sous la pièce ; que durant dix-huit mois, ils fourniraient à l'archiduc Albert 250,000 ducats par mois; que pendant le même espace de temps ils enverraient 150,000 ducats chaque mois en Espagne. Cet accord, conclu par Philippe avec les banquiers au mois de janvier 1598, fut imprimé et publié à Madrid le 24 février. Un don gratuit qu'il fit demander de porte en porte, ajouta avec quelque honte, mais dans une mesure considérable, aux rentrées de son trésor [1]. Même au milieu de son épuisement, l'Espagne conservait des moyens de subvenir à ses dépenses militaires pour un laps de temps infiniment plus considérable que la France.

La campagne de 1597 avait dévoré ses dernières ressources. Les fonds manquaient à l'Épargne pour entretenir une armée au-delà du terme court de six mois. Ils manquaient encore pour couvrir les frais de l'expédition de Bretagne, à laquelle le roi et Rosny auraient été contraints de renoncer, si des dons volontaires n'avaient soulagé leurs embarras financiers. Mais ces dons, qui paraient à une nécessité du moment, ne pouvaient ni se renouveler, ni conduire au-delà du même terme d'une moitié d'année. L'un des hommes politiques du temps, probablement Sillery, négociateur de la paix de Vervins, a décrit d'une manière précise et excellente l'état de la France et de l'Espagne, au commencement de 1598 ; l'impérieuse nécessité qui commandait la paix à Henri, au milieu de l'abandon où le laissaient l'Angleterre et la Hollande, en fait d'armées, en fait de subsides. Voici en quels termes s'exprime cet homme d'Etat :

[1] Meteren, Hist. des Pays-Bas, l. XVIII, fol. 398 ; l. XIX, fol. 416, 417. — Thuanus, lib. CXXI, § 6, t. V, p. 755, 756. — M. Ranke, Hist. des Osmanlis et de la monarchie espagnole, p. 406.

« Il étoit du tout impossible au Roi de continuer la guerre. Partant il ne falloit plus délibérer, puisqu'il étoit nécessaire d'en user ainsi, et qu'il ne pouvoit faire autrement.

» La démonstration de cette proposition peut être faite par tous ceux qui ont connaissance de la pauvreté du peuple, et du fonds des finances du Roi. Ils sçavent que le Roi a été contraint de s'aider de tout ce qui vient aux recettes, sans pouvoir faire payer ni les rentes, ni les gages de ses officiers. Avec tout ce fonds, et ce qui a été accordé par la ville de Paris pour le payement des Suisses, *on n'a pu faire état pour le payement de l'armée du Roi que de six mois,* et encore retranchée et diminuée, comme elle a été pendant l'hiver, pour épargner la dépense. Cet état, tel qu'il étoit, n'a pu être acquitté ni en l'armée, ni aux garnisons des places frontières les plus importantes, par faute d'argent qui ne put être reçu, quelque diligence qui ait été employée par les officiers et par les commissaires envoyés exprès. *De sorte qu'il n'y a de fonds pour les dépenses nécessaires*, pas même pour l'ordonnance de la maison du Roi.

» D'avoir recours aux moyens extraordinaires, c'est un chemin tant battu qu'il est rompu. Il n'en faut plus rien espérer, tant pour la pauvreté et volonté du peuple, que par les difficultés des compagnies pour vérifier les édits.

» Et si de tout le fonds de finances on n'a pu faire état que pour six mois, si cet état n'a pu être acquitté, où aurait-on pris les moyens pour payer une armée puissante, comme elle seroit nécessaire pour assaillir un si puissant ennemi; pour assurer les places de Picardie et Champagne, qui sont en tel état qu'une seule, sans armée, ne se pourroit défendre ?

» *L'ennemi avoit son armée prête, composée de huit à neuf mille Espagnols, de dix mille lansquenets et le reste de Wallons, jusques à vingt-cinq mille hommes. Il y a parti fait et assuré pour le payement, et nous sommes également mal fournis et préparés de toutes choses*[1]. »

Un officier général de notre armée, Montigny, confirme pleinement ce témoignage sur la pénurie du Trésor, sur les misères et le faible de notre situation. « M. de Nevers, dit-il, est vers cette frontière (de Champagne) mais mal assisté de capitaines, de soldats et d'argent. MM. le

[1] Discours sur le traité de paix fait à Vervins le deuzième may 1598, pages 381-383, placé à la suite du mémoire de Sillery, et très-probablement composé par lui.

connétable et maréchal de Biron qui ont la charge de Picardie sont encore ici : faute de paye tous les soldats se débandent, même ceux qu'entretenaient les États des Pays-Bas, pour ne recevoir meilleur traitement que les autres [1]. »

Il fallait que Henri pourvût au salut de la France avant ce terme fatal de six mois, avant que les dernières ressources financières et militaires du pays fussent épuisées, et que ses destinées pussent être de nouveau mises en jeu. Le roi ne pouvait y parvenir qu'en travaillant sans retard à rétablir la paix avec l'Espagne. Aussi le 12 janvier 1598, il donnait au général des Cordeliers, pour être remise à l'archiduc, sa réponse portant : qu'il consentait à faire l'assemblée des députés pour la paix qui lui avait été demandée, et qu'il agréait Vervins pour le lieu du congrès. Ses plénipotentiaires furent le chancelier de Bellièvre et Sillery. Dans l'instruction et les pouvoirs qu'il leur donna, il se montra aussi soucieux des intérêts et de la sûreté de ses alliés que de ceux de la France même. On y lisait l'article suivant : « Le pouvoir sera donné » aux députés d'Espagne de traiter la paix avec le roi de » France, *la reine d'Angleterre et ses alliés* (la Hollande)». Il était enjoint aux ambassadeurs français de n'entamer aucune négociation avant que les députés de l'archiduc et de Philippe II eussent produit ce pouvoir. Les plénipotentiaires des deux puissances s'acheminèrent à Vervins le 29 janvier, pour ouvrir le congrès, sous la médiation du pape et sous la présidence du cardinal de Florence. Au cas où les négociations aboutiraient à un traité de paix, le duc de Savoie devait y être compris [2]. Les resti-

[1] Lettre de Montigny du 10 février 1598, dans les Mém. et corresp. de Duplessis-Mornay, t. VIII, p. 31, 32.

[2] Mém. de Sillery, p. 159-161. — Thuanus, l. CXX, § I, t. V, p. 720, 721. — P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 7, 8.

tutions auxquelles il était obligé devaient nous faire rentrer dans le surplus des villes que les étrangers nous avaient enlevées; rendre à la France, sans combat, l'intégrité de son territoire, et le dernier reste de ses conquêtes en Italie, le marquisat de Saluces.

Si l'intérêt général du pays, en ce qui touchait à son existence même, imposait au roi un accord avec l'Espagne, l'attitude des partis à l'intérieur, la situation déplorable de trois provinces de l'Ouest ne le lui commandaient pas moins impérieusement. Il avait une guerre civile à prévenir, et une autre à terminer. Le parti protestant continuait à menacer la France d'un soulèvement armé : Matthieu témoigne que, pour le contenir, il fallait le déploiement de la force publique, et que cette nécessité fut de moitié dans l'expédition de Bretagne [1]. Sous peine de laisser périr la Bretagne, le Poitou, l'Anjou, le roi devait sans retard y conduire une armée, abattre le dernier reste de la Ligue dans le royaume. La continuation des hostilités avec l'Espagne exigeait la présence de Henri; l'emploi des forces précaires qui nous restaient dans le Nord, sur la frontière de Picardie, excluait l'expédition de Bretagne. Au contraire l'ouverture des négociations avec l'Espagne, la suspension des attaques contre nos villes frontières, qui en était la conséquence obligée, appuyées d'une médiocre armée, mettaient nos provinces septentrionales à l'abri, permettaient et favorisaient l'expédition de Bretagne. Villeroy a bien exprimé l'union et la correspondance de ces faits quand il a dit : « Il est certain » que l'espérance que les Espagnols ont conçue de parvenir » à ladite paix par le moyen de leur députation, et la jalou-

[1] Matthieu, Hist. des derniers troubles, fol. 127 recto, Lyon, 1610 in-8°. « Ceux de la religion prétendue réformée s'estoient assemblez » à Chatellerault : un bruit avoit couru qu'ils vouloient lever les » armes : *le roy avoit entrepris le voyage de Bretagne pour y donner* » *ordre.* »

» sie que M. de Mercœur en a eue, ont aidé à retenir et em-
» pêcher les uns d'entreprendre en Picardie et en Champa-
» gne, sur l'éloignement de Sa Majesté ; et à étonner da-
» vantage et tant plus tôt ranger à la raison le duc de Mer-
» cœur et les siens [1]. » Un exposé de l'état de la Bretagne, du Poitou, de l'Anjou, va démontrer que le roi ne pouvait retarder plus longtemps un voyage armé dans ces pays, sans les exposer à une prochaine et complète ruine.

Les registres des États de Bretagne dépeignent en ces termes navrants les calamités de ce malheureux pays, du commencement de l'année 1593 à la fin de 1597. Les soldats, après avoir épuisé toutes les cruautés que la corde, le fer et le feu ont pu leur fournir pour extorquer leur argent au laboureur et au marchand des campagnes; après avoir pillé les maisons des paysans, enlevé leur bétail, brûlé ce qu'ils ne pouvaient emporter, violé leurs femmes et leurs filles sans distinction d'âge, les ont enfermés, pour les contraindre à racheter leurs femmes et leurs enfants, dans des cachots où les vivants sont accolés aux cadavres des morts. Les gens des localités environnantes, pour échapper à ces supplices, se sont réfugiés dans les champs et dans les bois, où ils se nourrissent d'herbes, et meurent la plupart au bout de quelques jours. Des paroisses entières sont désertes, les grosses bourgades abandonnées de tous leurs habitants, surtout dans les cantons éloignés des villes et des lieux de retraite : il ne reste que bien peu de noblesse et d'habitants dans le pays. Les historiens et les chroniqueurs du temps ajoutent quelques traits à cet affreux tableau. Dans une multitude d'endroits, disent-

[1] Mém. manuscrit de Villeroy, fol. 9 verso à la fin. L'orthographe du temps n'est pas reproduite. — La lettre du roi du 14 mars 1598, dont on trouvera ci-après l'extrait, montre que l'ouverture des négociations avec l'Espagne entraîna comme conséquence de la part de l'archiduc la suspension de toute entreprise contre les places de Picardie et de Champagne.

Digitized by Google

ils, les terres sont restées sans culture : le blé et le seigle ont monté à douze ou quinze fois au-dessus de leur valeur ordinaire, et la famine a sévi : on a eu à condamner des pères, qui avaient tué leurs enfants pour les soustraire au supplice de languir et de périr lentement de faim. La peste nommée *mal jaune* a joint ses ravages à ceux de la famine, aux fureurs de la guerre, aux atrocités des Fontenelle et des Gouleine pour achever la dévastation et la dépopulation de la province. Au mois de septembre 1597, le roi écrivait à Duplessis-Mornay : « Il faut à présent » recouvrer la Bretagne : *le pays se perd*, et ne peut être » sauvé que par ce remède [1]. » L'état du Poitou et de l'Anjou n'était guère moins misérable que celui de la Bretagne. Après la prise du château de La Grange, et de la ville de Mirebeau, livrée en trahison à Mercœur, la désolation du Poitou fut sans mesure. On voit par la correspondance du roi et l'exposé de de Thou, que les courses des garnisons, mises par le duc dans ces places, achevèrent de ruiner la province, qui avait jusqu'alors extrêmement souffert de la guerre civile. L'Anjou avait son fléau dans les trois chefs ligueurs Duplessis de Cosme, et les deux frères Saint-Offange Heurtault et Lahoussaye. Duplessis tenait Craon : les deux frères Saint-Offange occupaient avec une forte garnison la ville de Saint-Symphorien, et la forteresse presque imprenable de Rochefort, située près

[1] Preuves de l'hist. de Bretagne, par Dom Morice, t. III, col. 1557 et suiv. — Thuanus, l. CXIII, § 13, t. V, p. 508. « Ad cætera Armoricæ » mala, quæ fame, vastitate, et rusticæ plebis passim agros deserentis » gemitibus afflictabatur.... nova calamitas accessit. » — Lettre missive du 22 septembre, t. IV, p. 851. — M. Grégoire a donné d'amples et importants extraits des Registres des Etats, et des divers historiens et chroniqueurs bretons contemporains, au chap. XI, p. 287-290, de son ouvrage intitulé : *La Ligue en Bretagne*. Une révision sévère de son ouvrage pourra conduire l'auteur à modifier quelques-uns de ses jugements sur les hommes et sur les choses, et à corriger quelques inexactitudes que nous relèverons ci-après.

Digitized by Google

du confluent de la Loire et de la Mayenne. Partant de ce poste, que les contemporains nomment une caverne de brigands, ils descendaient la Loire avec des galères armées jusqu'aux confins de la Bretagne, la remontaient jusqu'à la frontière de la Touraine, pénétraient journellement par la Mayenne jusqu'aux portes d'Angers, désolaient la province entière par leurs pillages et leurs exactions depuis neuf ans. En 1597 ils avaient enlevé tous les blés, et pris jusqu'aux semences ; il n'y avait plus d'espérance qu'on pût semer en la présente année pour avoir récolte l'année suivante ; les laboureurs et les métayers étaient contraints de vendre leurs bestiaux pour vivre. Angers et les autres villes royales étaient menacées de la famine, si le pays n'était promptement délivré de ces courses de bandits, qui s'accomplissaient au milieu du sac des châteaux des nobles, de la destruction des habitations des paysans, du massacre indistinct des citoyens des deux religions [1]. Ainsi ce n'était pas seulement l'empire des lois et de la justice, mais aussi la sûreté des propriétés et des personnes qui avaient entièrement péri en Bretagne, en Poitou, en Anjou, dans l'anarchie qui avait remplacé la juste et protectrice autorité de la royauté.

Henri résolut de tirer à tout prix les trois provinces de ce sanglant chaos. Dès qu'à la fin de novembre 1597, il

[1] Lettre missive à Malicorne vers la fin de mars 1597, t. IV, p. 727. « J'ai receu vos contre-lettres des 11 et 17 du mois passé, et sceu par » icelles les maux et misères que supporte mon pays de Poictou. » — Thuanus, l. CXVIII, § 17, t. V, p. 686, 687. « Quo Pictones, qui belli » civilis incendia huc illuc toleraverant, omnino vastati sunt. » — Pour l'Anjou et les Saint-Offange, voir : Thuanus, l. CIII, § 15, t. V, p. 146, 147, et l. CXX, § 3, p. 723. « Inde navigiis armatis supra infra- » que flumen continuo excurrebant, et prædis usque sub Andegavi » portas quotidie factis, totam provinciam, miserandum in modum, » totos IX annos infestaverant. » — M. Mourin, les Registres du pays, et les auteurs cités par lui, p. 273, 274, 306, 307, dans son sérieux et beau travail intitulé : *La Réforme et la Ligue en Anjou.*

vit les négociations avec l'Espagne se lier fortement, il prépara l'expédition de Bretagne, qui du même coup devait délivrer le Poitou et l'Anjou. Dans la pénurie à laquelle le grand appareil militaire de 1597, les extraordinaires et lourdes dépenses du siége d'Amiens avaient réduit le Trésor, la grande difficulté était de trouver des fonds pour entretenir deux armées, au moins pendant quelques mois. Le roi demanda un dernier sacrifice aux classes qui pouvaient encore le supporter, et les y décida. Les 5 et 16 décembre, dans une assemblée générale, l'échevinage d'Angers lui vota une somme de 24,000 écus ou 72,000 livres du temps, pour l'aider à réduire les pays occupés par Mercœur et par ses lieutenants. Le 12 décembre, il obtint de la municipalité de Paris 20,000 écus par mois, pendant quatre mois, pour la continuation de la paye des Suisses. En même temps, il reçut des États de Bretagne la promesse de lui fournir 50,000 écus par mois, durant le même espace de quatre mois, et en total 200,000 écus, pour la solde des troupes qu'il conduirait dans leur pays : les villes royales de la province, moins ruinées que les campagnes, s'engageaient le 12 décembre à parfaire ce subside. Rosny ramassa avec soin le reste des deniers dont il avait été fait fonds pour le siége d'Amiens, et opéra la recherche des parties égarées. Ces sommes jointes aux anciens impôts, aux deux nouveaux impôts du sou pour livre et de l'augmentation sur les droits du sel, qui commençaient à donner des produits, fournissaient les ressources voulues pour l'entretien de notre état militaire pendant la durée de la guerre. Mais il fallait que la guerre se terminât à court délai, et la suppression ou l'ajournement seulement de l'une de ces ressources devait jeter le roi dans les plus graves embarras. Après avoir arrêté ces mesures financières, Henri pourvut au rassemblement des troupes pour l'expédition

Digitized by Google

de Bretagne. Il ordonna de concentrer et de tenir prêts à marcher au premier signal 12,000 fantassins et 2,000 cavaliers, soutenus par douze canons. Comme il allait dans un pays dévasté, il eut soin avant de partir de Paris, de faire un grand amas de vivres. Cette précaution, qui garantit l'armée de la famine, préserva les habitants des pays qu'on traversa de la maraude des soldats, et commença la délivrance des peuples sur le passage de Henri [1].

[1] Registres de l'échevinage d'Angers, cités par M. Mourin, p. 307. — Registre des États royalistes de Bretagne, extraits par Dom Taillandier, l. XIX, t. II, p. 472. — Lettres missives, t. IV, p. 886, à la date du 12 décembre, au prévôt des marchands, échevins, habitants de Paris : « Ces exploits ne se peuvent faire sans une très-grande des- » pense, *à laquelle il nous est du tout impossible de satisfaire*, si » nous ne sommes assistez de nos bons subjects, et particulièrement » de vous. » A la date du 10 mars, p. 922. « J'ay remis le payement » du mois jà escheu et deu à mon armée, sur les premiers *cinquante* » *mil escus* qui me doibvent estre fournis par mes bons serviteurs et » subjects de mon pays de Bretagne. » — Thuanus, l. CXX, § 2, t. V, p. 721. — Sully, Œcon. roy., ch. 79, t. I, p. 268 B.—Lettre du roi du 10 mars 1598, t. IV, p. 923, rappelant les précautions qu'il a prises depuis longtemps pour la nourriture de l'armée.

CHAPITRE XI.

Le parti protestant contenu. Fin de la guerre contre la Ligue et contre l'Espagne : soumission de Mercœur, paix de Vervins. Restitution exigée du grand-duc de Toscane. (Janvier-août 1598.)

Les chefs des réformés Bouillon et la Trémoille lèvent des troupes dans le Poitou, dans le Berry et les provinces voisines, avec le projet de commencer la révolte à main armée, et d'y entraîner le parti protestant. Energiques mesures prises par le roi pour prévenir ce soulèvement et une nouvelle guerre civile. En même temps, il achève les préparatifs pour l'expédition de Bretagne (janvier 1598) — Etat politique et dispositions de la Bretagne — Dès qu'on est assuré dans cette province de la prochaine arrivée du roi à la tête d'une armée, un mouvement insurrectionnel contre Mercœur éclate sur plusieurs points. Dinan, principale ville de la Basse-Bretagne, se révolte (30 janvier-13 février.) Le Plessis-Bertrand et la Tour de Sessons se rendent au maréchal de Brissac, presque sans résistance. Les habitants de Nantes pressent Mercœur d'en venir à un accord avec le roi. Le roi part de Paris le 18 février : son itinéraire est calculé de manière à étouffer les principes de révolte dans les pays agités en dernier lieu par les réformés — Duplessis de Cosme, gouverneur de Craon, envoie sa soumission le 21 février; les Saint-Offange, maîtres de Saint-Symphorien et de Rochefort, le 1er mars : leur réduction doit ouvrir la Bretagne de deux côtés à l'armée du roi. Le Conseil du roi opine pour accepter les propositions de ces chefs ligueurs, pour leur accorder abolition, maintien de leurs gouvernements, sommes d'argent. Tableau des excès et des crimes de ces chefs, d'après leur requête d'abolition. — Le roi arrive aux Ponts-de-Cé le 6 mars, et y reçoit la femme et les agents du duc de Mercœur, les députés de Nantes. Graves difficultés qui surgissent tout à coup, et menacent d'arrêter les progrès du roi. Traité avec le duc de Mercœur : le traité accorde au duc des avantages proportionnés à ces difficultés; mais il replace complétement la Bretagne sous l'autorité du roi (6-23 mars). Les deux conditions principales du traité réclamées et provoquées d'avance par Duplessis-Mornay, approuvées ensuite par le connétable. Soumission de tous les gouverneurs des villes ligueuses après celle de Mercœur. Atrocités de Fontenelle : raisons politiques qui contraignent le roi et son Conseil à le comprendre dans le pardon et les concessions accordées aux autres chefs. — Fin de la Ligue, et de la révolte armée de l'aristocratie, tendant à démembrer le royaume en principautés indépendantes. Prompt enregistrement par le Parlement de Paris de l'édit accordé au duc de Mercœur (26 mars). Opposition de la Cour des comptes de Nantes : lettres de jussion du roi. Réorganisation de toutes les branches de l'administration civile en Bretagne. Le roi va d'Angers à Nantes. Instructions qu'il donne à ses commissaires pour la prochaine tenue des Etats de Bretagne : prescriptions pour la délivrance et le soulagement des campagnes, abolition des impôts établis par Mercœur, réduction des autres impôts, remise au peuple des arrérages des impôts jusqu'à l'année 1597. Reconnaissance des États de Bretagne : sommes diverses dont ils accordent l'octroi

au roi en dehors des impôts ordinaires. — Le roi achève la pacification du royaume en accordant l'édit de Nantes aux Calvinistes le 13 avril 1598. — Les grands résultats obtenus au dedans réagissent sur les affaires extérieures, et décident Philippe II à traiter avec la France. Négociations au congrès de Vervins pour la paix entre la France et l'Espagne. Suite des hostilités entre la France et la Savoie. Le duc de Savoie reprend la Maurienne sur les Français; mais Lesdiguières lui enlève le fort Barraux (15 mars). Cette conquête lève plusieurs difficultés qui pouvaient arrêter le duc de Savoie et Philippe II dans la conclusion de la paix avec la France — Marche des négociations au traité de Vervins. Conditions de la France relativement aux villes conquises sur elle par les Espagnols, et au délai dans lequel elles doivent lui être restituées. Prétentions du duc de Savoie. Conditions de la France relativement à ses alliés, les Anglais, les Hollandais, les Genevois. Le traité de Vervins est signé le 2 mai 1598 — Le roi exige du grand-duc de Toscane la restitution des îles d'If et de Pomègue, qui rend au territoire de la France ses dernières dépendances, et délivre l'entrée du port de Marseille (4 août 1598). — Situation nouvelle de la France à l'égard de l'Europe.

Deux affaires, d'une égale importance pour les intérêts généraux du pays, préoccupèrent le roi et partagèrent ses soins, pendant le cours du mois de janvier 1598. D'abord il eut à prévenir les desseins, à déjouer les tentatives des deux principaux chefs du parti réformé, la Trémoille et Bouillon. L'année précédente, La Trémoille avait levé au nom du roi et avec son argent trois régiments en Poitou : il avait donné à ces trois corps des chefs de son choix dans la personne des sieurs de Nesde, de Jonquières, de Boisguérin. Au lieu de les envoyer au camp de Henri pour presser le siége d'Amiens, il les avait retenus en Poitou, sous prétexte de défendre la province contre les incursions des chefs ligueurs. Bouillon de son côté avait ramassé des soldats dans le Limousin, et les avait menés en Auvergne et en Gévaudan, pour aider, à ce qu'il prétendait, le lieutenant du roi Ventadour à reprendre la ville de Mande sur le rebelle Montmorenci-Fosseuse. Au mois de janvier, La Trémoille et Bouillon continuaient les levées dans le Berry et les pays voisins. On pouvait craindre, qu'avec ces premières troupes, ils ne donnassent le signal de la révolte, et n'entraînassent le corps des églises réformées. On avait donc à redouter de la part du parti protestant

un soulèvement à main armée. Le roi porta la main au mal avant qu'il éclatât. Il enjoignit d'abord aux sieurs de Nesde, de Jonquières, de Boisguérin, de se rendre sans retard à Saumur, et de l'y attendre à son prochain passage par cette ville. Le 11 janvier, il ordonna au maréchal de Lachastre, gouverneur du Berry, de dissiper les levées faites par la Trémoille et Bouillon, et de tailler en pièces tous les gens de guerre qui refuseraient d'obéir à ces injonctions [1].

Avec ces énergiques mesures prises pour la protection de la paix publique, contre l'effort des chefs audacieux du parti calviniste, avaient marché de front les derniers préparatifs pour la réduction de la Bretagne, et ils étaient terminés au commencement de février. Avant de s'éloigner, le roi pourvut au gouvernement en son absence, et à la défense de la frontière du côté des Pays-Bas. Il désigna le prince de Conti pour le représenter, et lui laissa le gouvernement de Paris. Il distribua, selon le besoin, les troupes que l'état financier lui permettait de tenir en-

[1] De Thou, Mém., t. XI de la collect. Michaud, p. 367, et Histoire, l. CXVIII, § 21, t. V, p. 692. — Sully, Œcon. roy., ch. 80, t. I, p. 273 B. On trouvera les citations au chapitre suivant. — D'Aubigné, t. III, l. V, ch. I, p. 455. « Quelques-uns furent d'avis de faire avancer trois » mille cinq cents hommes de pied *qui s'avouoient à La Trémouille.* » — Lettre Missive du roi au Sr de la Chastre, du 11 janvier 1598, t. IV, p. 896, 897. « J'escris presentement aux gens de guerre qui tiennent » la campagne aux environs de mon pays de Berry, et qui se disent » *avoir esté levez par mes cousins le mareschal de Bouillon et le Sr de* » *La Trémouille,* qu'ils ayent à se retirer promptement du dict pays, » et que ceulx d'entre eux qui sont soubs la charge des régimens » des Srs de Nesde, Jonquières, Boisguerin, ayent à s'acheminer in- » continent avec les dits régimens aux environs de Saumur, suivant » le despartement qui leur en a jà esté envoyé; et *quant aux aultres* » *qui ne sont soubs la charge des dicts régimens,* qu'ils ayent à se » séparer et retirer, sans plus tenir la campagne, *le tout sous peine* » *de la vie....* Je vous prie que ceste mienne intention soit suivye et » exécutée, *faisant courir sus et tailler en pièces ceux des dits gens* » *de guerre qui refuseroient d'y obéir.* »

core sur pied, avec un répit d'une demi-année. Il donna au connétable de Montmorency six mille hommes de pied et douze cents chevaux d'élite, pour garder la frontière de Champagne et de Picardie ; pour donner à nos villes la protection qui leur était nécessaire ; pour veiller à tout ce qui pourrait arriver pendant le congrès de Vervins. Ces forces suffisaient à la défense du territoire vers le nord, parce que les négociations étaient ouvertes avec l'Espagne, et qu'il y avait dès lors accord tacite, bientôt après converti en convention verbale entre les deux puissances, de ne pas attaquer les places l'une de l'autre. Cela fait, il ordonna au maréchal de Retz de prendre les devants, avec les quatorze mille hommes destinés pour l'expédition de Bretagne, et se disposa lui-même à aller écraser les derniers restes de la Ligue et du parti aristocratique, qui ne se soutenaient plus que sur les marches de l'Anjou et du Poitou, et dans la Bretagne avec Mercœur .

Le roi attaquait la Bretagne ligueuse dans de bonnes conditions de succès. Les grands mobiles qui avaient mis les armes à la main à la moitié des habitants, populations rurales, bourgeoisie des villes, nobles, clergé, et qui avaient favorisé l'ambition de Mercœur, avaient péri les uns après les autres. C'était l'horreur inspirée par l'assassinat du duc de Guise, le zèle religieux et la crainte de voir un roi huguenot établir le protestantisme en France, l'idée de restaurer la nationalité et l'indépendance bretonnes, ou de s'ériger en républiques. L'assassin du duc de Guise, Henri III, était mort. Henri IV s'était

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 79, p. 269 A. — Thuanus, l. CXX, § 2, t. V, p. 721. — Pour l'armistice effectif, quoique non convenu encore officiellement entre la France et l'Espagne, voir la lettre du roi étant alors à Angers du 14 mars 1598, t. IV, p. 927, 928. La lettre relate un fait accompli dès le 6 mars, comme on le voit par le mémoire de Sillery, p. 265, 266.

converti au catholicisme, avait été absous par le pape, recevait maintenant en France un légat hautement prononcé pour sa cause. Les gens de guerre de Mercœur, et non-seulement ses soldats, mais ses capitaines et ses lieutenants, prétendus défenseurs de la religion, partout où ils n'avaient pas trouvé la milice bourgeoise pour leur résister, avaient outrageusement violé la religion, dans sa morale, par leurs rapines, leurs meurtres, leurs odieux attentats aux mœurs; dans son culte, par la profanation et la destruction des églises et des monastères, la spoliation et l'assassinat des prêtres. Les partisans de la nationalité bretonne et de la république avaient vu périr leurs illusions et leurs espérances, et le joug étranger s'approcher d'eux, au milieu des tentatives faites à l'envi par les Espagnols et les Anglais pour s'emparer des meilleures places du littoral de la Bretagne. De là les révoltes de Saint-Malo et de Morlaix contre Mercœur, à l'imitation des révoltes des villes de Bourgogne contre Mayenne: de là, depuis 1594, les défections successives de plusieurs évêques, chapitres, gentilshommes ligueurs, qui déjà avaient embrassé la cause du roi, défenseur constant et partout ailleurs heureux de l'indépendance nationale : de là les vœux des paysans, l'appelant comme un libérateur contre l'intolérable tyrannie des gens de guerre et des brigands. D'un autre côté, parmi les ambitieux, les nobles et les aventuriers que l'appât des gouvernements de places avaient entraînés dans le parti de Mercœur, plusieurs étaient disposés à l'abandonner, du jour où ils craindraient de le trouver impuissant à les y maintenir [1]. En supposant qu'il fût donné

[1] Histoire de Bretagne, par Dom Taillandier, l. XIX, 1° p. 452, pour l'effet produit sur le haut clergé par la conversion et l'absolution du roi; 2° p. 462, pour l'assassinat des prêtres et notamment d'un curé par Fontenelle, après la prise de la petite ville de Ponte-Croix. — Articles à l'effet d'obtenir abolition, présentés au roi par les frères

au roi de joindre, à l'aide de ces favorables dispositions, le libre emploi de ses troupes, il pouvait alors venir aisément à bout de Mercœur par la force. Mais les choses prenaient un tout autre cours, si, par suite d'incidents inopinés, il éprouvait de la difficulté ou du retard à faire marcher et agir son armée ; s'il doutait de la pouvoir porter sur les points où elle frappât des coups prompts et décisifs, prévînt ou déconcertât la résistance de Mercœur. Il était réduit alors à employer avec le duc les moyens dont il avait usé à l'égard des autres chefs de la Ligue, les traités et les concessions.

Dès qu'on fut assuré en Bretagne de sa prochaine arrivée à la tête d'une armée, un mouvement insurrectionnel éclata en divers lieux · plusieurs des villes et des gouverneurs qui jusqu'alors avaient suivi le parti de Mercœur, s'armèrent contre lui ou l'abandonnèrent. Les habitants de Dinan, sous la conduite de trois citoyens représentant chez eux les trois ordres, le syndic de leur ville, le sénéchal du lieu, le prieur de l'un des monastères, à l'instigation des Malouins, qui leur envoyèrent huit cents hommes de secours, donnèrent aux autres villes l'exemple de la révolte contre la domination usurpée de Mercœur. Le 30 janvier, après avoir éloigné de leurs murs par un faux avis leur gouverneur Saint-Laurens, l'homme de confiance du duc, ils s'emparèrent de l'une des portes de la ville par laquelle ils introduisirent les Malouins. Les deux troupes appelèrent les bourgeois qui n'étaient pas dans le secret de la conspiration aux cris de : Vive

Saint-Offange, fol. 98 recto, édit. 1610, pour le pillage *des biens des ecclésiastiques*. — Lettre de Duplessis-Mornay à M. de Schomberg, du 26 novembre 1597, t. VII, p. 405. « Les partisans du duc, pour » faire une dernière main, capituleront sans luy, afin de n'estre chassés » avec luy, hors de leurs places, estans tous geus de peu d'honneur, » qui n'auront but que d'asseurer par la lascheté ce qu'ils ont gaigné » par la violence. »

le Roi et de la Liberté publique; se saisirent des rues, des remparts, des tours de l'horloge; se barricadèrent contre le château et la garnison, et les investirent en attendant un siége en règle. Ce siége commença sans retard sous la conduite du maréchal de Brissac, avec le concours du baron de Molac, de Montgommery, de Montmartin, trois des plus zélés serviteurs du roi dans la province, et avec l'aide du marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, qui amena sept canons de cette ville. La garnison capitula le 10 février et sortit le 13 du château. Dinan, ville alors très-forte, était la clef de la Basse-Bretagne, et dominait le cours de la rivière d'Ile, sur le bord de laquelle elle était située. La prise de cette place étonna et consterna toutes les villes ligueuses. Brissac n'eut qu'à se présenter devant le Plessis-Bertrand pour recevoir la soumission des habitants : la Tour de Sessons opposa un peu plus de résistance, mais ne soutint pas au delà de quelques jours de siége. En même temps, les habitants de Nantes déclaraient en public à Mercœur qu'ils voulaient députer au roi pour la paix : les ecclésiastiques eux-mêmes lui protestaient qu'ils ne pouvaient plus en sûreté de conscience s'abstenir d'obéir au roi et de prier pour lui, puisque le pape l'avait approuvé et commandé [1]. Tous ensemble, sans rompre avec le duc, sans séparer leur fortune de la sienne, l'entraînaient à un accord.

Le roi sentit qu'il devait ajouter à cet ébranlement par sa présence, et sur ces nouvelles, il partit de Paris le 18 fé-

[1] Lettres de Villeroy des 5, 10, 16 février 1598, à MM. de Bellièvre et Sillery, dans les Mém. et corr. de Duplessis, t. VIII, p. 14, 34, 81. — P. Cayet, Chr. nov., l. IX, p. 782, 783. Les dates de l'insurrection des habitants de Dinan et de la reddition du château, l'effet produit par la prise de cette place et la déclaration des habitants de Nantes à Mercœur, ne se trouvent exactement exposés que dans ces deux sources. — Thuanus, l. CXX, § 2, t. V, p. 722. — Mém. de Montmartin, imprimés dans le supplément aux preuves de l'hist. de Bretagne t. II, p. 314.

vrier. Son itinéraire fut calculé dans l'intérêt public. Il prit sa route par la Beauce, et, à la sortie de ce pays, descendit la Loire, par l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, afin de se trouver dans le voisinage des provinces agitées et menacées en dernier lieu par les calvinistes, d'y dissiper les prises d'armes, d'y étouffer les principes de révolte [1]. A la première nouvelle de son approche, quelques-uns des gouverneurs de places pour la Ligue, capitulèrent, d'autres entrèrent en traité avec lui. Pendant son séjour à Toury en Beauce, il reçut le 21 février les députés et les soumissions de Duplessis de Cosme, qui tenait le fort château de Montejan et la ville de Craon en Anjou. A Chenonceaux, le 1er mars, les frères Saint-Offange Heurtault et Lahoussaye, qui commandaient dans Saint-Symphorien et Rochefort en Anjou, l'envoyèrent supplier tant pour eux que pour leurs garnisons et les habitants, de les recevoir pour ses très-humbles et fidèles sujets et serviteurs. Le roi renvoya à son Conseil ces offres et ses suppliques. La justice demandait une expiation à ces grands coupables : les exigences de la situation, l'intérêt public plaidaient pour leur pardon. Les places qu'ils occupaient étaient les avant-postes et les remparts de la Bretagne. Livrées au roi, elles ouvraient l'entrée de la province sur deux points, frayaient la route à l'armée. Il fallait faire une économie de difficultés militaires, de sang dont la France était épuisée, d'argent dont manquait le trésor, de temps enfin, dans des circonstances où chaque jour perdu faisait naître comme on va le voir, une difficulté et un danger. Le Conseil fut unanimement d'avis d'accepter les conditions offertes [2].

[1] L'itinéraire du roi est indiqué dans de Thou, l. CXX, § 3, t. V, p. 722, 723, et dans les Lettres miss., t. IV, p. 912-956 : Toury en Beauce, Orléans, Blois, Amboise, Chenonceaux, Tours, Saumur, les Ponts-de-Cé, Angers.

[2] Mém. de Montmartin, dans le suppl. aux preuves de Dom Taillan-

L'amnistie déjà accordée par les précédents édits fut étendue à Duplessis de Cosme. On lui pardonna le meurtre du baron de Criquebœuf; le sac du château de Montejan; l'horrible assassinat de Hurault de Villeluysan, qui sous Henri III avait été tué en trahison, le jour de Pâques même, dans la chapelle de la place, et tous les homicides et autres crimes énormes qu'il avait commis. La liste des exactions et des forfaits dont on remit la peine aux frères Saint-Offange, Heurtault et Lahoussaye, a été dressée sur leur propre requête : elle remplit six énormes pages, dont voici le résumé : Trahison et révolte contre le souverain dont ils tenaient leurs gouvernements. Saisie des deniers publics dans les villes, bourgs, villages. Réquisition d'hommes et de chariots, et levées tortionnaires de vins, blés, fourrages. Exigence d'une taille et de crues nouvelles et doublées; vente des bestiaux dans les paroisses résistantes et hors d'état de payer. Amendes et confiscations, vol de l'argent et des meubles, saisie des rentes et revenus, emprisonnements et rançons obtenus par les supplices, dans tous les lieux où les Saint-Offange et leurs soldats ont pu pénétrer. Prises de marchands et de marchandises, pillage des marchés et des foires. Incendie et destruction de dix châteaux : meurtre des défenseurs de ces châteaux. Mort d'un certain Ravenel de Vitré que les Saint-Offange ont fait traîner au supplice par un motif de haine et de vengeance. Nombreuses exécutions à mort après de cruelles tortures, prononcées par un tribunal révolutionnaire que les deux frères ont érigé, et à la poursuite de de Launay Lemaçon, leur parent, scélérat condamné autrefois pour un crime capital, coupable depuis de l'arrestation en trahison de

dier, t. II, p. 314. — P. Cayet, l. IX, p. 784. « Le roy envoya leur requeste *à son Conseil.* » Ce détail est confirmé par le dernier article de l'abolition, dans Dom Morice, t. III, col. 1656.

Scipion Sardini, et du meurtre de son propre neveu Samuel Jean, tué par une insigne perfidie durant la trève. Pillage des presbytères et monastères *des ecclésiastiques*, fréquemment traités avec non moins d'avide fureur que les maisons et châteaux des laïques. Meurtre des *religieux* tués à la prise de la place et de l'abbaye de Saint-Florent. Supplice de tous les huguenots tombés individuellement au pouvoir des Saint-Offange et de leurs soldats : l'un de ces malheureux jeté dans le feu qu'ils l'ont contraint d'allumer en réjouissance d'un avantage remporté sur les royaux, brûlé à petit feu en présence et à l'applaudissement des deux frères. Massacre par la garnison de Rochefort des huguenots rassemblés au nombre de deux cents, dans un prêche tenu au lieu de la Chastaigneraye au mois d'août 1595, l'extermination s'étendant aux femmes et aux enfants. Enfin spoliation, assassinats sans jugements, exécutions à mort à la suite des sentences rendues par leur tribunal de sang, contre grand nombre de *gens du même parti*, du parti de la Ligue, traités comme ceux du parti contraire, toutes fois qu'ils ont encouru l'inimitié, ou tenté la cupidité des Saint-Offange. Duplessis de Cosme et les Saint-Offange obtinrent, outre l'abolition de tous leurs crimes, le maintien du gouvernement de leurs places, et comme tous les chefs de la Ligue, des sommes d'argent[1]. On peut juger maintenant de quelle délivrance les trois provinces d'Anjou, de Poitou, de Bretagne, furent redevables au roi ;

[1] Edicts du roy Henri IV pour la réunion de ses subjects, à la suite de l'hist. des derniers troubles, Lyon 1610, in-8°, du fol. 96 verso, au fol. 102. — Thuanus, l. CIII, § 15 ; l. CXX, § 3, t. V, p. 146, 147, 722, 723. — Dom Morice, Preuv. de l'hist. de Bretagne, t. III, in-fol., col. 1653-1656. — Les Saint-Offange figurent à l'avant-dernier article de l'état des sommes payées aux chefs de la Ligue, pour une part dans la somme de 180,000 livres du temps (plus de 658,000 francs d'aujourd'hui). Voir Sully, Œcon. roy., ch. 151, t. II, p. 30 B.

quel avait été le sort de la France au moyen âge, au temps de la toute-puissance, de l'impunité, des guerres privées des grands seigneurs ; quelles auraient été ses destinées, si la Ligue au lieu du parti royal eût triomphé, si la seconde féodalité était parvenue à s'établir. Les infamies et les atrocités des Duplessis de Cosme, des Saint-Offange, des Gouleine, des Fontenelle montrent la perversité possible de la nature humaine : la transformation, faite de nos jours, de ces hommes de boue et de sang en héros de la foi, en défenseurs du catholicisme, est l'une de ces erreurs qui étonnent plus encore qu'elles n'affligent.

Le roi, en partant de Chenonceaux, passa par Tours et Saumur, et arriva aux Ponts-de-Cé le 6 mars[1]. Là il reçut la duchesse de Mercœur, les agents du duc, les députés de la ville de Nantes. La perte de cinq villes, l'exemple de la défection donné par quelques gouverneurs de son parti, la présence du roi à la tête de son armée, étaient pour le duc des dangers réels et sérieux. Mais d'un autre côté, de grandes difficultés surgissaient, et menaçaient d'arrêter les progrès du roi. Mercœur avait fait avancer deux mille Espagnols au Pellerin, sur les bords de la Loire, à cinq petites lieues au-dessous de Nantes : à l'approche de l'armée royale, il devait les faire entrer dans Nantes, et les joindre aux forces qui lui obéissaient. Il avait à attendre l'assistance d'un autre corps de cinq mille Espagnols, qui occupaient Blavet sous les ordres de Don Juan d'Aquila. On était alors dans la saison des grandes crues, et les débordements de la Loire pouvaient arrêter la marche, entraver les opérations de l'armée royale : Mercœur y comptait, et le disait à Montmartin l'envoyé du roi. On avait à craindre que la résistance de Nantes,

[1] Thuanus, l. CXX, § 3, 4, t. V, p. 722-724. — Lettre missive datée des Ponts-de-Cé et du 6 mars, t. IV, p. 919 : « Arrivant ce jourd'huy » en ce lieu. »

estimée par les partisans de Henri à six semaines, ne se prolongeât pendant un laps de temps infiniment plus considérable [1]. Nantes n'était pas la seule ville qu'il fallût forcer, ni les Espagnols les seuls auxiliaires que trouvât le duc pour le soutien de sa fortune. En Poitou et en Bretagne, les gouverneurs de douze places en état de soutenir un siége, ou attendaient sa détermination pour prendre un parti eux-mêmes, ou lui revenaient et se rattachaient à lui, après avoir fait précédemment des avances au roi pour leur soumission : de ce nombre était Bourcani, qui commandait dans la ville et dans le château alors très-fortifié d'Ancenis, lequel se trouvait sur le passage obligé de Henri [2]. Ces villes étaient Tiffauges, Mirebeau, Ancenis, Hennebon, Vannes, Machecoul, Belle-Isle, Douarnenez et l'île Tristan, Mont-Saint-Michel, Fougère, Quimperlé, Auray. Ajoutez que les bourgeois de Nantes, réunis en assemblée, avaient chargé leurs députés d'intercéder auprès du roi pour que, sous son autorité, il conservât à

[1] Mém. de Montmartin dans le suppl. aux Preuves de Dom Taillandier, t. II, p. 315, col. 1, 2. « Le peuple de Nantes estoit en très-» grande crainte que M. de Mercœur ne voulust mettre les Espagnols » dans la dite ville ; lequel en avoit *fait mettre plus de deux mil au* » *Pelerin*, distant de cinq petites lieues au-dessous de Nantes vers la » mer. — Montmartin fit reponce au duc qu'il pourroit voir dans huict » jours au plus tard Sa Majesté avec toute son armée. Le dit sieur » de Mercœur se mit à sourire, et dit qu'il se viendroit morfondre » devant Nantes, et que pendant les grandes crues il estoit fort dif-» ficile de l'attaquer, mettant en avant ses forces et moyens de se » deffendre. » — Dom Taillandier, Histoire, l. XIX, t. II, p. 475, 477, 396. — Antoine Arnault, avocat et publiciste, auteur de divers écrits dans lesquels il défend la cause du roi. Libre discours sur la délivrance de la Bretagne, p. 5. « Par toutes raisons militaires, *Nantes sera fou-» droyée en six semaines.* »

[2] Mém. de Montmartin dans le suppl. aux Preuves, t. II, p. 315. « Je ne dois taire que le Sr de Bourganis (Bourcani) ayant donné sa » foy et parolle au Sr de la Bastide *de rendre Ancenis au Roy*, et estant » convenu de toutes les conditions, *ne laissa de promettre à Madame* » *de Mercœur*, passant au dit Ancenis, *de luy garder la dite place et* » *de luy en faire serment.* »

Mercœur le gouvernement de la Bretagne et de Nantes [1]. Mais de tous les obstacles le plus sérieux était la difficulté où se trouvait le roi de payer et de faire agir son armée, et la situation critique où cette difficulté le plaçait à l'égard de son ennemi. Les 10 et 15 mars il écrivait au connétable :

« Vous savez que nous avions du tout fondé le payement de l'armée que j'ai amenée sur les offres et promesses que mes sujets de Bretagne et des provinces circonvoisines m'avoient faites de me secourir et assister d'argent. Je n'ai pas trouvé un écu prêt pour y satisfaire, ni même le département des dites levées commencé, de sorte que je n'ai aucun moyen de payer mes forces; et sans l'ordre que nous avons donné à la fourniture des vivres, devant que de partir de Paris, toute mon armée mourroit de faim. Quoique je fasse tout ce qui se peut pour réchauffer ceux qui doivent fournir lesdits deniers, afin de s'acquitter de leurs promesses, et pouvoir par ce moyen mettre mon armée en besogne à leur soulagement, je ne sais qu'en espérer. Par où vous pouvez juger, mon cousin, en quels termes je me retrouve; car il n'a pas été apporté un seul écu de Paris, et il ne se trouve encore rien de reçu en mes receptes générales et particulières de cette année. Il semble qu'il suffit à ceux du pays de m'avoir attiré par deçà, et obliger ma réputation à les tirer du mal qui les presse. Cela m'a fait prendre le parti d'accorder (faire accord) avec le duc de Mercœur, peut-être plus promptement et à conditions plus avantageuses pour lui que je n'eusse fait, *craignant que l'appréhension qu'il a eue de ma venue ne se changeât en une obstination, quand il découvriroit mes incommodités, et sauroit mes forces demeurées inutiles et languir par faute d'argent.* »

« Il faut, mon cousin, faire de nécessité vertu, comme je suis contraint de faire par deçà, n'ayant encore pu faire recevoir un seul écu des deniers de Bretagne qui doivent être baillés à mon armée; la levée desdits deniers étant retardée, et les volontés de mes serviteurs refroidies de prêter, espérant s'en faire décharger, si le traité se résout

[1] Dom Morice, Hist., l. XIX, t. II, p. 481, pour cinq des villes et gouverneurs du parti de Mercœur. Pour les autres, de Thou, l. CXX, et Duplessis-Mornay, lettre à sa femme du 3 mars 1598, dans ses Mém. et corr., t. VIII, p. 118. — Les Registres de Nantes, cités par M. Grégoire, p. 308, pour la demande adressée au roi par les bourgeois de Nantes.

avec le duc de Mercœur. Voilà l'assurance qu'on peut prendre sur les promesses des peuples [1]. »

Devant ces obstacles, le roi renonça sagement à l'emploi exclusif des moyens précaires de la force, ouvrit les négociations, recourut aux concessions. Rosny, arrivé au moment où elles étaient consenties, le blâma d'avoir traité avec le duc de Mercœur autrement qu'à coups de canon, et ailleurs que dans Nantes. Henri lui répondit vivement et victorieusement : « Ce que vous dites eût été fort bon, si j'eusse eu toutes mes forces et artilleries prêtes; mais il n'y a pas trois jours qu'elles étaient encore séparées, sans même savoir où vous en étiez d'argent; car d'aller attaquer une telle ville sans moyens de quoi la prendre, ce n'était ni mon intention ni la raison. » Or, on voit par leur correspondance, qu'il n'y eut de fonds faits pour acquitter la solde d'une partie seulement de l'armée et pour la faire marcher, que le 26 avril; et que par conséquent l'occasion d'amener Mercœur à se soumettre pouvait échapper [2]. Tels furent les motifs déterminants du roi, et Rosny ne faisait certainement pas acception assez grande des difficultés. Les historiens, venus après lui, ont beaucoup trop déféré à son opinion contre les faits : ces mêmes faits démontrent que l'influence de Gabrielle d'Estrées fut nulle, au moins sur les parties essentielles de la convention. Le traité, entamé aux Ponts-de-Cé le 6 mars, continué à Angers, fut conclu le 20 mars, accepté et signé le 23 par Mercœur. Le roi et son Conseil exigèrent rigoureusement tout ce que demandaient l'ordre et la paix publics, les grands intérêts de l'Etat [3]. La re-

[1] Lettres Missiv. des 10 et 15 mars 1598, t. IV, p. 923, 924, 930. L'orthographe du temps n'est pas conservée.

[2] Sully, Œcon. roy., chap. 79 et 81, p. 270, 280, 281. — Lettres Missiv., t. IV, p. 964, 965. La lettre du roi est datée, à la fin, du 21 août : c'est une faute, il faut lire 21 avril.

[3] Les cinq hommes, également remarquables par leurs lumières et

quête des bourgeois de Nantes, relativement au gouvernement du pays et de Nantes, fut écartée. Il fut décidé que le duc de Mercœur sortirait de la Bretagne, qu'il renoncerait au gouvernement de cette province, qu'il remettrait toutes les places et châteaux où il avait garnison. Il consentait au mariage de sa fille unique avec César, fils naturel du roi et de Gabrielle, et il leur assurait les immenses domaines de la maison de Penthièvre, dans les diocèses de Dol et de Saint-Brieuc. En échange, Mercœur et tous ceux qui avaient suivi son parti obtenaient pardon et abolition, et de plus l'énorme somme de 4,295,000 livres du temps (environ 13 millions, 200,000 livres aujourd'hui). Le duc, en outre, pour qu'il n'eût pas l'air d'un proscrit, était maintenu dans sa capitainerie de cent hommes d'armes, et dans le gouvernement particulier de Guingamp, Montcontour, Lamballe, l'île Bréhat, petites places sans importance, n'ayant à elles quatre que cinquante hommes de garnison, et dans aucune desquelles il ne pouvait résider [1].

A peine ce traité fut-il conclu, que sommation fut faite à tous les gouverneurs qui n'avaient pas encore reconnu l'autorité du roi, de venir se soumettre, sous peine d'une punition exemplaire, s'ils osaient désobéir. Nul d'entre eux, après la réduction de Mercœur, ne se jugea en état de résister. Champigny, qui était maître de Tiffauges; Villebois, de Mirebeau; Bourcani, d'An-

leur expérience des affaires, chargés par le roi de traiter avec les envoyés du duc de Mercœur, furent Schomberg, de Thou, Calignon, de Gèvres, le président Jeannin (Thuanus, l. CXX, § 4, t. V, p. 723).

[1] Articles publics et secrets accordés au duc de Mercœur, dans les Preuves pour l'histoire de Bretagne de Dom Morice, t. III, col. 1657-1667. Le duc est maintenu dans sa capitainerie de cent hommes d'armes et dans le gouvernement des quatre petites villes par les articles secrets VII et XXII. — Thuanus, l. CXX, § 4, t. V, p. 723, 724. — Sully, Œcon. roy., ch. 151, t. II, p. 30 A, pour les sommes accordées à Mercœur et à ses partisans.

cenis et de sa citadelle, se hâtèrent de se soumettre : tous les autres les imitèrent. Un seul, Fontenelle, pouvait braver les injonctions comminatoires, et faire à la France un sensible dommage. Le roi et son Conseil craignaient qu'il ne livrât aux Espagnols Douarnenez et l'île Tristan. Pour le détourner de cette résolution désespérée, ils lui accordèrent le maintien de son gouvernement, une compagnie de cinquante hommes d'armes, et par-dessus tout, l'abolition de ses crimes (20 mars, 26 avril). L'un de ses forfaits, qu'il rangeait lui-même parmi les plus impardonnables, et pour lequel il sollicita une rémission spéciale, étaient les atrocités commises par lui à Penmarch. Après la prise du fort de cette ville, il avait fait mourir dans les tourments plus de cinq mille paysans, déshonoré lui-même et fait déshonorer par ses soldats toutes les femmes et toutes les filles au-dessus de dix-sept ans, mis le feu à plus de deux mille maisons, pillé et emporté tous les meubles de quelque espèce qu'ils fussent [1]. Tous les gouverneurs pour la Ligue, y compris Fontenelle, ayant mis bas les armes, partout dans la Bretagne, comme dans le Poitou et l'Anjou, l'autorité royale, et avec elle l'ordre et l'empire des lois, se trouvèrent rétablis. Dès lors fut accompli ce qu'un grand citoyen, Duplessis-Mornay, souhaitait quelques mois auparavant : « Il n'étoit laissé en Bretagne

[1] Thuanus, l. CXX, § 4, t. V, p. 724. Voici la traduction de ce passage : « Jacques de la Vigne de la Bastide fut envoyé à Champigny » qui étoit maître de Tiffauges; à Villebois qui l'étoit de Mirebeau; » à Bourcani qui avoit manqué de fidélité au duc d'Elbœuf, et s'étoit » emparé du château d'Ancenis. La Bastide les somma au nom du roi » de se rendre. » On lit dans M. Grégoire, p. 280 : « Villebois rendait » Mirebeau, Champagnac, Tiffauges. » En comparant ce passage avec le texte de de Thou, on voit tout de suite qu'il renferme plusieurs inexactitudes et confusions d'hommes et de choses. — Dom Morice, t. III, col. 1656, 1681, 1683, 1691, 1692. Dans l'abolition pour Fontenelle : « Nous avons quitté et déchargé le sieur de la Fontenelle de tous » crimes, maléfices, bruslemens, *notamment de la prise de Pennemarch,* » *et des maisons de Couetfret et Guerrand.* »

» aucun germe, aucun levain de la Ligue, pour aigrir et » lever la pâte qui en restoit au royaume [1]. » En faveur du mariage de son fils avec la fille du duc de Mercœur, comme consolation accordée au duc et à sa femme de la ruine de leur fortune princière, comme facilité apportée à la conclusion du traité, le roi donna à son fils César le duché de Vendôme, distrait du domaine de Navarre, et lui conféra peu après le gouvernement de Bretagne. Mais sa prudence prit soin de tenir la couronne et l'État en garde contre l'abus des apanages. Les contemporains remarquent qu'il mit constamment dans la Bretagne un lieutenant général, et dans les villes principales des gouverneurs, sur la fidélité et le dévouement desquels il pouvait compter. Il est très-remarquable que Duplessis-Mornay, chargé depuis plus de deux ans des négociations en Bretagne, instruit à fond des motifs qui pouvaient décider Mercœur à se soumettre, des moyens de pacifier le pays, non-seulement approuva, mais provoqua et prépara, dans l'intérêt public, le mariage de César avec la fille du duc, et la collation du gouvernement de Bretagne à ce jeune prince. Il est également digne d'observation que le roi soumit au connétable le traité avec Mercœur, et ne le signa qu'après avoir reçu de lui l'assurance qu'il le trouvait conforme au bien de l'État [2].

La soumission de Mercœur termina le soulèvement de la moitié du royaume, commencé dix ans auparavant sous le règne de Henri III. Elle mit fin à la Ligue consi-

[1] Lettre à Schomberg du 26 novembre 1597, dans les Mém. et corresp. de Duplessis-Mornay, t. VII, p. 405.

[2] P. Cayet, l. IX, p. 785. « Le petit prince Cœsar Monsieur fut fait » gouverneur de Bretagne, *où depuis le Roy mit partout des lieu-* » *tenants généraux à sa dévotion.* » — Lettre de Duplessis-Mornay à Schomberg du 26 novembre 1597, t. VII, p. 406, 407. « Je n'ai oublié » les persuasions les plus intimes, » etc. — Lettre du roi au connétable du 21 mars, t. IV, p. 935, 936.

dérée comme révolte de la société religieuse contre le gouvernement politique. Elle mit fin aussi à la tentative armée de l'aristocratie pour démembrer le royaume en principautés indépendantes ; Mercœur était le dernier des grands seigneurs qui avaient essayé de changer leurs gouvernements en comtés et en duchés féodaux. Les biens de la maison de Penthièvre, dernier grand domaine qui fût en France, entrés par mariage dans la maison royale, étaient un fait capital, dont nous apprécierons plus tard les conséquences.

La prudence demandait que l'on se hâtât d'assurer ces importants résultats. En effet, au moment où le roi éteignait la guerre civile du côté des catholiques par la soumission de Mercœur, il avait à craindre de la voir renaître du côté des calvinistes : contenus momentanément, mais non soumis, ils persistaient dans leur violente opposition et dans leurs projets de révolte, s'ils n'obtenaient du roi le nouvel édit objet de leur poursuite. La paix de Vervins n'était pas conclue : Philippe II pouvait dans de nouveaux troubles intérieurs, plus sérieux que ceux qui avaient suivi la prise d'Amiens, retrouver tout-à-coup des chances de succès, et prendre ses avantages contre la France. Le Parlement de Paris comprit la gravité des circonstances, et, libre des préventions religieuses, car Mercœur était catholique, libre de tout intérêt personnel, il se hâta de sanctionner les conventions arrêtées par le roi. Le Parlement enregistra l'édit accordé au duc de Mercœur le 26 mars, la Cour des comptes le lendemain, la Cour des aides deux jours plus tard. La Cour des comptes de Nantes se montra moins sage, éleva des difficultés, et mit des restrictions que Henri eut à vaincre par les prescriptions les plus impératives. Cependant, au milieu de l'impatience que lui causait l'aveuglement des magistrats, il n'oubliait pas de rappeler les principes de la juste distribution des

pouvoirs, et il annonçait que, s'il ne tenait aucun compte de leur opposition, c'est qu'ils s'immisçaient dans les droits de faire la guerre et la paix, de conclure les traités, qui appartenaient exclusivement à la couronne. « Je vous envoye mes lettres de jussion pour ma Cour des comptes afin de lever les modifications au registrement des articles secrets que j'ai accordés à mon cousin le duc de Mercœur. Elle s'est tant oubliée que d'avoir pensé que je les envoyois pour en avoir avis, et les mettre en délibération. En telles affaires, je ne communique mon pouvoir à personne : à moi seul appartient, en mon royaume, d'accorder, traiter, faire guerre ou faire paix, ainsi qu'il me plaira. Ç'a été une grande témérité aux officiers de ma dite chambre de penser diminuer un iota de ce que j'ai accordé; nulle compagnie de mon royaume n'a été si présomptueuse, aussi ne les fais-je pas juges ni arbitres de telles choses; cela ne s'achète pas aux parties casuelles. Faites donc entendre ma volonté à ma dite chambre, qu'elle obéisse à mes commandements, et m'envoye incontinent l'arrêt d'enregistrement pur et simple par ce porteur [1]. »

L'édit de réduction, qui délivrait la Bretagne de la guerre et du brigandage, portait en même temps réorganisation et réforme de l'administration civile dans toutes ses branches. Parlement, cour des comptes, sénéchaussées, siéges présidiaux, autres juridictions et charges de justice et de finances, étaient rétablis. Les officiers attachés à ces divers corps et à ces divers services, tant du parti royal que du parti de la Ligue, étaient réintégrés dans l'exercice de leurs états et fonctions, remis en jouissance de leurs rangs, des libertés et prérogatives attribuées à leurs états, tels que ces états existaient avant la naissance des troubles. En ce qui concernait le Parlement

[1] Lettre de Henri IV à Rosny, du 30 avril 1598, dans les Lettres Missives, t. IV, p. 970.

en particulier, cette cour de justice était rétablie à Rennes; les magistrats institués par Mercœur à Nantes étaient fondus dans le Parlement de Rennes, et y prenaient rang, sous la condition de prêter au roi un nouveau serment de fidélité [1].

D'Angers Henri se rendit à Nantes ; son entrée dans cette ville était la prise de possession de la Bretagne ligueuse par la royauté. Dans cet exercice de l'autorité souveraine, il apporta le cœur d'un père pour ses sujets. Comme on lui présentait les clefs de la ville, qui étaient d'argent doré, il dit qu'elles étaient belles, mais qu'il aimait encore mieux les clefs des cœurs des habitants. Après avoir éteint la guerre civile, rétabli les rouages de la société, il estimait n'avoir accompli que la moitié de sa tâche. Les instructions qu'il donna à ses commissaires pour la prochaine tenue des États de Bretagne partaient toutes d'un gouvernement réparateur, tendaient toutes au soulagement des populations, et particulièrement à la délivrance des campagnes. Le roi ordonnait de faire cesser toutes les fortifications des places et établissements de magasins, les contributions sur le peuple en argent et en denrées, les corvées d'hommes. Il défendait pour l'avenir la continuation de la levée de 40,000 écus par mois, qui s'était faite ci-devant pour l'entretien des gens de guerre pendant la durée de la guerre civile. Il remettait au peuple tous les arrérages des impôts, excepté ceux de l'année 1597. Il défendait qu'à l'exception des fouages et impôts, qui seraient continués en la manière accoutumée, il fût fait plus grande levée de deniers. Il interdisait et abolissait la Pancarte établie par le duc de Mercœur, excepté les huit écus par muid de sel qui remontait la Loire. Étaient encore abolis

[1] Édit pour la réduction du duc de Mercœur, dans Dom Morice, t. III, articles 14, 15, 16, col. 1660, 1661.

les six écus par pipe de vin, qui se levaient conformément aux ordres du duc. L'impôt, perçu sur cette denrée par ordre des États, était diminué d'un tiers, en sorte qu'il ne devait plus être payé que quatre écus par pipe de vin étranger, et deux écus pour ceux du pays : dès que les parties auxquelles était destiné le produit de l'impôt n'auraient plus rien à réclamer, cette aide sur le vin devait être abolie, ce que le roi promettait et accordait dès lors. Ces prescriptions, gage assuré du repos et de la prospérité dont les peuples allaient jouir, furent accueillies par les États avec la plus vive reconnaissance. Ils la témoignèrent en se prêtant avec zèle aux besoins de l'État. Outre l'octroi des fouages, impôts et billots, ils accordèrent au roi la somme de 800,000 écus pour l'année 1599, et ce qui pouvait rester à payer de celle de 200,000 écus, qu'ils avaient promise pour son voyage [1]. Henri recevait ainsi, au moins en partie, les moyens d'acquitter les sommes promises à Mercœur et à ses partisans, pour le rachat et la délivrance de la province.

Quelques jours après avoir désarmé Mercœur, le roi acheva la pacification du royaume en réglant par l'édit de Nantes l'état religieux, civil et politique des calvinistes français, et en prévenant les troubles dont leur mécontentement menaçait l'État : il scella l'édit le 13 avril 1598. Ces résultats obtenus au dedans réagirent sur la politique extérieure, coupèrent court aux dernières hésitations de l'étranger : Philippe II termina les négociations depuis longtemps entamées, en signant à Vervins la paix avec la France, le 2 mai 1598 [2]. Des difficultés de détail ayant

[1] Les registres des États dans dom Taillandier, l. XIX, t. II, p. 481, 482. — Sully, Œcon. roy., chap. 79, p. 271.

[2] Dumont, Corps diplom., t. V, partie I, p. 561. — Pièces justificatives de l'Édit de Nantes, ajoutées à l'histoire de l'Édit de Nantes, t. I, 2e partie, p. 62.

ajourné jusqu'à l'année suivante l'exécution de l'édit de Nantes, il convient d'accorder la priorité au traité de Vervins, et d'en exposer la marche, le contenu, les résultats. Les événements survenus au dehors pendant l'expédition de Bretagne, favorisèrent l'accord entre la France et l'Espagne. Les hostilités avaient continué en Savoie et en Dauphiné. Dans les premiers jours de février 1598, le duc de Savoie avait vaincu et fait prisonnier Créquy, gendre de Lesdiguières, et repris la Maurienne sur les Français. Mais il avait perdu le fort Barraux, que Lesdiguières lui avait enlevé par escalade le 15 mars. Le duc avait construit l'année précédente cette forteresse sur le territoire de la France, et y avait employé des sommes énormes. La place était située à l'extrême frontière du Dauphiné, et à une égale distance de Grenoble et de Montmélian. Tant qu'elle restait au pouvoir des Savoyards, elle favorisait leurs tentatives sur Grenoble, et leurs perpétuelles incursions dans le Dauphiné ; mais si elle tombait aux mains des Français, elle leur ouvrait l'entrée des États du duc, et devenait aussi menaçante pour Montmélian, la plus forte place de la Savoie, qu'elle avait été dangereuse pour Grenoble. Lesdiguières avait dit qu'il fallait la laisser achever au duc, et qu'alors il la prendrait : il avait tenu parole. Ainsi il était parvenu non-seulement à préserver le territoire, mais même à le couvrir d'ouvrages, élevés par les mains, payés par l'argent de l'ennemi, et à renvoyer à la Savoie les dangers du voisinage et de la guerre. Le fort Barraux fut pris, tandis que les plénipotentiaires travaillaient avec ardeur à la paix, et heureusement pour la conciliation. En effet il était certain, d'un côté, que le roi n'aurait fait aucun traité si cette place ne lui avait été rendue : de l'autre, on ne doutait point que le duc de Savoie n'eût mieux aimé continuer la guerre que de perdre un poste si avanta-

geux [1]. Or tout donnait à croire que, les hostilités continuant entre la France et la Savoie, le roi catholique n'aurait pas conclu avec la France une paix qui l'aurait contraint d'abandonner sans soutien le duc de Savoie, son gendre, son allié, le ministre de ses volontés, l'exécuteur de ses desseins depuis neuf ans. Cette difficulté était surmontée.

La France avait à demander un compte rigoureux de ses injures à l'Espagne, et le plus ardent désir du roi était de l'exiger [2]. Mais le moment des représailles était bien loin pour elle, si elle restait réduite à ses seules forces, à ses seules ressources, qui ne lui permettaient pas de continuer la guerre au-delà de six mois, sans péril pour son existence. Elle était plus épuisée que son ennemie par trente-huit années de guerres civiles, et par neuf années de guerre contre l'Espagne, la Lorraine, la Savoie, le Saint-Siége, c'est-à-dire contre la moitié de l'Europe. La dévastation et la dépopulation de ses campagnes, le désordre de ses finances, auxquelles Rosny commençait à peine à toucher, l'énormité de sa dette, la condamnaient à un long repos. De plus Henri avait à raffermir l'autorité royale, tous les pouvoirs secondaires et l'ordre public, profondément ébranlés au milieu des longs troubles dont

[1] Discours de la prise de Barraux, faite sur le duc de Savoie par M. Lesdiguières le 15 mars 1598, dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 572-578. — P. Cayet, l. IX, p. 783, 784. — Thuanus, l. CXX, § 8, t. V, p. 729-731.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 80, p. 273 B, 274, 275. Discours du roi. « J'ay dans l'esprit le dessein formel de faire un jour puissamment la » guerre à l'Espagnol, estant ceste passion la plus violente de toutes » celles que je pourrois avoir. — Mais il n'y a parmi les François que » ruyne, dissolution et désordre... N'y ayant quasi ny ville ny chasteau » en mon royaume qui ne se soit senti des ruines et désolations de la » guerre, ny revenus publics et privez qui ne soyent en desgat et » non-valeur, la France et moy avons besoin de reprendre haleine, et » sous le bénéfice de quelque cessation d'armes, pouvoir réparer » tous ces défauts. »

on sortait à peine. A moins donc que l'Angleterre et la Hollande, changeant tout à coup de conduite politique à son égard, ne lui fournissent sans retard des armées auxiliaires et des subsides, les seuls avantages qu'elle pouvait poursuivre présentement étaient la paix qui lui permettait de se rétablir, la délivrance de son territoire, le recouvrement des villes et pays tombés au pouvoir de l'Espagnol et du Savoyard.

Ce fut sur ces bases qu'elle entama les négociations à Vervins le 9 février 1598, et qu'elle les poursuivit pendant trois mois. Les plénipotentiaires pour la France furent Bellièvre et Sillery; pour l'Espagne, Richardot et Taxis; les médiateurs, le cardinal de Florence et le général des Cordeliers représentant le pape. Toute la discussion porta sur les restitutions qui devaient être faites à la France, soit par l'Espagne, soit par la Savoie, et sur les garanties qu'exigea le roi pour l'Angleterre et la Hollande ses alliées. Il fut convenu que l'Espagne rendrait à la France toutes les places conquises sur elle dans la Picardie, le Boulenois, la Bretagne, et ces villes furent nommément désignées. Il fut stipulé que la restitution aurait lieu dans l'espace de deux mois pour les places de Picardie et du Boulenois, de trois mois pour celles de Bretagne. Comme garantie de la fidélité à tenir ses engagements, le roi catholique dut livrer quatre ôtages, aussitôt après la signature du traité. Le duc de Savoie s'engagea à se dessaisir des deux villes qu'il retenait encore à la France, en Provence et en Bourgogne; mais il éleva de longues et opiniâtres difficultés au sujet du marquisat de Saluces. Il avait usurpé sur la France le marquisat, dernier reste de nos conquêtes en Italie, pendant les troubles de la fin du règne de Henri III. Il prétendait le garder en le tenant seulement en fief de la couronne, et il mettait en avant que le roi Henri IV avait, l'année précédente, entamé

avec lui un traité, dans lequel il offrait de lui abandonner le marquisat à cette condition. Sillery répondit à l'ambassadeur du duc qu'à la vérité le roi y avait consenti, mais dans un temps où l'état de ses affaires l'engageait à détacher le duc du roi d'Espagne, à quelque prix que ce fût ; que l'ambassadeur n'ignorait pas qu'à cette condition on en avait joint d'autres, qu'il passait sous silence pour ne pas brouiller ensemble les puissances amies ; donnant à entendre que le duc, en retenant le marquisat, aurait aidé le roi à conquérir le Milanez sur l'Espagne. La France tint bon pour la restitution du marquisat, et le cardinal de Florence leva l'obstacle en proposant de renvoyer le différend à l'arbitrage du pape, expédient qui fut adopté [1].

Mais les plus grandes difficultés vinrent du soin que le roi et ses ambassadeurs apportèrent à garantir à l'Angleterre et à la Hollande les mêmes avantages de paix, de sécurité, d'indépendance, qu'ils poursuivaient pour la France elle-même. On trouve dans une récente histoire que Henri était toujours prêt à sacrifier ses alliés, pourvu qu'il obtînt pour lui-même des conditions avantageuses, et qu'à Vervins il conforma sa conduite à ces principes [2]. C'est le contrepied de cela qu'il faut prendre pour arriver à la vérité.

Le 9 février, à la première séance du congrès de Ver-

[1] Mémoire de Sillery, dans les Mém. très-particuliers, p. 174, 175, 191, 193, 204-263. — Davila, l, XV, t. III, 2e partie, p. 131. — Lettre du roi à Bellièvre et Sillery du 4 mars 1598, dans les Mém. et corresp. de Duplessis, t. VIII, p. 161-172.

[2] M. de Sismondi, Hist. des Français, t. XXI, p. 473-477. — Le roi, et plus encore les faits, répondent victorieusement à cette imputation. Dans cette même lettre, p. 172, le roi dit : « Je ne veulx pas m'obli-» ger de *me séparer de l'amitié de mes alliez*, combien qu'ils demeu-» rent en guerre avec les Espaignols, *afin qu'ils ne me reprochent que* » *je me suis accommodé à leurs dépens.* » Cette lettre est omise dans le tome IV du recueil des Lettres Missives.

vins, les plénipotentiaires échangèrent leurs pouvoirs. Les pouvoirs produits par les plénipotentiaires espagnols, pour traiter avec la France, furent trouvés réguliers et suffisants. Mais en ce qui concernait l'Angleterre et la Hollande, ils n'apportaient qu'un pouvoir émané de l'archiduc, pour traiter avec les ambassadeurs de ces deux puissances, si elles voulaient en envoyer, et promesse de l'archiduc de faire ratifier ensuite par le roi catholique ce qui aurait été arrêté et conclu. Les plénipotentiaires français réclamèrent sur-le-champ. Ils dirent qu'il n'y avait ni mandement ni pouvoir du roi d'Espagne, sans lequel celui de l'archiduc ne pouvait valoir; que l'intention hautement déclarée du roi avait toujours été de ne traiter qu'au cas où ses alliés seraient compris dans le traité; qu'on ne lui donnait sur ce point aucune assurance; qu'il l'exigeait absolument; que jusqu'à ce qu'il l'eût reçue, rien de ce qui pourrait être agité au congrès n'aurait caractère de convention même préalable, mais resterait provisoire et précaire. Peu après, le roi fit par lettre une déclaration semblable, et les ambassadeurs espagnols furent obligés d'envoyer un courrier en Espagne, lequel revint le 31 mars avec un pouvoir en forme du roi catholique pour traiter avec l'Angleterre et la Hollande [1].

Henri ne s'en tint pas là : pendant ce voyage du courrier, il demanda à l'Espagne une trève de trois mois pour l'Angleterre et la Hollande, afin de leur donner toute facilité d'être comprises au traité si elles voulaient y entrer,

[1] Mém. de Sillery, p. 170, 172-174. — Lettre du roi du 21 février 1598 au duc de Luxembourg, t. IV, p. 910, 911. « Mes depputez ont com-» mencé de traicter des affaires fort avant à Vervins; mais parce que » les depputez du roy d'Espagne n'ont apporté un pouvoir de leur » maistre pour traicter avec la royne d'Angleterre, il faudra en en-» voyer querir un en Espagne. *Je ne veux donner occasion à la dicte » royne de se plaindre de ma foy.* » — Lettre de Bellièvre et Sillery à Villeroy du 13 avril, dans les Mém. et corr. de Duplessis, t. VIII, p. 311, 312.

et de recevoir la paix si elles l'agréaient. L'Angleterre et la Hollande n'avaient envoyé aucun député au congrès : elles n'avaient adressé aux plénipotentiaires aucune demande tendant à obtenir ni paix ni trève. Les ambassadeurs espagnols se récrièrent : ils dirent qu'il était sans précédent qu'on accordât une suspension d'armes à des puissances qui ne la sollicitaient pas, et qui ne donnaient même aucun signe qu'elles la désirassent. La contestation fut si vive qu'on put craindre que le traité, déjà convenu dans toutes ses parties principales, ne se rompît. Le roi ayant déclaré par lettres de Villeroy d'abord, et de lui-même ensuite, qu'il perdrait plutôt non-seulement les villes qu'on parlait de lui rendre, mais même son État, que de séparer un seul instant sa cause de celle de ses alliés, et ne pas obtenir pour eux l'avantage qu'il réclamait, les Espagnols cédèrent enfin : l'archiduc et Philippe II accordèrent une trève de deux mois à l'Angleterre et à la Hollande pour leur donner le temps de se décider [1].

L'Angleterre et la Hollande, cette dernière poussée par la force et par la crainte à conformer ses résolutions à celle d'Élisabeth et de ses ministres, répondirent d'une

[1] Mém. de Sillery, p. 294, 295, 304, 305, 310, 332, 333. — Lettre de Villeroy aux négociateurs français, Bellièvre et Sillery, du 31 mars 1598, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 259. « Sa Majesté dict que » l'on veut accabler ses amis et alliés à force d'armes, en faisant la » paix avec elle ; qu'elle a toujours dict à M. le légat qu'elle deman- » doit le sien, et que ses alliés fussent compris en la paix comme elle » ne voulant les abandonner ; mesme que vous lui avés escrit que » vous estimiés que aussitost que l'on proposeroit la dicte suspension » d'armes ou tresve, elle seroit accordée. Sa Majesté voit maintenant » qu'on la refusée afin de la surcharger de honte et de reproche en- » vers ses alliés, et non-seulement leur manquer de foy, mais aussi » estre faulteur de leur ruyne... Le roy perdra plus tost, je ne diray » pas les villes que l'on parle de luy rendre, mais son Estat que de » faire une telle lascheté. » Le roi dit la même chose, presque dans les mêmes termes, le 9 avril, p. 295.

étrange sorte à ces loyaux et généreux procédés du roi. La grande préoccupation d'Élisabeth était d'empêcher que la France ne rentrât en possession de ses villes de Bretagne et de Picardie, et particulièrement qu'elle ne recouvrât Calais, ce que la reine craignait comme la mort, selon l'expression de nos ambassadeurs. Le moyen de l'empêcher, était de rompre les négociations pour la paix entre la France et l'Espagne, et pour y réussir, il n'est point de ressort qu'elle ne mît en jeu. Elle travailla d'abord par ses agents à rendre suspecte la bonne foi des ambassadeurs espagnols aux français, celle des français aux espagnols, et à leur persuader qu'ils n'arriveraient qu'à une déception. Sur cette première intrigue, les négociateurs disaient : « Si nous nous arrêtons aux conseils de la reine d'Angle- » terre et des États, nous aurons dix ans de guerre et » jamais de paix [1]. » Elle fit grande démonstration d'être disposée à la paix, et annonça qu'elle enverrait au roi et au congrès des ambassadeurs pour en traiter, afin d'arrêter les résolutions des plénipotentiaires jusqu'à l'arrivée de ses députés [2]. Elle fit attendre deux mois ces ambassadeurs, espérant que, dans l'intervalle, il surviendrait quelque incident qui rejetterait la France et l'Espagne en pleine guerre [3]. Elle revint au projet dont elle

[1] Mém. de Sillery, p. 166. « Le Père général, visitant les dits » sieurs de Bellièvre et de Sillery, leur donna avis de quelques parti- » cularitez pour confirmer que l'intention de la reine d'Angleterre et » de ceux des Estats estoit d'empescher la paix, et a ceste fin de » mettre de la deffiance de part et d'autre, et faire échapper l'occa- » sion. » Cela est confirmé par la déclaration des ambassadeurs d'Espagne, p. 176. — Lettre de Bellièvre et Sillery à Villeroy, du 12 février 1598, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 62.

[2] Mém. de Sillery, pages 175, 176. « Les ambassadeurs de France, » dirent.... que la reine d'Angleterre, exhortée par le roy d'entendre » à la paix, avoit déclaré qu'elle estoit contente d'y entendre, et » d'envoyer ses députez, quand elle seroit asseurée qu'on traitoit de » bonne foy. »

[3] Lettres de Bellièvre et Sillery à Villeroy du 12 février, au roi du

avait déjà essayé l'exécution pendant l'ambassade de de Maisse : elle tenta de conclure la paix avec l'Espagne, et de perpétuer les hostilités entre cette puissance et la France, en offrant aux Espagnols, avec son alliance, l'échange de Flessingue et d'Ostende contre Calais et Ardres. Comme les Hollandais s'étaient mis en défense pour la conservation de leurs villes, il est évident qu'elle offrait aux Espagnols de joindre sa marine et ses armées aux leurs, pour accabler la Hollande, si elle persistait dans sa résistance. L'habileté de nos négociateurs, l'intervention du légat plus favorable à la France catholique qu'à l'Angleterre protestante, l'intérêt dominant qu'avaient Philippe II et l'archiduc pour les Pays-Bas à préférer un accord avec la France, empêchèrent seuls l'exécution de ce dessein de prédilection de lord Burghley et de la reine [1]. Ces roueries politiques ayant échoué, elle s'efforça de détour-

4 avril, à Villeroy du 13 avril, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 62, 273. « Sans l'empeschement qui vient de ce que la royne d'Angleterre et les Estats n'ont icy envoyé (à Vervins), *ceste négociation seroit achevée en huict jours....* La royne d'Angleterre se promet qu'il est impossible qu'il ne naisse quelque accident qui fera que, veuille ou non Vostre Majesté, elle sera contraincte de continuer la guerre avec l'Espaignol. C'est le seul moyen qui lui reste pour empescher que Vostre Majesté *ne recouvre Calais; ce qu'elle craint comme la mort....* Si nous retardons à conclure ce traicté, ce que nous avons dict qui nous préjudicieroit, peut servir aux desseins de la royne d'Angleterre, qui sont principalement *d'entrer dans Calais* et que nous en demeurions exclus. » — Lettre du roi à Bellièvre et Sillery du 9 avril, même tome, p. 291. « Je ne doubte point que les dits ambassadeurs (de l'Angleterre et de la Hollande) *ne soient très-marris que Calais me soit rendeu, et partant qu'ils ne fassent soubs main ce qu'ils pourront, pour m'y traverser par une voye ou par une autre.* »

[1] Mém. de Sillery, p. 179, 180. « Le Père général estant veneu voir le Sr de Sillery, lui dit entre autres qu'il voyoit les choses en bon estat et s'en promettoit une bonne fin. Mais qu'il luy disoit en confiance et le prioit de s'en souvenir, que quinze jours après que ceste négociation seroit rompue avec la France, elle seroit conclue avec la royne d'Angleterre, qui bailleroit Ostende et Flesingen pour avoir Calais, Ardres et Monthulin. »

ner Henri de la paix en le séduisant par l'espoir de cette grande guerre, de cette guerre continentale qu'il lui avait vainement demandée depuis 1596. Son ambassadeur et ceux des Hollandais enfin arrivés le 4 avril, offrirent à la France treize mille cinq cents hommes si elle voulait continuer ses hostilités. Depuis la reprise des négociations entre la France et l'Espagne, les alliés avaient eu cinq mois pour envoyer leurs troupes, au lieu de les promettre, pour donner un gage sérieux de leur concours, gage qu'ils ne fournissaient pas même maintenant. Le roi craignait à bon droit de les trouver aussi peu scrupuleux à tenir leur nouvel engagement que ceux contractés par eux depuis deux ans. Le langage et la conduite de l'ambassadeur anglais ajoutaient à ses justes appréhensions. L'ambassadeur lui avait annoncé d'abord que l'Angleterre était disposée à conclure la paix avec l'Espagne en même temps que la France, et maintenant il ne parlait que de guerre. De plus il éludait de faire, au nom d'Élisabeth, aucune promesse formelle : pressé de déclarer quel serait le contingent de l'Angleterre dans le nombre des troupes promises, et à quelle époque elle le fournirait, il refusait de s'expliquer, de préciser ses offres. Enfin les alliés, loin de fournir à Henri les subsides, dont il avait plus encore besoin que de troupes, lui demandaient le remboursement de ce qu'il leur devait. Les Anglais en particulier lui réclamaient l'argent qu'ils lui avaient avancé en divers temps pour ses affaires, et jusqu'à la misérable somme de 20,000 écus qu'ils lui avaient prêtée en dernier lieu [1].

[1] La lettre du roi à Bellièvre et Sillery du 9 avril, fixe au 4 avril l'arrivée des ambassadeurs hollandais à Angers (Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 290). — En ce qui regarde le nombre des troupes offertes au roi par l'Angleterre et la Hollande pour l'engager à continuer la guerre, Sully, Œcon. roy., ch. 80, p. 274 A, le porte à onze mille hommes; le manuscrit de Villeroy, fol. 11 recto dit : « Unze à douze » mil hommes de pied et quinze cents bons chevaux. » — En ce qui

Dès lors il se décida à conclure avec l'Espagne le traité de paix dont les bases étaient déjà arrêtées par les plénipotentiaires, mais en s'efforçant de resserrer au lieu de rompre les liens qui l'unissaient à ses alliés. Il dit à leurs ambassadeurs : « Qu'ils le vouloient tenir en guerre, et qu'il dé» siroit les porter avec lui à une bonne paix. » Bonne paix en effet, puisqu'elle leur aurait garanti les mêmes avantages, les mêmes sûretés que la France poursuivait pour elle-même [1]. Mais le roi les trouva sourds à ces invitations. Vainement il leur représenta qu'en supposant, ce qui était à craindre, que la maison d'Autriche ne fît de la présente paix qu'une concession à la nécessité, un temps d'arrêt dans ses projets de monarchie universelle, son dessein arrêté et son plus vif désir étaient de l'abaisser, et d'assurer ainsi l'indépendance générale de l'Europe, comme celle de la France, mais que le royaume avait indispensable-

regarde le langage et la conduite de l'ambassadeur anglais, Villeroy dans son mémoire, mentionne l'offre faite dans le principe au nom de l'Angleterre de s'adjoindre à la France pour conclure la paix avec l'Espagne. « Les Anglois ont déclaré que la Royne.... desiroit *faire* » *la paix* ou contynuer la guerre avec Sa Majesté (le roi) ainsi qu'il » seroit advisé et resollu par elle. » Villeroy indique ensuite le changement subit par suite duquel l'ambassadeur anglais passe subitement des apparentes dispositions à la paix à l'instante demande que la guerre soit continuée, conformément à ce que viennent de proposer les députés hollandais. Villeroy termine, folio 11 verso, en exposant le refus fait par l'ambassadeur d'Elisabeth de s'expliquer au sujet des offres qu'il vient de faire pour la continuation de la guerre et de les préciser. « Ce que avoit encores confirmé le dit ambassadeur de la » dite royne d'Angleterre, parlant de rechef aprez les deputez des dits » Estats (les Hollandais) *sans toutes fois s'esclarcir en ses offres, ny* » *s'engager davantage.* » — En ce qui touche au défaut de subsides et à la réclamation par l'Angleterre de toutes les sommes qu'elle a prêtées au roi, le manuscrit porte au même folio : « Le dit ambassa» deur a faict instance que le roy pourvust au payement et au rem» boursement des deniers advancez par la dicte dame pour les affaires » de Sa Majesté, et particulièrement les vingt mille escuz par elle » prestez à l'instance et caution de MM. de Bouillon et de Sancy, » lorsqu'ils firent la ligue. »

[1] Mémoire de Sillery, p. 355.

ment besoin de reprendre haleine et de réparer ses forces. avant de recommencer cette grande lutte. Vainement il les convia à déposer les armes en même temps que lui, pour les reprendre plus tard ensemble et plus efficacement, à la première menace, à la première attaque de leur commun ennemi. L'Angleterre et la Hollande repoussèrent ces plans et ces propositions, restèrent fermes dans le parti pris de poursuivre la guerre contre l'Espagne. La paix n'était plus du goût de lord Burghley et d'Elisabeth, depuis qu'elle ne leur livrait pas Calais, et qu'elle ne tenait pas la France exposée aux chances défavorables de la guerre. Après la destruction de l'Armada, après la dispersion de la flotte espagnole en 1596 en 1597, protégés par leur marine, qui prenait chaque jour de nouveaux accroissements, les Anglais se croyaient parfaitement à l'abri dans leurs îles des descentes et des invasions. Il ne leur fallut rien moins que les rudes leçons des trois années suivantes, et les dangers de l'Irlande, pour les faire revenir de cette illusion. Sans crainte, sans soupçon même de ces périls, ils voulaient la continuation de la guerre, parce que la guerre les avait enrichis par la prise des galions chargés des richesses du nouveau monde et par le butin de Cadix, et qu'ils se promettaient plus encore de l'avenir. Les Hollandais, en continuant les hostilités, avaient à redouter l'effort de toute la monarchie espagnole, et des dangers qui épouvantaient Henri [1]. Mais les conseils de l'Angleterre, l'influence de Maurice qui craignait de voir son autorité diminuer dans la paix, l'espoir d'enlever aux Espagnols les possessions portugaises des Indes, dont ils avaient commencé la re-

[1] Lettre du roi du 14 avril, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 320. « Je suis en beaucoup plus grande peine des Estats des Pays-» Bas que des aultres; car tout le faix de la guerre leur tombera sur » les bras, soubs lequel je crains qu'ils succombent du premier coup. »

connaissance depuis 1595, leur firent rejeter les voies de conciliation. Henri trouvant ses alliés disposés à ne voir qu'eux, à tout rapporter à leur intérêt, fut obligé de se séparer d'eux pour conclure la paix. Mais il resta leur allié, leur garda affection et dévouement, se concerta dans leur intérêt avec leurs ambassadeurs. On convint qu'il payerait à différents temps les grandes sommes qu'il devait à la reine d'Angleterre et aux États-généraux, pour tous les secours qu'ils lui avaient envoyés dans ces derniers troubles; que pour mettre mieux les États-généraux en état de soutenir le poids de la guerre, il leur rembourserait non-seulement ce qu'il leur devait, mais les sommes qu'il était obligé de payer à la reine d'Angleterre. Sa ponctuelle exactitude à s'acquitter de ces obligations, la promptitude des remboursements, furent pour la Hollande une première et précieuse aide. Plus tard, en représailles des complots tramés par les Espagnols, sous le successeur de Philippe II, pour troubler son état, Henri fournit des subsides continus aux Hollandais [1]. Ces secours d'argent qui se succédèrent sans interruption, entrèrent pour moitié à peu près dans le triomphe de leur cause. Quant à l'Angleterre, il revint avec elle aux rapports d'une entente intime, dès qu'il vit Élisabeth débarrassée par la mort des obsessions de lord Burghley [2].

Les difficultés qui avaient entravé la marche des négociations étant enfin surmontées, les plénipotentiaires

[1] Discours du roi aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, pour leur persuader de faire la paix en même temps que lui, dans Sully, Œcon. roy., ch. 80, p. 274, 275. — Secours d'argent qu'il fournit aux Hollandais, ch. 79, 80, p. 271 B, 275 A. — Thuanus, l. CXX, § 5, t. V, p. 726.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 79, t. I, p. 271 B. — « La paix de Vervins » ne l'empescha pas de continuer ses alliances avec l'Angleterre et les » Provinces-Unies, et de leur promettre toute assistance d'argent.» — Lettres de Henri IV et de Villeroy à Bellièvre et à Sillery, du 1er mai 1598, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 414-417.

de France et d'Espagne signèrent la paix à Vervins le 2 mai 1598. Le traité de Cateau-Cambrésis était remis en vigueur et devenait la loi commune des deux couronnes. Le commerce entre leurs sujets était rétabli. L'Espagne abandonnait toutes ses conquêtes, et restituait à la France, dans le nord, les six villes de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlens, la Capelle, le Castelet; en Bretagne, la ville de Blavet. Le duc de Savoie était compris dans le traité : il rendait Berre, la seule place qu'il tînt encore en Provence; il désavouait et abandonnait le capitaine Lafortune, qui jusqu'alors s'était autorisé de lui et du roi d'Espagne pour oser retenir la ville de Seurre en Bourgogne; le marquisat de Saluces, usurpé par le duc sur la France durant les troubles de la fin du règne de Henri III, était remis à l'arbitrage du pape, qui dans l'espace d'un an devait rendre sa sentence et l'adjuger à celui qu'il en jugerait légitime propriétaire. Genève, qui depuis 1580, avait sans cesse été aidée par la France, restait sous sa protection, parce qu'elle se trouvait au nombre des confédérés de la Suisse, et que la Suisse elle-même était comprise au traité comme alliée de Henri [1]. Le grand résultat du traité de Vervins, le seul avantageux que la France eût conclu depuis trente ans, était que le royaume recouvrait entièrement l'intégrité de son territoire continental; que les dernières des profondes blessures que la Ligue et l'ambition de l'étranger lui avaient faites étaient cicatrisées et fermées.

Henri compléta ces résultats, en contraignant la Toscane à la restitution de quelques annexes maritimes de notre territoire qui avaient la plus grande importance. Le grand-duc de Toscane jugea téméraire de lui disputer

[1] Le texte du traité, dans les Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 431-453; plus pour la reine d'Angleterre et les Hollandais, p. 457, 458. — Dumont, Corps diplomatique, t. V, partie I, p. 561.

une partie de sa frontière du midi, lorsque le roi d'Espagne venait de lui rendre sa frontière du nord, et il se hâta de terminer par un traité son différend avec la France. Henri III avait demandé à Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, un prêt de 3 millions 600 mille livres pour combattre la Ligue. Le grand-duc l'avait accordé, mais en exigeant en nantissement l'île de Pomégue, l'île et le fort château d'If, qui commandait tout à la fois l'entrée du port de Marseille, et servait de citadelle à la ville. Dans la dissolution alors menaçante de la monarchie, le dessein avoué du grand-duc était, selon les circonstances, soit d'enrichir son duché de l'actif commerce de Marseille, soit de le détruire et de le transporter en Toscane, soit de livrer cette ville aux Espagnols pour retirer de leurs mains les villes de Telamone, de Porto-Hercole, d'Orbitello, qu'ils lui détenaient dans le territoire de Siène [1]. Ces desseins ne pouvaient s'exécuter que s'il disposait de Marseille. Or, d'une part, la Ligue, les tyrans Louis d'Aix et Casaux, le duc de Savoie, le roi d'Espagne s'y étaient rendus maîtres. D'une autre, Nicolas de Bausset, capitaine du château d'If, s'était montré décidé à conserver sa forteresse au roi et à la France, à ne la remettre qu'entre les mains du roi, à la défendre contre tous, et contre les Florentins, aussi bien que contre les tyrans de Marseille, le duc de Savoie, le roi d'Espagne. Le grand-duc, devenu l'allié de Henri IV, dans l'intérêt de l'indépendance des États italiens menacés par l'ambition du roi catholique, avait en 1591 envoyé des troupes au secours de l'île et du château d'If, et les Florentins avaient aidé Bausset dans sa rude et patriotique tâche, depuis lors jusqu'à la réduction de Marseille. Mais tout dans leurs dispositions et leur conduite avait changé l'année suivante, après la perte d'Amiens. Le grand-duc, croyant

[1] Thuanus, l. 95, § 15, t. IV, p. 736.

alors, comme la plupart des souverains étrangers, que la France touchait à sa ruine, s'était apprêté à prendre sa part dans ses dépouilles, et en était revenu à son ancien projet de s'emparer de Marseille. Bausset avait remis la garde de sa forteresse à son fils; celui-ci en étant sorti pour aller voir sa femme malade, les Florentins avaient profité de son absence pour s'emparer par un stratagème du château d'If sur les Français, et pour se saisir ainsi de l'entrée du port (20 avril 1597). Les Marseillais et le duc de Guise s'étaient vigoureusement employés pour repousser cette sujétion : ils avaient construit en toute hâte un fort dans l'île de Ratonneau, en opposition avec le château d'If occupé par les Florentins, et leur avaient livré de continuels combats. Mais le 14 juin, le grand-duc avait envoyé des troupes, des galères, des barques chargées de matériaux, et ses soldats étaient parvenus à élever dans l'île de Pomégue un nouveau fort, destiné à protéger le château d'If, et à battre en ruine le fort de Ratonneau [1]. Au mois de septembre, les Florentins étaient assez solidement établis pour retenir de force les vaisseaux étrangers dans le port, et pour apprendre à Marseille que ses navires n'en pouvaient plus sortir que sous leur bon plaisir, avec l'expectative de leurs douanes et de leurs exactions prochaines [2]. Les hommes chargés par

[1] Bouche, Hist. de Provence, l. X, t. II, p. 826. — Lettre Missive du roi du 31 mai, t. IV, p. 768, 769.

[2] Lettres Missiv. du 21 juillet 1597 à de Brèves, t. IV, p. 806; à de Brèves et au duc de Luxembourg du 6 septembre, p. 840, 841. « Le » fort de Rotonneau (sic) que mon cousin le duc de Guise a faict » construire, vis à vis du dict chasteau, nous aydera pour recouvrer » ceste place... Le grand-duc et dom Jean de Médicis, qui commande » à ses galères, veulent que je croye que pour le chasteau d'If, tout » ce qu'ils font est pour mon service; et toutes fois je vous desclare » que je ne les en ay jamais requis, et que tout s'est faict à mon » desceu. Je ne cognois que trop le desseing du dict duc : *il veut pro-* » *fiter de la ruine et confusion de la France, comme les aultres, mais* » *soubs prétexte d'amitié et d'assistance.* »

le gouvernement de surveiller la succession de ces événements, lui signalaient en ces termes la servitude de Marseille, et les dangers où les faits accomplis pouvaient jeter le royaume dans l'avenir, si la paix que l'on venait de conclure avec l'Espagne venait à se rompre. « Quatre » méchantes galères d'un duc de Florence, disaient-ils, » ont mis à la France la chaîne au col, et les fers aux » pieds. .. Si on ruinait les forts qui ont été bâtis en l'île » de Pomégue, sans par même moyen gâter le port, il y » aurait danger que l'importance de cette île, auparavant ignorée, étant à présent connue, les Espagnols ne » s'emparassent de ladite île, et que par le moyen de tant » de galères qu'ils ont, ils n'y fissent d'autres forts, ne » tinssent en sujétion les autres îles Ratonneau et If et » la ville de Marseille, en alarme toute la Provence et » la France même [1]. » Le roi avait les yeux ouverts sur ces dangers. Tandis qu'il marchait en Bretagne contre Mercœur, il chargeait d'Ossat de sommer le grand-duc d'évacuer l'île de Pomégue, l'île et le château d'If. Les temps étaient passés où le grand-duc pouvait tergiverser ou refuser. Il céda, en stipulant seulement, qu'outre l'argent que lui devait la France, les frais des fortifications construites par lui dans les îles lui seraient remboursés : d'Ossat, au nom de son maître, promit 900,000 livres. Nos finances étaient assez obérées en ce temps pour que Ferdinand demandât que douze seigneurs des plus considérables de France cautionnassent le roi pour la sûreté de cette somme. Rosny s'indigna qu'on traitât le roi comme un marchand, et Ferdinand se contenta de la parole du prince. Le traité, conclu le 1er mai, fut exécutoire le 1er août 1598. D'autres affaires ne permirent d'y mettre la dernière main que lors de l'arrivée des plénipoten-

[1] Lettres de d'Ossat, 136 et 141, t. III, p. 77, 95. Amsterdam, Humbert, 1708, in-12, sans l'orthographe du temps.

tiaires du grand-duc en 1601; mais il ne s'agissait que de détails et d'accessoires sans importance. Les deux îles et leurs forteresses furent livrées aux officiers du roi : cette partie du littoral rentra en la possession de la France; Marseille recouvra l'entrée de son port et la liberté de son commerce [1]. Tel était l'ascendant nouveau repris par la France, qu'en lui rendant ses annexes maritimes, le grand-duc se trouva heureux de rester son allié, et se disposa à donner sa nièce en mariage au roi.

La situation de la France à l'égard de l'Europe était entièrement et glorieusement changée. Déjà précédemment elle avait conclu la paix avec la Lorraine. Elle venait de la rétablir avec l'Espagne et la Savoie : la cour de Rome, si longtemps hostile, lui témoignait hautement sa faveur. Le pape Clément VIII s'était porté médiateur de l'accord entre la France et l'Espagne, et son légat, Alexandre de Médicis, avait présidé et dirigé les conférences du congrès de Vervins [2]. Ce même pape, au commencement de son pontificat, et cinq de ses prédécesseurs, avaient lancé contre Henri III et contre Henri IV des excommunications qui livraient le royaume en proie à Philippe II, et quelques-uns avaient aidé le roi catholique de leurs armées et de leurs trésors dans ses projets de conquête. Ce grand changement de la cour de Rome à l'égard de la France était loin de pouvoir s'expliquer par la seule abjuration du roi, puisque Henri, devenu catho-

[1] Pour les négociations et la restitution des îles de Pomégue et d'If, voir 1° les instructions à partir du 21 février 1598 envoyées à d'Ossat par Henri IV et par Villeroy, et les lettres de d'Ossat depuis la 133e, dans le tome III, principalement p. 77, 217-222; 2° l'exposé de Sully dans les Œcon. roy., chap. 107, t. I, p. 388, 389; 3° les lettres du roi à M. de Rosny des 14 avril et 26 août 1601, dans le même chapitre de Sully, p. 386. Nous ne trouvons pas la dernière lettre dans le tome V des Lettres Missives.

[2] Relation de ce qui se passa à la conférence pour la paix à Vervins, Mém. de Duplessis, t. VIII, p. 358-412.

lique, avait trouvé cette cour inflexible pendant plusieurs années. Il fallait donc en chercher les causes dans les graves modifications qu'avait subies depuis quelques années la politique générale de l'Europe. Les revers essuyés par l'Espagne dans sa lutte contre l'Angleterre et la Hollande auraient pu être plus que couverts par la conquête de la France. La guerre de France, au contraire, avait coûté à Philippe II d'énormes sacrifices sans compensation. L'Espagne affaiblie pesait d'un poids bien moins lourd sur les États secondaires de l'Italie. La France était épuisée, mais elle avait déjà retrouvé son unité politique et un gouvernement ferme sous un grand homme, et l'on prévoyait dès ce temps qu'il lui rendrait bientôt sa prospérité et sa force. Les papes et les autres princes italiens pouvaient donc sans danger se montrer bienveillants envers la France, en attendant qu'ils embrassassent son alliance, après les Vénitiens et le grand-duc de Toscane, et en fissent le rempart de leur indépendance contre l'Espagne. Placé dans une nouvelle et meilleure condition, rendu au moins en partie à la liberté, le pape Clément VIII avait pu se livrer à ses sentiment naturellement droits et justes, et redevenir le père commun de la Chrétienté.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

État des calvinistes de 1589 à 1597. Édit de Nantes, 1598.

Étude qui était à faire sur l'état des calvinistes de 1589 à 1597, et sur l'édit de Nantes. — La liberté civile entière, la liberté de conscience entière, la liberté de culte, non pas entière, mais dans une mesure déjà considérable, sont accordées aux calvinistes par l'édit de Poitiers (1577). — De 1585 à 1589, Henri III, cédant aux fureurs de la Ligue, viole cet édit, attaque les calvinistes par les armes, et les proscrit. Le traité de la trêve, conclu par Henri IV avec Henri III (10 avril 1589), délivre les religionnaires de la guerre et des persécutions du côté du parti royal, rétablit pour eux les dispositions de l'édit de Poitiers relatives à la liberté de conscience et à la liberté limitée de culte.— La déclaration de Saint-Cloud (4 août 1589) leur maintient tous les avantages de l'édit de Poitiers et du traité de la trêve, soit en ce qui concerne la liberté religieuse; soit en ce qui touche à la liberté civile, à l'exception de l'accès aux offices, charges, honneurs et dignités : ils ne le conservent que dans les villes où ils sont maîtres, jusqu'à la tenue des États-généraux. — Examen du pamphlet intitulé *Plaintes des Églises* et des persécutions auxquelles on prétend que les huguenots ont été en butte, pour cause de religion, de 1589 à 1597, dans les parties du royaume obéissant à Henri IV. Ces persécutions se réduisent à des faits complétement insignifiants par leur nombre, et de plus contestables. Le massacre des huguenots à la Chasteigneraye (août 1595) a été perpétré par les ligueurs Saint-Offange : le roi et son gouvernement ont été dans la plus complète impuissance de l'empêcher. — Henri confirme aux calvinistes la liberté de conscience, et tend à détruire progressivement les restrictions apportées à la liberté de leur culte, 1° par l'édit de Mantes du mois de juillet 1591, qui rétablit pour eux l'édit de Poitiers; 2° par la déclaration et promesse solennelle des seigneurs catholiques du 16 mai 1593, peu avant son abjuration; 3° par les articles de Mantes du mois de novembre 1593, qui, outre les lieux où ils ont l'exercice public de leur culte, c'est-à-dire dans les châteaux des nobles, et dans une ville de chaque bailliage ou sénéchaussée, leur permettent l'exercice secret dans toutes les villes de la domination du roi. Cet avantage et les autres dispositions favorables des articles de Mantes, compensent et au delà pour eux l'exclusion qui est donnée à leur culte, par les traités avec la Ligue, dans 40 villes environ sur 800, et dans 17 bailliages et sénéchaussées sur 320. — Par le rétablissement de l'édit de Poitiers, enregistré successivement dans tous les parlements du royaume, Henri rend aux calvinistes l'accès aux offices, charges, dignités, honneurs, et les ouvre à un grand nombre d'entre eux : exemples et preuves de ce fait. — Au lieu d'attendre de la justice bienveillante du roi qu'il leur assure partout la liberté du culte public, la seule qu'ils n'aient pas encore obtenue, les réformés se laissent entraîner par leurs chefs, Bouillon et la Trémoille, dans les desseins et les actes les plus désastreux pour le pays. Nouvelle organisation de la république calviniste, et partage de la France en 9 cercles : projet de substituer à la monarchie une république pa-

retile à celle de Hollande. Autre projet du rétablissement du protectorat, autorité rivale de celle du roi. La nouvelle organisation est décrétée, et le projet de rétablissement du protectorat est agité dans l'assemblée des huguenots à Sainte-Foy (juin 1594). — Henri cherche vainement à les ramener par l'édit de Saint-Germain (novembre 1594). Dans l'assemblée de Saumur, ouverte le 14 février 1595, ils poursuivent un nouvel édit qui, outre la pleine liberté religieuse et civile, leur donne des assemblées, un pouvoir législatif, des finances, des troupes, des places fortes, distinctes de celles de la nation. Du commencement de 1596 au commencement de 1598, au moment des plus grands dangers publics, ils abandonnent le roi au siége de la Fère, puis au siége d'Amiens, quoi que prétende d'Aubigné, et menacent le royaume d'une nouvelle guerre civile. — Henri leur accorde l'édit de Nantes (13 avril 1598). Droit public et religieux des réformés aux termes de l'édit de Nantes : leur état civil; leur état politique. Opposition à l'édit de Nantes. L'édit est enfin enregistré au Parlement de Paris (25 février 1599). Les parlements résignent momentanément leurs pouvoirs politiques. Considérations sur l'édit de Nantes.

Le traité conclu avec Mercœur avait achevé de désarmer la Ligue, et mis fin à la guerre civile du côté du parti catholique. L'édit de Nantes dissipa d'injustes mais profonds mécontentements, calma une agitation dangereuse, et prévint une autre guerre civile tout près d'éclater du côté du parti protestant.

L'édit de Nantes régla l'état religieux, civil et politique des réformés français : il devint leur charte et leur code pour près d'un siècle : encore aujourd'hui, il n'est ni sans influence, ni sans application, toutes les fois que l'on invoque le principe de la parfaite égalité des cultes et des citoyens devant la loi et devant le gouvernement. Aucun acte n'est plus célèbre dans notre ancienne histoire.

Il est impossible de se faire une juste idée de cet édit, d'en bien comprendre le contenu, l'esprit et les conséquences, lorsqu'on ne se rend pas compte d'abord de la législation qui régit les calvinistes français jusqu'au moment où ils obtinrent le nouvel édit; des passions et des projets de leurs chefs; de la différence à établir entre leurs droits comme citoyens, et leur état politique comme parti.

Sur ces divers points, il y avait à faire un travail nouveau et complet, que nous entreprenons. Après avoir lu

avec une scrupuleuse attention tout ce qui a été écrit sur la réforme et les réformés en France, depuis les histoires et traités du commencement du XVIIe siècle jusqu'aux ouvrages le plus récemment publiés, nous avons reconnu avec étonnement que les auteurs de ces écrits avaient négligé les documents propres à éclairer le sujet, et s'étaient privés des moyens de le traiter avec vérité et impartialité. Au lieu de consulter les édits et les ordonnances, c'est-à-dire le droit public du pays, et de s'attacher à en pénétrer le sens; au lieu de s'assurer si ces actes législatifs avaient reçu leur exécution ou avaient été violés, en interrogeant à cet égard les histoires et les mémoires du XVIe siècle, ils s'en sont tenus au témoignage unique d'un auteur qui, sans donner aucune garantie de sa véracité et sans oser se nommer, publia, en 1597, les *Plaintes des églises réformées de France* [1]. Ils ne se sont pas bornés à adopter de confiance toutes les allégations de ce pamphlet anonyme parti d'une main réformée, et destiné probablement à jeter les calvinistes dans une révolte ouverte : ils ont étendu et généralisé les assertions qu'il contient, changé par erreur la date des faits qu'on y trouve, de manière à donner la plus fausse idée de l'état des calvinistes, et de leurs rapports avec la société du temps et avec le gouvernement de Henri IV. Nous essaierons de rétablir l'exactitude historique en produisant les monuments de l'époque. On nous pardonnera la citation fort aride des actes législatifs et la discussion des faits : c'est le seul moyen de lever les doutes et de dissiper les incertitudes dans cette délicate et importante matière.

[1] On trouve cet écrit dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 428-486, in-4°, 1758.

§ I. *État des calvinistes, législation qui les régit de 1589 à 1594.*

L'édit de Bergerac ou de Poitiers accordé par Henri III aux réformés, l'an 1577, les conventions de Nérac et de Fleix, complément de cet édit, leur avaient garanti la liberté de conscience entière; l'exercice de leur culte dans les châteaux des seigneurs calvinistes au nombre de 3,500, et dans les faubourgs d'une ville ou bourgade de chaque bailliage ou sénéchaussée du royaume, excepté dans le bailliage de Paris; la possession des biens et des héritages; l'union par mariages avec les catholiques; une justice impartiale dans les Parlements; l'accès aux emplois, aux charges et dignités du royaume [1]. C'était la liberté religieuse presque entière, et la liberté civile complète, au moins en droit et en principe. De 1585 au commencement de 1589, les violences de la Ligue avaient contraint Henri III de remplacer cette tolérance par la guerre, et par de nouvelles proscriptions contre les huguenots. Mais le traité de la trève, conclu entre Henri III et le roi de Navarre au mois d'avril 1589, avait délivré les Calvinistes de la guerre et des persécutions, avait remis en vigueur pour eux les dispositions protectrices de l'édit de Poitiers. En effet, l'article 2 du traité de la trève portait que « le roi de Navarre pourroit retenir une place en » chacun bailliage ou sénéchaussée, de celles qui seroient » prises par lui ou par les siens. » Il était dit à l'article supplémentaire « que ceux de la religion ne seroient plus » recherchés. Que l'exercice de leur religion seroit libre » et public en la ville du passage (Saumur); en l'armée et » là où seroit la personne du roi de Navarre; et aussi dans

[1] Le texte de l'édit de Poitiers et des conventions, dans les Traités de paix, t. II, p. 380-390, et dans les pièces justificatives à la suite de l'histoire de l'édit de Nantes.

» les villes qui en chacun bailliage seroient baillées au » dit seigneur roi [1]. »

Henri, à son avénement au trône, eut grand soin de stipuler pour eux tout ce que le parti des catholiques, alors dominant et impérieux, lui permit de leur accorder. Par les articles 2, 3 et 4 de la déclaration de Saint-Cloud, en date du 4 août 1589, ils conservèrent tous les avantages qu'ils tenaient de l'édit de Poitiers et du traité de la trève : la liberté civile étendue aux biens, à la vie, à l'honneur; la liberté de conscience entière; la liberté de culte renfermée dans de certaines limites, mais établie toutefois dans toutes les provinces et subdivisions de provinces. Ils ne furent privés que de l'un des droits qui leur étaient assurés par l'édit de Poitiers, de l'accès à tous les emplois, charges, honneurs et dignités sans exception. En le conservant dans les villes où ils étaient maîtres, ils le perdirent, jusqu'à la convocation des prochains États-généraux, dans les autres provinces et villes du royaume [2].

Voilà le droit, le droit établi non pas seulement par un édit, c'est-à-dire par un acte émané de la seule préroga-

[1] Le texte du traité dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, t. IV, p. 351-355, édit. 1824.

[2] Déclaration de Saint-Cloud dans les Anc. lois françaises, t. XV, p. 3, 4 : « Il ne sera fait aucun exercice d'autre religion que de la » catholique, apostolique et romaine *ès villes et lieux de nostre » royaume, où elle se fait à présent*, suivant les articles accordez au » mois d'avril dernier entre le feu roy Henri III et nous. — Nous promettons que les villes, places et forteresses qui seront prises sur » nos rebelles et réduites par force ou aultrement, en notre obéissance, » seront par nous commises au gouvernement et charge de nos bons » subjects catholiques et non d'autres, *sauf et réservé celles qui, par » les susdits articles, furent réservées par ledit feu sieur roy à ceux » de la relligion réformée, en chascun bailliage et seneschaussée.* » — « Nous promettons qu'à tous les offices et gouvernements venans à » vaquer ailleurs que dans *les villes et places qui seront au pouvoir de » ceux de la relligion réformée*, il sera par nous pourveu de personnes » catholiques. »

tive royale et pouvant être révoqué par elle, mais de plus par une déclaration que le roi et les représentants de la moitié de la France avaient signée en commun. Et quand on consulte les histoires et les mémoires contemporains, on voit que le fait suivit le droit, autant que le désordre du temps put le permettre, et que, dans l'ensemble, l'état des calvinistes depuis l'avénement de Henri IV fut conforme à la législation. Alors on ne peut lire sans surprise dans de récentes histoires des protestants en France, « qu'aucun édit, rendu selon les formes régulières, n'avait aboli les arrêts d'extermination prononcés contre les réformés; que les Parlements pouvaient, aux termes des ordonnances, décréter les calvinistes de prise de corps, les condamner au bannissement et à la peine capitale;.... que les réformés étaient maltraités, persécutés, ne pouvant aller nulle part invoquer Dieu, sans sécurité dans leurs propres maisons[1]. »

C'est le contre-pied de tout cela qu'il faut prendre pour être dans la vérité. Ces assertions erronées ne reposent que sur deux passages, interprétés à contre-sens, du traité des *Plaintes des églises réformées de France*. On lit dans ce pamphlet que les Parlements n'étaient pas fort consciencieux en ce qui concernait les biens, la vie, l'honneur des calvinistes[2]. D'abord, dans ce passage, il s'agit non pas de tous les calvinistes, comme l'entend l'historien moderne, mais seulement des calvinistes appelés en justice, c'est-à-dire d'une infime minorité dans l'ensemble de la population. En second lieu, pour la période de sept ans, écoulée entre 1589 et 1597, l'auteur du pamphlet ne peut citer qu'un calviniste privé de ses biens par le siége présidial de Poitiers, et deux calvinistes condamnés à

[1] Pages 256, 266.

[2] Plaintes des Églises réformées, dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 465, § 2.

mort par le parlement de Bordeaux [1]. Et encore est-il impossible de discerner aujourd'hui si les condamnations ont été dictées par la passion et par la haine contre les réformés, ou si elles ont été prononcées justement. Supposons qu'elles ont été l'effet de l'animosité, il résultera de là, qu'en sept ans, trois calvinistes sur deux millions de calvinistes ont perdu injustement les biens ou la vie. Ces trois iniquités, que trente ans d'inimitiés furieuses entre les réformés et les catholiques expliquent de reste, laissaient la masse des calvinistes parfaitement à l'abri de toute persécution dans les pays où l'autorité du roi était reconnue. Les attentats contre leur honneur ne furent ni plus multipliés ni plus sérieux. L'auteur des *Plaintes des églises* ne peut citer que trois circonstances, toujours en sept ans, dans lesquelles quelques avocats auraient prodigué des qualifications injurieuses aux réformés, sans avoir été réprimés par les juges devant lesquels ils parlaient. Telles sont les proportions auxquelles il faut réduire les prétendues persécutions dirigées contre les réformés sous Henri IV. Quant au passage où l'auteur des *Plaintes* parle des édits qui proscrivent, qui bannissent les huguenots, et que les Parlements accueillent avec enthousiasme [2], il indique les édits rendus sous Charles IX et sous Henri III, et pas du tout les édits rendus sous Henri IV, par la grande raison que ce dernier prince n'a jamais donné un pareil édit, et qu'il en a donné plusieurs de tout contraires. C'est par l'inintelligence du passage en question, par la confusion des rois et des temps, que les historiens modernes sont arrivés à prêter à Henri IV et à son gouvernement les rigueurs qui appartiennent à ses deux prédécesseurs. Mais ces fausses interprétations ne sont rien en comparaison de l'étrange abus que l'on a

[1] Même traité, *ibid.*, p. 466, 467.
[2] *Ibid.*, p. 468.

fait, dans la question de l'état des calvinistes, du massacre dont ils furent victimes à la Chasteigneraye au mois d'août 1595; massacre auquel l'auteur des *Plaintes des églises,* donne place dans sa diatribe. Ce furent les ligueurs Saint-Offange et leurs soldats de la garnison de Rochefort qui s'en rendirent coupables, comme le porte en termes formels l'abolition sollicitée par eux en 1598 [1]. L'on s'étonne et l'on s'indigne sans doute que l'auteur ait pris à partie Henri IV et son gouvernement, pour un fait auquel ils étaient si complétement étrangers, pour un crime perpétré par des gens qui étaient alors en guerre contre eux [2]. Mais que ce massacre soit encore aujourd'hui imputé à l'incurie et au manque de protection du roi, c'est ce qu'on n'explique qu'en se rappelant qu'il n'y a rien de si durable que l'erreur.

Ainsi donc les calvinistes en masse, sauf d'insignifiantes exceptions, jouirent, à partir du premier jour du règne de Henri IV, et dans toutes les localités de son obédience, de la liberté civile en ce qui regardait leurs biens, leur vie, leur honneur. Ils obtinrent la liberté de conscience, pleine et entière, dans l'intérieur de leurs maisons : ils cessèrent complétement d'être recherchés et tourmentés pour le fait de leur croyance, et des pratiques de cette croyance, lorsqu'elles n'apparaissaient pas et ne se produisaient pas au dehors. Quant à la liberté et à l'exercice de leur culte, qui est tout autre chose que la liberté de conscience, voici quelles distinctions sont à établir, et dans quelle mesure les dissidents la reçurent. Le culte peut être privé et restreint à l'intérieur des maisons : il

[1] Voir ci-dessus, dans le chapitre XI, p. 443, le texte et les citations.

[2] Plaintes des Églises. « Oh Dieu! tient-il donc à si peu qu'on ne » nous ramène au temps malheureux, tant diffamé par les massacres » de Vassi, de Meaux, de Sens, de Tours, de la Saint-Barthélemy? » *Et cela sous le règne du roi de Navarre, de notre protecteur!* Oh Dieu! » jusqu'à quand? »

peut être public et restreint à un certain nombre de localités; il peut être public et général. Ce fut le culte public restreint qui fut accordé aux calvinistes. Ils l'obtinrent dans les 200 villes des provinces du midi où ils étaient maîtres, dans les 3,500 châteaux des seigneurs réformés, dans une ville par chaque bailliage ou sénéchaussée du royaume. Un immense et heureux changement s'opéra dans leur état, depuis l'avénement de Henri IV, leur coreligionnaire jusqu'en 1593, et leur ami toujours. Ils jouirent sans trouble et sans interruption des avantages qui leur étaient concédés, tandis que, sous Charles IX et sous Henri III, ils ne les avaient arrachés que par force, et ne les avaient gardés qu'un court espace de temps, jusqu'à ce que le mauvais vouloir du prince ou la fureur des factions vint les leur ravir.

Après avoir établi d'une manière exacte, nous l'espérons, les droits en possession desquels les réformés furent envoyés sous Henri IV, et en grande partie grâce à lui, il faut indiquer quels droits leur furent refusés, ou ne leur furent concédés que partiellement et avec le temps. Pour qu'ils eussent eu la liberté civile pleine et entière et l'égalité des citoyens devant la loi, il aurait fallu qu'ils fussent admis, comme les catholiques, aux offices, charges, dignités. Le roi, cédant à la violence qui lui fut faite par les seigneurs catholiques au camp de Saint Cloud, inséra dans la déclaration du 4 août une clause restrictive de l'édit de Poitiers, et défavorable aux dissidents : il fut forcé de décréter que, pour le temps qui s'écoulerait entre son avénement et la convocation des Etats-généraux chargés de régler les rapports entre les deux religions, les huguenots seraient privés des offices et gouvernements dans toutes les villes autres que celles qui étaient en leur pouvoir au moment de la déclaration, et que ces offices et gouvernements seraient réservés aux

seuls catholiques [1]. Pareillement une restriction avait été apportée à la liberté religieuse des dissidents, entière, absolue, telle qu'ils pouvaient la prétendre en droit strict. Par l'article 2 de la déclaration de Saint-Cloud, ils conservaient bien l'exercice de leur culte dans les villes et châteaux mentionnés par l'édit de Poitiers et par le traité de la trève, c'est-à-dire dans tous les lieux que nous venons de rappeler aux précédents paragraphes; mais l'exercice de leur culte leur était interdit dans les autres villes, ce qui comprenait la plupart des villes moyennes du nord, du centre, de l'est de la France, et toutes les grandes villes à l'exception d'un petit nombre situées au midi du royaume [2]. Cette restriction, déjà contenue dans l'édit de Poitiers, n'était pas une aggravation de la situation des calvinistes, mais le maintien d'un état inégal et pénible pour eux. Dans ces villes, ils ne conservaient que la liberté de conscience, et la faculté de se livrer individuellement aux pratiques de leur religion dans l'intérieur de leurs maisons : pour l'exercice de leur culte, ils devaient se transporter dans la ville du bailliage ou sénéchaussée où il était établi. Les périls où le roi avait été jeté, au moment de son avénement, ne lui avaient pas permis de faire plus et mieux en faveur des calvinistes, comme l'avaient reconnu les dissidents qui l'entouraient alors, Châtillon, Beauvais-Lanocle, Guitry, Lanoue [3].

Dès qu'il eut pris plus d'autorité, il se hâta de revenir sur l'injuste exclusion relative aux offices, charges, di-

[1] Anciennes lois franç., t. XV, p. 4. — Duplessis, Mémoires, t. IV, p. 381-383.

[2] Anciennes lois françaises, t. XV, p. 3, 4.

[3] Lettre du roi, du 7 novembre 1589 : « Après plusieurs contestations, » je fis la protestation qu'avez veue, pour les conserver soubs mon » obéissance (les catholiques) et l'Estat tout ensemble; car c'estoit la » pluspart officiers de la couronne. A cela, j'eus les sieurs de Chas- » tillon, de Lanoue, de Beauvais-Lanocle, de Guitry, et plusieurs aul- » tres pour tesmoings et conseillers. »

gnités, prononcée contre les réformés, et de lever, autant qu'il était en lui, la prohibition de leur culte dans les grandes et moyennes villes. Par l'édit de Mantes du mois de juillet 1591, il remit en vigueur les édits de pacification, et notamment celui de Poitiers, ou de 1577, lequel rendait les calvinistes aptes aux offices et charges [1]. Avant son abjuration, que le salut de la France lui arracha, il obtint des seigneurs catholiques de son parti une déclaration et promesse solennelle portant qu'il ne serait rien fait au préjudice des réformés, ni dérogé en rien aux édits rendus en leur faveur (16 mai 1593) [2]. Après son abjuration, et au mois de novembre 1593, il leur accorda les articles de Mantes qui leur assuraient des avantages de deux espèces distinctes. En premier lieu, ils obtenaient la confirmation de l'édit de Poitiers et des conventions supplémentaires, ainsi que l'abrogation solennelle des édits de 1585 et 1588, que la violence de la Ligue avait arrachés à Henri III, et par lesquels ils avaient été proscrits de nouveau. Le roi avait bien résolu précédemment ces deux points dans ce sens, et en leur faveur, par l'édit du mois de juillet 1591. Mais cet édit, qui jusqu'alors n'était qu'un acte royal, allait recevoir une force et une autorité nouvelles par l'enregistrement dans tous les parlements du royaume, que Henri, dès ce moment, s'engageait à poursuivre. En second lieu, les calvinistes obtenaient jusqu'à cinq extensions de l'édit de Poitiers, notamment l'engagement pris par le roi de ne jamais leur faire la guerre, quelque serment qu'il prêtât à son sacre et à la cérémonie de la réception des chevaliers du Saint-Esprit; l'exercice de leur culte dans toutes les villes de la domination

[1] Anciennes lois franc., t. XV, p. 28-31. — P. Cayet, l. III, p. 288. — Thuanus, l. CXI, § 8, t. V, p. 432, 433. — Mém. de de Thou, dans la collect., t. XI, p. 353 A.

[2] Le texte de la promesse dans P. Cayet, l. V, p. 476 B.

du roi, au lieu d'une ville par bailliage ou sénéchaussée; l'entretien de leurs ministres; la fondation de colléges pour l'éducation des jeunes gens de leur religion [1].

Conformément à ses promesses et aux articles de Mantes, le roi s'empressa de porter à l'enregistrement du parlement de Paris et successivement à celui des autres parlements du royaume, le rétablissement et la confirmation de l'édit de Poitiers [2]. C'était tout ce que la difficulté des temps permettait de faire ouvertement. Les concessions importantes, les extensions à l'édit de Poitiers, contenues dans les articles de Mantes, furent revêtues de la signature du roi, et données en garde au chancelier et au secrétaire d'État; mais elles n'eurent pas la sanction de la publicité et de l'enregistrement dans les Parlements. Pareillement dans tous les lieux autres que ceux qui leur étaient concédés par l'édit de Poitiers, l'exercice du culte pour les réformés, au lieu d'être public, dut rester secret. Les gouverneurs et les officiers du roi étaient chargés de leur assurer sans bruit les nouveaux et précieux avantages qui leur étaient accordés [3]. Mais quel homme honnête, quel bon citoyen, avec un peu de sens et d'expérience, ne devait pas s'associer à ces ménagements, impérieusement dictés par les circonstances? Au moment où furent accordés les articles de Mantes, au mois de novembre 1593, aucune des grandes villes de la Ligue ne s'était encore soumise au roi. Pour obtenir cette soumission à laquelle le salut de l'État était attaché,

[1] Mémoires de Mme Duplessis, t. I, p. 265-268.

[2] Thuanus, l. CXI et CXII : dans la traduction, t. XII, p. 303, 346. — M. Floquet, Hist. du parlement de Normandie, t. IV, p. 71-95.

[3] Mme Duplessis, Mémoires, p. 265, 266. « Lequel règlement » provisionnel, Sa Majesté feroit entendre à ses cours de parlement, » gouverneurs et lieutenants-généraux ès-provinces, et aultres ses » officiers qu'il appartiendroit... que Sa Majesté en déclareroit sa » volonté à ses gouverneurs et officiers pour y tenir la main. »

il était indispensable que Henri ne favorisât pas trop ouvertement le calvinisme, même dans ses prétentions légitimes : pour rendre durable l'obéissance des ligueurs, il fallait user de la même prudence, de la même réserve durant plusieurs années.

Nous allons examiner maintenant quels changements les stipulations des seigneurs et des villes de la Ligue apportèrent à l'état des calvinistes. En traitant avec le roi, les grandes et moyennes villes de la Ligue exigèrent que le culte calviniste ne fût pas rétabli dans leur enceinte et dans leurs faubourgs. Trois grandes villes, Paris, Rouen, Amiens, passant plus avant, le proscrivirent non-seulement dans leurs murs, mais encore dans toute l'étendue de leur vicomté ou bailliage, enfreignant à cet égard un des articles de l'édit de Poitiers. Rouen inscrivit de plus dans son traité que les hugenots seraient exclus des offices, charges, dignités, exercés dans la ville. Enfin une province entière, la Provence, bannit complétement le calvinisme de son territoire par son traité de réduction signé au mois de janvier 1594 [1].

Ces actes d'intolérance qui révoltent sont très-propres à faire illusion sur la situation véritable des dissidents : on imagine qu'il en était de même d'un bout de la France à l'autre, et l'on est porté à croire que les plus mauvais temps étaient revenus pour le protestantisme. Mais quand on examine de sang-froid les conséquences de ces actes, on reconnaît qu'ils affectèrent très-peu l'état des réformés.

[1] Édits du roi pour la réunion de ses sujets, recueillis par Matthieu, Paris, 1601, 1606 : voir les 135 feuillets du recueil. On trouve l'énoncé des clauses principales de beaucoup de ces édits dans d'Aubigné, l. III, ch. 19, t. III, p. 322; de Thou, l. CVIII et CIX, t. XII, p. 109, 144 de la traduction; P. Cayet, l. VI, t. 1, p. 543, 548, 570, 577, 587; Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 58-81. Le traité pour la Provence se trouve dans Bouche, Hist. de Provence, l. X, t. II, p. 786, et dans Duplessis, Mémoires, t. VII, p. 285, à la fin.

D'abord, que l'on dépouille le recueil des édits du roi pour la pacification de ses sujets, et l'on verra que vingt-six villes de la Ligue seulement traitèrent avec Henri [1]. Supposons que les grandes villes aient stipulé pour elles-mêmes et pour quelques villes des environs, et portons, si l'on veut, le nombre à quarante. Il y avait dans la France d'alors environ huit cents villes [2]. Par conséquent, aux termes des édits de pacification, l'exercice du culte calviniste était exclu de quarante villes, sur huit cents. Il était maintenu dans toutes les autres villes, bourgs, villages où l'édit de Poitiers lui avait permis de s'établir, dans les trois mille cinq cents châteaux des seigneurs réformés, dans les deux cents villes ou bourgades du midi où ils étaient maîtres. Secondement, l'édit de Poitiers, comme on l'a remarqué, accordait aux calvinistes, pour l'exercice de leur culte, une ville ou un village par chaque bailliage et sénéchaussée. Les villes grandes et moyennes de la Ligue qui, par leurs traités de réduction, bannirent le culte réformé de leurs murs, n'étaient pas celles où ce culte était alors établi. C'était partout, excepté dans le Midi, une petite ville ou un village dépendant du bailliage où les grandes et moyennes villes étaient situées elles-mêmes. C'est ce que reconnaissent les écrivains protestants eux-mêmes [3]. Par conséquent les traités de réduction n'ôtaient rien sous ce rapport aux calvinistes. En troisième lieu, dans tous ses traités avec les provinces de la Ligue, excepté une, avec toutes les villes, sauf trois, Henri maintint en

[1] Édits du roi pour la réunion de ses sujets, tout le recueil.

[2] Dans le nombre de 800 villes, nous comprenons celles qui sont citées dans les géographies sérieuses et étendues, par exemple, dans celle de M. Balbi : nous excluons celles qui n'ont appartenu à la France que par suite de réunions ultérieures.

[3] Histoire de l'Edit de Nantes, t. I, p. 228. On trouvera, ci-après, au mois de septembre 1595, l'aveu des auteurs calvinistes sur ce point consigné textuellement.

termes formels l'édit de Poitiers [1]. Il leur accordait bien d'exclure le culte protestant de leurs murs, ce qui était le fait partout, comme nous venons de le voir; mais il leur refusait de le bannir de leur bailliage ou sénéchaussée, c'est-à-dire de leur circonscription administrative. Il ne dérogea, sous l'empire de circonstances de force majeure, à la loi qu'il s'était imposée à cet égard, qu'avec la Provence et avec les villes de Paris, de Rouen, d'Amiens. La Provence avait quatorze bailliages [2]. Paris, Rouen, Amiens avaient trois bailliages. C'était donc, par suite des traités de la Ligue, dix-sept bailliages que les calvinistes avaient perdus pour l'exercice de leur culte, sur trois cent vingt bailliages et sénéchaussées environ qui existaient alors dans toute l'étendue du royaume : dans les trois cents bailliages et sénéchaussées restants, ils conservaient tous leurs droits religieux [3]. Ajoutez que la perte éprouvée par eux était à peu près nulle, parce que, dans toutes les localités où leur culte n'était plus toléré, ils ne comptaient qu'un nombre excessivement limité de coreligionnaires. On peut en juger par ce qui concerne le bailliage d'Amiens, ainsi que toute la Picardie : les huguenots étaient si clairsemés dans cette province, que de l'aveu de l'auteur des *Plaintes*, ils n'avaient jamais eu, au temps qui nous occupe, au delà d'une seule église, laquelle était établie au Castelet [4]. En admettant même qu'il y eût pour eux perte

[1] Voyez les édits du roi pour la réunion de ses sujets, édit. 1601, fol. 9 verso, 15 verso, 27 recto, 32 verso, 38 recto, 42 recto et verso, 46 recto, 55 recto.

[2] Bouche, Hist. de Provence, chorographie, l. IV, ch. 6, t. I, p. 345.

[3] C'est ce que Duplessis-Mornay reconnaît lui-même dans le passage suivant de son *Brief discours*, inséré au tome VII de ses Mémoires, p. 291 au commencement : « L'exercice de la religion demeuroit exclus » en *quelques endroits* des vicomtés, bailliages, séneschaussées entiè- » res. » Les mots *quelques endroits* réduisent positivement l'exclusion à un petit nombre de localités.

[4] Plaintes des Églises, dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 435.

réelle, n'était-elle pas compensée au centuple par les articles de Mantes, qui leur donnaient la liberté du culte dans toutes les villes de la domination du roi, et dans celles qui, dès le principe, s'étaient prononcées en sa faveur, et dans celles qu'il avait conquises sur la Ligue, depuis son avénement jusqu'à la fin de 1593, et avec lesquelles il n'avait pas fait de traité? Quant à la liberté de conscience, distincte de l'exercice du culte, elle leur était assurée dans toutes les villes sans distinction : nulle part ils ne pouvaient être recherchés ni poursuivis pour leur croyance.

Telle est la condition que la législation, que les édits et conventions avaient faite aux réformés; mais quand on compare la pratique, la réalité avec le droit, on voit qu'effectivement leur état était plus avantageux, et que leur culte était moins exclus des provinces et villes de la Ligue que les traités ne le faisaient supposer. Par les articles de Mantes, le roi s'était engagé à leur assurer l'exercice de leur culte dans toutes les villes de son obéissance. Pour ravoir Paris, il avait signé, au mois de mars 1594, l'édit qui prohibait ce même exercice dans la capitale et à dix lieues à la ronde. Mais dès le mois de juillet et d'août 1594, trois mois après son entrée à Paris, il leur ménageait les moyens d'organiser secrètement le prêche au faubourg Saint-Germain : au mois d'octobre, il leur appliquait le bénéfice de l'article de la trève et de l'un des articles de Mantes, qui autorisait l'exercice de leur culte à la cour; il permettait que sa sœur fît célébrer au Louvre les cérémonies de leur religion, le prêche et les mariages : il défendait enfin la liberté qu'il leur accordait contre les réclamations du clergé de Paris [1]. Il en est de même pour la Provence. Le traité conclu avec Henri IV, au commen-

[1] Lestoile, Regist.-journ. aux dates des 3 juillet, 13 août, 16 octobre 1594, p. 239 A, § 2, 243 B, 244 A, 248 A, § 4.

cement de 1594, bannissait entièrement le culte calviniste du pays. Cependant, d'après le témoignage des réformés eux-mêmes, l'exercice de leur culte fut maintenu trois ans durant depuis le traité, et probablement fut maintenu toujours, dans deux endroits dépendant de la province elle-même, Lormarin et la Roque d'Anteron, et dans deux localités placées sur la lisière de la province, Mérindol et Cabrières [1]. Ces quatre lieux d'exercice suffisaient au très-petit nombre de coreligionnaires qu'ils conservaient dans ce pays passionnément catholique. Il en est de même enfin de Rouen, autre centre d'intolérance, autre ville ayant stipulé la proscription de la réforme. Incontestablement, en ce qui concernait la publicité de leur culte, les réformés y essuyèrent des vexations, des persécutions. Mais nous croyons qu'ils y jouirent de la liberté de conscience, et même de la liberté du culte, tant que le culte n'eut au dehors ni éclat ni retentissement : nous appuyons cette opinion sur le témoignage formel du président Groulart, l'un des plus grands magistrats et des plus grands citoyens du temps, dont il n'est permis de révoquer en doute ni la véracité ni la modération. Dans la poursuite que faisait le gouvernement auprès du Parlement de Rouen, à la fin de l'an 1594, pour l'enregistrement de l'édit de Poitiers, Groulart disait : « Les religion-» naires sont aujourd'hui en liberté plus grande chez

[1] Plaintes des Églises réformées, dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 435, 443. L'auteur parle de deux arrêts du Parlement de Provence, rendus à la fin de 1596, qui devaient ôter ces quatre lieux d'exercice aux calvinistes, et il ajoute que les réformés en avaient joui jusqu'alors : donc le traité de proscription de 1594 était resté une lettre morte. Nous pensons qu'il devait continuer heureusement à en être ainsi et que les deux arrêts, faits seulement pour la montre, ne devaient avoir et n'eurent aucune exécution, parce que le calviniste Lesdiguières était tout-puissant par ses armées en Provence, aussi bien qu'en Dauphiné.

» nous, que quand ils auroient ce qu'ils poursuivent [1]. »

Nous avons établi quel fut l'état des calvinistes depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la fin de 1594, en ce qui regardait la liberté de conscience, la liberté du culte, la liberté civile étendue aux biens, à la vie, à l'honneur. Pour achever d'exposer quels furent, durant ce temps, leurs rapports avec le gouvernement et avec le reste du pays, nous n'avons plus qu'à fixer dans quelle mesure ils obtinrent les offices, charges et dignités : cette participation achève et complète la liberté civile des citoyens, et commence leur liberté politique, à cause de la considération et du pouvoir attachés à l'exercice des emplois publics. Un examen impartial prouvera, nous le pensons, qu'en ce dernier point, comme dans tous les autres, la condition des dissidents avait été prodigieusement améliorée. Après les six mois écoulés depuis la déclaration de Saint-Cloud, et en attendant la convocation des États-généraux, Henri, devenu plus maître par ses victoires d'Arques et d'Ivry, s'était empressé d'appeler un grand nombre d'entre eux à toutes les charges et dignités du royaume. En 1590, il avait pourvu Palleseuil du gouvernement de Neufchâtel en Normandie. Il avait fait entrer Hurault-Dufay et Duplessis-Mornay au conseil d'État, et depuis lors il avait chargé Duplessis des affaires et des négociations les plus importantes. La même année, il avait nommé Rosny conseiller d'Etat, et lui avait donné le gouvernement de Pacy-sur-Eure : à la fin de 1594, il l'avait nommé membre du conseil des finances. En 1592, il avait accordé à Soffroy de Calignon la succession de Hurault-Dufay, dans le conseil d'État, en même temps que dans la chancellerie de Navarre. Laforce, gratifié,

[1] Registres secrets du parlement de Rouen, cités par M. Floquet, t. IV, p. 74.

à la fin de 1589, d'une commission de capitaine de gens d'armes, d'une somme de 28,000 écus, d'un commandement en Guyenne, avait été promu, en 1592 et 1593, à la charge de capitaine des gardes, puis au gouvernement du Béarn et de la principauté de Navarre. Lesdiguières, lieutenant du roi en Dauphiné, exerçait dans les affaires de la paix comme dans celles de la guerre un pouvoir absolu, dont aucun seigneur en France ne jouissait alors. Sancy, nommé membre du Conseil d'État, eut, après la mort de François d'O, la principale autorité dans les finances, jusqu'à ce qu'il la cédât à un autre réformé, à Rosny. Turenne, déjà mis en possession de la principauté de Bouillon et de Sedan par la protection de Henri, était honoré, en 1594, de la dignité de maréchal de France; la Trémoille de la duché-pairie, au commencement de l'année suivante [1]. Voilà une série de faits, qui n'ont jamais été révélés ni mis en lumière; et ces faits qui concernent les chefs des calvinistes, desquels seuls l'histoire et les mémoires du temps se sont occupés, en supposent, de toute nécessité, une multitude d'autres semblables relatifs à la masse des huguenots plus obscurs.

En résumant ce qui vient d'être exposé, on trouve que de 1589 à 1594, les calvinistes jouirent de la pleine liberté de conscience et de l'exercice secret de leur culte dans toutes les localités sans exception, de l'exercice public de leur culte dans les lieux de chaque bailliage et sénéchaussée fixés par l'édit de Poitiers, moins dix-sept, et

[1] Groulart, Mémoires, ch. 3, t. XI, p. 558, collect. Michaud. — Sully, Œcon. roy., ch. 29, 30, 59, 60, 157, t. I, p. 74, 75, 78, 189 B, 192 B, 193; t. II, p. 90, même collection. — Mme Duplessis, Mém. en tête de ceux de son mari, t. I, p. 189. — Vie de Soffroy de Calignon, par Guy Allard, p. 59, 60. « Sa Majesté le fit de son conseil » privé, quoiqu'il fût huguenot. » — Laforce, Mém., ch. 4, t. I, p. 101, 105. — Thuanus, l. CXI, § 6, t. V, p. 430, et Mémoires, t. XI, p. 365 A. — Lettres d'érection d'un duché-pairie en faveur du sieur de la Trémoille, août 1595, dans les Anc. lois franç., t. XV, p. 101.

dans presque toutes les villes de la domination du roi : on trouve encore que la liberté civile, en ce qui concernait leurs biens, leur vie, leur honneur, leur fut garanti à l'égal des autres classes de citoyens; que l'accès aux offices, charges, dignités, leur fut aplani par la justice du roi. Tel fut en général leur état depuis l'avénement de Henri.

Maintenant, qu'ils aient enduré quelques gênes et qu'ils aient eu à se plaindre de quelques vexations de détail, cela n'est pas douteux; qu'ils aient eu à souffrir, dans un petit nombre de localités, des préjugés, du mauvais vouloir, de haines enracinées entre les catholiques et les protestants, personne ne songe à le contester. Ainsi on peut admettre sur leur témoignage que, dans trente localités environ sur trois cent vingt indiquées par l'édit de Poitiers, ils ont été réduits à faire des voyages pénibles ou coûteux pour l'exercice de leur culte; qu'en certaines villes ou bourgades, l'inhumation leur fut refusée dans le cimetière catholique, ou même que leurs sépultures furent violées, parce que, dans les habitudes et les idées du temps, le cimetière étant terre sainte, il y avait profanation à y enterrer les hérétiques; que dans les lieux où l'exercice de leur culte était interdit et où ils tentaient de l'introduire sans désordre, et parfois même dans les lieux où l'exercice était permis, ils furent injuriés et dispersés par une multitude fanatique. Il faut reconnaître encore que, s'ils furent admis aux premières dignités militaires et civiles, comme nous venons de le constater, si, d'après leurs propres indications, Vulson et plusieurs autres de leur communion siégèrent dans les Parlements et dans les cours souveraines[1], cependant la plupart des Parlements,

[1] Duplessis-Mornay, Brief discours, dans ses Mémoires, t. VII, p. 287. « Le désir de paix et le respect du roy les emporta (les calvinistes) à » envoyer derechef vers Sa Majesté, le sieur de Valson, conseiller au

chez lesquels la majorité avait été longtemps ligueuse, usèrent de difficultés et d'ajournements, quand il s'agit de recevoir dans leur sein de nouveaux magistrats calvinistes. Il faut reconnaître enfin qu'un Parlement, le Parlement de Normandie, viola à la fois la liberté religieuse et la liberté civile, en privant d'abord deux calvinistes de leur office de procureurs, et en ne le leur rendant qu'à condition qu'ils feraient profession, au moins extérieurement, de catholicisme [1].

Mais quand on a épuisé tous les griefs des calvinistes, dont une partie porte sur la période écoulée entre 1589 et 1594, et le reste sur les années suivantes, quand on les a examinés et pesés équitablement, on arrive aux conclusions suivantes :

Les violences dont ils avaient à se plaindre n'étaient que des exceptions, même rares, comparativement à l'ensemble et à la masse des faits. Si l'on appréciait l'état d'un pays par les exceptions, par les infractions faites toujours et partout à l'ordre public, au lieu d'en juger par l'ensemble des faits, on arriverait à croire que les sociétés les mieux réglées, les mieux policées, ne sont que des repaires de voleurs et d'assassins.

En prenant l'état des calvinistes dans son ensemble, qui fut leur état normal depuis l'avénement de Henri IV, on trouve, nous le répétons, qu'ils jouissaient de la liberté civile, de la liberté de conscience pleine et entière, de la liberté

» parlement de Grenoble, avec une requeste comprenant fort briefve-
» ment leurs principales demandes. »

[1] Plaintes des églises réformées, dans les Mémoires de la Ligue, p. 437 et suivantes. Nous refusons, et tout le monde refusera avec nous, comme inique à l'égard du roi et de son gouvernement, de lui imputer ou de lui reprocher ce que les villes et gouverneurs qui tenaient encore pour la Ligue, tels qu'à Rochefort, firent à La Chastaigneraye et ailleurs contre les calvinistes, voyez p. 440, 441.— M. Floquet, Hist. du parlement de Normandie, t. IV, p. 68, pour les deux procureurs calvinistes privés de leur office par le parlement de Rouen.

du culte et du partage des offices, charges et dignités dans une mesure déjà fort étendue. Ils étaient donc heureusement à mille lieues de la condition qu'ils avaient subie, des temps qu'ils avaient traversés sous les derniers Valois; temps horribles où l'intermède des guerres d'extermination contre eux était le massacre de la Saint-Barthélemy. L'équité demandait qu'ils tinssent un peu compte d'un pareil changement.

Relativement aux vexations et aux injustices de détail dont ils avaient droit de demander et d'attendre la répression, il y a plusieurs observations à faire. D'abord, jusqu'en 1598, le brigandage fut maître dans toutes les campagnes et dans toutes les petites villes de France : avant ce temps, le roi se trouva complétement hors d'état de les faire respecter dans l'exercice de leur religion, comme il fut impuissant à protéger les trois quarts de ses sujets. En second lieu, les réformés étaient maîtres dans deux cents villes du midi de la France, entre lesquelles on comptait plusieurs grandes villes, La Rochelle, Montauban, Nîmes, Montpellier. Ceux d'entre eux auxquels la liberté de conscience et le culte secret ne suffisaient pas, n'avaient-ils pas la ressource de se transporter dans une de ces villes du midi, où ils auraient complétement échappé à la contrainte? n'avaient-ils pas à faire dans l'intérêt de leur religion, ce que tant d'autres s'imposent dans un intérêt de commerce, d'économie ou de simple convenance? Enfin, depuis 1589, qui est-ce qui n'avait pas cruellement souffert? qui est-ce qui n'avait pas été obligé et qui n'était pas contraint encore actuellement de faire des sacrifices sans mesure? Le roi, forcé dans ses croyances et abjurant la religion de toute sa vie; la France prodiguant son argent et ses plus hautes dignités aux chefs de la Ligue, à ceux qui l'avaient, peu s'en fallait, perdue et mise sous le joug de l'étranger! Dans cette rançon du pays, les hu-

guenots ne devaient-ils pas payer leur part, en souffrant pour un temps seulement quelques atteintes et quelques retranchements à leur liberté religieuse et civile?

Malgré les notables améliorations survenues dans leur état, ils pouvaient légitimement désirer mieux. Avant d'être mis sur la même ligne que les catholiques, avant d'arriver à l'entière égalité des citoyens devant la loi, à laquelle ils avaient un droit incontestable, quelques conquêtes leur restaient à faire. Ils avaient à obtenir, pour l'exercice de leur culte, des facilités, une publicité, une protection constante qui leur manquaient encore en partie: ils avaient à poursuivre le libre et entier accès aux magistratures municipales, aux divers offices et notamment à ceux de judicature : ils avaient quelques garanties de plus à exiger pour obtenir une justice impartiale. Mais dans la poursuite de ces nouveaux droits, il leur était interdit de recourir à des moyens que n'avouât pas l'intérêt du pays, et de se montrer plus impatients, plus exigents que les autres ordres. Jusqu'en 1598, jusqu'à l'entier désarmement des ennemis intérieurs et extérieurs, le calvinisme n'avait été ni le seul maltraité, ni le plus maltraité. L'ordre public, les finances, l'agriculture, le commerce étaient ruinés : pour obtenir des réformes indispensables, pour échapper à d'intolérantes souffrances, aucune des classes de citoyens n'avait intrigué et comploté contre le gouvernement. Les réformés étaient tenus à la même résignation. L'édit de Mantes de 1591, les articles de Mantes de 1593, le renouvellement de l'édit de Poitiers déjà porté à l'enregistrement des Parlements, leur donnaient l'assurance et la preuve que Henri serait juste et bienveillant à leur égard [1]. Ils devaient donc s'en remettre au

[1] Duplessis reconnaît que la mauvaise volonté montrée aux calvinistes par quelques Parlements est contraire aux intentions du roi. On lit, dans sa lettre à la Trémoille, juin 1594, t. VI, p. 62 : « Ceulx de

temps, aux promesses et à la justice du roi, pour obtenir le redressement de leurs griefs, l'extension des avantages réels et importants dont ils jouissaient déjà, la plénitude de la liberté religieuse, civile, politique. Loin de là, ils employèrent des moyens violents qui pouvaient perdre leur patrie dans les circonstances présentes, et qui lui préparaient un avenir gros de dangers. Tant qu'ils purent, ils se firent dans la France une France à part, ils formèrent un État dans l'État, démembrèrent le royaume, rompirent l'unité nationale et territoriale. Qu'avec des rois tels que Charles IX et Henri III, passant envers eux de la tolérance et des concessions à la guerre, aux proscriptions, aux assassinats, ils recourussent à ces extrémités désastreuses pour le pays, c'est ce dont on gémit, mais c'est ce qu'on excuse quand on songe qu'ils avaient à défendre leur vie et leur religion. Mais les bons citoyens les blâmeront éternellement d'avoir employé les mêmes moyens avec un prince élevé dans leurs croyances, qu'il n'avait quittées qu'à regret, ami de leurs personnes, religieux observateur de sa parole même avec ses plus cruels ennemis. Dans l'exécution de leurs projets, les calvinistes prirent le mot d'ordre de plusieurs chefs animés de sentiment très-différents. Les uns, purs de tout intérêt humain, se laissèrent entraîner par une ardeur religieuse et un prosélytisme aveugles : de ce nombre était Duplessis-Mornay, qui, même au milieu de ses erreurs, servit utilement le roi et la France en arrêtant son parti sur la limite des derniers excès. Les autres, tels

» la relligion ont à se plaindre du traictement à eulx faict par les Par-
» lements *contre l'intention du roy.* » — Dans son Brief discours, t. VII, p. 281 à la fin, il reconnaît encore que le roi s'engageait à étendre progressivement les avantages déjà assurés aux huguenots par l'édit de 1577 et les articles de Mantes. « Sa Majesté promit, avec le temps, » de s'estendre davantage au contentement de ses subjets de la » relligion. »

que la Trémoille et Bouillon, perdus d'ambition, aspiraient au rôle et à la puissance de Condé et de Coligny en France, des princes d'Orange en Hollande, et ils ne pouvaient réussir qu'en perpétuant les troubles, et en tenant les huguenots constitués en parti armé. Les uns et les autres furent condamnés par les calvinistes modérés, restés fidèles aux principes des politiques qui voyaient la France avant leur secte et leurs passions. Laforce se tint à l'écart de son parti; Rosny et Calignon combattirent ces prétentions exagérées [1]. Leur conduite accuse plus les huguenots que les reproches de tous les catholiques réunis.

§ 2. *Nouvelle organisation de la république calviniste en 1594.*

La république calviniste et le protectorat, ou la charge de chef de cette république, avaient pris fin à l'avénement de Henri IV. Mais les huguenots étaient restés maîtres des villes que les guerres et les traités précédents avaient mises entre leurs mains, et dont le nombre n'était pas moindre de deux cents. Sans dominer entièrement dans aucune province, sans posséder en général les capitales, ils avaient un parti puissant dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le vaste gouvernement de haute et basse Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné. Après l'abjuration du roi et à la fin de l'année 1593, ils renouvelèrent, à Mantes, leur union ancienne, et jurèrent de vivre et mourir unis en leur confession de foi. Henri es-

[1] Voyez les opinions et la conduite de Sully dans les Œconomies royales, principalement ch. 55, t. I, p. 165-170; ch. 75, p. 252, 253. — Calignon essaya constamment, mais inutilement, d'amener le parti calviniste à se contenter de sûretés suffisantes pour sa religion, sans empiéter sur la puissance publique et sur l'autorité du roi. (De Thou, Mémoires, t. XI, p. 365, 367. — Mme Duplessis, t. I, p. 301, 302. — Duplessis, Brief discours, t. VII, p. 288, 289, 292).

pérait qu'ils s'arrêteraient à une démonstration religieuse; mais ils en firent le point de départ d'une nouvelle organisation politique et militaire pour le parti calviniste. Ils abusèrent d'une permission générale que Henri leur avait accordée, et se réunirent non pas en synode, mais en assemblée générale dans la ville de Sainte-Foy, au mois de juin 1594 [1]. Là ils divisèrent toute la France en neuf grandes provinces ou cercles, composés chacun de plusieurs gouvernements ou provinces du royaume [2]. Chaque cercle avait un conseil particulier composé de cinq à sept membres, et chargé de fixer et de répartir les impôts particuliers, de tenir sur pied les gens de guerre, d'amasser les munitions nécessaires au maintien et à la défense du parti. La république calviniste eut ses assemblées générales composées de neuf députés ou représentants des neuf cercles. Ces assemblées furent investies de l'autorité

[1] Mémoires de Mme Duplessis, t. I, p. 268, 269. — D'Aubigné, l. IV, ch. 10, t. III, p. 366, 367. « Les refformez, sous permission du » roy, en termes généraux et non exprès, assignèrent une assemblée » générale pour leurs affaires à Sainte-Foi, ayant trouvé par les plain- » tes de tous cotez occasion suffisante pour *oser cette nouveauté.* »

[2] Les calvinistes divisèrent la France d'abord en dix provinces ou cercles dans l'assemblée de Sainte-Foy; mais ensuite, par décision du 30 juin, ils réduisirent ce nombre de dix à neuf. C'est ce que l'on trouve dans d'Aubigné, l. IV, ch. 11, t. III, p. 367, 368, 373. Il faut corriger les uns par les autres les énoncés des pages 367, 368, pour éviter les erreurs. Il est curieux de connaître cette division du royaume en 9 cercles protestants :

1er cercle : Bretagne, Normandie.
2e cercle : Picardie, Champagne, Sedan, Pays messin.
3e cercle : Ile-de-France, Orléanais, Berri.
4e cercle : Touraine, Anjou, Maine, Perche, Loudunois, Saintonge, Aunis, La Rochelle, Angoumois, bas Poitou.
5e cercle : Haut Poitou.
6e cercle : Bourgogne, Lyonnais, Dauphiné, Provence.
7e cercle : Bas Languedoc, Vivarais, basse Auvergne.
8e cercle : Haut Languedoc, haute Auvergne, haute Guyenne, Quercy, Rouergue, Armagnac, Comminges, Bigorre.
9e cercle : Basse Guyenne, Gascogne, Bordelais, Agenois, Périgord, Limousin.

« d'ordonner pour le général tout ce que le temps requer-
» rait, » c'est-à-dire d'un pouvoir législatif distinct de celui de la couronne et de la nation. Le parti calviniste s'assura par diverses mesures le recrutement d'une armée en cas de nécessité, des garnisons, des places fortes, des finances à part. Le règlement de Sainte-Foy pourvut à ce que les gouvernements de provinces et de villes, occupés une fois par les réformés, ne sortissent plus de leurs mains. Si le roi cessait de payer les sommes nécessaires à l'entretien des garnisons dans les villes laissées aux réformés, les gouverneurs devaient saisir les tailles et le taillon entre les mains des receveurs royaux, et appliquer ces deniers au paiement des garnisons. Et dans le cas où le pouvoir central essaierait de réprimer ces violences, ou bien de substituer dans le commandement des places un catholique à un protestant, tous les calvinistes de la localité et des pays environnants devaient s'unir et se lever pour prêter main-forte aux gouverneurs protestants attaqués. Indépendamment des impôts ordinaires, un impôt particulier était établi sur les calvinistes, et donnait à leurs chefs la disposition d'une somme annuelle de 120,000 livres (440,000 francs d'aujourd'hui). Quelques mois plus tard, ils essayèrent de rétablir le protectorat ou commandement suprême des huguenots et cherchèrent un protecteur parmi les grands seigneurs français et parmi les princes étrangers [1]. D'où il résultait que le

[1] Le texte du règlement de Sainte-Foy et toute la nouvelle organisation républicaine des calvinistes dans d'Aubigné, Hist. univ., l. IV, ch. 11, t. III, p. 367-373. Mme Duplessis les mentionne seulement, t. I, p. 276. — Le projet de ressusciter le protectorat et de nommer un protecteur, dans Lestoile, novembre 1594, p. 251 B. « Pour le » regard d'un protecteur, le roy leur avoit répondu qu'il vouloit bien » qu'ils entendissent qu'il n'y avoit autre protecteur en France que » luy, des uns et des autres; et que le premier qui seroit si osé d'en » prendre le tiltre, il lui feroit courir fortune de sa vie, et qu'il s'en » asseurast. »

parti calviniste avait une circonscription territoriale, une administration, des finances, un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif en dehors de ceux du pays, ou, en d'autres termes, les moyens de prendre des résolutions contraires à celles du corps de la nation et de les soutenir par la révolte. Il ne leur manquait qu'un stathouder huguenot à opposer au roi de France, et ils le cherchaient. Cette organisation républicaine était calquée sur celle des Provinces-Unies, et la France devait avoir sa Hollande comme les Pays-Bas.

Ces violences, contraires à l'intérêt de la France, et par conséquent au devoir de tout bon citoyen, n'avaient aucun motif sérieux, puisque les huguenots avaient par devers eux, pour se rassurer, outre le traité de la trève et la déclaration du roi de 1589, l'édit de Mantes de 1591, les articles de Mantes de 1593. Elles n'avaient qu'un prétexte, l'abjuration du roi et ses traités avec une province et trois villes de la Ligue, qui ne donnaient qu'à la malveillance la plus perfide, mais enfin qui donnaient à la malveillance l'occasion et les moyens de calomnier les dispositions et les sentiments du roi à l'égard des huguenots. Or ce prétexte s'évanouit au moment où l'édit de Saint-Germain transforma l'édit de Poitiers en loi de l'État, pour les provinces qui avaient suivi la Ligue, comme pour le reste du royaume, consacra l'édit de Poitiers par une nouvelle et solennelle promulgation, et par l'enregistrement dans les anciens Parlements de cette même Ligue. En effet, pour tout homme modéré et sincère, l'édit de Poitiers contenait non pas tous les développements, mais toutes les parties principales et essentielles de la liberté religieuse et civile des dissidents. L'édit de Saint-Germain, élaboré par le roi et par son Conseil, fut dressé au mois de novembre 1594. Il portait que l'édit de Poitiers rendu en 1577, les confé-

rences de Nérac et de Fleix, les articles secrets qui s'y trouvaient annexés seraient enregistrés dans tous les Parlements du royaume, et tous les citoyens tenus d'y obéir; qu'en outre on ferait jouir tacitement, mais effectivement, les calvinistes des articles de Mantes. Un article spécial déclarait les huguenots aptes à remplir tous les offices et toutes les dignités du royaume, pour surmonter les difficultés élevées à cet égard par plusieurs Parlements et cours souveraines. L'édit de Saint-Germain fut enregistré au mois de février 1595 par le Parlement de Paris, le premier et le plus autorisé des Parlements, et successivement, par le Parlement de Dijon et par les autres Parlements du royaume, sur les équitables et incessantes poursuites du roi [1]. Dès lors les calvinistes devaient rompre leur association républicaine, destructive de l'unité de France, et poser les armes.

Mais leurs chefs, qu'une si sage résolution aurait fait rentrer dans la vie privée et dans la condition commune, parvinrent à la traverser. A l'assemblée de Saumur, ouverte le 14 février 1595, ils tinrent les esprits dans l'agitation et l'effervescence, et firent résoudre que les églises réformées solliciteraient du roi un nouvel édit et une condition toute nouvelle. Des députés portèrent leurs demandes à Henri, au mois de septembre, pendant qu'il séjournait à Lyon, au moment où les Espagnols, après la prise du Catelet et la défaite de Dourlens, assiégeaient Cambrai. Ils exigeaient: 1° qu'on les admît indistinctement avec les catholiques aux emplois et aux charges publiques; 2° qu'on assignât des appointements sur les deniers publics à leurs ministres et à ceux qui seraient chargés

[1] Mémoires de Mme Duplessis, t. I, p. 279, 280. — Thuanus, l. CXI, § 8, et l. CXII, § 1, t. V, p. 432, 433, 454, 455. — Mémoires de De Thou, t. XI de la collect., p. 364 B. — M. Floquet, Hist. du parlem. de Normandie, t. IV, p. 73, 74, 84-95.

Digitized by Google

de l'éducation de la jeunesse calviniste; qu'on leur accordât une entière et générale liberté d'exercer publiquement leur culte dans tous les lieux sans exception; 4° qu'on nommât autant de magistrats réformés que de catholiques dans les Parlements et dans les autres tribunaux du royaume; 5° qu'on leur laissât en garde, pour leur sûreté, les villes qu'ils avaient entre les mains, et que les garnisons en fussent payées des deniers du roi. Toutes ces clauses devaient être consignées dans l'édit qu'ils poursuivaient [1].

Le premier article, l'article concernant l'accès aux offices et charges, déjà porté dans l'édit de Poitiers, venait d'être renouvelé, et d'une manière spéciale, dans l'édit de Saint-Germain : de plus le roi l'avait mis sans cesse en pratique depuis 1590, et il n'attendait que le moment où il pourrait pleinement se faire obéir, pour en étendre l'exécution aux villes qui l'avaient rejeté jusqu'alors, à Rouen, par exemple. Les chefs du parti calviniste n'avaient donc inséré l'article dans leurs cahiers que pour entretenir un profond mécontentement dans la masse mal informée de leurs coreligionnaires, en leur donnant à croire que les emplois civils d'huissiers, de procureurs, de notaires, d'avocats leur étaient fermés. Le roi avait accordé la seconde demande par les articles de Mantes : seulement, il assurait l'usage sans la publicité, qui devait lui susciter la haine du parti catholique. La demande du libre et public exercice du culte dans tous les lieux sans exception était propre à rallumer le feu aux quatre coins du royaume, presque partout sans avantage pour les huguenots. En effet, d'une part ils ne tardèrent pas à reconnaître et à avouer que les villes de la Ligue qui venaient de traiter avec le roi à des conditions contraires,

[1] Thuanus, l. CXIII, § 5, t. V, p. 496. — Hist. de l'édit de Nantes, l. III, p. 140, 141.

et même plusieurs villes de tout temps attachées au parti royal, étaient résolues à recommencer la guerre civile plutôt que de souffrir dans leurs murs l'exercice public du culte réformé ; d'un autre côté, il ne se trouvait pas un seul habitant calviniste dans la plupart de ces villes [1]. Le partage égal des charges de magistrature dans toutes les juridictions du royaume était souverainement injuste, puisque le nombre des calvinistes était alors, avec la population catholique, dans la proportion de un à dix, et peut-être moins. Ce partage n'était pas nécessaire pour assurer une justice impartiale aux réformés : le choix de magistrats intègres et soumis d'ailleurs à être récusés par eux dans les Parlements du Midi, où ils se trouvaient presque entièrement concentrés, suffisait à ce besoin, et ces garanties leur étaient assurées par les édits de Poitiers et de Saint-Germain [2]. En ce qui concernait les places de sûreté, les édits ne leur en avaient donné que neuf, et ils en tenaient plus de deux cents [3]. Le roi consentait à leur en laisser la jouissance pendant quelques

[1] L'auteur calviniste de l'Histoire de l'édit de Nantes dit, au l. V, t. I, p. 228 : « Il y avoit des grandes villes où il n'y avoit pas un » habitant réformé, et où par conséquent la concession auroit été fort » inutile. Il y en avoit des plus importantes, comme Thoulouse, Bor- » deaux et autres, qui auroient plutôt recommencé la guerre que de » souffrir l'établissement d'un exercice de la religion réformée dans » leurs murs. »

[2] Articles 21, 22, 23 et article 10 secret de l'édit de Poitiers, ou édit de 1577, pages 23 et 36 des pièces justificatives de l'édit de Nantes. L'article 10 secret porte : « Il a été avisé et convenu que les présidents » et conseillers (des chambres de l'édit) seront, par sa dite Majesté, » choisis sur le tableau des officiers d'iceux parlements, des *plus équi-* » *tables, paisibles et moderez*. Desquels la liste sera communiquée aux » députés du dit sieur roi de Navare et de ceux de la dite religion » qui se trouveront auprès de Sa Majesté, avant qu'être ordonnez » pour servir les dites chambres. *Et où aucuns d'iceux leur seroient* » *suspects, leur sera loisible le faire entendre à sa dite Majesté, la-* » *quelle en éliru d'autres à leur place.* »

[3] Histoire de l'édit de Nantes, l. V, t. I, p. 240.

années, et jusqu'au moment où son autorité, pleinement affermie, suffirait seule pour les protéger, et où les haines dont la plupart des catholiques les poursuivaient encore seraient calmées. Mais il ne voulait pas transformer cette jouissance en propriété, aliéner à tout jamais une partie considérable de la force publique et de la souveraineté nationale, consentir un démembrement du royaume. En conséquence, il refusait de leur faire abandon des villes de sûreté, sans terme, et par acte écrit et authentique sur lequel il fût impossible de revenir plus tard [1]. Ainsi le roi conduisait les calvinistes à la plénitude de la liberté religieuse et civile, mais avec des délais et des tempéraments qui prévenaient de nouveaux mouvements chez les catholiques, de nouvelles révolutions; en second lieu, il repoussait les concessions qui auraient permis aux réformés de cesser d'être citoyens et Français. Les ambitieux, les meneurs, Bouillon et La Trémoille, poursuivaient une émancipation religieuse complète et brusque, qui satisfît les huguenots enthousiastes, et les rendît, eux, durant la paix, les idoles du parti calviniste. Ils s'efforçaient de donner à ce parti une organisation politique et des forces qui, en cas de guerre, leur assurassent le commandement et leur permissent de se soutenir contre le roi et contre le reste de la France. Là était tout le débat.

Le roi avait ajourné les demandes qu'ils lui avaient portées à Lyon. Ils se mirent en devoir de le contraindre, et ils employèrent à la fois les calvinistes et l'étranger

[1] Mém. de Mme Duplessis, t. I, p. 288. « Les articles concernant » la religion, justice et police luy auroient bien esté envoyez signez » du roy, contresignez d'ung secrétaire d'Estat, mais non celuy qui » concernoit les seuretez, sçavoir que toutes les villes tenues par ceulx » de la religion leur demeureroient pour seureté, avec les garnisons » entretenues. Dont se plaignant le dict sieur Delanoue, lui *fust dict* » *qu'il (l'article) seroit entretenu, mais ne pourroit estre baillé par* » *escrit.* » — Duplessis, Brief disc., t. VII, p. 285, dit que les réponses de Mantes n'étaient pas en forme authentique.

pour lui faire violence. Dans le synode de Saumur et l'assemblée de Loudun, tenus en 1596, ils échauffèrent les têtes et les amenèrent aux plus extrêmes résolutions. Ils profitèrent aussi des circonstances extérieures : les Espagnols déjà maîtres du Catelet, enlevaient, en ce moment même, Calais et Ardres; le roi continuait péniblement le siége de La Fère. Exploitant ses embarras et les dangers publics, ils lui envoyèrent, au camp de La Fère, une nouvelle députation chargée d'une requête plus aigre et plus pressante. Sur sa réponse dilatoire, ils en vinrent à une rupture ouverte. Bouillon et La Trémoille quittèrent l'armée. C'était, comme le remarque de Thou, la formation définitive d'un nouveau parti dans le royaume et sa déclaration de guerre. D'un côté, leur départ affaiblissait singulièrement le roi, au moment le plus critique de ses affaires, car ils le privaient à la fois de leurs troupes et de leurs talents, de leur expérience, de leur ascendant sur les soldats [1]. D'un autre côté, les députés des réformés à l'assemblée de Loudun se disposèrent à retourner dans leurs provinces pour leur faire prendre les armes, et commencer la guerre contre le roi. Le témoignage de Duplessis-Mornay et de sa femme ne laisse aucun doute à cet égard. Le premier dit, en parlant des dispositions des huguenots : « Ces gens-ci, rebutés de la cour, sont résolus » de chercher leurs remèdes en eux-mêmes, sont auto-

[1] Thuanus, l. CXVII, § 3, t. V, p. 629. « Ex eo protestantes, capta » occasione, partes ipsi in regno facere videbantur : per illam si qui- » dem scissuram fiebat, ut regiæ vires maxime debilitarentur, præs- » tantissimis belli ducibus, quorum opera rex uti consueverat, ab » exercitu absentibus magnamque ob invidiam postea sustinuerunt » Claudius Tremollius Thoartii et Henricus Turrius Bullionii duces et » amitini cognati. » — Il ajoute dans ses Mémoires, t. XI, p. 365 A, collect. Michaud : « Les protestants prirent le temps que ce prince » étoit occupé au siége de La Fère, et sous prétexte de la sûreté de » leur religion, ils lui présentèrent une requête dans la situation la » plus fâcheuse de ses affaires. Les suites en étoient dangereuses. »

» risés à cette fin, et par des actions qui ne les y semblent » pas mener tout droit, se trouveront avoir passé le Ru- » bicon fort gaiement. » Madame Duplessis ajoute : « Les » députés s'en retournoient chacun en sa province, en » intention de chercher les remèdes de leurs maux en » eux-mêmes, *dont se fût infailliblement suivi un trou- » ble, pour achever la ruine de cet Etat*, si par l'industrie » de M. Duplessis le roi n'eût été averti à propos de ce » danger imminent, et par lui persuadé d'envoyer à bon » escient traiter avec sieurs de ladite assemblée [1]. » Les actes répondaient déjà aux dispositions. Le parti calviniste, se plaignant que les garnisons des places de sûreté n'étaient pas payées, et ne tenant aucun compte de la détresse dans laquelle se trouvait alors le gouvernement, fit un premier acte de révolte contre le roi en saisissant les deniers publics entre les mains de ses receveurs, et en les appliquant au paiement des garnisons (septembre, octobre 1596) [2].

Quatre commissaires furent chargés par le roi de traiter avec les calvinistes, qui transportèrent leurs assemblées à Saumur et à Châtellerault, à la fin de l'année 1596 et pendant l'année 1597. Des quatre commissaires, Calignon était calviniste, Schomberg luthérien ; de Vic, de Thou étaient catholiques, mais d'une telle modération, d'un esprit si éclairé et si tolérant, que les calvinistes eux-mêmes sollicitaient leur médiation [3]. Ils con-

[1] Lettre de Duplessis à Bouillon du 19 juin 1596, dans le t. VI de ses Mémoires et correspondance, p. 504. — Mme Duplessis, t. I, p. 301.—Dans le même tome VI de Duplessis, on trouve, du 2 mai au 8 juillet 1596, beaucoup de lettres de Duplessis au roi et à divers, et des lettres autographes du roi, en date des 4 ou 14 mai, 2 juin, 13 juin, 8 juillet, qui présentent la marche et les progrès de l'insurrection calviniste.

[2] Duplessis, dans son Brief discours, t. VII, p. 288, 289, avoue ces faits.

[3] Duplessis écrit au secrétaire d'État Loménie, le 19 juin 1596,

sentirent toutes les conditions qui devaient assurer aux dissidents la plénitude de la liberté civile, la plénitude de la liberté de conscience, l'exercice de leur culte dans les limites que pouvaient fixer les plus zélés d'entre eux, pourvu qu'ils ne fussent ni aveugles ni factieux. Les commissaires ne repoussèrent que les demandes contraires à la légitime autorité du roi et à l'intérêt de l'État. Henri, de son côté, tint à justifier la parole de ses envoyés par les actes les plus significatifs. A la suite de l'assemblée des Notables à Rouen, et après une lutte prolongée contre le Parlement de Normandie, il fit enregistrer par cette cour, l'une des plus hostiles aux huguenots, l'édit de Poitiers ; il sanctionna d'une manière éclatante les dispositions de l'édit et l'enregistrement, en rétablissant dans son siége un conseiller du Parlement de Rouen qui en avait été chassé pour cause de calvinisme (2, 5 février 1597)[1]. Mais les conditions relatives à l'organisation politique et à la force militaire des huguenots, auxquelles le roi et ses commissaires essayaient si justement de se soustraire, étaient précisément celles que Bouillon et la Trémoille avaient à cœur de faire passer, pour fonder leur pouvoir. Il s'établit entre eux et les commissaires une lutte dans laquelle ils eurent le triste avantage de l'emporter, favorisés par les progrès de l'Espagnol, par les dangereuses menées du parti aristocratique, et par la crainte qu'ils surent inspirer, en violant leurs plus saints devoirs. Tandis que les Espagnols prenaient Amiens, et que les grands conspi-

t. VI, p. 502 : « Faites donc advancer M. d'Emery, je dis le président » de Thou. » — L'auteur calviniste de l'Histoire de l'édit de Nantes, l. IV, t. I, p. 176 : « Le roi voulut donner la commission au président » de Thou, homme d'une équité et d'une probité reconnues de tout » le monde. »

[1] Mém. de Groulart, c. 7, t. XI, p. 574-576. — Registres secrets du parlement de Normandie dans l'Hist. de M. Floquet, t. IV, p. 81-100. Le conseiller calviniste réintégré au parlement de Rouen se nommait Moynet de Taucourt. — Hist. de l'édit de Nantes, l. IV, p. 178-180.

raient, tandis que l'État était évidemment incliné vers sa ruine, et que les ambitieux attendaient ce naufrage pour se jeter chacun sur sa pièce [1], les chefs calvinistes attaquaient d'un autre côté le roi et le pays pour les faire céder ou les faire périr, et, dans ce dernier cas, prendre leur part des dépouilles. De Thou pressa, conjura Bouillon et La Trémoille d'amener à Henri les secours dont il avait besoin pour reprendre Amiens. Non-seulement ils persuadèrent à l'assemblée de Châtellerault de lui refuser les troupes dont le corps des Églises réformées disposait, au nombre de cinq ou six mille hommes; mais ils employèrent même ailleurs les soldats qu'ils levèrent dans les provinces du Midi, au nom du roi et de ses deniers. Bouillon, avec les forces qu'il avait ramassées, s'en alla dans l'Auvergne et le Gévaudan, où Montmorency-Fosseuse avait repris les armes par ses conseils et à son instigation. La Trémoille resta inactif en Poitou. On craignait qu'ils ne persuadassent à ces soldats de lever l'étendard contre le roi. D'Aubigné, dans son histoire, tait ces derniers faits, ces tentatives de soulèvement, contre lesquelles nous avons vu que le roi eut à se prémunir jusqu'au mois de janvier 1598. Il cherche à donner le change sur la défection des huguenots : il prétend que le régiment de Navarre, avec plusieurs autres officiers et chefs, composant ensemble quinze cents réformés, combattirent valeureusement au siége d'Amiens. Cette assertion ne trompera que les esprits inattentifs. Le régiment de Navarre, qui, avant l'avénement du roi ne comptait que des calvinistes, était alors mi-parti de calvinistes et de catholiques, comme d'Aubigné le reconnaît ailleurs lui-même : de plus, soldé par le roi, faisant partie de ses troupes régulières, et non des troupes aux ordres des protestants, il

[1] C'est Mme Duplessis, t. I, p. 326, qui trace elle-même ce tableau de l'état de la France avec cette vérité et cette énergie.

était obligé de concourir aux opérations du siége d'Amiens. Mais la force militaire dont le parti protestant, le corps des Eglises réformées disposait, l'armée qu'ils n'avaient cessé d'entretenir depuis le commencement des guerres de religion, ils la refusèrent au roi : c'est ce que reconnaît dans ses Mémoires la véridique madame Duplessis. En même temps les députés calvinistes formant l'assemblée de Châtellerault imploraient l'assistance de la reine d'Angleterre et de la Hollande, et leur demandaient d'intervenir entre eux et le roi. Ils poussaient les Églises réformées à prendre les armes, en publiant un pamphlet où ils peignaient la condition des calvinistes comme celle de vaincus et d'esclaves en butte à d'intolérables rigueurs, et en représentant le roi, dans toutes leurs assemblées, comme un apostat dont ils n'avaient rien à espérer et tout à craindre[1]. Selon toute apparence, ils les auraient décidés à une révolte ouverte et à la guerre contre Henri, si la mésintelligence n'eût éclaté subitement parmi eux : la noblesse calviniste voulait manier les deniers qu'on lèverait;

[1] Le pamphlet, portant pour titre : Plaintes des Églises réformées de France, est celui que nous avons cité plusieurs fois au commencement de ce chapitre. Il fut publié au commencement de l'année 1597 (P. Cayet, l. VIII, p. 780 A.). Il se trouve tout entier dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 428-486. — Sully, Œcon. roy., c. 75, t. I, p. 252. « Le roy disoit que la plupart des églises, et surtout des grandes villes » et des principaux de la noblesse, avoient bien déclaré ne le vouloir » pas presser d'aucunes nouvelles concessions, tant que le siége » d'Amiens dureroit ; dont il se sentoit leur estre obligé. Mais qu'il » craignoit qu'à la longue ces messieurs de Bouillon, de La Trémoïlle, » Duplessis, accompagnez par quinze ou vingt de leur caballe des » plus eschauffez qui les sollicitoient à cela, ne les y disposassent avant » qu'il eust pris Amiens, qui seroit *la ruine entière de ses affaires.* » On verra, dans la note suivante, le roi reconnaître, dans une lettre du 18 janvier 1598, la différence entre la conduite de Duplessis, et celle de Bouillon et de La Trémoille, mais maintenir jusqu'au bout ses accusations contre les deux derniers ; on verra les hommes d'État et les historiens contemporains témoigner unanimement que ces accusations étaient fondées.

les ministres et les anciens prétendaient que la paie des soldats passât par les mains des députés des Églises. Ce différend élevé parmi les calvinistes, les nouvelles concessions faites par les commissaires du roi, toutes propres à calmer les esprits dans l'assemblée de Châtellerault, la reprise d'Amiens, qui rendait à Henri la puissance de l'opinion et la libre disposition de ses forces à l'intérieur, mirent un temps d'arrêt dans les projets des factieux. Mais la trève entre les deux partis pouvait se terminer d'un moment à l'autre par une prise d'armes des réformés. En effet, même après que le roi eut chassé l'Espagnol d'Amiens, les chefs des huguenots agitèrent de surprendre Tours, avec un corps d'armée de trois mille cinq cents hommes tout dévoués à La Trémoille. Ils prétendaient que leur requête datée d'une si bonne ville serait merveilleusement efficace pour persuader le roi et son Conseil [1].

[1] Voici les originaux sur les faits contenus dans ce paragraphe. De Thou, Mémoires, t. XI, p. 367. « Durant la longueur et l'incertitude » du siége d'Amiens, de Thou avoit souvent pressé les ducs de Bouillon » et de La Trémoïlle de lever des troupes et de les mener devant » Amiens... Le duc de Bouillon, avec des troupes qu'il avoit levées » dans le Limousin aux dépens du roi, s'en alla dans l'Auvergne et » dans le Gévaudan où Montmorency-Fosseuse avoit recommencé la » guerre; et le duc de La Trémoïlle, avec des troupes levées sur le » même pied dans le Poitou, y resta inutilement, sans que l'un ni l'autre » donnassent de secours au roi. » Mêmes faits indiqués par Sully, c. 80, t. I, p. 273 B, édition Michaud, avec cette circonstance de plus : « La prise de Mande par Fosseuze, et l'escapade du comte d'Auvergne, » lesquels n'*avoient rien faict que suivant les conseils de M. de* » *Bouillon*. » — D'Aubigné, l. V, c. 2, t. III, p. 459, argue de la présence du régiment de Navarre, pour prouver que les calvinistes n'abandonnèrent pas le roi au siége d'Amiens. Mais précédemment au l. IV, c. 17, p. 390, il fournit les détails montrant quelle était alors la composition mi-partie de ce régiment, et le devoir auquel il était tenu comme appartenant aux troupes régulières et payées par l'État. Mme Duplessis avoue, dans ses Mémoires, p. 314, 315, l'abandon dans lequel le parti protestant, le corps des Eglises réformées, laissa le roi pendant le siége d'Amiens. Le passage commence par ces mots : « L'opinion de Monsieur Duplessis estoit.... que les réformés chan- » geroient le reproche qui leur estoit faict de troubler le roy en

Le roi et le pays ne pouvaient donc se le dissimuler : le lendemain du jour où ils mettaient fin à la Ligue catholique par le désarmement du duc de Mercœur, ils allaient se trouver en présence d'une Ligue protestante. Une nouvelle guerre religieuse et politique attendait un État sortant de trente-huit années de guerre civile et étrangère, et arrivé à ce degré d'épuisement où une dernière crise suffit pour décider la mort. Le roi sauva à la France cette fatale épreuve en accordant l'édit de Nantes aux calvinistes. Le pacte qu'il conclut avec eux contenait des conditions pleines de danger pour l'avenir, du jour où le gouvernement cesserait d'être puissant et ferme. Mais, dans le présent, la paix était assurée, le pays pouvait se reprendre à la vie et à la prospérité : la sagesse de Henri allait au plus pressé.

» l'affliction de ses affaires. » Il se termine par cette phrase significative : « Neantmoins feut le Sr de Clairville fort humainement receu » de Sa Majesté. » — Discours de Henri à Sully, même chapitre 80, p. 272 B, 273. « Je n'ai pas laissé de ramentevoir à M. de Bouillon » quelques unes de ses plus noires et plus grandes malices... que luy » et M. de La Trémoïlle avoient couru et tracassé par les églises et » synodes, et usé d'une infinité de mauvais discours, artifices et calom- » nies, non seulement pour mettre tous ceux de la religion en om- » brage de moy, mais aussi pour les disposer *à prendre ouvertement* » *les armes;* alleguant entre autres raisons que moy ayant aussi » légèrement changé de religion, etc., etc. » — P Cayet, l. VIII, p. 780 A. « Le bruit courut que ceux de la religion prétendue n'eussent pas » laissé *de faire la guerre au roy*, s'ils se fussent pu accorder; car la » noblesse d'entre eux vouloit manier l'argent qui se leveroit pour » faire la guerre, et les ministres et les anciens vouloient que ce fussent » certains deputez de leurs églises qui payeroient les gens de guerre. » — Sur l'intervention de Duplessis, les mémoires de sa femme, t. I, p. 313, 314; la correspondance de Duplessis avec le roi et avec divers, t. VII, p. 298-318, 369, 373, et surtout le mémoire de Duplessis, p. 492 et suivantes, et la lettre du roi, du 18 janvier 1598, p. 522. « M. Duplessis, j'ai esté fort aise du mémoire que vous m'avez en- » voyé, suivant lequel et vostre advis je fais une depesche aux sieurs » d'Emery (de Thou) et de Calignon, qu'ils pourront monstrer à l'as- » semblée. » — Sur le projet des huguenots de surprendre Tours, après la reprise d'Amiens, d'Aubigné, l. V, c. 1, t. III, p. 455, édit. 1620.

§ 3. *Le roi accorde aux calvinistes l'édit de Nantes.*

L'édit de Nantes fut la charte des réformés français pour près d'un siècle. La clarté demande qu'on range tous les articles dont il se compose sous deux titres principaux, dont l'un comprenne leur droit public et religieux et leur état civil, dont l'autre présente leur condition politique. Dans ce tableau se trouvent compris et coordonnés l'édit de Nantes avec les modifications qu'il subit entre le moment où il fut rendu et celui où il fut enregistré, les articles secrets et les deux brevets accordés par le roi aux calvinistes, et contenant une extension remarquable des avantages portés dans l'édit.

Les réformés obtiennent la liberté la plus entière de conscience; ils ne peuvent ni être recherchés dans leurs maisons pour leurs croyances et les pratiques non publiques de leur culte, ni astreints à faire aucun acte contraire à leur religion.

Ils obtiennent l'exercice de leur culte dans trois espèces distinctes de lieux : 1° dans les châteaux des seigneurs hauts justiciers, au nombre de trois mille cinq cents, lesquels sont autorisés à admettre à l'exercice, outre leur famille et leurs vassaux, tous autres dissidents qui voudraient s'y rendre, sans limiter le nombre, et de plus dans les châteaux des gentilshommes ne jouissant pas de la haute justice, en restreignant le nombre à trente; 2° dans deux endroits au lieu d'un, de chaque bailliage ou sénéchaussée du royaume; 3° dans les villes et villages où l'exercice public du calvinisme s'est introduit récemment, jusqu'au mois d'août 1597. Il leur était permis d'avoir des temples dans ces localités fort nombreuses. Il était pourvu aux appointements de leurs ministres et des régents de leurs colléges et écoles, par l'allocation d'une somme de 165,000 livres du temps (495,000 francs d'au-

jourd'hui), et par la permission de recevoir des donations et legs pour cet usage. L'édit de Nantes donnait donc un large développement aux concessions déjà faites par l'édit de Poitiers et les traités subséquents. Toutefois il n'établissait pas l'exercice public du culte réformé dans toutes les villes du royaume : il en maintenait même l'interdiction dans les grandes villes de la Ligue, qui l'avaient proscrit par leurs traités avec le roi. Le parti calviniste donna lui-même les mains à cette restriction, contrairement à ce qu'il avait précédemment demandé à Lyon. Il se convainquit que dans plusieurs de ces villes, pas un habitant ne professait la réforme ; il reconnut que dans d'autres, l'établissement de l'exercice trouverait d'insurmontables obstacles. Du reste, le roi une fois affermi et les esprits calmés, le gouvernement accorda aux calvinistes plus qu'il ne leur avait promis par l'édit de Nantes. L'exercice était défendu à cinq lieues de Paris : il fut autorisé d'abord à Ablon, qui n'en est qu'à quatre, et ensuite à Charenton qui n'en est qu'à deux lieues. Il était prohibé dans tout le bailliage de Rouen ; il fut établi à une demi-lieue de cette ville [1]. Ces procédés de Henri et l'abandon fait par les huguenots eux-mêmes de plusieurs de leurs prétentions donnent beaucoup à réfléchir : on y trouve la réfutation des soupçons et des accusations prédemment dirigés contre le roi par les calvinistes, et la condamnation de leurs démarches séditieuses.

Les réformés jouissaient des mêmes droits civils que les catholiques, en tout ce qui concernait leur domicile

[1] Édit de Nantes, articles publics 6, 7, 8, 9, 10, 11, 16 ; articles secrets, de 11 à 33 et 42, brevet du 30 avril 1598, dans les pièces justificatives à la suite de l'Histoire de l'édit de Nantes, p. 65-67, 87-90, 91, 94, 95. L'édit de Nantes et les articles secrets sont imprimés aussi dans les Anciennes lois françaises, t. XV, p. 170 et suivantes ; mais on n'y trouve pas les deux brevets. — Histoire de l'édit de Nantes, l. V, p. 228, 233, 234, 247 ; l. VI, p. 277 ; l. IX, p. 434, 435.

dans le royaume, les mariages, la possession des biens, les héritages. Des dispositions particulières leur garantissaient certains droits, et les protégeaient contre des dangers qu'ils avaient longtemps courus. Il était défendu aux prédicateurs et aux professeurs de leur adresser des qualifications injurieuses et de soulever les peuples contre eux : il était interdit à leurs parents de les déshériter pour cause de religion : personne ne pouvait leur enlever leurs enfants par force ou par captation, pour les élever dans la religion catholique : leurs enfants devaient être admis dans les universités, colléges, écoles, et leurs malades dans les hopitaux, sans distinction avec les catholiques [1].

Des précautions infinies étaient prises pour qu'ils obtinssent une justice impartiale dans tous les Parlements du royaume. Leurs causes étaient portées à une chambre spéciale, établie pour eux et nommée *chambre de l'Édit*. Les juges catholiques, désignés pour la composition de cette chambre, déjà choisis parmi les magistrats les plus modérés et les plus intègres, n'y siégeaient que de l'aveu des calvinistes et sur leur présentation. Dans les Parlements de Paris et de Normandie, la chambre de l'Édit fut composée de seize membres : quinze catholiques et un réformé. La population calviniste habitait en presque totalité les provinces méridionales du royaume. La chambre de l'Édit, dans les Parlements de Bordeaux, de Toulouse, de Grenoble, leur offrit de plus grandes garanties encore : elle fut composée de deux présidents, l'un catholique, l'autre réformé, et de douze conseillers, dont six réformés [2].

[1] Édit de Nantes, articles publics 6, 17, 18, 22, 26, p. 65 A, 67 B, 68 A, B.

[2] Édit de Nantes, articles 30, 31, p. 69, 70. — Histoire de l'édit, l. VI, p. 276, 277.

Les réformés étaient déclarés capables de tenir et d'exercer tous les états, offices, charges, dignités, tant royales que seigneuriales. Sous le rapport de l'aptitude, ils étaient mis sur le pied d'une parfaite égalité avec les catholiques; quant à la proportion dans laquelle ils obtiendraient les offices et les charges, l'édit ne la régla pas, parce qu'ils avaient reconnu eux-mêmes qu'il était impossible de la fixer. Le roi avait prévenu l'édit en nommant beaucoup de dissidents à tous les emplois, sans excepter celui de maréchal. Une nouvelle sanction fut donnée à l'édit par de nombreuses promotions faites en leur faveur. De tous les corps de l'État, les Parlements avaient opposé jusqu'alors la plus vive résistance à les admettre dans leur sein. Cette résistance fut surmontée : ils entrèrent dans tous les Parlements du royaume, et le Parlement de Paris en particulier admit six d'entre eux, un dans la chambre de l'Édit, cinq dans celle des Enquêtes [1].

L'organisation politique des calvinistes telle que leurs chefs l'avaient rétablie à Sainte-Foy, reposait sur trois choses principales : les assemblées politiques, les places fortes, les finances. L'édit de Nantes leur laissa deux espèces d'assemblées : les assemblées pour cause de religion, telles que consistoires, colloques, synodes provinciaux et nationaux, et les assemblées politiques [2]. Ils avaient d'abord obtenu un article qui leur donnait par le fait une liberté illimitée. Cet article portait qu'ils pourraient s'assembler, pour les synodes, en un tel lieu et en un tel temps qu'ils voudraient; qu'ils pourraient admettre les étrangers dans leurs synodes; qu'ils pourraient aller hors du royaume dans les synodes étrangers. Or comme rien n'était plus facile que de transformer leurs assem-

[1] Édit de Nantes, articles publics 27, 30, p. 68 B, 69, 70. — Histoire de l'édit de Nantes, l. V, t. I, p. 239.

[2] Articles publics, 82; articles secrets, 34, p. 82 B, 90 A.

blées synodales en assemblées politiques, ainsi qu'on le vit plus tard à celles de la Rochelle, il en résultait qu'ils auraient pu se passer de l'autorité du roi pour leurs assemblées politiques. Sur les réclamations du Parlement et du clergé, Henri s'aperçut qu'il avait été surpris, et supprima ces trois clauses qui ouvraient la porte aux intrigues avec l'étranger, aux conspirations dans l'intérieur, et particulièrement aux menées de Bouillon, qui voulait que son église de Sedan pût faire corps avec les églises de France. Par suite des stipulations de l'édit de Nantes et des transactions postérieures de 1605, il fut réglé que les calvinistes ne s'assembleraient que quand ils auraient obtenu la sanction royale, et quand le roi aurait préalablement reconnu qu'il ne pouvait régler leurs intérêts et satisfaire leurs demandes d'accord avec les deux députés généraux des églises, chargés de résider auprès de lui. Avec ces restrictions qui limitaient l'usage, mais maintenaient la possession, ils gardèrent leurs assemblées politiques, et ils en tinrent plusieurs dans les dernières années du règne de Henri et sous le règne de son successeur, jusqu'à la prise de la Rochelle [1].

Les calvinistes conservèrent aux termes de l'édit de Nantes, les deux cents villes que les traités et la guerre avaient mises entre leurs mains. Cent de ces places pouvaient attendre une armée : quelques-unes, telles que la Rochelle, Montpellier, Montauban, résistèrent plus tard aux forces de la monarchie entière. Les places du Dauphiné, obéissant au calviniste Lesdiguières, n'étaient pas comprises dans cet accord, et augmentaient encore le

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 90, t. I, p. 308-310; ch. 152, t. II, p. 43 et suiv., pour l'assemblée de Châtellerault en 1605; ch. 165, t. II, p. 175-177, pour l'assemblée synodale de la Rochelle et ce qui s'y fit en 1607. — Mém. de Mme Duplessis, t. I, p. 335, 449 et suiv. — P. Cayet, Chronologie septen., l. II, p. 46 B, coll. Michaud. — Hist. de l'édit de Nantes, l. VIII, t. 1, p. 368, et l. IX, p. 425, 426.

nombre de celles tenues par le parti réformé. Le roi supporta l'entretien des fortifications et la solde des garnisons : il affecta à cette dépense une somme annuelle de 540,000 livres du temps (environ 2 millions d'aujourd'hui). Il s'engagea à ne nommer pour gouverneurs que des réformés, et de plus des réformés ayant obtenu l'attestation du colloque local et l'agrément des églises : les gouverneurs devaient conserver leur charge, même après l'expiration du temps pendant lequel les huguenots détiendraient les places de sûreté. Ce temps fut fixé d'abord à huit années à partir de l'an 1599, et prolongé ensuite de quatre années, ce qui conduisait jusqu'à 1611, au-delà du règne de Henri IV [1].

Le roi n'avait prévenu une révolte et une prise d'armes de la part des calvinistes, qu'en leur accordant l'édit de Nantes. La publication et l'enregistrement de cet édit faillirent exciter un soulèvement chez les catholiques exaltés. Vainement Henri, dans le dessein de les gagner et d'assurer la liberté de conscience à tous ses sujets, de l'une comme de l'autre religion, avait stipulé en même temps que le catholicisme serait rétabli dans les lieux où la violence l'avait aboli durant les troubles; vainement il leur montrait qu'il relevait ainsi leurs autels dans cent villes closes et dans mille paroisses [2]. Ils restaient insensibles à cet avantage, et proclamaient la religion en péril, depuis que l'édit de Nantes allait consacrer et étendre les droits des calvinistes par des dispositions dont la puissance du roi,

[1] Brevet du 30 avril 1598, dans les pièces justificatives de l'Hist. de l'édit de Nantes, p. 96. — Instruction à M. le marquis de Rosny pour l'assemblée de Châtellerault, en 1605. — Brevets du roi pour la prolongation des places de sûreté à ceux de la religion, du 4 août 1605, dans les Œcon. roy. de Sully, ch. 153, t. II, p. 45, et ch. 154, p. 67. — Hist. de l'édit de Nantes, t. I, p. 240.

[2] Édit de Nantes, article 3, p. 64. — P. Cayet, Chron. septen., l. I p. 48 B.

chaque jour plus affermie, assurerait partout l'exécution. Le clergé dénonçait la prédication libre et l'exercice public du culte comme des moyens actifs de propagande livrés aux réformés. Il appréhendait surtout que l'édit, en leur ouvrant l'accès aux charges et dignités, ne leur fournît un moyen d'accroître leur puissance, et qu'ils ne l'emportassent enfin sur les catholiques par leur nombre et par leur crédit. Les catholiques exaltés opposèrent les plus violents moyens à l'acceptation et à l'exécution de la nouvelle loi. Ils firent célébrer des processions à Tours pour soulever le peuple contre l'édit; au Mans, pour inspirer au Parlement de Normandie et aux autres juges du ressort la résolution de le rejeter. Les chaires retentirent des plus séditieux sermons, et les prédicateurs rallumèrent chez les masses les passions qui avaient amené les barricades et le meurtre de Henri III.

Les catholiques passionnés intriguèrent en outre dans le Parlement de Paris au sujet de l'article relatif aux charges et dignités; ranimant chez ceux qui avaient appartenu à la Ligue la haine des hérétiques; excitant les scrupules des hommes modérés, mais religieux, par l'autorité des constitutions de Théodose et de Constantin et des décisions de l'Église; faisant agir auprès de tous l'intérêt personnel, et les engageant à repousser un édit qui diminuait leur importance et leurs revenus par l'adjonction des conseillers calvinistes. Il est très-remarquable que pas un des opposants ne combattit l'édit au point de vue de l'intérêt de la France, et par le motif qu'il accordait forcément au parti calviniste un pouvoir politique excessif et dangereux. Le Parlement apporta à l'enregistrement des lenteurs qui pouvaient présager un refus. Le roi appela au Louvre les députés de toutes les chambres, et leur remontra énergiquement l'imprudence et les erreurs de leur conduite. Ils repoussaient un édit seul capable de préve-

nir la prise d'armes des huguenots et le renouvellement de la guerre civile : ils laissaient impunis les excès des catholiques qui menaçaient son autorité et sa vie : ils compromettaient ainsi doublement l'ordre et la paix publics. Ils agissaient pour l'édit de Nantes comme ils avaient agi pour les édits bursaux, au moment du siége d'Amiens, se préoccupant de petits intérêts et perdant de vue le salut de l'État. Ses exhortations, ses ordres, les efforts de quelques bons citoyens, entre autres de Lazare Coqueley, ancien ligueur converti aux idées modérées, tempérèrent chez la majorité l'opposition de telle sorte qu'il fut inutile de recourir aux moyens extrêmes : le Parlement reçut plusieurs jussions du roi, mais il n'attendit pas un lit de justice, et il enregistra l'édit le 25 février 1599 [1].

[1] Thuanus, l. CXXII, §§ 16, 17, 18, t. V, p. 814 et suiv. — P. Cayet, Chronologie septenaire, l. II, p. 47, 48. — A la page 47 A, il dit : « Enfin l'édict, après *plusieurs jussions*, est publié et vérifié au Parle- » ment de Paris. » — Supplément de Lestoile. 25 février 1599, p. 300 B. — Discours du roi, rapporté par Matthieu, Hist. de France pendant les sept années de paix, 1605, in-4°, l. II, Narrat. I, t. I, p. 102-104. En voici les principaux passages : « Ce que j'en ai faict est pour le bien » de la paix; je l'ai faicte au dehors, je la veux faire au dedans de » mon royaume... La nécessité m'a faict faire cest édict... Ceux qui » empeschent que mon édict ne passe veulent la guerre... On dict que » je veux favoriser ceux de la religion, et l'on veut entrer en quelque » méfiance de moy... Vos longueurs et vos difficultez donnent subject » de remuements estranges dans les villes. L'on a faict des processions » contre l'édict à Tours... L'on en a faict aussi au Mans pour inspirer » aux juges de rejetter l'édict... Je sçay qu'on a faict des brigues au » Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux... Les pré- » dicateurs donnent des paroles en doctrine plus pour instruire que » pour détruire la sédition. Ces fautes, qui me regardent, ne sont pas » relevées... C'est le chemin qu'on a pris pour faire autrefois les bar- » ricades et venir par degrés au parricide du feu roi. Je couperai les » racines de toutes ces factions; je ferai accourcir tous ceux qui les » formenteront. J'ai sautté sur des murailles de villes, je sautterai » bien sur des barricades... Il faut juger que ce que je fais est pour » un bon effect, par la raison de tous mes déportements passez. » *Témoin ce que j'ai faict pour la reconqueste d'Amiens, où j'ay em-*

La discussion élevée au sujet de l'édit de Nantes forme la transition à un état de choses entièrement nouveau. A partir de ce moment, et pendant les onze années qui forment la fin du règne de Henri IV, le Parlement changea de conduite dans ses rapports avec la couronne. Il continua à lui donner ses avis, et des avis en général éclairés et salutaires sur des matières de législation et d'ordre public, dans lesquelles il était parfaitement compétent; mais ramené par les sévères conseils et par la fermeté du roi, convaincu de l'insuffisance de son autorité comme de ses lumières, il s'abstint désormais d'intervenir dans les questions de politique générale : il comprit que les intérêts publics ne pouvaient être bien réglés que par ceux qui en voyaient l'ensemble, la diversité et souvent le conflit. Il résigna les pouvoirs politiques qu'il avait longtemps affectés, et il se tint renfermé dans ses attributs de corps judiciaire et administratif. Son exemple fut suivi par les autres Parlements du royaume, et l'influence parlementaire se retira pour quelque temps des questions d'État.

Après tout ce qu'on a écrit sur l'édit de Nantes, il nous semble qu'il reste encore à porter un jugement réfléchi et impartial sur cet édit. Ses effets immédiats furent salutaires. En 1598 et 1599, il sauva l'État d'une nouvelle conflagration, devint le gage de la paix et de la prospérité publiques. Durant le reste de ce règne, il resta pur de tout excès, n'engendra aucun trouble : Henri contint les calvinistes par sa puissance, par l'ascendant de sa gloire, par l'obéissance et l'amour de la nation, dont il sut s'entourer et s'appuyer.

Mais il faut examiner les principes mêmes de l'édit, et, jetant un regard sur l'avenir, voir quelles conséquences il entraîna bientôt à sa suite. Les réformés restaient cons-

» *ployé l'argent des édicts que vous n'eussiez passez, si je ne feusse allé* » *au Parlement.* »

titués en parti qui avait ses assemblées politiques, ses finances, ses nombreuses places de défense, sa force militaire, tout ce qui était nécessaire pour résoudre et pour agir contre le corps de la nation, le jour où ils se laisseraient égarer par l'esprit de faction ou par l'ambition de leurs chefs. L'édit de Nantes était donc plus funeste que les traités avec la Ligue, puisque les traités ne concédaient que de l'argent et des charges en viager, tandis que l'édit contenait l'aliénation d'une partie de la souveraineté nationale. L'engagement était à terme, il est vrai, mais le terme arrivé, la couronne fut hors d'état, même sous Henri IV, de retirer des mains des huguenots le gage qu'elle leur avait livré. Si ce prince les réduisit à n'en point abuser, ce fut par des moyens inhérents à sa personne, mais étrangers à l'autorité royale. Sous son successeur tout changea : dès que le gouvernement eut faibli, les réformés employèrent les forces dangereuses dont ils disposaient à un soulèvement et à deux guerres civiles. Ce résultat suffirait seul pour montrer les vices de leur constitution politique.

On les saisit bien mieux quand on voit qu'elle ne protégea ni leur existence comme parti, ni leur liberté civile et religieuse comme citoyens ; qu'elle ne leur sauva ni la prise de la Rochelle, ni la révocation de l'édit de Nantes. Les réformés commirent une faute énorme en cherchant leur point d'appui et leur sûreté dans leur force matérielle, laquelle ne pouvait jamais être que médiocre, puisqu'ils formaient la minorité, et la très-faible minorité de la nation. Leurs véritables garanties résidaient dans des moyens qu'ils négligèrent. Ils devaient avant tout rester sévèrement étrangers aux séditions, et convaincre la France qu'elle n'avait rien à redouter d'eux. Ils devaient se concilier les catholiques par l'union des familles au moyen des mariages; accroître leur influence par les services

rendus à la fois dans l'armée, dans les emplois civils, dans les grand services intérieurs du gouvernement, dans les négociations et les ambassades; agir incessamment sur l'opinion publique par les écrits, la gagner et la mettre de leur côté. Ces moyens leur étaient faciles, car, de l'aveu même de leurs ennemis, ils avaient, au XVIe siècle, conquis la supériorité intellectuelle, et il ne s'agissait pour eux que de la conserver. Sans sortir des probabilités, on peut croire qu'ils auraient ainsi, à force de services et de raison, élevé à leur liberté civile et religieuse un solide rempart contre le despotisme et l'aveugle intolérance de Louis XIV.

Nous avons relevé dans l'édit de Nantes ses vices et ses conséquences funestes, voyons maintenant ses sérieux avantages, ses importants et salutaires effets. Le principe de la tolérance religieuse proclamé par Lhospital et inscrit par lui le premier dans notre législation, était resté, malgré ses généreux efforts, l'exception et non la règle. Mis en pratique durant de faibles intervalles, quand la nécessité commandait, il avait été habituellement combattu avec fureur par les peuples et par les rois : il n'était passé dans les usages ni de la nation ni du gouvernement. L'édit de Nantes donna à ce principe la force et la durée dont il avait manqué jusqu'alors ; par sa vertu propre, par son efficace puissance, il assura aux réformés, pour près d'un siècle, la liberté civile et la liberté de conscience. La merveilleuse sagesse de Richelieu vainqueur l'ayant respecté dans sa partie religieuse, en lui enlevant sa partie politique, parasite et dangereuse annexe, le mit à l'état de loi pure qui protégeait une classe entière de citoyens, sans dommage pour la chose publique. Par un excès sans nom de l'absolu pouvoir, Louis XIV put bien révoquer l'édit, proscrire les calvinistes, et frapper ainsi la France d'une plaie plus profonde que toutes celles que

lui firent les désastres réunis de la fin de son règne ; mais le scandale surpassa encore le mal. Ce fut au moment même, une clameur et une malédiction dans l'Europe entière. Ce fut plus tard en France une réclamation permanente, passionnée, de la raison et de la justice, contre l'intolérance de cet acte inouï. L'édit de Nantes servit peut-être autant au triomphe définitif de la liberté de conscience par sa suppression que par ses quatre-vingt-six années d'existence. Une chose bonne et salutaire ne dure pas impunément un siècle au sein d'une nation. Quand on la rase au sol, elle vit dans ses racines, et pousse bientôt après au dehors des rejets d'une telle vigueur, que nulle main humaine n'a plus la puissance de l'arracher.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Guerre contre le duc de Savoie, du 11 août 1600 au 17 janvier 1601. — Divorce du roi, le 17 décembre 1599 : son mariage avec Marie de Médicis, le 5 octobre 1600.

Rapports du duc de Savoie avec la France de 1588 à 1598. Deux traités l'obligent à la restitution du marquisat de Saluces ou à des compensations. D'après le traité de Vervins, le pape Clément VIII doit prononcer comme arbitre entre la France et la Savoie, au sujet de la propriété du marquisat. La conduite du duc oblige le Pape à renoncer à l'arbitrage (1699). — Voyage du duc de Savoie en France (décembre 1599). Il achète des partisans, gagne secrètement Biron, se flatte de ranimer dans le royaume les troubles et la guerre civile, de trouver ainsi moyen de garder le marquisat, sans rien donner en échange, et de violer impunément le traité qu'il signe avec le roi avant son départ. — Le comte de Fuentes promet au duc de Savoie l'appui de l'Espagne s'il résiste; mais Philippe III et son ministre n'osent s'engager dans une nouvelle guerre contre la France. Complot de Biron avec les Espagnols et quelques grands seigneurs français pour bouleverser le royaume, et favoriser le duc de Savoie par cette redoutable diversion. Préparatifs de Henri contre les ennemis intérieurs, et l'ennemi du dehors. Laissant forcément une partie du commandement de l'armée à Biron, dont les trames lui sont dénoncées, mais dont il n'a pas de preuves matérielles, il donne l'autre partie à Lesdiguières. Il investit Rosny de la grande-maîtrise de l'artillerie, forme un formidable amas d'artillerie et d'autre matériel de guerre, lève une armée portée en quelques mois à trente mille hommes. — Le duc de Savoie recourt à de nouvelles et perfides négociations : ses calculs et son but; sa confiance dans ses places fortes. — Le roi le fait attaquer des deux côtés à la fois, en Bresse et en Savoie (11 août 1600). — Prise de Bourg en Bresse par la division de Biron et malgré lui : siége du château. — En Savoie, prise de la ville de Montmélian, siége de la citadelle. Prise successive de toutes les places fortes du duc, et conquête de tous ses États situés en deçà des Alpes en quarante jours : remarquables services rendus par Rosny dans cette guerre. — Pendant que les hostilités se poursuivent en Savoie, le roi va dans la Bresse et le Genevois, et court danger de la vie par l'odieux complot de Biron, à la reconnaissance du fort Sainte-Catherine : plus tard attaque et prise de ce fort. — Le duc de Savoie est contraint à la paix signée le 17 janvier 1601. En gardant le marquisat de Saluces, il livre en échange à la France la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, le Valromey. Remarquable développement donné par Henri et Rosny à l'artillerie et au génie militaire dans la guerre de Savoie.—La consolidation de la paix intérieure est attachée à un nouveau mariage du roi. Mort de Gabrielle d'Estrées (10 avril 1599) — Divorce du roi et de Marguerite de Valois (17 décembre 1599). Promesse du roi à Mlle d'Entragues (1er octobre 1599). — Mariage de Henri avec Marie de Médicis (5 octobre 1600).

§ I. *Guerre contre le duc de Savoie.*

Après avoir chèrement acheté par l'édit de Nantes la paix intérieure, au moins pour le moment, Henri reporta

sur les relations extérieures sa sollicitude et son activité. Par les divers traités conclus de 1594 à 1598, il avait terminé les différends de la France avec le duc de Lorraine, le pape, le roi d'Espagne, et dissous la coalition formée originairement pour la conquête et le partage du royaume. Les dangereuses difficultés dont la Ligue avait surchargé son règne n'étaient cependant pas toutes résolues, et il restait à vider la vieille querelle que nous avions avec le duc de Savoie.

De tous les voisins de la France, le duc de Savoie s'était pendant douze ans montré le plus hostile et le plus injuste. Les comptes que nous avions à lui demander étaient infinis. A la fin du règne de Henri III, en pleine paix, il nous avait enlevé le marquisat de Saluces : c'était un brigandage. Durant les cinq premières années du règne de Henri IV, il avait envahi et cherché à nous arracher le Dauphiné et la Provence, sans pouvoir alléguer d'autres raisons que celles de sa convenance et de son avidité. Henri, par amour de la paix, renonçant à la vengeance de tant d'injures, se bornait à réclamer son bien, le marquisat de Saluces.

En ce qui concernait le marquisat, la France avait pour elle, outre la possession jusqu'en 1588, le droit et les traités. Le traité de Cateau-Cambrésis l'avait déclaré partie intégrante des possessions françaises, et ce traité avait servi de base à celui de Vervins, dans lequel le duc de Savoie s'était trouvé heureux d'être compris, grâce à l'intervention du roi d'Espagne, son beau-père. Il était donc obligé à restitution par le droit commun, et par deux traités dont l'un était signé par lui-même [1].

Ce qu'il était tenu de rendre, il prétendit le garder : la lutte qu'une politique éclairée l'engageait à éviter avec le

[1] Le duc de Savoie ratifia le traité de Vervins, le 21 juin 1598 (Thuanus, l. CXX, § 7, t. V, p. 728).

plus grand soin, il l'affronta. Voici par quelles espérances vaines et quels faux calculs il fut conduit à cet imprudent éclat. Il imagina d'abord que, pour garder le marquisat usurpé, il ne s'agissait que de gagner du temps, attendu que, dans le cours des négociations et des pourparlers, s'ils se prolongeaient, il surviendrait nécessairement des incidents qui l'affranchiraient de l'obligation de se dessaisir. En conséquence, il parvint à faire insérer dans le traité de Vervins que le pape Clément VIII prononcerait comme arbitre entre lui et le roi de France au sujet de la possession du marquisat de Saluces (1598). Il refusa ensuite les conditions les plus équitables, en proposa chaque jour de nouvelles, et fatigua tellement le pape, que le pontife renonça au compromis fait entre ses mains (1599). Le duc annonça alors qu'il traiterait lui-même avec le roi, et il se transporta en effet à sa cour au mois de décembre 1599. Depuis le traité de Vervins, il s'était maintenu vingt mois dans la possession du marquisat, en temporisant : il se flatta de le conserver à jamais en troublant la France par ses intrigues. Il gagna Biron, déjà perdu d'ambition et de ressentiment contre Henri, en lui promettant l'une de ses filles en mariage et la souveraineté de son gouvernement de Bourgogne. Il débaucha du roi quelques seigneurs de la cour, qui, selon de Thou, n'étaient que trop disposés à la révolte, suite presque infaillible des guerres civiles. Il s'attacha encore par ses largesses plusieurs membres du conseil, notamment le chancelier Bellièvre. Il partit de France après avoir signé un traité aux termes duquel il s'engageait à restituer le marquisat de Saluces, ou à céder en échange la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey. Mais il obtenait encore trois mois de délai pour se décider : durant ce laps de temps, il espérait que la persuasion ou la force mettrait le roi dans l'impossibilité de rien réclamer de lui.

Aussitôt après son départ, ses partisans à la cour de France commencèrent à répandre partout que la garde et la défense du marquisat de Saluces coûteraient six fois plus que cette principauté ne rendrait de revenu ; que l'alliance du duc de Savoie était incomparablement préférable au recouvrement du marquisat ; que si le roi employait la force des armes pour se faire justice, il trouverait pour adversaires, outre le duc, le roi d'Espagne et tous les alliés de l'Espagne ; que la France, à laquelle le traité de Vervins venait à peine de rendre la paix, serait rejetée dans une guerre terrible contre la moitié de l'Europe. En même temps, le duc de Savoie renouait ses relations avec l'Espagne, et recevait du comte de Fuentes, gouverneur du Milanez, l'assurance qu'il serait secouru de toutes les forces du parti catholique, s'il voulait rompre le traité qu'il venait de conclure. Le duc cherchait d'un autre côté à se ménager une puissante diversion en France et à enchaîner Henri dans ses États par une révolte, si ce prince quittait les négociations pour la guerre. A son instigation, Biron traita avec le comte de Fuentes et les Espagnols, et après avoir engagé dans son complot quelques-uns des grands seigneurs, il promit de faire soulever une partie du royaume contre Henri, au moment où celui-ci en viendrait à une rupture avec le duc de Savoie. Dans certaines éventualités, la révolte pouvait prendre des proportions redoutables, parce que Biron, gouverneur de la Bourgogne, se trouvait en position de recevoir sans obstacles les troupes que l'Espagne lui enverrait de la France-Comté qui touchait à cette province, de la Savoie et du Milanez qui en étaient si voisins, et que le comte de Fuentes rassembla bientôt dans le Milanez jusqu'à 40,000 hommes. Le duc de Savoie, faisant allusion à la réussite et au progrès de ses intrigues auprès de Biron et des seigneurs ses complices, disait qu'on ne

pourrait effacer qu'avec l'épée les traces profondes que son passage avait imprimées en France [1].

Les complots de l'intérieur auraient mis en péril un gouvernement mal assis : les raisons de prudence que les partisans du duc de Savoie en France faisaient valoir auraient ébranlé un roi faible. Une seule considération frappa Henri, c'est que son honneur et celui du pays exigeaient qu'un petit prince ne retînt pas ce qui leur appartenait, et ne les bravât pas par ses ruses, ses tergiversations, ses délais sans fin. Il résolut donc d'abord de le mettre à ses pieds par la force. En examinant avec attention les conséquences que le parti de la vigueur entraînait à sa suite, il se convainquit qu'il n'imposait nullement à la France une guerre contre l'Espagne et contre une partie de l'Europe. Le nouveau roi d'Espagne, Philippe III, était aussi timide de cœur que faible d'intelligence ; ses finances étaient très embarrassées : son premier ministre, le duc de Lerme, entendait employer les sommes restreintes dont la couronne pouvait encore disposer, non pas à guerroyer, mais à s'enrichir. Henri était donc à peu près assuré qu'ils resteraient sourds aux prières du duc de Savoie, aux provocations du comte de Fuentes [2]. L'armée que lèverait le roi servirait à la fois à écraser le duc de Savoie, et à tenir en respect Biron et les seigneurs ses complices, lesquels n'oseraient en venir à une révolte ouverte, dès qu'ils verraient cette armée formée et conduite dans certaines conditions. Il s'agissait qu'elle fût forte, commandée par un chef sur la fidélité duquel Henri pût compter, suffisamment pourvue d'artillerie et de munitions pour une guerre où les siéges devaient jouer le rôle principal. En

[1] Pour ces deux paragraphes, Thuanus, l. CXX, § 7, l. CXXIII, § 11, 12, t. V, p. 728, 838-842 ; et l. CXXV, § 5, 15, t. VI, p. 36, 37, 56. — Sully, Œcon. roy., ch. 94, 96, t. I, p. 325 A, 329, 330.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 331 A.

effet les États du duc de Savoie étaient hérissés de villes qui toutes pouvaient attendre l'ennemi, et défendus par les deux places de Bourg et de Montmélian qui comptaient parmi les plus fortes de l'Europe.

La prudence de Henri aplanit les difficultés et pourvut à tous les besoins. Biron, en sa qualité de maréchal-général des camps et armées, avait seul commandé, dans les dernières campagnes, à toutes les forces rassemblées par le roi. Henri avait des renseignements certains sur ses trames, mais il n'avait pas de preuves ; et jusqu'à ce qu'il en eût, il ne pouvait éloigner des armées ce chef que ses talents et ses services avaient rendu populaire, sans soulever contre lui toute la noblesse, et même toute la nation. Dans cette situation difficile, il usa de tempéraments, recourut à des combinaisons où éclatait son habileté. Pour la guerre de Savoie, il se réserva le commandement suprême de l'armée. Il partagea le commandement sous ses ordres entre Biron et Lesdiguières, sans que les partisans de Biron pussent articuler une plainte. En effet, il s'agissait d'une part d'attaquer à la fois l'ennemi en Bresse et en Savoie ; d'une autre, pour la conduite des opérations en Savoie, la voix publique désignait Lesdiguières que recommandaient une expérience et des exploits de onze années. Par ce partage des forces et du commandement, le roi laissait déjà peu de prise aux collusions de Biron avec l'étranger. Il ne s'en tint pas là. Il remplit la division confiée au maréchal, d'officiers dont la fidélité, aussi bien que la valeur, était éprouvée, et qui devaient neutraliser le mauvais vouloir et la trahison de leur général, dès qu'ils se produiraient. Le roi écarta de la grande maîtrise de l'artillerie le vieux d'Estrées qui manquait de l'activité et de l'habileté réclamées par les circonstances, et il investit Rosny de ces importantes fonctions. Pour Rosny, le renouvellement presque complet du corps des

officiers d'artillerie, dont il chassa près de cinq cents incapables, la fonte de 40 nouveaux canons et de 6,000 boulets, la fabrication de 120 milliers de poudre nouvelle, ajoutés à 680 milliers de poudre ancienne qu'il tira des arsenaux du Languedoc, de Provence, de Bourgogne, de Lyon et du Dauphiné, la réunion de ce qui était nécessaire pour tirer 40,000 coups de canon, furent l'affaire de quelques mois, et le transport d'un immense matériel de siége à Lyon et à Grenoble, celle de quelques jours. Comme il joignait alors la surintendance des finances à la grande maîtrise de l'artillerie, il appliqua pour quelque temps tous les revenus publics aux dépenses de la guerre et à la solde de l'armée, qu'il quadrupla par des recrues faites subitement dans toutes les provinces. Le roi qui, au mois de janvier 1600, n'avait à Paris que six canons en état, presque pas d'armes ni de munitions, et qui ne comptait que huit mille cinq cents soldats, au mois de septembre de la même année, se trouva à la tête d'une armée de 23,000 hommes, portée bientôt à 30,000, pourvue d'une artillerie formidable et d'approvisionnements immenses [1].

Le mois de juin 1600 étant arrivé, terme fatal fixé au duc de Savoie pour la cession du marquisat de Saluces ou celle de la Bresse ; ce prince éluda de nouveau ses promesses, et mit en avant d'autres conditions. Henri se rendit à Lyon et se prépara à entrer en campagne. Le duc feignit alors d'en revenir aux idées d'accommodement, et il dépêcha au roi des ambassadeurs chargés en appa-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 93 à la fin, 94, 96, t. I, p. 322 B, 323 B, 330 A, 331 B. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 365. « Chascun » admiroit la diligence dont Rosny avoit usé en la conduite d'un si » grand équipage, qui estoit de trente canons, et dix autres piéces, » avec tout ce qu'il faut pour tirer *quarante mille coups*... Pour tirer » quarante mille coups, il faut *huit cens milliers de poudre*. » — Thuanus, l. CXXV, § 5, t. VI, p. 37. — Lettre du roi du 3 septembre, t. V, p. 296.

rence de lui donner satisfaction. Mais il leur avait ordonné d'élever sur les articles du traité des difficultés si nombreuses, que les négociations consumassent les derniers mois de l'année, après quoi il romprait de nouveau. Son but et son espérance étaient d'ajourner les hostilités jusqu'au commencement de l'hiver : les opérations d'une guerre faite en Savoie dans cette saison devenant extrêmement difficiles, parfois même impossibles, le roi ne retirerait de sa campagne que des revers ou des lenteurs ruineuses pour ses finances, se dégoûterait de la lutte contre le duc, et la terminerait sans le contraindre à restitution. Son éloignement de la France, l'insuccès de son entreprise, fourniraient peut-être aussi à Biron, et aux seigneurs qui conjuraient avec lui, l'occasion d'éclater et de se jeter dans une révolte ouverte. Henri se laissa tromper quelque temps aux artifices du duc, cachés sous un vernis de franchise. Il crut à sa soumission, et pour épargner à la France d'énormes dépenses inutiles, il ordonna à Rosny de suspendre tous les préparatifs de la guerre, tous les envois de munitions et d'approvisionnements. Rosny, mieux servi par ses émissaires, avait été plus tôt instruit que le roi lui-même des véritables intentions du duc de Savoie : comprenant le devoir d'un vrai ministre, il n'hésita pas à résister et à désobéir à son maître pour le mieux servir. Il lui écrivit :

« Sire, je vous supplie très-humblement de m'excuser, si je contrarie vos opinions, et contreviens à vos commandements. Je sçais de science que M. de Savoye ne veut que tromper, à quoi beaucoup de ceux qui sont auprès de vous ne lui nuisent pas, et ne demande qu'à gagner l'hiver. C'est pourquoi j'avancerai toutes choses, et me rendrai près de vous dans quinze jours, bien fourni de tout ce qu'il faut pour vous empêcher de recevoir ni honte ni dommage. »

Henri, éclairé quelques jours après sur la mauvaise

foi du duc par la conduite de ses ambassadeurs, répondit alors à son vertueux serviteur :

« Mon ami, vous avez bien deviné, car M. de Savoye se moque de nous : partant venez en diligence, et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie. Adieu [1]. »

Henri et Rosny s'étant mis d'accord et ayant uni leurs conseils, leurs talents et leurs efforts, la lutte commença sans que l'issue pût désormais en être douteuse. Le 11 août, le roi donna à Lyon une déclaration dans laquelle il protestait qu'il avait épuisé tous les moyens et toutes les condescendances pour ne pas rompre la paix de l'Europe, et pour amener le duc à restituer ce qui appartenait à la France ; que désormais il ne lui restait que la voie des armes pour arracher par la force ce que l'équité n'avait pu obtenir de son ennemi. Il annonçait en même temps qu'il respecterait et protégerait tous les sujets de la Savoie qui ne s'armeraient pas contre lui, et donnerait à la guerre un nouveau caractère, en lui ôtant ses violences, ses rapines et ses sacriléges [2]. Le jour même où

[1] Lettres missives de Henri IV, en date des 9 et 26 juin, des 1, 2, 12, 14, 18, 30 juillet, 8 août, t. V, p. 239, 244, 245, 246, 250, 251, 253, 254, 263, 269. — Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 332 A. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, p. 107 B, le texte des dernières conditions proposées par le duc de Savoie, puis repoussées par lui. — D'après le récit de Sully, le billet du roi que nous citons dans le texte trouva Sully à Montargis, se dirigeant vers la Savoie, mais n'étant pas encore entré dans ce pays (Œcon. roy., ch. 96, p. 332 A). Il assista et contribua à la reddition du château de Chambéry (Œcon. roy., p. 333 B) : cette reddition eut lieu le 21 août 1600 (Lettres Missiv., t. V, p. 284). Donc le billet du roi est d'une date antérieure, qu'il faut placer dans la première moitié du mois d'août, et non dans le mois de novembre. Il est probable qu'il y a erreur dans l'énoncé du lieu où le billet fut écrit.

[2] Thuanus, l. CXXV, § 1, t. VI, p. 33. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, p. 107, 108. Le roi dit dans sa Déclaration : « Qu'il prend en sa » protection et deffense les personnes et lieux ecclésiastiques, lesquels » ne favoriseront et ne serviront de retraicte et d'assistance aux amis

il publia cette déclaration, il partit pour Grenoble, ordonna à Biron et à Lesdiguières de commencer les hostilités, et se prépara à les seconder lui-même.

Les États du duc de Savoie étaient partagés en trois grandes divisions territoriales. Dans la première, comprise entre la Bourgogne et le Rhône, se trouvaient la Bresse ayant Bourg pour capitale, le Bugey, le pays de Gex, le Valromey : à cette division peut se rattacher le fort Sainte-Catherine, élevé par le duc à deux lieues de Genève, à l'effet d'inquiéter cette république, et de favoriser les entreprises qu'il renouvelait incessamment pour la surprendre et la subjuguer. La seconde division se composait de la Savoie proprement dite, située en-deçà des Alpes, et où l'on distinguait les provinces de Tarentaise et de Maurienne; la capitale était Chambéry. La troisième division était formée au-delà des Alpes par le Piémont, ayant Turin pour capitale. Bourg était la place la plus forte en même temps que la capitale de la Bresse; Montmélian en Savoie était l'une des plus fortes places de toute l'Europe. La Savoie possédait encore plusieurs villes ou châteaux soigneusement fortifiés : Conflans, qui défendait l'entrée de la Tarentaise; le château de Charbonnière, clef de la Maurienne, réputé inexpugnable et même inaccessible; le château de Miolans, les forts de Briançon et de Saint-Jacomont.

Henri fit attaquer les États du duc sur deux points à la fois : du côté de la Bresse par Biron, du côté de la Savoie par Lesdiguières. Biron porta son corps d'armée sur Bourg le 13 août, deux jours après la déclaration de Lyon. Con-

» du duc, et tous les habitants des villes qui ouvriront les portes » d'icelles à Sa Majesté et à ses serviteurs. Entendant seulement que » les voyes d'hostilités se pratiqueront contre ceux qui porteront les » armes et favoriseront le duc de Savoye et ses adhérents. Défendant » tous sacrilèges, ravissements et violemments de femmes et de filles, » bruslements de maisons, places et chasteaux, à peine de la vie. »

formément aux honteux engagements qu'il avait pris avec le duc, il avertit le gouverneur de Bourg de la prochaine attaque des Français. Cette trahison fut inutile : les troupes royales, arrêtées par un obstacle imprévu, se présentèrent devant la place à un moment où le gouverneur ne les attendait plus, et surprirent la garnison : les officiers qui entouraient Biron, tout dévoués au roi et à Rosny, entraînèrent leur général à une attaque qui réussit, malgré lui, par leur intrépidité et par leur intelligence des opérations militaires. Les portes cédèrent à l'explosion d'un pétard qu'on y attacha, la ville fut prise, et le siége de la citadelle commença aussitôt [1].

L'attaque contre la Savoie eut lieu en même temps. Elle prit tout le monde au dépourvu : le duc comptait sur ses intrigues, les gouverneurs et les habitants se reposaient sur les négociations; ils furent frappés de surprise et d'épouvante. Le 13 août, la même nuit où la division de Biron s'emparait de Bourg en Bresse, l'avant-garde de Lesdiguières, conduite par Créquy, son gendre, entrait en Savoie, et emportait d'assaut la ville de Montmélian, la forteresse restant à réduire. Le 14 août, le roi reçut dans Grenoble, à quelques heures de distance, la nouvelle de cette double conquête. De Montmélian, les troupes de Créquy se portèrent sur Chambéry, capitale de la Savoie, enlevèrent les faubourgs, et se logèrent aux portes de la ville. Le roi accouru le premier avec sa noblesse sur le théâtre de la guerre, se mit à la tête de cette avant-garde, somma hardiment Chambéry de se rendre, et obtint sa soumission (20 août). La garnison, retirée dans le château, voulait s'y défendre; mais cette résolution ne dura pas plus d'un jour. Lesdiguières venait d'arriver avec le

[1] Lettres Missives des 14 et 16 août, t. V, p. 273, 274. — Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 332, 333, — Thuanus, l. CXXV, § 2, t. VI, p. 33, 34. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 108.

gros de l'armée, et Rosny avec une partie du matériel de guerre qu'il avait préparé de longue main : une batterie de huit canons, dressée contre le château, consterna la garnison et l'amena à capituler (21 août). La terreur des armes du roi s'étant dès lors répandue partout, la résistance, du côté de l'ennemi, ne fut plus que l'exception. Conflans qui défend l'entrée de la Tarentaise, et Miolans qui en est proche, quoique pourvues de fortes garnisons, n'attendirent pas un premier assaut pour se rendre. Le château de Charbonnière, qui est la clef de la Maurienne, fort de son assiette exceptionnelle, crut pouvoir tenir bon. Il était placé sur un roc inaccessible et bien garni d'artillerie et de munitions. Quelques montagnes le dominaient, mais tellement abruptes, que c'était tout ce que pouvait faire un homme à pied que d'y monter; pour arriver au sommet, il fallait de plus passer devant le château et essuyer son feu. Il paraissait insensé de songer à conduire du canon en pareil lieu. Toutefois Rosny, profitant d'une nuit obscure et pluvieuse, détournant habilement l'attention et l'effort des ennemis sur un autre point, faisant traîner et souvent porter ses canons à force de bras par quatre cents soldats, établit une batterie de douze canons au sommet d'une montagne qui commandait la place, tira contre le fort jusqu'à six cent trente sept coups en quelques jours, et contraignit la garnison à capituler aux conditions qu'il lui convint de lui imposer (2 septembre). L'entrée de la Tarentaise étant ouverte par l'occupation de Conflans, et celle de la Maurienne par la prise de Charbonnière, la conquête marcha avec une prodigieuse rapidité. Lesdiguières soumit d'abord Saint-Jean-de-Maurienne, et ensuite toutes les places de la vallée jusqu'au mont Cenis. De là il entra dans la Tarentaise, et prit successivement Moustiers, capitale du pays et les forts de Briançon et de Saint-Jacomont. Il ne restait plus

dans toute la Savoie propre que la citadelle de Montmélian qui n'eût pas subi la loi du roi [1].

Henri laissa la conduite honoraire du siége au comte de Soissons, la conduite effective à Lesdiguières et à Rosny, et alla faire un voyage dans la Bresse et le Genevois pour presser les opérations de la guerre, et surtout pour surveiller la conduite et les desseins de Biron. Cinq lettres de Biron, saisies plus tard, mais écrites à cette époque, prouvent manifestement ses intelligences de tous les jours avec le duc de Savoie, et avec un certain nombre de grands seigneurs de la cour conjurés tous ensemble. Tant que le maréchal n'avait été poussé que par ses ambitieuses espérances et par le dépit de n'avoir pas conduit seul la guerre de Savoie, il ne s'était attaqué qu'à l'autorité de Henri. Mais quand le roi, qui en savait assez pour ne plus compter sur sa fidélité, lui eut refusé le gouvernement de Bourg et de la citadelle après qu'il l'aurait réduite, sa fureur ne connut plus de bornes, et il forma le projet d'attenter à la vie du prince. Il donna son signalement au commandant du fort Sainte-Catherine, et l'invita à pointer ses pièces de manière à frapper Henri d'un coup mortel, au moment où il s'approcherait de la place pour en faire la

[1] Lettres du roi des 14, 20, 22, 27 août, des 3, 9, 10 septembre 1600, dans le Recueil des Lettres Missives, t. V, p. 273, 282, 284, 291, 296, 299, 300, 301. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 353, 356-358. — Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 332-335. — Thuanus, l. CXXV, § 2, 4, t. VI, p. 33 à la fin, 34, 35. — La prise de Bourg en Bresse et la prise de Montmélian en Savoie ont lieu la même nuit, le 13 août, comme l'établissent la correspondance du roi et le témoignage de la plupart des contemporains. Matthieu, p. 353, les résume en ces mots : « Le Roy, à son réveil du quatorzième aoust, entendit la prise de » Bourg, et sur les onze heures du mesme jour, celle de Montmeillan. » C'est par erreur que P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 102 B, assigne le 17 août pour la date de la prise de Montmélian. Plusieurs historiens modernes s'en sont rapportés mal à propos à l'indication de ce chronologue, et nous avons nous-même partagé ce tort dans notre première édition.

reconnaissance. Toutefois l'exécution de cette détestable entreprise n'eut pas lieu, et ce fut le maréchal lui-même qui la prévint. Soit qu'il reculât devant l'énormité ou la honte d'un pareil attentat ; soit qu'il appréhendât malgré les précautions prises d'être frappé lui-même, car il devait accompagner le prince dans cette reconnaissance, il détourna l'accomplissement du crime dont il avait donné l'idée, en empêchant Henri d'approcher assez près des murailles pour être atteint. Au moment où le roi n'échappait à la mort que par le hasard d'un remords ou d'une crainte, il conservait toute son affection pour Biron ; il le priait, le pressait d'éloigner de lui le traître La Fin, son agent et son intermédiaire auprès du duc de Savoie, et d'échapper ainsi au déshonneur et à la ruine [1]. Malheureusement Biron fut sourd à la voix de son souverain, resté son ami malgré la connaissance qu'il avait de ses intelligences avec les ennemis de l'État, et poussant ainsi la clémence peut-être jusqu'à l'excès, certainement jusqu'à l'héroïsme.

De retour en Savoie, Henri trouva le siége de la citadelle de Montmélian fort avancé par la prodigieuse activité et l'intelligence de Rosny. Toutes les difficultés naturelles que l'assiette des lieux présentait à Charbonnière se retrouvaient plus grandes et plus nombreuses encore à Montmélian. Cependant elles avaient été surmontées. Rosny avait élevé autour et au-dessus de la forteresse jusqu'à neuf batteries, formant une masse de quarante canons, qui foudroyaient incessamment la place, et ne laissaient à la garnison que l'alternative de s'ensevelir sous les débris ou de se rendre. Le gouver-

[1] Thuanus, l. CXXV, § 5, t. VI, p. 37. — Sully, Œcon. roy., ch. 97, t. I, p. 343, 344 A; ch. 98, p. 344 B. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 111 B, et l. V, p. 191 A. — P. Matthieu, l. II, p. 361, l. III, p. 491.

neur capitula le 16 octobre, s'engageant à remettre la citadelle au roi un mois plus tard, si, durant ce laps de temps, le duc de Savoie ne s'avançait pas avec une armée capable de faire lever le siége. Le duc était resté jusqu'alors à Turin, attendant que la conspiration de Biron éclatât, que la surprise de Marseille, dont on l'avait flatté, s'effectuât, et que ces événements, faisant pour lui la guerre au roi, arrachassent violemment ce prince de la Savoie, et le contraignissent à rentrer dans ses États pour y combattre des ennemis intérieurs. Déçu dans toutes ses espérances, le duc rassembla quinze mille soldats et les conduisit jusqu'à Aoste pour secourir Montmélian. Mais il n'osa en venir aux mains avec l'armée du roi, et la place se rendit le 16 novembre. Henri, décidé à enlever au duc toutes ses possessions en-deçà des Alpes, se porta dans le Genevois, et commença le siége du fort Sainte-Catherine. La garnison, épouvantée de l'appareil de force déployé contre elle, n'essaya même pas de se défendre. Elle capitula le 5 décembre, s'engagea à remettre la citadelle au roi le 17, si elle n'était secourue dans l'intervalle par une armée capable de faire lever le siége, et le secours n'ayant pas paru, elle sortit du fort à la date convenue. Tandis que ces événements s'accomplissaient dans la Savoie et le Genevois, Biron, qui opérait en Bresse, entraîné, maîtrisé par ses officiers, vainqueur à son corps défendant, emportait toutes les places du pays, Pont-d'Ain, Poncin, Saint-Denis, Saint-Rambert, Belley. Il ne restait plus au duc que la citadelle de Bourg, et malgré le courage du gouverneur Bouvens, on pouvait déjà prévoir le moment où la garnison, à bout de munitions et de vivres, serait contrainte à capituler [1].

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 97, t. I, p. 339-343. — Lettres Missiv. des 19, 20 octobre, 2 novembre, 5 décembre 1600, t. V, p. 325, 326, 328, 337, 361, 362. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 111-115, et

Réduit à ces extrémités, le duc renonça aux tergiversations, implora sérieusement la paix, et chargea le légat du pape d'en stipuler les conditions. Pendant les négociations, Rosny, au moyen de la mine, fit sauter les fortifications du fort Sainte-Catherine : les Genevois en enlevèrent les matériaux : il ne resta même pas trace de cette citadelle, et Genève fut délivrée du siége perpétuel dans lequel le duc l'avait tenue si longtemps. La paix fut signée le 17 janvier 1601. Aux termes du traité, le duc conserva le marquisat de Saluces. Il céda au roi la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, le Valromey, avec la citadelle de Bourg, qui se défendait encore. Il paya au roi 300,000 livres, et lui abandonna l'artillerie et les munitions dont il s'était emparé dans les villes conquises par lui en Savoie[1].

Ainsi la France rentrait, et au delà, par un équivalent, dans l'intégrité de ses possessions. L'indemnité que le duc de Savoie s'engageait à lui payer, épuisait les finances fort courtes de ce prince : ses places fortes restaient dé-

l. V, p. 191 A, 193 A. — Thuanus, l. CXXV, § 4, 7, 9, t. VI, p. 36, 38, 39, 41-43. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 353, 365, 366, 368, § 3. Pour les détails du siége de Montmélian, nous nous arrêtons aux renseignements fournis par le gouverneur de la place, le comte de Brandis, dans sa lettre au duc de Savoie du 19 octobre 1600. Il dit dans cette lettre : « Qu'il a différé sa réponse au Roi, jusqu'à ce qu'il ait » vu *neuf batteries* dressées aux environs de ce château, garnies jusques » au nombre de *quarante canons.* » Les secrétaires de Sully, dans les Œconomies royales, ch. 97, t. I, p. 341 B, disent *cinquante canons* ; mais cela paraît une erreur de rédaction ou d'impression. — Parmi les vues et plans de l'ingénieur contemporain C. Chastillon, il y en a deux très-curieux pour le siége de Montmélian, compris dans la *Topographie française* sous les numéros 66 et 70 avec les deux énoncés suivants : « Le *bourg et chasteau de Montmélian.* » — « Le siége de » la ville et citadelle de Montmélian en Savoie, fait par le roy de » France, 1600. » Dans cette dernière vue, on voit l'emplacement des batteries dressées pour ce siége célèbre.

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 98, t. I, p. 345 B, 348. — Thuanus, l. CXXV. — Texte du traité dans Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 389-392 ; dans Cayet, l. IV, p. 133-136.

sarmées et pour longtemps incapables de défense. La France, au contraire, en incorporant à son territoire la Bresse et le Bugey, étendait sa frontière de trente lieues, s'avançait jusqu'au Rhône, et obtenait ainsi l'une de ses limites naturelles : de plus, elle couvrait ses frontières de Bourgogne et de Lyonnais contre l'Espagne et contre la Savoie, par l'occupation de deux pays nouveaux et de la forte place de Bourg. Il était impossible à Henri de terminer plus glorieusement et plus avantageusement pour le pays, sa lutte de onze ans contre quatre princes conjurés à son avénement pour le perdre lui-même et pour asservir le royaume.

L'expédition de Savoie donna lieu à un changement considérable dans le système de la guerre. Henri et Rosny étaient convaincus tous deux, comme ils l'avaient prouvé à Coutras, à Arques et à Ivry, que le principal et presque infaillible moyen de succès à la guerre était le développement sur une grande échelle de l'artillerie et du génie militaire. Mais depuis l'avénement de Henri, ils n'avaient pu mettre ce principe en pratique que dans quelques circonstances rares, exceptionnelles. L'artillerie et le génie coûtent cher et demandent des finances en bon état ; ils exigent chez les officiers des connaissances qui ne s'obtiennent que par de longues et sérieuses études ; ils veulent enfin être soumis à la direction d'hommes spéciaux et supérieurs dans ces deux armes. Aussi les siéges de Paris et de Rouen avaient échoué ; les siéges de La Fère et d'Amiens avaient duré plus de six mois. Tout cela changea dans l'expédition de Savoie : la forteresse de Charbonnière, capable d'arrêter une armée [1], ne résista que dix jours ; le siége de Montmélian, l'une des plus fortes places de l'Europe, ne se prolongea pas au-delà de deux mois. Le duc de Savoie, comptant sur la difficulté des lieux,

[1] P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 110 A, à la fin.

sur la rigueur des saisons, sur le soin avec lequel il avait fortifié ses villes, sur les allures de la guerre depuis dix ans, même quand elle était conduite par un aussi grand capitaine que Lesdiguières, avait dit que, « quiconque » l'attaquerait dans son pays, il lui donnerait de l'occu- » pation pour quarante ans. » Et voilà, comme le remarquent les contemporains, que tout avait été, sinon terminé, au moins décidé en quarante jours [1]. Quel prodige avait ainsi changé soudainement et perfectionné l'art de la guerre? Rosny nommé surintendant et grand-maître de l'artillerie, avait, par les réformes déjà introduites dans les finances, rendu à l'État une partie de ses ressources : il avait de plus appliqué aux entreprises militaires ses talents et son expérience. Il faut observer, en effet, qu'en dirigeant les opérations qui mirent Charbonnière et Montmélian au pouvoir des Français, en entourant ces deux places d'une ceinture de feux, et en partie de feux plongeants, Rosny, dans l'artillerie et le génie militaire, fit preuve d'une capacité qu'on ne retrouve plus à un degré pareil que chez les plus grands tacticiens du siècle de Louis XIV. Malgré tous les perfectionnements apportés à l'art de la guerre depuis le XVIe siècle, nous sommes convaincu que les militaires liront toujours avec intérêt les chapitres 95 et 97 des *Économies royales*, où Sully raconte les siéges de Charbonnière et de Montmélian, parce qu'il y a des choses qui ne changent pas : ce sont les règles générales d'un art, et chez ceux qui le pratiquent, le coup d'œil, les combinaisons de génie, la volonté puissante qui vient à bout de tous les obstacles, et souvent les tourne contre l'ennemi.

[1] P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 115 A, § 3.

§ 2. — *Divorce et mariage du Roi.*

La guerre de Savoie, comme la guerre d'Espagne, avait donné raison à la France contre tous ses ennemis du dehors, et cependant son repos n'était pas encore assuré. La transmission du pouvoir, si nécessaire à la paix publique, restait incertaine et précaire. Bien que la maison de Bourbon comptât alors, en dehors du roi, quatre branches de princes du sang, les Parlements et les corps de l'État sentaient que la consolidation de la grande œuvre de Henri dépendait en partie d'une descendance légitime qu'il pût laisser au pays après lui. La succession collatérale, qui avait pour elle le droit et les précédents, ne pouvait avoir pour elle la puissance et l'autorité de la succession directe. C'était Henri, et non quelque prince du sang, qui avait arraché la France aux factions et à l'étranger : c'était lui seul qui avait donné le trône à la maison de Bourbon. L'avénement des Bourbons à la couronne était donc trop récent et trop personnel à Henri, les prétentions et contentions entre le jeune prince de Condé et les autres princes du sang étaient trop préparées [1], pour que des troubles ne fussent pas à redouter, si la couronne ne passait pas de la tête de Henri sur celle de l'un de ses fils. Il était séparé de sa femme, Marguerite de Valois, depuis quatorze ans, et la conduite de Marguerite avait rendu cette séparation forcément irrévocable : d'ailleurs elle avait passé l'âge où elle pouvait lui donner des enfants. Ceux qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées pouvaient bien, comme Dunois, faire une souche de guerriers dans lesquels la France se plût à reconnaître le sang de ses rois, mais, dès qu'il s'agissait pour eux de la succession au trône, ils étaient impitoyablement condamnés par le droit civil et politique, et exclus par les princes du

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 80, t. I, p. 276 A.

sang. Un divorce avec Marguerite, un mariage avoué par la loi et par la religion, une descendance légitime, voilà ce que réclamaient l'intérêt de la France et la gloire du roi. Sa passion pour Gabrielle, à laquelle le temps avait donné une nouvelle force que l'honneur approuve, et que la morale la plus austère a peine à blâmer, cet attachement profond dont Sully nous apprend les secrets [1], se serait, selon toute apparence, opposée pour toujours à une autre union. Mais une mort subite et presque violente avait enlevé Gabrielle le 10 avril 1599, et rendu au roi une liberté que son libre arbitre ne lui aurait jamais procurée [2]. Cette mort avait levé un autre obstacle : Marguerite, le dernier rejeton légitime des Valois, avait tout l'orgueil du sang royal ; elle voulait bien se séparer de Henri et descendre du trône, mais pour faire place à une princesse seulement, et non à une femme d'une condition inférieure. Jusqu'alors elle avait refusé son consentement à un divorce : Gabrielle morte, elle l'accorda [3].

Toutes les difficultés ayant ainsi disparu, une procédure s'ouvrit pour la rupture du lien qui avait uni Henri et Marguerite. C'est un trait caractéristique des mœurs du temps, de la confusion encore subsistante en plusieurs points du droit civil et du droit canonique, de l'empire expirant des idées du moyen âge, que dans une affaire toute civile et politique, on se soit adressé non pas aux Parlements, à la cour des Pairs, aux États-généraux, mais bien au pape; qu'au lieu de présenter les véritables et solides raisons qui commandaient le divorce entre Henri et Marguerite, on ait recouru aux misérables pré-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 80, t. I. p. 275 B, 278.

[2] P. Cayet, Chron. septen., l. II, t. II, p. 53, 54. — Lestoile, Supplément, p. 302 A. — Thuanus, l. CXXII, t. XIII, p. 388, 389, traduction.

[3] Lettre de Marguerite de Valois à Rosny, du 20 juillet 1599. — Sully, Œcon. roy., ch. 86, 92, t. I, p. 295, 296, 317, 318.

textes d'une parenté au troisième degré, du défaut de dispense par le pape, nécessaire en pareil cas pour contracter mariage, d'une prétendue parenté spirituelle résultant de ce que le roi avait eu pour parrain Henri II, père de Marguerite, de la diversité de religion, de la contrainte imaginaire à laquelle les deux époux avaient cédé en se mariant. Une dernière remarque à laquelle donne lieu la procédure, c'est qu'un président du Parlement, un esprit élevé et en général libre de préjugés, l'historien de Thou, aît pris pour bonnes de semblables arguties, avec lesquelles il n'y avait plus dans la société civile de droit qui pût rester debout, de pacte qui pût subsister. Le pape, par un bref du 24 septembre 1599, nomma une commission composée du nonce en France, d'un cardinal, d'un archevêque, de l'évêque de Paris, et la chargea d'examiner les moyens de cassation. La commission, par décision du 10 novembre, déclara les moyens valides, le mariage nul, les parties libres de se marier où bon leur semblerait. Le pape ratifia la décision; le 17 décembre 1599, la dissolution du mariage du roi fut prononcée. Ses ministres et l'agent de la cour de Florence arrêtèrent alors à Paris les conventions de son mariage avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane [1].

Dans le temps même que Henri sacrifiait ainsi à la raison d'Etat et au repos de la France les profondes répugnances que son union avec Marguerite de Valois lui avait inspirées contre les mariages de convenance et de politique, les lâches complaisances de quelques courtisans et une faiblesse de sa part, sans porter une atteinte sérieuse à la détermination qu'il avait prise, le jetaient cependant

[1] Thuanus, l. CXXIII, t. XIII, p. 430-433 de la traduction.—P. Cayet, Chron. septen., l. II, t. II, p. 64, 65. - Supplément de Lestoile, p. 305 A. — Art de vérifier les dates, t. VI, in-8°. — Sully, (Econ. roy., ch. 94, p. 325 B, 326.

dans des actes qui contrariaient cette résolution, et qui lui préparaient bien des déboires, bien des traverses pour l'avenir. La perte de Gabrielle d'Estrées l'avait jeté dans un chagrin qui empoisonnait sa vie et nuisait à sa santé. Parmi ceux qui l'approchaient, les uns lui cherchant une distraction, les autres bâtissant leur fortune sur leur faveur auprès d'une nouvelle maîtresse et sur l'ascendant qu'elle prendrait, lui vantèrent sans relâche la beauté et surtout l'esprit et l'humeur enjouée de mademoiselle Balzac d'Entragues, jusqu'à ce qu'ils lui eussent inspiré pour elle une violente passion. Cette femme artificieuse, conseillée par des parents sans conscience, avides, ambitieux, grands calculateurs en fait d'infamie, exploita l'amour du roi et son propre déshonneur. Non contente d'avoir obtenu de lui une somme de 300,000 francs et le marquisat de Verneuil, elle lui extorqua une promesse où se trouvait la clause suivante : « Au cas que la demoiselle Henriette-Catherine de Balzac, dans six mois à commencer du premier jour du présent, devienne grosse, et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de notre sainte Eglise, selon les solennités en tel cas requises et accoutumées. » Rosny, consulté par le roi et dépositaire momentanément de la promesse, eut en vain le courage de la déchirer : une autre fut faite et livrée à mademoiselle d'Entragues le 1er octobre 1599. Au commencement du mois de juillet 1600, tandis que le roi se rendait à Moulins, pour marcher ensuite contre le duc de Savoie, la marquise, demeurée à Paris, accouchait d'un enfant mort. « La promesse portoit une » condition qui de sa propre nature la rendoit nulle de » toute nullité, » en droit civil comme en droit politique. En effet, d'une part le mariage requiert le consentement mutuel des parties et n'admet ni condition ni éventualité:

en second lieu, les princes appartiennent à la nation, pour les unions qu'ils contractent, ce n'est pas assez d'être conformes au droit civil, elles doivent être, de plus, d'accord avec l'intérêt public. Mais même en supposant que le roi ne fût pas d'avance délié par le bénéfice du droit, il était redevenu libre par l'événement : l'engagement qu'il avait pris se trouvait rompu du moment que mademoiselle d'Entragues ne lui avait pas donné un enfant mâle dans le délai indiqué [1]. Nous sommes entré dans ces détails des petites passions et des faiblesses d'un grand homme, parce qu'elles entraînèrent plus tard des conséquences politiques qui, à défaut de ces explications et d'un certain nombre de dates précises, resteraient fort obscures.

Tandis que Henri s'engageait, malheureusement pour son repos et pour son bonheur, dans une nouvelle liaison avec une femme qui n'aima jamais de lui que les richesses et la haute position qu'elle en pouvait tirer, ses ambassadeurs poursuivaient pour lui une légitime alliance. Par

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 93, t. I, p. 319, 320; ch. 96, p. 330 B. — Le texte de la promesse du roi à mademoiselle d'Entragues, dans les notes du Supplément de Lestoile, p. 308, 309; autres détails relatifs à mademoiselle d'Entragues, p. 317 A.

On tomberait dans la confusion et dans de nombreuses erreurs, si l'on ne prenait soin de faire concorder ensemble le récit des historiens et le témoignage des Lettres Missives, au sujet du séjour du roi en divers lieux, et de ses rapports avec madame de Verneuil avant et pendant la guerre de Savoie. Du 1er juillet au 12 septembre, le roi va à Moulins, à Lyon, à Grenoble, et fait la conquête de la plus grande partie de la Savoie. Pendant ce temps, madame de Verneuil, restée d'abord à Paris, accouche d'un enfant mort : rétablie de sa couche, elle se met en voyage pour aller rejoindre le roi. Henri, après avoir quitté l'expédition de Savoie, la joint le 13 ou le 14 septembre à Saint-André-de-la-Côte, la conduit à Grenoble, puis en Savoie, où elle séjourne, jusqu'à la réduction de la forteresse de Montmélian. Après cet événement, elle retourne en France. (Sully, Œcon. roy., ch. 96, p. 330 B. — Bassompierre, Mémoires, t. VI, 2e série, p. 24 B, 25. — Lettres Missives, t. V, p. 244-313.)

ses lettres patentes du 6 janvier 1600, il donna pouvoir au sieur de Sillery d'accorder le mariage entre lui et Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane. Le contrat fut passé le 25 avril : le 5 octobre, le grand-duc, muni de la procuration du roi, épousa la princesse en son nom. Peu de jours après, la nouvelle reine aborda en France et se rendit de Marseille à Lyon, où Henri la joignit le 9 décembre, pendant que ses négociateurs mettaient la dernière main au traité avec le duc de Savoie. Le mariage fut consommé le même jour, et consacré le lendemain par les cérémonies de la religion. Le 27 septembre 1601, Marie de Médicis donna à la France un dauphin dont la naissance assurait la succession directe à la couronne, déconcertait et prévenait les compétitions dangereuses pour le repos public, contenait déjà en germe la naissance et le règne de Louis XIV. Ce ne fut qu'un mois après, le 27 octobre 1601, que la marquise de Verneuil donna le jour à un fils : d'où il résultait que les ennemis du dehors et les fauteurs de troubles à l'intérieur ne pouvaient s'aider même de la simple primogéniture pour élever les prétentions du bâtard contre les droits du fils légitime [1].

Le temps des révoltes semblait donc fini sans retour, et les derniers aliments enlevés à l'agitation fiévreuse qui avait possédé le pays depuis 1560. Cependant les années qui suivirent virent éclore sans interruption des complots. Les étrangers y trempèrent sans doute, mais dans une moindre proportion que les nationaux. Parti catholique exagéré, parti calviniste, grands seigneurs, courtisans, s'agitèrent de nouveau avec violence. Évidemment ils ne voulaient ni laisser prescrire contre les troubles, ni lais-

[1] P. Cayet, Chron. septen., l. III, t. II, p. 81 A, 115, 116. Il y a une erreur de date à la page 115 : il faut lire 25 avril et non 25 août. Plus l. IV, p. 165 B. — Thuanus, l. CXXV, CXXVI, t. XIII, p. 552-561, 649, 650 de la traduction. — Sully, Œcon. roy., ch. 104, t. I, p. 374 B. — Biogr. univers., t. XLVIII, p. 249.

ser la masse de la nation se reposer dans la paix définitive dont la naissance du dauphin donnait le signal. Leur ambition raisonnait juste. En effet une fois que les idées d'ordre, les habitudes de calme se sont enracinées chez un peuple; quand les arts de la paix se sont fortement emparés de lui, ont absorbé et employé son activité tout entière, alors, souvent pour un demi-siècle, les ambitieux et les esprits inquiets qui poussent les masses aux révolutions, ne les trouvent qu'inertes ou rebelles sous leur main.

Digitized by Google

LIVRE VI.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES PENDANT LA PÉRIODE DE 1600 A 1610

CHAPITRE Ier.

Etat politique de la France en 1600.

Grands résultats obtenus contre les factions et contre les étrangers par Henri IV, dans la première partie de son règne. Dans la seconde il veut, par un gouvernement sage et une administration savante, régénérer la France, lui rendre sa prospérité et sa puissance des meilleurs temps, assurer à toutes les classes de citoyens la somme de bonheur à laquelle elles ont droit de prétendre. Les complots et les soulèvements partiels, qui font le sujet de ce livre, ne peuvent distraire le roi de ce soin. — État politique de la France en 1600. Les quatre grandes causes de guerres civiles qui, depuis quarante ans, ont agité et désolé le royaume, n'existent plus. L'adjonction des domaines et de la maison de Bourbon et la supériorité personnelle du prince ajoutent à la puissance du gouvernement. Toutes les classes des citoyens, excepté celle des hauts seigneurs, sentent vivement le prix du rétablissement de la paix et de l'ordre, ils sont dégoûtés de la révolte. — Les guerres civiles ne sont plus possibles; les conspirations, les troubles, les assassinats le sont encore, entretenus par diverses causes. L'esprit de réaction a survécu aux factions. Les hauts seigneurs persistent dans le projet, les uns de rétablir la féodalité, les autres de se créer des principautés : en outre leurs désordres leur rendent nécessaire le renouvellement des troubles : paroles et espérances de Biron à ce sujet. L'esprit de fanatisme ne peut plus armer les masses; mais il peut pousser quelques furieux à l'assassinat du roi.

En dix ans et demi de règne, Henri avait abattu ou désarmé les deux grands partis de la Ligue et du Calvinisme, et plusieurs autres factions secondaires : il avait ainsi détruit dans notre pays tous les principes de révolution et de bouleversement. En même temps, il avait vaincu

les ennemis étrangers, le duc de Lorraine, le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, la moitié de l'Europe réunie en coalition contre la France. Il avait accompli cette grande tâche au milieu de difficultés inouïes, qui avaient exigé plus de talents politiques encore que de vertus guerrières. Les utiles et glorieuses conséquences de ses efforts étaient le rétablissement de l'empire de la loi et de l'ordre public, l'indépendance sauvée, l'unité du territoire garantie, l'honneur national vengé. Après tant de travaux accomplis, on aurait cru volontiers qu'il ne restait au roi d'énergie et de volonté que pour consolider son ouvrage, en déjouant les tentatives suprêmes des ambitieux et des brouillons, dont nous présenterons tout à l'heure le tableau, en maîtrisant les dernières convulsions des partis vaincus et blessés à mort. Si Henri se fût arrêté à ce point, s'il se fût borné à ce rôle, il aurait encore été un prince éminent, il aurait tenu une large place dans l'histoire de notre pays et même dans celle du monde, car la cause de la France était celle de la liberté, de la civilisation, et il avait sauvé la France.

Mais le caractère du grand homme est d'être complet ; celui de ses œuvres de s'étendre à tout, de tout embrasser. Le royaume, sauvé de la ruine, était faible et épuisé ; ses habitants, remis en possession de leur indépendance, étaient misérables. Henri sentit qu'il n'avait accompli que la moitié de l'œuvre à laquelle l'appelaient la Providence et son génie. Rendre au pays sa prospérité et sa puissance des meilleurs temps ; assurer, non pas seulement aux haute et moyenne classe, mais au plus humble des citoyens, au dernier des paysans, la somme de bonheur à laquelle il avait droit de prétendre, à l'aide d'un gouvernement protecteur et d'une administration savante, telles furent les préoccupations, tel fut le travail de Henri durant la seconde moitié de son règne. Dans l'as-

semblée des Notables tenue à Rouen il avait annoncé que ce n'était pas assez pour lui d'être le libérateur, qu'il voulait de plus être le restaurateur de la France. Ce projet, il l'accomplit ; cette parole, il la tint, trouvant dans sa merveilleuse organisation la puissance d'esprit, la fécondité et la souplesse d'intelligence nécessaires pour devenir à l'improviste administrateur et législateur.

Il fut souvent troublé, jamais interrompu dans ses nouveaux travaux, par des complots et des soulèvements partiels que nous réunirons ici dans un même chapitre, afin de nous occuper ensuite sans distraction de ce qui fait la partie, sinon la plus populaire, au moins la plus solide de sa gloire, et le point de départ véritable de la France dans la carrière des arts de la paix.

Depuis quarante ans, quatre causes avaient donné naissance aux guerres civiles en France et les avaient alimentées. C'étaient les persécutions dirigées contre la liberté religieuse des réformés, et, les armes une fois prises, les passions déchaînées, la nécessité où s'étaient trouvés les catholiques de défendre leur culte. C'étaient la puissance et l'ambition des Guises, qui avaient disputé le trône aux Valois d'abord, aux Bourbons ensuite, en s'aidant au dehors de l'Espagne. A ces causes principales s'étaient jointes deux causes secondaires, mais très-puissantes encore. En premier lieu, l'usurpation des pouvoirs royaux par les gouverneurs de provinces, dont plusieurs s'étaient placés dans un état d'indépendance à peu près absolue à l'égard de la couronne. En second lieu, l'existence prolongée du dernier grand fief véritable qui restât encore en France. La branche aînée de la maison de Bourbon possédait en toute souveraineté, soit par le droit, soit par le fait, un royaume et seize principautés, duchés, comtés, dont la plus grande partie était située loin du centre du gouvernement. Les maîtres de ces vastes do-

maines avaient le titre de rois et de premiers princes du sang. Dans la guerre des deux religions, dans le débat relativement à la succession de la couronne, ils avaient donné à leur parti des forces matérielles et une autorité qui lui avaient permis de tenir tête à la royauté.

En 1600, aucune de ces causes n'existait plus. Les calvinistes avaient reçu la liberté de conscience et la pleine liberté civile par l'édit de Nantes : les catholiques, qui dès le principe avaient obtenu toutes les garanties pour le maintien de leur religion, avaient vu ensuite le roi passer dans leurs rangs. Dans une lutte prolongée et solennelle de neuf ans, les Guises, les princes lorrains avaient été vaincus toujours et partout, avaient été terrassés par les Bourbons : leur allié, le roi d'Espagne, s'était tellement épuisé, que loin d'avoir des armées à prêter désormais aux révoltés de France, il s'était défendu lui-même à la fin avec peine et avait recherché une paix désavantageuse. Henri, couvert de gloire et rentré en possession de la plénitude de la puissance royale, avait ramené les gouverneurs de province à n'être plus que les officiers et les agents, supérieurs, il est vrai, mais enfin les agents de la royauté dans l'ordre militaire et civil. Bien que Henri n'ait réuni son vaste domaine privé à la couronne par un acte législatif qu'en 1607, il en avait mis les ressources au service de la couronne, il en avait augmenté d'autant la force et la puissance de la royauté depuis son avénement. Ajoutez que la France était régie par un prince belliqueux, vainqueur de tous ses ennemis, grand administrateur autant que grand guerrier, admiré et redouté de ses voisins. Or, pour quiconque connaît le caractère français, il n'est pas douteux qu'à toutes les époques les qualités bonnes ou mauvaises du chef de l'État n'aient exercé la plus puissante influence sur le gouvernement et les destinées du pays. Enfin, et par-dessus

tout, les citoyens de toutes les classes dans le clergé, la noblesse distincte des grands seigneurs, la bourgeoisie, le peuple, sentaient trop vivement le prix de la fin des troubles, du rétablissement de l'ordre public, pour y porter atteinte, en se faisant les soldats de l'émeute à la voix des ambitieux : l'esprit public n'était plus, pour longtemps, tourné vers la révolte.

La France étant en cet état, les guerres civiles n'étaient plus possibles; mais les conspirations, les troubles, les assassinats l'étaient encore. Deux causes leur donnaient un aliment. L'esprit de faction nourri pendant quarante ans, avait survécu aux factions. Le parti des hauts seigneurs gardait l'idée et l'espoir qu'il avait si clairement manifesté en 1596 : les uns voulaient transformer leurs gouvernements en fiefs : les autres songeaient à détacher des provinces du corps de la monarchie, et à s'y créer des principautés. Parmi les grands, les imaginations ardentes, les esprits faux, croyaient que rien n'était si facile que de ramener les temps de la Ligue, et leurs désordres, non moins que leur ambition, les entraînaient à la révolte : en effet, la guerre civile et le pillage pouvaient seuls fournir à leurs plaisirs, à leur luxe, à leur jeu effréné. Biron avouait avoir joué quinze cent mille écus du temps, environ six millions d'aujourd'hui, et en considérant l'énormité de ses pertes, il disait : « Qu'il ne sçavoit pas s'il mourroit sur un échafaud, mais » qu'il n'iroit jamais à l'hôpital. » Et pour ne pas aller à l'hôpital, pour faire une fin plus digne d'un grand seigneur, il prenait de préférence le parti de mettre sa tête en jeu. « Quand la paix sera conclue, ajoutait-il, les » amours du roi, les mécontentements de plusieurs, la » stérilité de ses largesses, pousseront force divisions, et » plus qu'il n'en faut pour brouiller les États les plus pai- » sibles du monde. Et quand cela manquerait, nous en

» trouverons en la religion tant que nous voudrons, pour » mettre les plus froids huguenots en colère et les plus re- » pentants ligueurs en fureur [1]. » La connaissance approfondie des affaires auxquelles il avait été mêlé dès son enfance, et un merveilleux instinct de faction avaient révélé à Biron toutes les parties faibles du système politique et social de la France, au temps de la paix de Vervins et de la paix avec le duc de Savoie : elles sont toutes contenues dans le peu de mots que l'on vient de lire. Mais il voyait avec les yeux de la passion, se grossissait les objets, exagérait les principes de troubles déposés au sein de la France. Il n'y avait plus de quoi bouleverser le royaume, mais il restait de quoi l'agiter : le fanatisme religieux ne pouvait plus armer les masses contre Henri IV, il ne pouvait que pousser le bras de quelques furieux et l'assassiner.

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 483, 488.

CHAPITRE II

Premiers complots, puis conspiration du maréchal de Biron. Sédition dans les provinces du Midi pour la Pancarte (1595-1602).

Attachement du roi pour le maréchal de Biron : il a épuisé pour lui toutes les faveurs et lui a sauvé trois fois la vie. — Premières pratiques de Biron avec les Espagnols de 1595 à 1598. Henri en est instruit et essaie généreusement mais en vain de le ramener en lui créant une position exceptionnelle et en l'envoyant à Bruxelles jurer la paix de Vervins ; suite des intrigues de Biron avec les Espagnols en 1599. — Premier traité du maréchal avec le duc de Savoie au mois de décembre 1599. Pendant la guerre de Savoie, en 1600, trahisons de Biron, ses projets contre la vie de Rosny et du roi, sa tentative avec quelques grands seigneurs pour placer Henri entre un soulèvement en France, et une révolte à l'armée. Le roi, informé de ses trames, essaie pour la seconde fois, et par un généreux avis, de tirer Biron de la voie du crime. Le maréchal y persiste et conclut avec le duc de Savoie et les Espagnols l'infâme convention de Some : l'extermination du roi et de la famille royale, le démembrement de la France, la monarchie élective sous la dépendance de l'Espagne pour les provinces restantes y sont proposés. Pour détourner les soupçons du roi et le jeter dans la sécurité, Biron lui fait l'aveu de la moindre partie de ses crimes, et obtient le pardon de Lyon. Henri l'avertit de ne plus y revenir (janvier 1601). — Le maréchal conspire pendant dix-huit mois après le pardon de Lyon. Il poursuit activement ses pratiques et son traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes. Au dedans du royaume, il s'unit au duc de Bouillon et au comte d'Auvergne, et tente de former une vaste conspiration dans laquelle entreront les anciens ligueurs et le clergé : les grands seigneurs poursuivant le projet de ressusciter l'aristocratie féodale ; les calvinistes, auxquels on abandonnera un certain nombre de provinces du royaume démembré, les populations mécontentes. Résultat des tentatives de Biron auprès de ces diverses classes de citoyens. — Le roi cherche deux nouveaux moyens de l'arracher aux Savoyards, aux Espagnols, à la haute trahison : il l'appelle auprès de lui, et l'envoie en ambassade en Angleterre et en Suisse (1601). Le maréchal sacrifie ses deux premiers agents La Fin et Renazé : il les remplace par de Lux et Hébert, qui concluent son traité avec la Savoie et l'Espagne, et consentent en son nom les deux clauses principales de la convention de Some. — Ses intrigues et celles de Bouillon à l'intérieur : calomnies répandues contre le roi, séditions dans les provinces du midi provoquées par la levée de l'impôt du sou pour livre ou *Pancarte*. Le roi se rend à Poitiers (25 mai 1602). Il envoie ses commissaires à Limoges punir les auteurs de l'émotion populaire, calme partout ailleurs lui-même la sédition, rétablit momentanément la *Pancarte* pour que force demeure à la loi, mais peu après la remplace par un impôt moins antipathique au peuple. — Le roi est averti par ses ambassadeurs des progrès de la conspiration de Biron au dedans et au dehors. La Fin, l'ancien agent du maréchal, fournit au roi sur ces complots des détails précis et écrits. Henri appelle Biron à Fontainebleau. Il essaie trois fois de le sauver, en ne lui demandant pour prix d'un entier pardon qu'un aveu et un repentir. Il ne trouve chez le maréchal que dénégations mensongères, morgue, insultes détournées, provocations à ses prétendus ennemis. Il le livre au Parlement, à la justice régulière du pays. Dis-

cours de Biron pour sa défense. Il est condamné à mort à l'unanimité de 127 juges (31 juillet 1602). Sa mort met fin non aux conspirations, et aux intelligences avec l'étranger, mais aux révoltes armées des grands seigneurs, et à leurs tentatives pour le rétablissement de l'aristocratie féodale. — Jugement sur la conduite du roi dans cette affaire.

Henri IV disait qu'il n'avait jamais aimé personne autant que le duc de Biron, et comme cette affection s'était noblement satisfaite, il en résultait que personne en France n'était redevable au roi autant que le duc. Henri avait pris cet homme baron de Biron et mestre-de-camp, pour en faire d'abord un maréchal de camp, puis un amiral de France, puis un maréchal de France; un gouverneur de Bourgogne, la première province et la première pairie du royaume; un lieutenant-général de ses armées, au siége d'Amiens, ayant autorité au-dessus du connétable et des princes du sang; un duc et pair enfin, et cela en neuf ans. Il avait réuni, accumulé sur lui toutes les charges et tous les honneurs qu'un prince reconnaissant trouvait dans le pays pour payer ses services. Quelque grandes que fussent les obligations que Biron avait contractées en sollicitant et en recevant ces bienfaits, il était lié par d'autres plus particulières et plus étroites, de l'espèce de celles qu'un honnête homme ne rompt, et même n'oublie jamais. Le roi lui avait sauvé la vie trois fois au péril de la sienne, la première au passage de l'Aisne, dans la poursuite du duc de Parme, la seconde, au combat de Fontaine-Française, la troisième, à la sortie du 17 juillet faite par les Espagnols durant le siége d'Amiens [1].

[1] Matthieu, Histoire de Henri IV, l. III, p. 485 et 505. — Le Père Anselme, Histoire généalogique de la maison de France, t. VII, p. 362, 363. — Sully, Œcon. roy., ch. 31, t. I, p. 82. Henri IV dit au sujet de Biron. « Jamais je n'ay tant aymé personne comme je l'ay aymé : » je luy eusse fié mon fils et mon royaulme. Il m'a bien servy, mais » il ne peut dire que je ne luy aye sauvé la vie trois fois. Je le tiray » des mains de l'ennemy à Fontaine-Française si blessé et si estourdy » de coups que comme j'avois fait le soldat pour le sauver, je fis » encores le mareschal pour la retraicte; car il me dict qu'il n'estoit » pas en estat d'y penser, ny de me servir. »

Comment le duc de Biron comblé par le roi, comblé par la France, devint-il traître envers son bienfaiteur et sa patrie : la chose étonne tristement mais s'explique. Les exemples domestiques, l'audace et l'impunité de quelques grands seigneurs du temps, les regrets et les intrigues de l'étranger, et par-dessus tout ses passions contribuèrent diversement à sa chute. Il y avait dans la maison de Biron, à côté de l'héritage de grands services, toute une tradition d'intrigues et de perfidies. La maxime du vieux maréchal de Biron était « qu'il fallait tenir tous-» jours son prince en défiance et en jalousie. » Il l'avait mise en pratique sous Henri III, en se rapprochant du duc de Guise, toutes les fois qu'il voulait obtenir quelque dignité nouvelle ou quelque argent; sous Henri IV, en traversant la fortune de ce prince à la guerre, quand elle devenait trop prospère à son gré, et menaçante pour la puissance des grands seigneurs et pour son crédit [1]. Le vieux Biron n'avait jamais passé certaines limites : s'il avait eu collusion avec l'ennemi du dedans et du dehors, il n'avait jamais traité avec lui : s'il avait nui au roi et à l'État, il n'avait jamais entendu les perdre : il n'avait attenté ni à l'unité nationale, ni à l'intégrité du territoire, ni à la forme du gouvernement, ni à l'autorité et à la vie du roi et de la famille royale : il s'était ménagé dans la faute et le délit. Il avait donc laissé à son fils l'exemple de la mesure dans la trahison, mais il lui avait appris à trahir, et la pente sur laquelle il l'avait placé était effroyablement glissante. Le duc de Biron vit Mayenne et d'Épernon traiter avec l'Espagnol et traiter impunément : il reçut de ces faits contemporains de pernicieux conseils pour sa propre conduite. Il eut le malheur encore d'être en butte aux avances et aux offres de la Savoie et de l'Espagne, alors qu'au moyen de troubles suscités en France,

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 487.

la première de ces puissances espérait garder son vol du marquisat de Saluces, et la seconde revenir à son avantage sur le traité de Vervins. Mais de tous les mobiles qui jetèrent Biron dans le crime, les plus puissants furent ses passions, la fougue indomptable de son caractère, l'excès de son orgueil et de son ambition.

Ses pratiques avec l'Espagnol commencèrent par l'intermédiaire d'un certain Picoté, dès 1595, quand l'archiduc Albert, alors cardinal, vint d'Espagne en Flandre. Deux ans plus tard, il fit acte d'entente coupable avec Albert et avec Philippe II. Au siége d'Amiens, il négligea lui-même, et tenta par tous les moyens d'empêcher le roi de fortifier Longpré : ce fut malgré son opposition que cette mesure militaire, qui fit le salut de l'armée, fut adoptée. Il était d'accord avec l'archiduc Albert pour laisser passer le secours, « afin de tenir le roi toujours en » peine et se rendre toujours nécessaire [1]. » Ce trait de félonie envers Henri et envers la France, quelque blâmable qu'il fût, ne dépassait pas de beaucoup ce que son père avait fait dans mainte occasion. Mais lorsqu'au commencement de 1598, il vit se préparer la paix avec l'Espagne, qui en lui enlevant le commandement des armées, lui ôtait son importance et les immenses profits de la guerre, son mécontentement se montra plus hostile, ses menées avec l'archiduc Albert et la cour de Madrid de-

[1] Lettre du roi du 12 juillet 1602, dans les Lettres Missives, t. V, p. 629. « J'ay *vérifié* que le duc de Biron feit commencer ce traicté » avec l'archiduc dès l'année 1595, quand le dict archiduc qui estoit » alors encore cardinal vint d'Espagne en Flandres; à quoy il employa » cest habitant d'Orléans nommé Picoté. » — Matthieu, Histoire de Henri IV, l. II, p. 235. « Le Roy m'a dit depuis... que le mareschal » de Biron n'avoit voulu retrancher Longpré; estant d'intelligence » avec l'archiduc, pour laisser entrer le secours, afin, disoit le Roy, » qu'il me vist toujours en peine, et se rendist toujours nécessaire : » il *me la confessé depuis, et demandé pardon.* » Cet aveu eut lieu dans l'entrevue et lors du pardon de Lyon. Nous avons relevé ce détail à la fin du siége d'Amiens et au livre précédent.

vinrent plus actives, et l'on put juger qu'il allait se jeter dans la haute trahison pleine et entière, si une intervention toute-puissante et amie ne s'employait pour le sauver. Le roi fut instruit de ces détails, en 1598, par Roissieu, l'un des réfugiés français aux Pays-Bas [1]. Dans son attachement passionné pour Biron, il résolut de le retenir au bord de l'abîme, de l'arracher à ses propres fureurs, par un procédé plus généreux qu'aucun de ceux dont il avait usé jusqu'alors à son égard. Il était à bout avec lui des faveurs ordinaires. Il voulut lui créer en France et à l'étranger une existence exceptionnelle; le rendre participant de la souveraineté, autant qu'un sujet pouvait l'être sans détriment de la chose publique, afin de satisfaire ses désirs effrénés de grandeur; et en même temps, l'entourer de ses propres avis, des conseils de ce qu'il y avait de plus sage et de plus élevé dans l'Europe entière, afin de l'amender, de le ramener dans le chemin du devoir. C'est l'une des belles pages dans la vie de Henri IV, et l'un des grands spectacles que l'on trouve dans l'histoire que cette lutte du roi contre les penchants pervers de Biron; que ce combat qu'il rendit jusqu'au bout pour le disputer au crime, à l'infamie, à la mort, et pour conserver au pays l'un de ses plus intrépides défenseurs.

Au mois de juillet 1598, il l'envoya en Flandre pour assister au serment de l'archiduc Albert, jurant la paix de Vervins au nom du roi d'Espagne [2]. Il se faisait représenter par lui dans l'acte le plus important, dans l'occasion la plus solennelle pour la France depuis trente-neuf ans. L'espoir de Henri fut trompé : le remède tourna en

[1] Matthieu, Hist de Henri IV, l. III, p. 482. Il dit sous l'an 1602 : « Il y avoit plus de quatre ans que Roissieu, retiré en Flandres pour » les troubles, avoit donné advis au Roy de ceste menée, lequel luy » en sçeut gré. »

[2] P. Cayet, Chron. sept., l. I, p. 12 B. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II, p. 261 ; l. III, p. 514.

poison, par les fatales dispositions de celui qu'il entreprenait de guérir. Biron retrouva à Bruxelles ce Picoté d'Orléans, ancien ligueur, banni du royaume avec quelques autres factieux, devenu l'un des agents employés par les Espagnols dans leurs intrigues. Picoté s'aboucha avec le maréchal, lui fit des propositions sur le renouvellement de la Ligue en France, pour la défense de la religion catholique, et ajouta que l'Espagne était disposée à la soutenir de toutes ses forces. Il lui dit de plus qu'il était en son pouvoir de s'élever à une souveraine fortune avec les Espagnols, qui admiraient sa valeur, ses talents, ses hauts faits d'armes. Ces ouvertures flattèrent merveilleusement l'orgueil et l'ambition du maréchal : pour y donner suite, il assigna lui-même l'époque où il serait retourné en France et rentré dans son gouvernement de Bourgogne. Dès ce moment, ses désirs n'eurent plus de frein. Il jugeait ses mérites et ses services maigrement récompensés par le roi, et il ne rêvait plus qu'une souveraineté. Ses propos ordinaires étaient : « Ou une vie » libre ou une mort glorieuse. Etre César ou rien du tout. » Je ne mourrai pas que je n'aye vu ma tête sur un quart » d'écu. » L'un des capitaines de Henri, Turenne, était passé prince de Bouillon et de Sedan, pays étrangers, avec l'aide du roi; Biron prétendit se faire souverain d'une province démembrée de la France, avec le secours des étrangers. Revenu dans son gouvernement de Bourgogne, il négocia d'abord avec le connétable de Castille, vice-roi de Milan et avec le duc de Savoie, ensuite il fournit deux mille écus d'or à Picoté et l'envoya en Espagne pour nouer d'une manière solide ses rapports et ses intelligences avec cette puissance, en lui adressant des propositions, et en lui transmettant des avis d'une haute gravité (1599). Il sollicitait Philippe III de prendre sous sa protection la religion catholique qui courait le

plus grand péril en France par le penchant furieux que Henri montrait à favoriser les réformés. Il informait le cabinet de Madrid que le roi était résolu de soutenir de toutes ses forces les Provinces-Unies contre l'Espagne, et que le prétexte qu'il prenait pour agir de la sorte était que les Hollandais lui ayant fourni de l'argent et des troupes dans la dernière guerre, il était juste qu'il leur payât ce qu'il leur devait, et leur rendît secours pour secours. Biron ajoutait qu'il avait ouï dire au roi que son dessein était de prendre relâche pendant quelques années, d'amasser pendant ce temps beaucoup d'argent et de troupes, d'attaquer ensuite à l'improviste tous les États de la monarchie espagnole à la fois, la Franche-Comté, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne elle-même. Le maréchal insistait sur ce point, et ajoutait que le roi catholique avait le plus grand intérêt à prévenir Henri et à l'attaquer le premier. Henri avait pu former quelque dessein et tenir quelque propos pareil, car il avait gravement à se plaindre des Espagnols. Ils avaient déjà violé deux fois sinon la lettre au moins l'esprit du traité de paix de Vervins, si récemment signé, en travaillant secrètement pour empêcher la France, d'une part, de rentrer en possession du marquisat de Saluces, d'une autre, de renouveler son alliance avec les Suisses [1]. Tels étaient donc dès lors les

[1] Pour ce qui concerne les relations de Biron avec l'Espagne, ses propositions à Philippe III, ses projets et ses paroles, voir 1° la Relation contemporaine, imprimée en 1602 et intitulée *Histoire de la vie, conspiration* etc., du mareschal de Biron, p. 183 A et B. « La Fin » et le mareschal envoyèrent Picoté en Espagne pour voir et proposer » leurs intentions. » Cette Relation a été insérée par P. Cayet dans sa Chronologie septenaire, livre V, p. 183-193, collection Michaud et Poujoulat : elle a été réimprimée dans le tome XIV des Archives curieuses de l'histoire de France. 2° La déposition de La Fin, lors du procès, Thuanus, l. 128, § 6, t. VI, p. 139, 140. 3° Matthieu, Hist de Henri IV, l. III, p. 483. Pour la conduite de l'Espagne à l'égard de Henri IV et de la France, immédiatement après le traité de Vervins, dans l'affaire du marquisat de Saluces et dans le renouvellement de

plans de Biron : ressusciter la Ligue, s'en constituer le chef, reprendre le rôle du duc de Guise, former un État indépendant sur la frontière et au détriment de la France, intéresser le roi d'Espagne à ces projets en le déclarant protecteur du royaume, et en trahissant pour lui les secrets qu'il devait à la confiance de son maître et de son bienfaiteur. On le voit, il n'en était plus seulement, comme au siége d'Amiens, à servir dans l'occasion les Espagnols par sa collusion, mais à leur prêter son concours actif pour bouleverser la France. Et ce qu'il était prêt à faire pour eux, il était prêt également à le faire pour le duc de Savoie, le confident et le ministre de tous leurs projets. C'était un pas nouveau dans le mal, un progrès dans la perversion.

Les projets du maréchal prirent consistance et eurent leur premier effet lors du voyage que le duc de Savoie fit en France, au mois de décembre 1699, pour suivre à la fois ses intérêts et les complots espagnols. Biron conclut avec le duc un traité aux termes duquel le duc lui accordait sa troisième fille en mariage, et Biron en échange s'engageait à lui prêter assistance et service *envers et contre tous*, et promettait de donner tant d'affaires au roi dans l'intérieur du royaume, et en campagne, s'il y entrait, qu'il serait hors d'état de reprendre le marquisat de Saluces, sujet de la contestation [1]. Ce fut sur cette assurance que le duc rompit ses précédents engage-

l'alliance avec les Suisses, consulter 1° Sully, Œcon. roy., c. 92, t. I, p. 315, 316. « M. le duc de Savoie ne laissa pas d'avoir envoyé en » France à diverses fois les Srs de Jacob, de La Rochette, de Lullins, » de Bretons et de Roncas, pour essayer s'il n'y auroit pas moyen de » traiter quelque chose plus advantageux pour luy avec la propre » personne du Roy, qu'il ne voyoit apparence de l'espérer par le » jugement du Pape, *ny les assistances d'Espagne.* » 2° P. Cayet, Chron. sept., l. V, t. II, p. 210 A, à la fin.

[1] La Relation contemporaine, dans P. Cayet, Chron. sept., l. V, p. 183 B, 193 A.

ments avec Henri, et affronta les chances d'une lutte à main armée : pour premier fruit, les trames de Biron valaient une guerre à la France. En outre le duc ébaucha un traité de Biron avec l'Espagne, dont nous ferons connaître les conditions, quand les deux pactes, d'abord distincts, se confondirent.

Pendant la guerre de Savoie, les actes de Biron furent une suite non interrompue de trahisons et d'attentats plus coupables encore. Il prévint d'Albigny, lieutenant du duc, de se retirer, et sauva ainsi une défaite au corps de troupes que ce général commandait. Il signala au duc les vices de ses places fortes, et lui fournit des idées et des plans pour les mettre dans le meilleur état possible de défense. Il travailla de concert avec ses gouverneurs pour les empêcher d'être prises : il avertit en particulier le gouverneur de Bourg de la prochaine arrivée de nos troupes, pour qu'il se mît en mesure de les repousser. Il instruisit le duc de Savoie de toutes les parties faibles de l'armée du roi, et lui indiqua les moyens les plus propres à la vaincre [1]. Les talents de Henri, de Lesdiguières, de Sully en Savoie; la fidélité des officiers et l'ardeur des soldats en Bresse, trompèrent la trahison de Biron. Nos armes furent heureuses partout, même là où il commandait. Il résolut de changer les chances ordinaires de la guerre par des crimes. Sully fournissait au roi et à nos armées tous les moyens matériels de vaincre; il était l'instrument de leurs succès : le maréchal essaya deux fois de le faire périr, la première aux approches de la citadelle de Bourg, la seconde dans une embuscade que les ennemis d'accord avec lui dressèrent près de Villars. La vigilance seule de Sully lui permit d'échapper à ces dangers [2]. Peu après,

[1] La Relation contemporaine dans Cayet, l. V, p. 183 B, 193 A. — Matthieu, Histoire de Henri IV, l. III, p. 490. — Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 333.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 96, t. I, p. 334 A.

Biron complota la mort du roi lui-même, à la reconnaissance du fort Sainte-Catherine. A la vérité il changea d'idée, et soit horreur du crime, soit crainte d'être atteint de l'un des coups destinés au roi, il arrêta l'exécution. Mais il s'appliqua à regagner le duc de Savoie et le roi d'Espagne, en leur rendant par les intrigues politiques ce qu'il ne leur donnait pas par le meurtre. A la fin du mois de septembre, tandis que le roi retournait en Savoie, il envoya La Fin, son parent et son agent, à Saint-Claude où était Roncas, puis à Milan, vers le comte de Fuentes, avec charge de leur dire qu'ils patientassent et qu'ils attendissent l'effet des menées du maréchal auprès des grands seigneurs, les uns restés en France, les autres venus à l'armée. Il travailla avec une fiévreuse activité à réunir dans un même complot plusieurs d'entre eux, qui entretenaient l'espoir d'arracher de vive force au roi quelques-unes des prérogatives de la couronne, et d'en accroître la puissance de la haute aristocratie.

Leur projet était de placer Henri entre une insurrection qui aurait lieu en France, et une révolte qui éclaterait dans son armée. Ils comptaient sur le mauvais succès final de son expédition de Savoie, imaginant qu'après avoir enlevé quelques places à l'ennemi, il échouerait au siége de la citadelle de Montmélian, alors réputée imprenable. Ils étaient convenus de profiter de ce revers pour prendre les armes, et commencer la guerre à laquelle ils s'étaient tous engagés contre lui. La capitulation de la citadelle de Montmélian, signée le 15 octobre, effectuée un mois après, en rendant le roi plus fort et plus glorieux que jamais, dissipa pour un moment ces desseins et ces intrigues, et déjoua les calculs de Biron [1]. Henri fut ins-

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 183 à la fin, 184, 191 A. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 491. — Lettre du maréchal de Biron dans Sully, Œcon. roy., ch. 97, t. I, p. 343,

truit de ses pratiques avec les grands seigneurs, de ses intelligences avec les ministres de Savoie et d'Espagne. « Mais il jugea qu'il falloit mieux dissimuler ces menées, » que de surprendre le meilleur de ses serviteurs en ces » actes d'infidélité. Il espéra que ces mouvements se dis- » siperoient en son âme, quand il l'auroit remis en la » tranquillité d'où la colère et la promptitude l'avoient » fait sortir. » En conséquence, il se borna à le faire venir en Savoie au moment de la capitulation de la citadelle de Montmélian ; à lui dire qu'il devait se défaire de La Fin, s'il ne voulait pas que La Fin le perdît ; à lui marquer ses égarements pour le remettre au bon chemin [1]. Biron était averti, sans être puni, ni même humilié. Ces procédés du roi, si pleins de ménagements et de délicatesse, ne trouvèrent qu'insensibilité et endurcissement.

Le maréchal et les étrangers se persuadèrent que l'attaque contre l'autorité du roi n'était que partie remise, et qu'on trouverait bientôt dans l'inquiétude ambitieuse des grands, dans les souffrances et les mécontentements des peuples une occasion plus heureuse de soulèvement. Aussi revinrent-ils avec plus d'ardeur aux intrigues et aux négociations entre eux. Biron envoya de l'armée La Fin et son secrétaire Renazé chargés de ses pouvoirs, pour traiter avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, gouverneur espagnol du Milanez. De fréquentes entrevues

344. « Arrivant près du roi je trouvay Montmélian qui traittoit.... » Renvoyez en diligence le valet du duc de Savoye, et ne faut pas » qu'il espére rien de ses amis s'il ne secourt Montmélian.... Ce coup » de Moutmélian a tant estonné, que le comte de Soissons a pris et » accepté la charge de l'armée du Roy et fait le bon valet ; et *tous* » *avoient la résolution de faire la guerre au Roy*. Le vieux amy mor- » doit à la pomme. Je crains que le connestable perde barricade tout » à fait. Or donc il faut advertir en diligence le duc de Savoye de ce » qui se passe... Il ne faut pas qu'ils attendent ce que demande le duc » de Biron, touchant les cinquante mil escus. »

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 490.

eurent lieu à Ivrée, à Turin, à Milan et enfin à Some. Les intéressés arrêtèrent dans cette dernière ville une convention dont les clauses étaient : que Biron obtiendrait en mariage la belle-sœur du roi d'Espagne, ou la troisième fille du duc de Savoie, avec cinq cent mille écus de dot ; la lieutenance du roi d'Espagne dans toutes ses armées ; un million huit cent mille écus pour la guerre de France ; la Bourgogne détachée de la France, la Franche-Comté et la Bresse cédées par l'Espagne et la Savoie, pour être possédées par le maréchal en toute propriété, sous l'hommage de l'Espagne. Que Biron, de son côté, promettrait servitude perpétuelle et affection à l'Espagne, et qu'il donnerait, avec ses associés, son plein concours au roi d'Espagne et au duc de Savoie dans leurs projets contre la France. Que l'état politique de ce pays serait complétement changé : que la monarchie serait démembrée en autant de souverainetés locales qu'il y avait de provinces, et que le royaume serait rendu électif à la nomination des pairs, le tout sur le modèle de l'empire d'Allemagne, et sous la protection du roi d'Espagne. Que dans le morcellement de la France le duc de Savoie obtiendrait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais. Que cette grande révolution s'inaugurerait et s'aiderait par la proscription de tous les princes du sang, à commencer par le roi [1].

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 184 A, 187 B, 191 B. — D'Aubigné, Histoire universelle, t. III, l. V, ch. 4, p. 469, et ch. 11, p. 492. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 491. — Thuanus, l. 128, § 6, t. VI, p. 142. — Mezeray, Histoire de France, t. III, p. 1236, et 1685. Voici quelques détails extraits de ces divers historiens sur le traité de Some ou Somo. « Que ledict sieur mares- » chal promettoit servitude perpétuelle et affection à l'Espagne, et de » bouleverser tous les ordres et estats de France, et rendre ce royaume » eslectif à la nomination des pairs, à la mode d'Allemagne. » — « Bironus daret operam, cum suis fœderatis, ut regnum per pares » administraretur, et regis in eo electio, instar Romanorum impera-

Dans la subversion de notre droit public sous Henri III et sous Henri IV, plusieurs grands seigneurs, et en dernier lieu Mayenne et d'Épernon, avaient traité avec l'étranger, contracté une alliance formelle avec lui contre le service du roi et du pays, consenti l'abandon de quelques villes distraites de notre territoire. Mais nul n'avait poussé l'oubli du devoir jusqu'à stipuler le démembrement de la France et l'extermination de la famille royale. La Fin, tout dégradé qu'il était, éleva de sérieuses objections contre les deux énormités mises en avant par les Espagnols et par les Savoyards. Il finit cependant par donner un assentiment momentané à la convention de Some, et ce ne fut que plus tard, dans les péripéties de la négociation, qu'il la retira [1]. Dès ce moment, le duc de Savoie consentit au traité de paix que ses négociateurs et le nonce du pape poursuivaient auprès du roi à Lyon ; parce que pour le duc ce traité n'était plus qu'un armistice avantageux, qui lui rendait toute la Savoie envahie par les armées françaises ; parce que le Bugey et la Bresse qu'il cédait de nom au roi, de fait à Biron, n'avaient pas la dixième partie de l'importance et de la valeur de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, que lui donnait le bouleversement de la France. Philippe III, de son côté, voyait dans la convention de Some, un principe si fécond

» toris, constitueretur. » — « Pour rapporter en un mot toute la » substance de ce traicté, ils devoient démembrer le royaume, y faire » autant de souverainetez que de provinces, et mettre tous ces petits » potentats sous la protection de l'Espagne. Le duc de Savoie eût pris » pour sa part, s'il eût pu, le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence. » — « Le duc de Montpensier eut horreur de mettre en pièces la monar- » chie, establir plusieurs rois en ce royaume, et exterminer les prin- » ces du sang, desquels il estoit. »

[1] D'Aubigné bien instruit des détails de la négociation, parce que les conspirateurs adressèrent comme on le verra bientôt des propositions aux chefs du parti calviniste, et qu'il était du nombre de ces chefs, en rendant compte de ce qui se passa quelques mois plus tard dit, t. III, l. V, ch. 11 : « La Fin, *troublé de ce qu'il avoit fait*, apporta » des difficultez à ce qu'on avoit proposé. »

d'abaissement pour la France, de grandeur pour l'Espagne, concevait de telles espérances des complots du maréchal, qu'il disait : « Qu'il voulait avoir le duc de » Biron à quelque prix et péril que ce fût[1]. »

Ces négociations ne furent pas si secrètes que le roi n'en eut connaissance : il ordonna de surveiller et d'observer la conduite du maréchal. Biron craignait d'être découvert, et il se mit en mesure de conjurer le danger dont ses projets et lui-même étaient menacés. Il essaya d'abord de donner le change à Henri et à ses ministres, par de grandes protestations de sa fidélité. Le 3 janvier 1601, il écrivait à Sully une lettre destinée à être montrée au roi, dans laquelle il disait : « On m'a dit tant de choses, » que je ne sçais quel remède y apporter. Car recher- » chant de près mes intentions et volontez, je les trouve » telles que les doit avoir *un bon sujet et fidèle serviteur* ; » si je faux, c'est par imprudence. » Ces assertions n'ayant persuadé ni rassuré personne, il recourut à une démarche dont il se promettait à bon droit le succès, connaissant la clémence du roi et son affection pour lui. Il quitta un moment le siége de la citadelle de Bourg, qui résistait encore, se rendit à Lyon où Henri séjournait, occupé à terminer les négociations avec la Savoie, et alla le trouver dans le cloître des Cordeliers. Il commença par lui dire ce qui s'était passé au sujet du mariage qu'il avait poursuivi sans son consentement avec la fille du duc de Savoie. Il ajouta qu'étant transporté de colère par le refus que Sa Majesté lui avait fait de la citadelle de Bourg, il avait eu de mauvaises intentions contre son service. Poussé par le roi de s'expliquer et de donner des détails, il n'avoua qu'une très-faible partie de ses moindres intrigues et trahisons, mais témoigna un profond repentir. Henri, selon l'expression du temps, noya les torts du ma-

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 184 A. P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 491.

réchal dans sa bonté. Il lui pardonna et lui dit : « Qu'il » lui savait bon gré de s'être confié dans sa clémence et » en l'affection qu'il lui portait; qu'il lui en donnerait » toujours de si grandes preuves qu'il n'aurait occasion » d'en douter, ni de rien faire contre l'assurance qu'il » prenait de sa fidélité. » Mais toujours préoccupé de ses devoirs de roi et du maintien de la paix publique. il ajouta « qu'il lui pardonnait pour cette fois, mais à la » charge qu'il n'y revînt pas »; lui faisant pressentir ainsi le châtiment qu'une nouvelle faute attirerait inévitablement sur sa tête. Biron trouva au-dessous de lui de poursuivre et de lever des lettres de grâce : il n'y eut aucun acte qu'il put faire valoir en justice contre les peines qu'il avait encourues pour sa trahison. D'Épernon, avec lequel il avait une liaison intime, l'en avertit, mais en vain. Il n'en aurait pas eu besoin s'il fût rentré dans le devoir par la voie pleine d'honneur que Henri lui ouvrait. Pendant le peu de jours qu'il resta à Lyon, le roi le présentant au cardinal Aldobrandin, négociateur de la paix, fit de lui ce magnifique éloge : « C'est monsieur le ma- » réchal de Biron ; je le présente volontiers à mes amis et » à mes ennemis. » Il déclarait ainsi publiquement qu'il ne voulait se souvenir que de ses services. Mais Biron resta inébranlable dans ses premières résolutions, dans ses pervers desseins. Son grand semblant de repentir n'était qu'une grande hypocrisie, qu'une adresse pour avancer plus sûrement son complot, en jetant le roi dans une dangereuse confiance. Au sortir de Lyon, il dépêcha incontinent un moine nommé Farges, puis Bosco, cousin de Roncas, au sieur La Fin, en lui enjoignant de suivre activement ses pratiques et son traité aver le duc de Savoie et le comte de Fuentes [1].

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 184 A, B. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 492, 493.

Dix-huit mois s'écoulèrent entre le pardon de Lyon et l'arrestation de Biron [1]. Dans cet espace de temps, il ne cessa de comploter contre le roi et contre l'État au dedans et au dehors. Henri, de son côté, employa, épuisa les moyens dont l'amitié la plus dévouée et la plus intelligente pouvait s'aviser, pour le ramener et le sauver : ce fut entre eux une lutte où Biron l'emporta pour sa honte et pour son malheur. Dès le commencement de l'année 1601, il renoua et étendit ses intrigues, fomentant tous les genres de mécontentements, unissant et rapprochant tout ce qui chez les hauts seigneurs et la noblesse, chez les exaltés de l'une et de l'autre religion, chez les gens de guerre, chez les peuples des campagnes et des villes, pouvait provoquer un vaste soulèvement à l'intérieur.

Il rechercha pour une association plus étroite le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, avec lesquels il avait déjà précédemment des liaisons, et qu'il jugeait à bon droit en position d'étendre l'esprit et les actes de révolte à plusieurs classes de citoyens. En 1601, ils se lièrent par un engagement écrit et signé, renouvelé au commencement de 1602, dont on trouve le texte dans les mémoires de Sully. L'écrit portait « qu'ils se donnoient leur foy, et » faisoient une association générale entre eux, avec pro- » messe de s'entremaintenir et défendre l'un l'autre en- » vers et contre tous, *sans nul excepter* [2]. » Le comte d'Auvergne attaquait le roi à la cour même et en Auver-

[1] Le pardon de Lyon est du mois de janvier 1601 : l'arrestation de Biron est du 13 juin 1602, un peu avant minuit. C'est un intervalle de dix-huit mois. Sa condamnation est du 29 juillet 1602. Entre le pardon de Lyon et sa condamnation, il s'écoule dix-neuf mois. Biron, dans le discours qui suit sa condamnation, parle en nombre rond de *vingt mois* (Procès-verbal dans les Mém. et corresp. de Duplessis-Mornay, t. IX, p. 499). C'est par erreur d'impression, que dans la Relation contemporaine et dans P. Cayet, l. V, p. 195, 196, il y a *vingt-deux mois*.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 106, t. I, p. 381 B, 382; ch. 144, p. 597 B.

gne; Biron, joint aux Espagnols et aux Savoyards, sur la frontière de Bourgogne; Bouillon, réuni aux parents et aux amis de Biron, dans les provinces du midi. Au premier abord on conçoit et on explique difficilement l'union de ces hommes, le rapprochement tenté entre ces partis. Biron agissait au nom du parti catholique exalté dont il se portait le chef : Bouillon stipulait pour le parti protestant où il avait la principale autorité, et dont il poursuivait le protectorat. Toute contradiction disparaît, toute difficulté est levée, quand on voit par le témoignage des historiens et par les faits subséquents, que les conjurés prenaient pour point de départ de tous leurs projets, pour article fondamental de leur pacte, le démembrement du royaume, et la complète indépendance, chacun dans sa région, des partis catholique et protestant. Cette combinaison, mise en avant par Biron comme un leurre aux réformés, avait été prise au sérieux par Bouillon, qui croyait le moment venu de substituer la coalition à l'antagonisme des passions et des intérêts.

Tandis que Biron faisait jouer ce ressort, ses émissaires, répandus dans les provinces, mettaient tout en œuvre pour exciter les passions religieuses chez les catholiques. Depuis l'édit de Nantes, les anciens ligueurs feignaient de croire, et les catholiques ardents se persuadaient, que les garanties accordées par le roi à la Réforme étaient le signe certain et le prélude des attaques qu'il projetait contre leur religion. Les agents de Biron leur criaient que la foi était en péril, et qu'ils n'avaient d'autre moyen de la sauver que de prendre pour chef le maréchal, à la piété et au zèle duquel ils devaient se confier. En effet il jouait depuis quelque temps le rôle de saint personnage, et il était passé de l'athéisme dont il faisait autrefois profession presque ouverte, aux pratiques de la dévotion la plus outrée. Il prodiguait les prévenances et les respects aux moines : il ne rencon-

trait pas une croix sur son passage, sans descendre de cheval, et se traîner à genoux pour en baiser le pied : il ne paraissait plus en public qu'avec un chapelet que le baron de Lux lui avait donné un jour dans un jeu de paume, en présence de nombreux témoins. On poussait le clergé en masse aux partis violents, en l'effrayant par les prétendus dangers que courait la religion, et en mettant fortement son intérêt en jeu : on répandait partout le bruit que le roi allait le pressurer par un double décime ordinaire, qu'il sollicitait depuis longtemps du pape Clément VIII et qu'il était sur le point de lui arracher. On agitait les Parlements, surtout ceux de Paris et de Rouen, qui s'étaient montrés si opposés à l'édit de Nantes : on leur demandait s'ils se prêteraient à l'exercice public de la Réforme dans le royaume; s'ils souffriraient qu'un certain nombre de conseillers protestants vinssent siéger à côté d'eux [1].

Auprès des gentilshommes, du corps de la Noblesse, les agents de Biron employaient d'autres artifices, faisaient mouvoir d'autres ressorts. Ils mettaient tout en œuvre pour leur persuader que si le roi faisait un si grand amas d'artillerie, d'armes, de munitions, d'argent, c'était avec le dessein de ravaler et de détruire d'abord tous les grands du royaume, d'établir ensuite son despotisme sur les gentilshommes, de ne plus donner de part dans le gouvernement de l'État, comme dans les charges, honneurs et dignités, qu'à ses conseillers, ses favoris, ses satellites [2].

En même temps Biron et Bouillon travaillaient personnellement à gagner à leurs projets, à entraîner dans leur

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, 109, t. I, p. 368 A, 393 B. — D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 10, p. 490. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 489.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 103, 109, t. I, p. 368 A, 393 A.

coalition quelques-uns des hauts seigneurs et des princes du sang, en flattant leurs idées et leurs passions. Le projet favori de plusieurs chefs de l'aristocratie, conçu dès le temps de Henri III, suivi par eux pendant tout le cours du règne de Henri IV, avait été de rétablir le régime féodal en vigueur sous Philippe-Auguste, aussi éloigné du système allemand que de la monarchie absolue de François Ier. En effet si les possesseurs de fiefs tenaient leurs gouvernements à titre héréditaire, et y exerçaient la pleine délégation des pouvoirs royaux, ils ne jouissaient pas de la supériorité territoriale, de la souveraineté locale, que s'étaient arrogée les princes de l'Empire. Le roi seul était souverain : les seigneurs féodaux restaient dépendants de lui, obligés envers lui à des services dont ils n'étaient pas arbitres eux-mêmes. En outre la royauté n'était pas élective comme en Allemagne, mais héréditaire, ce qui lui donnait une toute autre force. Tant que le régime féodal n'était pas violé, la royauté maintenait à un certain degré les détenteurs de fiefs dans la subordination, le lien entre les provinces du royaume, l'unité nationale, l'indépendance à l'égard de l'étranger. Le projet des hauts seigneurs qui du temps de Henri IV rêvaient un changement de gouvernement, offrait donc un mélange d'ambition et de sentiments français, on peut même ajouter de sentiments monarchiques. Quelques-uns des membres de la famille royale s'étaient associés dès longtemps à ce dessein, et y avaient donné une plus vive adhésion encore, depuis que le second mariage du roi leur avait ôté l'espérance de succéder à la couronne. Mais leurs idées, entièrement conformes à celles des hauts seigneurs, n'allaient pas au-delà. Ils ne projetaient ni le morcellement du territoire par l'établissement de souverainetés locales ; ni l'abolition de la royauté héréditaire, qui les privait de la qualité de princes du sang et de chefs de l'aristocratie ;

ni l'odieuse destruction de la famille royale, qui, en supposant qu'elle épargnât leur tête, proscrivait leurs parents. Tout ce que ne voulaient pas les grands seigneurs et les princes du sang, Biron et Bouillon le voulaient, avec le protectorat de l'Espagne, et la dépendance de notre pays à l'égard de cette puissance. Mais ils cachaient avec soin cette partie de leur plan, et ne montraient que le rétablissement des fiefs. Cet artifice explique la liaison temporaire, la rupture ultérieure de quelques-uns des hauts seigneurs et des membres de la famille royale avec les conspirateurs. Au temps qui nous occupe, Biron et Bouillon parvinrent à séduire et à entraîner un moment le duc de Montpensier, celui-là même qui en 1596, après la prise de Calais, et dans l'un des moments les plus critiques des affaires du roi, lui avait porté la proposition féodale des grands seigneurs. Ils engagèrent aussi dans leur association cinq ou six seigneurs des plus qualifiés du royaume, entre lesquels la suite des faits semble indiquer d'Epernon et La Trémoille. Dans le cours de l'année 1601, Bouillon s'adressant à des chefs de parti rompus aux affaires, à une assemblée intelligente et grave, auprès de laquelle les suppositions gratuites n'étaient pas de mise, relevant et récapitulant les forces de la conspiration, exposant les progrès que le complot avait faits au dehors et au dedans du royaume, s'exprimait en ces termes : « Je ne vous parle » pas d'une association foible mais de princes souverains[1], » de ceux du sang de France; autres qui tiennent cette » qualité d'officiers de la couronne, gouverneurs de pro- » vinces et lieutenants de roi; plusieurs cours de Parle- » ment[2]. »

Les menées des conjurés auprès du parti protestant furent tout aussi actives. Ils adressèrent les offres les plus

[1] Le roi d'Espagne, le duc de Savoie.
[2] D'Aubigné, Hist. univ., *ibid.*

séduisantes à ses chefs qu'ils espéraient gagner, et à la suite desquels ils comptaient entraîner le corps entier des églises réformées. Dans une réunion de neuf chefs calvinistes, qui eut lieu en 1601, Bouillon leur fit les ouvertures suivantes. L'association catholique cédera et garantira aux réformés toute la partie méridionale de la France, comprise entre les Pyrénées, l'Océan, la Loire, en suivant le cours de ce fleuve jusqu'au Forez et jusqu'à Livron, près de Valence, dans le Dauphiné : elle y ajoutera le reste du Dauphiné. Dans cette étendue de territoire, comprenant le tiers du royaume, les réformés feront sur le roi et sur ses gouverneurs toutes les conquêtes qu'ils pourront. Non-seulement les catholiques s'engagent à n'envoyer aucune armée pour s'y opposer, mais à favoriser de toute leur puissance les progrès des huguenots, en leur livrant deux des places les plus importantes de leur département, dont les catholiques achèteront les gouvernements; en leur délivrant six cents autres mille livres, pendant chacune des années que durera la guerre. Pour garantie de l'autorité que les réformés auront dans l'entreprise, et pour gage de la foi publique entre les deux partis, l'association catholique mettra entre leurs mains Lyon et Dijon, et ils retiendront ces villes s'ils ne sont pas pleinement satisfaits[1]. Ainsi se terminaient les vieilles inimitiés, la guerre de quarante ans des catholiques et des protestants. Désormais chacune des religions vivait indépendante et paisible dans la région qui lui était assignée, sous l'empire d'une réconciliation et d'une concorde, dont la destruction de la dynastie, de la royauté actuelle, de l'unité nationale faisait les frais.

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 10, p. 489. « On lairra aux » Reformez *toute la partie occidentale de la France* que Loire sépare, » à venir joindre par le Forest jusques au droiet de Livron, puis le » reste du Dauphiné, pour s'estendre en y conquérant. » Suivent les autres conditions rapportées dans le texte ci-dessus.

Les chefs calvinistes eurent assez de patriotisme, et en même temps assez d'intelligence de leurs vrais intérêts, pour repousser dès l'abord ces propositions. Par l'organe de d'Aubigné, ils répondirent avec fermeté à Bouillon que le démembrement du royaume, qui serait leur opprobre à eux-mêmes, les rendrait l'horreur de tous les bons Français. Que ceux qui leur proposaient une association, ayant été jusqu'alors leurs constants et implacables ennemis, le redeviendraient, selon toute apparence, le lendemain du jour où ils auraient obtenu leur concours pour bouleverser le pays. Que les réformés, après avoir aidé au renversement de la royauté, qui maintenant protégeait leurs vies et leurs biens, et leur garantissait la liberté religieuse, se trouveraient en butte aux attaques des catholiques français, du duc de Savoie, du roi d'Espagne, auxquels l'Empereur et le pape ne tarderaient pas à se joindre, et qu'ils succomberaient promptement sous leurs coups réunis. Le plan de coalition des catholiques et des protestants, imaginé par Biron, mis en avant par Bouillon, succomba sous cette réplique [1]. Les conspirateurs perdirent toute chance de séduire et d'entraîner le corps des églises réformées, la masse des huguenots, et furent réduits à rechercher la coopération partielle de quelques populations des campagnes, de quelques villes calvinistes, auprès desquelles ils trouvèrent faveur, en mêlant adroitement à la question religieuse des questions de libertés politiques et d'intérêt matériel.

Peu après leur vaine tentative pour attirer à eux les chefs de la Réforme, les conjurés virent leur échapper plusieurs des grands seigneurs catholiques qui avaient pris d'abord des engagements avec eux. Le duc de Montpensier apprit avec horreur ce qu'ils lui avaient caché :

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 10, p. 489-492; et Mémoires, p. 101.

il sut que leur dessein, était non de rétablir la monarchie féodale, mais de démembrer le royaume, de faire plusieurs rois en France, d'exterminer les princes du sang, du nombre desquels il était : il rompit aussitôt avec eux et sortit de leur association. Pareillement ils n'eurent plus à compter sur le duc d'Épernon, dès qu'il connut le fond de leurs projets. D'Épernon désirait voir la royauté traversée, jetée dans les embarras, pour être d'autant plus nécessaire ; mais il ne voulait pas la combattre, parce qu'il avait éprouvé en Provence combien cette lutte était difficile et dangereuse ; il était bien résolu à ne mettre en péril ni sa fortune ni ses charges : aussi refusa-t-il de suivre les conjurés dans leurs excès et leurs aventures [1]. Ces divers incidents réagirent d'une manière sensible sur les négociations avec les étrangers, qui se poursuivaient à Some. En apprenant que les Réformés avaient refusé l'association avec les conjurés, et que le duc de Montpensier l'avait répudiée, La Fin se troubla : de plus à l'examen il trouva que les avantages promis, que le partage fait au maréchal par la convention, et dans lequel il devait trouver le sien propre, étaient mal assurés. Alors il retira son adhésion que dès le principe il avait donnée à regret, et il éleva des difficultés contre les deux clauses les plus révoltantes du traité, le morcellement de la France et l'extermination de la famille royale [2]. Le comte de Fuentes tenait passionnément aux deux conditions, qui étaient la fin même de la politique des Espagnols, l'irrémédiable abais-

[1] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 11, p. 492. « Le duc de » Montpensier avoit horreur d'aider à mettre en pièces la monarchie, » establir plusieurs rois en ce royaume, et exterminer les princes du » sang desquels il estoit. » — Pour d'Epernon, voir les maximes d'après lesquelles il se conduit dans les Œcon roy., ch. 109, p. 396.

[2] D'Aubigné, *ibid.* « La Fin donc troublé de ce qu'il avoit fait, apporta » des difficultez à ce qu'on lui avoit proposé. » — La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 191 B.

sement de la France et l'omnipotence de l'Espagne. La Fin, dès lors, lui devint odieux et suspect, et il résolut de le perdre. En le renvoyant au duc de Savoie, il écrivit au duc qu'il eût à se défaire de lui, et de son secrétaire Renazé. En effet, à peine ce dernier eut-il mis le pied en Savoie, qu'il fut saisi par ordre du duc, et jeté dans les prisons de Turin, puis dans celles de Quiers (Chieri). La Fin qui se méfiait de tout, prit son chemin par le pays des Grisons, évita l'embûche, et se sauvant par Bâle et Besançon, rentra en France et se retira dans sa maison [1]. Il voua dès lors une haine implacable aux Espagnols et aux Savoyards. Quant à Biron, il resta à son égard en doute et en observation. Il étudia ses déterminations dans cette circonstance, avant de résoudre quels sentiments il devait prendre, quelle conduite il devait tenir envers lui.

Les difficultés dont se chargeait ainsi la négociation avec les étrangers, les périls qui pouvaient en sortir d'un moment à l'autre, les défections que venait d'essuyer l'association des conjurés, tout concourait à réveiller la conscience chez Biron, à lui ouvrir les yeux sur les dangers de ses projets, à le faire renoncer à ses résolutions, que la

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, livre V, p. 184 B. — Matthieu, l. III, p. 493. La date de ces faits est indiquée, avec quelque différence, par deux dépositions en justice faites lors du procès de Biron. Renazé dit au Parlement le 19 juillet 1602 « qu'il est resté en » prison *seize mois* étroitement gardé: *Ubi annum et IV menses inte-* » *gros, sub arcta custodia fuerit.* » (Thuanus, lib. 128, § 6, t. VI, p. 142.) Biron discutant la déposition de La Fin ajoute : « Si le duc de Savoye » avoit retenu Renazé prisonnier *quatorze mois*, comme disoit La Fin. » Ainsi la querelle de La Fin et du comte Fuentes au sujet des deux clauses de la convention de Some, et l'incarcération de Renazé qui en fut la suite, datent du mois de mars ou du mois de mai 1601, selon que la captivité de Renazé a duré 16 mois ou 14 mois. Il importe de fixer la date de ces faits, car à une lecture rapide du texte d'Aubigné, l. V, c. 10 et 11, on pourrait croire qu'ils ont lieu après l'ambassade de Biron en Angleterre, dans les derniers mois de 1601.

Digitized by Google

conduite généreuse du roi tendait encore à ébranler. D'abord pour l'arracher aux Espagnols et aux Savoyards, Henri l'appela auprès de lui, le surveilla lui-même, se fit accompagner par lui dans son voyage de Calais, le mit dans la charte-privée de l'affection et de l'intimité. « Le » Roy, disent les contemporains, pour ne le perdre, le » tenoit auprès de luy, et l'avoit mené reconnoistre la » frontière. » Cette première tentative de l'amitié réussit mal : dans le même temps que Biron était aux côtés du roi, il envoyait un homme exprès en Espagne, pour suivre ses coupables négociations avec cette cour [1]. Henri ne se découragea ni se rebuta. Il n'y a que les ministres du temps, confidents et complices du roi pour le salut de Biron, qui nous mettent pleinement dans le secret non-seulement de ses actes, mais de ses intentions, pour empêcher le maréchal de se perdre. « Le Roy, dit Sully, » durant son séjour à Calais, reçut de certains advis des » siens affidez serviteurs, que M. de Biron continuoit à » tesmoigner de grands mécontentemens, voire usoit de » langages et de procédures qui devoient faire croire qu'il » faisoit de mauvoises pratiques et menées, et projetoit de » pernicieux desseins, contre lesquels il estoit besoin de » préparer des remèdes. Commençant par ceux les plus » conformes à son humeur, il essaya de le regagner par » bienfaits et distributions de nouveaux honneurs. » Il savait que son jeu effréné le laissait à tout moment sans ressources, le réduisait aux expédients : pour que la détresse ne le poussât pas à la révolte, il lui accorda, malgré l'extrême pénurie où se trouvaient les finances au sortir de la guerre de Savoie, un don de 90,000 livres du temps, plus de 324,000 francs d'aujourd'hui, et cela en dehors des émoluments de ses diverses charges. Au mois de septembre 1601, il l'envoya en ambassade extraordinaire à

[1] Matthieu, Histoire de Henri IV, l. III, p. 493.

la cour d'Angleterre, poste où Biron trouvait l'honneur de représenter le roi et le pays victorieux de leurs ennemis, le profit d'un traitement extraordinaire et de riches présents, l'avantage inappréciable pour lui de passer des mains de Henri IV dans celles d'Élisabeth; de recevoir de cette princesse, comme le roi en était assuré d'avance, des conseils et des instructions pour se bien diriger et rentrer dans le devoir; d'apprendre enfin par un récent et tragique exemple, par un spectacle qui devait être mis sous ses yeux mêmes, quel châtiment attendait les sujets coupables de haute trahison, après qu'ils avaient dédaigné ou épuisé la clémence. Dans l'une des entrevues de Biron avec Elisabeth, la reine le tenant par la main, lui montra un grand nombre de têtes sur la Tour de Londres, entre autres celle du comte d'Essex, que le maréchal avait connu, lui dit que c'était là la justice qu'on faisait des rebelles en Angleterre, et ajouta pour commentaire : « Tout ce qu'un prince peut dire et faire pour l'amour d'un sujet, je l'ai dit, je l'ai fait. Je l'avais élevé de la poussière, et lui avais donné en partage l'autorité de mes commandements. Mais comme où il y a plus d'obligation et de devoir, l'offense et le crime sont plus grands, quand j'eus reconnu en lui tant d'effets d'ingratitude, d'infidélité et de trahison, je crus que je ne pouvais éviter la justice de Dieu, si je ne faisais voir un exemple de la mienne sur un si méchant homme. Je ne fis juger et exécuter ce misérable, sans lui donner du temps pour recourir à ma miséricorde, et se repentir. Si parmi les indignations de ma justice, il eût montré l'humilité et la contrition de la repentance, j'étais satisfaite : ses larmes m'eussent fait pleurer, et sans mentir, je lui eusse donné la vie, dès qu'il aurait reconnu qu'il avait mérité la mort. Il fallait que son ambition et son arrogance passassent par les mains d'un bourreau, puisqu'il ne voulait pas passer par les miennes. Dieu veuille

que le roi mon frère se trouve bien de la clémence. Par ma foi, si j'étais en sa place, on verrait des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres. Pour moi, je n'aurai jamais pitié de ceux qui veulent troubler un État, non plus que des loups [1]. » Tout dans cette cour d'Angleterre portait enseignement pour Biron : les sévères paroles d'Élisabeth, ses avertissements indirects, le châtiment du comte d'Essex devaient faire rentrer le maréchal en lui-même, le frapper d'une terreur salutaire. En France, quand il y revint, il reçut de l'inépuisable bonté du roi, ce qui aurait fléchi et touché tout autre cœur que le sien.

En effet, Henri ne se départit pas un seul instant à son égard du système de longanimité généreuse dont il avait usé jusqu'alors, et dans l'espoir de le ramener enfin, il enchaîna les unes aux autres les faveurs et les distinctions, en même temps que les avertissements. « Au re-
» tour du maréchal de Biron en Angleterre, le Roy,
» ajoute Sully, par une débonnaireté sans pareille, conti-
» nua à s'obstiner à le vouloir sauver, en lui faisant passer
» ses folles fantaisies de présomption, par une continua-
» tion de faveurs, honneurs et bienfaits. Il l'envoya en-
» core ambassadeur en Suisse, pour jurer le renouvelle-
» ment d'alliance avec cette nation, espérant que les
» exemples et les enseignements de ces grands politiques
» lui donneraient envie de le devenir, et de régler son es-
» prit et ses désirs [2]. » Biron, d'après sa pratique constante depuis un an, n'usa de ce nouveau bienfait, calculé dans son intérêt, que pour poursuivre plus activement la perte du roi et la subversion de sa patrie, en donnant à la

[1] Lettre Miss. du roi du 5 septembre 1601, t. V, p. 463. « Demain, » M. de Biron part pour l'Angleterre. » — Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 367 B-369. — P. Matthieu, Histoire de Henri IV, l. II, p. 419, 420 ; l. III, p. 493. — P. Cayet, l. IV, p. 164 A.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 369 A.

Savoie et à l'Espagne les derniers gages de son concours absolu à leurs desseins. Pour ne pas entraver ses négociations avec ces deux puissances par l'emploi d'agents qui leur étaient devenus odieux, il avait sacrifié La Fin et Renazé, et les avait remplacés par le baron de Lux, et par Hubert, son propre secrétaire. « L'ouvrage avoit continué, disent les contemporains, mais il avoit changé d'instrumens. » De Lux et Hébert acceptèrent, au nom de Biron, les deux clauses de la convention de Some, repoussées par La Fin, toujours reprises et ardemment poursuivies par le comte de Fuentes, l'extermination de la famille royale, en commençant par le roi et le dauphin nouvellement né; le démembrement de la France et la monarchie élective sous la dépendance de l'Espagne. Biron remplit par sa correspondance avec ses deux nouveaux agents, et par ses intelligences avec les cours de Turin et de Madrid, l'intervalle qui s'écoula entre son ambassade d'Angleterre et son ambassade de Suisse. Lorsqu'à la fin du mois de janvier 1602, il traversa Montbéliard pour se rendre en Suisse, il eut un entretien de quatre heures avec l'agent du duc de Savoie Watteville. Arrivé à sa destination, il envoya son secrétaire Hébert au comte de Fuentes, pour mettre la dernière main à son traité avec l'Espagne, chargé de toutes les conditions voulues par la politique et la haine de cette puissance. Les lettres de Biron et autres pièces existantes au moment du procès contenaient la preuve explicite de ce détestable engagement. « Le Roy » monstra à d'Escures les charges du mareschal, *par let-* » *tres expresses escrites de sa main*..... Ce que voyant, » d'Escures recognut que le Roy avoit usé de trop grande » débonnaireté et patience envers luy, veu qu'il estoit » question de la mort du Roy et de Monseigneur le Dau- » phin. Il se trouvoit mesme que le comte de Fuentes » avoit proposé que jamais l'Estat d'Espagne ne se fieroit

» aux François, si ce n'estoit qu'ils feissent faillir la race » des princes du sang, en commençant par le roy et son » Dauphin [1]. » Alors le crime de haute trahison au premier chef, envers le roi, comme envers la nation, fut au complet; la mesure des projets d'assassinat et de révolution tout ensemble, fut comble. La lettre dans laquelle Biron disait à La Fin que la naissance du Dauphin avait dissipé les nuées de son esprit, ses ombrages et vanités, établit que pendant dix mois après le pardon de Lyon, il avait continué à conspirer, puisque tout autant de temps s'était écoulé entre le pardon de Lyon et la naissance du Dauphin. Les dernières lettres du maréchal au comte de Fuentes prouvent de leur côté que la protestation de récipiscence, adressée précédemment à La Fin, n'était qu'une adresse de sa part, employée auprès d'un agent dont il ne voulait plus se servir, pour lui cacher ses véritables sentiments, ses dispositions actuelles, la suite de ses trames. Toutes ensemble montrent qu'il complota sans interruption, sans discontinuité, tant qu'il en conserva les moyens.

Tandis qu'il concluait ses derniers et définitifs engagements avec la Savoie et l'Espagne, il reprenait plus activement que jamais son travail de conspiration à l'intérieur, et secondé par Bouillon, il parvenait un moment à réparer avec avantage les échecs qu'il avait essuyés, les pertes qu'il avait faites du côté du parti réformé et de la haute aristocratie. Ses efforts à la fin de 1601, et dans les premiers mois de 1602, tendirent à donner une armée à la révolte, en la recrutant dans le peuple, et dans la classe des gentilshommes pauvres ou soumis directement à son influence et à celle de sa famille. Il eut ce personnel d'une armée : la question était de savoir s'il

[1] P. Matthieu, l. III, p. 493. — La Relation contemporaine dans Cayet, l. V, p. 187 B, 211 B, § 1.

parviendrait à la mettre en mouvement. Par lui-même et par ses nombreux agents distribués dans les provinces, il s'abouchait avec les officiers et les soldats, dont sa bravoure l'avait rendu l'idole : il plaignait leur sort, accueillait leurs plaintes, aigrissait leur mécontentement, au moment où la paix renvoyait un grand nombre d'entre eux dans leurs foyers, après avoir brisé leur carrière [1]. Les agents de Bouillon répandaient en même temps la terreur parmi le peuple des huguenots, en publiant que le roi, le même jour où il jurait la paix de Lyon, s'était engagé par un traité avec le duc de Savoie, le roi d'Espagne, l'Empereur et le pape à extirper l'hérésie en France. Ils ajoutaient qu'il voulait diminuer d'un tiers présentement, et de deux tiers l'année suivante, les fonds assignés pour le payement des garnisons des villes laissées à ceux de la religion, pour les appointements de leurs ministres, pour les pensions des particuliers : ils affirmaient que c'était chez lui résolution prise de ne pas laisser entre leurs mains, au-delà du premier terme, les places fortes qu'il leur avait accordées pour leur garde et sûreté, et de ne plus accorder de charges et d'offices qu'à ceux qui justifieraient de leur catholicisme [2]. A ces provocations si propres à jeter dans la révolte les vétérans de l'armée et les huguenots, s'en joignaient d'autres destinées à soulever toutes les provinces du Midi, et de plus à disposer à l'insurrection par le désespoir les campagnes et les villes dans le royaume entier. Le roi, assurait-on, allait établir les droits de gabelle dans les pays qui jusqu'alors en avaient été exempts : à cette mesure financière et oppressive se rattachait son projet d'acheter tous les

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 103, t. I, p. 368 A. « Il recherchoit avec » soin et curiosité... les soldats, fomentant les plaintes qu'ils faisoient. »

[2] D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 10, p. 488, 489. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, t. I, p. 393 B.

marais salants des propriétaires actuels, et de les payer en rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le but de son voyage déjà annoncé dans les provinces d'outre-Loire, était d'établir de force l'imposition du sou pour livre ; d'y soumettre par sa présence les villes qui se montraient récalcitrantes ; d'en changer et hausser la taxe, de manière à tirer de cet impôt le double de ce que les peuples avaient payé jusqu'alors. Il devait bâtir des citadelles, loger des garnisons dans toutes les villes, abolir leurs priviléges, leur donner pour unique loi la volonté absolue. Enfin son intention arrêtée était de revenir sur le sursis qu'il avait accordé aux peuples écrasés, pour les tailles des années 1594, 1595, 1596 ; de mettre à néant la promesse faite en son nom d'en accorder la remise ; d'en exiger les arrérages jusqu'au dernier sou [1].

On le voit, les conjurés avaient réuni et combiné avec une adresse perfide, tout ce qui pouvait décrier et rendre odieuse l'administration de Henri IV, ulcérer les peuples, et les blesser particulièrement dans ce qu'ils avaient de plus sensible, les libertés municipales et l'impôt. Des gens de l'une et de l'autre religion, au service de Biron et de Bouillon, allaient répandant ces bruits par tous pays. Ils les avaient propagés surtout dans l'Anjou, le haut Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, la Marche, l'Auvergne, la Haute-Guyenne, le Haut-Languedoc. L'effervescence dans ces provinces était extrême, et la perception du sou pour livre semblait devoir y allumer prochainement le feu de la révolte. L'impôt du sou pour livre, ou du vingtième de toutes les denrées et marchandises qui entraient dans les villes et dans les gros bourgs, le blé excepté, cet impôt nommé *pancarte* dans le langage populaire, avait été établi

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, t. I, p. 393. — Matthieu, Histoire de Henri IV, l. III, p. 481. — P. Cayet, l. V, p. 182 B.

par les Notables assemblés à Rouen. Il était indispensable, puisqu'il avait seul permis, en 1597, de rétablir l'équilibre entre les ressources et les dépenses, et que depuis lors les charges publiques s'étaient accrues par suite de la guerre de Savoie. Bien qu'il n'eût été voté que pour trois ans, il était plus légal que tout impôt d'un produit pareil destiné à le remplacer, puisque ce dernier subside devait être décrété par l'autorité royale toute seule. Mais l'impôt du sou pour livre contrariait des idées et des habitudes enracinées; il était odieux en qualité de nouveau, et insupportable aux populations du midi de la France. Au commencement de 1602, son maintien et sa levée occasionnèrent des troubles dans diverses localités; et deux grandes villes, l'une dans le parti catholique, l'autre dans le parti protestant, donnèrent l'exemple de le rejeter. « Limoges et la » Rochelle, disent les contemporains, s'en défendoient » de vive force, et les autres estoient prestes à suivre ce » bransle.... Ceux de Limoges s'eslevèrent contre les » commissaires, et furent en chemin de se révolter » contre le Roy. » L'agitation était partout, l'esprit de désobéissance prenait des proportions alarmantes, et montrait dans un prochain avenir la menace d'un vaste soulèvement [1]. Ainsi les conjurés espéraient opposer l'effort des masses à la puissance royale, au moment où ils entreraient en lutte avec elle.

Ils cherchèrent à donner des chefs à cette multitude, et se flattèrent d'en trouver, en réunissant dans des assemblées secrètes, et en poussant à prendre les armes une classe nombreuse des gentilshommes de la Guyenne, et surtout du Périgord. Le Périgord, au rapport de de Thou, était une contrée si peuplée de nobles qu'à peine pouvait-elle les contenir; et si inquiète, que, depuis la conspira-

[1] Sully, Œcon. roy., p. 393. — Matthieu, page 481. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 11, p. 493. — Mezeray, t. III, p. 1244.

tion d'Amboise, tous les complots de quelque importance avaient été ourdis dans ce pays, et par des gens du pays. Biron, l'un des quatre premiers barons de Périgord, comptait dans cette province, ou dans les provinces voisines dépendant du gouvernement de Guyenne, mille gentilshommes pour parents ou pour vassaux. A son retour de l'ambassade d'Angleterre, il les avait visités, et avait été honoré par eux comme un prince. Entre cette démonstration, et des démarches plus décisives de leur part, le jour où éclateraient ses desseins, il lui semblait qu'il n'y avait qu'un pas, et il chargea l'un de ses parents de le leur faire franchir, tandis qu'il retournait en Bourgogne pour être plus près du duc de Savoie, et concerter ses dernières mesures avec les étrangers. En son absence, le baron de Bénac, aîné de leur famille, tint en Périgord des assemblées de noblesse, où la violence des discours et des propositions présageait une prochaine révolte [1].

Biron observait cette agitation, et se préparait à la seconder. Il n'était pas venu rendre compte au roi de son ambassade de Suisse. Il restait dans son gouvernement de Bourgogne, prétextant la tenue des États du pays, occupé réellement à corrompre ses garnisons, à entraîner de gré ou de force Dijon et Beaune dans le parti de la révolte, à préparer sa jonction avec l'étranger, et quand il l'aurait opérée, à prendre lui-même les armes et à se mettre à la tête du mouvement. Les Espagnols et les Savoyards approchaient des forces considérables de la frontière, avec le

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 198 A. Parole de Biron dans son discours au chancelier : « Que diront mille *gentils-* » *hommes* mes parents ? » — P. Matthieu, l. III, p. 493. « Au retour » d'Angleterre, le duc de Biron fit un voyage en Gascogne où il fut » visité et honnoré de la noblesse du pays comme un prince. » — Thuanus, l. CXXVIII, § 1, t. VI, p. 130. Après avoir donné sur l'état du Périgord les détails contenus dans notre texte, il ajoute : « Benacus, » familiæ suæ princeps, in illa provincia, per absentiam Bironi,... res » novas agitare credebatur. »

double dessein de propager l'insurrection, et de se saisir des contrées et des villes françaises à leur portée. Spinola, avec un corps de huit mille hommes, nouvellement levés dans le nord de l'Italie, et destinés en apparence à passer dans les Pays-Bas, s'arrêtait au pont de Grézin sur le Rhône, à l'entrée de la Bresse, prêt à donner la main à Biron, et menaçant Lyon en même temps. Le comte de Fuentes resté à distance dans le Milanez avec les vieilles bandes espagnoles, disposait tout pour joindre ses troupes à celles de Savoie, et pour envahir la Provence et le Dauphiné. Les gouverneurs espagnols de l'Aragon, de la Navarre, du Roussillon, concentraient dans ces pays d'autres forces qu'ils devaient jeter sur la Guyenne et sur le Languedoc. Un armement naval considérable, composé de vaisseaux du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, était destiné à agir contre notre littoral dans la Méditerranée. Enfin des émissaires de l'Espagne et de la Savoie parcouraient en secret les villes du midi, surtout celles de Provence, achetaient tous les gens sans aveu, et dressaient des intelligences pour le moment où ces deux puissances attaqueraient à force ouverte le royaume [1]. Cet exposé

[1] P. Cayet, l. V, p. 185 A. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 493, 505. — Lettres Missives du roi des 22 avril, 13 mai, 22 juin 1602, t. V, p. 576, 577, 591, 620. « Les trois fils aisnez du duc de Savoye » passent en Espagne sur les galères, et ne parle-t-on à sa cour et à » Milan que de la guerre que le Roy d'Espagne me doibt commencer » de faire. Ils levent encore au dict Milan deux régimens de gens de » pied, oultre les huict mille de Spinola; tellement qu'il est besoing » que nous pensions à nous... Les forces levées par le marquis de » Spinola en l'Estat de Milan, qui doivent faire huit mille hommes, » sont partis et peuvent estre maintenant au pied du petit Saint- » Bernard, pour passer en la Tarentaise, et fondre au pont de Grezin » sur le Rosne... Les Espagnols préparent encore en toute diligence » d'autres forces bien plus grandes par terre et par mer, tant » en Italie qu'en Espagne et Portugal, avec une grande quantité de » biscuits, d'armes et instruments de guerre... Je ne laisse pas de me » deffier de ces forces du costé de la Provence, en laquelle je descou- » vre tous les jours quelques nouvelles pratiques d'intelligence dressées

exact des plans et des ressources des conjurés, des projets et des préparatifs des étrangers, montre le complot de Biron dans ses véritables proportions, que les historiens modernes n'ont pas même soupçonnées.

Nous avons suivi la marche de la conspiration jusqu'à son plein développement, et jusqu'au moment où elle pouvait espérer d'être secondée à la fois par le soulèvement des villes du midi, et par l'effort des Espagnols et des Savoyards. Il faut maintenant nous reporter quelques mois en arrière, au commencement de l'année 1602, et voir par quels moyens elle fut combattue. Le complot et les mesures de répression peignent également les mœurs publiques et l'état de la société à cette époque. Que le gouvernement du roi ne pût empêcher ni les préparatifs ni les intrigues des étrangers contre la France, cela est par trop évident. Qu'il fût impuissant à empêcher la conspiration de se former à l'intérieur, c'est ce que l'on reconnaît plus difficilement au premier abord, et ce qui n'est pas moins hors de doute. L'ordre public n'avait encore aucune garantie préventive. La haute aristocratie, et même la simple noblesse tenaient du moyen âge une prodigieuse liberté de déterminations, encore accrue pendant nos longues guerres civiles : une fraction de la classe des gentilshommes avait pleine facilité pour préparer impunément des troubles. Tout ce que pouvait faire le gouvernement, avec l'aide de la police qui commençait, c'était d'observer les menées, et de réunir à temps une force militaire suffisante, pour combattre le premier effort de ses ennemis, l'insurrection à sa naissance. Le roi fut instruit par ses officiers, et par les agents qu'il entretenait dans les provinces, surtout dans les provinces éloignées,

» en leur faveur. » Le roi ne peut parler de ces préparatifs et de ces menées des ennemis, qu'au fur et à mesure qu'il les découvre, et plusieurs mois après leur commencement.

des complots de Biron depuis leur origine, des pratiques des étrangers, et il ne laissa prendre au dépourvu ni lui-même, ni le corps social [1]. Entouré d'ennemis au dedans et au dehors, il les vainquit ou les désarma tous; sut maintenir tout ensemble la paix publique, l'intégrité du territoire, l'unité nationale, l'autorité de la couronne qui importait plus encore à la France qu'à lui-même; déployant dans cette lutte toutes les qualités qui avaient fait jusqu'alors le succès et l'honneur de son règne, l'habileté, la décision, la modération, la clémence persévérante jusqu'au bout.

Il n'avait encore que des indications générales sur la conspiration : il voulut et parvint à en connaître le fond et les détails, seul moyen de se conduire avec discernement, et d'agir à coup sûr. Le secret lui fut révélé par La Fin, l'un des auteurs du complot, et pendant un an le principal agent de Biron. Le crime se retourna et servit ainsi contre lui-même. Nous avons vu que vers le milieu de l'année 1601, le maréchal avait sacrifié La Fin aux exigences du comte de Fuentes, et l'avait remplacé par le baron de Lux. De là désespoir de La Fin, qui s'était promis un grand établissement comme prix de son entremise et de ses négociations. Le roi, instruit de son mécontentement, lui manda de se rendre à la cour, espérant tirer de lui l'aveu et l'exposé de toute la conspiration. La Fin informa le maréchal des ordres du roi; le prévint qu'il ne pouvait être désormais son serviteur, s'il ne lui

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 393 A. « 1602. Le Roy receut quan-
» tité de lettres et d'advis par messages exprès de la part de ses ser-
» viteurs particuliers et bien affidez, *qu'il entretenoit toujours dans*
» *toutes les provinces esloignées de son séjour ordinaire,... pour le*
» *tenir toujours adverty de ce qui se passeroit en icelles*, par les quels
» on lui faisoit sçavoir qu'il couroit et trottoit par les provinces grande
» quantité de gens de l'une et l'autre religion, pratiquez, ce disoit-on,
» par quatre ou cinq seigneurs des plus qualifiez de son royaume. »

rendait Renazé qui lui était cher, ajoutant qu'il désirait savoir de lui ce qu'il devait dire des choses passées. C'était un ultimatum, et une tentative de réconciliation entre eux. Biron lui répondit qu'il ne lui parlât plus de Renazé, non plus que d'un homme qui n'était plus au monde; qu'il se défît de tous ceux qui avaient fait des voyages avec lui; qu'il brûlât ses papiers; qu'il donnât le change au roi en lui disant que toutes les négociations ouvertes avec les étrangers n'avaient eu pour but qu'un projet de mariage avec l'une des filles du duc de Savoie, projet abandonné par le maréchal, depuis qu'il avait reconnu que cette union déplaisait au roi [1]. Ainsi Biron condamnait à mort tous ceux qui l'avaient servi autrefois, parce qu'ils pouvaient maintenant le compromettre, et demandait à La Fin de se souiller et de se charger d'une suite d'assassinats, pour ajouter à sa sûreté : la perversité et l'égoïsme ne vont pas plus loin. Sa folle confiance paraît égale, quand il refuse son intervention pour sauver Renazé et contenter La Fin; quand il ne trouve pas une parole pour s'engager à payer les anciens services, et à acheter maintenant la discrétion de La Fin, par une éclatante récompense. Mais cette présomption s'explique : il le croyait lié au silence par le danger des révélations; par l'impossibilité d'obtenir grâce pour des complots énormes, dans lesquels il avait une si grande part de complicité. La Fin, poussé à bout, résolut de se venger et de perdre le maréchal.

Instruit par son neveu, le vidame de Chartres, qu'il pouvait en toute sûreté pour sa vie et sa liberté se rendre à la cour, il vint à Fontainebleau au mois de mars 1602, à la fin du carême. Il exposa au roi et à quelques membres de son Conseil tout le progrès de la conspiration.

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 493, 494. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 184 B.

Henri tenait pour indubitables les pratiques de Biron contre son autorité et contre la France ; mais il refusa d'abord de croire à l'excès de ses crimes et de son ingratitude : les âmes élevées par le sentiment même de leur grandeur, admettent difficilement chez les autres la complète dégradation. Quand La Fin eut mis entre ses mains les mémoires et les lettres du maréchal, il fallut qu'il se rendît à l'évidence « et il fut contraint d'en croire plus » qu'il n'en désiroit, » comme parlent les historiens du temps. L'immensité des torts de Biron reconnue, avérée par lui, ne lassa ni n'épuisa sa clémence, et il resta dans la disposition de lui accorder son pardon, à lui et à ses complices, pour peu qu'ils s'en montrassent dignes. « S'ils pleurent, dit-il, je pleurerai avec eux. S'ils se » souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai pas » ce que je leur dois. Ils me trouveront aussi plein de clé- » mence qu'ils sont vides de bonnes affections. Je ne vou- » drois pas que le maréchal de Biron fût le premier exem- » ple de la sévérité de ma justice, et qu'il fût cause que » mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air » calme et serein, se chargeast tout soudain de nuées, de » foudre et d'éclairs [1]. » Mais pour faire grâce à ses ennemis, il faut les avoir mis à ses pieds, et Henri eut d'abord à les abattre.

Le danger était partout, et le roi fit face partout, avec une décision, une promptitude, une habileté merveilleuses. Les mesures qu'il prit tendaient à la fois à retenir dans le devoir les populations des provinces du midi, disposées à un soulèvement ; à comprimer les conjurés, et à les empêcher d'user des forces dont ils disposaient personnellement pour se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel et se joindre aux étrangers ; enfin à opposer

[1] D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 11, p. 493. — Matthieu, ibid., p. 494, 495. — La Relation contemporaine, dans Cayet, p. 184, 185.

aux Espagnols et aux Savoyards une force militaire assez grande pour les contraindre à respecter notre territoire et les traités de paix, et à ne pas rejeter la France épuisée dans la guerre dont elle sortait à peine. Pour soulager les finances épuisées, il avait licencié plus de la moitié des troupes qui avaient fait la guerre de Savoie. Il concentra promptement une partie des soldats qu'il avait maintenus sous le drapeau, en forma un gros corps, l'appela près de lui, donna ainsi à l'autorité royale la force dont elle a toujours besoin de s'appuyer, quand elle veut être respectée et obéie, même dans l'exercice le plus légitime et le plus modéré de sa prérogative [1]. Peu après, il remplit les cadres de l'armée par de nombreuses recrues faites dans l'intérieur du royaume. Il manda en outre à de Vic de lever sans délai et d'envoyer six mille Suisses, commandés par les colonels Galaty et Heid : la moitié de ces stipendiés étrangers dut être distribuée dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc; et l'autre répartie en Bourgogne, Champagne et Picardie : elles reçurent l'ordre en outre de combiner leurs opérations avec les troupes françaises. Il veilla à ce qu'une formidable artillerie, tirée des arsenaux de Paris et de Lyon, fût dirigée sur les points menacés, et particulièrement sur la Bourgogne. La Provence et le Limosin exigeaient de sa part une attention particulière. Il envoya en Provence douze compagnies tirées des divers régiments français, et manda au duc de Guise de se rendre en toute hâte dans son gouvernement, pour délivrer les villes du double péril qui les pressait, et déjouer à la fois les intelligences et les attaques de l'étranger. Il dépêcha le duc de Ventadour dans son gouvernement de Limosin, pour prendre et arrêter dans son principe l'émeute de Limoges, et maintenir l'ordre public

[1] Voyez ci-après l'appareil militaire dont il est entouré dès le commencement du voyage de Blois et de Poitiers.

dans le pays. Il écrivit au gouverneur du Lyonnais, qui comptait passer l'été dans ses terres, de retourner à Lyon, et de mettre cette place dans un tel état de défense, que les Espagnols et les Savoyards, qui se vantaient de l'enlever par un coup de main, perdissent jusqu'à l'envie de l'insulter. Il enjoignit à Lesdiguières de monter à cheval au besoin, de donner secours au gouverneur de Lyon, à son premier avis, et d'observer en outre les démarches de Spinola et de son armée. Enfin il dirigea en Bourgogne le maréchal de Lavardin avec un corps de trois mille hommes, composé en partie de vieux soldats, en partie de deux régiments nouvellement levés par Bourg-Lespinasse et Nérestan : ces troupes, après avoir assuré la province au service du roi, devaient se porter jusque sur la rive du Rhône, et défendre l'entrée du royaume contre les Savoyards et les Espagnols de Fuentes, s'ils tentaient d'y pénétrer [1]. Par ces mesures combinées,

[1] Lettres du roi depuis le 15 avril 1602 jusqu'au 12 juillet 1602, t. V, p. 575-630. Les préparatifs ou l'exécution entière des faits mentionnés dans les lettres sont tous antérieurs à la date où ces lettres sont écrites, comme on le voit par le témoignage des historiens contemporains et principalement de Matthieu, l. III, p. 505. Voici des extraits de la correspondance du roi sur les mesures prises par lui aussitôt après les révélations de La Fin. — 15 avril 1602, p. 575. « J'ay envoyé » en la coste de Provence dix ou douze compagnies de mes régi- » mens, pour aider à garder mes places qui y sont en assez mauvais » estat. — 22 avril, p. 577. Je vous prie de dire de ma part à mon nepveu » le duc de Guise qu'il ne retarde plus à partir. — 29 avril, p. 582. Je » suis très-aise de la bonne resolution que mon nepveu le duc de » Guise a prise de s'acheminer en son gouvernement par vostre bon » conseil. Quand mon cousin le duc de Ventadour sera arrivé, je le » depescheray promptement afin qu'il s'en aille au vostre (du Limosin » en Languedoc). Après avoir muni les places de Provence et de » Languedoc, et celles de Guyenne de ce qui leur faict besoin, le » principal et le plus seur est, ainsy que vous m'avez escript, de dresser » promptement un corps de troupes dans mon royaume, pour secourir » les endroits qui en auront besoin. J'ay estimé devoir y pourveoir au » plus tost, et, pour ce faire, le composer de *Suisses*, parce que je les » auray plus tost levez, et qu'ils apporteront moindre foule et oppres-

Henri tint à la fois en respect les étrangers, les provinces et les villes agitées, les chefs de la conjuration, et plaça en particulier Biron entre une division française et une armée de Suisses.

Tandis que ces ordres s'exécutaient, que ces forces se rassemblaient ou se mettaient en mouvement, le roi se rendait dans les provinces du Midi, convaincu que sa présence et ses franches communications avec les peuples séduits et égarés, pourraient autant que ses armes pour conjurer le danger. Il partit de Paris le 17 avril 1602, bien accompagné. Il séjourna quinze jours à Blois, où il appela le comte d'Auvergne, les ducs d'Epernon, de Bouillon, de la Trémoille. Il soumit le comte d'Auvergne à une exacte surveillance, et s'assura ainsi de l'un des chefs du complot. Il conféra avec d'Epernon, Bouillon, La Trémoille, et sans leur laisser même soupçonner les révélations de La Fin, sans les entretenir d'autre chose que des vagues rumeurs qui circulaient à la cour sur des menées secrètes, il sonda leurs dispositions et leurs desseins. Le duc d'Epernon s'engagea à rester six mois auprès de lui, et à lui donner sa tête pour gage qu'il n'entrerait dans aucune révolte armée. Les ducs de Bouillon et de La Trémoille au contraire partirent pour leurs terres de Limosin

» sion au peuple; et aussy que je pourray facilement fortifier *ce corps* » *de François*, s'il est besoin de ce faire... J'ay advisé de lever deux » régimens (Suisses) de trois mille hommes chascun. L'un pourra ser- » vir du costé de Dauphiné, Provence et Languedoc, et l'autre ès pro- » vinces de Bourgogne, Champagne et Picardie. Ce renfort sera » suffisant avec nos François, pour résister à ceux qui m'attaqueront. — » 12 juillet 1602. J'entends que le duc de Savoye a commencé à pré- » parer des forces et à demander secours au comte de Fuentes, lequel » on dict en avoir faict soudain assembler et marcher.... J'ay com- » mandé au mareschal de Lavardin, sur l'advis que j'ay eu de ces » préparatifs et advancement des dictes forces, d'aller vers la rivière » du Rosne *avec deux ou trois mille hommes*, pour deffendre l'entrée » de mon royaume, et me garder de surprise. » On trouve les autres détails dans Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 495, 496, 505.

et du Poitou, les deux provinces les plus disposées à un soulèvement. Mais en Limosin, Bouillon trouva les mauvais vouloirs chancelants ; en Poitou, le roi arriva presque sur les pas de La Trémoille, ayant pour escorte un corps d'armée, dont la présence annonçait que l'ordre public ne serait pas troublé sans une vive résistance de la part du pouvoir [1].

Quelques jours après son entrée à Poitiers, Henri envoya le 25 mai le président de Jambleville à Limoges, et Rosny à la Rochelle, en les chargeant de composer, plutôt que de réprimer les troubles suscités par la pancarte. Jambleville, magistrat d'un caractère aussi ferme que modéré, se borna à punir quatre de ceux qui s'étaient montrés les plus échauffés dans la sédition de Limoges, et à destituer les consuls qui étaient en charge au moment où elle avait éclaté : tout rentra dans l'ordre, l'obéissance fut rendue aux justes commandements du roi, l'impôt refusé jusqu'alors fut acquitté. Sully écouta les réclamations des habitants de la Rochelle contre la pancarte, et les amena à la recevoir, en leur donnant l'assurance qu'elle serait promptement supprimée. Le roi reçut lui-même les députations des provinces de Poitou et de Guyenne, chargées des supplications de leurs concitoyens et le conjurant d'abolir le sou pour livre. Au lieu d'invoquer le droit et d'en appeler à la force, il parla à la raison et s'adressa au cœur. Il leur dit : « Qu'il savoit » bien que plusieurs mal affectionnés à son service pu- » blioient que son voyage avoit uniquement pour but de » leur donner des garnisons et de faire bâtir des citadelles,

[1] Lettres du roi des 16, 25, 29 avril, 17, 23 mai 1602, t. V, p. 575, 579, 583, 596-599. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 392, 394. — Supplément au Registre de Lestoile, rédigé par un contemporain instruit des moindres détails, p. 333 A. « Le Roy vint *en grande compa-* » *gnie* en Poictou. »

» tâchant, sous ces faux prétextes, d'exciter quelque émo-
» tion et mutinerie parmi le peuple; mais que les cita-
» delles qu'il vouloit faire, ne seroient jamais bâties que
» dans le cœur de ses sujets. Il ajouta que de tout temps
» le peuple de France avoit été tenu de secourir la cou-
» ronne dans ses nécessités, l'État dans ses besoins; qu'il
» falloit donc qu'ils supportassent le faix des impôts aussi
» bien que les autres provinces du royaume. Mais il dit
» en terminant qu'il vouloit le contentement de son peuple;
» et que jamais aucun de ses prédécesseurs n'avoit, autant
» que lui, souhaité leurs prières à Dieu pour bénir les
» années de son règne. » C'était assez leur annoncer que si l'obéissance restait à la loi, il aviserait promptement, dans sa sagesse et dans son amour pour son peuple, à le délivrer d'un subside qui lui était odieux. Sa voix fut écoutée, la pancarte fut rétablie partout, et quelques mois après il la révoqua et l'abolit, remplaçant cet impôt par une légère augmentation de la crue extraordinaire des tailles, et du droit d'entrée sur quelques marchandises dans un certain nombre de villes. Dans le temps même qu'il calmait l'effervescence produite par le sou pour livre, il s'expliquait avec les réformés, leur démontrait la chimère des intentions et des projets qu'on lui avait supposés contre eux, dissipait leurs ombrages et leurs craintes, et recevait les assurances de leur fidélité à son service [1]. Par ces actes et ces démarches, il supprima toutes les causes de mécontentement, et l'appui que Biron et Bouillon auraient

[1] P. Cayet, Chron. sept., l. V, p. 182 B, 183 A. — Mézeray, Hist. de France, t. III, p. 1244. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, liv. III, p. 481, 496, 540. « Le Roy revoqua l'imposition du sol pour livre qu'on » appeloit la pancarte. Il ne voulut pas que ce grand allegement sur- » prit les cœurs de ses subjects, déclarant sa volonté *quelques mois* » avant qu'elle fut exécutée. » Anciennes lois franc., t. XV, p. 276-278. La pancarte fut abolie le 10 novembre 1602. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 11, p. 493. « Le Roy reçoit les asseurances des Reffor- » mez. »

pu trouver dans les masses. Ainsi se termina ce conflit entre la nation et le pouvoir, où des deux côtés on montra un pareil bon sens, une égale modération, et où à la veille d'une grande crise, l'on évita de faire les affaires de l'ennemi commun et des étrangers.

Les provinces du Midi pacifiées, le roi revint à Fontainebleau. Pour terminer sa tâche, en finir avec la conjuration, dissiper les dangers publics, il n'avait plus qu'à frapper d'impuissance toute démonstration des coupables, s'ils osaient en tenter une; les réduire à la fuite, ou s'assurer de leurs personnes; et s'ils devenaient ses prisonniers, donner au pays, par leur repentir ou leur châtiment, les gages de sécurité qu'il réclamait. Il y pourvut, en achevant à Fontainebleau ce qu'il avait commencé pendant le voyage de Poitou. Il avait opposé à Biron dans son gouvernement de Bourgogne la levée des Suisses et le corps d'armée de Lavardin. Il avait recommandé à Rosny de soustraire au maréchal tout ce qu'il serait possible d'artillerie et de munitions; et Rosny prétextant la nécessité de remplacer un matériel défectueux par un matériel nouveau, tiré de l'arsenal de Lyon, avait trouvé moyen d'enlever tous les canons et toutes les poudres des places fortes de Bourgogne. De sorte que si Biron se décidait à une révolte ouverte, il fallait qu'il la commençât à moitié désarmé. Le roi s'était employé en même temps à prévenir cette lutte, devenue peu dangereuse, en essayant de déterminer Biron à se rendre auprès de lui, à se reconnaître, à mériter par son repentir son pardon et le maintien de sa fortune.

Le 14 mai, il l'avait invité à le venir trouver, par une lettre encore subsistante aujourd'hui. Dans cette lettre, il se montrait animé des mêmes sentiments qu'il avait exprimés six semaines auparavant, lors de la découverte de la conjuration, n'oubliant pas, comme il l'avait dit, ce

qu'il devait au maréchal, estimant que les fautes du coupable n'effaçaient pas ses services. Il lui parlait dans les termes les plus affectueux, lui rappelait, mais par allusion seulement, les bienfaits dont il l'avait comblé, lui promettait une fortune et une faveur égales pour l'avenir, dès qu'il aurait reçu de lui des assurances de sa fidélité. Cette lettre étant restée sans effet, Biron étant demeuré en Bourgogne, Henri lui avait envoyé successivement d'Escures, puis le président Jeannin, pour le presser de se rendre à la cour. « Le président Jeannin, dit d'Aubigné, fut le dernier messager qui lui parla de sa faute, de la clémence du roi, lui fit voir les bandes préparées pour aller à lui, à la tête desquelles était Lavardin, fait maréchal de France. Il lui fit voir encore par la dextérité de Sully que son arsenal était changé en poudres inutiles [1]. »

Parmi les confidents de Biron, ceux qui jugeaient que son humeur intraitable, son inflexible orgueil se refuseraient à demander grâce au roi, comme le lui conseillait Jeannin, le pressaient de profiter au moins des avis du président, en se retirant en Franche-Comté auprès des Espagnols. Pour son malheur il ne suivit pas ce conseil, et dans le parti qu'il prit, il se décida pour les affirmations de La Fin, et par le sentiment du baron de Lux, diversement, mais également propres à l'égarer. La Fin devait de toute nécessité tromper le maréchal, et il le trompa. Outre les motifs de haine et de vengeance qu'il avait contre lui, et qui ont été précédemment exposés, il était persuadé que Biron le ferait assassiner par ses sicaires ou par ses parents, pour peu qu'il le soupçonnât de l'avoir trahi, ou seulement compromis. Et en effet, les jours de La Fin ne cessèrent d'être menacés qu'après l'ar-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 396 B, 397.—Lettre du roi à Biron du 14 mai 1602, t. V, p. 594. — Matthieu, Hist. de Henri IV, liv. III, p. 396. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 11, p. 494.

restation du maréchal, quand la justice qui, pour arriver à la vérité, avait besoin de la vie et du témoignage de La Fin, l'eut placé sous sa garde, et lui eut donné une escorte armée pour le défendre [1]. La Fin, interrogé par Biron sur son voyage à Fontainebleau, lui répondit qu'il n'avait rien révélé de la conjuration, et que le roi en était resté aux soupçons et aux conjectures. Biron crut à ces assertions et à l'absence de toute preuve contre lui. Le baron de Lux, avec lequel il agita le parti auquel il devait s'arrêter, vit trop le danger de la dégradation, et pas assez le péril de la vie. Il lui représenta qu'il ne lui restait rien dans ses places fortes pour se défendre ; que si le roi venait à lui tête baissée, avec ses diligences accoutumées, il serait contraint de quitter le royaume, et n'apporterait aux ennemis qu'un cœur ulcéré et une fortune ruinée. Ces réflexions firent une vive impression sur l'esprit du maréchal, et quand il apprit d'un autre côté que le roi avait dit publiquement : « que s'il ne venait à lui il l'irait que-» rir, » il ne put supporter l'idée d'un exil, déshonoré en France, impuissant et peut-être méprisé à l'étranger : il se décida donc pour une entrevue dont il se flattait de surmonter les dangers, parce qu'il était persuadé que Henri manquait des moyens de le convaincre. Son plan fut de nier hautement au roi qu'il eût jamais rien comploté ; de rejeter sur la haine de ses envieux et de ses ennemis les bruits d'une conjuration ; de donner du poids à ces assertions par la hauteur de ses réponses et de sa conduite ;

[1] Le passage suivant montre jusqu'à quel point les craintes de La Fin étaient fondées. « Le samedy 13 de ce mois, arriva à Paris le » seigneur de La Fin, fort bien accompagné, et qui marchoit ordinai-» rement par les rues, avec quinze ou vingt hommes à cheval, qui » avoient tous les pistolets à l'arçon de la selle, et l'épée à la main ; » ce qui luy avoit esté octroyé par Sa Majesté pour les advis qu'il avoit » eus que les parens et amis du mareschal menaçoient, et quelques » uns d'entre eux avoient juré de le tuer, là où ils le rencontreroient. » Supplément au Journal de Lestoile par un contemporain, p. 333 B.

d'imposer silence aux conseillers de Henri par la menace de la vengeance; de protéger enfin sa liberté, si elle était menacée, par l'empire qu'il exerçait sur les gens de guerre, même à la cour ; par l'aide de ses partisans parmi les grands seigneurs et les catholiques ardents ; enfin par son intrépidité, sa vigueur corporelle, son adresse à manier les armes, comptant que pourvu qu'il pût mettre la main à son épée, il se tirerait toujours de la presse de ses ennemis [1].

Conformément à ces résolutions, et dans l'idée d'intimider ceux qui seraient tentés de prendre parti contre lui pour la défense du trône et de l'ordre public, il envoya peu avant sa venue en cour, son secrétaire Hébert devant lui. Hébert, après avoir supplié le roi de ne pas prendre mauvaise opinion des déportements du maréchal, de les considérer selon la vérité, et non par la passion de ses ennemis, parla hautement et hardiment de la fidélité et encore plus du courage de son maître, disant : « Que s'il venoit en cour, il étrangleroit tous ceux qui faisoient de mauvais contes contre lui. » Biron arriva à Fontainebleau le mercredi 12 juin, entre sept et huit heures du matin. A l'entrée il trouva La Fin qui lui glissa ces mots à l'oreille : « Mon maître, courage et bon bec, ils ne savent rien. » Au moment où il aborda le roi, ce prince après avoir terminé tous les préparatifs d'une expédition, annonçait à Souvray qu'il allait monter à cheval et partir pour la Bourgogne. De l'heure où le maréchal était sorti de Dijon, il n'était plus en son pouvoir de retourner. En effet, des troupes de cent cavaliers, placées sur divers points de son passage, s'étaient levées derrière lui à chaque traite, s'étaient attachées à ses pas, et en se

[1] La Relation contemporaine, dans P. Cayet, l. V, p. 185 A. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, p. 496, 497. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 397 A.

relayant l'avaient suivi jusqu'à Fontainebleau. En outre, toute la cavalerie légère avait été distribuée par Rosny sur les bords du Loing, à une faible distance du château, et mettait sous la main du roi une force considérable. Henri tenait donc pleinement, absolument Biron en sa puissance. Cette situation du coupable ne changea rien aux dispositions du roi, et pendant deux jours, nous allons le voir, il tenta tout ce qui était humainement possible pour le dérober au déshonneur et à la mort. Mais il devait veiller à ce que l'intérêt public ne fût pas sacrifié à l'intérêt particulier; à ce que la clémence envers un homme ne devînt pas une cruauté envers la nation, par les désastres où elle la plongerait. Les discours tenus par Henri dans cette grave circonstance nous révèlent ses intentions, et nous montrent comment il se proposa de résoudre ces difficultés. « Le projet du maréchal, dit-il, est » de troubler mon État, que j'ai eu tant de peine à paci- » fier; de m'ôter les moyens de soulager mes sujets de » tant de tailles et de subsides dont ils sont oppressés, et » de leur faire voir que je ne suis pas seulement leur roi, » mais aussi leur père. Avisons donc le moyen d'étouffer » tant de pernicieux desseins à leur naissance..... Il faut » que la maréchal ploye ou qu'il rompe [1]. » Ployer, pour Biron, était confesser ses crimes et s'en repentir. Le roi le voulait et avait deux raisons de le vouloir, l'une morale, l'autre politique. Il fallait que par l'aveu et la légi-

[1] P. Matthieu, liv. III, p. 497, 499. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 396 B, 397 B, 398 A, B. — La Relation contemp., dans P. Cayet, p. 187 A. — Le Grain, décade, l. VIII, p. 390. — Supplément de Lestoile, p. 333 A. — Dupleix, p. 311. La date de l'arrivée de Biron à Fontainebleau est fautive dans plusieurs contemporains. Il arriva le mercredi 12, comme le dit formellement le supplément de Lestoile et Dupleix, et comme l'indique indirectement Le Grain, lequel témoigne qu'il fut arrêté le 13 La Relation contemporaine donne la date erronée du 15; mais elle dit de plus que Biron arriva le mercredi, et le mercredi est le 12, non le 15.

time humiliation qui s'y attachait, le coupable, d'une part, offrît à la justice la satisfaction qu'il ne lui donnait pas par son châtiment; et que de l'autre, il descendit de l'orgueilleuse et redoutable position qu'il s'était faite au-dessus du droit et de l'ordre public du pays. Il fallait que par le repentir et le changement, il fournît la garantie qu'il ne reprendrait pas ses trames le lendemain, et que le règne entier de Henri ne se passerait pas à réprimer des complots intérieurs, appuyés par l'étranger, au lieu de s'employer à restaurer la France. Tels furent les mobiles auxquels le roi obéit, la règle de conduite qu'il se traça, dans ses derniers rapports avec le maréchal de Biron.

Leur première entrevue eut lieu dans le grand jardin de Fontainebleau, près du parterre. Le roi embrassa Biron, reçut ses excuses sur le retardement de son voyage, le prit par la main en se promenant, et lui montra le dessin de ses bâtiments. Après avoir essayé, par cet accueil tout cordial, de réveiller chez lui l'affection des anciens temps, il le conduisit du grand jardin dans le petit, et le tira à part dans l'une des allées. Là il lui dit : « Qu'il avoit désiré ardemment le voir, pour être éclairci sur plusieurs menées tramées par ses ennemis contre son service; que s'il lui en parloit franchement et véritablement, il lui assuroit qu'il ôteroit de son cœur tout le ressentiment qu'il pourroit en appréhender. Que s'il avoit eu quelque mauvaise intention contre son État, cette faute ne lui causeroit aucun préjudice, et ne lui apporteroit qu'un repentir. » Biron comptait que La Fin n'avait rien révélé, que le roi manquait de preuves contre lui ; qu'il ne pouvait être convaincu que par sa propre conscience, et il répondit : « Qu'il » n'étoit venu ni pour se justifier, ni pour demander par- » don, ni pour accuser ses amis. » Il ajouta plusieurs paroles hardies, et les accompagna de mouvements si peu

retenus par le respect de la majesté du prince, que les spectateurs de cette scène le jugèrent capable de tout entreprendre. Le capitaine exempt des gardes, de service ce jour-là, s'approcha du roi. Henri lui ordonna de se retirer; mais il savait à quel interlocuteur il avait affaire, et il s'était mis personnellement en garde contre un assassinat. Au président Jeannin, qui quelques instants auparavant, lui exprimait ses craintes sur les dangers d'une pareille entrevue, il avait répondu que son épée saurait le défendre contre toute surprise et toute attaque [1].

Les violences du maréchal, après ses crimes, n'inspirèrent à Henri qu'un sentiment et qu'une idée, ce fut de le rendre digne de grâce, en attaquant et en vaincant son opiniâtreté par des allusions plus claires, des explications plus explicites, au sujet des preuves matérielles et juridiques réunies contre lui; en lui faisant voir le roi mieux instruit que Jeannin ne le lui avait montré; en lui donnant des doutes et des craintes sur le secret de ses trames et sur ses chances d'impunité. Aussitôt après son premier entretien avec lui, Henri écrivit un billet de trois lignes à Rosny, pour lui enjoindre de se rendre sans délai de Moret à Fontainebleau, avec l'intention de se servir du plus fidèle, pour sauver le plus coupable de ses serviteurs. Rosny fit assez de diligence pour être arrivé dans un court délai. Le roi qui l'attendait avec impatience, lui dit : « Mon ami, voilà un malheureux homme que le mares-
» chal; c'est grand cas. J'ai envie de lui pardonner, d'ou-
» blier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de
» bien que jamais. Il me fait pitié, et mon cœur ne se
» peut porter à faire du mal à un homme qui a du cou-
» rage, duquel je me suis si longtemps servi, et qui m'a

[1] Thuanus, lib. 128, § 3, t. VI, p. 133. — Matthieu, Hist. de Henri IV, livre III, p. 499. — La Relation contemporaine, dans P. Cayet, l. V, p. 185 B.

» été si familier; mais toute mon appréhension est que » quand je lui auray pardonné, il ne pardonne ni à moi, » ni à mes enfans, ni à mon État; car il ne m'a jamais » rien voulu confesser, et vit avec moi comme un homme » qui a quelque chose de malin dans le cœur. Je vous prie, » voyez-le..... S'il s'ouvre à vous sur les discours que » vous lui tiendrez, et sur la certitude de ma bienveillance » que vous lui donnerez, assurez-le qu'il peut en toute » fiance me venir trouver, faire confession de tout ce qu'il » a pensé, dit et fait, moyennant qu'il ne cèle rien, et que » je lui pardonnerai de bon cœur, comme je vous en » donne ma foi et ma parole [1]. »

Biron vint trouver le roi pour la seconde fois ce jour-là, à l'issue du dîner. Henri ordonna à son fils, le duc de Vendôme, de l'aller saluer, prévenance délicate, avance adressée à l'affection, qui ne rencontra que la haine. Ce sentiment éclata aux premiers mots de leur conversation. Le roi, lui montrant la cheminée de marbre où était sa statue équestre en relief, triomphante au-dessus de ses victoires, lui dit : « Eh bien! mon cousin, si le roi d'Es- » pagne me voyoit comme cela, que diroit-il? » Biron répondit : « Il ne vous craindroit guères. » Henri le regarda d'un œil rigoureux. Le maréchal ajouta alors : « J'entends, sire, en cette statue que voilà, et non pas en

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 397 A-B. Le billet par lequel le roi appelle Sully de Moret à Fontainebleau, ne se trouve pas dans le Recueil des Lettres Missives, t. V. Le voici avec quelques circonstances détaillées et précieuses. « *Si tost qu'il fut arrivé* (Biron) le roi » vous escrivit un mot de sa msin à Moret, auquel lieu vous vous » étiez allé promener, où il y avoit ces mots : Mon amy, nostre » homme venu, qui fait fort le retenu et le prudent. Venez en dili- » gence, afin que nous advisions à ce que nous avons à faire. Adieu » je vous aime bien. » La présence de Sully, alors marquis de Rosny, à Fontainebleau, dès le 12 juin, est établie par le témoignage des historiens contemporains, l'auteur de la Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 185 B, et Matthieu, l. III, p. 500 au commencement. Dans le Discours du roi nous ne reproduisons pas l'orthographe du temps.

» votre personne. » Mais le fond de l'âme s'était trahi par l'aigreur du premier mouvement. Le roi se commanda assez pour ne rien changer à ce qu'il avait arrêté en faveur de Biron, pour persévérer dans la résolution des avertissements. Il passa dans le cabinet de la reine; le maréchal resta dans la chambre du roi, déjà en peine de se faire entretenir par les courtisans, froideur significative qui l'invitait à fléchir à temps, et concourait, pour le sauver, avec les instances nouvelles dont il allait être pressé [1].

Rosny arriva en ce moment dans la chambre du roi, et trouva Biron parlant à La Curée. Le maréchal s'avança et le salua, mais très-froidement. Rosny l'embrassa avec gaîté et témoignage d'affection, le tira à part au chevet du lit du roi, et lui dit : « Avez-vous salué le roi? quelle » chère vous a-t-il faite? que lui avez-vous dit? Vous le » connoissez bien; il est libre et franc, et veut que l'on » vive de même avec lui. L'on m'a dit que vous aviez fait » le froid et le retenu avec lui; cela n'est pas de saison ni » selon son humeur et la vôtre. Je suis votre parent, votre » serviteur et votre ami : croyez mon conseil, et vous » vous en trouverez bien. *Dites-moi librement ce que vous* » *avez sur le cœur,* et pour certain j'y apporterai remède, » et ne craignez pas que je vous trompe. » Biron répliqua : « J'ai répondu au roi sur tout ce qu'il m'a enquis; mais ce n'ont été que propos communs et paroles générales; aussi n'avois-je rien davantage à lui dire. » « Monsieur, repartit Rosny, ce n'est pas là comme il faut procéder envers cet esprit vraiment royal; ouvrez-lui votre cœur et *lui dites tout, ou à moi si vous voulez,* et devant qu'il soit nuit, je vous réponds que vous demeurerez contens l'un de l'autre. » A quoi le maréchal répliqua : « Je n'ai rien à dire au roi, ni à vous, plus que j'ai fait; mais

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 185 B. — Matthieu, l. III, p. 499, 500.

si sa majesté a quelque défiance ou mécontentement de moi, que lui ou vous me le disiez librement, que vous me fassiez connoître sur quoi et ce que c'est, et alors j'y répondrai. » Sully reprit : « Que votre conscience vous juge » vous-même, et *conduisez-vous tout ainsi que si vous » croyiez que nous sçeussions ce que vous avez fait, dit et » pensé de plus secret ;* car je vous jure en ma foi que c'est » le vrai moyen d'obtenir du roi tout ce que vous sauriez » désirer. C'est le conseil que je vous donne, et par Dieu, » si vous le voulez suivre, vous et moi nous gouvernerons » la cour et les affaires. » Biron répondit : « Je veux bien » vous croire ; mais je ne sçais rien et n'ai à confesser péché » ni pécadille ; car j'en sens ma conscience fort nette depuis » ce que j'ai confessé au roi à Lyon. » Après cet entretien, Rosny entra au cabinet, y demeura près d'une demi-heure, et, venant retrouver le maréchal, lui dit que le roi le demandait. Henri attaqua à son tour l'opiniâtreté de la dissimulation et du silence de Biron. Il le conjura de lui dire la vérité, de ne pas chercher à lui cacher ce que le temps ne pouvait longuement couvrir, et *ce dont il étoit si bien informé;* que ce qu'il en voulait apprendre de sa bouche n'était que pour lui montrer qu'il désirait que personne que lui n'en eût connaissance. Le maréchal tint ferme sur les protestations de son innocence, se récria contre des inculpations insupportables à un homme de cœur comme lui, à une conscience aussi irréprochable que la sienne, et supplia le roi ou de lui faire justice de ces calomnies, ou de permettre qu'il en tirât raison par son épée. Ces protestations et cette parade d'innocence, toutes révoltantes qu'elles étaient, laissèrent le roi calme, comme les emportements et les menaces du matin, et il continua à chercher quelque expédient nouveau pour sauver le maréchal. Dans l'assaut qu'il livra à sa folle confiance, à son orgueil, à son obstination, il proportionna

les moyens d'attaque à la défense, les varia, les multiplia. Songeant que Biron avait pu mal prendre les avis de Rosny, parce qu'il conservait sans doute contre lui du ressentiment et de la défiance pour le désarmement des places de Bourgogne, il prit un autre intermédiaire, donna au maréchal pour conseiller un prince du sang, avec lequel il avait d'étroites liaisons. Après le souper, Henri ordonna au comte de Soissons de l'aller trouver, et de tout tenter pour vaincre son endurcissement et pour tirer de lui la vérité. Le comte y alla, lui dit qu'il fallait craindre l'indignation du roi, et rechercher sa clémence quand on l'avait offensé; il le pria, le conjura d'avouer et de s'humilier. Le maréchal répondit qu'on n'aurait autre parole de lui que celle qu'il avait dite au roi à son arrivée; qu'il avait occasion de se plaindre de ce que Sa Majesté entrait en doute de sa fidélité, laquelle n'était que trop prouvée par les services qu'il avait rendus à la couronne [1].

Le comte de Soissons avait échoué après Rosny; Henri était intervenu deux fois lui-même sans plus de succès. Mais on n'était qu'au premier jour, et le roi pouvait espérer de gagner plus tard ce qu'on n'avait pas d'abord emporté; il s'arrêta à cette idée. « Il n'y alla pas trop ar-
» demment ni précipitamment, disent les contemporains;
» il donna au maréchal le loisir de consulter avec sa cons-
» cience. » Il lui ménagea donc la nuit du mercredi au jeudi. Le jeudi 13, il se leva de bon matin, s'alla promener dans le petit jardin près de la volière, fit appeler le maréchal, et l'entretint longtemps. On vit Biron, tête nue, levant les yeux au ciel, frappant sa poitrine, se répandant en protestations sur son innocence, en injures et

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 397, 398. — Matthieu, l. III, p. 500. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 186 A. — D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 11, p. 494. — Thuanus, lib. 128, § 3, t. VI, p. 133.

en menaces contre ses accusateurs. Henri écouta froidement ces mensonges et ces bravades, et ne les interrompit que pour ramener incessamment le maréchal en présence de sa situation, et lui montrer l'abîme où l'entraînait son opiniâtreté. Il ne gagna rien sur son esprit, et les démarches du maréchal, au sortir de cette entrevue, montrèrent qu'il fallait renoncer à l'espoir de le fléchir et de le ramener. En allant dîner, il rencontra un homme qui lui remit une lettre dans laquelle on l'avertissait qu'il était perdu s'il ne partait sans retarder d'un seul moment. Il la montra à son capitaine des gardes, lequel lui dit : « Je voudrais avoir un coup de poignard dans le sein, et que vous fussiez en Bourgogne. » Biron le plaisanta sur ses craintes, et se moqua également de tous ceux qui lui prédisaient son malheur, plus hardi et plus insolent que jamais dans ses propos [1].

Le roi avait à protéger l'ordre public et l'intégrité du territoire. Ne pouvant plus attendre la sauvegarde de ces grands intérêts du repentir et du changement de Biron, il dut la demander à la force que la nation avait remise entre ses mains, et à la puissance de la justice. Après le dîner, durant quatre heures, il entretint dans la galerie ses conseillers les plus éclairés et les plus sûrs : Rosny, Villeroy, Sillery, de Gèvres, et agita avec eux les mesures que son gouvernement avait à prendre. La résolution fut

[1] Matthieu, l. III, p. 500, 501. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 186 A. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 11, p. 494. — D'Aubigné, si peu disposé en général à vanter la conduite du roi, lui rend pleine justice en cette circonstance. Il résume en ces mots les instances réitérées de Henri auprès de Biron pour tirer de lui un aveu et le sauver : « Le roy à son arrivée, lui ayant ouvert ce » qu'il sçavoit, le conjure *par trois diverses fois* lui avouer son péché, » avec promesse non-seulement de la vie, mais de ne luy rien dimi- » nuer en faveur et authorité. Mais l'obstiné mit tousjours ses services » à la place de ses défauts, s'exaltant au lieu de s'abaisser. »

que, puisque le maréchal refusait de rien déclarer de sa conjuration, dont on avait tant de preuves écrites, l'on devait s'assurer de sa personne et de celle du comte d'Auvergne son complice. Mais il fut décidé en même temps que le maréchal serait renvoyé devant le Parlement et les pairs de France réunis ; que son procès serait instruit et son sort décidé par la justice du pays, et non par une commission ; que, dans cette cause, toutes les lois, formes et solennités légales, seraient religieusement observées. Biron recevait donc, dans leur plénitude, les garanties qui protégeaient alors la vie et l'honneur des citoyens. Et encore le roi se réserva-t-il de faire un suprême effort pour lui arracher à temps un aveu, et le soustraire ainsi à l'action de la justice et à la rigueur des lois, en le faisant bénéficier du droit de grâce. « Je ne veux pas » perdre cet homme, dit-il ; mais il se veut perdre lui-» même. Je lui veux encore dire que s'il se laisse mener » par la justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de » moi [1]. » Au lieu d'un dernier avis, il lui en donna deux, nous allons le voir.

Biron soupa chez Montigny. Pendant le repas, il vanta en termes plus pompeux que jamais ses services, et reprocha d'une manière indirecte au roi de les avoir maigrement récompensés, ainsi que ceux de son père. Il se jeta ensuite sur les louanges de Philippe II, vantant outre mesure ses mérites et ses qualités, exaltant par-dessus tout sa générosité et sa libéralité envers ses capitaines et leurs enfants, montrant ainsi de quel côté étaient désormais ses affections, et même ses engagements. Montigny coupa court à ces propos doublement révoltants, en lui disant que parmi les éloges qu'il avait faits de Philippe II, il avait oublié de rappeler qu'il avait mis son fils à mort,

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 398. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 186 A. — Matthieu, l. III, p. 501, 502.

sur le simple soupçon que ce jeune prince avait voulu troubler ses États[1].

Après le souper, Biron et le comte d'Auvergne se dirigèrent vers le château. Presqu'à la porte, le maréchal trouva un homme qui lui remit une seconde lettre, écrite au nom de la comtesse de Roussy sa sœur, dans laquelle on le prévenait qu'il avait à partir avant deux heures, s'il ne voulait être arrêté. Alors seulement il renonça à l'idée et pour ainsi dire à la superstition de son inviolabilité, et admit comme possible le projet de s'assurer de sa personne, que son orgueil avait traité jusque là de chimère. Mais il conserva l'espoir de déjouer ce dessein, s'il était formé, par les précautions auxquelles il recourut sur-le-champ. Il se munit d'une solide et courte épée, avec laquelle il se promettait de se faire place et jour partout, en se mettant à la tête des gentilshommes et des soldats qui formaient son escorte, et dont il attendait une vigoureuse assistance. Il enjoignit à ses gens de tenir ses chevaux sellés et bridés à son logis. Après avoir donné secrètement ces ordres, il entra au château avec le comte d'Auvergne, et ils allèrent trouver le roi qui se promenait au jardin. Henri, après la promenade, invita le duc de Biron au jeu. Tous se dirigèrent alors vers la chambre de la reine. A la porte, le comte d'Auvergne qui, pendant la promenade, avait trouvé moyen d'apprendre ou de conjecturer la résolution du Conseil, s'approcha du maréchal, et l'avertit de leur commun péril, en lui disant à l'oreille : « Nous sommes perdus. » Ces paroles le troublèrent, et il joua à la prime contre la reine avec une distraction marquée ; mais elles n'éveillèrent chez lui aucun remords, elles ne lui inspirèrent pas la seule résolution qui pouvait le sauver. Quand il fut près de minuit, le roi rompit le jeu, et invita chacun

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 186. — Matthieu, l. III, p. 502.

à se retirer. Les courtisans partis, il tira à part le maréchal, et l'interpella encore un coup de lui donner ce contentement : « Qu'il apprît de sa bouche ce dont, à son grand regret, il étoit trop informé d'ailleurs ; qu'il lui déclarât ce qu'il avoit fait avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes ; qu'il s'assurât que quelque faute qu'il eût commise contre lui, pourvû qu'il la confessât sincèrement, il la couvriroit de sa clémence, et l'oublieroit pour toujours. » Le maréchal lui répondit plus arrogamment que jamais : « Qu'il n'avoit eu d'autre dessein que celui qu'il avoit dit, et que c'étoit trop presser un homme de bien. » Ces mots prouvaient à Henri qu'il avait devant lui un coupable d'une dissimulation sans égale, d'une arrogance inflexible, comme les complots repris après le pardon de Lyon et continués depuis pendant plus de deux ans, lui montraient qu'il avait affaire à un conspirateur incorrigible. Il quitta la chambre de la reine, entra dans son cabinet, et donna l'ordre à ses capitaines des gardes, les sieurs de Vitry et de Praslin de se saisir, Vitry du maréchal de Biron, Praslin du comte d'Auvergne. Les ministres de leur côté avaient tout prévu, et tout préparé, pendant la soirée, pour que la résistance des conjurés fût vaine, s'ils en tentaient une, et pour qu'ils ne pussent ni fuir, ni échapper. Ils avaient rempli de soldats et de gentilshommes armés la basse-cour, les salles, les escaliers du château, les pavillons attenant au palais. Au moment de faire exécuter ses ordres, le roi eut un dernier retour d'affection et de pitié pour le maréchal. Il rentra dans la chambre et lui dit : « Maréchal, vous savez ce que je vous ai dit. » Il provoquait ainsi, et épiait un bon mouvement qui ne vint pas : Biron resta froid et muet. C'était l'impénitence finale ; la sentence de réprobation ne se fit pas attendre. « Adieu, » baron de Biron, » ajouta le roi, qui anéantissait ainsi d'un mot, effaçait d'un trait toutes les éminentes dignités

dont il l'avait honoré, et l'envoyait dégradé devant la Justice, pour lui répondre de ses crimes [1].

En sortant de la chambre de la reine, et en entrant dans l'antichambre, le maréchal trouva Vitry. Vitry ne lui laissa pas le temps de se mettre en défense. Il s'approcha de lui, lui saisit fortement la main droite de sa gauche, et de sa droite prit son épée en lui disant : Monsieur, le roi m'a commandé de m'assurer de votre personne : rendez votre épée. — A moi, dit Biron, à moi qui ai si bien servi le roi, qu'on m'ôte mon épée, mon épée qui a fini la guerre et donné la paix à la France ! je mourrai plutôt ! Pendant qu'il contestait, quelques-uns de ses gens mirent la main aux armes, et tentèrent de le secourir, mais en vain : ils furent incontinent saisis et enfermés. Il déceignit alors son épée de sa main gauche, et l'abandonna à Vitry qui la tenait déjà. Il jeta les yeux autour de lui pour voir s'il ne pourrait se saisir d'une autre; mais il reconnut bientôt l'impossibilité de cette tentative, et cédant à la nécessité, il se laissa emmener par Vitry, au milieu de tous les gardes rangés en ordre dans la galerie. « Vous voyez, dit-il en passant, comme on traite les bons catholiques ! » Cet appel à la révolte fut aussi vain que tous les autres moyens qu'il avait imaginés pour se défendre. Il fut conduit dans la salle la plus haute du pa-

[1] Thuanus, lib. 128, § 4, t. VI, p. 133. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 186, 187. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 502, 503. — D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 11, p. 494. — Tous les contemporains sont d'accord sur les circonstances de la dernière entrevue entre Henri et Biron : voici quelques détails. Matthieu dit : « Le duc de Biron qui croyoit que celui-là méritoit de perdre la vie » qui la demandoit, n'avoit point de cœur, pour s'humilier, ny de lan- » gue pour demander pardon. Il répond au Roy plus roguement que » jamais : *Que c'estoit trop presser un homme de bien.* » D'Aubigné ajoute : « Nonobstant le Roy eut recours encores à ses prières, l'autre » à son orgueil, jusqu'à respondre que c'estoit trop presser un homme » de courage. »

villon voisin de l'horloge, et y passa la nuit gardé à vue. Le comte d'Auvergne fut arrêté par Praslin à la porte du château, au moment où il se disposait à en sortir, et dans le temps même que Vitry s'assurait de Biron. Les deux chefs de la conspiration étaient sous la main du pouvoir, hors d'état désormais de nuire à la chose publique; et leur arrestation n'avait pas coûté la vie à un seul homme [1].

Les derniers actes et les dernières paroles de Biron nous donnent le mot de ses calculs, de ses espérances, de sa conduite. Il se flatta de pouvoir résister au roi jusque dans sa cour, en s'aidant de son intrépidité, de sa vigueur, des précautions prises par lui et par ses serviteurs, du prestige qu'il exerçait sur les gens de guerre. Il imagina que les grands seigneurs prendraient sa cause en main, parce qu'ils avaient avec lui la solidarité des intérêts et de la puissance. Il crut que les catholiques le défendraient, parce qu'ils devaient voir en lui le défenseur de leur religion; parce qu'il supposait que le fanatisme de la Ligue vivait encore, et vivait pour lui. Enfin il se crut inattaquable comme au temps où Henri pardonnait forcément toutes les trahisons, parce qu'il était hors d'état de les punir. Les premières espérances du maréchal étaient des illusions, et les dernières des anachronismes. En ce moment même, Henri armé d'une autorité qui lui permettait de se faire obéir des seigneurs les plus puissants et les plus indociles, disait : « Qu'il avoit bien résolu de ne plus en» durer à l'avenir que ses sujets se jouassent de leur roi. » Vitry, l'ancien ligueur, arrêta Biron : les plus grands seigneurs, après un moment d'hésitation qui suivit l'incar-

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, livre V, p. 187 A. — P. Matthieu, l. III, p. 503. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, p. 399 A. — Lettres du roi à divers, en date du 14 juin, sur l'arrestation de Biron et du comte d'Auvergne, t. V, p. 612-615.

cération du maréchal, se prononcèrent tous pour le roi, se rangèrent du parti de la couronne, qui était celui de la force en même temps que du droit [1].

Tout manqua à la fois à Biron, les moyens sérieux de résistance à la cour, l'assistance de ses serviteurs, l'assistance des étrangers au dehors. Quand le bruit de son arrestation parvint en Bourgogne, quelques gouverneurs, qui lui étaient particulièrement dévoués, se mirent en devoir de défendre contre le roi les places de ce gouvernement, avec l'aide de leurs garnisons. On put craindre aussi un moment que le baron de Lux ne livrât aux Espagnols Dijon et Beaune. Mais tous renoncèrent bientôt à leurs desseins. La marche des bandes françaises commandées par Lavardin, l'approche de six mille Suisses, le vide des magasins et le manque de munitions, les barricades élevées par les habitants de Dijon et de Beaune contre leurs garnisons, pour ne pas être entraînés dans la révolte et dans la défection à l'étranger, furent les arguments victorieux par lesquels Jeannin persuada aux commandants dévoués à Biron et à de Lux de mettre bas les armes, de recevoir avec empressement le pardon que le roi daignait leur accorder, et d'imiter la soumission des autres gouverneurs des places de Bourgogne. De Lux se retira d'abord à Saulx-le-Duc, en attendant qu'il vînt à la cour, sur l'assurance qui lui fut donnée de sa grâce, confesser au roi ce qu'il savait des complots de Biron, après la condamnation du maréchal. La Bresse, province nouvellement annexée à notre territoire, fut maintenue dans l'obéissance et le calme par la fermeté vigilante de

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 503 pour le mot de Henri IV, et p. 504 pour la conduite des grands seigneurs, après l'arrestation de Biron. « Ceux qui estoient embrouillez de cette menée demeurèrent » un peu à quartier; mais peu après chascun commença à s'appro- » cher du Roy. »

Boesse, que Henri avait nommé gouverneur de Bourg malgré Biron. Toute la France demeura en paix, chacun à l'envi détestant les projets du maréchal et de ses complices. Les Espagnols de Spinola, ceux du comte de Fuentes qui s'étaient avancés jusqu'à notre frontière, les Savoyards commandés par d'Albigny, renoncèrent à toute invasion en France, à tout effort en faveur de Biron, dès qu'ils apprirent le mauvais succès de la conspiration, la ruine des chefs, les dispositions et l'attitude des populations [1].

Le samedi 15 juin, Biron et le comte d'Auvergne furent transférés de Fontainebleau à Paris, et enfermés à la Bastille. Le roi entra à Paris le même jour, au milieu des acclamations enthousiastes d'un peuple qui bénissait son retour, et louait Dieu de la captivité de ceux qui avaient voulu bouleverser le pays et l'assujettir à l'étranger. Trois jours après, le roi étant à Saint-Maur des Fossés, les parents et les alliés du maréchal vinrent se jeter à ses pieds et implorer la grâce du prisonnier. La Force, son beau-frère, porta la parole, et dans sa harangue joignit au pathétique la mesure et l'adresse. Le roi leur dit qu'il les autorisait à employer tous les moyens qui étaient en leur puissance pour la défense de Biron, jusqu'au prononcé du jugement. Il les rassura contre la crainte de se voir compris dans sa disgrâce, atteints par son déshonneur, s'il était condamné. Mais il refusa de le distraire de ses juges naturels, et de lui remettre la peine qu'ils prononceraient contre lui, au cas qu'ils le trouvassent coupable, la raison d'État et la justice défendant également cette indulgence. « La clémence » dont vous voulez que j'use envers lui, dit-il, ne seroit » miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon

[1] D'Aubigné, t. III, l. V, ch. 11, p. 495. — La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 187 B, 205 B. — Matthieu, l. III, p. 505, 506, 507. — Lettre du roi à M. de Beaumont du 22 juin, t. V, p. 617.

» intérêt particulier, je lui pardonnerois, comme je lui » pardonne de bon cœur. Mais il y va de mon Estat envers » lequel j'ai de graves devoirs, de mes enfants que j'ai » mis au monde, et qui tiennent une si grande place dans » l'Estat. Ils pourroient me reprocher, et tout mon royaume » avec eux, que j'ai laissé un mal que je connaissois, si » je venois à défaillir. Il y va de ma vie, de celle de mes » enfants, de la conservation de mon royaume : je laisse- » rai donc faire le cours de la justice, et vous verrez le » jugement qui sera donné par elle... J'ai plus de regret » à la faute du sieur de Biron que vous-mêmes, mais ayant » entrepris contre son bienfaiteur, cela ne peut se suppor- » ter. » A la date du 18 juin, Henri envoya au Parlement les lettres-patentes par lesquelles il déférait à cette cour le jugement du maréchal, et nommait pour instruire son procès le premier président de Harlay, le président Potier, les conseillers Fleury et de Turin, tous renommés pour leur droiture et leur fermeté. Ces divers actes publics, relatifs au procès des prévenus, depuis leur arrestation, furent délibérés et décidés en Conseil des ministres, avant de recevoir la sanction du roi [1].

Pour déterminer les chefs de l'accusation, et pour les établir sur des preuves solides, on choisit vingt-sept pièces entre les papiers de Biron que La Fin avait livrés. Ces pièces n'étaient pas celles qui chargeaient le plus le maréchal, mais celles qui ne parlaient que de lui. De graves raisons de politique étrangère et intérieure décidèrent le roi à ne pas livrer à la justice et à la publicité des débats la totalité des papiers du maréchal. Les uns montraient l'intelligence des puissances étrangères avec les conspira-

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, livre V, p. 187-190. — Thuanus, l. CXXVIII, § 4, 5, t. VI, p. 134, 135. « Publica non mea » res agitur... Reipublicæ, liberisque meis qui majorem partem imperii » faciunt, plus quàm mihi debeo. » — P. Matthieu, l. III, p. 509, 510, 511.

teurs, et Henri, en déjouant leurs intrigues, était résolu à ne pas rompre avec elles, à ne pas déchirer les traités de Vervins et de Lyon, à ne pas priver la France de la paix dont elle avait besoin. Les autres papiers accusaient la complicité de divers seigneurs, et le roi, décidé à faire un exemple éclatant et nécessaire dans la personne des chefs de la conspiration, était résolu en même temps à restreindre les rigueurs le plus possible, à ne pas rendre son gouvernement odieux à un trop grand nombre de familles puissantes, suivant en cela les inspirations de la clémence et les conseils d'une sage politique. On donna les vingt-sept pièces aux magistrats chargés d'instruire le procès : le roi et le chancelier gardèrent les autres par devers eux[1].

L'instruction du procès eut lieu à la Bastille, et dura trois semaines. L'accusation embrassa tout ensemble les complots ourdis par le maréchal durant la guerre de Savoie, antérieurs par conséquent à la grâce que le roi lui avait accordée à Lyon, et les complots formés de-

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 495. « De plusieurs papiers » que La Fin remit au Roy, on en choisit vingt-sept pièces, qui n'es- » toient pas celles qui concluoient le plus contre le duc de Biron, » mais qui ne parloient que de luy; le Roy n'ayant pas trouvé bon » qu'on descouvrit les autres, afin que la peine d'un seul servist » d'exemple à tous, se contentant que le livre fust ouvert. » Entre les pièces que le roi garda entre ses mains, qu'il ne livra pas à la justice, qui ne figurèrent pas au procès, se trouvaient celles que le roi montra à d'Escures, « Ces lettres expresses escrites de la main du mareschal : » lesquelles prouvaient l'existence du traité entre Biron, d'une part, le comte de Fuentes et l'Espagne, de l'autre, à l'époque de la conclusion définitive de ce traité, et au moment où il fut chargé de la clause de l'extermination du roi et du dauphin. En effet la conspiration contre la vie du dauphin ne figure ni dans l'instruction du procès, ni dans l'interrogatoire de l'accusé, ni parmi les chefs d'accusation. Cette pièce mentionnée par la Relation contemporaine dans P. Cayet, livre V, p. 187 B, a été rapportée ci dessus. On ne trouve dans aucun historien moderne l'indication des lettres et instructions restées entre les mains du roi et du chancelier, lesquelles sont cependant d'une haute importance, puisqu'elles formaient un surcroît de preuves pour établir la culpabilité de Biron.

puis cette grâce. En reprenant et en jugeant les faits qui avaient précédé le pardon de Lyon, le Parlement se fonda sur les raisons suivantes. La première, que le pardon n'avait été établi, sanctionné, rendu susceptible de quelque effet, par aucunes lettres entérinées en la cour; qu'en conséquence il ne pouvait être invoqué en droit, et n'existait pas, au moins légalement pour la justice : sur ce point l'opinion du Parlement n'était pas plus rigoureuse que celle de d'Épernon lui-même précédemment rapportée. La seconde, que Biron, comme il le confessait lui-même, n'ayant avoué au roi que la moindre partie de ce qu'il avait projeté et de ce qu'il avait fait, le pardon, quand bien même on lui voudrait supposer quelque valeur, ne pouvait s'étendre à des actes que le roi avait complétement ignorés. La dernière, que la vertu du pardon, si jamais elle avait existé, avait été détruite par les actes dont l'accusé s'était rendu postérieurement coupable, le pardon étant accordé pour l'amener à récipiscence, et non pour lui fournir l'occasion de trahir de nouveau le roi et la France[1]. Les magistrats commis pour l'instruction présentèrent au prisonnier les vingt-sept pièces qu'on leur avait remises : elles comprenaient des lettres, des instructions, des mémoires, les uns écrits de la main du maréchal, les autres en chiffres. Il en avoua plusieurs et rejeta les autres. Entre ces pièces s'en trouvaient deux particulièrement remarquables : l'une était un mémoire en trois feuilles, adressé au duc de Savoie, et destiné à ce prince, à ses généraux, à ses gouverneurs : il indiquait les vices de l'armée du roi, les moyens de la détruire, les moyens de défendre le territoire et les places fortes du duc : il se composait d'environ cent articles, dont on trouve le résumé complet dans de Thou. Biron, pressé par l'évidence, fut contraint de reconnaître

[1] Matthieu, liv. III, p. 522. — La Relation contemp. dans P. Cayet, p. 196 A.

que le mémoire entier était écrit de sa main. Il s'efforça d'en laver le crime, en prétendant que La Fin le lui avait fait écrire, pour se souvenir des fautes qui avaient été commises dans l'armée du roi pendant la campagne de Savoie, et non pour être envoyé aux ennemis. Quelque forcée et insoutenable que fût cette explication, il se flattait de la faire admettre. Dans la conviction où il restait que La Fin n'avait rien révélé, lui était resté fidèle, il comptait que son ancien confident appelé en témoignage, parlerait du mémoire comme lui, le montrerait sous la couleur où il l'avait présenté lui-même. Il croyait les dispositions du Parlement extrêmement bienveillantes à son égard, et il poussait la confiance au point d'espérer que plusieurs conseillers demanderaient qu'on ne donnât pas à la France le spectacle de Biron traduit en justice et traité en criminel [1] : il ne doutait donc pas que cette cour, si elle était contrainte de le juger, n'accueillît avec empressement tout ce qui tendrait à sa décharge et à sa justification. L'épreuve seule lui montra la vanité de ces espérances. Des cent articles dont se composait le mémoire, le moindre était mortel comme parlent les contemporains : l'aveu seul qu'il fit de cet écrit suffisait pour le rendre passible de la peine capitale. La seconde pièce, parmi les plus importantes, était une lettre écrite par Biron à La Fin, après la naissance du Dauphin, postérieurement au mois de septembre 1601. Non seulement Biron l'avoua, lors de l'instruction ; mais il essaya même de s'en prévaloir pour sa justification, dans son interrogatoire devant le Parlement : elle devint l'une des données principales

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 514. « Le duc de Biron pensoit qu'en ce grand sénat, il se trouveroit quelqu'un qui feroit envers » luy ce que Sempronius Gracchus fit envers Scipion ; qu'il diroit tout » haut qu'il ne permettroit point que la République souffrist ceste honte » de voir Scipion assis au rang et en l'habit des accusez. »

fournies aux juges pour apprécier la réalité et la durée des complots de l'accusé [1].

A l'interrogatoire devant les juges instructeurs, succéda la confrontation avec les témoins, non pas au nombre de deux, comme l'indiquent les histoires modernes, mais au nombre de quatre. Le premier fut La Fin. Avant de recevoir sa déposition, les magistrats instructeurs demandèrent à Biron s'il avait contre lui quelque reproche, quelque motif de récusation. L'accusé répondit qu'il le tenait pour un gentilhomme d'honneur, son ami et son parent, car sa confiance dans son ancien agent, nous venons de le voir, était restée entière. La Fin rendit alors un témoignage qui embrassa les complots du maréchal depuis le voyage du duc de Savoie en France jusqu'à la conclusion du traité avec le comte de Fuentes, dont La Fin avait rejeté les deux dernières clauses. Biron n'eut pas plutôt entendu cette déposition, qu'il se répandit en injures contre lui, le traitant de calomniateur, le proclamant l'homme le plus méchant et le plus corrompu du royaume. La Fin, sans se déconcerter, maintint énergiquement ce qu'il avait avancé, appuyant chacune de ses assertions de détails et de raisons qui leur donnaient la force de l'évidence. Mais le témoignage était unique, et l'accusé s'en prévalut en répétant à plusieurs reprises : « Si Renazé étoit ici, il te diroit bien le contraire. » Quatre jours après, Renazé qui s'était sauvé de Quiers en Piémont, et avait amené avec lui ses gardes en France, lui fut présenté. Le maréchal, qui le tenait pour mort, demeura confondu. Renazé lui soutint qu'il avait fait tous les voyages contenus dans la déposition de La Fin : il

[1] Thuanus, l. CXXVIII, § 5, t. VI La Relation contemporaine dans P. Cayet, p. 191 B, 192. — Matthieu, l. III, p. 495, 510, dit en parlant des réponses faites par Biron dans l'instruction du procès : « De ces » seules réponses, on pouvoit tirer sa condamnation, et il en dit assez » pour perdre autant de vies qu'il avoit d'années. »

ajouta qu'il en avait entrepris beaucoup d'autres par l'ordre de Biron, et dans ce nombre plusieurs ayant pour but de remettre des lettres et des avertissements adressés par lui au duc de Savoie et à ses capitaines enfermés dans les places assiégées. Deux choses pouvaient infirmer dans une certaine mesure les témoignages de La Fin et de Renazé, laisser des scrupules dans la conscience, des incertitudes dans la conviction des juges : l'animosité personnelle des témoins contre le maréchal, l'indignité de leur caractère. Mais les magistrats entendirent bientôt deux hommes à l'abri de ce double reproche, Cerésat d'Apchon, et Hébert, secrétaire du maréchal. Leur moralité était irréprochable : ils étaient dévoués à Biron, le premier au point d'avoir précédemment exposé plusieurs fois sa vie pour lui ; le second, au point d'endurer la torture dans le cours du procès, sans rien révéler à la charge de l'accusé de ce qui était à sa connaissance particulière et personnelle [1]. Ils ne dirent juste, l'un et l'autre, que ce qu'ils ne pouvaient nier sans se perdre, en présence de preuves écrites et irrécusables, et dans une affaire de haute trahison. Cependant leur témoignage confirma pleinement les dépositions de La Fin et de Renazé. Cerésat fit connaître ce qu'il avait entendu de la bouche du maréchal à Saint-Jean-de-Losne, puis à Dijon, au sujet de ce qu'il pratiquait et traitait avec La Fin. Il révéla encore l'injonction qu'il avait reçue de Biron d'exhorter et de conjurer La Fin de se défaire à tout prix d'un curé, qu'il avait voulu employer comme instrument et comme ministre d'un noir attentat. Hébert reconnut avoir écrit les lettres en chiffres qui témoignaient des intimes intelligences du maréchal avec le duc de

[1] Matthieu, l. III, p. 511. « Le mareschal ne reprocha Ceresat ; au » contraire il dit : Qu'il le tenoit si brave, que s'il sçavoit qu'il fust » en bas, et eust besoin de son service, il sauteroit par la fenestre pour » lui tesmoigner son affection. »

Savoie, et ajouta qu'il avait transcrit les autres lettres sur les originaux écrits de la main de son maître. Il confessa avoir fait, dans les quatre mois qui précédaient sa présente déposition, un voyage à Milan, par l'ordre du maréchal. Il est vrai que, pour excuser Biron et lui-même, il prétendit que ce voyage n'avait pour but que d'acheter des épées et des étoffes de soie. Mais personne ne pouvait prendre cette allégation au sérieux ; et comme on avait des preuves des pratiques et négociations de Biron avec le comte de Fuentes jusque là, il était clair que le voyage en était la continuation [1].

Le 23 juillet, toutes les chambres du Parlement se réunirent sous la présidence du chancelier de Bellièvre. Les pairs, sommés deux fois de venir prendre séance au Parlement et de concourir au jugement, n'avaient pas répondu à cet appel. Les gens du roi requirent défaut contre eux, et obtinrent, pour profit du défaut, que la Cour passât outre. Les pairs ne pouvaient commettre de faute plus grave : ils abdiquaient, comme corps, leur pouvoir judiciaire et leur participation aux grandes affaires du pays. On lut ensuite une requête de la maréchale de Biron, mère de l'accusé, demandant à la Cour de donner à son fils un conseil pour le guider dans les procédures, et pour l'aider dans sa défense. Sur les conclu-

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, liv. V, p. 190, 191. — Matthieu, l. III, p. 510, 511. Il ne faut pas du tout confondre la *déposition* d'Hébert dans l'instruction du procès, et le maréchal vivant, déposition dans laquelle il dit le moins qu'il put, en endurant généreusement la torture, avec les *révélations* qu'il fit, au mois d'octobre 1602, deux mois après le supplice de Biron. Ces révélations par lesquelles Hébert acheta sa liberté, au temps où elles ne pouvaient plus nuire à son maître, non-seulement confirmèrent tous les détails de la conspiration, pendant la période où La Fin avait été l'agent du maréchal, mais encore tous ceux qui avaient suivi depuis lors jusqu'à l'arrestation du maréchal. Voyez les lettres du roi à Bellièvre et à Rosny du 10 octobre 1602, t. V, p. 685, 686.

sions du procureur et de l'avocat général, le Parlement décida que, vu l'action criminelle et l'état du procès, il n'y avait pas lieu d'accueillir la requête. Le même jour, l'un des magistrats instructeurs fit le rapport du procès au Parlement et déposa les pièces. Les juges les étudièrent avec une exactitude et une attention extrêmes : ils n'employèrent pas moins de trois jours à cet examen. Tandis qu'ils s'y livraient, les amis et la famille de Biron intercédèrent vivement pour lui. Ses amis affichèrent un placard à la porte du palais pour émouvoir les juges à pitié. La comtesse de Roussy, sa sœur, alla attendre les magistrats à l'entrée du palais, et les supplia avec larmes en faveur de son frère : elle lui rendit ce service au péril de sa santé et de sa vie, car elle n'était relevée de couches que depuis six jours : ses dangers ajoutaient à la force de ses instances. Ces diverses circonstances peignent l'état de la législation, de la jurisprudence, des usages à cette époque. Biron n'obtenait pas un conseil qu'il recevrait à présent, et l'on faisait en sa faveur, auprès des juges, des sollicitations qui seraient interdites aujourd'hui. Le procès vu, le procureur général prit et lut ses conclusions. Sur les pièces écrites, les aveux de l'inculpé, les dépositions des témoins, furent dressés les cinq chefs d'accusation comprenant les intelligences de Biron avec les ennemis de la France, ses attentats contre la sûreté de l'État, ses attentats contre l'autorité et la vie du roi [1].

Le 27 juillet, le maréchal fut conduit de la Bastille au

[1] De Thou fait connaître l'état du droit, dans les accusations de haute trahison, au temps du procès de Biron. Il dit, l. 128, § 6, t. VI, p. 143. « Ore suo, nullo adhibito consultore, ad objecta respondere, » et ex vinculis, juxtà veterem formulam, causam dicere jussus est. » Moris est apud nos, ut criminis capitalis rei in sella sedentes co- » ram judicibus interrogati causam dicant. » De Thou est d'accord avec les autres historiens contemporains, la Relation dans P. Cayet, l. V, p. 192 B; Matthieu, l. III, p. 512. — Pour les autres détails, voir Matthieu, p. 511-514.

palais, et comparut devant les trois chambres du Parlement, pour répondre sur les chefs d'accusation que le chancelier lui fit connaître, pour les discuter, pour présenter sa défense générale. Dans les réponses qu'il fit, dans la discussion qu'il engagea sur les chefs d'accusation, son système fut tout entier de négation et d'atténuation. Il reprit un à un les faits sur lesquels reposaient les chefs d'accusation, en nia la plupart, et s'efforça d'en démontrer la fausseté et même l'invraisemblance. Quant aux faits en petit nombre qu'il avoua, parce que les lettres et les mémoires dont il se reconnaissait l'auteur ne permettaient pas la dénégation, il les présenta comme des desseins qu'on pouvait blâmer, mais non punir, parce qu'aucun n'avait dépassé la pensée et l'intention et n'avait été suivi d'effets : il prétendit de plus qu'ils étaient couverts par le pardon de Lyon, sur lequel il revint sans cesse. Dans son erreur sur les véritables sentiments du Parlement, qu'il supposait tout de faveur à son égard, il se flatta pendant plusieurs jours que ces explications et ces excuses avaient été acceptées et que son système avait réussi. Il s'abusait étrangement. Les dispositions des juges étaient celles de la calme impartialité. Les allégations du maréchal n'ébranlèrent en aucune manière leur conviction, fondée sur les plus fortes preuves que pouvait avoir la justice, sur les écrits avoués par l'accusé, sur les dépositions des témoins et sur l'entière concordance des uns avec les autres. Les assertions de Biron ne furent donc considérées que comme des suppositions gratuites, et ne servirent en rien sa cause. Ses réponses et ses excuses lui firent au contraire un tort infini. Dans la discussion sur le cinquième chef d'accusation, sur son traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, il dit que le refus de la citadelle de Bourg l'avait jeté dans un tel désespoir que, deux mois durant, il avait été capable de tout

dire et de tout faire. Et au sujet des discours dénigrants qu'on avait faussement prêtés au roi sur son père et sur lui, il ajouta que ces propos l'avaient mis tellement hors de lui qu'il avait désiré se voir tout couvert de sang. L'explication forcée qu'il donna de ces dernières paroles ne fit point revenir les juges de l'impression qu'ils en avaient reçue : ils demeurèrent convaincus que Biron avait voulu dire le sang du roi et non pas son propre sang ; ils crurent que le maréchal, depuis la reconnaissance du fort Sainte-Catherine, s'était habituellement nourri de pensées de régicide. Il argua de la lettre qu'il avait écrite à La Fin, après la naissance du Dauphin, postérieurement au mois de septembre, pour prouver que les faits à lui reprochés étaient restés à l'état de simples projets, et qu'il avait même renoncé à ces projets. Et cette lettre écrite et reconnue par lui, invoquée par lui, établissait invinciblement qu'il avait poursuivi ses complots pendant dix mois après le pardon de Lyon. En outre, un billet signalé par La Fin, montrait que la protestation contenue dans la lettre du maréchal était mensongère, et qu'alors même il suivait plus activement que jamais ses pratiques et ses traités avec les étrangers. Après la lettre et le billet, venaient les négociations avec le duc de Savoie pendant l'ambassade de Suisse et le voyage d'Hébert à Milan. Ces derniers faits n'étaient pas compris parmi les chefs d'accusation et demeuraient aux présomptions. Mais ils confirmaient les faits sur lesquels les juges avaient à prononcer, et leur laissaient la conviction morale que les trames de Biron n'avaient eu ni interruption ni relâche jusqu'à son arrestation [1].

[1] La Relation contemporaine dans P. Cayet, l. V, p. 192-196 B. — Matthieu, l. III. p. 514, § 2, p. 515, 516, 522. Voici le témoignage de Matthieu sur le fait nouveau et très important du billet indiqué par La Fin, qui donnait le démenti à la lettre du maréchal. « La Fin » adjouste qu'il y avoit un billet tout au contraire ; que la négociation

L'interrogatoire sur les chefs d'accusation terminé, la discussion des faits épuisée, le Parlement entendit la défense générale de l'accusé. Au fond du procès de Biron, il y avait trois crimes de haute trahison : un complot formé contre la vie du chef de l'État, des renseignements détaillés fournis au duc de Savoie et au roi d'Espagne pour faire échouer toutes les opérations de l'armée française dans la guerre de Savoie, un traité conclu et renouvelé à diverses reprises avec ces deux souverains étrangers pour l'envahissement du territoire et le bouleversement du royaume. Au-devant de ces attentats, Biron mit ce qui était le plus capable de les cacher et de les faire disparaître sous la gloire, et de les déguiser sous de spécieuses apparences : les services qu'il avait rendus au roi et à la France pendant tant d'années; l'inexécution, volontaire à ce qu'il prétendait, de ses projets; le pardon qu'il avait obtenu du roi à Lyon, étendu, par une confusion habilement ménagée, aux trames qui avaient suivi cette grâce, comme aux complots qui l'avaient précédée. Telle fut l'économie de sa défense, et voici le discours qu'il prononça :

« Mon malheur a cette consolation que mes juges n'ignorent les services que j'ai faits au roi et au royaume; sçavent de quelle fidélité je me suis porté aux plus grandes et importantes occasions, pour rendre le roi en son royaume et le royaume à son roi, conserver les lois de l'État, vous remettre, Messieurs, en ce lieu dont les saturnales de la Ligue vous avoient chassés.

» Ce corps, duquel vous tenez la vie et la mort en la disposition de votre justice, n'a veine qui n'ait été ouverte et que je n'ouvre librement pour vous. Cette main qui a écrit les lettres que l'on produit maintenant contre moi, est celle qui a fait tout le contraire de ce qu'elle écrivoit. Il est vrai, j'ai écrit, j'ai dit, j'ai parlé plus que je ne devois; mais on ne me montre pas pourtant que j'aye fait mal, et il n'y a point de loi qui punisse de mort la légèreté d'un simple mot, ni le mouvement de la pensée. La colère et le dépit m'ont rendu

» se continuoit, sans que le Roy en eust connaissance, de la part de » l'accusé. »

capable de tout dire, de tout faire; mais la raison ne m'a permis que j'aye rien fait qui ne mérite non d'être dit simplement, mais loué, non fait seulement, mais imité.

» J'ai eu de mauvais desseins, mais ils n'ont pas passé ma pensée. Le même temps qui les a fait naître les a étouffés; si j'eusse eu envie de les pousser et produire plus outre, j'en ai eu de grandes occasions. Je pouvois bien desservir le roi en Angleterre et en Suisse. Il y a plus de cent gentilshommes qui témoigneront de mes déportements en la première légation; et pour la seconde, je ne veux que les témoignages de MM. de Sillery et de Vic, qui sçavent en quelle façon et de quelle fidélité je me suis employé à joindre tant de volontés désunies et détournées de l'alliance du roi.

» Si l'on considère comme je suis venu, et en quel état j'ai laissé les places de Bourgogne, il sera impossible de prendre mauvaise opinion de mes desseins. On n'a pas trouvé un homme de guerre en mon gouvernement; j'ai laissé les places vides de garnisons; je n'ai donné en partant autre commandement aux capitaines que de bien servir le roi. Chacun me conseilloit de ne venir à la cour; je trouvai en chemin un valet de pied qui m'apporta une lettre d'un de mes plus singuliers amis qui me conjuroit de ne passer outre; quand je fus arrivé, ma sœur de Roussy m'en envoya une autre pour me faire partir sans dire adieu : je la montrai à un gentilhomme qui me dit qu'il voudroit avoir un coup de poignard dans le sein et que je fusse à Dijon. Je lui répondis que quand j'y serois, et je sçaurois en recevoir cent à la cour, j'y viendrois sur la parole du roi. Une âme coupable et pressée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement; elle eût pris un autre parti. La secrète science que j'avois de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins ne me pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même : « J'ai trop bien servi le roi pour pen-
» ser qu'il ne m'estime pour son serviteur; le roi a trop vu de preuves
» de ma foi pour soupçonner ma fidélité. » Je ne pouvois comprendre que la foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant en la tranquillité de sa conscience et en l'attente de ses commandements.

» D'ailleurs, j'étois assuré que le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon. Je ne puis nier que je ne lui dis tout ce qui s'était passé en cette action. Mais en lui disant que le refus de la cidadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, je crus que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris, et que la considération du bien que j'avois fait au

roi en son service emporteroit toujours le poids du mal que j'ai voulu faire, et duquel je me suis repenti [1].

» Je n'espère pas mon salut en la justice du roi, mais en la vôtre, Messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus toute ma vie pour son service. J'implore miséricorde, et quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. Je l'espère d'autant plus constamment, que je suis assuré qu'elle n'a été refusée à ceux qui avaient fait pis que moi. J'ai voulu mal faire, mais ma volonté n'a point passé les termes d'une première pensée enveloppée dans les nuées de ma colère et de mon dépit. Ce seroit chose bien dure que l'on commençât par moi l'exemple de la punition des pensées. Non que je craigne la mort, que j'estime ordonnée non pour peine, mais pour la fin de nature : il ne m'importeroit point de finir cette vie au milieu de la course, si c'étoit avec autant d'honneur que j'ai eu en la commençant. Ma faute est grande, Messieurs, mais elle n'a été qu'en dessein, non en exécution; en désir, non en effet. Les grandes offenses veulent les grandes clémences : je suis le seul en France qui éprouve les rigueurs de la justice, et ne puis espérer le mérite de la clémence. Quoi qu'il en advienne, je me fie plus en vous, Messieurs, que je ne fais au roi, qui, m'ayant regardé autrefois des yeux de son amour, ne me voit plus que de l'œil de la colère, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Il vaudroit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement [2]. »

Il n'y avait pas un mot dans ce discours qui ne parlât à l'imagination par la noblesse des pensées, le nerf et l'éclat du style; qui n'émût à pitié par le spectacle d'une grande infortune; qui ne tendît à affaiblir les charges de l'accusation par l'art avec lequel Biron essayait de réduire tout son crime à des montées de colère non suivies d'effets. Mais cette éloquence, propre à séduire et à entraîner les masses dans une assemblée populaire, devait rester forcément sans puissance auprès de juges graves, réflé-

[1] Nous omettons ici un passage de quelques lignes, que des fautes d'impression rendent plein d'obscurité et de contradictions.

[2] Matthieu, Hist. de France pendant les sept années de paix, l. V, narration 4e, t. II, p. 310-313, Paris, 1606. — Hist. de Henri IV, l. III, p. 516-518.

chis, instruits des faits. Dans son discours, tout manquait de sérieux et de vérité, et non pas seulement les détails, mais le principal moyen de défense lui-même. Prenait-on les détails, aucune de ses assertions ne soutenait l'examen. Il parlait de ses bons services dans l'ambassade de Suisse, et à côté de ses négociations suivies avec les Suisses, on découvrait ses négociations continuées avec le duc de Savoie, par l'intermédiaire de Watteville. Il prétendait qu'il était venu à la cour sur la parole du roi, et il était avéré que le roi n'avait pas donné de parole, et que lui-même n'en avait pas demandé. Il avançait qu'il avait mis volontairement son gouvernement de Bourgogne dans un état de désarmement complet; qu'en partant, il n'avait laissé d'autre ordre aux capitaines que de bien servir le roi : le désarmement avait été opéré par la prudence et l'adresse de Rosny; les gouverneurs de places dévoués à Biron avaient essayé de la révolte, et n'avaient cédé qu'aux forces déployées par le roi et à l'active intervention de Jeannin [1]. S'attachait-on au fond de sa défense, on ne le trouvait pas plus solide. En ce qui concernait les avis donnés à l'ennemi pour faire échouer la campagne de Savoie, les plans pour l'invasion de la France et la subversion du royaume, loin de s'arrêter, comme il le prétendait, aux idées coupables, aux vagues projets, il avait consommé plusieurs actes de haute trahison; et si ces actes n'avaient pas été suivis d'effets désastreux pour la France, c'était par des circonstances indépendantes de la volonté de l'accusé. Au lendemain du pardon de Lyon, s'aidant contre le roi de la confiance même qu'il lui avait inspirée par des aveux incomplets, il avait repris ses complots, et il les avait continués pendant dix mois, si l'on

[1] La Relation contemporaine, dans P. Cayet, livre V, p. 211 B. — Sully, Œcon. roy., ch. 109, t. I, p. 397 A. — Matthieu, Hist. de France, pendant les années de paix, liv. V, p. 311. — Histoire de Henri IV, l. III, p. 505.

s'en tenait aux faits compris dans l'acte d'accusation, mais bien au-delà de ce terme si l'on consultait les faits rejetés aux présomptions. Ces délits étaient établis par des lettres et de longs mémoires écrits de sa main, par ses aveux, par les dépositions conformes des témoins. En supposant que le pardon couvrît les attentats qui l'avaient précédé, il ne pouvait, par une confusion, être étendu aux trames qui l'avaient suivi. Les fautes du coupable s'aggravaient de la circonstance que le roi avait non-seulement usé à son égard de clémence, mais qu'il l'avait même épuisée. En effet, Henri lui avait offert jusqu'à trois fois, à Fontainebleau, un second pardon, sous la condition de ce qui pouvait le mériter, un aveu et un repentir : Biron, comptant sur la discrétion de ses complices, avait repoussé la clémence avec dédain, demandé audacieusement justice, réclamé la punition de ses accusateurs, de ses prétendus calomniateurs. Ce n'était donc pas le roi, c'était Biron lui-même qui avait ouvert le cours de la justice ordinaire et régulière du Parlement, et tout prouvait aux juges qu'ils avaient affaire à un homme qu'une ambition et un orgueil effrénés ramenaient incessamment, invinciblement aux projets de conspiration et de bouleversement du pays. Pouvait-on, en oubliant toute justice pour ne se souvenir que des services de l'accusé, changer et abaisser sa peine? L'intérêt de tout un peuple répondait malheureusement que non. L'exil l'envoyait sur-le-champ aux étrangers; la détention dans une prison d'État le leur livrait quelques mois plus tard : en effet, une tentative pour le faire évader de la Bastille avait failli réussir, et il avait trop d'amis au dedans et au dehors pour qu'ils ne trouvassent pas promptement le moyen de le rendre à la liberté [1]. Il était impossible, sans expo-

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 509. « Aux premiers jours » de la prison du duc de Biron.... il y avoit un dessein de le faire

ser le salut de la France, de jeter un pareil ennemi dans les rangs des Espagnols, quand les conseils et l'aide de de Rosne leur avaient valu la prise de Calais et de la frontière de Picardie. Enfin, depuis vingt-cinq ans, les grands, dans tous les partis, avaient conjuré impunément contre l'autorité royale et la paix du royaume, et un grand exemple était indispensable pour leur apprendre qu'il y allait désormais de la tête à se jouer des destinées du pays [1]. Tous ces faits furent repris et discutés, toutes ces considérations intervinrent dans la mémorable délibération du Parlement avant le vote. Ainsi que la justice, la raison d'État, la sûreté et la tranquillité du royaume dictaient au tribunal la sentence qu'il avait à rendre. Le Parlement ne pouvait répondre et ne répondit à la défense de Biron que par une condamnation rendue à l'unanimité des suffrages de cent vingt-sept juges. Il le déclara coupable « de conspirations faites contre la personne du roi, » entreprises sur son État, proditions et traités faits avec » les ennemis de l'État. » Il le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, confisqua ses biens et son duché. Mais il était impossible que l'on considérât sans pitié la faiblesse humaine démentant et dégradant de si nobles précédents par des crimes; que l'on vît sans douleur tant de gloire et de services portés sur un échafaud; que le cœur ne se brisât pas en remplissant le rigoureux devoir que l'intérêt public commandait impérieusement. « Il y eut dès juges, disent les contemporains, qui, en » Parlement, jetèrent des larmes et pleurèrent en leurs » maisons, par la commisération non de son innocence, » car elle ne paraissoit point, mais de sa fortune si misé-

» sauver. Les ferremens en furent forgez en Bresse. Le refus de cinq » cents escus pour le pétardier, empescha l'exécution de sa liberté, » et fut cause de sa mort. »

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 519-523. — Relation contemporaine, dans P. Cayet, l. V, p. 196.

» rablement précipitée et abattue[1]. » Et il n'est personne qui, après les juges, ne pleure sur cet homme qui, pendant tant d'années, avait été l'un des plus braves et des plus utiles capitaines de la France, avant d'en être le plus grand coupable !

Le roi apporta à la sentence tous les adoucissements compatibles avec l'intérêt public. Il permit à Biron de faire son testament en faveur d'un bâtard et d'une femme qu'il avait rendue mère. Il lui fit remise de la confiscation de ses biens, et en accorda l'héritage à ses parents. Il ordonna que le supplice aurait lieu à la Bastille, sous les yeux de quelques magistrats, non à la Grève en présence de la multitude, et il en retrancha ainsi l'ignominie pour le condamné et pour la famille. Biron, grand dans sa vie, noble dans sa défense, l'un des morceaux les plus éloquents de notre langue, affaiblit l'intérêt et la pitié qu'on lui aurait conservés au milieu de ses torts politiques, en se dégradant à ses derniers moments par un mélange de violences et de fureurs, d'instances et de supplications indignes d'un homme de sa naissance et de son rang. A la lecture de son arrêt, il satisfit d'abord sa colère en se répandant en reproches et en invectives contre le roi, en se débordant en injures contre le chancelier et contre ses juges, qu'il appela dans l'an et le jour au jugement de Dieu, pour répondre de l'inique jugement rendu par eux[2]. Puis, s'attachant à l'idée d'échapper au

[1] Matthieu, Hist. de France pendant les sept années de paix, l. V, t. II, p. 314. — Hist. de Henri IV, l. III, p. 518-523 et 527, pour le texte de l'arrêt. — Thuanus, l. CXXVIII, § 7, t. VI, p. 144. « Postridie, » dictæ *sententiæ concordes*, et læsæ majestatis reus pronunciatur, de- » cerniturque. » — Relation contemporaine, dans P. Cayet, p. 196 A, 199 A. — Supplément de Lestoile par un contemporain, page 334 B. « Ainsi par arrêt solennel, fut le mareschal condamné par cent vingt- » sept juges à être décapité en Grève. »

[2] On trouvera parmi les Documents historiques les invectives de Biron contre le roi, au moment où il apprend sa condamnation.

supplice, trahissant la passion de conserver la vie, il reprit et discuta tous les points de son procès, toutes les dispositions de l'arrêt, s'efforça d'établir son innocence, rejeta tout le crime sur La Fin, pressa tour à tour Rosny et le chancelier de demander sa grâce au roi et de lui envoyer un courrier, implorant ainsi ceux qu'il insultait tout à l'heure et répétant jusqu'au bout ces paroles : « N'y a-t-il pas de pardon ; n'y a-t-il pas de miséricorde pour moi ? » Les fureurs revinrent ensuite et terminèrent cette déplorable scène. Il défendit au bourreau, s'il ne voulait qu'il le tuât, de l'approcher et de le toucher, sinon pour lui donner le coup mortel. Il ajouta que si on le mettait en désespoir et en fougue il étranglerait la moitié des assistants, et forcerait l'autre à le tuer. La tête déjà placée sur le billot, il se releva et se débanda les yeux jusqu'à trois fois, et contraignit l'exécuteur à le frapper par surprise. L'arrêt reçut ainsi son exécution le 31 juillet 1602, au milieu de ces tristes emportements qui ôtaient la dignité au malheur [1].

On a vu les efforts que le roi avait faits pendant deux ans, après le pardon de Lyon, pour sauver Biron : des grandes affaires de son règne, il n'en est aucune à laquelle il ait donné plus de temps, de soin et de peine.

[1] Matthieu, Hist. de Henri IV, livre III, p. 523-533. — La Relation contemporaine, dans P. Cayet, l. V, p. 197 B-201. — Les contemporains de croyances et de conditions les plus opposées, catholiques et protestants, hommes d'Etat et gens du monde, s'accordent à blâmer le défaut de courage de Biron contre la mort.—De Thou, l. CXXVIII, § 8, t. VI, p. 144, 145, dit : « Ad quæ ille commotior, et vitæ nimium » desiderium præ se ferens, clementiam regis, multis verbis laudatam » imploravit... Tum rursùs ad miseras preces revolutus... Cum publi- » cus minister conclave ingressus esset, ab eo tangi et omnino vinciri » recusavit, minis ferociter additis. » Mme Duplessis ajoute, t. I, p. 413 : « Le duc de Biron attendoit jusques à la fin la clémence du Roy, » laquelle luy manquant, il ne monstra qu'ung transport de fureur, » sans rezolution, laissant ung exemple à tous qu'il faut tout autre » courage et discipline à bien mourir qu'à tuer les aultres. »

Tous les historiens contemporains sans exception, Sully, l'auteur de la Relation insérée dans Cayet, Matthieu, l'impartial de Thou, d'Aubigné lui-même, en général plus avare que prodigue d'éloges envers Henri, admirent et célèbrent sa longanimité et sa clémence envers Biron, jusqu'au moment où, vaincu par l'obstination du coupable, il fut contraint de le livrer à la justice. Quant au Parlement, l'unanimité des suffrages, dans un nombre de cent vingt-sept juges, et dans un procès politique, unanimité dont on ne trouve, nous le croyons, aucun autre exemple; la douleur des juges, en prononçant la sentence, montraient jusqu'à quel point la culpabilité était hors de doute, et la condamnation commandée par l'intérêt de tout un peuple. Mais comme il n'est pas de caractère si noble qu'on ne puisse attaquer, comme il n'est pas de vérité si évidente sur laquelle on ne parvienne à répandre des doutes, quelques écrivains modernes ont prétendu que, dans toute cette affaire, Henri IV s'était montré petit, dissimulé, ingrat, sévère jusqu'à la cruauté; que Biron, s'il n'était innocent, était du moins innocenté; que le Parlement, trop complaisant, pour ne pas dire servile, avait prononcé un supplice là où il n'y avait lieu à décerner qu'une peine correctionnelle. Nous avons extrait des originaux une série de faits inattaquables qui réfutent une à une ces assertions. Au témoignage résultant de ces faits, au témoignage rendu par tous les hommes du temps, vient s'en joindre un autre, celui-là irrécusable, qui présente dans leur véritable jour la conduite de Biron d'une part, du roi et du Parlement de l'autre, et qui fixe à leur égard le jugement de la postérité. La Force, beau-frère de Biron, qui, pour la défense du coupable, mit en œuvre tout ce que le sang et l'amitié pouvaient suggérer, écrit à sa femme dans l'intimité : « Je ne puis vous taire que j'ai vu les choses les plus

» étranges des malheureux desseins de M. de Biron qui » se puissent dire, et c'est un vrai jugement de Dieu que » ce que nous voyons à présent. Son insatiable ambition » l'avoit porté à de si horribles projets que le discours » en est monstrueux[1]. »

Sous le rapport politique, le supplice de Biron eut de graves conséquences au dedans et au dehors du royaume. Depuis le règne de Henri II, il y avait eu impunité pour les grands à se révolter, à allumer la guerre civile, à traiter avec l'étranger. En dernier lieu, les chefs de la Ligue avaient tous tarifé leur obéissance à une certaine quantité d'argent, à certaines charges, et avaient reçu le prix qu'ils avaient voulu y mettre. Le supplice de Biron produisit les mêmes résultats que le supplice de Saint-Pol et des d'Armagnac au temps de Louis XI. Il apprit à la noblesse qu'il y allait de la tête à conjurer contre le pays et contre le prince : en frappant les grands de terreur, il rétablit l'ordre public, et donna à la royauté une force qu'elle n'avait plus depuis un demi-siècle. Dans les complots qui suivent la mort de Biron, on n'en découvre pas un qui menace sérieusement la tranquillité du royaume et la constitution de l'État, qui mette en péril le gouvernement. Ce sont d'abord des imprudences de jeune homme. C'est plus tard une conjuration d'assassins qui subordonnent le succès de leur entreprise à la mort du roi, craignent de s'en prendre à une royauté virile, ne projettent de lutte que contre une royauté de femmes et d'enfants, au milieu de droits contestés, parmi les troubles d'une minorité. Plus tard enfin ce ne sont que d'obscures intrigues. Les auteurs de ces diverses trames ne trouvent personne dans la haute aristocratie

[1] Lettre de La Force à sa femme, sœur de Biron, du 4 juillet 1602, t. I, p. 330, dans sa correspondance à la suite de ses Mémoires publiés par M. le marquis de La Grange, in-8°, 1843.

pour s'associer patemment et activement à leurs entreprises : s'ils obtiennent des adhésions, ces douteux engagements sont si timides que ceux qui les prennent attendent que les rebelles aient réussi pour se déclarer. Parmi tous les grands seigneurs, il n'en est pas un qui ose s'attaquer à la personne et à l'autorité du roi. Le duc de Bouillon n'ose l'affronter en France : il ne la brave un moment dans sa principauté de Sédan que comme souverain étranger, et il termine cette vaine démonstration en se mettant aux genoux de Henri. L'aristocratie française est arrivée sous ce règne, et par le fait de la punition de Biron, à la période de son abaissement, non pas social, mais politique.

La chute de Biron n'eut pas de moins graves conséquences pour la France dans ses rapports avec les puissances étrangères. Tous les avantages obtenus par la France sur le roi catholique, servaient la cause politique en même temps que la cause religieuse des États réformés. En confondant les desseins du maréchal, qui étaient en même temps ceux du roi d'Espagne et de son allié le duc de Savoie, le gouvernement de Henri acquit une nouvelle confiance et une nouvelle autorité auprès des puissances protestantes, comme on le vit par le langage des ambassadeurs du roi d'Écosse et de la reine d'Angleterre. Les puissances catholiques les plus ennemies firent hypocritement les mêmes démonstrations. Le roi d'Espagne, par Taxis, le duc de Savoie, par le comte de Fiesque, témoignèrent à Henri qu'ils se réjouissaient avec lui de ce que Dieu avait dissipé si heureusement cette conjuration ; et l'archiduc souverain des Pays-Bas rejeta toutes les intrigues et toute la faute sur le comte de Fuentes. Henri, sans croire à leurs paroles, sans perdre un moment de vue leurs menées qui continuèrent, reçut leurs déclarations officielles, put éviter une rupture

ouverte, et conserver à son royaume une paix dont il avait besoin pour le restaurer et le faire refleurir[1].

[1] Lettres du roi à la reine d'Angleterre, du 18 septembre 1602, t. V, p. 674, 675; — au baron de La Tour, ambassadeur en Ecosse, du 17 septembre, p. 671. Après avoir rappelé les protestations du roi d'Espagne et du duc de Savoie, le roi ajoute . « Je me conduis en ces affaires » avec toute modération et longanimité. Ce que je fais d'autant plus » volontiers encores, que je recognois, *considérant l'estat présent de* » *mon royaume* et celuy de mes voisins, en devoir ainsy user pour mon » utilité particulière. » — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. III, p. 534.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Intrigues et conspirations postérieures à celles de Biron. Expédition contre Sedan. Attentats contre la vie du roi. Rappel des Jésuites (1602-1609).

Suites de la conspiration de Biron. — Complot du duc de Joinville : projet de traité avec l'Espagne et la Savoie (1602). — Le roi exige la restitution de la promesse de mariage qu'il a faite à la marquise de Verneuil en 1599. Conspiration d'Entragues ayant pour but d'assassiner le roi et de lui donner pour successeur le fils de la marquise à l'exclusion du Dauphin. Part que prennent à la conspiration au dehors l'Espagne et la Savoie, au dedans la marquise de Verneuil, le comte d'Entragues, le comte d'Auvergne : efforts tentés auprès de divers seigneurs pour les y entraîner. Découverte du complot : les coupables arrêtés et condamnés : pardon accordé à d'Entragues et à sa fille : le comte d'Auvergne enfermé à la Bastille (1604, 1605). — Pensées de révolte et commencement d'insurrection dans le Limosin, le Périgord, le bas Languedoc, la Provence : projet de livrer aux Espagnols Marseille et Toulon, Narbonne et Béziers. Agitation dans le parti protestant à l'approche de l'assemblée de Chatellerault. Intrigues du duc de Bouillon pour rapprocher et lier ensemble les principes d'insurrection. — Le roi calme les appréhensions et satisfait les exigences des protestants en leur accordant la prolongation de la garde de leurs places de sûreté pour quatre ans (14 août 1605). Il se rend dans les provinces du midi à la tête de sept mille hommes. A son approche, la noblesse et les peuples ne témoignent plus que repentir et soumission : sept des plus coupables sont condamnés à mort, et tout rentre dans l'obéissance : complet avortement des projets de Bouillon et des Espagnols (septembre-décembre 1605). — Expédition du roi contre Sedan. Le duc de Bouillon est contraint de se soumettre et de remettre sa principauté à la discrétion de Henri, qui établit un gouverneur dans Sedan (février-avril 1606). — Retraite du prince de Condé chez les Espagnols (1609) : la paix publique n'est pas troublée, ni la réputation de Henri entamée. — Attentats contre la vie du roi de 1596 à 1603. Henri projette de se servir des Jésuites pour arrêter ces tentatives régicides. Rosny, opposé d'abord au rappel des Jésuites, se rend ensuite à l'avis du roi. Lettres de rétablissement des Jésuites données au mois de septembre 1603 et portées au Parlement : opposition de cette cour et remontrances adressées au roi par l'organe de de Harlay. Enregistrement des lettres patentes le 2 janvier 1604. Mesures de prudence et de précaution apportées par le roi dans ce rétablissement. Le nombre des villes dans lesquelles ils peuvent résider et enseigner est limité : à Paris et dans plus des trois quarts du royaume, l'enseignement reste confié aux Universités.

Les suites de la conjuration de Biron occupèrent activement et péniblement le roi pendant plusieurs mois. Il eut à compléter les renseignements que le procès lui avait

fournis, à suivre des informations, à provoquer des aveux, pour arriver à connaître toutes les ramifications du complot, tous les complices de Biron : il eut en même temps à prendre les mesures nécessaires pour défendre contre leurs projets ou contre leurs tentatives la paix publique et l'intégrité du territoire. Son premier soin fut de pourvoir au gouvernement de Biron, et d'empêcher que la Bourgogne ne restât une porte ouverte aux étrangers pour envahir le royaume. Il donna le gouvernement de Bourgogne au Dauphin; il nomma pour son lieutenant Bellegarde, sur la fidélité duquel on pouvait compter, et qui d'ailleurs ne tenait pas dans l'aristocratie un rang assez élevé pour qu'on pût redouter en lui un chef à venir de parti (3 août).

Les complices de Biron dans les provinces, que le procès avait fait connaître, furent poursuivis sans relâche, saisis, et jugés par le Grand-Conseil. Le baron de Fontenelle, de l'illustre maison de Beaumanoir, fut convaincu d'avoir trempé dans les complots du maréchal, d'avoir reçu pension des Espagnols, d'avoir traité avec eux pour leur livrer l'île et l'excellent port de Tristan, près de Douarnenez sur la côte de Bretagne, dont il avait le gouvernement. Il fut établi en même temps que durant les troubles de la Ligue, il s'était souillé d'une suite d'actes exécrables, parmi lesquels on citait les deux suivants. Une femme honnête et dévouée avait été le trouver dans son repaire, lui apportant la rançon de son mari, qu'il avait enlevé et qu'il tenait prisonnier : après avoir reçu la rançon. il avait fait étrangler le mari, et dans le même lieu fait violer la femme par ses soldats. Une autre fois, il avait condamné deux de ses prisonniers à mourir, l'un de faim, l'autre d'excès de nourriture, pour éprouver par plaisir, disait-il, lequel succomberait le plus tôt. Le baron de Fontenelle, après avoir subi la question ordi-

naire et extraordinaire, fut, par arrêt du grand Conseil, traîné sur la claie et rompu vif en place de Grève. Son lieutenant devenu son complice, fut condamné à être pendu, pour avoir porté ses dépêches en Espagne. La Ligue achevait ainsi de s'éteindre en Bretagne d'une manière digne d'elle, finissant par des atrocités, par la haute trahison et la complicité avec l'étranger. On arrêta avec eux deux bourgeois de Rennes, dont l'un fut pendu, l'autre envoyé à la torture (27 septembre). Les dépositions de tous ces coupables chargèrent Marec de Montbarrot, qui commandait à Rennes. Le grand Conseil ne trouva pas contre lui de preuves suffisantes pour pouvoir le condamner au supplice; mais il fut retenu longtemps à la Bastille, et il n'en sortit qu'après avoir perdu le gouvernement de Rennes, qu'on ne trouva pas prudent de remettre entre ses mains [1].

Ceux des seigneurs qui avaient trempé dans les desseins de Biron étaient très diversement compromis. Les uns, tels que Montpensier et d'Epernon, s'étaient volontairement et de bonne heure séparés de lui. D'autres moins bien instruits de l'énormité de ses projets, avaient entretenu de plus longues intelligences avec lui. De ce nombre étaient trois ou quatre des plus qualifiés du royaume. Il fut aisé de les ramener : ils demandèrent pardon à Henri, en présence de Rosny seul, l'obtinrent, et s'en montrèrent dignes en servant désormais fidèlement.

Les deux chefs de la conspiration après Biron, ses deux associés principaux, étaient le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon. Henri n'avait pas de preuves écrites contre le comte d'Auvergne, car son acte d'association avec Biron et Bouillon, qui d'ailleurs n'aurait pas suffi

[1] Pour ces deux paragraphes : Thuanus, l. CXXVIII, § 9, t. VI, p. 146.—Supplément de Lestoile par un contemporain, septembre 1602, p. 338 A, B. — P. Cayet, l. V, p. 206. — Matthieu, l. III, p. 537.

pour le faire condamner, ne tomba que plus tard aux mains du gouvernement. Les démarches du comte disposèrent bientôt le roi à user envers lui de sa clémence ordinaire. Après quatre mois de prison à la Bastille, le comte réfléchissant combien l'opiniâtreté de Biron à tout nier lui avait été funeste, convaincu qu'un aveu sincère de sa faute, fait à un prince tel que Henri, suffirait pour en obtenir le pardon, d'accusé se rendit accusateur, révéla tout ce qu'il savait de la conjuration, nomma tous ses complices, et passant bien au-delà de ce que le roi demandait, offrit de continuer ses relations avec l'Espagne, pour découvrir les projets et les menées ultérieures de cette puissance. Henri crut à son repentir, et jugea en outre, comme le remarquent les contemporains, qu'il était d'une sage politique de ne pas sévir contre le gendre du connétable, contre le fils naturel de Charles IX, le dernier rejeton du sang des Valois, qui conservait son prestige auprès d'un grand nombre. Il est possible que la passion du roi pour la marquise de Verneuil, sœur utérine du comte d'Auvergne, ait été pour quelque chose dans l'indulgence dont il usa envers le comte; mais cette faiblesse fut loin, comme on le voit, d'être la raison déterminante de sa conduite. Il remit le coupable en liberté et lui rendit ses bonnes grâces [1]. Le comte n'usa de ces faveurs que pour continuer à comploter contre le roi, et pour le trahir au lieu de trahir les Espagnols.

Hébert, secrétaire du maréchal de Biron, le baron de Lux, son lieutenant en Bourgogne, lui avaient fidèlement gardé le secret, tant que sa tête dépendait de leur silence. Mais après sa mort, ils s'ouvrirent au roi, le pre-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 109, 110, p. 400. — Thuanus, l. CXXVIII, § 9, t. VI, p. 146, 147. — D'Aubigné, l. V, ch. 11, t. III, p. 496. — Matthieu, l. III, p. 537.

mier pour recouvrer sa liberté, le second pour obtenir avec sa grâce, la faveur d'être maintenu dans la lieutenance de la Bourgogne et de la Bresse. Leurs dépositions reçues aux mois d'octobre et de novembre, confirmèrent ce que l'on savait de la première partie de la conjuration, et dévoilèrent toute la suite de l'entreprise depuis le moment où ils avaient succédé à La Fin dans la confiance du maréchal, période sur laquelle l'on n'avait que des renseignements incomplets. Le complot fut alors connu dans son ensemble, dans tous ses détails, dans ses agents divers, que le roi put désormais surveiller et contenir [1].

Le duc de Bouillon, chargé de complicité avec Biron par les témoins que l'on avait entendus dans le procès, par le comte d'Auvergne, par Hébert et de Lux, était accusé de plus d'avoir continué les pratiques et le traité avec l'Espagne depuis la mort du maréchal [2]. Henri lui offrit l'alternative de se rendre à la cour où l'exemple du baron de Lux prouvait qu'il pouvait venir en toute sûreté, et s'il était innocent; de confondre ses accusateurs et de détruire les charges qui s'élevaient contre lui; ou bien, s'il se sentait coupable, d'avouer sa faute, et de recevoir un pardon auquel le roi attachait généreusement l'oubli complet du passé, et le maintien du duc dans toutes ses charges, honneurs et dignités. Bouillon, qui n'était pas innocent, et qui ne voulait pas se soumettre au roi, ne prit aucun de ces deux partis. Il était alors dans sa vicomté de Turenne, au milieu de ses nombreux vassaux. Il écrivit au roi qu'il le suppliait de le dispeuser de se rendre à la cour, et de trouver bon que son procès fût instruit devant la chambre mi-partie de Castres.

[1] Lettres Missives des 10 octobre, 3 et 11 novembre 1602, t. V, p. 685, 689-693. — Matthieu, l. III, p. 536, 537. — Sully, Œcon. roy., ch. 110, p. 402.

[2] Lettre du roi du 3 novembre 1602 : « Il y a des gens qui depuis » la mort du mareschal continuent le traicté. »

C'était une cour de justice établie pour juger les procès des réformés, aux termes de l'édit de Nantes: le duc demandait que l'on renvoyât les accusations et les accusateurs devant cette chambre, auprès de laquelle il se promettait une justice partiale en sa faveur. Bouillon, pair de France, ne pouvait être jugé que par le Parlement de Paris, les pairs y siégeant, ou dûment convoqués et faisant défaut. Le roi dépêcha à Bouillon pour lui enjoindre de nouveau de se rendre auprès de lui, et pour lui signifier que sa prétention de se justifier devant la chambre de Castres était insoutenable, puisque d'une part il ne s'agissait pas encore de le mettre en justice, puisque d'une autre il n'était pas du ressort de cette chambre, et qu'elle ne pouvait être saisie de sa cause sans évocation, et sans nouvelle attribution de pouvoirs. Le roi fit signifier en même temps à la chambre qu'il lui interdisait la connaissance de l'affaire de Bouillon. Le duc se présenta devant les juges de Castres, et prit acte de sa comparution (6 décembre). Informé que le roi envoyait Caumartin, président au grand Conseil, pour l'arrêter partout où il le rencontrerait, et pour le lui amener sous bonne garde, il partit précipitamment de Castres, se sauva à Orange, puis à Genève, et de là se retira à Heidelberg en Allemagne, auprès de l'électeur palatin [1]. Il refusait d'obéir, mais pour refuser impunément, il était contraint de fuir. Il poursuivit, comme nous le verrons bientôt, ses intrigues au dedans du royaume; mais son éloignement rendait ses pratiques infiniment moins dangereuses auprès du parti protestant et auprès des factieux.

[1] Lettres du roi des 18 et 22 novembre, des 3, 5, 6 décembre, t. V, p. 696, 698, 707, 708, 710, 711. — Lettre de Bouillon au roi du 30 novembre. — P. Cayet, l. V, p. 206, 207. — Matthieu, l. III, p. 538. — Thuanus, l. CXXVIII, § 10, t. VI, p. 147, 148.

En France, quand les imaginations ont été frappées et remuées par un fait considérable, l'imitation, dans le mal comme dans le bien, devient une passion, une fureur. Pendant quatre ans, après la conjuration de Biron, il fut de mode de conspirer dans une partie de l'aristocratie, sans qu'aucune de ces entreprises mît l'Etat sérieusement en danger. Le prince de Joinville, le plus jeune des fils du duc de Guise, contrarié par le roi, dont il était le rival dans sa passion pour la marquise de Verneuil, traduisit son dépit amoureux en intrigue politique. Il signa avec l'Espagne un traité aux termes duquel il devait essayer de soulever les sujets contre le roi, et commencer la guerre en Champagne et en Bourgogne. Ce pacte ne présentait qu'un assemblage confus de projets incohérents. Le coupable fit des aveux complets, et il fut reconnu qu'aucun membre de la puissante famille des Guises ne s'était associé à son dessein. Le roi comprit que l'éloignement était une punition et une précaution suffisantes contre ce très jeune ennemi, et il lui ordonna de voyager dans les États voisins (fin novembre et décembre 1602). On a une lettre du roi qui montre quel empire il conservait sur lui-même au milieu de cette suite de complots, et quel tort ces menées faisaient à l'État, sans parvenir à l'ébranler. « Quant au faict du prince de Joinville, dit-il, je le » termineray avec tant de douceur et de clémence, que » cela accroîtra la honte de ceux qui, pour la puni- » tion qui a été faite au duc de Biron, ont voulu faire » accroire, pour couvrir ou desguiser leurs fautes, que » j'ai changé de naturel, et que je suis devenu fort » sévère et rigoureux. Mais il est bien certain que toutes » ces brouilleries m'ostent les moyens de penser et de » pourveoir aux affaires du dehors, et me prévaloir des » occasions qui se présentent [1]. »

[1] Lettres du roi des 7 et 24 décembre, t. V, p. 714, 727. — Sully.

La promesse de mariage faite par Henri IV à Henriette d'Entragues, devenue depuis marquise de Verneuil, était doublement nulle, en droit civil comme en droit politique, ainsi que nous l'avons établi. Mais aux yeux d'un public ignorant, cette promesse constituait un semblant d'engagement, et l'audace des factions intérieures, appuyées au dehors par l'étranger, pouvait donner à ce dangereux écrit une valeur qu'il n'avait pas légalement. Marie de Médicis craignait que si Henri venait à être enlevé par une mort prématurée, au milieu des troubles et de la faiblesse d'une minorité, la marquise ne fît valoir la promesse en faveur de la maîtresse contre l'épouse, en faveur des enfants naturels contre les enfants légitimes. Pour calmer les inquiétudes et la jalousie de Marie, qui empoisonnaient sa vie intérieure, Henri exigea et obtint de la famille d'Entragues la restitution de sa promesse le 2 juillet 1604. Le comte d'Entragues, père d'Henriette, son frère utérin le comte d'Auvergne, et la marquise elle-même formèrent alors une conspiration. Leur projet était de se retirer d'abord sur les terres du roi d'Espagne et de lui livrer les enfants que la marquise avait eus de Henri; de faire assassiner le roi, et de proclamer pour son successeur le fils qu'il avait eu de la marquise, à l'exclusion des enfants de Marie de Médicis; d'appuyer cette audacieuse tentative de l'appui de Fuentes et du duc de Savoie du côté de l'Italie et de la Bourgogne, de Spinola du côté des Pays-Bas, du duc de Bouillon du côté de l'Allemagne; et dans l'intérieur de quelques seigneurs supposés hostiles au gouvernement à Metz, en Poitou, en Guyenne, en Dauphiné. Les conjurés espéraient que le comte d'Auvergne, étant fils naturel de Charles IX et le dernier rejeton subsistant de la branche de Valois, exercerait une

Œcon. roy., ch. 110, p. 404 B. — P. Cayet, l. V, p. 207 B, 208. — Matthieu, l. III, p. 538.

puissante influence sur tous ceux qui avaient vu avec répugnance Henri IV et les Bourbons arriver au trône. Tels étaient les projets et les espérances des d'Entragues; mais quant à l'appui réel qu'ils pouvaient attendre des seigneurs, il est demeuré complétement problématique. Selon toute apparence, il n'y eut de la part des grands aucun engagement formel, mais seulement des plaintes, du mécontentement, des paroles vagues, données à la légère et accueillies par les conjurés avec une souveraine imprudence.

Les d'Entragues essayèrent deux fois de tuer le roi en embuscade, et deux fois ils échouèrent. La présence d'esprit et la vigueur de Henri dans une circonstance, les avis de la seconde fille du comte d'Entragues dans une autre, le tirèrent des périlleuses situations où il se jetait encore en jeune homme, parvenu à sa cinquantième année.

Le comte d'Auvergne fut pris par adresse, en Auvergne, et conduit à la Bastille ; le comte d'Entragues et la marquise de Verneuil, arrêtés et gardés. Parmi les papiers saisis du comte d'Entragues, on trouva trois lettres du roi d'Espagne et l'engagement pris par ce prince envers la marquise, de faire reconnaître son fils pour dauphin de France. Ces complots étaient sans doute d'une nature dangereuse; mais quand on examine les moyens d'exécution, on voit combien l'autorité royale et les garanties données au maintien de l'ordre public avaient fait de progrès, surtout depuis le supplice de Biron. Les seigneurs, du temps des guerres de religion et du temps de la Ligue, levaient des soldats sur leurs terres ou dans leurs gouvernements, et marchaient contre le roi. Le comte d'Auvergne, au lieu de l'attaquer, se cache dans des retraites longtemps inaccessibles, et attend des hasards d'un crime qui eût ôté la vie au roi, les seules chances de suc-

cès que ses complots puissent avoir. Les coupables furent jugés et condamnés : le comte d'Auvergne et le comte d'Entragues à la peine capitale; la marquise à une réclusion perpétuelle (1er février 1605). Le roi remit leur peine à d'Entragues et à sa fille; mais il tint enfermé à la Bastille le comte d'Auvergne, l'un des deux esprits de ce temps les plus féconds en redoutables intrigues[1].

Au fur et à mesure que l'on avance dans le règne de Henri IV, l'on trouve la rébellion prenant des formes plus affaiblies, et se réduisant aux proportions de l'intrigue chez les grands seigneurs, chez ceux qui pourraient servir de chefs aux partis. Biron avait commis des actes de haute trahison dans la guerre de Savoie, et conclu des traités avec l'étranger : le comte d'Auvergne et d'Entragues avaient seulement contracté des engagements avec l'Espagne. Bouillon n'ose plus rien de tout cela, et retranche sur son propre passé. En 1601 et 1602, il avait signé un pacte de défense mutuelle avec Biron et d'Auvergne[2], et il s'était rendu dans le midi de la France, pour payer de sa personne et aider à l'insurrection. A présent il trouve toutes ces démarches trop audacieuses, trop compromettantes. Les lettres et les instructions par lesquelles il excite les troubles ne sont ni écrites par lui, ni signées de lui. Il se tient à l'écart : dès que l'entreprise de Biron a mal tourné, il s'est sauvé dans les villes du Quercy et du Languedoc, tenues par les protestants : Montauban, Figeac,

[1] Pour la conspiration d'Entragues, voir dans le Supplément de Lestoile le texte de la promesse et de la remise de cette promesse, p. 308, 309, notes. Détail sur le procès, p. 380-383. L'écrit du temps : Discours d'une trahison attentée contre le roi Henri IV, dans les *Archiv. Cur.*, t. XIV, p. 167-174. — Lettres de Henri, du 22 juin 1604 ; de Villeroy, du 3 juillet; trois lettres de Henri IV et de Rosny, dans les Œcon. roy., ch. 140, 141, 144, t. I, p. 573, 577, 599-602; et ch. 150, t. II, p. 15. — Thuanus, l. CXXXII. — P. Cayet, *Chron. septen.*, l. VII, p. 317, 318.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 144, t. I, p. 597 B.

Castres : de là il est passé à Genève, puis à Heidelberg, d'où il est revenu dans sa principauté de Sedan. De cette forteresse, il reste en observation, il épie, il guette. Il attend que de simples gentilshommes se jettent dans les aventures, ou que des populations, égarées et mécontentes, aient fait la préalable et périlleuse besogne d'une révolte, et d'une révolte solide : quand il comptera une armée de soldats pour défenseurs, et que la moitié de la France lui servira de bouclier, alors, mais seulement alors, il se mêlera aux troubles pour en recueillir le fruit.

Dès le commencement de l'année 1605, deux mouvements plus inquiétants que dangereux agitèrent les provinces du Midi. D'une part des gentilshommes, parents ou amis du duc de Biron, prétendirent venger sa mort en s'appuyant sur les Espagnols, et en s'aidant des mécontentements du peuple, qui trouvait les impôts excessifs, quoiqu'ils eussent été diminués, parce qu'il les supportait au milieu de la misère engendrée par les guerres civiles. Ces trames partant du Limosin et du Périgord, s'étendaient au bas du Languedoc et à la Provence. Un certain Meyrargues devait livrer aux Espagnols Marseille et Toulon en Provence; et les deux Lucquisses Narbonne et Béziers en Languedoc [1].

D'un autre côté, les calvinistes, voyant arriver le terme pour lequel des places de sûreté leur avaient été accordées par l'édit de Nantes, s'alarmèrent d'abord. Bientôt ils furent travaillés, excités par les émissaires de Bouillon dans les synodes qu'ils tinrent au commencement de cette année, et qui servaient de préliminaires à l'assemblée

[1] Lettre de Rosny au roi, du 14 juillet 1605, dans les Œcon. roy., c. 153, t. II, p. 46 B : « Le prétexte doit estre la vengeance de la mort » du feu duc de Biron, et l'extinction des excessifs imposts que l'on » lève sur le peuple. » Rosny est informé seulement à cette date de ce qui a été comploté précédemment. Lettre de Villeroy du 25 juillet, ch. 154, 2e section, t. II, p. 55 A.

générale de Châtellerault où leurs députés devaient se réunir au mois de juillet. Ils conçurent alors les plus vives appréhensions ; ils craignirent de voir le roi leur retirer leurs places de sûreté, leur retrancher les fonds destinés à payer leurs ministres, et les traiter ensuite avec la rigueur du plus intolérant catholique. Ces calomnies répandues à la Rochelle, en Poitou, Limosin, Périgord, Quercy, et jusqu'en Dauphiné, jetèrent les peuples dans des pensées de révolte, et nombre de gentilshommes dans le projet de s'emparer des villes de Domme, de Sarlat, de Cahors, de Villeneuve d'Agenois. Il fut agité dans les réunions des mécontents de reconstituer l'ancienne union des calvinistes, leur ancien corps indépendant du reste de la monarchie : ce corps aurait eu une tête, qui eût été le duc de Bouillon : le protectorat se serait trouvé de la sorte reconstitué à son profit. Lesdiguières, tout-puissant en Dauphiné, fut vivement sollicité de prêter son secours et son appui à ces projets, et il délibéra au moins sur le parti qu'il avait à prendre, s'il ne fit pas plus [1].

Henri arrêta ces principes de soulèvement avec une promptitude et une prudence égales. Il coupa court aux

[1] Lettres du roi à Rosny, des 30 mars et 7 avril 1605, Œcon. roy., c. 152, t. II, p. 41. « J'ai eu nouvelles du premier président de Tou- » louse et d'autres de Guyenne, par lesquelles on me mande que ceux » de la religion de Guyenne et de Languedoc y font rage, et ont en » leurs assemblées tenu des langages que je vous diray. » — Copie d'une lettre de Bouillon au sieur de Saint-Germain, qu'il a eu la précaution de faire écrire par un secrétaire et de ne pas signer, mais que ses partisans savent être de lui : la date est du 30 mai. « Il faut dis- » poser les provinces; il faut travailler en Poictou et à la Rochelle, » et fermement : vous en sçavez mieux que moy les moyens... Se » continuera le bastiment de l'union duquel les fondements sont bien » advancez, et n'en doutez. » (Œcon. roy., c. 154, 2e section, t. II, p. 154 B, 55 A.) — Voir en outre les lettres de Villeroy, du 25 juillet; de Rosny, fin de juillet; de Villeroy, du 3 août, dans les Œcon. roy, p. 55 B, 56 A et B, à la fin: 60 A, 61 B; et les discours de Rosny, c. 154, p. 50 A, B, et c. 155, p. 71 B. Voir enfin Thuanus, l. CXXXIV, t. XIV, p. 434, 435 de la traduction.

menaces des Espagnols contre les villes de Languedoc, en faisant arrêter les frères Lucquisses et leurs complices par le chevalier de Montmorency, au milieu du mois de juillet 1605 [1]. Il eut soin de séparer la masse des huguenots de leurs chefs et des meneurs. Il envoya Rosny présider l'assemblée générale des calvinistes, qui s'ouvrit à Chastellerault, à la fin de juillet. Il calma les craintes, et convertit les pensées de révolte en dispositions reconnaissantes, en accordant le 4 août, des brevets par lesquels les calvinistes obtenaient pour quatre ans la prolongation de la garde de leurs places de sûreté, et les fonds nécessaires pour l'entretien de leurs ministres. La moitié du personnel de la révolte, tous les desseins de séparation du corps de la monarchie, de protectorat déféré à Bouillon, se trouvaient ainsi dissipés. Quand le roi en eut fini ainsi avec les églises protestantes, il se tourna contre Bouillon et ses agents maintenant délaissés, et contre les conjurés qui poursuivaient la vengeance du supplice de Biron. Il partit de Paris le 15 septembre, et se rendit dans les provinces du midi accompagné de sept mille hommes. Tout se soumit à son approche. Avant qu'il fût arrivé à Orléans, deux gentilshommes vinrent lui demander grâce au nom de cent cinquante nobles du Quercy qui avaient trempé dans les projets de Bouillon (22 septembre). Quant à Bouillon lui-même, l'un des ministres du roi en avait dit naguère : « Nous ne croyons pas que celui que l'on dit » estre le chef principal de ces menées, abandonne le lieu » où il est, pour venir en Limousin hasarder sa fortune » avec ceux qui offrent de le servir et assister. » Bouillon se chargea de vérifier cette prédiction et de la dépasser de beaucoup. Non seulement il se tint enfermé à Sedan, pen-

[1] Lettre de Villeroy à Rosny, du 25 juillet, dans les Œcon. roy., c. 154, t. II, p. 55 B. Le fait alors accompli remonte à plusieurs jours avant.

dant que ceux qu'il avait entraînés dans ses menées restaient exposés aux vengeances de Henri, mais il ordonna même à ses capitaines d'ouvrir aux officiers du roi les portes des villes qui lui appartenaient en propre, Turenne, Montfort, Sinceray (20, 30 septembre). Ces faits peignent parfaitement l'attitude des grands à l'égard de la royauté, depuis le supplice de Biron. Henri, en s'avançant jusqu'à Limoges, ne trouva sur sa route qu'obéissance ou repentir, et il n'eut plus qu'à laisser le cours à la justice pour détruire les dernières traces de rébellion. Une chambre des grands-jours, établie à Limoges, condamna au dernier supplice treize gentilshommes coupables soit d'intelligences avec Bouillon et d'attaques résolues contre les villes royales, soit de complot tendant à venger Biron. Six furent décapités : les autres, qui avaient cherché un refuge en Espagne, furent condamnés par coutumace (16 décembre). Peu de jours après, le parlement de Toulouse déclara les frères Lucquisses et deux capitaines leurs complices coupables de complot tendant à livrer Béziers et Narbonne aux Espagnols, et les punit du supplice des traîtres. Enfin, Meyrargues, gentilhomme provençal, proche parent des comtes de Sault, député à Paris par les États de son pays pour soutenir leurs intérêts au sujet des impôts, après avoir eu plusieurs entrevues avec l'ambassadeur d'Espagne Zuniga, dans le but de livrer Marseille au roi d'Espagne, fut surpris au milieu d'une conférence qu'il avait avec Bruneau, secrétaire de cet ambassadeur, fut condamné par le Parlement de Paris, et eut la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre [1].

[1] Lettre de Villeroy à Rosny, du 13 juillet. — Lettres du roi à Rosny, des 4 et 12 août, des 10, 22, 30 septembre 1605. — Texte des brevets de prolongation des places de sûreté à ceux de la religion. — Lettre de Bouillon au roi, du 20 septembre. — Récit de ces événements par Rosny, dans les Œcon. roy., ch. 154, 155, t. II, p. 53 A, 65 A, 67, 73, 75 A, à la fin, 76. — Thuanus, l. CXXXIV, t. XIV, p. 435-443 de la traduction. — Hist. générale de Languedoc, l. XLII, p. 497.

Le complet avortement des projets de Bouillon et des Espagnols, le supplice de leurs suppôts lâchement abandonnés par eux, étaient déjà une grave leçon pour le public. Toutefois, il était nécessaire de recourir à quelque chose de plus décisif pour déraciner les pensées de complots et de révolte : il fallait convaincre Bouillon d'une impuissance absolue, et le réduire aux actes de la plus complète obéissance, dans sa principauté même de Bouillon, dans cette ville de Sedan que l'on donnait pour imprenable, et qui pouvait être secourue par tous les princes protestants d'Allemagne intéressés à soutenir leur coreligionnaire. L'ordre public n'était pas seul intéressé à cette entreprise : la France y gagnait d'assurer l'un des points principaux de la frontière de Champagne. Au mois de février 1606, le roi ordonna à Rosny, qu'il venait de créer duc de Sully et pair du royaume, de préparer, comme grand maître de l'artillerie, le matériel nécessaire pour faire le siége de Sedan et pour réduire cette place. L'alarme fut grande parmi les protestants de France, et leurs commissaires essayèrent de ménager un accommodement entre le duc et le roi. Mais Henri exigea que Bouillon reçût dans Sedan un gouverneur et une garnison, et les négociations furent rompues. Le roi marcha sur Sedan avec une armée et cinquante pièces de canon, artillerie formidable pour le temps (23 mars). Sully resta toujours fidèle à sa religion, et sacrifia pour lui-même et pour son fils la plus grande fortune qu'un sujet pût faire. Mais il voulait couper jusqu'à la racine les principes de rébellion et de guerre civile qui désolaient le royaume depuis quarante-cinq ans. Bouillon ayant osé attendre le roi, Sully prétendait qu'il fallait prendre Sedan de vive force et user du droit de conquête : il affirmait qu'il connaissait les parties faibles de la place, et qu'en moins d'un mois il la remettrait prise ou rendue entre les mains de Henri.

L'événement aurait justifié ses prévisions, car Bouillon n'avait réuni qu'un nombre insuffisant de troupes mal aguerries, et les princes protestants de l'Empire, sur l'armée desquels il comptait, n'envoyèrent pas un soldat à son secours. Dans cet abandon, il fut réduit à se soumettre. Après avoir reçu des lettres d'abolition, il se rendit auprès du roi, à Donchery, et l'aborda en se mettant à genoux, posture non d'un suppliant, mais d'un sujet dans les usages d'alors (6 avril). Il remit sa principauté à la discrétion du roi. Henri entra dans Sedan où il séjourna trois jours : il reçut la ville et la citadelle qui lui furent livrées : il y établit pour gouverneur le calviniste Nettencourt : il tira de la garnison et des bourgeois un serment par lequel ils s'engageaient à servir la couronne envers et contre tous, même contre le duc de Bouillon, s'il entrait dans des intérêts contraires à ceux du roi : enfin, Henri obligea le duc à se rendre à Paris et à déposer les allures d'un prince indépendant pour prendre celles d'un sujet [1]. Le roi pouvait le perdre et le dépouiller; il lui conserva sa principauté, et se borna à exiger de lui les actes d'une pleine obéissance : comme il le disait ingénieusement, il n'avait pas conquis Sedan, mais il avait conquis le seigneur de cette ville. Dans toute sa conduite à l'égard de Bouillon, il est évident qu'il fit sans cesse acception du parti protestant; qu'il s'appliqua à prévenir ses craintes et ses mécontentements, tout en rétablissant pleinement les prérogatives de la puissance royale. C'est par ces sages tempéraments, par cette modé-

[1] Lettres de Duplessis, de Lanoue, de Gesvre, de Saint-Angel, du roi, du 17 février au 13 avril 1606, dans les Mém. et corresp. de Duplessis-Mornay, t. X, p. 156-173, et dans les correspondances à la suite des Mém. de La Force, t. I, p. 425-437. — Sully, Œcon. roy., ch. 158, à la fin, 159, 160, t. II de la page 133 B à la page 148. Plus pour le serment prêté par les habitants et la garnison, ch. 174, t. II, p. 210, 211. — Thuanus, l. CXXXVI, t. XIV, p. 547-550 de la traduction.

ration politique, par ce respect pour les diverses classes de la nation, que l'on consolide le pouvoir, et que l'on ferme l'ère des révolutions. Depuis le commencement de l'année 1606 jusqu'à la mort de Henri, on ne trouve plus trace d'un seul complot, même d'une seule menée des grands seigneurs.

Henri, parvenu à sa cinquante-sixième année, eut la faiblesse de ne pas rester insensible à l'incomparable beauté de mademoiselle de Montmorency, femme de seize ans, qui épousa le prince de Condé le 3 mars 1609. Condé craignit pour son honneur, et fut poussé aux mesures extrêmes par la jalousie de Marie de Médicis et par les intrigues des agents espagnols : la première redoutait d'être supplantée par cette nouvelle rivale; les autres voulaient donner à cet incident un éclat et des proportions redoutables pour le roi et pour la France. Le prince se sauva du royaume avec sa femme. Au lieu de chercher un refuge soit en Allemagne, soit en Italie, chez une puissance amie de Henri, il se retira auprès de l'archiduc Albert et de l'infante Claire-Eugénie, qui gouvernaient les Pays-Bas sous l'influence et la dépendance de l'Espagne (29 août 1609). Henri employa l'adresse de ses ambassadeurs et la menace pour retirer le premier prince du sang des mains de ses constants ennemis, et pour prévenir l'abus qu'ils pouvaient faire de sa présence et de son nom. Il n'y parvint pas. Condé passa des Pays-Bas dans le Milanez, où il fut accueilli par le gouverneur espagnol, le comte de Fuentes[1]. Toutefois les Espagnols ne retirèrent aucun avantage de l'hospitalité intéressée et hostile qu'ils avaient accordée au prince de Condé : la tranquillité et l'ordre public, désormais affermis en France, ne furent pas un moment troublés. La réputa-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 189, 190, 192, 193, 194, 195. — Mémoires de Bassompierre, collection Michaud. — Mémoires de Lenet.

tion du roi, malgré le ridicule pour lui qui s'attachait à la fuite de Condé, ne souffrit aucune atteinte au dehors : son influence dans les affaires de l'Europe, qui était prépondérante depuis plusieurs années, resta la même : il fallait qu'il fût bien grand par d'autres côtés.

La Ligue avait été la révolte contre la royauté, contre la première magistrature du pays : elle avait en outre attenté à la vie des rois eux-mêmes. Une doctrine perverse, propre à troubler et à bouleverser un État, ne cesse jamais en même temps que le fait principal qu'elle a produit : déposée dans un grand nombre d'esprits qu'elle a pervertis, elle a toujours une longue suite. C'est la honte des gouvernements faibles ou aveugles, c'est leur éternelle responsabilité devant Dieu, que cette durable conséquence d'un principe vicieux, répandu dans les masses par suite de leur coupable tolérance. La doctrine de la révolte, mise d'abord en avant pour favoriser l'ambition des Guises, devait, après les Guises abattus, donner naissance aux complots de Biron, des d'Entragues, de Bouillon. L'abominable doctrine du régicide, pratiquée contre Henri III, devait faire souche, et amener toute une succession d'attentats contre Henri IV. Les assassins ne relevant plus que des docteurs du meurtre, avaient secoué l'autorité de tous les maîtres légitimes que leur avaient donnés la société civile et la société religieuse. Foulant aux pieds les lois civiles et politiques, s'insurgeant contre les divins préceptes de l'Évangile, des apôtres, des Pères de l'Église, ils ne se mettaient pas moins en révolte contre la discipline et la hiérarchie catholique, puisqu'ils attentaient aux jours d'un prince absous par leurs évêques, absous par le pape depuis 1595, et, dès lors, devant être sacré pour eux. Voilà à quels excès sans nom un odieux fanatisme avait entraîné des esprits pervertis

et des consciences faussées. Et c'est là où l'on arrivera inévitablement en partant soit de la religion, soit de la politique, dès qu'un gouvernement permettra à de dangereux sophistes, agissant individuellement, ou organisés en sociétés particulières, de prévaloir contre la société générale, contre ses lois, contre ses magistrats.

Les attentats contre la vie du roi allèrent de pair, se produisirent simultanément avec les complots contre son autorité. Ces complots eurent tous lieu après la réconciliation du roi avec le Saint-Siége, arrivée en 1595. Les assassins crurent et protestèrent uniformément que l'absolution prononcée par le pape était sans valeur; que le roi était un tyran et un usurpateur opprimant la liberté de ses sujets; qu'il était un hérétique perdant les âmes dans un royaume chrétien; que sa mort était un sacrifice agréable à Dieu; que leur action était propre à racheter leurs péchés, et notamment les débauches dont la plupart d'entre eux étaient souillés. C'est l'histoire continuée de Jean Chastel. La liste de ces furieux, dont nous ne citons que les plus connus, s'ouvre, en 1596, par Jean Guédon, avocat d'Angers; en 1597, par un tapissier de Paris, qui annonçait que si Chastel avait manqué son coup, il ne manquerait pas le sien; en 1598, par le chartreux Pierre Ouin, du couvent de Nantes, excité à ce crime par l'agent espagnol Ledesma. Cette liste se poursuit, en 1599, par deux jacobins du couvent de Gand, Ridicoux et Argier, appartenant au même ordre que Jacques Clément, imbus des mêmes principes que lui, recevant à Bruxelles, à Rome, à Milan, les instructions et l'argent des agents espagnols. Il faut y joindre le capucin Langlois, du diocèse de Toul : tous furent exécutés le 3 avril 1599. On rencontre ensuite, en 1600, Nicole Mignon, qui avait formé le projet d'empoisonner le roi; en 1602, Julien Guédon, digne frère de Jean, qui voulait

employer le fer contre Henri, et qui avait impunément confié son secret au grand pénitencier de l'évêque d'Angers; en 1603, un prêtre et un gentilhomme de Bordeaux, qui avaient concerté de l'assassiner de loin d'un coup d'arbalète [1].

Ces complots empoisonnaient l'existence de Henri, moins encore par les dangers auxquels ils l'exposaient sans relâche, que par le spectacle de l'incurable perversité qu'ils lui donnaient, et par l'amère pensée que sa mort interromprait le cours de la régénération de la France [2].

L'énergie déployée par la justice pour la répression de ces crimes, la rigueur des supplices n'avaient arrêté aucun des coupables, et l'inutilité de ces moyens invitait le roi à en chercher de différents. D'un autre côté, plusieurs circonstances lui faisaient conjecturer que s'il ne trouvait un prompt remède, l'avenir serait plus chargé encore que le passé de projets homicides contre lui. Depuis longtemps le pape sollicitait auprès de lui le rappel des Jésuites en France. Repousser cette demande, c'était pour Henri mécontenter le pontife et nuire à sa politique en Italie; c'était, de plus, se déclarer l'ennemi de cet ordre. Au commencement de l'année 1603, les jésuites s'étaient adressés directement à lui, deux fois, à Verdun et à Metz, pour obtenir la faveur réclamée par le pape. L'un de leurs membres les plus autorisés, le Père Majus, lui disait que si, dans d'autres temps, la Société s'était montrée si hostile à la France et à ses rois, et si favora-

[1] Thuanus, l. CXVIII, CXXIII, CXXIX, t. XIII, p. 139, 140, 417-423; et t. XIV, p. 123 de la traduction. — P. Cayet, Chron. septen., l. III, p. 94, 95. — La Force, Corresp., lettre du 12 février, t. I, p. 306. — Lestoile et son Supplément, p. 270 B, 280, 316, 347. — Sully, Œcon. roy., ch. 96, p. 330 A.

[2] Thuanus, l. CXXXII, t. XIV, p. 308. « Il ajouta que ce n'étoit que » pour le salut des autres qu'il vouloit se conserver lui-même. »

ble à l'Espagne, on devait l'imputer à ce que, bien accueillie partout ailleurs, et surtout dans les États du roi catholique, elle n'avait essuyé en France que des persécutions et des opprobres. Il ajoutait que si Henri voulait lui témoigner de l'affection et de la bienveillance, il la trouverait en peu de temps dévouée à sa personne et à la couronne de France. Le roi craignait qu'en repoussant ces avances et ces supplications il ne ranimât chez les Jésuites la haine dont ils lui avaient donné des preuves si redoutables pendant la Ligue. Un fait récent justifiait ses appréhensions : le jésuite flamand Hodum, instruit du complot de Ridicoux, n'y avait apporté aucun empêchement, et s'était borné à dire froidement qu'un pareil acte demandait un homme plus fort et plus robuste[1]. Henri espérait au contraire que les Jésuites, une fois gagnés par les bienfaits, useraient de leur autorité dans la confession, et de leurs rapports si étendus avec toutes les classes de la société, pour écarter les coups dont la fureur des fanatiques pouvait le menacer.

Le rappel des Jésuites fut agité plusieurs fois dans le Conseil du roi et dans les entretiens particuliers de Henri avec Rosny. Rosny s'opposait à cette mesure, et, à l'appui de son sentiment, il apportait jusqu'à sept raisons. Nous ne rappellerons ici que les deux principales. « Pour » la seconde de mes appréhensions, Sire, c'est que ces » gens, lesquels j'avoue être non seulement habiles, mais » pleins de ruses et merveilleux artifices, étant une fois » remis en pleine liberté sans aucunes limites ni restric- » tion, comme je vois beaucoup d'apparence qu'ils gagne- » ront ce point-là, n'excitent des aigreurs, haines et ani- » mosités entre vos sujets et serviteurs de différente reli- » gion, par le moyen de leurs familières conversations, » propos déceptifs, prédications, confessions et pénitences.

[1] Thuanus, l. CXXIII, t. XIII, p. 418, 419.

» Je crains qu'ils ne vous jettent enfin dans une guerre » civile en votre royaume contre ceux de la religion, » comme le plus excellent moyen, voire quasi l'unique et » l'infaillible, pour affaiblir vous et votre État. Pour la » troisième appréhension, qu'ils ne gagnent tellement » votre oreille, voire peut-être même votre cœur, qu'ils » n'empiètent une puissance d'éloigner ou d'approcher de » votre personne et de l'administration de vos affaires » tous ceux que bon leur semblera. » Ainsi, la force de cet esprit merveilleux d'observation, prodigieux de sagacité, lisait dans l'avenir, voyait tout ce qui devait arriver sous le petit-fils de Henri IV. Les faits lui apparaissaient dans leur essence; il n'y avait que les noms à ajouter : le choix de tous les officiers dans l'ordre civil et militaire, dicté par les Jésuites dans les dernières années de Louis XIV; la révocation de l'édit de Nantes, les dragonades; la France faisant la fortune de ses voisins, se ruinant elle-même et se déshonorant dans l'Europe entière.

Henri, incapable d'une pareille faiblesse, ne pouvait la concevoir dans les autres. Il voyait le Parlement de Paris, dont le ressort comprenait la moitié du royaume, les Parlements de Normandie et de Bourgogne, prononcés ouvertement contre les Jésuites : la magistrature devait donc les surveiller et les contenir. Enfin, dans la réintégration qu'il projetait en leur faveur, il mettait d'amples et sages restrictions. D'après l'ensemble de ces faits, il conclut qu'ils ne pourraient jamais exercer un empire dangereux en France. Il resta uniquement frappé du danger qui menaçait le pays beaucoup plus que de lui-même, et du secours qu'il pouvait tirer des Jésuites pour le conjurer. Il répondit à Rosny : « Par nécessité il me faut à présent faire de » deux choses l'une : à savoir de les admettre purement » et simplement, les décharger des diffames et opprobres

» desquels ils ont été flétris, et les mettre à l'épreuve de » leurs tant beaux serments et promesses excellentes; ou » bien les rejeter plus absolument que jamais, et leur » user de toutes les rigueurs et duretés dont l'on se pourra » aviser, afin qu'ils n'approchent jamais de moi et de mes » États. Auquel cas, il n'y a point de doute que ce ne soit » les jeter au dernier désespoir, et par icelui dans les » desseins d'attenter à ma vie. Ce qui me la rendroit si » misérable et langoureuse, demeurant toujours dans la » défiance d'être empoisonné ou bien assassiné (car ces » gens ont des intelligences et correspondances partout, » et grande dextérité à disposer les esprits selon qu'il leur » plaît), qu'il me vaudroit mieux être déjà mort, étant en » cela de l'opinion de César, que la plus douce mort est » la moins prévue et attendue. » Sur cette parole, Rosny passa sur-le-champ à l'avis du roi [1]. L'opposition de l'ami de Henri devait céder à ses craintes; l'opposition du ministre, de l'homme d'État, pouvait céder non moins légitimement sur la considération que la haine et les vengeances des Jésuites donnaient tout à craindre, et qu'on ne pouvait exposer Henri, et la France avec lui, à un danger présent, pour conjurer les dangers à venir.

Au mois de septembre 1603, les jésuites obtinrent du roi des lettres de rétablissement qui furent portées au Parlement. La cour les examina pendant les mois suivants, et le 24 décembre elle adressa à Henri des remontrances demeurées célèbres, par l'organe de son premier président de Harlay, celui-là même qui avait signalé son courage et sa fidélité envers la royauté en résistant au duc de Guise. Les remontrances établissaient le danger de rappeler les Jésuites, sur la doctrine de ces pères, sur leurs

[1] Pour les trois paragraphes précédents, Thuanus, l. CXIX, CXXIII, CXXIX, t. XIII, p. 158, 159, 418 419; t. XIV, p. 131-138. — Sully, Œcon. roy., ch. 129, t. I, p. 527-529, édition Michaud.

précédents, sur l'inévitable adoption d'opinions et de sentiments dangereux pour la jeunesse élevée dans leurs écoles. Le système de leur doctrine, suivi et uniforme, disait de Harlay, était de ne reconnaître d'autre supérieur que le pape, de lui obéir en tout et partout comme de fidèles sujets; de croire, comme chose incontestable, que le pape était en droit d'excommunier les rois, et qu'un roi excommunié était un tyran à qui ses sujets pouvaient impunément refuser obéissance; qu'un simple tonsuré n'était plus sujet du roi, ni soumis à sa juridiction, et que, par conséquent, il ne pouvait, quoi qu'il fît, se rendre coupable du crime de lèse-majesté. Par cette doctrine séditieuse, ils soustrayaient les ecclésiastiques à la puissance séculière, en ce qui concernait le temporel; ils favorisaient les attentats contre la personne sacrée des rois, et la subversion de tout gouvernement et de tout ordre civil. Tous leurs actes avaient été conformes à ces doctrines : ils avaient soulevé la moitié du royaume contre Henri III, comme coupable de protéger l'hérésie au détriment du Saint-Siége, et ils avaient prodigué les éloges au meurtre de ce prince comme à un acte de justice. Toute la société, sans aucune exception, avait conspiré contre Henri IV, et s'était liguée avec les anciens ennemis de la couronne, avec les Espagnols. Les Seize avaient choisi pour l'un des chefs de leur faction Odon Pigenat, membre de la société. Barrière, enrôlé par les Jésuites, armé par Varade, muni de l'absolution, avait comploté d'enfoncer un poignard dans le sein du roi. Chastel, qui l'avait frappé au visage, était sorti de leur école. Leurs doctrines, répandues au moyen de l'enseignement, devaient, avec le temps, changer l'opinion publique et la pervertir. La Sorbonne qui, dans le principe, avait été leur plus grand adversaire, qui avait déclaré même par un décret que cette société était née pour dé-

truire et non pour édifier, la Sorbonne peuplée peu à peu de théologiens formés dans leurs écoles, s'était plus tard mise à leur dévotion, associée à leurs excès. De pareils maîtres, poursuivait de Harlay, formeront des écoliers dociles, dont plusieurs occuperont un jour les premières places du Parlement et du gouvernement. Fidèles aux instructions qu'ils auront reçues, ils se soustrairont peu à peu à l'obéissance due au prince, compteront pour rien les droits et l'autorité du roi, laisseront périr les libertés de l'Église gallicane. En s'appuyant sur ces faits et ces considérations, de Harlay pressait le roi de retirer ses lettres-patentes, et de laisser intact l'arrêt par lequel le Parlement avait banni les jésuites. Il ajoutait que les sentiments qui avaient dicté cet arrêt n'étaient pas particuliers au Parlement de Paris, mais communs à cette cour et aux Parlements de Normandie et de Bourgogne, par conséquent aux deux tiers des magistrats de la France. A ces raisons du magistrat et de l'homme d'État, le premier président joignit, en son nom et au nom du Parlement, l'expression de leur reconnaissance et de leur dévouement envers le roi, protestant que, dépouillés de tout intérêt et de toute affection dans cette affaire, ils ne travaillaient qu'à sauvegarder sa personne et à garantir son autorité qui, pour eux et pour la France, étaient celles d'un père.

Henri fut ému et ébranlé, et il remercia le Parlement en termes pleins d'affection. Il persista cependant dans son dessein. Il répondit qu'il ne fallait plus reprocher la Ligue aux Jésuites, que c'était l'injure du temps; qu'il voulait les employer comme le roi d'Espagne s'en était servi, et il ajouta : « Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié d'autres bien plus difficiles. Ne pensez plus qu'à faire ce que je dis et ordonne. » Le Parlement ne

songea plus dès lors qu'à obéir, quoique à regret, et il enregistra les lettres patentes le 2 janvier 1604.

L'édit du rétablissement des Jésuites était marqué au coin de la sagesse ordinaire de Henri, et bien évidemment restreint dans certaines limites d'après les remontrances du Parlement, comme le prouve le discours de de Maisse. Le roi leur permettait de résider désormais légalement en France, et d'ouvrir leurs colléges dans douze villes du Midi, Toulouze, Béziers, Auch, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Aubenaz, Le Puy, Lyon, et dans deux villes du centre, Dijon et La Flèche. Il leur rendait tous leurs biens présents et passés : il les dotait du collége de La Flèche, dont l'érection avait coûté 300,000 livres, et dont les chaires étaient par lui richement dotées. Ces bienfaits devaient les gagner et lui concilier leur affection. Mais en même temps il leur défendait de s'établir dans aucune autre ville sans une expresse permission du roi ; d'où il résultait qu'à Paris et dans plus des trois quarts du royaume, l'enseignement restait confié aux Universités, et présentait au gouvernement les garanties qu'il pouvait désirer. Il leur interdisait de rien entreprendre et de rien faire, tant au spirituel qu'au temporel, au préjudice des évêques, curés, chapitres, universités, et leur enjoignait, au contraire, de se conformer au droit commun. Il leur défendait également d'administrer les sacrements, et celui de la confession en particulier, à d'autres qu'à des Jésuites, à moins qu'ils n'en obtinssent la permission des évêques, et celle des Parlements de Toulouse, Bordeaux et Dijon, dans le ressort desquels ils étaient établis. Il leur défendait d'acquérir aucun immeuble en France, par achat, par donation ou autrement, sans autorisation préalable du roi, et de prendre ou recevoir aucune succession soit

directe, soit collatérale. Les membres de la société admis en France, devaient tous être Français. Ils étaient astreints à prêter serment de ne rien faire, ni entreprendre contre le service du roi, la paix publique, le repos du royaume, sans aucune exception ni réserve ; et cet engagement solennel était pris par eux à une époque où les particuliers se tenaient pour liés et engagés par un serment. L'un d'eux devait toujours séjourner à la cour, et répondre de la conduite des membres de la société. L'infraction aux conditions qui leur étaient imposées devait entraîner la déchéance de l'édit de rétablissement [1].

Dans les limites où la prudence et la fermeté du roi les avait renfermés, ils ne pouvaient nuire, et ils ne nuisirent pas. Loin de là, ils semblent avoir été utiles: il est très remarquable, en effet, que les complots contre la vie du roi cessèrent durant les six dernières années de son règne, soit par l'intervention de ces religieux, soit par l'idée répandue dans des masses ignorantes que sa réconciliation avec eux était une preuve de son orthodoxie. Il est impossible d'imputer à ce prince les conséquences finales qu'eut le rappel des Jésuites, alors que la faiblesse et l'aveuglement des gouvernements qui succédèrent au sien eurent ôté toutes les restrictions qu'il avait mises à leur rétablissement.

[1] Pour les trois derniers paragraphes, voir Thuanus, livre CXXXII, t. XIV, p. 299-312.—Le texte de l'édit de rétablissement des Jésuites, dans le Recueil des anciennes lois françaises, t. XV, p. 288-290. — P. Cayet, *Chron. sept.*, l. VII, t. II, p. 274-276.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES

I

Sur le champ de bataille de Fontaine-Française.

Ces renseignements se rapportent au livre V, chap. II, pages 55 et suivantes

Nous allons ajouter quelques détails à ceux que nous avons donnés dans le texte, sur les localités où s'est livré le combat de Fontaine-Française.

En se dirigeant du village de Fontaine-Française sur le village de Saint-Seine, et à la sortie de Fontaine-Française, on trouve d'abord une première plaine d'environ mille pas d'étendue. Quand on l'a traversée, on arrive à un ruisseau, bordé d'arbres formant rideau. Sur ce ruisseau est jeté un petit pont d'une arche, en pierre de taille, ou un ponceau, comme disent les militaires. La construction du pont semble remonter, soit au temps de Henri IV, soit à une époque rapprochée de son règne. Sous une couche épaisse de poussière et de mousse, que nous avons écartée, nous avons lu l'inscription suivante, gravée sur les deux parapets du pont, et à l'intérieur de ces parapets :

Hic Henricus magnus hostes debellavit.

Au-delà du pont on entre dans une seconde plaine, d'une étendue à peu près pareille à celle de la première. A droite, et à cent pas du chemin, on découvre un monument presque en ruine. Sur les deux façades est inscrit le vers varié de la Henriade :

Il fut de ses sujets le vainqueur et le père,
Il fut de ses sujets le sauveur et le père.

Digitized by Google

On nous a dit que ce monument, tout moderne, avait été érigé, au commencement de la Restauration, par Mme de Saint-Julien.

Un peu plus loin, toujours à droite du chemin, on trouve une construction élevée sur une source abondante, la fontaine Française. La construction est en pierre de taille. La façade, sans être très élevée, porte le caractère monumental. L'ouverture ou porte est à plein cintre. Les pierres de la voûte sont disjointes, et la clef de voûte est près de tomber à terre. On y lit cette inscription :

VICTOIRE REMPORTÉE PAR HENRI IV, 1595.

Il est honteux pour la France que ce monument soit dans un pareil état de dégradation.

Quand on a parcouru la seconde plaine, on arrive au pied de la colline qui forme obstacle entre Fontaine-Française et Saint-Seine, et qui empêche qu'on ne découvre de l'un des villages ce qui se fait dans l'autre. Au-delà de la colline, on trouve successivement le bois, la rivière Vingeanne, Saint-Seine, la montagne enfin, au pied de laquelle Saint-Seine est situé.

II

Détails sur la soumission de Mercœur.

Ces détails se rapportent au chapitre XI et à la page 448.

Le contrat du mariage entre César, duc de Vendôme, fils du roi et de Gabrielle d'Estrées, et Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, existe en original. Il est conservé dans l'étude de M. Boucé, notaire à Angers. Cette pièce est revêtue des signatures de Henri IV et de Marie de Luxembourg, femme du duc de Mercœur; elle contient bon nombre de détails curieux, et on la consultera avec intérêt et avec fruit. Elle est imprimée à la fin du second volume de l'ouvrage intitulé : *l'Anjou et ses Monuments,* et publié par MM. Cosnier et Lachèse, imprimeurs-libraires à Angers.

Digitized by Google

III

Sur le caractère de Gabrielle d'Estrées, et sur les projets de mariage du roi avec elle.

Ce document se rapporte au livre V, ch. XIII, p. 543.

Gabrielle d'Estrées, dont la liaison avec le roi remonte au mois de novembre 1590 [1], montra, dans toutes les circonstances, des sentiments élevés et généreux. Elle usa des largesses qu'elle tenait du roi, pour lui venir en aide, et pour secourir l'État dans ses plus pressantes nécessités. A la fin du siége de La Fère, quand le trésor était entièrement épuisé, elle y envoyait ses diamants valant vingt-cinq ou trente mille écus, c'est-à-dire 90,000 livres de ce temps là, environ 330,000 francs du nôtre. Sur ce gage, les serviteurs du roi purent emprunter, et le roi lui-même attendre l'argent que lui envoyait le grand-duc de Toscane. Sans ces secours, le siége aurait échoué, car les soldats, faute de paye, se débandaient déjà et désertaient. Le roi écrivait au connétable le 24 mars 1596 : « Mon cousin, madame de Monceaux envoye à » Paris Valon, présent porteur, pour luy apporter pour vingt- » cinq ou trente mil escuz de bagues (diamants et bijoux). Et » parce que je désire qu'il passe seurement, je vous prie de » luy faire donner telle escorte qui luy sera nécessaire, et me » mander par luy de vos nouvelles [2]. » Pendant le siége d'Amiens, elle ne se montra pas moins libérale à l'égard de son royal amant et de l'État. Le roi et Rosny étant alors embarrassés de fournir aux infinies dépenses du siége, elle prêtait son argent à Henri, et à la seule date du 25 août lui fournissait quatre mille écus ou 12,000 livres du temps, environ 46,000 fr. d'aujourd'hui. C'est ce qui est établi par la lettre du roi aux membres du conseil, en date du 25 mars

[1] Note de M. Berger de Xivrey, dans le Recueil des Lettres miss., t. III, p. 297, 722.

[2] Lettres miss., t. IV, p. 543.

1597. « Prenés la dicte somme des deniers que vous avés » assemblez pour le sixiesme mois de mon armée, et me » l'envoyés en diligence avec dix ou douze mil escus pour » fournir à infinies despenses pressées et inévitables qui se » présentent journellement, et pour auxquelles pourveoir, » j'ay esté contraint d'emprunter de madame de Beaufort » quatre mil escuz qu'elle a faict apporter icy, lesquels je » vous prie faire rendre par delà au sieur Pujet, à la récep- » tion de la présente [1]. »

D'Aubigné, le satirique d'Aubigné, qui a lancé tant de traits mordants contre la plupart des personnages du temps, sans en excepter le roi, a tracé le portrait suivant de Gabrielle d'Estrées. Ce portrait, qui fait honneur à Gabrielle, achève d'expliquer le profond et durable attachement de Henri pour cette femme. « La duchesse de Beaufort, dit l'historien, usoit » très modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi; mais » ses proches n'y observoient pas tant de médiocrité. Cette » occasion nous convie à traiter de cet amour autant que le » respect et la bienséance nous permettent. On n'a guères » veu d'amies de nos rois, qui n'aient attiré sur elles les » haines des grands, ou en leur faisant perdre ce qu'elles » desiroient, ou en faisant défavoriser ceux qui ne les ado- » roient pas, ou en espousant les intérêts de leurs proches, » leurs dettes, leurs recompenses et leurs vengeances. C'est » une merveille comment cette femme, de laquelle l'extrême » beauté ne sentoit rien de lascif, a pu vivre plustôt en reine » qu'en concubine, tant d'années et avec si peu d'ennemis. » Les nécessitez de l'Estat furent ses seules ennemies; de ce » quoi je laisse, comme en chose douteuse, à chacun son » explication [2]. »

L'historien Le Grain a caractérisé en ces termes l'attachement de Henri IV pour Gabrielle, et la nature de sa liaison avec elle: « Cette dame, dit-il, sçeut si bien posséder les » affections de ce grand prince, qu'il en usoit avec pareille

[1] Lettres miss., t. IV, p. 833. Le sieur Pujet ou Puget était trésorier de l'Epargne ou Trésor public (Sully, Œcon. roy., ch. 203, t. II, p. 377).

[2] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. V, ch. 3, p. 462.

» fidélité qu'elle, car il n'en voyoit lors aucune autre, et » seroit difficile de juger duquel des deux estoit plus grande » l'affection [1]. »

Bien que cette affection fût aussi vive que solide du côté du roi, bien que dans des accès de tendresse il lui ait promis plus d'une fois mariage, il consulta sans cesse, avec ses serviteurs les plus intimes, sur les conséquences que pouvait avoir une pareille détermination, et il s'arrêta toujours, fut toujours retenu par la considération de ses devoirs de roi et de l'intérêt public. En 1598, il consulta jusqu'à deux fois Rosny sur ses projets de mariage avec Gabrielle, lui donna pleine liberté d'exprimer son sentiment, prit en bonne part les formidables objections que le fidèle ministre élevait contre cette union. En terminant cet exposé, les secrétaires de Sully ajoutent : « Il ne put jamais vous entrer dans l'esprit, veu les » agitations où vous aviez souvent veu entrer celuy du Roi, » qui toujours combattoit entre l'honneur et l'amour, et la » différence qu'il y avoit de sa gloire acquise à la honte qu'il » recevroit d'un tel mariage, vous en parlant toujours en ces » termes, lorsqu'il vous entretenoit en particulier là-dessus, » que les hautes espérances de cette dame peussent réus- » sir [2]. » Le roi agita souvent la question avec Sancy, qui s'opposa au mariage avec non moins de vigueur que Rosny, mais qui se donna le tort de s'exprimer sur la duchesse en termes injurieux, Sancy dit : « D'Angers le Roy s'en alla à » Nantes, où la duchesse accoucha de son second fils qui est » M. le chevalier de Vendosme. Lors le Roy luy promit et » jura de l'épouser, ce qu'elle ne voulut point croire, s'il ne » luy promettoit de m'esloigner d'auprès de soy.... Je par- » donne à la duchesse de m'avoir haï. Je ne trouve point » estrange qu'elle m'ait haï, et fait du pis qu'elle ayt pû, » parce qu'elle croyoit que personne que moy ne s'opposoit à » son dessein; duquel toutes fois je ne crois point qu'elle » fust jamais venue à bout. C'est une opinion contraire à tout » le monde. Mais je le croy ainsi pour plusieurs choses que

[1] Le Grain, Décade de Henry le Grand, l. VII, p. 367.
[2] Sully, Œcon. roy., ch. 80, t. I. p. 276-278; ch. 91, p. 312.

» j'ay autrefois entendues du Roy sur ce sujet, lesquelles sont : » que s'il l'eust fait, il eust mis le feu entre ceux mêmes qu'il » destinoit ses héritiers. De quoi ne faisant pas dessein sur » l'aisné, parce qu'il estoit né devant que le mariage de sa » mère et du sieur de Liancourt fut dissous, je laisse à penser » quelle apparence il y avoit que le puisné prît cet advantage » sur son aîné, sans en venir aux mains. Qui me fait dire que » quand c'eust esté au fait et au prendre, il avoit assez de » dextérité pour trouver quelque moyen de dilayer. Il con- » noissoit trop la conséquence de cette affaire, et aimoit trop » son Estat [1]. »

IV

Détails sur la conspiration du maréchal de Biron.

Ces détails se rapportent au livre VI, chapitre II, pages 633-634.

Matthieu, Histoire de France pendant les sept années de paix, liv. V, p. 332-334, rapporte les dernières paroles de Biron, au moment où il reçoit de la bouche du chancelier l'arrêt de sa condamnation. Par le style, par le mouvement, ce morceau est comparable au plaidoyer de Biron. Mais il ne faut y chercher ni la vérité historique, ni même la vérité oratoire, qui est la vraisemblance. On trouve la réfutation de presque toutes les assertions de Biron, dans la délibération du Parlement avant le vote, rapportée dans le texte. Il n'est que quelques détails dans ce second discours qui demandent un mot d'explication. Henri ne peut pas plus faire grâce à Biron que le Parlement n'a pu commuer et affaiblir sa peine : le roi a d'étroits devoirs à remplir envers son peuple, dont il ne peut trahir les intérêts, dans l'intérêt d'un particulier. Quand Biron, fait maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, ambassadeur, duc et pair, prétend que ses services n'ont été payés que par un supplice; quand il s'en prend de

[1] Sancy, Disc. sur l'occurrence de ses affaires dans les Mémoires d'État, recueillis en suite de ceux de M. Villeroy, p. 187, 188. Paris, la Compagnie des libraires, 1665, in-12.

sa mort au roi, au lieu de s'en prendre à lui-même, à ses crimes, à son obstination; quand il prétend qu'il est un grand ennemi du roi d'Espagne, avec lequel il a signé deux pactes, il ôte tout crédit à ses paroles, que l'on ne peut plus prendre que pour une éloquente imprécation. Voici dans quels termes Matthieu rapporte son discours.

« Je vois bien ce que c'est; je ne suis pas le plus méchant, » mais je suis le plus malheureux. Ceux qui ont fait pis que » je n'ai voulu faire sont favorisés. La clémence du roi est » faillie en France pour moi. Il n'imite pas les exemples de » César et d'Auguste, ni de ces grands princes qui ont par- » donné non-seulement à ceux qui avoient voulu mal faire, » mais encore à ceux qui avoient mal fait, et qui ont toujours » été fort avares du sang de leurs sujets, voire de celui qui » étoit le moins prisé. En quoi se peut montrer le roi plus » grand qu'en pardonnant ? La clémence est la vertu des » rois. Il est possible à chacun de donner la mort : il n'appar- » tient qu'au supérieur de donner la vie. Et cruel qu'il est, » ne sait-il pas bien qu'il m'a pardonné ? J'ai eu quelques » mauvais desseins, il m'en a fait grâce; je la demande encore. » Vous lui pourriez bien faire entendre, un courrier serait » tôt parvenu. La reine d'Angleterre m'a dit que si le comte » d'Essex eût demandé pardon et qu'il se fût humilié, elle lui » eût pardonné, mais il pensoit échapper à la mort par un » autre chemin, accusant les principaux du royaume. Il entra » en une si furieuse obstination qu'il ne voulut jamais im- » plorer sa miséricorde, et lui ôta le moyen d'en donner les » effets, elle, comme généreuse princesse, désirant pardonner » aux hommes ainsi qu'elle vouloit que Dieu lui pardonnât. » Il étoit coupable, je suis innocent : il ne demandoit point de » grâce en son offense, je l'implore en mon innocence.

» Est-il possible que le roi ne pense plus aux services que » je lui ai faits? Ne se souvient-il point de la conjuration de » Mantes, et du danger qu'il eût couru, si je ne me fusse enten- » du avec les conjurateurs qui ne trouvoient rien qui les em- » pêchât de l'effectuer que ma fidélité, ni moyen plus prompt » pour y parvenir qu'en me faisant mourir ? A-t-il oublié le

» siége d'Amiens, où l'on m'a vu tant de fois couvert de feux » et de plomb, courir tant de fortunes pour donner ou pour » recevoir la mort? Il n'y a veine en mon corps qui n'ait » saigné pour son service. Il montre bien qu'il ne m'a jamais » aimé que tant qu'il a cru que je lui étois nécessaire. Il » éteint le flambeau en mon sang après qu'il s'en est servi. » Mon père s'est exposé à mille hazards, et a enduré la mort, » pour lui mettre la couronne sur le chef. J'ai reçu trente-» cinq plaies sur mon corps pour la lui maintenir, et pour » récompense il m'abat la tête des épaules. Qu'il prenne » garde que la justice de Dieu ne tombe sur lui. Il connoîtra » quel profit lui apportera ma mort: elle n'augmentera pas » la sûreté de ses affaires, et diminuera la réputation de sa » justice. Il perd aujourd'hui un bon serviteur, et le roi » d'Espagne un grand ennemi. Ce n'est pas pour avoir traité » avec lui qu'on me fait mourir: mon courage m'a élevé, et » mon courage me ruine. » Nous avons exposé la conjuration de Biron, avec une exactitude rigoureuse dans les moindres détails, d'après les témoignages de sept témoins oculaires, la plupart acteurs : 1° Henri IV dont nous avons produit les lettres; 2° Sully; 3° Matthieu, qui en sa qualité d'historiographe de France, a eu sous les yeux toutes les pièces du procès ; 4° l'auteur de la Relation contemporaine, insérée par Cayet dans sa Chronologie septenaire ; 5° d'Aubigné qui a répondu aux propositions de Biron, portées par Bouillon à l'assemblée des réformés ; 6° Mme Duplessis qui tenait ses renseignements de son mari et des autres chefs calvinistes ; 7° de Thou l'un des juges du procès. Nous compléterons l'indication des sources en indiquant 1° les *lettres du roi* écrites de sa propre main à Duplessis-Mornay, les 10 juin et 16 juillet 1602 ; 2° la *lettre de supplication présentée au Roy de la part du duc de Biron*, lettre composée en son nom par l'un de ses amis ou parents ; 3° le *procès-verbal de la mort et exécution du mareschal de Biron*, pièces que l'on trouve dans le tome IX des Mémoires et corespondance de Duplessis, pages 484, 485, 492-495 ; 496-510.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

BIBLIOTECA NAZIONALE Fondo Heléne Savoia Aosta Napoli
5h697h

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

LIVRE V.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE CONTRE L'ESPAGNE JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE CONTRE LA SAVOIE (JANVIER 1595-JANVIER 1601).

Aperçu général de cette période..... Pages 1-2

CH. Ier. — Guerre contre l'Espagne et la Savoie, contre les restes de la Ligue et du parti aristocratique, depuis la déclaration de guerre à l'Espagne jusqu'au départ du roi pour la Bourgogne, avant le combat de Fontaine-Française (16 janvier-24 mai 1595)..... 3-46

CH. II. — Départ du roi pour la Bourgogne. Combat de Fontaine-Française. Réduction de toute la Bourgogne moins deux villes. Invasion de la Franche-Comté. Entrée du roi avec son armée à Lyon (24 mai-24 août 1595,..... 47-71

CH. III. — Retour sur les événements accomplis à la frontière du Nord. Lutte contre l'Espagne, la Ligue, le parti aristocratique, depuis le siége du Castelet jusqu'à la prise de Cambrai par les Espagnols. Absolution du roi par le pape. Rapports avec la Toscane, Venise, l'Angleterre, la Hollande. Siége de La Fère entrepris. Guerre en Bretagne, Savoie, Provence (10 juin-21 novembre 1595)..... 72-140

CH. IV. — Suite des progrès de la cause royale et nationale. Edits de Folembray : réduction de Marseille et de d'Epernon (31 janvier-24 mars 1596)..... 141-160

CH. V. — Epuisement de la France. Profonde atteinte aux fortunes particulières et à la fortune publique, et désordre financier, entraînant comme conséquence l'insuffisance de l'état militaire, et pour une part considérable les revers à la guerre..... 161-173

CH. VI. — Dernières ressources ramassées par Philippe II. Revers de la France dans la guerre contre l'Espagne : perte de Calais, de Ham, de Guines, d'Ardres. Prise de La Fère par le roi. Licenciement forcé de l'armée royale, les frontières partout couvertes. Proposition féodale des seigneurs : leur parti et le parti protestant contenus (janvier-août 1596)..... 174-212

Ch. VII. — La France est menacée d'être abandonnée de l'Angleterre et de la Hollande, au moment de ses revers, par la paix que ces deux puissances projettent avec Philippe II. Changement dans la situation : ligue offensive et défensive entre les trois États, du 24 mai 1596. Expédition contre Cadix. Tentative maritime de Philippe II pour l'invasion de l'Angleterre. Seconde banqueroute de ce prince : épuisement de l'Espagne (30 avril-20 novembre 1596). 213-252

Ch. VIII. — Projets et plan du roi pour la restauration de l'état financier et militaire de la France. Il fait rentrer Rosny au conseil des finances. Premières réformes partielles opérées par Rosny. Préludes de l'Assemblée des Notables convoquée à Rouen (juillet-novembre 1596) 253-267

Ch. IX. — Assemblée des Notables à Rouen. Accroissement des revenus publics, et ressources nouvelles fournies à l'Etat. Etablissement, danger, et prompte fin du Conseil de raison (4 novembre 1596-30 avril 1597) 268-289

Ch. X. — Ambassade du roi de France aux princes protestants d'Allemagne. Médiation du Saint-Siége. Suite de la guerre de la France, de l'Angleterre, de la Hollande contre l'Espagne. Perte et reprise d'Amiens. Nouvelles négociations (janvier-décembre 1597). 290-433

Ch. XI. — Le parti protestant contenu. Fin de la guerre contre la Ligue et contre l'Espagne : soumission de Mercœur, paix de Vervins. Restitution exigée du grand-duc de Toscane (janvier-août 1598) 434-472

Ch. XII. — Etat des calvinistes de 1589 à 1597. Edit de Nantes (1598) 473-523

Ch. XIII. — Guerre contre le duc de Savoie du 11 août 1600 au 17 janvier 1601. — Divorce du roi, le 17 décembre 1599 : son mariage avec Marie de Médicis, le 5 octobre 1600 524-548

LIVRE VI.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES PENDANT LA PÉRIODE DE 1600 A 1610.

Ch. Ier. — Etat politique de la France en 1600 549-554

Ch. II. — Premiers complots, puis conspiration du maréchal de Biron. Sédition dans les provinces du midi pour la Pancarte (1595-1602). 555-638

Ch. III. — Conspirations et intrigues postérieures à celles de Biron. Expédition contre Sedan. Attentats contre la vie du roi. Rappel des Jésuites (1602-1609) 639-665

Documents historiques 667-672

Angers, imp. de Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google